

LA NOUVELLE-CALÉDONIE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

EXPOSITIONS, LETTRES DE NOUMÉA À « LA GIRONDE » (1879-1887), TABLEAUX, STATISTIQUES...

Sur le bagne et sa faible efficacité : voir [ici](#).

La colonisation française en Nouvelle-Calédonie de 1855 à 1878
par Édouard Néron,
sénateur de la Haute-Loire,
vice-président de la Commission des Douanes.
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1928)

Depuis la prise de possession, par l'amiral Febvrier-Despointes, au nom de la France le 24 septembre 1853, la Nouvelle-Calédonie a été pour la colonisation française un champ d'expériences où les gouverneurs qui s'y sont succédé ont donné libre cours à leurs méthodes pour assurer la prospérité de ce pays, dont le climat et les richesses donnaient tous les espoirs.

Bien que la Nouvelle-Calédonie ne soit qu'un vaste bloc minier, de 400 kilomètres de lons sur 50 kilomètres en moyenne de large, où l'on trouve toutes sortes de minerais dont le nickel, le chrome et le cobalt sont seuls exploités, il y a de riches vallées, dont la principale, celle du Diahot, dans le Nord a une longueur de 60 kilomètres environ avec des plaines assez vastes et assez fertiles pour être mises en valeur par une population agricole, qui n'y existait pas et qu'il fallait y importer. C'est ce qui a tenté plusieurs gouverneurs qui n'ont pas toujours obtenu de leurs efforts le succès qu'ils méritaient. Leurs tentatives n'ont cependant pas été sans résultat, et c'est à leurs initiatives que la Nouvelle-Calédonie doit aujourd'hui la population laborieuse et essentiellement française qui s'y trouve.

S'il est regrettable que le gouvernement métropolitain ait choisi un pays ayant autant de richesses et un climat aussi merveilleux pour en faire une colonie pénitentiaire, retardant ainsi son développement, on ne peut nier cependant que le bagne a contribué à le faire connaître en France.

PREMIERE TENTATIVE DE COLONISATION

Il y avait en Nouvelle-Calédonie depuis 1841, une personnalité qu'on appelait le capitaine Paddon, armateur, navigateur et négociant, trafiquant avec les indigènes et jouissant d'un grand prestige dans le pays.

En 1855, peu de temps après l'occupation, le gouverneur Tardy de Montravel, capitaine de vaisseau, voulant introduire des Européens dans la nouvelle colonie, lui

accorda une importante concession avec l'obligation d'y installer des colons de race blanche. À cette époque, il n'était pas facile d'occuper des terrains, même aux environs de Nouméa, où les tribus Canaques faisaient une guerre sans merci à tous les arrivants. Nombreux furent ceux tués et mangés par ces cannibales. Une situation aussi difficile et aussi dangereuse ne permettait pas au capitaine Paddon. de choisir la nationalité des blancs qu'il avait à recruter. Il prit ce qu'il trouva et il introduisit sur le domaine que l'administration lui avait concédé, un groupe d'immigrants laborieux et énergiques de toutes nationalités, qui ont fondé, à trente kilomètres de Nouméa, le centre de Païta. Quelques-uns sont arrivés à la fortune et ont placé leurs familles, devenues françaises, parmi les premières de la colonie.

LA COLONISATION JUSQU'EN 1870

À la suite des colons introduits par Paddon, mort en 1861, et auquel on fit des funérailles solennelles, d'autres se sont installés individuellement et parmi ceux-ci des soldats libérés du service.

Le capitaine de vaisseau Guillain, qui succéda à Tardy de Montravel et qui a gouverné la Nouvelle-Calédonie de 1862 à 1870, donna une concession de 300 hectares de terrain sur les bords de la rivière Yaté, à vingt immigrants formant une société, ayant pour but une exploitation agricole. L'administration avançait vivres, semences, outils et bestiaux. Le travail devait être commun. Mais chacun n'ayant voulu travailler que pour lui, cette tentative, qu'on appela le Phalanstère de Yaté, échoua.

C'est également le gouverneur Guillain qui poursuivit l'introduction en Nouvelle-Calédonie d'un convoi d'orphelins de l'assistance publique en France, en vue de mariages avec des colons célibataires. Des familles furent fondées. Il y en a encore plusieurs existantes.

La Nouvelle-Calédonie étant devenue colonie pénitentiaire par décret du 2 septembre 1863, les établissements pénitentiaires furent installés par ce gouverneur et c'est à cette époque que commença la colonisation pénale.

DE 1871 à 1878

C'est pendant cette période que sont arrivés les déportés de la Commune de 1871. Le capitaine de vaisseau de la Richerie, qui a succédé au gouverneur Guillain, les reçut et créa des centres agricoles avec eux. Les établissements que quelques-uns ont fondés y sont devenus prospères et existent encore.

En 1871, ce gouverneur décida que des permis d'occupation seraient délivrés aux personnes qui désireraient s'installer immédiatement sur des terrains dont le plan n'était pas encore levé. L'administration s'engageait à passer avec elles soit un bail, soit un acte de vente le jour où ce plan serait établi.

L'incertitude que comportait cette offre ne donna pas les résultats qu'on en attendait. Cependant, en 1872, la Société foncière calédonienne* obtint une concession de 25.000 hectares à Gomen. Pour mettre ce domaine en rapport, elle introduisit des immigrants qui furent embarqués à Brest pour la Nouvelle-Calédonie. Ceux-ci comprenant toute sorte de gens sauf des cultivateurs, cette affaire échoua.

En 1876, il n'y avait encore que 2.753 colons d'origine libre, les seuls dont je m'occupe dans cet article et n'ayant rien de commun avec les colons d'origine pénale provenant des établissements pénitentiaires de la Nouvelle-Calédonie.

L'immigration libre devient de plus en plus faible les années suivantes et l'insurrection des indigènes de 1878 à 1880 ne fut pas un encouragement pour le développement de la jeune colonie.

(*La Gironde*, 30 juillet 1867)

Des lettres de Nouméa, 5 mai, donnent des renseignements très favorables sur l'état de la Nouvelle Calédonie :

« Dans le périmètre de Dumbea, on exécute des travaux agricoles considérables, et les habitants des vallées de Kouvélé et de Nondoué ont essayé la culture de la canne à sucre, qui a parfaitement réussi.

Le gouverneur, pour venir en aide à ces entreprises si utiles, a décidé la construction d'une route carrossable qui partira de Nouméa et traversera ces différents points.

La colonie pénitentiaire est également dans une bonne situation, et l'administration locale fait des dispositions pour recevoir les nouveaux condamnés qu'ou doit envoyer de France. »

FAITS DIVERS

(*La Gironde*, 4 décembre 1868)

« La frégate à voiles l'*Alceste* a appareillé du port de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) dans la soirée du 10 septembre dernier. Ce navire se rendait à Taïti, et de là devait rentrer en France en doublant le cap Horn. L'*Alceste* ramène plusieurs centaines de passagers, officiers, employés, marins et soldats, provenant des établissements français de l'Océanie. Cette frégate est attendue en France fin février prochain ou dans les premiers jours de mars.

CHRONIQUE

(*La Gironde*, 25 mai 1869)

Le *Journal officiel* publie la lettre suivante, datée de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), le 29 février :

« La colonie vient d'être le théâtre d'un fait de guerre qui fait le plus grand honneur au petit nombre d'hommes qui y ont pris part.

Le gouverneur avait dû envoyer une expédition contre quelques tribus indigènes de la partie nord de l'île qui avaient assassiné des Français. Un poste avait été établi à Bondé, sur le territoire des Paics et des Maloumes, qui s'étaient enfuis pour éviter un juste châtement. Des détachements étaient de temps à autre expédiés par ce poste et s'assuraient que les rebelles ne cherchaient pas à se réinstaller dans les villages abandonnés.

Le 6 janvier dernier, un petit détachement, composé de seize hommes d'infanterie et d'artillerie de marine, sous le commandement de l'adjudant Malézieux, partait pour faire une ronde de ce genre, et le lendemain, elle surprenait les indigènes dans un village, d'où elle les délogea d'abord facilement. Mais ceux ci, s'apercevant de la faiblesse numérique des assaillants, les attaquèrent à leur tour. Les Français gagnèrent alors un mamelon, où ils soutinrent, pendant quatre heures, les assauts d'une masse de rebelles évaluée à plus de douze cents hommes.

Dans un moment où l'attaque faiblissait, l'adjudant Malézieux se porte sur une hauteur voisine, d'une défense plus facile, et au pied de laquelle coulait un ruisseau. Nos soldats étaient accablés de fatigue et de soif. Quelques-uns d'entre eux se

détachent pour aller chercher de l'eau. Mais au même instant, les rebelles mettent le feu aux herbes qui couvraient le mamelon ; il faut remonter en toute hâte au sommet, au milieu des flammes et des cendres brûlantes ; deux soldats périssent dans ce mouvement.

Puis l'assaut recommence avec plus d'acharnement. Soutenus par l'énergie de leur chef, les quatorze hommes restants, qui combattent depuis le matin, sans boire ni manger repoussent tous les efforts de l'ennemi, et enfin, vers six heures du soir, il ont le bonheur de le voir s'éloigner, découragé d'une résistance si opiniâtre et définitivement vaincu. Il profitèrent eux-mêmes de la nuit pour regagner le poste de Bondé, où ils arrivèrent le lendemain matin, sans subir de nouvelle attaque. »

FAITS DIVERS
(*La Gironde*, 7 janvier 1871)

On lit dans l'*Émancipation*, de Toulouse :

« On nous communique une lettre arrivée hier de Nouméa (Nouvelle-Calédonie). À la date de cette lettre, 21 octobre, on ne connaissait pas encore dans cette colonie lointaine la proclamation de la République, mais on y avait déjà appris la honteuse capitulation de Buonaparte à Sedan, l'invasion de la Lorraine et de l'Alsace et la proclamation de la patrie en danger.

À la nouvelle de nos désastres, le gouverneur de la colonie de Nouméa, M. de la Richerie, s'est empressé de fortifier la rade et la côte et réuni toutes les provisions de bouche et de guerre qu'il a pu trouver, pour se trouver prêt à parer à toutes les éventualités.

Une souscription s'est ouverte en faveur des victimes de la guerre et avait produit, au départ du courrier, la somme de 35.000 fr. L'Australie avait déjà donné l'exemple de cette souscription patriotique, et les consuls généraux de France à Melbourne et à Sydney ont recueilli environ 600.000 fr. Dans la Nouvelle-Zélande, les dons affluaient également.

Nous sommes heureux de constater, en outre, que les populations françaises de nos colonies de l'Extrême-Orient sont animées du plus pur patriotisme et que les six ou sept mille lieues qui les séparent de la mère-patrie, n'ont en rien refroidi leur dévouement et leur attachement à la France. »

BULLETIN DE L'EXTÉRIEUR
(*La Gironde*, 31 octobre 1871)

Un colon nous écrit de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), le 17 août :

« La crise financière et commerciale résultant des terribles événements accomplis en France, continue à sévir sur notre colonie. L'or et l'argent ont disparu, et les transactions s'opèrent sur la place au moyen de bons sur le trésor colonial, dont on a émis pour un million de francs. Les bons, qui ont cours forcé dans la colonie, sont sans valeur à Sydney, d'où viennent la majeure partie de nos importations. Le trésor a cessé de livrer des traites-marines et les traites sur le caissier-payeur central s'escomptent difficilement en Australie. Toutefois, la nouvelle de la pacification générale a amené une amélioration notable à cet état de choses, et la confiance semble renaître.

Notre gouverneur, M. Gaultier de la Richerie, celui qui fut sous l'empire directeur des pénitenciers de la Guyane (1852 !), aurait reçu, dit-on, l'ordre de faire préparer des baraquements pour un nombre considérable de déportés politiques*. Cependant, aucun travail de ce genre n'est encore commencé.

Les ravages périodiques des sauterelles font craindre que la culture de la canne soit abandonnée. D'autre part, les mauvais traitements et la mauvaise nourriture dont souffrent les engagés indiens et africains, multiplient les désertions parmi eux. Déjà deux fois, les travailleurs de la plantation Kervéguen ont fui en masse. On les a fait traquer par les sauvages, moyennant des primes de capture, et le gouvernement colonial a dû expédier sur la côte des avisos de la station locale pour ramener les fugitifs. Plus de justice et d'humanité envers ces pauvres gens éviteraient ces embarras malheureusement trop fréquents.

L'administration vient de prendre une mesure regrettable. Une tribu indigène — les Nennegaras — jadis notre ennemie, pour ce fait expulsée de son territoire primitif, depuis amnistiée, avait obtenu par arrêté de l'amiral Guillain, en date du 28 février 1870, de s'établir dans la vallée de Boulari, à quelques lieues du Nouméa. Cette tribu, comprenant cent familles environ, s'était constituée dans les limites qui lui avaient été assignées, et y vivait en paix, croyant y être fixée pour toujours ; mais aujourd'hui que le terrain a été mis en culture, que les cases sont achevées, on les dépossède pour pourvoir deux privilégiés. Voici ces malheureux sans asile. Que feront-ils ? Leurs congénères, parqués de leur côté, les repousseront sans doute ; les colons les chasseront de leur voisinage. C'est une tribu perdue : les filles viendront alimenter la prostitution aux abords des casernes et des camps ; les hommes valides se joindront aux forçats évadés et aux nègres marrons qui battent la campagne ; le reste périra de misère. C'est triste.

L'état sanitaire de la colonie est excellent, la saison superbe.

Nous n'avons sur rade aucun long-courrier français. Le trois-mâts *Sumroo*, de la maison Tandonnet*, de Bordeaux, est attendu chaque jour. On craint que ce navire ait subi des avaries, car il compte à cette date cent quarante et quelques jours de mer. »

Nous avons annoncé que le *Sumroo*, entré en relâche à Maurice, en est reparti pour sa destination après avoir effectué quelques réparations devenues nécessaires.

BULLETIN DE L'EXTÉRIEUR
(*La Gironde*, 30 novembre 1871, p. 1, col. 4-5)

On nous écrit de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 8 septembre 1871 :

« Le gouvernement colonial a reçu avis officiel, par le dernier courrier d'Europe, de l'arrivée prochaine en Nouvelle-Calédonie de 6.000 déportés politiques.

.....
Malgré la révolution accomplie en France, la situation la situation de la colonie est toujours la même. Nous sommes encore régis par l'ordonnance royale de 1828 sur la Guyane, régime aggravé encore par les lois restrictives de l'empire. Le gouverneur, ayant seul le droit de promulguer les actes législatifs de la métropole, en use comme il lui plaît. Ainsi, nous n'avons pas de conseils municipaux, Le Conseil d'administration est composé des hauts fonctionnaires auxquels sont adjoints deux habitants notables ; mais, comme ces derniers sont choisis par le gouverneur, leur contrôle est dérisoire.

Il serait temps que cet état de choses prit fin et la presse métropolitaine seule peut nous aider à conquérir nos libertés, car nous n'avons et ne pouvons avoir ici aucun journal indépendant.

L'avis le *Surcouf* est en partance pour France. »

FAITS DIVERS
(*La Gironde*, 30 novembre 1871, p. 3)

On lit dans le *Journal officiel* :

« Le courrier d'Australie qui vient d'arriver à Versailles apporte des nouvelles du plus vif intérêt sur l'exploitation des gisements aurifères de notre possession de la Nouvelle-Calédonie. Le *Moniteur officiel* de la colonie, du 11 octobre dernier, annonce que deux énormes morceaux d'or amalgamé, d'une valeur de 16 à 17.000 fr., étaient alors exposés dans la salle du musée, à Nouméa.

Ces deux lingots, pesant 104 onces, représentaient, avec d'autres morceaux d'un poids total de 20 onces, le produit d'une quinzaine de jours de travail seulement, avec des moyens d'opérations insuffisants. La valeur de l'or du Diahot avait monté à Sydney de 62 fr. 50 à 90 fr. l'once.

Les mineurs français de la Californie ont envoyé un des leurs pour reconnaître la situation, et on s'attendait à les voir arriver prochainement à la Nouvelle-Calédonie avec des machines hydrauliques simples et puissantes pour s'y livrer à l'exploitation de l'or.

Du reste, un ingénieur des mines et un garde-mine doivent prochainement partir pour la Nouvelle-Calédonie, afin d'examiner quelle peut être la richesse des mines aurifères dont il s'agit et faire connaître les meilleurs procédés à employer pour leur exploitation. »

FAITS DIVERS
(*La Gironde*, 14 juillet 1872)

On lit dans le *Toulonnais* que le transport à vapeur le *Jura*, commandé par M. Touboulie, capitaine de frégate, dont on n'avait plus de nouvelles depuis son départ de la Réunion, est arrivé le 22 avril sur la rade de Nouméa (Nouvelle-Calédonie). L'état sanitaire du bord ne laissait rien à désirer, et cette longue traversée s'était accomplie dans les conditions les plus favorables, après 150 jours de mer. Après avoir débarqué ses nombreux passagers et mis à terre le convoi des condamnés*, ainsi que son chargement de vivres et de matériel, le *Jura* se disposait à partir pour Tahiti dans les premiers jours de mai.

CHRONIQUE D'OUTRE-MER
(*Le Messager de Paris*, 25 juillet 1872)

Un ouragan d'une extrême violence a passé sur l'Océanie, du 4 au 7 avril dernier, et occasionné quelques sinistres à Nouméa. Les coups de vent ont détruit en grande partie les abris élevés pour nos mineurs à Manghine ¹. Les travaux d'extraction de l'or se poursuivent néanmoins avec activité et de nouveaux mineurs arrivent chaque jour en Calédonie.

¹ Futur Fern-Hill ou Fernhill.

CHRONIQUE LOCALE
(*La Gironde*, 29 septembre 1872)

La 16^e division militaire vous transmet la note suivante ;

« Le transport de l'État le *Cher* fera route de Cherbourg, vers le 10 octobre prochain, pour le Sénégal et la Nouvelle-Calédonie, et prendra des passagers pour Nouméa.

Les militaires libérés (sous-officiers et soldats) qui désirent se retirer dans ces colonies, seront embarqués sur la présentation de leur feuille de route. »

Revue de la semaine.
(*La Gironde*, 28 octobre 1872)

Taïti et Nouméa (Nouvelle-Calédonie) : Les affaires s'améliorent chaque jour dans ces contrées. Tous nos articles d'importation trouvaient un placement avantageux. De fortes affaires avaient été traitées en vins et eaux-de-vie pour remplir des ordres des campagnes, qui, depuis deux mois, manquaient d'approvisionnements. Nous avons deux navires annoncés, avec départ dans le courant du mois prochain ; le fret est abondant à fr. 100 et 10 %.

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 9 décembre 1872)

Nouvelle-Calédonie

Sont arrivés à Nouméa :

Antérieurement au 27 août, nav. fr. *Surcouf*, cap. Gé, venu. de Bordeaux.

Antérieurement au 10 septembre, nav. fr. *Saint-Jean*, cap. Delmolino, venu de Bordeaux.

Nav. fr. *France-Chérie*, c. Castaing, ven. de Bordeaux.

(Ces trois navires restaient sur rade de Nouméa à la date du 28 septembre.)

[Les deux derniers à Tandonnet frères]

CHRONIQUE D'OUTRE-MER
(*Le Messager de Paris*, 1^{er} janvier 1873)

Ou annonce l'arrivée à Sydney (Australie) de deux officiers français, MM. Heurteau et Lecomte, envoyés par le Gouvernement pour étudier les richesses minières de la Nouvelle-Calédonie. Ils doivent d'abord visiter les mines de la Nouvelle-Galles du Sud et celles de Bondigo et de Bailarat-en-Victoria, puis, de là, se rendre à Nouméa et au Diahot. La mission de ces deux officiers ne consiste, du reste, qu'à étudier tout ce qui peut concerner les mines et à présenter leur avis motivé à l'autorité compétente qui jugera en dernier ressort.

CHRONIQUE
(*La Gironde*, 8 mars 1873)

La circulaire suivante vient d'être adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets, sous-préfets et maires de tous les départements :

Un courant d'émigration déjà considérable et qui tend chaque jour à s'accroître davantage, se produit actuellement vers la Nouvelle-Calédonie ; mais cette émigration ne peut être fructueuse pour le développement de la colonisation que par la constitution de la famille dans les centres agricoles ainsi formés.

Le département de la marine a dû se préoccuper dès à présent d'une semblable situation, et une dépêche ministérielle demande le concours des administrations départementales pour le recrutement de la population féminine à diriger dans ce but sur notre colonie.

Je ne doutais pas, dit M. le ministre, qu'il ne vous soit possible de trouver dans les établissements hospitaliers, relevant de votre administration, des jeunes filles honnêtes et laborieuses qui, attirées par la salubrité du climat, l'extrême facilité de se placer ou de s'employer à des travaux de tout genre, consentiraient à s'expatrier, lorsqu'elles sauraient retrouver une terre française et qu'elles auraient la perspective d'y contracter des mariages avec des colons sérieux du pays.

Je crois devoir ajouter que, de son côté, la marine assurerait aux orphelins : 1° un trousseau au départ ; 2° le passage gratuit jusqu'à Nouméa ; 3° le logement et la nourriture dans la colonie chez les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, aux soins desquelles les jeunes filles seraient confiées depuis leur départ de France jusqu'au jour de leur placement ; 4° enfin, il y aurait lieu de compter sur une dot constituée en bons de terre de la valeur de quatre hectares, qui serait remise à celles d'entre elles qui trouveraient à se marier dans la colonie. »

On ne peut évidemment trouver que dans les orphelinats, ou autres hospices ou asiles analogues, des personnes que la perspective des avantages offerts par le gouvernement déterminerait à émigrer.

C'est donc à ces établissements qu'il importe surtout de faire connaître les offres dont il s'agit, et auxquelles je vous prie de donner la plus grande publicité possible.

Il serait à désirer que l'administration fût promptement informée des résultats probables de ces démarches, que je recommande à vos bons soins. J'appelle sur ce point votre attention.

Les demandes qui vous seraient adressées devront m'être transmises, et je les ferai parvenir immédiatement au ministère de la marine et des colonies.

CHRONIQUE D'OUTRE-MER
(*Le Messager de Paris*, 13 mars 1873)

La circulaire suivante vient d'être adressée par le ministre de l'intérieur aux préfets, sous-préfets et maires de tous les départements :

.....

Événements maritimes
(*Le Messager de Paris*, 20 mars 1873)

Surcouf, français, capitaine Gé, parti de Newcastle (Aust.) pour la Nouvelle-Calédonie, s'est totalement perdu le 7 janvier sur un rocher, en arrivant à Nouméa. L'équipage a été sauvé.

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 21 mars 1873)

— Sydney, 27 janvier.— Le nav. fr. *Surcouf*, de Bordeaux, cap. Gé, parti de Newcastle le 24 décembre pour la Nouvelle-Calédonie, avec charbons et bétail, s'est totalement perdu sur un rocher, à 4 milles du détroit de Dambie, par le travers de Nouméa, le 7 janvier. L'équipage et les passagers ont été sauvés ; le bétail a été perdu. Le navire a été vendu pour la somme de 5.000 fr. et la cargaison pour celle de 1.400 fr.

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 12 août 1873)

Nouvelle-Calédonie

Le nav. fr. *Questembert*, cap. Guilbaud, parti de Bordeaux le 23 décembre, est arrivé à Nouméa le 10 mai. Après déchargement, ce navire relèvera pour Newcastle (Nouvelle-Galles-du-Sud), où il chargera en charbon pour Singapore.

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 19 octobre 1873)

Australie

Sydney. — Arrivé le 15 octobre au matin : st. fr. *Fénelon*, cap. Leboucher, parti du Havre le 27 juillet ; doit suivre ce soir pour Nouméa (N.-C.) ; tout va bien à bord.

Sinistres et événements de mer
(*La Gironde*, 2 novembre 1873)

Australie

— Une dépêche de Melbourne, en date du 30 octobre, annonce que le nav. *Tacite*, de Nantes, cap. Moyon, s'est perdu à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

FAITS DIVERS
(*La Gironde*, 9 décembre 1873)

Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, en raison de l'arrivée prochaine à Nouméa d'un envoi de jeunes filles immigrantes, destinées à contracter mariage sous les auspices de l'administration avec des habitants de la colonie, a décidé que ces jeunes filles seraient placées dès leur débarquement, jusqu'à leur mariage ou leur majorité, sous la

surveillance des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, chargées de l'école communale des filles.

FAITS DIVERS

(*La Gironde*, 8 janvier 1874, p. 3, col. 3)

On a annoncé le prochain départ, pour la Nouvelle-Calédonie, de la frégate à voiles la *Sibylle*, en armement à Toulon. D'après l'*Assemblée nationale*, le ministre de la marine vient de décider que le ravitaillement de nos établissements de l'Océanie se ferait à l'avenir par des bâtiments à voiles, et il a donné l'ordre d'armer en transport le vaisseau de second rang le *Navarin*, qui possède, comme la *Sibylle* et la *Virgile*, de très grandes qualités de marché.

Ces navires de guerre conduiront à la Nouvelle-Calédonie les condamnés internés* au dépôt organisé à l'ancien bagne de Toulon, aujourd'hui supprimé. Le *Navarin* partira pour *Nouméa* dans la seconde quinzaine de février prochain ; deux autres vaisseaux seront affectés au même service, qui sera fait périodiquement ; en outre, la colonie sera mise en communication suivie, également par bâtiments à voiles, avec Sidney et avec Taïti. On va même étudier la question de rétablissement d'un télégraphe sous-marin destiné à relier avec l'Australie nos différents établissements.

NOUVELLES ET BRUITS

(*Le Messager de Paris*, 26 janvier 1874)

Nous lisons dans le *Journal officiel* :

Le ministre de la marine vient de recevoir le rapport de fin de campagne de M. Desgranges, médecin de 1^{re} classe de la marine, commissaire du Gouvernement à bord du *Fénelon* qui a conduit à la Nouvelle-Calédonie un certain nombre de familles de déportés et de transportés.

C'est le 27 juillet 1873 que le *Fénelon* a quitté le port du Havre. Il faisait escale à Saint-Vincent (îles du Cap-Vert) le 10 août ; au Cap (Simon's bay), le 8 septembre ; à Sydney, le 10 octobre, et débarquait ses passagers à Nouméa le 23 du même mois, c'est-à-dire moins de trois mois après son départ de France.

Aussitôt après le débarquement, des mesures ont été prises pour réunir les déportés à leurs familles. Pour ceux qui avaient déjà reçu l'autorisation de s'établir à Nouméa, la réunion a eu lieu le jour même. 103 personnes sont ainsi restées au chef-lieu ou aux environs ; 35 ont été conduites à la presqu'île Ducos et 62 à l'île des Pins. Sur ces deux derniers points, les nouveaux débarqués ont trouvé des abris convenables, soit dans des habitations préparées par les déportés, soit dans les baraques de l'administration.

440 passagers avaient été admis à bord du *Fénelon*, se décomposant ainsi qu'il suit :

80 hommes ;
118 femmes ;
242 enfants.

Parmi ces derniers, on comptait 50 enfants âgés de moins de trois ans.

Malgré les difficultés d'installation et de transport d'un personnel ainsi composé, le voyage s'est effectué dans les meilleures conditions. Pas un adulte n'a succombé pendant la traversée. Neuf enfants en bas âge, dont la plupart avaient été embarqués

déjà malades, sont seuls décédés. Deux naissances ont eu lieu à bord, l'une le 7 septembre, l'autre le 7 octobre.

Nous sommes heureux de constater le succès qui a couronné ce premier essai. Ce bon résultat est dû certainement aux soins intelligents des armateurs, MM. Quesnel et Miège, à l'excellente discipline du bord et au dévouement apporté par l'administration, qui a suivi avec sollicitude les installations de détail se rapportant à la nourriture, au couchage et au bien-être matériel et moral des passagers.

Un certain nombre de jeunes filles, provenant pour la plupart des établissements de l'assistance publique, avalent pris passage sur le *Fénelon*. Le jour même de leur débarquement, ces jeunes filles, placées, à leur départ de France, sous la conduite de quatre religieuses, ont été installées dans un bâtiment élevé dans l'établissement des sœurs de saint Joseph de Cluny.

Dès le 6 novembre, cinq d'entre elles étaient déjà demandées en mariage par des colons établis à Nouméa.

La situation de la colonie est signalée comme très satisfaisante. La culture de la canne y progresse, ainsi que celle du café et du riz. Des mines d'or et de cuivre sont en exploitation. On a tout lieu de croire à l'existence d'un important bassin houiller dans l'arrondissement d'Ourail, ce qui donnerait une sérieuse impulsion au développement de notre colonie.

(*La Gironde*, 30 mars 1874)

Nouvelle-Calédonie. — Le *Petit Journal* publie la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

J'ai lu dans votre estimable journal, avec un très grand plaisir, quelques extraits de lettres de condamnés politiques transportés en Nouvelle-Calédonie.

Permettez-moi de porter à la connaissance du public, surtout dans le but de tranquilliser les familles, quelques renseignements utiles.

Capitaine au long-cours, commandant le navire français le *Brémontier*, du port de Bordeaux, je partis le 14 janvier 1873, à destination de Nouméa, avec un chargement se composant de tous les objets utiles à un pays en voie de colonisation prospère ; j'emmenai, de plus, quelques ouvriers de différents métiers.

Je ne vous parlerai pas de ma traversée, qui ne dura pas moins du cent vingt-huit jours, et qui s'effectua par des séries de beaux temps et de tempêtes, surtout au passage du cap Horn, que je doublai par 55° de latitude, surnommé, à juste titre, le tombeau des marins.

À peine en vue de la terre de Nouméa, le pilote vint me prendre à mon bord, et quelques heures plus tard, je rentrai dans la baie où je trouvais la frégate la *Belliqueste*, et les transports la *Sibylle* et l'*Orne*.

Après les formalités d'usage remplies, je fis mettre mon canot à la mer, et je me dirigeai vers l'amirauté, où je fus reçu cordialement par le gouverneur, M. de la Richerie, qui me dit que dans le cas où les quelques colons que j'amenaient dans la colonie auraient besoin du lui, il était disposé à les favoriser dans leurs entreprises, et que, pour commencer, ils trouveraient en descendant à terre des baraques larges et spacieuses, propres à les recevoir.

Le lendemain, mes passagers, au nombre de vingt-six, descendirent à terre et eurent sous leurs mains tous les objets utiles à leur première installation.

Bref, à mon départ, qui eut lieu en octobre dernier, tous mes colons (agriculteurs) jouissaient de magnifiques concessions de terrains en plein rapport ; les colons

industriels, parmi lesquels se trouvaient mécaniciens, charpentiers et tourneurs, gagnaient mensuellement entre 400 et 500 fr.

Ce qui vous prouvera mieux que mes paroles ce que j'avance, c'est que l'un d'eux, parti dans ce pays à titre d'essai, m'a prié de vouloir bien, à mon retour dans la colonie, lui ramener sa femme et ses cinq enfants.

À mon départ de Nouméa, on octobre dernier, 28, je laissai la colonie dans une prospérité toujours croissante. Voilà, monsieur, la position actuelle d'une colonie pouvant, dans quelque temps, figurer comme une des meilleures étant sous la promotion du pavillon français.

À mon prochain voyage, j'espère vous apporter sur ces nouveaux pays des nouvelles de plus en plus satisfaisantes.

Veillez agréer, etc.

A. de Redoux,
capitaine au long cours,
commandant le navire français *Brémontier*

FAITS DIVERS
(*La Gironde*, 25 avril 1874)

Saviez-vous que Nouméa possédait un théâtre ? Ed. Okolowicz, frère du général de la Commune, vient de recevoir une lettre de la Nouvelle-Calédonie, datée du 2 février, dans laquelle son plus jeune frère (il a vingt ans) lui annonce qu'il vient d'être engagé au théâtre de Nouméa à raison de 300 fr. par mois et des feux !! qui porteront cette somme à 400 fr.

CHRONIQUE LOCALE
(*La Gironde*, 29 juin 1874)

Le trois-mâts *Bossuet*, de Bordeaux, capitaine Guignon, affrété par le gouvernement français pour transporter à la Nouvelle-Calédonie des passagers et des marchandises, a terminé son chargement. Il doit quitter demain notre rade, remorqué par un steamer. Les passagers du *Bossuet*, comprennent de 70 à 80 femmes, que l'on envoie à Nouméa, et 23 hommes. D'importantes installations ont été faites à bord de ce navire ; les logements sont très convenables.

Six sœurs de charité, un aumônier et un médecin accompagneront le convoi.

Le *Bossuet* est un excellent marcheur.

Publicités
DÉPART RÉGULIER POUR
LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET TAHITI
(*La Gironde*, 31 août et 7 septembre 1874)

26^e départ pour Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 10 octobre trois-mâts *Bordeaux*, de 800 tonneaux.

27^e départ pour Tahiti (direct) et Nouméa, 30 octobre : trois-mâts *Théodore-Ducos*, de 700 tonneaux.

28^e départ pour Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 30 novembre : trois-mâts *Sumroo* de 900 tonneaux.

29^e départ pour Nouméa et Tahiti, 30 décembre : trois-mâts *France-Chérie*, de 1.000 tonneaux.

Prix des passages (nourriture et vin compris) :

1^{re} classe, 1.200 fr. — 2^e classe, 600 fr.

S'adresser à MM. J.-H. Tandonnet frères*, armateurs, place Bourgogne, 11, et à M. Émile Sabourin, courtier maritime.

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 24 septembre 1874)

Nouvelle-Calédonie

Le nav. fr. *Chateau-Lafitte*, cap. Descombes, ven. de la Réunion, est arrivé à Nouméa le 16 juillet.

COURRIER DE L'INDO-CHINE
(*Le Temps*, 10 octobre 1874)

.....
Les planteurs de canne à sucre, ainsi que les directeurs des mines de la Nouvelle-Calédonie, ont reçu du jury de l'Exposition intercoloniale de Sydney six premiers prix, six mentions très honorables et trois mentions simplement honorables. C'est un fort beau résultat pour notre jeune colonie.

Sait-on quelles sont les pièces jouées sur les théâtres de Sydney pendant les fêtes qui ont eu lieu à l'époque de cette exposition ? Le *Marquis de Villemer*, les *Trois Mousquetaires*, le *Bossu*, et, pour la partie lyrique, *Geneviève de Brabant*, d'Offenbach ; le tout traduit en un anglais aussi littéraire et aussi chantant que faire se peut.

FAITS DIVERS
(*La Gironde*, 17 octobre 1874)

Une dépêche de Sidney (Australie), reçue par voie de San-Francisco. confirme la perte de l'avis à vapeur de 1^{re} classe l'*Hermite*, capitaine Miet, que nous avons annoncée il y a une quinzaine de jours. C'est dans son trajet de Tahiti à Nouméa (Nouvelle Calédonie) que l'*Hermite* s'est échoué sur l'île Wallace. Deux hommes ont été noyés. Quatre-vingt huit ont été recueillis par un trois-mâts allemand et conduits à Nouméa. Enfin, soixante-dix sont restés sur l'île, avec le capitaine, pour s'occuper de sauvetage. On espérait pouvoir sauver les quatre canons rayés de l'avis.

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 29 octobre 1874)

Nouvelle-Calédonie.

Le nav. fr. *Ferdinand-de-Lesseps*, cap. Seguin, parti de Bordeaux le 24 mars, est arrivé à Nouméa, après 115 jours de traversée.

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 6 janvier 1875)

Voici un résumé du long rapport du capitaine Le Quimener, commandant le trois-mâts *Messenger-de-Saïgon*, perdu le 18 août dernier, dans son voyage de Bordeaux à la Nouvelle-Calédonie.

Parti de Bordeaux en parfait état de navigabilité le 4 avril, le *Messenger-de-Saïgon* prenait la mer trois jours après, doublait le cap de *Bonne-Espérance* le 16 juin, et se montrait en vue des terres de la Nouvelle-Calédonie le 11 août, à huit heures du matin.

Le *Messenger-de-Saïgon* venait déjà d'accomplir quatre mois et plus de voyage ; il arrivait près de son port de destination, très fatigué par un mauvais temps persistant et par une mer qui, a des époques signalée» dans le rapport, avait été presque irrésistible.

Le 12 août, le navire avait néanmoins fait route pour reconnaître les côtes, et le lendemain 13, pour les attaquer par les passes de Boulari. C'est à cette date que s'est dénoué fatalement le voyage, et nous laissons raconter l'événement au capitaine :

« À sept heures du matin, aperçu un navire faisant route pour les passes avec des vents d'ouest-nord-ouest. J'avais continuellement deux hommes en vigie avec le second. À huit heures, serré les petites voiles pour attendre le pilote. À neuf heures, voyant que le pilote ne venait pas et que les vigies ne voyaient rien, et les instructions disant que les pilotes ne prennent les navires qu'en dedans des grands récifs, j'ai consulté mes officiers et les principaux de l'équipage, et nous avons décidé tous d'un commun accord qu'il fallait faire route. J'ai fait mettre le cap sur le To après avoir déterminé ma position. Mes deux meilleurs hommes et le second en vigie et un à la sonde. À neuf heures vingt, le navire s'est trouvé échoué tout à coup avec une vitesse de 7 nœuds sur l'extrémité sud-ouest du petit récif situé au milieu de la passe Boulari.

J'ai fait carguer et serrer les voiles aussitôt, le navire fatiguant, employé tout l'équipage aux pompes et mon pavillon en berne.

À dix heures cinquante minutes, il est venu une baleinière avec un aspirant pilote qui avait beaucoup de peine à monter à bord, tout le monde étant à la pompe ; maintenant le navire avait 23 pouces d'eau dans la cale, et était complètement couché sur tribord.

À cinq heures vingt minutes, le transport le *Cher* est arrivé pour nous porter secours ; mais, ne pouvant accoster, il envoya ses canots pour sauver l'équipage et ce qui serait possible. Nous avons sauvé les compas, chronomètres et montres. À six heures, la mer grossissant, l'officier lieutenant de vaisseau donna l'ordre à l'équipage d'embarquer les canots. J'ai fait immédiatement mouiller les deux ancres de bossoir avec 60 brasses de chaînes cassées sur le pont.

Le navire donnant des coups de talon effrayants, mes hommes se sont embarqués avec l'aspirant pilote, et j'ai quitté mon navire le dernier. Nous avons passé la nuit à bord du *Cher*.

Le lendemain, 14 août, à quatre heures trente, nous sommes partis du *Cher* avec une chaloupe à vapeur et trois canots, pour aller reconnaître la position du navire et tâcher de le renflouer ou de sauver la marchandise ; mais, en arrivant sur les lieux, nous avons vu que le navire avait évité un peu, le cap au large, et était complètement chaviré sur bâbord et défoncé à tribord, l'eau à hauteur des hunes. Nous avons sauvé les embarcations, nous avons voulu sauver une partie de la voilure haute, mais cette opération était rendue impossible par l'état de la mer. Nous avons été forcés de faire l'abandon et de retourner à bord du *Cher*, qui nous a conduits à onze heures et demie à Nouméa. Je n'ai qu'à me louer des officiers et de l'équipage du *Cher*, qui ont fait leur possible pour sauver mon navire, et surtout de M. Melchior, commandant en second, qui a montré la plus grande bonne volonté. »

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 21 janvier 1875)

Nouvelle-Calédonie.

Le nav. fr. *Arrogante*, cap. Daney, ven. de Bordeaux, est arrivé à Nouméa le 30 octobre.

FAITS DIVERS
(*La Gironde*, 18 février 1875)

Nous avons publié tout récemment, d'après plusieurs journaux de Paris, un avis relatif à des emplois d'instituteurs vacants dans la Nouvelle-Calédonie.

De nouveaux renseignements nous sont demandés au sujet de l'origine de cette note qu'on nous assure avoir été insérée dans un des derniers numéros du *Bulletin de l'instruction publique*, ce que nous n'avons pu vérifier.

Quoi qu'il en soit, les intéressés peuvent s'adresser à cet égard à l'inspection académique de la Gironde, où ils trouveront toutes les indications désirables. Ils peuvent aussi s'adresser directement au ministre de l'instruction publique.

NOUVELLES MARITIMES
Nouvelle-Calédonie.

Sont arrivée à Nouméa :

Le 7 novembre, nav. fr. *Arrogante*, cap. Baney, ven. de Bordeaux.

Nav. fr. *Stella-Maris*, cap. Cluzaud, ven. de Newcastle (Australie).

MARINE ET COLONIES
(*Tablettes des Deux-Charentes*, 7 août 1875)

On nous écrit de Nouméa, le 20 mai :

« Notre pauvre Calédonie subit une crise violente. Sa situation financière notamment, est affectée. Tout le capital s'est porté du côté des mines qui ont besoin d'enfouir beaucoup d'or pour rendre un peu de cuivre et de nickel. Les mines ont assurément de l'avenir, beaucoup d'avenir ; mais il faudra attendre longtemps encore les dividendes qui seraient, en ce moment, si nécessaires.

Quant à l'émotion qui a suivi l'enquête de l'amiral Ribourt, elle ne s'est pas encore calmée. »

REVUE DE LA SEMAINE
(*La Gironde*, 11 octobre 1875)

Bordeaux, 10 octobre

.....

Nouméa et Taïti : La ligne de Nouméa est, par exception, une de celles qui marchent le mieux actuellement ; mais il faut ajouter à cet état de choses que le gouvernement français charge, pour la plus grande partie, ces navires. Le *Bossuet* a son complet chargement depuis plusieurs jours. Le *Nouveau-Mondelli* ² ira à Taïti directement. Les prix varient de 75 à 100 fr., suivant l'importance de l'expédition.

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 1^{er} décembre 1875)

Nouvelle-Calédonie.

Arrivé à Nouméa, le 11 septembre : nav. fr. *Myosotis*, cap. Besnard, ven. de Bordeaux en 126 jours.

— Restaient à Nouméa, le 29 septembre :

Nav. fr *Non-Pareil*, cap. Lemenager ; *France-Chérie*, cap. Danel ; *Ferdinand-de-Lesseps*, cap. Seguin ; *Saint-Louis*, cap. Charlot ; *Myosotis*, cap. Besnard.

FAITS DIVERS
(*La Gironde*, 21 décembre 1875)

On n'a peut-être pas oublié la curieuse histoire de Narcisse Pelletier, qui, après dix-huit ans de séjour parmi les sauvages d'Australie, avait été retrouvé par des matelots anglais. On se souvient que Narcisse Pelletier s'était complètement identifié avec la vie des indigènes, au point d'oublier sa langue maternelle, qu'il réapprit d'ailleurs avec une grande rapidité. Or, Pelletier vient d'être rapatrié. Une dépêche de l'agence Havas, datée de Marseille, 18 décembre, nous apprend qu'il est parti de Toulon pour Saint-Gilles, son pays natal. Son frère est venu le recevoir lorsqu'il a débarqué du transport *Jura*, venant de Nouméa. La mère de Pelletier est encore vivante.

Narcisse Pelletier aurait donné des détails pleins d'intérêt sur l'Océanie.

² *Nouveau-Mondelli* : sorti des chantiers de M. Lucien Arman, quai de Sainte-Croix à Bordeaux, le 24 décembre 1863, pour compte de M. Viviez. Repris en août 1876 par MM. Adolphe Salles et Cie. Il bourlingue vers l'Amérique du Sud, Mayotte, la Réunion et, en dernier lieu, entre la Chine et le Japon (1880).

NOUVELLES ET BRUITS
(*Le Messager de Paris*, 10 février 1876)

Les transports affectés au service régulier entre la France et nos possessions de l'Océanie ne devant plus faire, à partir du 1^{er} mars, que deux voyages par an, le ministre a décidé que le relèvement des troupes d'artillerie et d'infanterie de marine stationnées à Taïti et à Nouméa aura lieu désormais par sixième sur l'ensemble de la garnison de chacune de ces deux colonies.

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 20 février 1876)

Nouvelle-Calédonie.

Arrivé à Nouméa, le 1^{er} décembre : nav. fr. *Pactole*, cap. Ollivaud. ven. de Newcastle (Australie).

— Une dépêche de Sydney (Australie), reçue ce matin à Bordeaux, annonce l'heureuse arrivée à Nouméa, en 105 jours, du tr.-m. *Bossuet*, cap. Guignon, venu de Bordeaux, avec des passagers. Tout allait bien à bord.

LES COLONIES FRANÇAISES

LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS ET LEURS PRODUITS NOUVEAUX
(*Journal officiel de la République française*, 3 avril 1876)

Résumé des travaux de la commission de surveillance du ministère de la marine auprès de l'exposition permanente des colonies au palais de l'Industrie, pendant les mois de novembre, décembre 1875, janvier et février 1876.

.....
On commence à connaître et à apprécier les ressources minérales de la Nouvelle-Calédonie. Il existe depuis quelque temps déjà des compagnies importantes et sérieusement accréditées qui les exploitent. La commission de surveillance de l'exposition des colonies nous apprend que la seule mine de cuivre de Balade a exporté à Newcastle d'Australie 2.000 tonnes de minerais dont la teneur moyenne en métal varie de 20 à 50 p. 100 suivant, leur nature : oxyde noir, carbonate vert et pyrite non arsenical.

En 1870, la vallée du Diahot était à peu près déserte ; aujourd'hui, elle est le centre d'un mouvement manufacturier qui paraît devoir prendre des développements considérables. La population ouvrière s'y accroît chaque jour ; on y a installé plusieurs machines à vapeur, et, en moins de quatre ans, on a extrait et exporté pour 750.000 fr. d'or et 600.000 fr. de cuivre. On estime à 6.000 tonnes la production minima de ce dernier minerai en 1876.

On découvre chaque jour de nouvelles mines de nickel on connaît les découvertes récentes des mines de Kanala et de Ouailou, qui sont relativement très riches. Un jeune ingénieur, aujourd'hui l'un des membres les plus actifs de la commission de géographie commerciale, M. Jules Garnier, le premier qui ait exploré la Nouvelle-Calédonie au point de vue géologique, avait signalé l'importance minière de notre nouvelle colonie en ce qui concerne le nickel ; ses prévisions se confirment chaque jour par de nouvelles

découvertes. Entre les deux localités que nous venons de citer, on a trouvé un nouveau gisement d'une teneur de 30 p. 100. Il en résultera un abaissement considérable du prix du nickel qui, sans porter préjudice à la prospérité de l'exploitation, fournira à l'industrie des applications de plus en plus nombreuses.

Les idées accréditées jusqu'à présent sur la formation géologique de la Nouvelle-Calédonie, ne permettaient guère de supposer qu'on pût y trouver des gisements de houille ; on vient cependant d'en découvrir sur beaucoup de points, et, ce qui est d'un intérêt plus particulier pour les paquebots qui sillonnent l'océan Pacifique, aux environs de Nouméa. Quoique ces gisements ne soient pas encore exploités, ils offriront, au point de vue de l'économie, des ressources très-importantes, en regard des dépôts artificiels que les convois maritimes ont établis jusqu'à ce jour dans différentes stations océaniques.

COURRIER DE L'INDO-CHINE (*Le Temps*, 9 avril 1876)

Le *Moniteur officiel de la Nouvelle-Calédonie* publie les noms de divers condamnés à la déportation simple*, autorisés à séjourner sur ce qu'on est convenu d'appeler la grande terre.

Le nombre de ces individus est assez restreint, mais quel qu'il soit, il prouve que parmi les quatre mille déportés qu'enferment les divers pénitenciers, quelques-uns du moins sont dignes d'un allègement de peine.

Il est à désirer que M. de Pritzbuër, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, donne à un plus grand nombre de condamnés cette faculté d'habiter la grande terre. Les bras manquent dans les fermes et aux mines, et constamment, les engagés immigrants de race asiatique, africaine et océanique, désertent les ateliers de leurs engagistes. Le commissaire de l'immigration dit bien qu'il fera poursuivre devant les tribunaux les personnes qui auront employé les engagés déserteurs, mais cela nous semble bien difficile sur une terre devenue française. Il faudrait pour cela que les colons n'offrissent pas aux immigrants un salaire plus élevé que celui qui leur est garanti par l'administration.

Ce sont les exploitations des mines qui, jusqu'à présent, semblent attirer particulièrement l'attention des colons en Nouvelle-Calédonie. À la fin de l'année, il y avait 68 mines concédées et 47 dont les demandes étaient en cours d'instruction. Réunies, elles embrassaient une superficie de 9.446 hectares et comprenaient les minéraux suivants : houille ou anthracite, or, nickel, cobalt, zinc, argent et cuivre.

La plus importante de ces exploitations est celle de Canala, dirigée par M. Hanckar*, puis après vient celle du Bel-Air, à Houailou. Dans la première, de grands travaux ont été exécutés avec autant de méthode que de prudence. Canala est un amas immense de terre verte, ou plutôt de nickel, presque une montagne déjà percée de galeries régulières, parfaitement aérées, et d'où l'on espère pouvoir bientôt extraire de 150 à 200 tonnes par mois de minerais.

Un chemin de fer permet aux locomotives de venir chercher les produits de la mine jusqu'au pied de la montagne et de les conduire à la mer. Il y a des cases de mineurs parfaitement aménagées, des ateliers de charpentiers, de forgerons et de menuisiers, pleins d'un mouvement de bon augure pour les exploiters.

Deux fours à réverbère vont être établis à Nouméa, dans la baie de l'Orphelinat, pour fondre le minerai de nickel. Ces fours permettront d'utiliser les minerais trop pauvres pour être exportés.

Le nickel, dont à peine on commence en France à faire des bijoux, et dont l'Allemagne et la Belgique font un grand emploi pour leur monnaie, est employé par les

Chinois depuis un temps immémorial pour la composition de divers alliages métalliques. Il arrive du Yunnan à Canton en rouleaux triangulaires de huit à neuf pouces de diamètre. Là, il est soumis à une seconde fusion, et une addition de zinc lui donne la blancheur et un bel éclat argentin. Il prend alors le nom de *pag-fong* ou cuivre blanc.

Les Chinois en font des ustensiles de différentes formes, des cuillers, des coupes, des brûle-parfums et des chandeliers ; malheureusement, il s'oxyde aisément en vert pâle par l'action des sels et des acides.

Tout le monde sait que le pays d'origine de l'eucalyptus est l'Australie. Il y a de grandes variétés de ce végétal qui nous sont encore inconnues. Cet arbre magnifique ne se rencontre pas dans notre colonie de la Nouvelle-Calédonie, si rapprochée pourtant du continent australien.

Grâce à l'initiative de M. Drouyn de Lhuys, président de la Société d'acclimatation de France, et aux soins du comité de l'exposition permanente. à Nouméa, la culture de l'eucalyptus va être essayée aux environs de cette ville. On veut même y acclimater toutes les espèces d'Australie, et des renseignements à ce sujet ont été demandés à Sydney, à Melbourne et dans la province de Queensland. Il est certain que la découverte d'une variété d'eucalyptus pouvant supporter les rigueurs de nos hivers serait un bienfait pour certaines régions désolées de la France, pour la Sologne principalement. On sait que de Toulon à Menton, grâce à l'introduction de cet arbre superbe, le littoral méditerranéen est métamorphosé.

Mais il faut que tous ces essais de culture soient mieux surveillés qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour.

Il y a quatre ans, des plants de quinquina avaient été envoyés à Nouméa et semés au pic de la Mission, à une hauteur de 600 mètres, dans un terrain argileux, humide et fortement incliné. Dix-huit pieds ayant de 15 à 25 centimètres furent placés en cet endroit. On les entoura d'une barrière et on ne s'en occupa plus. En raison de cet abandon, un an après, on n'a plus trouvé qu'un seul pied de quinquina ayant déjà une hauteur de 1,90 m. et 0,11 m. de circonférence. Les sangliers, paraît-il, auraient détruit la barrière et les autres plants.

Si cette tentative a été malheureuse, c'est donc par manque de soins, et pourtant, factionnaires et surveillants de toute sorte ne manquent pas à Nouméa.

Les excellents résultats obtenus à la Réunion par les planteurs de quinquina doivent décider le département de la marine et des colonies à faire renouveler cet essai, et l'engager à donner des ordres sévères pour qu'une culture aussi précieuse ne soit plus laissée à l'abandon.

Les plantations de l'arbre à pain et du muscadier aromatique vont être poussées également à la Nouvelle-Calédonie avec plus de vigueur que par le passé. L'arbre à pain existe sur la côte est de la grande terre, à Honagape et à Hiengène.

Son écorce fournit des tissus durables aux Antilles et aux Philippines, son bois est utilisé pour les constructions, et on estime que les fruits de trois arbres suffisent à la nourriture d'un indigène pendant toute une année. Quand un seul végétal fournit à un Néo-Calédonien la nourriture, le vêtement et le logis, ne nous étonnons pas de voir les Canaques fuir devant une civilisation qui centuplerait leurs besoins.

La terreur des rares agriculteurs européens de notre colonie est toujours la sauterelle. Il a été reconnu qu'un oiseau d'Australie, le *Mag-pie*, était le plus grand ennemi de cet insecte vorace. Le comité central de Nouméa a décidé d'en demander un grand nombre à Sydney ; on y joindrait le merle des Moluques, des pintades, des dindons et des faisans de la Nouvelle-Zélande ; tous ces oiseaux se reproduiront très bien en liberté.

Il y avait bien autrefois en Nouvelle-Calédonie beaucoup d'oiseaux insectivores, mais les chasseurs les ont détruits sans discernement. Qu'en est-il résulté ? Un arrêté du gouverneur défendant la chasse en tous temps et en tous lieux.

La défense est rigoureuse, car les porcs sauvages abondent ; mais elle est méritée, et il la fallait entière pour la rendre efficace.

.....

Un cyclone à la Nouvelle-Calédonie.
(*La Gironde*, 6 mai 1876)

Nouméa, 2 mars.

Depuis l'hivernage de 1872, pendant lequel Nouméa se trouva sur le passage d'un cyclone, nous avons été épargnés par ce terrible phénomène. L'année 1876 devra être ajoutée à celles déjà trop nombreuses qui, depuis la prise de possession de la Nouvelle Calédonie, ont marqué leur passage par des ouragans de ce genre.

Le cyclone du 23 février 1876 s'est comporté, dans sa marche, comme tous les précédents, et son arrivée nous a été signalée, comme toujours, par une baisse barométrique très marquée.

Le 22, la nuit est tombée de bonne heure, et, au plus fort de la tourmente, il allait être très difficile de porter secours, si besoin était, et le danger, dans lequel on avait vu le navire à vapeur *James-Patterson*, faisait craindre que des secours ne devinssent indispensables dans le courant de la nuit. À partir de neuf heures, le vent a molli, et le reste de la nuit s'est passé dans un calme relatif.

Le matin, la rade présentait un aspect triste ; bien des pertes étaient à enregistrer, parmi lesquelles nous citerons en première ligne le trois-mâts à voiles le *Pactole*, de Nantes, qui était venu s'échouer près du pont de la transportation, après avoir enlevé presque tous les piquets placés pour faire le quai. Dans son échouage, ce trois-mâts a complètement écrasé le cotre l'*Annette*, qui se trouvait sur la rive.

Au premier moment, on a cru que le *Pactole* ne pourrait point être relevé, vu la quantité d'eau qu'il faisait, mais, dimanche matin, après avoir été déchargé par les soins de l'administration, il a pu être remorqué jusque dans la baie de la Moselle, où l'on pourra constater exactement la gravité des avaries.

Les épaves, provenant de la *Bonite*, sont venues sur le quai. Le *Buffon*, de Bordeaux, a son mât de perroquet brisé ; une goélette, mouillée tout auprès, a éprouvé des avaries sérieuses ; mais ce qui attire surtout l'attention après le trois-mâts le *Pactole*, c'est un groupe de navires qui sont à toucher et composé de la *Dépêche*, goélette à vapeur, *Bossuet*, trois-mâts à voile, de Bordeaux ; *Havilah*, trois-mâts à vapeur, et d'une goélette à voiles, le *Mac-Lean*, je crois. Les gens compétents disent que le *Bossuet* a empêché l'échouage sur la côte de deux navires à vapeur qui avaient chassé sur leurs ancres. Le *Havilah*, en effet, qui est placé sous le vent du *Bossuet*, a été complètement mis à l'abri des rafales par son voisin, beaucoup plus haut sur l'eau et parfaitement établi sur ses trois ancres.

Le *Bossuet* a eu une chaloupe défoncée. Tout le long du quai, ce n'était que débris d'embarcations, de chalands ; en face des bureaux de la douane, le quai lui-même est complètement démoli, au point qu'on ne peut plus y accoster.

En ville, la chaussée qui réunit la rue Sébastopol à la rue Sébastopol prolongée présentait un aspect aussi triste que la rade même. Quatorze embarcations, chalands et cotres, qui étaient venus chercher un abri dans la baie de la Moselle, avaient été jetés à la côte, leurs ancres n'ayant pu les tenir au mouillage.

En somme, à Nouméa, des dégâts importants, mais pas d'accidents ; malheureusement, il n'en a pas été ainsi partout.

Les environs de Nouméa ont été très éprouvés. Le camp de Montravail, où sont casernés 320 condamnés à la transportation*, a été presque en totalité détruit.

Sur sept cases servant au logement des condamnés, six ont été jetées à terre. Plusieurs hommes surpris ont été ensevelis sous les décombres, mais aussitôt retirés. La chapelle, construction fort solide, s'est affaissée ; la petite construction servant de

sacristie a été trouvée plu loin dans un jardin, sans que la barrière qui l'entoure ait été endommagée. Aujourd'hui, les condamnés campent sous des tentes, et on travaille très activement à enlever les décombres pour construire à nouveau.

Les nouvelles arrivées de la presqu'île sont très mauvaises. Le coup de vent y a fait des ravages beaucoup plus considérables que tous ceux jusqu'à ce moment constatés. Les camps de M'bi (camp militaire et service administratif) de Numbo, vallée où les déportés sont internés, et de Ten'du, vallée occupée par les déportés concessionnaires, ont été très éprouvés. Au camp de M'bi, la prison a eu sa toiture enlevée. Mêmes dégâts dans le bâtiment occupé par la gendarmerie, dans les écuries de l'administration, dans les bureaux du télégraphe, dans les magasins et dans la manutention.

Les logements occupés par l'officier d'administration, le garde du génie chargé des travaux, les officiers du service de santé, les officiers d'infanterie, ont perdu leurs toitures.

Une maison en pierres servant de logement aux sous-officiers de la garnison s'est effondrée : la case servant de poste a été enlevée.

Enfin, les cases servant de caserne à la troupe ont été entièrement détruites ; il n'en reste absolument rien.

Quant aux demeures particulières des condamnés à la déportation, beaucoup ont été complètement démolies, et presque toutes ont été ébranlées.

De grands ravages ont été supportés également dans la vallée du Ten'du.

Au pénitencier de l'île Nou, rien à constater.

L'*Agenoria* aurait subi des avaries considérables dans les environs d'Ouarail.

La *Reine-Hortense* serait complètement perdue.

NOUVELLES MARITIMES (*La Gironde*, 28 mai 1876)

Nouvelle-Calédonie.

Arrivé à Nouméa, le 24 mars : nav. fr. *Nouveau-Mondelli*, cap. Simon, venu. de Bordeaux.

— Nouméa, 25 mars. — Nous avons sur rade ; trois-mâts *Pactole*, cap. Ollivaud ; *Bossuet*, cap. Guignon, de Bordeaux ; *Cilaos*, cap. Aillet, de Marseille ; *Nouveau-Mondelli*, de Bordeaux.

Le trois-mâts *Pactole*, cap. Ollivaud. vient d'être vendu, après condamnation, pour la somme de 12.600 fr., pour compte de qui de droit Ce navire appartient au port de Nantes (armateur, M. E. Vaillau) ; il avait beaucoup souffert dans notre dernière tempête, et avait fait de graves avaries dans son étrave et son étambot.

Le trois-mâts-barque *Buffon*, cap. Lagrange, est arrivé à Ouailou [Houailou], côte est de la Nouvelle-Calédonie, où il doit prendre son chargement de nickel ; il partira directement pour France le 30 courant C'est le premier navire emportant en France un chargement de la colonie, et on espère qu'il sera suivi de beaucoup d'autres.

Un trois mâts-barque français est dans les passes.

Nous attendons le navire français *Indien*, cap. Arnaud, de Marseille.

NOUVELLES MARITIMES (*La Gironde*, 6 juillet 1876)

Nouvelle-Calédonie.

Nouméa, 24 avril. — Le nav. fr. *Buffon*, cap. Lagrange, est parti vers le 18 de Ouailou [Mines de nickel de Bel-Air*, à Houailou] en destination du Havre, portant 550 tonnes de minerai de nickel. Un autre affrètement a eu lieu : le *Nouveau-Mondelli* a été affrété par la maison Higginson, Morgan et Cie, pour prendre charge à Ouilou directement pour le Havre en nickel, faculté aux affréteurs de compléter en coprah, à 80 fr. la tonne, 2 1/2 % de chapeau, 60 jours de planche. — Ce navire partira pour son lieu de charge, côte est de la Nouvelle-Calédonie, vers le 27.

Restent sur rade : Nav. fr. *Pactole*, cap. Ollivaud, et *Nouveau-Mondelli*, cap. Simon.

PORT DE BORDEAUX
(*La Gironde*, 27 juillet 1876)

On a de vives inquiétudes sur place, sur le sort du navire *Calcutta*, de Bordeaux, cap. Devineau, parti de notre port le 24 novembre 1875 pour Nouméa et Taïti.

Depuis son départ, on n'a connu que son relâche à Gorée. pour y déposer un homme qui se trouvait dangereusement malade.

PORT DE BORDEAUX
(*La Gironde*, 28 juillet 1876)

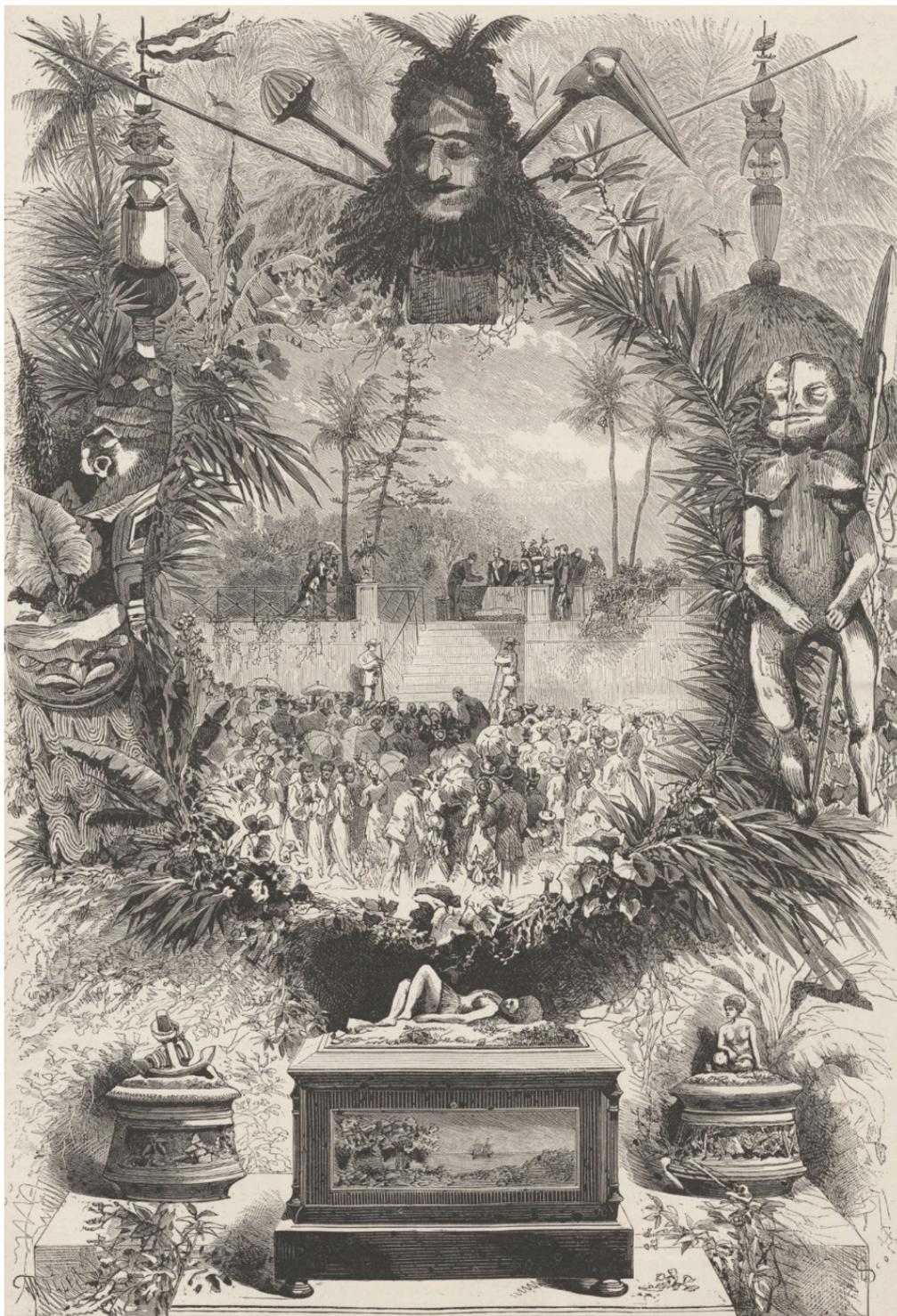
L'armateur du nav. fr. *Calcutta*, de Bordeaux, cap. Devineau, dont nous avons parlé hier comme donnant de vives inquiétudes sur place, a reçu une lettre de Nouméa datée du 5 juin qui lui annonce l'arrivée de son navire. Le *Calcutta* avait été retardé dans son voyage par de grande mauvais temps qu'il avait essuyé en doublant le cap Horn.

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 12 août 1876)

Nouvelle-Calédonie.

Ouailou [Houailou], 24 mai. — Le st. fr. *Ocean-Queen*, cap. Lerède. ven. de Bordeaux, est arrivé ici aujourd'hui pour y faire du charbon Il repartira pour Nouméa, après avoir embarqué sa provision de combustible. Tout va bien a bord.

EXPOSITION DE NOUMÉA
(*Le Monde illustré*, 12 août 1876)



La distribution des récompenses. — Idoles Canaques, masques de guerre, spécimens de sculpture indigène, etc., etc. —(Dessin de M. Scott, d'après le croquis de M. P., notre correspondant.)

Exposition de l'Industrie, de l'Agriculture et des Beaux-Arts à Nouméa.
(*Journal officiel de la République française*, 1^{er} juillet 1876)
(*Le Soleil*, 6 juillet 1876)

Un grand événement s'est produit, au mois de mars dernier, dans notre colonie de la Nouvelle-Calédonie, et cet événement semble destiné à ouvrir une ère nouvelle pour les habitants de ce pays.

Un comité d'exposition s'était formé récemment à Nouméa, chef-lieu de l'île.

Il a émis, vers la fin de janvier seulement, l'idée de provoquer l'ouverture d'une exposition des produits locaux de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts.

Le comité s'est adressé à tous les producteurs indistinctement, surtout à ceux qui se proposaient d'expédier à Sidney (Australie) des objets de leur fabrication pour la grande exhibition qui doit y avoir lieu prochainement. On était donc pressé par le temps. Aussi l'ouverture de l'exposition de Nouméa a-t-elle dû être fixée au 16 mars.

Certes, un plus long délai eût été indispensable à la plupart de nos industriels calédoniens, et c'est sans doute au peu de temps qu'on leur accordait pour se préparer, qu'est due l'abstention forcée d'un assez grand nombre d'entre eux.

On manquait de local pour loger les produits, mais les organisateurs ont fait appel à la bienveillance du gouverneur, et ce fonctionnaire, comprenant l'importance de la manifestation, a gracieusement offert son propre palais, qui est devenu, pendant quelques jours, le palais de l'industrie.

Les instructions transmises à M. de Pritzbuër par le Gouvernement et par le ministre de la marine, instructions empreintes d'une vive sollicitude pour les déportés, concordant avec la volonté de l'administration locale de favoriser autant que possible la [régénération de la population calédonienne par le travail](#), on a encouragé tous les déportés* qui font de l'industrie ou de l'agriculture, et ceux qui cultivent les arts, à fournir leur contingent à une œuvre destinée à honorer la colonie et à produire au dedans et au dehors les plus féconds résultats.

Nous nous empressons de le dire : la plupart, les plus courageux, ceux qui ont déjà conquis, grâce à leurs efforts et à leur persévérance, une sorte d'indépendance, le bien-être et l'estime de tous, ont répondu avec empressement à l'appel qui leur était adressé. Ils ont bien fait, puisque [en parcourant la liste des récompenses, nous constatons qu'un tiers des lauréats appartient à la déportation](#).

Les produits exposés ont été généralement admirés. Ils ne dépareraient certainement ni l'exposition actuelle de Philadelphie, ni l'exposition de Paris indiquée pour 1878 et où on en verra probablement figurer un certain nombre.

Dans le grand salon du Gouvernement, on s'arrêtait d'abord devant un projet de palais de justice, dû à un Arnold, de la presqu'île Ducos ; puis on était attiré vers le fond par une toile représentant la scène d'*Hamlet* et des fossoyeurs au cimetière.

La figure du prince seule manque d'animation ; le reste est très correct ; au-dessus est une reproduction d'un tableau de maître. Ces deux peintures, remarquables à certains égards, sont l'œuvre d'un déporté, M. Henry.

On appréciait moins un tableau de bataille ; mais la foule se pressait, en revanche, devant deux compositions à l'encre de Chine, qu'on dit être du même auteur : l'une représentant un camp de déportés à Numbo ; l'autre la vue du camp de Tendu affecté aux déportés concessionnaires. On reconnaît bien, dans ces compositions, Nouméa, l'île de Nou, le Mont d'Or. Les détails sont parfaitement traités et le dessin en est charmant. Elles ont obtenu un très-grand succès.

Une excellente collection de dessins à la plume par M. Carriage, capitaine d'artillerie ; des reproductions de tableaux dues à M. Malespine, pharmacien de la marine ; une longue série de photographies de MM. Hughan et Dufty ; deux groupes en terre cuite

représentant la Chasse et la Pêche, par Capellaro, de l'île des Pins ; une vue de la presqu'île Ducos par Devicque ; une dormeuse canaque par Bertrand, déportés, complétaient un bon ensemble des œuvres d'art en Calédonie.

La marqueterie, la tapisserie, la maroquinerie, l'ébénisterie de luxe, la bijouterie, toutes les industries qui ne sont en résumé que l'application de l'art à la production, ont fourni de magnifiques spécimens qui seraient très remarquables, même au milieu des richesses si variées de l'Europe industrielle.

Le programme du concours de la Nouvelle-Calédonie comprenait deux divisions formées chacune de deux sections ; voici les titres des quatre sections.

1^{re} section : Animaux ; instruments agricoles ; 2^e section : Produits agricoles et autres ; 3^e section : Mines ; 4^e section : Industrie et beaux-arts.

Dans la première section, on comptait peu de bétail, mais il y avait un grand nombre de chevaux et de juments ; de très beaux paons, beaucoup d'animaux de basse-cour, et, à côté, un nombre considérable de chariots, de voitures, de charrues, d'instruments aratoires de toute sorte faits dans la colonie.

Dans la deuxième, on a pu voir des produits agricoles indigènes, en même temps que des produits fournis par des plantes et des arbres importés et dont la culture a parfaitement réussi. Il y avait là une incroyable quantité d'échantillons de riz, de sucre, de miel, de tabac, d'huiles, de rhum, de racines alimentaires, de plantes propres à la distillerie, de conserves, de café, de féculs, de graines, de compositions chimiques.

Les exposants qui ont été le plus souvent nommés, en dehors de ceux que nous citons plus haut, sont, dans l'ordre du nombre des nominations : MM. Boutan, la Mission de Saint-Louis, M. de Greslan, remarqué pour ses produits horticoles, MM. Hoff, Carbonneau, Hemercam [Lemescam], Belet et Cie. Ces derniers ont fourni des travaux importants tels qu'un escalier en fer, une machine à couper le tabac et des lingots de nickel, dont un de 9 kilogrammes environ, fondus dans leurs ateliers.

Les mines ont incontestablement fourni la partie capitale de l'exhibition calédonienne. Des objets variés provenant de récentes exploitations, ont donné une idée approximative des richesses naturelles du sol. Cette précieuse collection servira de stimulant aux hommes qui ne reculent point devant les entreprises lointaines.

Quant à la quatrième section, outre les œuvres appartenant aux beaux-arts proprement dits, elle a apporté à la manifestation pour ainsi dire improvisée de Nouméa un attrait puissant, celui de travaux d'ébénisterie d'un fini et d'une élégance au-dessus de tout éloge, et une très-belle collection de bois précieux. Il est regrettable néanmoins que tous ces travaux soient des objets de luxe, et, comme tels, cotés à des prix trop élevés. Les meubles ordinaires ont fait défaut.

Parmi les récompenses accordées dans cette section, nous tenons à citer spécialement la mention honorable méritée par M. Bercot, déporté, établi orfèvre-bijoutier à Nouméa, dont la maison fait de très grandes affaires ; en y ajoutant les noms de M. Joulin, de l'île des Pins, auquel son eau dentifrice a valu aussi une mention ; de M. Dacier et de M. Huet, pour leurs chaussures ; de MM. Littré et Romelin, pour leur sellerie ; du colonel Charrière, directeur des services pénitenciers, pour le miel et pour la cire, nous n'aurons oublié aucun lauréat digne d'attention.

Une médaille de bronze a été aussi attribuée au comité central de l'exposition pour son exploitation spéciale de coton et de champignons des îles Loyalty.

Ainsi qu'on peut le voir par ce compte rendu, la première exposition de la Nouvelle-Calédonie a offert le consolant spectacle d'une colonie pénitentiaire, à peine installée, à peine née, pour ainsi dire, prise au dépourvu, et réunissant en quelques jours un assez grand nombre de produits, la plupart riches par eux-mêmes, d'autres manufacturés avec soin, dignes de rivaliser avec ceux que l'industrie européenne fait éclore chaque année, ne cédant en rien à ces dernières sous le rapport du luxe et de la perfection.

Cette exposition n'a duré que deux jours, les 16 et 17 mars ; l'affluence des curieux a été d'autant plus considérable que les heures étaient comptées et que personne ne voulait manquer à cette solennité, de laquelle dépendait en partie, aux yeux de certains hommes, l'avenir de la colonie.

Le 17, vers six heures du soir, le gouverneur, suivi de son cortège ordinaire, est venu prendre place sous un kiosque élevé au haut de l'escalier qui fait face à l'hôtel du Gouvernement. La distribution des récompenses aux exposants a immédiatement commencé.

Le corps de musique de la transportation, venu exprès de l'île Nou, était chargé de remplir les intermèdes, et il s'en est fort bien acquitté.

Après avoir pris place au fauteuil de la présidence, M. de Pritzbuer a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je tiens d'abord à vous exprimer combien je suis heureux d'avoir à présider cette réunion ; c'est la première fois que la colonie mesure ses forces, et tout le monde reconnaît avec plaisir qu'elles dépassent de beaucoup ce qu'on attendait. Des efforts considérables ont été faits, et les résultats obtenus promettent pour l'avenir, malgré les difficultés sérieuses que le travail rencontre en ce pays. Honneur donc à ceux qui récoltent, mais honneur aussi à ceux qui ont semé et su faire lever le bon grain.

Nous venons de subir un terrible cyclone ; les pertes éprouvées par quelques colons, particulièrement à Canala et dans le Nord, sont fort grandes. D'autres, plus minimes, ont atteint des immigrants établis à Moindou ou ailleurs.

Les unes et les autres sont très-regrettables ; mais les dernières, surtout, m'ont profondément touché, parce que les pauvres gens frappés n'avaient guère que le strict nécessaire. Pourtant, personne ne se décourage, et de tous côtés il me revient qu'on ne songe qu'à réparer le désastre.

L'administration en fait autant de son côté, et bientôt, le temps d'arrêt dans l'œuvre commune sera passé.

Les sauterelles se sont abattues sur tous nos centres de culture, et, dans quelques semaines, nous aurons peut-être à lutter contre leur progéniture : les piétonnes, dont tout le monde connaît la voracité. C'est un terrible fléau qui se reproduit trop souvent ; néanmoins, on a foi dans l'avenir et il faut espérer que le Ciel récompensera cette résignation et cette fermeté.

Messieurs, dans les salles que vous venez de parcourir, il y a des produits d'un haut intérêt, soit que la nature seule les ait mis à notre portée, soit que l'art et le travail soient intervenus pour les obtenir. Ils témoignent, les uns et les autres, des ressources. — que dis-je ? — des richesses que nous pourrions exploiter. Pour le moment, le nickel semble tenir le premier rang. Sagement aménagées, les mines de ce métal feront la fortune du pays. Les capitaux qu'elles appelleront, les gains qui en seront la suite, influenceront sur l'agriculture et l'industrie, qui se développeront à leur tour. Les mines hâteront l'achèvement de nos voies de communication et répandront ainsi, par des effets directs et indirects, le bien-être et la civilisation d'un bout à l'autre de la colonie.

Peut-être, la délimitation de la propriété indigène aidant, le temps est-il proche où cette civilisation sera appréciée par la race canaque et où nous trouverons en celle-ci un aide qui nous a manqué jusqu'à ce jour. Cette délimitation doit, en effet, faire cesser bien des compétitions, éteindre les sentiments de haine que quelques tribus pourraient encore nourrir contre les blancs et faciliter singulièrement l'œuvre des Missions.

À côté des produits agricoles si variés et si beaux qui proviennent du travail libre, vous en avez trouvé de similaires sortant des pénitenciers de la transportation. Nombreux et remarquables aussi, ils appellent en outre notre attention sur une importante question morale.

Ici, nous sommes en présence de résultats dus aux efforts de gens coupables jadis et qui se régénèrent par le travail. Donnons toute notre sympathie à cette œuvre qui, si elle réussit sur une grande échelle, sera un immense bienfait pour la société.

L'industrie naissante des beaux-arts eux-mêmes a ici ses représentants. Certaines choses sont aussi bien ou mieux faites que dans des centres plus populeux et plus anciens que Nouméa. Seulement elles sont encore grevées de grands frais, et par suite trop chères ; l'avenir y remédiera. Il suffit, pour le moment, qu'on produise, que la matière première et le talent existent incontestablement parmi nous, le reste viendra, et les débouchés ne nous manqueront pas. La colonie voisine applaudira à ce premier envoi que nous allons lui faire pour son exposition, et appréciera nos efforts avec la sympathie qu'elle nous a toujours montrée.

Beaucoup de beaux spécimens nous viennent des pénitenciers de la déportation ou sont l'œuvre des déportés de la grande terre.

Je félicite vivement leurs auteurs, ils travaillent et travaillent bien, ils sont un salubre exemple pour les autres. Et de fait, je suis heureux de le constater, la bonne volonté au travail n'a pas manqué sur nos lieux de déportation depuis quelque temps. Aussi la conduite s'y est-elle améliorée : l'une est la conséquence de l'autre. Je ne puis qu'engager les déportés à marcher de plus en plus dans cette voie et à ne pas se laisser égarer par des mirages trompeurs. Quelles que soient les décisions du Gouvernement, dans un avenir que Dieu seul connaît, il est hors de doute que les hommes de bonne conduite, les travailleurs par conséquent, c'est tout un, comme je viens de le dire à l'instant, seront toujours les mieux traités. En outre, le travail est la loi commune, Dieu y attache de grandes bénédictions, l'oubli des peines, la régénération, la satisfaction intérieure, sans compter l'amélioration des conditions de l'existence.

M. le président du comité de l'exposition vous entretiendra plus en détail du but que nous nous proposons et des objets les plus intéressants que vous avez examinés. Ensuite nous procéderons à la distribution des récompenses, mais, auparavant, je veux vous complimenter une fois encore et remercier, au nom de la colonie, les personnes qui se sont dévouées pour organiser cette fête du travail.

M. Marchand, directeur de la Banque de la Nouvelle-Calédonie, président du comité d'Exposition, a répondu en ces termes :

Monsieur le gouverneur,

Avant de vous faire connaître les noms des exposants qui ont été jugés dignes par le jury de recevoir des récompenses, veuillez me permettre de préciser encore en deux mots le but recherché par les organisateurs de l'exposition. Ce qu'ils ont voulu, c'est donner à la colonie le moyen de se bien connaître elle-même.

lorsqu'un mécanicien se dispose à mettre en mouvement la machine qui va glisser sur les rails ou fendre les flots, il commence par mesurer la force contenue dans ses chaudières.

De même, la Nouvelle-Calédonie, au moment où de grandes découvertes viennent de se produire chez elle, au moment où sa population s'est rapidement accrue d'éléments divers, a besoin de connaître exactement les forces dont elle peut disposer. Il a semblé qu'une exposition générale des produits naturels et de ceux fabriqués était le meilleur moyen d'atteindre ce but.

Malheureusement, la branche-principale de notre agriculture n'a pas été représentée. Le bétail mériterait à lui seul une exposition particulière. N'ayant pas pu lui donner cette année la place qu'il mérite, nous l'avons ajourné à l'année prochaine.

Je n'essayerai pas, monsieur le gouverneur, de vous rendre compte de tous les produits utiles, de tous les travaux bien exécutés, des œuvres qui ont mérité des récompenses ; la liste en est trop longue. Mais j'appellerai votre attention sur deux exploitations importantes qui ont été tout particulièrement distinguées par le jury.

La mine de nickel de Canala, appartenant à M. Hanckar, et celle de Houaïlou, à M. Higginson, occupent un grand nombre d'ouvriers ; elles ont donné la vie et la richesse à deux parties de la colonie, dont l'une était naguère à peine fréquentée et dont l'autre était complètement déserte.

Les travaux de ces deux mines sont sagement et régulièrement conduits ; on n'a rien négligé pour leur installation. Les produits extraits et déjà exportés représentent des sommes considérables. Enfin, c'est grâce à leur abondance et à leur richesse que, pour la première fois depuis l'occupation du pays par la France, un navire, qui sera suivi, je l'espère, de beaucoup d'autres, va opérer son retour direct de la Nouvelle-Calédonie en France. C'est donc elles qui soudent définitivement le trait d'union entre la colonie et sa métropole.

À des travaux si importants, le jury a cru qu'il était juste d'attribuer des récompenses exceptionnelles ; et il a décerné deux médailles d'or : l'une à M. Higginson, l'autre à M. Hanckar.

Vous venez de nous dire, monsieur le gouverneur, que la réussite de l'exposition a dépassé vos espérances. C'est la récompense la plus flatteuse que pussent espérer les organisateurs de cette entreprise. Mais je déclare, en leur nom, que cet heureux résultat est dû en grande partie à la bienveillance que vous leur avez témoignée, ainsi qu'au concours intelligent et dévoué qui leur a été donné par les personnes qui forment votre entourage.

Vous avez mis à notre disposition votre hôtel et vos jardins ; nous vous en remercions.

Nous remercions également M. le directeur de l'intérieur de l'empressement avec lequel il nous a donné tout ce que nous lui avons demandé pour les installations.

Enfin, une part du succès revient au maire et à la municipalité de Nouméa, qui ont voulu fournir eux-mêmes les fonds nécessaires aux récompenses que vous allez distribuer.

L'exposition de 1876, vous nous l'avez fait remarquer, est la première qui ait eu lieu dans ce pays. Si nous voulons qu'elle soit utile, qu'elle porte des fruits, il faut absolument qu'elle soit suivie chaque année d'une solennité semblable. C'est le plus sûr moyen, croyons-nous, de constater les progrès accomplis et de soutenir d'émulation des travailleurs.

Ce n'est point aujourd'hui que nous pouvons prévoir ce qui va résulter des études faites par la foule qui s'est pressée ici pendant deux jours.

Mais, dès maintenant, après avoir, examiné avec soin l'ensemble des produits exposés, nous proclamons après vous, monsieur le gouverneur, qu'il y a bien réellement en Nouvelle-Calédonie assez de richesses naturelles, assez d'intelligence, assez d'énergie pour que cette jeune colonie soit bientôt digne de notre vieille et bien-aimée patrie.

Ces deux discours ont été suivis de plusieurs salves d'applaudissements.

La parole a été accordée ensuite à M. Vaux, secrétaire du comité organisateur, qui a donné lecture de la liste des récompenses.

Chaque lauréat est venu, à l'appel de son nom, recevoir le diplôme des mains du chef de la colonie qui a annoncé à l'assistance que la répartition des médailles aurait lieu ultérieurement, la médaille type devant être frappée en France, d'après un modèle qui vient d'être mis au concours par le comité d'organisation aujourd'hui transformé en comité permanent d'exposition.

On peut affirmer que la tentative qui vient d'être faite avec un succès inespéré marque un pas décisif dans le mouvement de progrès commencé depuis trois ans.

Elle est la première de ce genre ; elle sera suivie de beaucoup d'autres qui, mûrement préparées, étant munies de tous les éléments propres à les rendre plus attrayantes et

plus complètes, contribueront puissamment à développer les forces productives de la Nouvelle-Calédonie et l'expansion de son commerce.

En entretenant, parmi la population libre comme parmi les déportés, une louable émulation, en inspirant à ceux-ci le désir de racheter les fautes du passé par les efforts combinés de la bonne conduite et du travail, la fréquence des expositions viendra en aide à la bienveillance de l'administration locale, à celle du ministre de la marine et des colonies, qui ne demandent pas mieux que de voir simplifier la mission dont les a chargés l'Assemblée nationale.

Travailler, c'est coloniser, c'est enrichir le pays qu'on habite en s'enrichissant soi-même. Le travail, d'ailleurs, a toujours été considéré comme un puissant élément de bien-être et de moralisation.

CHAROLAIS.

FINANCES, MARINE, COMMERCE
(*La Gironde*, 7 janvier 1877)

On va soumissionner au commerce une adjudication de transports à effectuer en six voyages, à destination de Tahiti et Nouméa, par le cap Horn, ou à Nouméa d'abord et Tahiti ensuite, par le cap de Bonne-Espérance ; les voyages auraient lieu régulièrement le 15, tous les deux mois. Si le navire est à vapeur, il sera libre de prendre la voie de Suez. Les navires ainsi nolisés alterneront avec ceux de l'État qui font le service des transports pour les mêmes colonies.

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 16 janvier 1877)

Nouvelle-Calédonie.

Nouméa, 30 oct. — Le nav. fr. *Maris-Stella* [*Stella-Maris*] vient d'envergner ses voiles et part dans peu de jours pour Pam (Diahot), Nord de la Calédonie, où il chargera en minerai de cuivre pour Newcastle : là, il prendra un chargement de charbon pour Nouméa, d'où on l'expédiera pour France, avec un chargement de minerai de nickel.

FINANCES, MARINE, COMMERCE
(*La Gironde*, 22 janvier 1877)

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

Je viens de prendre connaissance, à l'administration de la Marine, du cahier des charges relatif à l'adjudication, fixée au 16 février prochain, du service des transports maritimes pour la Nouvelle-Calédonie, et j'y remarque une lacune importante.

L'article 7 est ainsi conçu :

« L'adjudicataire s'engage envers l'administration de la marine à faire partir du port de Bordeaux, aux époques fixes des 15 décembre, 15 février, 15 avril, 15 juin, 15 août et 15 octobre, de chacune des trois années comprises au présent traité, un navire français de *seconde cote* au moins et de 450 tonneaux de jauge au *minimum*. »
(Règlement de 1872.) »

Il résulte de cet article que les navires de seconde cote sont admis à concourir au même titre que ceux de première cote.

Il me sera permis de trouver au moins étrange une telle disposition, et j'y vois la preuve d'une indifférence regrettable de la part de l'administration, laquelle paraît se peu préoccuper d'assurer l'exécution de ce long voyage dans de bonnes conditions.

Il est évident que les navires de seconde cote arriveront en première ligne parmi les concurrents. Point n'est besoin de faire rassortir l'avantage qu'à l'adjudicataire à présenter pour ce service un navire ayant, par exemple, 20 ans d'existence. Il est certain que le propriétaire d'un navire qui représente une valeur de 80 à 100,000 fr. peut faire des concessions plus importantes que celui dont le navire représente un capital de 250 à 300.000 fr.

Dans une situation ainsi déterminée, il n'y a pas de concurrence possible entre le premier et le second. Puisque l'administration admet indifféremment les navires de 1^{re} ou de 2^e cote — ce qui ne s'explique guère, — n'eût-il pas été plus équitable et plus rationnel à la fois de faire concourir distinctement les bâtiments des deux catégories ? Le concurrence ne peut raisonnablement s'établir qu'avec des éléments analogues et dans des conditions identiques : la division que j'indique eût permis à tous les armateurs de participer au concours et de faire leurs propositions pour l'entreprise du service.

Tout le monde sait quelles difficultés présente toujours le voyage qu'il s'agit de faire et les dangers que peuvent courir les bâtiments dans ces lointains parages, quand ils ne présentent pas les meilleures conditions de construction et de solidité. C'est ce qui donne un caractère vraiment étrange à la mesure prise par l'administration maritime. Il était bien plus simple de dire que les navires de 2^e cote seraient seuls admis. C'est, d'ailleurs, ce qui se produira exactement.

Il est superflu de démontrer que l'affrèteur base son prix sur la valeur même du navire, et que ce prix est plus ou moins élevé, selon que le navire est coté au 1^{er} ou au 2^e degré. À quoi bon ce mode de procéder, si l'administration n'établit pas même de différence ?

J'insiste sur ce dernier point, parce qu'il importe avant tout de se préoccuper de la sécurité quand il s'agit de transporter à Nouméa une infinité de personnes.

J'aime à croire que vous ferez bon accueil à ces observations, et que, grâce à votre publicité, l'administration de la marine se décidera à en tenir compte.

Veillez agréer, etc.

Un armateur. »

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 17 février 1877)

Nouvelle-Calédonie.

Nouméa, 5 décembre. — Les nav. fr. *Jean-Pierre* et *Pey-Berland* (ce dernier arrivé le 28 novembre de Bordeaux), relèveront probablement pour Newcastle (Australie) y charger des charbons. Ce dernier pour Saïgon, dit-on.

Sinistres et événements de mer
(*La Gironde*, 26 mai 1877)

— Nouméa, 18 février. — Le nav. fr. *Endoume*, de Marseille, qui s'est perdu sur les récifs, en arrivant de son port d'armement, a été adjugé pour la somme de 7.300 fr., plus 5 % de frais de vente.

Pendant le laps de temps qui s'est écoulé entre naufrage et la vente, le navire avait beaucoup fatigué.

Le bateau *Zépher*, qui était toujours attaché au restant de la carcasse, a pu sauver une centaine de barriques de vins, absinthe et vermouth ; autant à peu près fut sauvé par le bateau *Dépêche*, ce qui permit de couvrir les frais et donna environ un bénéfice de 8 à 10.000 francs aux sauveteurs.

REVUE DE LA SEMAINE
(*La Gironde*, 18 juin 1877)

Bordeaux, le 17 juin

Nouméa et Taïti : Nous avons un aliment de fret à peu près régulier pour ces ports. Le *Théodore-Ducos*, qui fait ces deux destinations, tient les prix de 75 à 80 fr. et 10 % pour Nouméa, et de 100 fr. et 10 % pour Taïti.

Il sera suivi par le *Buffon*, qui fera également Taïti.

Puis nous aurons le *Sumroo*, prochainement attendu à Bordeaux du Havre.

Le *Frederick*, en charge pour Nouméa directement, fait le prix de 75 fr. et 10 %. Ce dernier navire à son chargement à peu près arrêté.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

(*La Gironde*, 25 juin 1877)

La commission des pétitions de la Chambre était saisie d'une intéressante pétition envoyée par 151 habitants de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), qui demandait pour la colonie l'établissement d'institutions libérales : Conseil général, Conseils municipaux, tribunaux, liberté de la presse. La commission a renvoyé cette pétition au ministre de la marine, avec une recommandation toute spéciale pour ces motifs : que la Nouvelle-Calédonie est une de nos plus importantes possessions d'outre-mer, par sa situation et par le développement considérable que la colonisation européenne peut y prendre, sous l'influence d'institutions libérales ; — que son budget local dépasse actuellement 2 millions ; — que l'organisation réclamée par elle n'a produit que d'heureux résultats dans les colonies qui en sont actuellement pourvus.

CHRONIQUE

(*Le Soir*, 14 juillet 1877)

(*Journal des finances*, 21 juillet 1877)

— Les dernières correspondances parvenues de la Nouvelle-Calédonie, contiennent des renseignements intéressants sur une tournée que le gouverneur de la colonie, accompagné de l'inspecteur en chef colonial M. Cuinier, venait de faire sur divers points de la côte est de l'île.

Toutes les informations recueillies par M. le contre-amiral de Pritzbuër, tendent à faire présumer que l'industrie minière est appelée à prendre le plus heureux essor en Nouvelle-Calédonie.

Dans l'arrondissement de Canala, le mouvement minier ne se ralentit pas : il est bien peu de crêtes qui n'aient pas été fouillées par la pioche du prospecteur.

De Port-Bouquet à Canala, on aperçoit des huttes de mineurs et des taches blanches qui témoignent des travaux exécutés le long de la côte.

À Canala, se trouve une concession de nickel en pleine exploitation ; c'est le Boa-Kainé. De grands progrès ont été faits depuis 1876. Un tunnel de 700 pieds de longueur, taillé en grande partie dans le roc, est destiné à rejoindre la veine principale découverte au sommet de la montagne.

Ce tunnel est percé à 400 pieds du point de découverte, et si la veine est retrouvée dans de bonnes conditions, l'exploitation du nickel sur ce point est assurée pour bien des années.

C'est surtout à Thio que l'industrie minière prend une importance considérable ; on cite plusieurs mines d'avenir occupant chacune plus de vingt ouvriers. Ce point, naguère inconnu ou très-peu fréquenté, prospère de jour en jour.

Une goélette à vapeur, qui fait un service à peu près régulier sur la côte est y touche deux fois par mois et des caboteurs y vont souvent charger du minerai.

Deux grands propriétaires de mines [Hanckar et Higginson] viennent de réunir leurs intérêts en vue de la création à la pointe Chaleix, près de Nouméa, de hauts fourneaux pour la fonte du nickel ; ils doivent envoyer en France tous les produits de leurs mines, et ce sera une source de bénéfices pour l'industrie métropolitaine.

Un fait intéressant à noter, c'est que les indigènes, à Canala, travaillent volontiers aux routes, sont d'une certaine utilité pour les descentes des minerais et contribuent ainsi selon leurs moyens aux progrès de la colonisation.

L'exploitation de Bel-Air est en pleine activité. Cette mine occupe 70 ouvriers : il en est extrait chaque mois 250 tonnes de bon minerai, et la richesse du gîte est telle qu'avec une légère augmentation de personnel, la production pourrait être portée à 500 tonnes par mois.

L'exploitation de la mine de cuivre de Balade, qui appartient à une société française [Higginson], est en pleine prospérité. Deux navires anglais, lors du passage du gouverneur, y prenaient leur chargement.

Cette mine expédie 600 tonnes de minerai par mois, et la découverte récente de nouveaux filons d'une grande richesse va permettre d'augmenter la production dans de notables proportions.

D'après l'avis de personnes compétentes, le jour n'est pas loin où cette mine pourra lutter avec la plus belle de l'Australie.

Une mine d'or, la Fern-Hill, marche également bien, et le propriétaire est assez satisfait du rendement pour vouloir consacrer de nouveaux capitaux à l'amélioration des diverses parties de son exploitation.

Cette mine a été, de même, l'objet des appréciations les plus favorables.

CHRONIQUE MINIÈRE ET METALLURGIQUE

EXPOSITION DE NOUMÉA

(*Journal officiel de la République française*, 20 août 1877)

(*Le Messager de Paris*, 9 septembre 1877)

On lit dans le *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie* du 9 mai 1877 :

La deuxième exposition de Nouméa a démontré d'une manière évidente combien il a été accompli de progrès dans le court espace d'une année.

La richesse minière de la colonie s'y est affirmée avec assez de puissance pour convaincre les plus incrédules, surtout si on veut bien considérer que nous sortons à peine de la période de découverte pour entrer dans celle d'exploitation.

L'agriculture a prouvé qu'elle ne se laissait pas abattre par les obstacles. De généreux efforts ont tracé la voie dans laquelle elle doit entrer pour défier les fléaux qui l'ont accablée jusqu'à présent ; la science et l'expérience se sont unies pour tenter des essais, dont les résultats, habilement présentés, ont frappé tous les visiteurs.

Signalons également les progrès de l'industrie. Le comité s'est arrêté avec satisfaction devant les produits de l'ébénisterie, de la chapellerie et de la mégisserie.

Le défaut de place et les difficultés de transport n'ont pas permis à l'outillage et aux procédés des industries mécaniques de se produire au complet sur les lieux de l'exposition. Mais le comité est allé chercher ce qui ne pouvait venir à lui, et il est heureux de rendre compte de la visite intéressante qu'il a faite aux ateliers de MM. Lemescam, Carbonneau, Belet et Cie*, à la pointe Chaleix.

Cet établissement, qui date à peine d'hier, a pris une rapide extension ; de nombreuses machines y fonctionnent déjà pour le traitement du fer et l'emploi de la fonte. Les membres du comité ont pu se convaincre, par les travaux exécutés sous leurs yeux, que ces ateliers sont appelés à rendre de grands services au pays.

L'exposition de 1877 a donc été des plus satisfaisantes ; elle a été ouverte par le contre-amiral Pritzbuër, qui a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Lorsque, l'année dernière, je vous donnai rendez-vous pour l'exposition de 1877, je pensais que nous pourrions inaugurer au moins une partie de notre nouveau musée ; il n'en a rien été et nous serons obligés, sans doute, de pousser nos travaux avec quelque énergie pour pouvoir disposer l'année prochaine d'un local assez vaste. Une chose me console néanmoins dans ce contre-temps : c'est que, grâce à lui, j'ai pu rendre encore une fois service à la colonie en mettant les salles du gouvernement à sa disposition.

Vous savez sur quel point nous avons placé ce musée et dans quelles conditions il se construit. Le service local a fourni le terrain et donne une subvention ; un comité bien choisi et bien présidé, consacre beaucoup de temps à cet intéressant travail ; enfin des personnes, qu'on ne saurait trop remercier de leur générosité, font à ce comité les fonds nécessaires pour la réussite de l'œuvre. Je n'ai pas besoin de les nommer, toute la colonie les connaît, aussi bien celles qui, moins risées, manifestent leur sympathie par des dons plus modestes.

Je suis heureux, messieurs, que cette fête ait pour témoins les hauts fonctionnaires que la métropole a envoyés en Calédonie pour y inspecter les services administratifs. M. le commissaire général Cuinier et M. l'inspecteur adjoint Delasalle emporteront, je l'espère, une bonne impression de pays, des efforts qu'on y tente, et surtout de l'esprit de travail qui y règne.

On parle souvent de la Calédonie en France sans trop savoir ce qu'elle renferme de bons éléments à côté d'autres qui laissent forcément à désirer. Ces messieurs en rendront bon compte, et je suis heureux, je le répète, qu'après avoir examiné les moyens d'action sur les lieux de production, ils puissent juger du résultat, par une vue d'ensemble véritablement aussi satisfaisante que possible pour une colonie naissante à laquelle Dieu n'a pas ménagé les épreuves.

Je constate avec un extrême plaisir que l'administration pénitentiaire* et les personnes qui en dépendent ont fait de grands efforts cette année : les produits et les collections envoyés par M. l'agent général de culture Lécart vous ont tous frappés comme ils frapperont l'immense public qui les verra figurer à Paris. Le pénitencier agricole de la Fonhouary créé par ce fonctionnaire est appelé, à n'en pas douter, à un avenir brillant, et les personnes à qui il a été donné de les voir grandir ont été toutes émerveillées de ses progrès rapides.

Bourail, plus ancien, a fourni aussi son contingent ; mais, hélas ! c'était le sucre et le rhum qu'on devait produire sur ce territoire si fertile et si bien arrosé ! De ce côté, les sauterelles ont ruiné nos espérances, au moins pour cette année.

Le désastre a été complet ; et cependant, le moral des concessionnaires s'est vaillamment soutenu ; c'est qu'ils ont pu se convaincre que le sol qu'ils exploitent peut leur donner d'autres récoltes rémunératrices et que, déjà, ils en ont profité dans une certaine mesure. Le maïs, d'ailleurs, quoique fortement attaqué, a payé en partie le travail de ceux qui le cultivent grâce au peu de temps qui s'écoule entre les semailles et la maturité.

Canala est déjà en pleine prospérité, non seulement au point de vue des mines, mais encore à celui de l'agriculture. C'est là que le café s'affirme sur une échelle relativement importante. Le riz et le tabac compléteront dans un avenir prochain la richesse de cet arrondissement.

Le centre agricole si intéressant de Moindou entre dans une nouvelle phase grâce à une meilleure distribution des terres, à un choix plus heureux des concessionnaires libres ou déportés. Le morcellement de la partie réservée à l'usinier, quand on croyait encore au sucre, a permis de grouper les habitants. Il y aura là un village véritable. Espérons que, de ce côté encore, nos efforts seront couronnés de succès.

Je ne dis rien de Nouméa ; la transformation est évidente pour tous les yeux.

Un fait nouveau s'est produit ; c'est surtout à Canala et sur la côte nord-est qu'on peut le constater. Je veux parler du travail des Canaques. En les payant directement et avec régularité, on en tire un excellent parti. Grâce à eux, des routes mulâtres existeront bientôt sur tout le littoral, de Nakéty à l'embouchure du Diahot, en passant par Canala, Ouailou [Houailou] et Oubatche. — Ceci m'amène à vous dire que les routes de l'intérieur se poursuivent avec activité, sous la direction si intelligente et si ferme de l'administration pénitentiaire et avec les fonds mis à sa disposition par la métropole.

Messieurs, la Calédonie est une colonie pénitentiaire ; comme telle, elle a de lourdes servitudes, et l'industrie privée aussi bien que le fonctionnement de certaines institutions en ressentent de la gêne. Mais laissez-moi vous dire qu'il y a de grandes compensations à cet état de choses ; que les nombreux transportés, confiés à notre garde, sont bien utiles pour l'amélioration matérielle du pays ; et que si la métropole se montre aussi généreuse par ses subventions envers celui-ci, c'est précisément parce qu'elle comprend sa situation exceptionnelle.

En somme, on circulera bientôt d'un bout à l'autre de la colonie, et déjà la viabilité s'est considérablement accrue. Le résultat, au point de vue de l'élevage du bétail et de la consommation de la viande indigène, est trop évident pour que je cherche à le mettre plus en relief.

Je n'ai pas encore parlé des mines. À mon arrivée, on n'avait pour ainsi dire rien commencé, si ce n'est à Balade.

La Fern Hill était abandonnée. Thio et Ouailou [Houailou] n'existaient guère, et Bouakainé [Boa-Kainé] venait d'être découvert. Peu de gens croyaient au nickel.

À la dernière exposition, vous avez vu de beaux blocs de ce dernier minerai ; mais que de craintes à côté des espérances ! Aujourd'hui, l'avenir nous apparaît sous les couleurs les plus brillantes et le présent nous donne des certitudes. Je ne vous parlerai pas des chargements déjà expédiés, ni des bonnes nouvelles reçues de France, ni de la richesse du minerai ; mis je constate une source réelle de prospérité. Il pourra y avoir de fortes baisses résultant de l'abondance du métal, mais moins il sera rare, plus il trouvera son emploi dans l'industrie, et plus aussi les moyens de le traiter se perfectionnent.

L'équilibre s'établira, soyez sûrs ; et le pays aura dans les mines de nickel une industrie qui fera sa fortune, — une partie de sa fortune du moins ; car, permettez-moi, messieurs, d'appeler maintenant votre attention sur le cuivre qui, de son côté, se montre plus abondant et plus riche qu'on ne se l'était imaginé, et dont la valeur marchande est relativement à l'abri des fortes baisses dont je viens de parler. Ce cuivre, messieurs, est d'un immense avenir.

Je mentionnerai aussi l'or dont l'existence en quantités notables s'affirme de nouveau, mais je ne m'y arrêterai pas.

Messieurs, n'oublions pas que si la richesse minérale est une chose excellente par elle-même, elle ne contribuera pourtant à coloniser vraiment ce pays qu'en provoquant des richesses agricoles qui fassent vivre une véritable population calédonienne blanche attachée au sol ; car les mineurs vont et viennent et ne se fixent guère. Mais il est dans la nature des choses que cet effet se produise ; notre sol heureusement, si fertile pourra d'ailleurs s'y prêter facilement ; et ce n'est non seulement à alimenter les habitants du pays qu'il arrivera, mais bien à fournir de précieuses matières pour l'exportation, telles que le café, le tabac et l'huile, particulièrement celle de ricin si estimée pour les machines. Mais ceci n'est pas encore de l'actualité.

Les exportations, qui étaient nulles jusqu'à ces derniers temps, vont donc devenir par le fait des minerais, tout au moins, de plus en plus nombreuses ; déjà elles ont commencé à se produire cette année sur une assez grande échelle. Ne voyez-vous pas dans ce fait la solution de la question si délicate de la Banque et remises à faire en France, sans que le commerce ait besoin pour cela de traites de l'État ?

Ah ! messieurs, on peut le dire en vérité : la découverte des mines a été un immense bienfait de la Providence pour ce pays si éloigné de la mère patrie.

Je termine en m'adressant plus particulièrement à la déportation. Ce que j'avais prévu et dit l'année dernière s'est réalisé : l'amnistie n'a pas eu lieu, mais des commutations nombreuses ont été accordées ou le seront sous peu. Les recours en grâce passent par mes mains et je les apostille avec grand soin.

Beaucoup l'ont été très favorablement, parce que beaucoup de déportés se conduisent bien et travaillent de leur mieux. Qu'ils continuent sans relâche jusqu'au moment où ils recevront le bienfait qu'ils ont sollicité ; c'est leur intérêt sous tous les points de vue, et je constate avec plaisir qu'ils le comprennent en général ; du reste, travail et conduite se tiennent ; le premier est rarement soutenu si la seconde laisse à désirer, et l'homme de bonne conduite glisserait bientôt sur une pente fatale si, par impossible, il restait désœuvré.

Messieurs, je souhaite que cette année voit prospérer la colonie, et je prie Dieu de lui éviter les fléaux.

Après ce discours, M. Beneterady [sic], vice-président de la commission, s'exprime en ces termes :

Monsieur le gouverneur,

J'ai l'honneur de vous exprimer tous les regrets du comité de n'avoir pas à sa tête, dans une circonstance aussi exceptionnelle, son premier vice-président.

M. la Barcerie est retenu chez lui par une indisposition subite ; mais, malgré son état de maladie, il a tenu à écrire les paroles qu'il voulait prononcer, paroles auxquelles nous nous associons de tout cœur. Je viens, au nom du comité, vous demander la permission d'en faire donner lecture.

Monsieur le gouverneur,

En constatant devant vous le succès de la première exposition de la Nouvelle-Calédonie, entreprise avec le précieux appui de votre bienveillant et haut patronage, et ouverte sous votre présidence le 16 mars 1876, le président du comité d'exposition émettait le vœu que cette importante assise du travail, dans toutes ses formes, ne fut que l'étape inaugurale de solennités pareilles et régulières, C'est aussi notre avis, et donnant à ce souhait une portée qui s'étend au delà des compétitions, des suprématies et de l'émulation locale dont je n'ai garde de méconnaître la valeur, j'y vois encore les intérêts généraux du pays et la voie du développement de ses ressources.

La Calédonie doit, en effet, lutter contre deux difficultés intrinsèques : son éloignement, de l'Europe et la jeunesse de son avènement comme centre de production. Pour élargir sa place au soleil de la notoriété, il faut qu'elle affirme sa vitalité, qu'elle attire vers elle l'attention du dehors, qu'elle rassemble et exhibe avec éclat les produits multiples de son sol, de son industrie et les spécimens variés de ses remarquables richesses métalliques. Les expositions répétées, pendant une certaine période, constituent le procédé le plus efficace pour assurer ces résultats, en brisant les barrières de son éloignement par delà des mers et de l'inconnu qui s'attache encore pour beaucoup de gens à notre colonie naissante. La publicité impatiente, besoin fiévreux de notre époque, qui s'empare de toutes les nouveautés, n'est-elle pas là pour propager et répandre de tous côtés toutes les conquêtes de l'homme ?

La plus flatteuse réalité n'a pas tardé à confirmer pour la Nouvelle-Calédonie la valeur de ce moyen de vulgarisation. Au lendemain de l'exposition de Nouméa, nos exposants franchissant l'enceinte de la colonie, avaient la bonne inspiration d'aller planter leur drapeau sur la terre d'Australie, et leurs produits recevaient à l'exposition de Sydney le plus sympathique accueil et les plus encourageantes récompenses.

Quelque avantageuse que puisse être pour la Calédonie l'ouverture du marché australien, la multiplicité et l'abondance de ses richesses l'autorisent à entrevoir des horizons plus vastes et des débouchés plus en harmonie avec elles. Sous ce rapport, l'avenir est plein de promesses et l'exposition actuelle inaugurera, c'est notre conviction, l'ère d'une véritable prospérité.

N'est-elle pas la porte par laquelle la Nouvelle-Calédonie fera son entrée dans le monde de la production et de l'industrie universelles, en allant prendre sa place dans ce palais du Champ-de-Mars, où la France a convié en 1878 tous les travailleurs du globe, Une cordiale sympathie vous y attend, messieurs les exposants, et vous saurez y conquérir des suffrages mérités. Là se fondera définitivement pour vous, et sur la plus vaste échelle qu'on puisse imaginer et désirer, cette notoriété légitime sans laquelle les efforts les plus persévérants demeurent lettres mortes, eussent-ils eu à lutter, comme les vôtres, contre des obstacles qui semblaient insurmontables, et que votre volonté et votre opiniâtreté au travail ont vaincus. Dans la sphère des productions utiles, notoriété et succès sont synonymes.

Revenons à l'exposition actuelle qui consacre ces espérances d'avenir. N'ayant pas assisté à sa devancière, je n'entreprendrai pas une comparaison détaillée pour laquelle je ne possède pas d'éléments suffisants. Les résultats généraux importent d'ailleurs davantage, et c'est avec satisfaction que je note, de l'aveu de MM. les membres du comité d'exposition dont j'ai l'honneur d'être un des vice-présidents, un progrès sensible dans le domaine utilitaire. J'aurais pu me passer de ce point de départ pour

juger l'œuvre actuelle, mais j'ai pensé qu'il ne m'était pas permis de rien détruire des titres encourageants et flatteurs pour MM. les exposants.

Quel qu'en soit mon désir, je ne saurais passer en revue l'apport de chacun. Deux attributions m'appartiennent principalement, l'appréciation générale et l'éloge mérité que je suis heureux d'exprimer, et une mention spéciale des côtés saillants de l'exposition. Mais aucun des produits utiles, aucun des travaux bien exécutés ne sera oublié, et les récompenses qui vont être distribuées prouveront que le jury s'est préoccupé de tous les mérites et a su tenir compte de tous les efforts.

Au milieu de ce rassemblement si intéressant, on voit se dégager les blocs de cuivre et de nickel de MM. Higginson et Kanckar [Hanckar], spécimens superbes de ces mines fécondes qui abondent en Calédonie et sont une source de richesse certaine.

Non loin du nickel minéral, les regards s'arrêtent avec complaisance et admiration devant le nickel pur dont l'art s'est saisi pour composer cet élégant et brillant surtout qui décore la table du grand salon.

Demain, c'est l'industrie qui accaparera le précieux métal pour en généraliser les applications et les utilisations.

La collection de bois de M. Lécart s'impose d'elle-même à l'attention du public ; elle lui révèle une variété inconnue d'essences forestières nuancées à l'infini et susceptibles de se prêter à une foule d'usages, qu'il s'agisse de construction, de fabrication de meubles de luxe et d'ornement. Cette collection est préparée et composée avec un grand art et accompagnée d'un catalogue enseignant l'espèce botanique à côté du nom vulgaire, l'habitant, la culture, les propriétés et le mode d'exploitation de chaque essence. La collection de M. Lécart est à la fois une œuvre savante et d'utilité pratique. La science et l'industrie ne sauraient lui être trop reconnaissantes.

L'exposition doit beaucoup à l'administration pénitentiaire pour les produits utiles et recommandable qu'elle lui a largement apportés.

Elle a ses bois, son tabac, ses graines oléagineuses, son assortiment classé des semences de la plupart des végétaux calédoniens, ses herbiers, ses serres de plantes vivantes, ses meubles de luxe, ses bijoux, etc.

Dans la section d'agriculture. M. Hoff a réuni une exposition aussi dense qu'attachante : céréales, féculs, racines alimentaires, plantes potagères et maraîchères, fruits, arbres exotiques utiles témoignent autant de l'ardeur et de la constance dans le travail que de l'appropriation et de la bonté des méthodes et procédés de culture.

M. de Greslan, en outre de ses autres exploitations, s'est adonné à l'introduction, à la culture et à la propagation des arbres à fruits et de plantes alimentaires étrangères à la flore indigène, et réussit de plus en plus dans cette voie.

Je n'en finirais pas, messieurs, s'il fallait tout citer.

Le bétail nous manque encore cette année, mais cette absence regrettable n'est pas un signe de déchéance de cette branche si importante de l'industrie agricole. Sans doute, une sécheresse extrême et exceptionnellement prolongée a causé quelques pertes partielles ; mais l'ensemble du troupeau calédonien est toujours en prospérité.

Le défaut de sa représentation tient uniquement à un accident : un groupe isolé de bestiaux a été atteint par la fièvre charbonneuse, et, bien que le mal ait été circonscrit, conjuré et éteint en peu de jours, tout mouvement d'animaux a été momentanément suspendu dans un but de préservation générale fort aisé à comprendre.

Sur quelques autres points, le catalogue de l'agriculture est incomplet, mais loin que la responsabilité de ces omissions lui incombe, elle a droit à de sympathiques condoléances. La faute en est à cette sécheresse dont je parlais, et plus encore à ce fléau voyageur des sauterelles dont les sombres légions sont venues s'abattre, pour les dévorer en un clin d'œil, sur des récoltes bien conduites, riches de promesses de rendement et à la veille de la moisson.

Vous avez écouté, messieurs, et suivi comme moi avec le plus vif intérêt, l'exposé de l'état actuel de la colonie dont M. le gouverneur a bien voulu nous entretenir. Cette

parole autorisée, expression d'une étude réfléchie et des informations les plus importantes ressources de la colonie et la voie des exploitations générales les plus fructueuses.

Ces horizons sont pleinement rassurants, et les meilleures perspectives sont ouvertes aux efforts sérieux

Si j'ai bien compris, le cuivre et le nickel d'une part, et en première ligne ; de l'autre, le tabac, les huiles et le café doivent constituer les matières de l'exportation. Les autres produits se prêtent moins aux grandes exploitations ; quelques-uns d'entre eux sont plus sujets aux conséquences fâcheuses des aléas atmosphériques et des ravages des sauterelles, et ils paraissent plutôt destinés aux transactions locales et du voisinage.

Ces produits ne risquent pas de dépasser les besoins et peuvent s'attendre à l'écoulement le plus rémunérateur. Un vaste champ est donc ouvert à l'activité, et la diversité des travaux répond à la diversité des aptitudes et des instincts individuels.

Avant de proclamer les noms des exposants à qui le jury a attribué des récompenses, il nous reste une dette à acquitter. Comme l'an dernier, monsieur le gouverneur. l'Exposition vous doit ses conditions d'existence, et, dans son dénûment de local, vous lui avez généreusement offert l'hospitalité de votre hôtel et de vos jardins. Interprète fidèle des sentiments du comité et des exposants, je vous apporte les témoignages de leur reconnaissance.

Nous remercions M. le directeur de l'intérieur qui a accueilli avec tant d'obligeance et d'empressement nos demandes relatives aux nombreuses installations dont nous avons besoin.

Nous apprécions hautement le concours important donné à l'exposition par M. le directeur de l'administration pénitentiaire, en stimulant les instincts de travail du personnel pénitentiaire. en l'autorisant à exposer les produits de ses œuvres.

Qu'il en reçoive bien nos remerciements. Merci cordial également à M. le maire et à la municipalité qui ont prouvé l'intérêt qu'ils prenaient à cette solennité, en nous offrant les fonds destinés aux récompenses.

Au moment de nous serrer, messieurs les exposants, nous nous disons au revoir. Dans ces premiers essais, vous nous avez montré ce que peuvent l'énergie, la persévérance et le travail en lutte avec tous les obstacles. Vous nous montrerez plus tard ce qu'on est en droit d'attendre de vous quand vous serez tout à fait maîtres du terrain et en pleine exploitation industrielle et agricole.

Ainsi que par le passé, le comité étudiera les questions qui vous concernent, recherchera, pour vous les transmettre, les documents et les méthodes profitables à vos travaux, signalera vos progrès et vos conquêtes, réclamera en votre faveur le concours de l'autorité supérieure dont la bienveillance vous est déjà acquise.

Le comité n'a qu'une ambition : votre utilité et vos succès et une part contributive dans la prospérité de la colonie.

L'EXPOSITION DE NOUMÉA.

RÉCOMPENSES

(*Journal officiel de la République française*, 20 août 1877)

(*Le Gaulois*, 21 août 1877)

Le *Journal officiel* reproduit le compte-rendu de la deuxième exposition de Nouméa, tel qu'il a paru dans le *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie* du 9 mai 1877 :

Voici la liste des prix et récompenses décernées par le jury de l'exposition de Nouméa :

Médailles d'argent

Calimbre : Charcuterie.
Tranchant : Charcuterie.
A. Hughan : Photographies.
Montfort : Surtout de table en fleurs.
Loupias : Bijouterie et argenture.
Higginson : Nickel de Bel-Air et cobalt de la baie du Sud.
Higginson : Cuivre natif, oxyde noir et pyrites de cuivre de la Balade (Diahot).
Higginson : *Guy Fawkes*, étalon âgé de deux ans, introduit d'Australie dans la colonie.
Hancar : Nickel de la Boa-Kaine (Canala).
Pernet et Poulet : Machine à vapeur horizontale.
Mission de Saint-Louis : Rhum.
Hoff : Luzerne ; légumes ; tabac ; mule née à Makutakuin.
Liétard, colon à Moindhou : Tabac.
De Greslan : Fruits divers (29 variétés) ; *Queen of Diamonds*, poulinière pur sang, âgée de 6 ans ; chiens terriers provenant de Topsy et Titi.
Laurie : Tabac.
Le Coat de Kervéguen : Café ; fibres, sacs de vacua et produits divers.
Camille Dezarnaulds : *T'Ndu*, poney d'enfant.
Gratien Brun : *Sun Light*, étalon pur sang, âgé de 6 ans.
Jean Lomont : *Jessy*, jument et voiture.
John Strokarcck : Une paire de chevaux de voiture.
Carbonneau, Lemescam, Belet et Cie : Établissement de métallurgie et fonderie de la pointe Chaleix.
Pradel, cocher chez M. Strokarcck, déjà médaillé en 1857, à Lyon, par la société protectrice des animaux.

Administration pénitentiaire. — Déportation.

Enon, presqu'île Ducos : Chiffonnier et bureau pour dame.
Fabre, Collot, Rémy, Orcel, Simbozel. Xaff, Henry et Andrieux, presqu'île Ducos : Bibliothèque sculptée.
Aghuilhon, presqu'île Ducos : Chapeaux et feutres.
Direction des travaux de l'île des Pins : Dessins, feuilles d'arbres et fleurs.
Henry, presqu'île Ducos : Terre cuite et portrait à l'huile.
Budaille et Lécuyer, presqu'île Ducos : Exposition générale de volailles, lapins, oies et canards.

Administration pénitentiaire. — Transportation.

Gouvignon, transporté : Bijoux sculptés en nacre et nickel.
Cicowski, conducteur des ponts et chaussées : Modèle de pont.
Pénitencier agricole d'Ourail : directeur, M. Lécart : Collection de bois.
Lécart : tabac de Virginie ; 27 boîtes de graines ou écorces et plantes en serre.
Établissement agricole de Bourail, directeur, M. de Giverdey : Huiles et féculs.
Charrière, directeur : Karapatha, étalon de gros trait, âge de 4 ans.

Médailles d'ensemble

Higginson : Pour l'ensemble de son exposition de minerais.
Hoff : Pour l'ensemble de son exposition d'agriculture.
Administration pénitentiaire, directeur M. Charrière : Pour l'ensemble de son exposition.

Rappel de médaille d'argent
Administration pénitentiaire. — Déportation.

Guérin : Buffet de salon.

Médailles de bronze

M^{me} de Greslan : Cocons de vers à soie, trois espèces.

M^{lle} Demazures : Couverture de berceau au crochet.

Lafage : Habits et jaquettes.

Bon : Briques à 110 fr. le mille.

Gauharou : Collection de minerais du pays.

Tranchant : Charbon de terre de la mine des Bruyères (Tonghoué).

Carbonneau, Lemescam, Belet et C^{ie} : Chaudière

Gaërtner : Fibres d'aloès.

Hoff : Fromages.

Blanchot : Fromages.

Lacroix-Cadet : Concombres.

Le Coat de Kervéguen : Rhum ; huile de ricin.

Laurie : Huile de ricin.

Bouyé : Tabac.

De Gaeslan : *Princesse*, jument suitée de Duchesse, pouliche de 2 ans.

De Greslan : Canards Aylesbury,

Direction de l'intérieur (ferme modèle d'Yahoué) : *Négro*, étalon de 3 ans.

Th. Unger : *Jupiter*, bidet né dans le pays.

Th. Metzger : *Lady Bee*, produit colonial, demi-sang, âgé de 4 ans.

Carter : Chien ratier.

Fourcade : Chien ratier.

Newland : Porc, race Prince-Albert.

Devif, agent secondaire des ponts et chaussées : Travaux de l'installation de l'exposition.

Administration pénitentiaire. — Déportation.

Fabre et Van Haël, presque-île Ducos : Jardinières et peintures.

Josset, à l'île des Pins : Rouet à dévider la soie.

Pinjon, île des Pins : Meubles divers.

Melin, lithographe : Lithographies.

Potier : Coffre-fort.

Gantelet, presque-île Ducos : Peaux de chien, chevreau et lapin tannées.

Dolbeau : Ouvrages divers en zinc.

Jorel, île des Pins : Produits divers, pâtes alimentaires.

Dutil, presque-île de Ducos : Tabac.

Rommetin : Harnais divers.

Administration pénitentiaire. — Transportation.

Pierquin, île Nou : Store pour tissus de gaze. *

Ile Nou : Gravure sur cuivre.

Lacoureuille, concessionnaire à Bourail : Café.

Tessier, concessionnaire à Bourail : Café.

Ledemoisel, concessionnaire à Bourail : Café.

Sounh, concessionnaire à Bourail : Volailles et dindes.

Pénitencier agricole d'Ouarail, directeur, M. Lécart : Beurre.

Établissement agricole de Bourail, directeur, M. de Giverdey : Moutons du Cap.

Rappels de médailles de bronze.

Administration pénitentiaire. — Déportation.

Dacier, île des Pins : Chaussures.

Huet, presque île Ducos : Chaussures.
Collot et Bertrand, presque île Ducos : Coffrets et terres-cuites.
Devicque, presque île Ducos : 3 dessins.

Mentions très honorables.

Le Coat de Kervéguen : Cassonnade.
Malan : Essences diverses.
Jardin du gouvernement : Fleurs et plantes d'ornement.
Gratien Brun : *Cherritto*, jument âgée de 4 ans.
De Greslan : Introduction en Calédonie des merles des Molluques.
Castex : Poissons.
Démené et Nicolas : Poissons.
Fourcade : *Posse*, poney d'enfant, venant de Norfolk.
Mission de Saint-Louis : *Chépénéhé*, étalon né à Lifou, âgé de 18 mois.

Administration pénitentiaire. — Déportation.

Litré : Harnais.

Administration pénitentiaire. — Transportation.

Établissement agricole de Bourail, directeur, M. de Giverdey : Maïs.
Pénitencier agricole de Ouarail, directeur, M. Lécart : Essences diverses.

Mentions honorables.

M^{lle} Léonie : Portraits en tapisserie.
MM. de Greslan : Beurre.
Simoimin : Mouilleur perfectionné.
Colonel Charrière : Haches Canaques en serpentine ; miel et cires.
Indigènes de la mission de Saint-Louis et de la Conception : Collections d'armes et fruits du pays.
Direction d'artillerie de Nouméa, le directeur commandant Groussard : Objets cloués en fonte de fer ; break.
Hoff : 22 échantillons de bois du pays ; orge, avoine, seigle, sarrasin, blé ; fleurs naturelles ; pommes de terre ; tapioca ; wallabies venant d'Australie ; citrate de chaux et lin roui.
L. Marchand : Minerais de cobalt et galène argentifère.
De Greslan : Paons et volailles de combat ; résine de kaori ; chien de berger.
Caporn et Strockarck : Échantillons de fibres de coco.
Strockarck : Paon et paonne ; cygnes noirs d'Australie ; fleurs naturelles.
Carbonneau, Lemescam, Belet et Cie : Nickel de la mine Seaucourt, à Thio, et charbon de la mine Aurore, à Païta.
Pernet et Poulet : Balise exposée par M. le commandant Chambeyron.
Peyras : Goélette demi-coque gréée.
Sauvage : Chaussures diverses et bottes.
Heurtemot : Fourneaux potagers et ouvrages divers en plâtre.
Chardar : Maïs.
Buard : Abeilles, cire et miel.
Durand : Légumes et fruits ; café.
Indigènes de la mission de Saint-Louis : Fruits et plantes potagères.
Mission de Saint-Louis : Fruits.
Mission de la Conception : Fruits.
Jardin du Gouvernement : Graines potagères.
Manigan : Vignes et raisins.
Montolard : Farine de manioc.

Perrault : Farine de manioc.
Rayard, concessionnaire à Moindou : Café.
Kay, lieutenant du génie à l'île des Pins : Herbier.
M^{me} Choinier : Corsets.
Fleury : Collection d'insectes de la colonie.
Les colons du centre agricole de Moindou : Tabacs.

Administration pénitentiaire. — Déportation.

Dutil, presque île Ducos : Boutons en os.
Lapirot, île des Pins : Guéridon sculpté.
Philippe, île des Pins : 3 plans et dessins de machine.
Lemaître, presque île Ducos : Imitation de tapisserie sur toile.
Mathie, presque île Ducos : Légumes.
Budaille et Lécuyer, presque île Ducos : Légumes.
Baiseng, presque île Ducos : Essences diverses.
Dambreville et Cie, île des Pins : Fruits et raisins.
Laignelet, île des Pins : Collection de bois de l'île des Pins.

Administration pénitentiaire. — Transportation.

Ferre, transporté, jardinier du directeur : Raisins.
Roussel, île Nou : Serrure électrique.
Pénitencier agricole d'Ouarail, directeur M. Lécart : Tombereaux et jougs ; divers-alcoolats et cire à cacheter, maïs ; gingembre et curcuma ; huile de ricin ; farines diverses ; paniers et ouvrages en osier ; herbier.
Établissement agricole de Bourail, directeur, M. de Giverdey : Cordes en fibres ; huile de ricin, de colza, de coco et de bancoul ; farines diverses.
Souh [Sounh ?], concessionnaire à Bourail : Pommes de terre.
Ledemoisel, concessionnaire à Bourail : Pommes de terre.
Établissement agricole de Canala, directeur M. Hayes : Huiles de ricin, de bancoul et d'arachide, tabacs, farines diverses, café.
Établissement agricole de l'île des Pins, agent de culture M. Jeuland : Huile de ricin ; machine à l'huile de ricin ; tabacs.
Exploitation forestière de la baie du Prony, directeur M. Alric : Résine de kaori.

Rappel de mention honorable.

Bouillaud, directeur de l'imprimerie civile : Planches et épreuves typographiques.

CHRONIQUE LOCALE
(*La Gironde*, 20 septembre 1877)

Le trois-mâts *Théodore-Ducos*, capitaine Domain, parti de Bordeaux fin août pour Nouméa, avait embarqué, en outre d'un chargement de diverses marchandises pour le gouvernement français, 94 employés, qui vont à Nouméa renouveler le personnel des bureaux de l'administration.

Le trois-mâts *Sumroo*, également du port de Bordeaux, capitaine Chenillez, charge actuellement dans notre port, pour compte du gouvernement, diverses marchandises. Ce navire embarquera en outre 200 militaires d'infanterie qui vont à Nouméa remplacer les hommes de troupe qui y sont en garnison.

Le trois-mâts *Calcutta*, du Havre, capitaine Lelanchon, va charger pour Nouméa et Taïti pour compte du gouvernement. Il prendra également des passagers.

Le trois mâts *Superbe*, de Bordeaux, capitaine Grillet, attendu du Havre, fera suite au *Calcutta*.

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 29 septembre 1877)

Nouvelle-Calédonie.

Nouméa, 11 juillet. — Le nav. fr. *Havre*, cap. Lebourgeois, parti pour Tahiti et le Havre, a à son bord trois passagers, MM Fleury, Godiard et Nogé.

Nous avons sur rade les nav. fr. *Océan*, cap. Despointes, embarquant ici et à Canala 700 tonneaux nickel à destination du Havre ; *Bordeaux*, c. Guichard ; *France-Chérie*, cap. Guignon ; *Nouveau-Mondelli*, cap. Simon ; vap.fr. *Sea-Queen*, cap. Lerede ; *Havilah*, cap. Babot.

Beaucoup de personnes sont venues d'Australie pour des transactions de minerai de cobalt, pour lequel ils ont un bon débouché. Le nickel est aussi en faveur en ce moment.

REVUE DE LA SEMAINE
(*La Gironde*, 1^{er} octobre 1877)

Bordeaux, le 30 septembre

Nouméa et Taïti : Nous avons un aliment de fret à peu près régulier pour la Nouvelle Calédonie.

Le *Calcutta*, qui fait les deux destinations, est en cours de chargement. Le *Sumroo*, qui va à Nouméa directement, partira le 1^{er} octobre ; il prendra également des passagers pour le gouvernement. Le *Superbe*, qui vient d'arriver du Havre, fera suite à ce dernier navire. Le *Rochelais*, affrété par une autre maison de notre place, est également en charge dans notre port. Le fret se tient toujours de 75 à 80 fr. et 10 % pour Nouméa et 100 fr. pour Taïti.

Sinistres et événements de mer
(*La Gironde*, 10 octobre 1877)

Une dépêche d'Australie, du 14 août, nous annonçait que le nav. fr *Nouvelle-Mondelli*, de Bordeaux, cap. Simon, avait chargé en charbon pour la Chine, ce qui laisse supposer que l'accident signalé à son départ de Nouméa pour l'Australie devait être insignifiant et non pas une perte totale, comme des avis de Nouméa, 17 juillet, le faisaient croire.

Bordeaux
CHRONIQUE LOCALE
(*La Gironde*, 14 octobre 1877)

On embarquait ce matin à bord du trois-mâts *Sumroo*, de notre port, capitaine Chenillez, deux cents militaires d'infanterie de marine, qui vont à Nouméa renouveler les hommes de troupe qui y sont en garnison. Le *Sumroo* partira dans le courant de la semaine prochaine.

REVUE DE LA SEMAINE
(*La Gironde*, 14 janvier 1878)

Bordeaux, 13 janvier 1878.

Nouméa et Taïti : Les affaires avec ce pays suivent un cours régulier, particulièrement pour Nouméa. On peut compter en moyenne sur l'expédition d'un navire par mois pour ce port. L'*Océan* charge actuellement pour compte du gouvernement, en grande partie. Il fera Nouméa seulement.

Le *Nouveau Saint-Michel* fera les deux ports, Nouméa d'abord. Le *Pey-Berland* est actuellement en plein chargement pour Nouméa. Le prix du fret est de 75 à 80 fr. et 10 % pour Nouméa, et de 100 fr. pour Taïti.

CHRONIQUE
(*La Gironde*, 18 février 1878)

— Un colon de Nouméa écrit à la date du 16 décembre au *XIX^e Siècle* :

« Voulez-vous me permettre de signaler un fait important ? Le capitaine Mac-Leod, un Écossais, qui fait la pêche des holoturies pour la Chine, a, dans un récent voyage à Vanikoro, île jusqu'à présent en dehors du mouvement commercial, mais que ses pêcheries, encore vierges, vont faire visiter plus souvent, pu comprendre que des tombes des compagnons de Lapeyrouse existaient encore. On lui a même indiqué qu'une d'elles portait encore une croix. Si les colons de la Nouvelle-Calédonie jouissaient des droits civils accordés aux plus petites communes de France, ils enverraient une expédition recueillir probablement sous ces tombes ou les pierres qui les entourent, de précieux renseignements. Mais ils ne peuvent même pas nommer un Conseil municipal. quoiqu'ils paient 2 millions 200 000 fr. d'impôts. Ne serait il pas à désirer que ces restes précieux fussent recueillis par la marine française ou tout au moins par ses ordres ? »

COLONIES FRANÇAISES

LA NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Gironde*, 5 septembre 1879)

On nous écrit de Nouméa ³, 10 juillet :

Il y a ici un arrêt presque complet dans la production des minerais de nickel et de cobalt, fort riches pourtant mais le marché d'Europe étant encombré de ces produits, les propriétaires des mines sont forcés de suspendre leurs opérations. Il n'y a plus que la grande mine de nickel de Houaïlou (côte est) qui continue les travaux : les hauts fourneaux de la pointe Chaleix* (baie de l'Orphelinat) près Nouméa viennent d'être rallumés, et l'on y fait des *matts* à 65 ou 70 % de nickel à destination d'Europe.

³ L'auteur de ces lettres est un dénommé A. Serph, d'après *Le Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, 19 août 1883. À son arrivée à la colonie, en 1869, le *Moniteur* le donnait comme instituteur.

Le courrier *City-of-Melbourne*, qui quitte demain à dix heures Nouméa pour Sydney, emporte 30 tonnes des dits *matts*. C'est le double ou le triple qui devra sortir d'ici quand le nickel et ses alliages auront étendu le nombre de leurs applications industrielles.

L'insurrection canaque* est, comme vous le savez, entièrement terminée. La côte ouest est à peu près désertée par les indigènes entre Bouloupari et le cap Goulvain ! On en a tué 600 et déporté 1.500 à l'île des Pins et à l'île Art, qui fait partie du groupe des Belep au nord de la Calédonie.

Le gouverneur M. Olry, qui paraît animé d'intentions libérales, est en tournée sur la côte est où il visite Canala, Houailou, etc... distribuant des récompenses aux indigènes qui ont été nos auxiliaires pendant la révolte. C'est en effet un Canaque de Kanala, Ségou, qui a tué le grand chef de l'insurrection Ataï. Ces médailles font le meilleur effet sur les naturels, dont elles flattent l'amour-propre.

La loge maçonnique fermée pendant la durée du gouvernement réactionnaire du contre amiral de Pritzbuher a été rouverte et voit son influence augmenter tous les jours tandis que celle des maristes diminue sensiblement.

Il n'y a presque plus de déportés et, à la fin de l'année, il ne restera plus ici que ceux qui, étant établis, font leurs affaires. Ils seront à peine au nombre de 300 dans toute la colonie.

Un acte politique qui marquera dans l'histoire de la colonie s'est accompli cette semaine, c'est la nomination d'un conseil municipal élu pour Nouméa. Sur quinze conseillers élus, quatorze sont républicains et *un seul* réactionnaire. Le résultat fait espérer que l'on va désormais favoriser le développement de l'instruction laïque, tandis qu'autrefois, les congréganistes avaient toutes les faveurs gouvernementales et celles des fonctionnaires qui obéissaient au mot d'ordre de l'ancien gouverneur de Pritzbuher.

Les affaires se sont quelque peu ressenties du départ des déportés : le vin vaut 150 fr. pièce ; la bouteille d'absinthe se vend toujours de 7 fr. 50 à 8 fr. ; celle de vermouth, 5 fr. Le tabac d'exportation se vend assez bien, mais les droits d'entrée (2 fr. par kg.) arrêtent quelque peu les transactions. Ce droit est établi pour protéger l'industrie locale qui en fabrique une assez grande quantité.

Nous avons sur rade deux navires de Bordeaux : le *Saint-Marc* et le *Théodore-Ducos*, des maisons L. Ballande et Tandonnet. Les maisons Beylard, Adet, Ballande sont représentées et font toutes leurs affaires.

Au courrier prochain de nouveaux détails.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE : SA COLONISATION ET SA SITUATION ACTUELLE (*L'Économiste français*, 27 septembre 1879)

Vers les confins orientaux de cette portion de l'Océanie à qui la couleur noire de ses races aborigènes a valu le nom de Mélanésie, à deux cents lieues de l'Australie et à deux cent cinquante de la Nouvelle-Zélande, court du S. E. au N. E., entre les 20°10' et 22°26' de latitude sud et les méridiens de 161° et de 163°25' à l'est du méridien de Paris, une bande de terre longue de 300 kilomètres et large de 50, qui fait avec l'équateur un angle d'environ 40 degrés.

À la prendre sous son aspect général, cette terre présente une succession presque ininterrompue de chaînons de montagnes et de pics isolés, qui la partagent dans tout le sens de sa longueur, et dont le versant oriental se termine sur la côte en falaises abruptes, auxquelles des îlots madréporiques forment une ceinture de récifs courant parallèlement au littoral, de manière à abriter les bâtiments de la houle du large et à permettre aux petites embarcations de naviguer, sans trop de danger, d'un point de l'île à l'autre. Envisagé sous le rapport de la végétation, le pays se montre sous des aspects

aussi intéressants que variés. Dans les plaines d'alluvions qui bordent les cours d'eau, c'est la flore intertropicale dans toute sa splendeur : des groupes de cocotiers, de riches plantations et des massifs verdoyants au milieu desquels disparaissent les cases des naturels. Sur les croupes arrondies des montagnes, se dressent des *kaoris* ou pins colonnaires, cet arbre si précieux pour les constructions navales, que les premiers visiteurs de l'île confondirent avec les colonnes basiliques qu'ils avaient vues en Islande, en Écosse, en Auvergne et qu'ils venaient de retrouver aux Nouvelles-Hébrides. Voilà l'apparence générale du pays dans sa partie septentrionale. Mais franchit-on le mont d'Or, masse énorme qui se lie dans un isolement complet et dont les flancs descendent verticalement, semblables à une muraille de gigantesques roches superposées, et se dirige-t-on vers le sud-est, le pays devient désolé. Les terrains se bouleversent, s'enchevêtrent et se recouvrent d'une maigre argile, qui ne supporte qu'un petit nombre d'arbustes chétifs aux branches sèches, au feuillage rare et jaune. Les montagnes revêtent des formes abruptes, et leurs flancs tombent à pic, ne laissant pas même une bande de terre fertile entre eux et l'océan.

Cette terre est l'île de la Nouvelle-Calédonie, nom que son climat, sa végétation, sa situation géographique rendent bizarre, masqué indique la nationalité de ceux qui découvrirent. Il faut se souvenir qu'ils étaient écossais et que, pressentie par Bougainville, l'île n'a été réellement découverte que par Cook, qu'accompagnaient Forster et notre compatriote Labillardière, le 4 septembre 1774, dans son second voyage. La Pérouse, à son tour, la visita : le fait est aujourd'hui acquis, bien que Bruny d'Entrecasteaux et Huon de Kermadec, envoyés à sa recherche et qui touchèrent à la Nouvelle-Calédonie en 1792, n'aient trouvé aucune trace de leur illustre devancier. De 1793 à 1827, l'île ne reçut d'autres visites que celles des baleiniers et des sandaliers américains ; mais à cette dernière date, Dumont-d'Urville la releva, et le 24 septembre 1853, M. le contre-amiral Febvrier-Despointes, alors commandant en chef de notre station dans le Pacifique, en prit définitivement possession au nom du gouvernement français. Plus tard, elle a été désignée comme lieu tant de déportation pour les condamnés aux travaux forcés, que de déportation pour les insurgés de la Commune.

Il y a donc vingt-six ans que notre pavillon flotte sur cette île lointaine, et [les sinistres événements dont elle était le théâtre tout récemment encore attestent assez que ni nos administrateurs, ni nos missionnaires n'ont su gagner la confiance des indigènes et se concilier leur amitié](#). Ce sont, il est vrai, d'indomptables sauvages et des anthropophages endurcis, dont on dit qu'il n'y a rien à faire, rien à tirer, et ce langage paraît assez spécieux, quoique l'exemple de l'Anglais Paddon et de quelques autres soit là pour montrer que tels quels, les Canaques savent, quand ils sont traités avec justice, se plier au travail et à une existence assez régulière. Mais la colonisation pénale et la colonisation libre, qu'on a tour à tour essayées et qui subsistent actuellement à côté l'une de l'autre, qu'ont-elles produit jusqu'ici et quels résultats est-on fondé à en attendre pour l'avenir ? Est-on en face d'une de ces tentatives misérablement avortées, dont notre administration de la marine, nouvelle ou ancienne, n'est que trop coutumière, ou bien y a-t-il quelque espoir d'une compensation plus ou moins prochaine au sang versé par nos soldats et à l'argent versé par notre Trésor ? Ce sont là des questions qui se posent naturellement et dont la réponse doit se trouver dans [un livre que vient de publier M. Charles Lemire 4, au retour d'une mission télégraphique qu'il avait accomplie dans l'île](#). Ce livre, en effet, indépendamment de ses autres mérites, a toute la valeur d'un procès-verbal dressé jour par jour, pour ainsi dire, par un homme ayant exploré notre possession de fond en comble sur un parcours de 1.340 kilomètres, un homme, en outre, dont le témoignage est d'autant plus précieux que, par tempérament peut-être, à coup sûr par position officielle, il incline à l'optimisme, et

⁴ Charles Lemire, *La colonisation française en Nouvelle-Calédonie et dépendances*, Paris, 1878.

qu'obligé à l'occasion de formuler certaines critiques, il semble demander pardon de la liberté grande qu'il vient d'ainsi prendre.

Ces 1.340 kilomètres, M. Lemire a dû les franchir « à pied, sans ponts sur les cours d'eau, presque sans routes » et ces deux derniers mots sont une première condamnation de ces officiers supérieurs de la marine qui, depuis vingt-cinq ans, gouvernent la Colonie avec des pouvoirs autocratiques, et dont les derniers ont disposé de la main-d'œuvre pénitentiaire pour la construction de ces indispensables auxiliaires d'une colonisation agricole. Il n'existe pas plus de 200 à 250 kilomètres de routes, là où il en faudrait 1.000, et, faute de moyens de transport, M. Lemire a vu pourrir sur place les légumes dans les potagers de l'intérieur, engraisser des porcs avec des bananes, des papayes et des goyaves, alors qu'à Nouméa, l'on manque de légumes et que les œufs valent de 3 à 6 francs la douzaine, quand chaque ferme de l'intérieur renferme de trois à cinq cents volailles. Tout le monde là bas est bien persuadé pourtant, comme l'écrivait en 1870 un colon de Nouméa, que si, dès le début de l'occupation, le gouvernement avait fait tracer un simple chemin le long de la côte, au milieu de la zone des terres à coloniser, la recherche des terrains à concéder eût été plus facile, et la colonisation partant plus rapide. Ici les forêts à franchir ne renferment pas, comme dans l'Indo-Chine, d'impénétrables fourrés ; les rivières ne sont pas infestées de crocodiles, les broussailles n'abritent ni bêtes fauves, ni reptiles. La chaleur est supportable et la salubrité du climat ne fait pas doute. Ce qui a donc empêché de sillonner la colonie de routes, ce qui a fait que 50 kilomètres après Nouméa, le voyageur est obligé encore de se frayer un chemin à travers la *brousse*, c'est l'incurie, la routine administrative, et c'est grâce à elle encore que les habitants du chef-lieu de la colonie ont dû se contenter, jusqu'à l'année dernière, de boire de l'eau recueillie dans des citernes, et qui n'était pas toujours potable.

Suivons, cependant, les pas de M. Lemire dans son aventureux voyage. Plus heureux que lui, nous n'aurons pas d'ailleurs à passer à la nage ou à gué, comme il l'a fait, plus de deux cents cours d'eau, à traverser de nombreux marais, à gravir des montagnes et à pénétrer dans des forêts. À peine est-on sorti de Nouméa que l'on rencontre à Vistoé les premiers colons, quelques-uns français, mais la plupart allemands, irlandais, chinois, et quelques pas plus loin, à Bouraké, il y a l'établissement agricole et sucrier dont le propriétaire est M. de Kervéguen et que dirige M. de Tourris. Cet établissement emploie 200 personnes, parmi lesquelles beaucoup de Malabars, et peut fabriquer 250 tonnes de sucre par an. Quelques pas encore, et l'on est en pleine brousse, ainsi que s'appelle là-bas tout ce qui est situé en dehors des centres d'habitation, que ce soit une plaine, une montagne, une vallée. Point de routes, presque pas d'oiseaux, si ce n'est quelques énormes pigeons, appelés *notous*. Ça et là quelques indigènes, dont les cases au toit pointu émergent du feuillage, et les habitations des colons, généralement situées sur le bord d'un ruisseau ou d'une rivière, bâties parfois en bois, mais le plus souvent en torchis ou même en écorces de niaoulis. Autour le Paddock, ou enclos pour les chevaux et le bétail, et à côté l'indispensable potager planté de maïs, de taros, de patates. Chacune de ces habitations renferme un lit qui s'offre au voyageur de passage, et dans ces rares occasions, la table hospitalière est bientôt couverte de bœuf salé, de patates, de riz, de biscuit, de thé ; mets rustiques, mais offerts de grand cœur et qu'une longue course pédestre fait trouver délicieux.

La vallée de Bourail est magnifique et la plus fertile de toute l'île. C'est là que sont groupés les condamnés et les libérés auxquels des concessions de terrain ont été accordées, et qui, jusqu'à présent, n'ont mis en culture qu'une superficie de 750 hectares. On y fabrique des gargoulettes et des poteries fort estimées, et dans le voisinage, le visiteur a devant lui la belle usine à sucre de Bacouya, créée par M. Higginson, Australien naturalisé à Nouméa, dont il est le plus fort négociant, mais cédée par lui à l'administration. La baie de Pouembout traversée et les marais de Koué franchis, on se trouve sur les terrains concédés, sur une aire de 25.000 hectares, dont

3.000 ont été payés immédiatement à la Compagnie foncière de Calédonie. Cette Compagnie avait alloué ses terres par demi-hectare, ou les avait données en location; mais la plupart des familles d'immigrants qu'elle avait fait venir de France ont quitté son exploitation et se sont dispersées dans le pays. Aussi bien l'expérience n'a-t-elle pas été favorable à ce système de grandes concessions d'un seul tenant. Une compagnie anglaise, à la tête de laquelle étaient MM. Byrne et Brown, avait obtenu 40.000 hectares de terrain, sous la condition d'introduire 1.000 immigrants, dont un tiers blancs, le reste Polynésiens, Malais, Chinois ou Indiens engagés pour un terme de cinq à dix ans. Elle n'a rien fait du tout, pas plus que M. Rumeau (de l'Allier), qui demandait 10.000 hectares, où il devait en deux ans parquer 10.000 moutons, ou que M. Joubert qui en obtenait 5.000 à la Dumonéa [Dumbéa]. Le but dépassait les moyens et de toutes ces grandes concessions, une seule, celle de l'Anglais Paddon à Païta (4.000 hect.), était destinée à réussir.

Balade est un des points les plus intéressants de l'île, tout rempli des souvenirs de Cook et du séjour des premiers Européens à la Nouvelle-Calédonie. Du sommet des montagnes qui bordent son littoral, le grand navigateur dominait la vallée du Diahot, laquelle, pour se servir de ses expressions mêmes, avec ses plantations verdoyantes, ses groupes de huttes indigènes, ses nombreux bouquets de grands arbres et les écueils qui en frangent la côte, offre un aspect on ne peut plus pittoresque. Mais cette belle vallée renferme de nombreux gîtes métallifères, et un jour ou l'autre, l'industrie minière la bouleversera de fond en comble. Dans toute cette région, dont le mont Pool, avec ses sept contreforts, est le centre, la nature a semé d'une main prodigue le cuivre, le fer, le nickel et l'or. Abandonnées jusqu'ici à des mineurs qui agissaient sans entente au point de vue des travaux d'ensemble et qui, en fait d'exploitation, n'étaient pas même au courant des procédés les plus élémentaires, les fouilles entreprises n'ont donné jusqu'ici, il est vrai, aucun résultat rémunérateur ou encourageant. La mine de cuivre de Balade fait cependant exception. Elle fut découverte par quatre soldats congédiés qui, cherchant de l'eau pour faire leur absinthe, rencontrèrent du minerai jaune et brillant ; ils se mirent à l'exploiter et y gagnèrent quelque argent, aussi vite dépensé qu'acquis, d'ailleurs. Mais aujourd'hui la mine de Balade est la propriété d'une compagnie, dont M. Higginson est le directeur-gérant et qui en a commencé l'exploitation régulière. Elle a installé des machines à bras, une locomobile, deux appareils à vapeur, et l'extraction va jusqu'à 600 tonnes par mois. Les ouvriers blancs, parmi lesquels il y a beaucoup d'Anglais, sont au nombre de 550, et les Canaques d'une centaine. Les uns gagnent de 7 à 13 fr. 50 par jour, les autres de 3 à 5 fr. La pension d'un ouvrier européen ne dépasse pas cinq francs par jour ; mais son entretien est tout à fait ruineux, chaque objet manufacturé se vendant de 300 à 1.000 % au-dessus des cours d'Europe.

Pour revenir à Nouméa, M. Lemire prit par l'intérieur : il visita la ferme d'Ougoa, qui appartient à la Compagnie foncière, la ville naissante de Canala, la mine de nickel de Boa-Kaine, et finalement la fertile plaine d'Yaté ; il n'y trouva plus que cinq habitants européens, cultivant une trentaine d'ares et possédant un troupeau composé de bêtes à cornes et de moutons. Mais des orangers, des grenadiers, des rosiers, des ruines de cases et de fours à brique y rappelaient toujours l'essai de phalanstère tenté, en 1864, sur l'initiative de M. le capitaine de vaisseau Guillain et du consentement, assure-t-on, de Napoléon III. La frégate la *Sybille* venait d'amener bon nombre de colons ; le gouverneur de l'île eut l'idée d'en envoyer un certain nombre faire l'expérience du système fouriérisme dans la plaine d'Yaté, et choisit à cet effet vingt émigrants exerçant des professions diverses. Il y avait parmi eux un papetier, un mécanicien, deux forgerons, deux ferblantiers, un tailleur de pierres, deux mineurs, un boulanger, un charpentier, un couvreur, un maréchal-ferrant, deux briquetiers, un sellier, deux laboureurs et deux femmes qui suivaient la fortune de leurs maris. Deux cents hectares de terre leur furent livrés : on leur fit des avances de graines, de bétail, d'outils et d'instruments aratoires ; on les avait placés sous la gestion d'un des leurs, assisté d'un

conseil élu, et lorsqu'ils se mirent en route, le gouverneur ne cacha point, dans un long discours, toutes les espérances qu'il attachait à l'entreprise. Un au ou deux plus tard, les sociétaires — est-il besoin de le dire — se séparaient aigris, mécontents les uns des autres, endettés, ruinés. Des *communistes* d'une sorte moins innocente, comme dit M. Lemire, les ont remplacés : ce n'était pas l'attraction passionnelle de Foncier qui les avait amenés dans ce pays, et jamais le travail ne leur avait paru *attrayant*.

L'extraction minière, et surtout l'agriculture et l'élevage du bétail, voilà les éléments véritables de la prospérité future de notre colonie. L'agriculture des indigènes est des moins perfectionnées : ils remuent le sol avec des pieux effilés, et leurs femmes écrasent les mottes avec des masses en bois. Ce sont là des procédés bien primitifs, mais bien faits pour réjouir le cœur de ces économistes à rebours qui regrettent la part de collaboration gratuite que la nature fournit au travail et qui, n'était une certaine pudeur, avoueraient sans trop de peine, aujourd'hui encore, comme le faisait sous la Restauration M. de Saint-Chamans, un des coryphées du protectionnisme, « qu'il leur est possible de désirer voir faire avec les mains, les sueurs et un travail forcé, ce qui peut être produit sans peine et spontanément ». Tels quels, ces procédés suffisaient aux Kanaques pour recueillir les productions naturelles de l'île, c'est-à-dire le taro, le plantain, l'igname, la patate douce, la banane, auxquelles les Européens sont venus ajouter la culture de la canne à sucre, du café, du tabac, du coton, de l'olivier, de la vigne, de quelques céréales et de la plupart de nos légumes. Des nombreuses variétés de coton que l'on cultive dans l'île, l'une, qui a des reflets bleuâtres, paraît indigène ; les autres, telles que le coton *longue soie*, y ont été importées et réussissent très bien. Les colons, M. Lemire nous l'a dit, possèdent de magnifiques jardins potagers : ils ont planté des vignes qui donnent deux récoltes annuelles, et des mûriers dont la verdure perpétuelle, jointe à la douceur du climat, les convie à l'élevage du ver-à-soie. Les euphorbiacées, les noix de Bancoul et surtout les graines de ricin fournissent des huiles de bonne qualité et tout à fait propres à de nombreux usages industriels. Les excellents pâturages qui recouvrent les vallées et les croupes des hauteurs favorisent l'élevage du bétail, et les essais tentés, tant par les missionnaires que par les colons, à Tuo, à Poëbo, à Payta ont fait voir que les moulons, les bêtes à cornes, même les chevaux prospéraient à merveille, et les laines que les missionnaires avaient envoyées à Londres en 1862 soutenaient la comparaison avec les plus belles toisons australiennes.

Certes, ce sont là des données et des éléments dont l'esprit d'entreprise, qui ne manque pas plus, quoi qu'on en dise, à la race française qu'à la race anglaise, pourrait tirer un large parti. Malheureusement, à la Nouvelle-Calédonie comme ailleurs, il s'est beaucoup moins agi jusqu'à ce jour d'initiative individuelle que de colonisation autoritaire, et certains des errements de celle-ci, ainsi qu'on le voyait tout à l'heure, sont bien de nature à inspirer une défiance profonde. Ils n'étaient pas faits pour attirer là-bas de nombreux immigrants, et c'est tout au plus si, à cette heure, il existe en Nouvelle-Calédonie 3.000 colons libres. Aussi la question de la main-d'œuvre y constitue-t-elle, pour le cultivateur ou pour l'industriel, une difficulté de premier ordre. Les ouvriers européens manquent, et s'il ne faut pas juger l'aptitude des Canaques au travail régulier, d'après les récits des petits caboteurs et des coureurs de brousse, qui vont de tribu en tribu colportant quelques objets de traite, tels que pipes, guimbardes, couteaux, mouchoirs rouges, et qui, dans leurs échanges avec l'indigène, donnent un œuf pour avoir un bœuf ; s'il est certain même que l'Anglais Paddon et notre compatriote M. Joubert ont su tirer des Néo-Calédoniens un très bon parti comme palefreniers, mineurs, maraîchers et bergers, il ne semble pas cependant que, de ce côté-là, il y ait un grand fonds à faire. Aussi bien cette population indigène, qu'on évaluait il y a une trentaine d'années à 50.000 personnes, y compris les insulaires du groupe Loyalty, cette population semble-t-elle destinée à bientôt disparaître si rien ne vient enrayer la mortalité dont on suit la trace dans tous les archipels polynésiens ou mélanésiens, en Australie comme à la Nouvelle-Zélande, aux îles Hawaï comme aux

Marquises, à Tahiti, aux îles de Rall. C'est un fait dont les paléontologistes, les anthropologistes, les médecins se sont emparés tour à tour et dont ils n'ont donné jusqu'ici qu'une explication insuffisante ; mais il existe, quelle qu'en soit la vraie cause : succession fatale des races supérieures aux races inférieures, usage excessif du gin, du rhum et du tabac, impression de tristesse et de découragement mortels qu'ont dû causer à des races fières les entreprises des Européens, leur nombre, leur audace, leur intelligence, et pourquoi faut-il ajouter leur cupidité et leurs passions déréglées ? La Nouvelle-Calédonie ne fait pas exception à la loi de dépeuplement de ces archipels. La tribu de Poëbo a diminué de moitié depuis qu'elle reçut la visite de Cook ; à l'île Ouen, une seule année a vu le nombre des habitants tomber de 130 à 95 ; enfin, la tribu de Balade, jadis l'une des plus populeuses, est réduite à une centaine de membres, et, chose étrange, elle ne compte plus de jeunes filles.

Les prix de la main-d'œuvre sont assez variables. Le travailleur indigène est payé de 0 fr. 50 à 1 fr. 50 par jour suivant les localités ; il est nourri, en outre, avec du riz, des ignames et du maïs, ce qui représente pour le colon une dépense supplémentaire de 0 fr. 40. Mais les bras manquant, les colons ont songé à une immigration de ces pauvres Chinois qui se recrutent dans les maisons de jeu et les fumeries d'opium de Hong-Kong ou de Canton, et dès à présent ils ont organisé à Tanna, à Mallicolo et surtout aux Nouvelles-Hébrides un système d'engagements prétendus libres, mais qui rappelle tout à fait l'ancienne traite des Africains⁵. De plus, ces insulaires sont loués pour trois ans, moyennant une somme de 300 francs payable à l'importateur, et un salaire mensuel de 15 à 20 francs servi à l'engagé lui-même, qui doit être logé, nourri, habillé, soigné en cas de maladie et rapatrié aux frais de l'engagiste. Les colons calédoniens vantent volontiers le sol fertile des Nouvelles-Hébrides, leurs belles forêts, leurs gras pâturages, leurs riches minerais ; elles leur fourniraient des engagés à volonté pour ainsi dire, et ils poussent le gouvernement français à se les approprier. Mais notre ministre de la marine a fait jusqu'ici la sourde oreille, et s'il convient volontiers de la fertilité de cet archipel, il objecte que, par une fâcheuse compensation, son climat est très meurtrier et ses aborigènes passablement féroces.

S'il y a pénurie de bras, il n'y a pas davantage abondance de capitaux. Une banque avait été créée à Nouméa ; on l'avait dotée du privilège exclusif d'émettre des billets au porteur, qui seraient reçus comme monnaie légale, aussi bien par les particuliers que par les caisses publiques, et il semblait naturel de croire que dans de pareilles conditions et avec de tels avantages, l'établissement ferait d'excellentes affaires. Eh bien, on se trompait du tout au tout : un beau jour, la banque de Nouméa a fait faillite, dans des conditions qui auraient besoin de quelque éclaircissement, et les suites de cette déconfiture ont été désastreuses pour l'industrie et le commerce de notre colonie, déjà fortement éprouvée par le contrecoup de la crise minière en Australie. On parle de remplacer la défunte banque par un autre établissement de même ordre, qui aurait peut-être son siège à Melbourne, mais qui ne serait gratifié d'aucun privilège. Il est fort souhaitable qu'il se fonde, et surtout qu'il réussisse, car notre colonie est encore privée d'à peu près toutes les industries de première nécessité. Et n'est-il pas, en vérité, choquant de voir, par exemple, que produisant du grain, elle n'ait pas une minoterie pour le moulin et que riche en terres argileuses, elle manque d'une tuilerie pour les utiliser ?

Se défaire de ses membres gangrenés, en les jetant sur des plages lointaines d'où ils ne reviennent pas, c'est pour une société une tentation naturelle et un expédient commode, quoique coûteux ; mais cet expédient, disait Rossi, est immoral, et l'expérience a prouvé que, par surcroît, il était inefficace. L'Angleterre l'a employé de bonne heure : son premier Act de Transportation date de l'an 1600 ; un autre le suivit

⁵ Voir sur ces abominations du Labour Trade ou Labour Trafic, l'article intitulé : La traite des indigènes dans les archipels mélanésien, dans le numéro du 1^{er} novembre 1873 de *l'Économiste français*.

sous Charles II, et un troisième, promulgué en 1718, étendit la mesure, d'abord limitée aux mendiants condamnés en vertu de la *Poor-Law* d'Elisabeth et aux brigands qui avaient longtemps infesté le Cumberland et le Westmoreland, à tous les condamnés à plus de trois ans de prison. À la veille de leur émancipation, un des grands griefs des treize colonies nord-américaines était précisément la présence sur le sol du Maryland et du New-York, de nombreux *convicts*, et Benjamin Franklin demandait ironiquement si le Parlement anglais se serait cru en droit de leur expédier des nids de vipères. La séparation des colonies accomplie, la Grande-Bretagne chercha un nouvel exutoire pour sa population criminelle ; après quelques essais sur la côte occidentale de l'Afrique, que fit avorter un climat homicide, la côte occidentale de l'Australie fut désignée comme lieu de colonie pénale, et la transportation entra décidément dans le système pénal de nos voisins.

Ils y ont renoncé, après un essai qui n'a pas duré moins de soixante-quinze ans, après avoir dépensé des sommes énormes et s'être bien convaincus que le moyen n'intimidait pas plus qu'il ne corrigeait. Condamnée en Angleterre par Bentham, Samuel Romilly, Bannister, le grand juge Campbell, l'archevêque Whately, sir William Molesworth, la transportation se voyait repousser en France par des économistes et des criminalistes aussi éminents que les Rossi, les Bérenger, les Chauveau, les Faustin Hélie, les Lélut. En outre, de l'aveu de l'un de ses défenseurs les plus convaincus, l'ancien conseiller d'État Barbaroux, la question se hérissait chez nous de difficultés spéciales, puisque nous ne possédions dans aucune de nos stations d'outre-mer, une terre réunissant les conditions variées d'une pareille entreprise. Tout cela n'empêcha point les hommes d'État du deuxième empire de désigner la Guyane d'abord, puis la Nouvelle-Calédonie comme réceptacle de la hideuse population parquée jusque là dans les bagnes de la métropole. Le décret qui affecta l'île Nou à un établissement pénitentiaire nous semble avoir fixé les destins de la Nouvelle-Calédonie, et M. Lemire se paye, selon nous, d'une illusion véritable lorsqu'il croit fermement à la possibilité de faire vivre et prospérer sur le même sol, côte à côte, juxtaposés mais non mêlés, l'élément libre et l'élément pénal. Ceci tuera cela : à mesure que croîtra la puissance numérique de l'élément pénal, l'immigration libre désapprendra le chemin de la Nouvelle-Calédonie, et un jour viendra certainement où l'on ne trouvera plus sur cette terre que des condamnés y subissant leur peine, ou des condamnés libérés, devenus des colons involontaires, avec les soldats chargés de les garder et les fonctionnaires appelés à les administrer.

En tous les cas, M. Lemire est dans une erreur complète lorsqu'il considère la transportation comme ayant été, en Australie, le mobile et le moyen des « progrès les plus étonnants que l'histoire puisse signaler. » Il est certain, pour parler comme lui, que l'Angleterre qui ne cherchait en ce pays qu'une lointaine prison pour ses malfaiteurs y a trouvé un grand empire. Mais les instruments de cette merveille n'ont été nullement les *convicts*, ou les descendants des *convicts*, que le capitaine Philip avait débarqués à Port-Jackson, le 26 janvier 1778. La colonisation australienne est restée languissante, elle a coûté de grands sacrifices pécuniaires pour des résultats à peu près insignifiants, jusqu'au jour où un courant de libre immigration vint la vivifier et finalement lui imprimer le magnifique essor que l'on sait. Mais les nouveaux venus firent leurs conditions : en 1817, l'évêque de Van Diemen et son clergé, les maires, les aldermen, les juges de paix pétitionnaient pour la suppression immédiate de la colonisation pénale, et, comme on ne paraissait pas trop se presser en Angleterre d'exaucer leur vœu, quatre ans plus tard, ils avisaient fort nettement les ministres de la reine, qu'à ce jeu « la métropole risquait de perdre leurs sentiments de loyauté et d'affection ».

Ad.-F. de Fontpertuis.

(Le Temps, 15 octobre 1879)

L'embarquement en rade de Nouméa du plus grand nombre des déportés n'a rien changé à l'aspect de notre colonie australe. Quelques maisons de commerce et d'industrie ont perdu, il est vrai, d'utiles et d'habiles gagistes ; des débitants de boissons ont vu disparaître à tout jamais leurs consommateurs les plus assidus, et c'est tout.

Les condamnés de la Commune vivaient ici trop en dehors des colons sérieux pour que leur départ ait pu modifier en quoi que ce soit la situation intérieure de notre possession. Quant au petit nombre de déportés qui n'ont pas reçu du gouvernement actuel de la République la permission de rentrer en France, ils paraissent accepter sans murmures l'exception qui les frappe, les uns, par un esprit de révolte qui ne manque pas d'une certaine crânerie, les autres, parce qu'ils ont conscience de la répulsion qu'ils inspireraient en France aux esprits les plus portés à l'indulgence.

Les antécédents criminels de cette seconde catégorie de déportés ne datent pas, on le suppose bien, de la Commune, ils leur sont antérieurs.

Nouméa possède enfin son conseil municipal élu par le suffrage de tous ses habitants. Il y a cinq ans que la ville en demandait un. Mais il est rare qu'à Paris, la direction des colonies fasse légèrement les choses, que ces choses soient bonnes ou mauvaises. Elle y met du temps.

Voici les noms des premiers conseillers municipaux de Nouméa : MM. Porcheron père, G. Brun, Simon, Dezarnaulds, Ballin, Rataboul*, Killand [Rolland], Puech*, Gerdolle, Bouillaud, Sauvan, Locamus, J. Lomont, Bataille et Armand.

Par décret du gouverneur, M. Dezarnaulds a été nommé maire de Nouméa ; MM. Gerdolle et Simon, adjoints.

Ces élections municipales devaient être sans doute orageuses, ce dont personne à Nouméa ne se doutait, puisque le *Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie*, dans son numéro du 2 juillet, contient à l'adresse des électeurs cet éloge précieux : « L'administration est heureuse de constater le calme digne avec lequel la population à exercé pour la première fois ses devoirs de citoyen ; il eût semblé, en présence de l'ordre et de la régularité dans lesquels les élections se sont faites, que la population qui se rendait aux urnes était depuis longtemps familiarisée avec l'exercice de ces droits. C'est là bien heureusement inaugurer les premières franchises dont jouit la colonie et justifier entièrement jusqu'ici la confiance du gouvernement. »

Nous croyons, nous, que s'il y avait quelqu'un qui lût peu familiarisé avec l'exercice des droits de citoyen, c'est l'écrivain de l'administration qui a fait imprimer ce qui précède dans un journal officiel.

Le conseil municipal de Nouméa est un peu comme l'habit d'Arlequin : c'est un composé de toutes les couleurs politiques, mais cela importe peu. Le choix des électeurs s'est porté sur des hommes disposés à faire de la bonne administration, à bien employer les ressources de la ville, à faire paver les rues un peu mieux qu'elles ne le sont aujourd'hui. Si, comme nous l'espérons dans l'intérêt de la Nouvelle-Calédonie, les colons sont un jour appelés à envoyer en France un député et même un sénateur, ces colons auront en ce moment-là une excellente occasion de choisir pour les représenter de bons républicains.

M. le commandant militaire Outré, pendant l'absence du gouverneur en tournée, a rendu un arrêté prescrivant la fermeture de l'imprimerie de M. Locamus. M. Locamus, après plusieurs violations de la législation locale en matière d'imprimerie, avait publié un journal sans autorisation.

Indépendamment de la création d'un conseil municipal, M. le gouverneur Olry a institué, partout où l'importance relative des centres le permettait, des commissions municipales composées de trois membres, dont un président, désignés tous les trois par les habitants.

Ces commissions auront pour objet de poser les premières bases de l'établissement définitif des communes dans la colonie, de grouper les intérêts, d'initier les colons aux soins de leurs propres affaires et de hâter ainsi, tout en développant des germes de prospérité intérieure, la formation de centres administratifs.

Le président de chaque commission municipale correspondra directement avec le directeur de l'intérieur des fonds, dont le montant sera fixé annuellement par le gouverneur, seront mis à la disposition des présidents en vue de leur permettre d'acquitter les dépenses les plus urgentes, notamment les secours aux indigents, la création d'écoles, la propagation de la vaccine, etc.

Il a été créé officiellement déjà des commissions municipales à la Dumbéa, Païta, Saint-Vincent, Bouloupari, Moindou, Ouéga, Houailou, Canala et Pounérihouen. À la Dumbéa, MM. de Greslan, Hoff et Gouët ont été désignés par les habitants pour composer la commission municipale.

Les autres personnes connues sont, à Bouloupari, MM Charda, Sairaison et Tricotté ; à Moindou, MM. Freindenrech, Wolhemveber, Beaumont ; à Ouéga, MM Montagnat, Guérin, Dubois ; à Houailou, MM. Martin, Moncelon, Picard ; à Canala, MM. Nakéty, Morin Bernier, Hodyson.

Au départ du courrier, il restait encore à nommer les commissions municipales de Païta, Saint-Vincent et Pounérihouen.

Un autre arrêté a été pris par M. Olry pour bien définir la délimitation purement administrative de la colonie en arrondissements. Après vingt-cinq ans d'occupation, cette mesure ne surprendra sans doute personne !

Le premier arrondissement, dont le chef-lieu est Nouméa, comprend tout le sud de l'île ; il est limité au nord, par une ligne partant de la rivière de la Tontouta sur la côte ouest ; et aboutissant à la rivière Ngnore sur la côte est. Il comprend aussi les îles Loyalty et les îles du Sud.

Le deuxième arrondissement, dont le chef-lieu est Kanala, comprend la région bornée au sud par la limite nord de la baie de Kouaoua et aboutissant sur la côte ouest au 21^e kilomètre entre Bourail et Uarai.

Le troisième arrondissement, dont le chef-lieu est Houailou, comprend la région bornée au sud par la limite du deuxième arrondissement et au nord par une ligne partant de la rivière de Tahoué et aboutissant à la rivière de Pouendimié.

Le quatrième arrondissement, dont le chef-lieu est Touho, comprend la région bornée au sud par la limite du troisième arrondissement et au nord par une ligne partant de la baie de Chasselout et aboutissant à la rivière Boulobio.

Le cinquième, chef-lieu Ouiga, comprend le territoire situé au nord de la limite nord du quatrième arrondissement et les îles s'étendant au nord.

Des décisions ultérieures régleront, en temps opportun, le mode d'administration des arrondissements ainsi créés et fixeront la subdivision en circonscriptions ou communes de ces arrondissements.

Si quelques-uns de nos lecteurs, ayant des amis ou des proches en Nouvelle-Calédonie, désiraient se rendre compte sur une carte des divisions en arrondissements que nous venons d'indiquer, il est charitable de les aviser qu'il ne trouveront ni au ministère de la marine, à Paris, ni à Nouméa, ni ailleurs, une carte complète de la Nouvelle-Calédonie.

Nous connaissons trop l'initiative du ministre de la marine et des colonies, pour croire qu'il en soit longtemps ainsi. Mais à quoi songeaient donc ses honorables prédécesseurs ? Hélas ! beaucoup plus à conserver leurs portefeuilles et à donner de l'avancement à leurs amis qu'à la prospérité de nos colonies.

.....

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE

(*La Gironde*, 20 novembre 1879)

On nous écrit de Nouméa, 18 septembre :

« L'affaire capitale de la quinzaine est celle des mines de Bel-Air.

Le tribunal supérieur vient de casser le jugement rendu en première instance qui annulait la Société anonyme formée au capital de 4 millions 800.000 francs pour l'exploitation de ces mines de nickel, les plus riches de l'île. La Société reste donc bien et dûment constituée.

Certaines positions ont été fort ébranlées ; une faillite assez importante s'en est suivie : on parle beaucoup d'un officier ministériel qui se trouverait compromis dans l'affaire.

La situation minière n'a pas changé. Les mines de nickel et de cobalt sont toujours en chômage, car les commandes de minerais n'arrivent pas d'Europe.

La mine de cuivre *la Balade*, qui est seule exploitée, produit tous les mois près d'un millier de tonnes de minerai qui sont expédiées à Newcastle (Australie), où on les convertit en métal ; la Nouvelle-Calédonie ne possède pas encore de hauts fourneaux pour la métallurgie du cuivre.

La mine d'or de Gallatino continue à justifier les espérances qu'on avait fondées sur elle : les produits qui en sortent sont de la plus grande richesse. Reste à savoir si la veine continuera longtemps sans s'épuiser.

L'exploitation du guano de Chesterfield va assurément entrer dans une nouvelle phase prospère, grâce à l'association du propriétaire, M. Desmazures, avec M. J. Higginson, dont l'activité et l'expérience en ces sortes d'affaires sont très connues en Calédonie, en Australie et jusqu'en Europe.

Le *Buffon*, de la maison Tandonnet, de Bordeaux, a mouillé dernièrement sur notre rade avec 27 passagers pour le gouvernement, et 126 indigènes à rapatrier aux îles Gilbert et Willies. Il a quitté Nouméa le 15 courant, avec ordre de prendre, à son passage aux Nouvelles-Hébrides, 500 Canaques pour les ramener à Taïti.

Le *Saint-Marc*, de la maison Ballande, a quitté la baie du Sud avec 300 tonneaux de chromate de fer à destination d'Europe. C'est un essai nouveau. Le chromate de fer contient de l'oxyde de chrome en quantité plus notable qu'on ne croyait. Si l'essai réussissait, il assurerait du fret de retour aux nombreux navires qui nous viennent de Bordeaux chaque année.

Le *Brémontier*, également à M. L. Ballande, a mouillé sur votre rade le 12 courant, avec 147 jours de mer.

Un grand nombre de déportés vont quitter la colonie par la *Loire*, qu'on attend ici dans quelques jours. Il n'en restera donc presque plus en Calédonie, à peine en compte-t-on 125 à la presqu'île Ducos qui n'ont pas été compris dans l'amnistie. L'île des Pins est presque déserte, et 1880 ne s'écoulera sans doute pas sans que de nouvelles grâces aient fait rentrer en Europe tous les déportés de la Commune.

Les Canaques ne bougent pas et ne semblent pas disposés à recommencer leurs massacres, par crainte sans doute d'une répression impitoyable.

Il se signe ici une pétition adressée à la Chambre des députés pour réclamer une indemnité en faveur des victimes de l'insurrection. Les pétitionnaires s'appuient sur le précédent de notre colonie de la Réunion, qui a reçu 500.000 francs pour l'indemniser des ravages d'un cyclone. L'insurrection canaque n'a pas causé moins de dommages immérités. »

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE

(*La Gironde*, 2 décembre 1879)

On nous écrit de Nouméa, le 3 octobre 1879 :

« Je vous ai parlé, dans ma dernière lettre, d'une pétition que les colons de la Nouvelle-Calédonie adressaient aux députés pour demander qu'à l'exemple des victimes du cyclone de la Réunion, les victimes de l'insurrection canaque fussent indemnisés des pertes subies. Cette pétition rappelle la série d'événements funestes qui ont frappé la colonie depuis cinq années : l'expulsion de plusieurs colons à la suite de certaines évasions, qui a eu pour conséquence le retrait des capitaux australiens ; la faillite de la Banque de la Nouvelle-Calédonie, qui interrompit l'exploitation des mines, paralysa les transactions et fit refluer vers la ville une foule de bras inoccupés ; la baisse survenue en Europe sur le prix du nickel ; la sécheresse de quatre années consécutives, et enfin l'insurrection canaque, pendant laquelle des familles entières furent massacrées, des habitations détruites, des cultures et des troupeaux ravagés.

Les pétitionnaires rendent hommage à M. le gouverneur Olry, qui a nommé une commission dans le but de recueillir les réclamations des colons, d'examiner leurs titres à une indemnité, d'en déterminer le *quantum* pour chacun d'eux. Le travail de cette commission, aujourd'hui terminé, va être adressé au ministre de la marine et des colonies, et le gouvernement local en appuiera fortement les conclusions.

Une autre pétition vient d'être adressée au gouverneur, dans laquelle les propriétaires de Nouméa protestent contre une dépêche ministérielle ordonnant de construire des bâtiments pour l'habitation des fonctionnaires, qui seraient ainsi logés par l'État.

Cette mesure, dans une colonie où le nombre des fonctionnaires est si considérable, aurait pour conséquence de léser les propriétaires des immeubles à louer, et de déprécier considérablement, par cela même, la valeur des terrains de ville, payés par ces mêmes propriétaires à un prix très élevé. On espère que le ministre reviendra sur sa décision, et que la mesure en question ne sera point appliquée. L'expérience, du reste, a déjà été tentée sans succès à Taïti, où le personnel administratif est beaucoup moins nombreux.

Un banquet suivi d'un bal a été organisé, le 21 septembre, pour fêter l'anniversaire de la première République. Cette fête, dont les déportés, amnistiés ou non, avaient pris l'initiative, a eu lieu dans la salle du théâtre, sous la présidence du citoyen G. Arnold, ancien membre de la Commune de Paris. Malgré le temps affreux de la journée, plus de cent personnes assistaient à ce banquet, qui a été fort gai.

Comme ombres à ce tableau, nous avons eu à constater plusieurs vols ou meurtres. À l'île Nou (pénitencier-dépôt), un médecin de la marine a reçu, le 22 septembre, deux coups de couteau d'un condamné. Les blessures n'ont pas été mortelles et le docteur se trouve aujourd'hui hors de danger.

Le même jour, en pleine rue de Nouméa, un libéré en a frappé un autre et l'a tué sur le coup. Un vol considérable de liquides n'a été commis chez un des principaux négociants de la ville ; plusieurs libérés ont été arrêtés ; un des voleurs s'est pendu, et l'on a trouvé dans ses poches des déclarations qui ont amené l'arrestation de plusieurs de ses complices.

La stagnation des affaires en Calédonie est toujours persistante ; le travail des mines reste interrompu. La mine d'or de Gallarino donne de belles espérances ; le terrain de cette localité est, dit-on, éminemment aurifère. On s'occupe de constituer une Société

pour son exploitation, et plusieurs demandes de concessions ont été faites autour du *claim* des premiers inventeurs.

Les fêtes du 25^e anniversaire de la prise de possession de la colonie ont été moins brillantes que d'habitude. Déjà, en 1878, elles n'avaient pas eu lieu, à cause de l'insurrection*. Cette année, tout s'est borné à une soirée au gouvernement, le 24 septembre, et à des courses, le 27. Il n'y a eu ni régates, ni jeux, ni réjouissances pour les indigènes, l'accès du chef-lieu étant jusqu'à nouvel ordre formellement interdit aux Canaques de la Grande-Terre.

Sur la demande d'un grand nombre de négociants, l'administration vient d'accorder à Nouméa une chambre de commerce comme celles qui existent dans d'autres colonies, Cette chambre rendra certainement d'importants services.

Le *Brémontier*, de la maison L. Ballande, est arrivé depuis une quinzaine de jours. Ses marchandises débarquées, il ira prendre un chargement aux îles Chesterfield pour le porter en Europe.

Le 1^{er} octobre, le vaisseau à voiles *La Loire* nous est arrivé avec un grand nombre de passagers : fonctionnaires, soldats, condamnés aux travaux forcés. À la fin du mois, il ramènera en France des soldats, des déportés et des condamnés amnisties ou graciés.

Le *Beaumanoir*, navire de guerre chargé de faire le service entre Nouméa et Taïti, est arrivé ici aujourd'hui même.

Un de mes amis, arrivé récemment d'Australie, m'a beaucoup vanté la section calédonienne à l'Exposition internationale de Sydney, ouverte depuis le 17 septembre. Le principal mérite de ce succès revient naturellement au commissaire général français près de ladite Exposition, M. le capitaine de vaisseau Mathieu, ancien secrétaire colonial en Calédonie de 1863 à 1870, que tous les colons verraient avec plaisir occuper ici un poste plus élevé. C'est un homme intelligent, actif, aux vues larges et libérales. »

PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION CHARGÉE DE CONSTATER LES PERTES CAUSÉES PAR
L'**INSURRECTION CANAQUE**
(Séance du 22 novembre 1879)
(*Moniteur de la Nouvelle-Calédonie*, 3 décembre 1879)

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Gironde*, 25 décembre 1879)

On nous écrit de Nouméa le 31 octobre :

« Les affaires sont toujours dans un marasme complet, le pays traverse une crise des plus fortes ; les maisons de commerce et les diverses administrations diminuent leur personnel.

On parle de la reprise des travaux dans certaines usines de nickel, pour le commencement de l'année prochaine. Il serait à désirer que cette nouvelle fût vraie, vu le grand nombre de bras qui sont aujourd'hui inoccupés.

Les marchandises qui nous arrivent d'Europe par de nombreux navires se maintiennent à des prix très élevés. La *France-Chérie* et l'*Océanie*, de la maison Tandonnet, ont mouillé sur notre rade le 7 et le 9 courant.

Le *Brémontier*, qui est parti le 17 pour les *Chesterfield*, où il allait prendre un chargement de guano pour l'Europe, a emporté un résident qui vient d'être nommé dans ces îles.

Le *Beaumanoir* et la *Loire*, les deux transports dont je vous annonçais l'arrivée dans ma dernière lettre, nous ont apporté des traites et de l'argent pour trésor. On est unanime à penser ici qu'il est bien inutile de charger des navires de l'État avec des pièces de cinq francs, pour faire expédier ensuite à Sydney par le commerce, ces mêmes pièces, lorsqu'il serait plus facile et moins chanceux de payer les commerçants en traites.

La *Loire* partira le 1^{er} novembre pour la France. Ce vaisseau doit prendre à son bord 300 déportés amnistiés. Le reste, tant amnistiés que commués, partira sur la *Creuse*, qu'on attend ici tous les jours.

À propos de la *Creuse*, nous apprenons par certains journaux de la métropole, et entre autres par la *Gironde*, qu'elle porte six compagnies d'infanterie de la marine, destinées à prendre enfin possession des Nouvelles-Hébrides, où le gouvernement français désire créer des établissements pour l'installation de nos libérés. Excellente mesure qui aura certainement l'assentiment de tous ceux qui pensent juste et voient loin.

La situation venant à se modifier par suite de l'évacuation des libérés sur une autre terre, les capitaux ne seront plus aussi difficiles à introduire, et les affaires, espérons-le, reprendront un essor encore plus brillant que celui que nous avons connu avant la chute de la banque, de la Société foncière et l'insurrection candeur.

Comme je vous le faisais savoir dans ma dernière lettre, le jugement rendu récemment, et déclarant la validité de la Société des mines de nickel de Bel-Air, a entraîné la mise en faillite du sieur Richard, notaire à Nouméa.

M. Richard, suspendu de ses fonctions par arrêté en date du 28 mai 1879, mis en faillite par jugement en date du 8 octobre 1879, a été écroué au fort Constantin, jeudi dernier, sous la prévention d'abus de confiance.

Nous avons ici un conseiller municipal, M. Locamus, qui a le don d'attirer sur lui l'attention publique par des brochures dirigées contre nos administrateurs en général, et, parmi ceux-ci, contre le directeur de l'intérieur, le commissaire-adjoint Dufrénil, qui jouit, il est vrai, d'une jolie dose d'impopolarité.

M. Locamus est poursuivi pour son dernier pamphlet, l'*Autorisée*. Le jugement doit être rendu jeudi prochain. M. Locamus vient, d'autre part, d'être condamné à quinze jours de prison pour des attaques contre le conseil privé, contenues dans une lettre adressée au gouverneur.

Quand donc jouirons-nous enfin des lois sur la presse et l'imprimerie en vigueur dans la métropole ?

Les indigènes continuent, en dépit des prévisions de, quelques pessimistes, à demeurer absolument tranquilles. La leçon de l'année dernière a été trop rude pour qu'ils l'aient oubliée. En agissant à leur égard avec prudence et habileté, on est à peu près certain que les horribles massacres de l'an passé ne se renouvelleront pas.

Le condamné Bron, qui avait frappé M. Grosperin, médecin de la marine, a été exécuté le 13 courant, dans l'île Nou*. Nous avons toujours, parmi les forçats, des tentatives d'évasion qui ne réussissent pour ainsi dire jamais. Par mer, ils se noient ou sont repris lorsqu'ils abordent à la Grande-Terre. Quant à ceux qui cherchent à se réfugier dans l'intérieur, les Canaques, alléchés par la prime allouée en pareille occasion, ne tardent pas à les ramener.

Il faut se louer de cet empressement, car, sans cela, nous aurions au centre de l'île des bandes d'évadés qui grossiraient chaque jour et contre lesquelles il faudrait organiser de véritables expéditions.

Nos mines de nickel et de cobalt sont toujours dans le *statu quo*, c'est-à-dire dans le chômage. La hausse sur le cuivre, en Europe, nous fait supposer que nos mines de ce métal, qui ne sont pas encore exploitées, ne vont pas tarder à l'être. On parle beaucoup ici, depuis quelque temps, de nos fers chromés qui sont, il est vrai, d'une richesse exceptionnelle (10 à 65 % de sesquioxyde de chrome). Le trois-mâts l'*Océanie*, actuellement sur rade, doit prendre un chargement de fer chromé à son retour de Taïti, où il va porter des marchandises. La *France-Chérie* doit, dit-on, relever d'ici pour San-Francisco sur lest.

Voici une nouvelle qui intéresse vivement les planteurs de la Calédonie. L'administration locale vient de passer un contrat avec un de nos principaux négociants, M. Dubuisson, pour la fourniture du café nécessaire aux différents services de la colonie. L'adjudicataire fournit à 2 fr. 18 c. le kilogramme, et il donne 2 fr. aux planteurs, qui ne peuvent manquer que de s'en trouver fort satisfaits.

On vient de découvrir à la presqu'île Ducos (lieu de déportation dans une enceinte fortifiée) des pierres lithographiques de dimensions considérables. Celles-ci ayant une valeur relativement grande, voilà une nouvelle source de richesse pour le pays.

On a trouvé au Mont-d'Or — près de Nouméa — des quartz opalins qui sont, paraît-il, d'une assez belle eau. Il va en être expédié à l'Exposition universelle de Sydney ; je vous en reparlerai en temps et lieu.

Des nouvelles nous sont parvenues ici d'un point situé sur la côte et nommé *Panié* (circonscription de Touho) ; il s'y trouverait des traces d'or, et les terrains de cette contrée ne le céderaient en rien, comme richesse, à ceux de Gallarino, dont je voue ai entretenu.

L'administration, qui jusqu'à ce jour n'avait encore délivré aucun titre de propriété pour les concessions de mines, va en délivrer incessamment. Cette mesure rendra les transactions beaucoup plus faciles. »

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE (*La Gironde*, 17 janvier 1880)

On nous écrit de Nouméa, 15 novembre 1879 :

Les affaires semblent enfin reprendre. Les hauts fourneaux de la pointe Chaleix et un certain nombre de mines de nickel* vont, d'ici à quelques mois, recommencer à extraire du minerai ; cela éviterait à bien des navires de notre place l'inconvénient coûteux de quitter notre île sur lest.

La Chambre de commerce qu'il est question de créer ici sera présidée par le directeur de l'intérieur, M. Dufrénil, des rigueurs duquel les colons se plaignent hautement ; ces malheureux, aux trois quarts ruinés par l'insurrection, sont encore en butte à des poursuites impitoyables pour les sommes dues au Trésor. Espérons que le ministre saura mettre bon ordre au zèle intempestif de M. Dufrénil.

Quoi qu'il en soit, il est probable qu'un des premiers soins de notre Chambre de commerce sera de se mettre en relation avec celle de Bordeaux : le commerce des deux villes ne pourra que s'en louer.

M. Locamus, conseiller municipal, a été acquitté pour sa brochure *l'Autorisée*, amère critique des abus des pouvoirs administratifs.

Un des plus riches commerçants d'Australie, M. William Morgan, qui est en même temps Premier ministre d'Adelaïde, vient d'arriver ici.

Ce personnage, qui est associé de M. Higginson, le principal industriel de Calédonie, vient se rendre compte par lui-même de l'état de nos mines, où il a des intérêts, et en particulier de la Balade*, mine de cuivre dont il est principal propriétaire. M. Morgan est certainement le spéculateur qui a apporté ici le plus de capitaux, et je ne crois pas qu'il ait à regretter les opérations qu'il a tentées.

L'administration se décide enfin à une excellente mesure : elle délivre aux propriétaires des mines des concessions définitives.

Une société vient de se former ici entre MM. Higginson, A. Desmazures et North, pour l'exploitation des dépôts de guano* existant sur les îles Chesterfield, qui font partie de notre groupe. Le *Palais-Gallien* et le *Brémontier* ont déjà enlevé de ces chargements à destination de Maurice et de l'Europe. Cet essai mérite de réussir, car il fournirait un précieux élément de fret.

.....
La *Loire* a quitté Nouméa le 1^{er} de ce mois, emportant près de 400 déportés amnistiés ou graciés. Elle a à bord 1.220 personnes et doit, je crois, opérer son retour à Brest en touchant à Sainte-Catherine (Brésil).

La *Creuse* a mouillé le 4 sur rade de Nouméa, ayant à bord sept compagnies d'infanterie de la marine. Le bruit avait couru qu'une partie de ces troupes était destinée à prendre possession des Nouvelles-Hébrides ; mais ce bruit était malheureusement prématuré. La *Creuse* repart pour la France le 15 courant ; elle emportera un certain nombre de graciés. Elle revient en France en doublant le cap Horn.

Le *Beautemps-Beaupré*, venant de Sydney, a fait route pour les îles Chesterfield, après avoir laissé le *Loyalty* continuer vers notre port.

Je n'ai pas aujourd'hui à vous signaler d'arrivages de navires de commerce français.

Nous avons toujours sur rade la *France-Chérie* et l'*Océanie*, qui doivent nous quitter sous peu pour faire voile, le premier vers San-Francisco, sur lest, et le second sur Taïti, où il a du chargement à débarquer.

Un télégramme du ministre de la marine et des colonies, en date du 30 octobre, et parvenu ici avant-hier, a autorisé, dans les conditions actuelles, la prorogation jusqu'au 30 juin prochain du marché en cours pour le service postal entre Nouméa et Sydney.

Par un autre télégramme, le ministre a également autorisé l'administration locale à se pourvoir pendant l'année 1880 du café nécessaire à tous les rationnaires par des achats dans la colonie.

Les Canaques continuent à se tenir absolument tranquilles.

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE

(*La Gironde*, 23 janvier 1880)

On nous écrit de Nouméa, le 27 novembre 1879 :

« On constate ici avec regret une stagnation de plus en plus accentuée dans les affaires, stagnation qui, malheureusement, menace de ne pas finir de sitôt. Cela provient en grande partie de la diminution causée à la consommation par le départ des amnistiés. Hier encore, le transport à vapeur « la Creuse », qui rentre en France par le cap Horn, quittait notre rade avec 330 déportés amnistiés ou graciés. On en comptait plusieurs, dans le nombre, dont la peine a été commuée en celle du bannissement. Nous avons l'espoir que, dès l'arrivée du navire en France, cette peine sera levée pour la plupart d'entre eux et qu'ils pourront résider définitivement sur le sol français.

Les hauts fourneaux pour la fonte du nickel* sont toujours allumés ; ils fonctionneront bientôt d'une façon régulière et, cette fois-ci, nous l'espérons, pour longtemps.

M. Higginson, le principal propriétaire des mines du pays, se rend en France par ce courrier. Nous faisons des vœux pour le succès de ce voyage, qui peut avoir des résultats très importants pour l'écoulement de notre nickel, de notre fer chromé, de notre cobalt, etc.

Le conseil municipal vient de terminer sa session, qui s'est passée dans le plus grand calme. La part revenant à la commune de Nouméa dans les diverses contributions locales pour l'année 1880 a été déterminée par arrêté à la somme de 289.528 francs. Il n'a été pris aucune mesure en faveur de l'instruction laïque, et les congréganistes sont toujours les maîtres de l'éducation de nos enfants.

On parle de nouveau de la prise de possession par la France du groupe des Nouvelles-Hébrides. Cette acquisition nous serait fort utile pour l'évacuation de notre élément pénal libéré*, qui certainement, à un moment donné, et si l'on n'y prend garde, pourra nous créer de sérieux embarras.

Quant aux indigènes, on n'entend plus parler d'eux. Le millier d'hommes d'infanterie de marine disséminés sur les points les plus importants de la côte et dans de solides blockhaus, n'est pas précisément fait pour amener en eux des velléités de révolte.

Nous n'avons plus un seul navire de commerce français sur rade. La *France-Chérie*, capitaine Savary, est partie pour San-Francisco, sur lest ; le même jour, l'*Océanie*, capitaine Despointes, relevait pour Taïti, d'où elle nous reviendra peut-être pour prendre un chargement de fer chromé. »

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Gironde*, 8 février 1880)

On nous écrit de Nouméa, le 11 décembre 1879 :

« Il n'est bruit ici que de la démission du lieutenant de vaisseau chargé du service du port [Nouguès]. Cette démission aurait été provoquée, dit-on, par la découverte de nombreuses irrégularités dans sa comptabilité. Un agent subalterne a même été condamné pour cette affaire à quatre mois de prison. Dans ma prochaine lettre, je vous donnerai de plus amples détails à cet égard.

.....
L'instruction de l'affaire du sieur Richard, notre ex-notaire, se poursuit activement; on ne peut encore prévoir quand elle sera terminée. Ce qui est d'ores et déjà certain, c'est que les charges relevées contre ce triste officier ministériel sont accablantes pour lui.

Le *Magellan*, de la maison L. Ballande, de Bordeaux, à mouillé sur notre rade le 6 courant, après une traversée de 120 jours ; il est en ce moment en plein déchargement. Je vous renseignerai ultérieurement sur les opérations qu'il compte faire à Nouméa.

En ce qui concerne les indigènes, rien de nouveau à signaler. La répression a été rude, et je crois qu'ils n'auront pas envie de tenter de sitôt un nouveau soulèvement. »

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Gironde*, 24 février 1880)

On nous écrit de Nouméa, le 25 décembre 1879 :

.....
Un commissaire général de la marine est arrivé à Nouméa par le dernier courrier. Il est chargé de l'inspection de tous les services administratifs de la colonie Il est plus que probable qu'il découvrira des abus, peut-être même des détournements. Comme je vous l'ai déjà écrit, notre capitaine de port, le lieutenant de vaisseau Nouguès, a été forcé de donner sa démission ; il rentrera en France par le prochain paquebot. On assure que de nombreuses charges ont été relevées contre lui.

Le *Magellan*, de la maison L. Ballande, de Bordeaux, est toujours sur notre rade. On dit qu'il doit se rendre aux îles Chesterfield (480 milles à l'ouest de la Calédonie), pour y charger du guano. Le *Brémontier*, de la même maison, est resté au mouillage devant ces îles jusque vers le 15 décembre. Il y a pris un chargement complet de guano phosphaté, à destination de l'Europe, pour le compte de la Société Higginson, Desmazures et Cie, de Nouméa.

Les échantillons de ces engrais ont donné à l'analyse de magnifiques résultats : de 67 à 69 % de phosphate de chaux. À l'état humide, on a trouvé 61 % de phosphate et 15 % de carbonate de chaux. En s'appuyant sur ces données, on voit que ce guano est absolument le même que celui des îles Lacépède et Malden, dont on fait ici une exportation considérable pour Liverpool, Londres et Hambourg.

D'après l'inspection des îles Chesterfield par le capitaine de frégate Dorlodot des Essarts, commandant du *Beautemps-Beaupré*, on peut évaluer à 128.000 tonnes le guano qui y est contenu.

Nous attendons des commandes de minerai de nickel, car le stock en Europe est à peu près épuisé. Notre fer chromé a donné à l'analyse 40 à 60 % de sesquioxyde de chrome. Encore un sérieux aliment du fret pour les navires de notre port.

Dimanche dernier, les quatre-vingt-sept patentés de Nouméa ont nommé sept membres devant composer la chambre de commerce. L'élément libéral et intelligent a fait passer ses candidats ; nous nous en réjouissons fort ici.

Depuis quelques jours, il y a recrudescence de vols ; chaque nuit, on s'introduit dans les habitations, et les voleurs font main basse sur tout ce qui est susceptible d'être emporté. Quand donc la France prendra-t-elle possession des Nouvelles-Hébrides, pour nous débarrasser de notre élément pénal libéré*, qui est un véritable danger pour notre colonie ? »

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE

Correspondance particulière de la *Gironde*)

(*La Gironde*, 20 mars 1880)

Le Conseil municipal de Nouméa a terminé, il y a quelques jours, l'examen et le vote du budget de la commune : il s'élève à 284.000 fr. Le Conseil privé doit maintenant lui donner sa sanction. Ce Conseil, composé des principaux chefs d'administration et de deux notables nommés par le gouverneur, qui en est du reste le président, n'est pas précisément animé d'intentions libérales. Il n'a pu — entre autres choses — admettre que le Conseil municipal ait supprimé 20.000 fr. aux Petits Frères de Marie, pour les consacrer à la création d'une école laïque, dont nous sommes privés depuis plusieurs années. Le budget a été renvoyé au Conseil pour être remanié. Celui-ci, fort de son droit et de l'appui de la grande majorité de la population, a décidé qu'il ne sérail rien changé à ses premières délibérations, et il a adopté purement et simplement le premier budget. Voilà où en est la question ; elle ne manque pas d'une certaine gravité car si le Conseil privé ne veut pas céder, il ne lui reste plus d'autre alternative que de dissoudre le Conseil municipal, pour le remplacer par une commission municipale. Six mois après, il faudra procéder à de nouvelles élections, et les électeurs ne manqueront pas de renommer les mêmes conseillers, qui jouissent à juste titre de toute leur confiance. Voilà une des conséquences du pouvoir arbitraire de nos gouverneurs militaires ! Quand donc la métropole voudra-t-elle nous en débarrasser, ainsi que de tout un arsenal de décrets et de règlements incompatibles avec un régime tant soit peu libéral ?

Le gouverneur s'est rendu hier à l'île des Pins, afin de voir si l'on ne pourrait pas y installer les libérés*, dont le nombre augmente de jour en jour, et dont la présence parmi nous nous expose à courir les plus grands risques à un moment donné. Je ne parle point ici des nombreuses tentatives de vol dont nous sommes chaque jour les victimes et qui sont certainement commises par eux ! Je ne sais encore quelle a été la décision prise à la suite de cette excursion.

Le croiseur le *Beautemps-Beaupré* s'est rendu sur la côte nord-ouest pour faire exécuter des travaux d'hydrographie. il a renfloué, il y a quelques jours, la goélette *Laura-Sindt* naufragée depuis un mois sur le Plateau des Massacres, et a retiré des récifs la côte *Ness*, qui venait de ravitailler les îles Chesterfield*.

.....
Nos usines de nickel, cobalt, chrome et antimoine chôment toujours ; mais nous comptons prochainement sur des commandes d'Europe qui nous permettront d'utiliser nos riches gisements miniers.

Le *Saint-Jean* est toujours sur rade, avec destination inconnue. L'*Arrogante*, de la maison L. Ballande, fait depuis plus d'une année le cabotage entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande et s'en trouve parfaitement.

Une goélette anglaise a levé l'ancre, il y a huit jours, emportant à Auckland (Nouvelle-Zélande) vingt-cinq passagers, dont treize déportés amnistiés* qui vont chercher fortune en ce pays. Puissent-ils l'y rencontrer !

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE (*La Gironde*, 3 avril 1880)

Plusieurs qui nous arrivent de Nouméa nous donnent le récit d'un terrible cyclone qui s'est abattu sur cette malheureuse colonie le 24 janvier dernier.

Nous résumons ainsi les récits de nos correspondants :

Dans la matinée du 24 janvier, un vent de sud-est d'une grande violence commença à souffler. Déjà, les 21 et 22, le temps était très chaud et fatigant, malgré quelques ondées apportées par quelques grains de sud-est.

Dans ces mêmes journées, et aussi le 19 et le 20, il y avait eu beaucoup d'éclairs, surtout dans le sud-est. Dans la nuit du 22 au 23, les grains arrivaient du sud-est avec beaucoup de force, mais sans grande durée. Le baromètre tomba de 756 mm à 745.

Dès huit heures du matin, le 24, le temps était tout à fait menaçant ; à dix heures, le vent soufflait par violentes rafales. Les navires de guerre qui se trouvaient en rade, avertis par un signal du port, prenaient leurs dispositions et allumaient leurs feux. Le vent augmentait toujours : dans la ville, des dégâts considérables étaient faits par l'ouragan ; les toits des maisons, qu'ils fussent en tôle ou en tuiles, volant au loin, menaçant la vie des passants qui couraient affolés et cherchant des abris. À onze heures du matin, le navire la *Croix-du-Sud* allait à la dérive et tombait en travers du *Saint-Jean* en brisant son propre avant. Le baromètre tombait toujours, le vent et la pluie augmentaient encore ; tous les navires du port chassaient plus ou moins ; deux petits cotres coulaient sur leurs ancres, sans qu'aucun navire pût envoyer au secours des malheureux hommes de l'équipage.

Un navire anglais, le *Day Daron*, est emporté du quai et dérive à moitié chaviré ; il se relève cependant et reste fixé sur ses ancres.

« Deux heures, dit le rapport d'un capitaine de navire, baromètre 710 millimètres : il semble que rien ne va plus résister à la fureur de l'ouragan. Quand on peut voir à travers la pluie qui blesse la figure comme le ferait la grêle, on ne voit que des toits tournoyant en l'air, emportés par de vent, des maisons renversées, des arbres cassés. C'est épouvantable, Les navires tiennent cependant à peu près. À deux heures et demie, la violence du vent paraît avoir diminué un peu. »

Cette accalmie relative fut de courte durée ; le vent, qui était passé peu à peu du sud-est à l'est et au nord-est, recommençait vers quatre heures à souffler avec rage, et vers cinq heures, toute l'horreur du coup de vent du sud se renouvelait avec le vent du nord, Le navire la *Croix-du-Sud* cassait ses chaînes et emportait un canot du *Saint-Jean*, en frôlant ce dernier navire. Ce n'est que vers six heures et demie que le vent s'apaisa. La nuit fut calme et le beau temps était revenu le lendemain.

Les bâtiments publics de Nouméa ont tous naturellement beaucoup souffert. Le Trésor est presque entièrement détruit, si bien qu'on a dû transporter les caisses publiques dans un autre local.

À l'île Nou, qui est le pénitencier-dépôt, l'hôpital, les ateliers, des casernes des surveillants, l'église ont été anéantis. Les camps des transportés, dans le voisinage de la ville, ont en partie disparu*.

Quant aux propriétés et aux habitations des particuliers, construites moins solidement, elles ont résisté moins encore aux violences de la tempête. L'aspect de la

ville est navrant : on dirait que Nouméa vient de subir un siège. Les docks des transports maritimes, dans lesquels étaient déposés des approvisionnements pour une valeur considérable, se sont effondrés, en détruisant sous leurs décombres la plus grande partie des marchandises qu'ils contenaient ; d'autres grands magasins, entièrement découverts, ont perdu une grande partie des marchandises qu'ils renfermaient. Seize personnes ont été noyées dans la rade, où la plus grande partie des caboteurs et des bateaux-pilotes ont sombré et en sont jetés à la côte.

Toutes les lignes télégraphiques ont été détruites, et durant quelques jours, la population est restée sans nouvelles de l'intérieur. On travaille activement à rétablir les communications : 20 hommes d'infanterie de marine ont été immédiatement employés aux travaux.

Dès le lendemain de l'ouragan, le gouverneur de la colonie a fait afficher une proclamation fort digne dans laquelle il exhortait les habitants à ne pas perdre courage, leur assurant que l'aide du gouvernement de la République et des Chambres ne leur ferait pas défaut. Il prit immédiatement un arrêté portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 100.000 francs, au profit du service local, pour être appliqués aux secours à accorder aux victimes du cyclone ; 60,000 francs au profit de la Commune de Nouméa, et 40.000 francs pour les autres centres municipaux de la colonie. Une souscription publique, en outre, a été ouverte. Disons à ce propos que les dégâts, pour Nouméa seule, dépassent assurément 1 million.

Les nouvelles qui nous sont parvenues de l'intérieur sont des plus tristes : les Loyalty (Lifou, Maré, Ouvéa), dépendances de la Nouvelle-Calédonie, ont eu à souffrir du cyclone. Sur la côte ouest (Dumbéa, Païta, Bouloupari, Ourail, Bourail), les dégâts sont considérables. La côte Est paraît heureusement avoir été moins éprouvée ; il faut s'en réjouir, car c'est là que se trouvent les plus belles plantations de caféiers, à leur dévastation aurait ruiné nos courageux planteurs calédoniens.

M. le gouverneur Olry est en ce moment en tournée pour visiter les principaux de l'île et juger par lui-même de l'importance des dégâts.

Toutes les lettres que recevons s'accordent à peindre sous les couleurs les plus sombres la situation de la colonie, aggravée encore par ce terrible ouragan du 24 janvier ; tout le monde, là-bas, espère que la métropole viendra en aide aux malheureux colons, que des malheurs de toutes sortes (insurrections, guerres, ouragans) éprouvent à l'envi depuis quelques années.

Indépendamment des détails qu'il nous donne sur l'ouragan du 24 janvier, notre correspondant particulier nous écrit :

« Nouméa, 6 février 1880,

On prétend ici que nous allons enfin avoir un gouverneur civil pour remplacer M. le capitaine de vaisseau Olry, qui doit quitter la colonie en avril. Le choix de ce gouverneur serait déjà fait : c'est, dit-on, M. Dazon, ancien préfet des Ardennes. La nouvelle de ce changement de régime a été très bien accueillie ici.

La veille du cyclone, il nous est arrivé le *Buffon*, capitaine Fradin, de la maison Tandonnet, venant des îles Gilbert [Micronésie] en dix-neuf jours, avec 231 émigrants. Il doit repartir dans quelques jours pour ces mêmes îles, où il trouvera un chargement à destination de Bordeaux.

Le *Saint-Jean*, de la même maison, nous quitte au premier jour pour se rendre à Auckland (Nouvelle-Zélande), et de là au Nicaragua, sur lest, mais avec des passagers pour ces deux points, déportés, amnistiés et libérés des travaux forcés* qui vont y chercher fortune.

C'est demain que doit commencer l'affaire Richard, ex-notaire, poursuivi pour détournements, devant la cour d'assises de Nouméa. Je vous tiendrai au courant des détails et de l'issue de cette cause, appelée à devenir célèbre en Nouvelle-Calédonie. »

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE (*La Gironde*, 18 avril 1880)

On nous écrit de Nouméa, le 20 février 1880 :

Peu de faits bien saillants à vous signaler dans la dernière quinzaine. L'affaire de l'ex-notaire Richard* a eu son dénouement devant la cour d'assises de Nouméa. Cet officier ministériel a été condamné à trois ans de prison pour abus de confiance ; c'est s'en tirer vraiment à trop marché.

Notre gouverneur, le capitaine de vaisseau Olry, vient d'être remplacé par M. Dauzon, ancien préfet des Ardennes et de l'Hérault sous le gouvernement de la Défense nationale, est depuis quelque temps absent de Nouméa. Il visite, à l'heure actuelle, les principaux postes et centres de colonisation de l'île, ce qui le mettra à même de fournir à son successeur des renseignements importants et précis sur l'état actuel de la colonie.

Nous devons de grands remerciements à la métropole, qui vient de nous accorder enfin un gouverneur civil. Le nom de celui qui est appelé à exercer ces fonctions nous est un sûr garant de la politique franchement libérale et républicaine qu'il suivra certainement. Par ses connaissances administratives, M. Dauzon, mieux que personne, sera à même de porter ses investigations dans tous les divers services et de réprimer les abus — Dieu sait s'ils sont nombreux ici — qu'il rencontrera ou qu'on lui signalera.

Deux cents condamnés pour faits insurrectionnels* viennent de recevoir leur grâce où leur commutation de peine. Ils partiront sans doute, pour la plupart, par le vaisseau transport le *Tage*, attendu ici dans la première quinzaine du mois prochain et qui nous quittera au commencement d'avril.

M. Locamus, un conseiller municipal dont je vous ai entretenu à plusieurs reprises, vient de fonder une nouvelle feuille, le *Radical*, qui fait une critique fort acerbe de tous les abus administratifs. Poursuivi pour la vente de son journal, il a été acquitté par le tribunal. Il a alors demandé l'autorisation d'avoir une imprimerie ; elle lui a été refusée par notre sinistre directeur de l'intérieur, le commissaire-adjoint Dufrénil, un fonctionnaire des services duquel notre nouveau gouverneur s'empressera certainement de se passer. M. Locamus s'est vu dans l'obligation d'avoir recours à l'autographie. Le journal est décalqué sur zinc et on le tire ensuite sur une presse à repasser le linge : c'est assez primitif, comme vous le voyez. Le *Radical*, qui paraît deux fois par semaine, se vend néanmoins très bien, malgré son prix élevé : 1 fr. le numéro.

Le conseil municipal de Nouméa, ayant supprimé un crédit de 44.000 fr. aux écoles congréganistes pour les consacrer à la création d'écoles communales laïques, les cléricaux ont fait circuler en ville une pétition au gouverneur demandant le rétablissement intégral de ce chapitre. M. le capitaine de vaisseau Olry n'étant pas à Nouméa, la question est encore pendante. Nous espérons que, dans sa situation de gouverneur intérimaire, il ne tiendra aucun compte des prétentions des réactionnaires du cru. En attendant, les écoles laïques ont un grand nombre d'élèves et fonctionnent admirablement : les chers frères et les chères sœurs sont, on peut le dire, battus sur toute la ligne.

Le transport de guerre le *Beaumanoir* est arrivé de Taïti le 17 février, après une traversée de 22 jours. Il ramène ici, pour rentrer en France par le transport le *Tage*, dix soldats et une vingtaine d'officiers et sous-officiers.

Le *Saint-Jean*, de la maison Tandonnet, a quitté hier Nouméa, faisant voile pour le Nicaragua. Il a à bord une cinquantaine de passagers qui vont tenter la fortune de ce

côté. Puisse-t-elle leur sourire ! — Le *Buffon*, de la même maison, doit, partir au premier jour pour Taïti, ayant à bord deux cents et quelques indigènes des îles Gilbert et Martin. Ce navire a dû prolonger ici son séjour pour refaire la santé de ses migrants, dont il a perdu déjà une quinzaine. À Taïti, il trouvera un chargement toujours prêt pour la France.

Les affaires sont ici au calme le plus plat. Les mines continuent à chômer. Pourtant, malgré la pénurie des ressources, les colons réparent activement et courageusement les immenses dégâts occasionnés par les deux typhons des 24 janvier et 10 février. Nous avons la certitude que la métropole nous viendra en aide en cette douloureuse circonstance, comme elle a fait pour l'île de la Réunion. Ce ne sera que justice.

Vous parlerai-je des Canaques ? Ils sont aussi tranquilles qu'il est possible de l'être et ne remuent pas plus que s'ils n'existaient pas. La leçon qu'ils ont reçue est rude ; nul doute qu'elle ne leur profite et ne s'oppose efficacement à toute nouvelle idée de révolte.

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)

(*La Gironde*, 1^{er} mai 1880)

Nouméa, 5 mars.

.....
Il vient de paraître un nouveau journal, le *Néo-Calédonien*, pour remplacer la *Nouvelle-Calédonie*, dont je vous ai annoncé la suppression.

Le *Néo-Calédonien* ne sera ni un journal politique ni un journal de parti ; il a pris pour devise : Progrès et défense des intérêts locaux.

Le *Radical*, de M. Locamus, conseiller municipal, continue sans encombre le cours de son existence. Il n'a pourtant ni le droit d'exister ni celui d'être distribué : son rédacteur passe devant le tribunal qui l'acquitte ; aussi s'en donne-t-il à cœur joie, et il en dit de cruelles à nos administrateurs. Le directeur de l'intérieur Dufrénil, le commandant militaire, colonel Outré ; le sous-chef de l'administration pénitentiaire, le commissaire de la marine sont principalement fort malmenés par lui. Le voilà maintenant à son dixième numéro.

Le *Buffon*, de Bordeaux, est enfin parti le 22 février, pour Taïti, avec son chargement d'émigrants des îles Gilbert et Martin. Il doit charger là pour l'Europe.

Le *Bossuet*, de la maison Tandonnet père et fils, nous est arrivé le 23 février. Il doit nous quitter le 10 du courant, afin de se rendre à Taïti, île pour laquelle il a une partie de son chargement.

Le *Georges-Ville*, également de Bordeaux, a mouillé sur notre rade le 29 février. Je ne connais pas sa destination ultérieure.

Depuis le 10 du mois dernier, nous n'avons plus eu de mauvais temps, aussi les réparations vont-elles grand train ; mais quels sacrifices ne faudra-t-il pas pour tout rétablir ! Pour les uns, c'est la ruine ; quant aux autres, ils sont gênés pour long temps.

Notre industrie minière chôme toujours ; nous sommes pourtant persuadés ici que grâce à la présence en Europe de M. J. Higginson, notre grand industriel, cette situation va prendre fin, et que l'Europe ne tardera pas à nous demander nos riches minerais de nickel, de cobalt, de chrome, d'antimoine, du cuivre, etc. ; ainsi, du reste, que nos guanos phosphatés des îles Chesterfield* que nous pouvons livrer dans un port d'Europe à un prix inférieur à 200 fr. la tonne.

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE (*La Gironde*, 21 mai 1880)

On nous écrit de Nouméa, le 29 mars :

La grande nouvelle du jour est celle qui nous vient de nous être apportée par les journaux australiens qui nous sont parvenus par le dernier courrier : la formation à Paris, d'une société au capital de 1 million 190.000 livres sterling (environ 30 millions de francs) pour l'exploitation des mines de nickel et de cobalt de la Nouvelle-Calédonie ⁶.

Nous avons bien besoin de cela. Nous sommes, en effet, dans une situation des plus précaires ; les cyclones ont ravagé la ville et la campagne, et la population, à la suite de la rentrée en France de nombreux déportés, a diminué d'une manière très sensible. Depuis quelque temps, en outre, un certain nombre de nos colons émigrent en Nouvelle-Zélande et au Nicaragua, appelés par l'attraction du nouveau et de l'inconnu. La consommation se ressent tout naturellement de ces diverses [?] de malaise et suit une marche entièrement descendante.

Nous mériterions pourtant certains encouragements de ce côté ; car les ennuis ne nous manquent pas. C'est encore un nouvel exemple du peu de souci que prennent nos administrateurs de l'avenir de la colonie et des intérêts de ses habitants. Malgré la protestation du conseil municipal de Nouméa, malgré une pétition revêtue de nombreuses signatures, on va commencer la construction de maisons destinées à loger els officiers, fonctionnaires et employés de toutes catégories et de tous rangs. Les propriétaires vont donc être gravement lésés.

.....
Vous savez que trois cyclones ont frappé la Nouvelle-Calédonie du 24 janvier au 10 mars : c'est pendant le dernier de ces ouragans que l'*Arrogante*, trois-mâts barque de la maison Ballande, de Bordeaux, s'est perdue sur le récif « le Sournois », qui se trouve à l'entrée de la passe de Boulari.

L'*Arrogante* venait de l'Australie, avec un chargement de charbon pour l'administration. Le temps était atroce depuis le départ et le navire était très fatigué.

Pendant toute la journée du samedi 6 mars, l'*Arrogante* resta en vue du phare de l'îlot Amède, faisant des signaux pour appeler le pilote : la mer était démontée.

Le pilote ne venant pas et le capitaine sentant bien que son navire était perdu et l'équipage aussi si l'on n'entrait avant la nuit dans l'intérieur des récifs, se décida à donner dans la passe sans le secours du pilote. Il était sept heures du soir et la nuit commençait à se faire. C'est alors que le navire se jeta sur le récif « le Sournois ».

L'équipage dut abandonner le navire et, dans des embarcations, gagna une petite île située près de la passe de la Dumbéa. Cent fois, les naufragés furent en perdition. Le lundi 8, le capitaine, avec quatre hommes, rallia la côte de la Nouvelle-Calédonie, se procura une embarcation et fit route pour Nouméa, où il arriva le mardi 9, dans la matinée. Le *Loyalty*, navire à vapeur de l'État, fut immédiatement envoyé recueillir les sept hommes qui étaient restés sur l'île. Tous sont revenus en bonne santé.

Nos minerais de cuivre, d'or, d'antimoine, de nickel, de chrome, de cobalt, etc., ont été, paraît-il, fort remarqués à l'Exposition universelle de Sydney; de même pour nos pierres lithographiques de la presqu'île Ducos, qui, d'après le rapport du commissaire de la section calédonienne, M. Jules Joubert, valent de 1 fr. 50 à 2 fr. 35 le kg à Sydney. Je vous enverrai, en temps et lieu, la liste des principaux médaillés.

⁶ La [Société Le Nickel](#).

Le vaisseau le *Tage* est arrivé le 12, ayant à bord un grand nombre de passagers et 384 condamnés aux travaux forcés*. Six forçats sont morts pendant la traversée.

Le *Tage* fera voile pour la France dans la première quinzaine du mois prochain, ramenant des déportés amnistiés, graciés ou bannis. Vous pouvez donc l'attendre [...]

Le guano des Chesterfield, qu'a emporté le *Palais-Gallien*, s'est bien vendu à Maurice.

L'avis le *Beautemps-Beaupré* va être remplacé au premier jour par le d'*Estrées*, commandant Chambeyron, qui s'est acquis une grande célébrité par ses travaux hydrographiques en Nouvelle-Calédonie.

Nous attendons avec une vive impatience notre nouveau gouverneur civil, ainsi que les deux ou trois députés qui doivent venir faire ici une enquête sur l'administration pénitentiaire, dans laquelle on a relevé de nombreux abus. Il y a là des personnalités, grandes ou petites, qui doivent être impitoyablement et sévèrement frappées. M. Locamus, directeur du *Radical*, ouvre une contre-enquête sur cette grave question. Il sera donc en mesure de rendre des services à la délégation de la commission parlementaire dès son arrivée à Nouméa.

Sur rade, le *Bossuet* et le *Georges-Ville*. Le premier, en partance pour Taïti et le second pour un port d'Australie.

La tranquillité la plus complète règne parmi toutes les tribus canaques, qui forment une agglomération d'environ 25.000 indigènes.

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)

(*La Gironde*, 28 mai 1880)

On nous écrit de Nouméa, le 2 avril :

« Un crime épouvantable a été commis le 22 mars, au lieu-dit Magenta, à quatre kilomètres de Nouméa. Un Canaque, sorti tout dernièrement de la police indigène et qui fait aujourd'hui partie de la mission mariste de la Conception, a assassiné à coups de hache un déporté amnistié nommé Chiffon. Ce malheureux devait rentrer en France par le transport le *Tage*, qui quittera Nouméa le 6 avril. Ce premier crime commis, l'assassin s'est précipité sur la femme de la victime, qui assistait terrifiée à cette scène féroce, et lui a fait subir les derniers outrages. Le coupable a été immédiatement arrêté, et il ne tardera pas à expier son atroce forfait.

Un grand nombre de déportés et d'habitants de Nouméa ont accompagné à sa dernière demeure le cadavre de l'infortuné Chiffon, mort si misérablement, au moment où il espérait revoir la patrie quittée depuis de longues années. Deux discours ont été prononcés sur sa tombe par les citoyens Pelcot, déporté, et Locamus, conseiller municipal.

Le vaisseau-transport le *Tage* ramènera en France, dans son prochain voyage, près de 200 déportés ou transportés*, parmi lesquels se trouvent : G. Arnold et A. Dumont, ex-membres de la Commune ; Lavigne, l'heureux propriétaire de la carrière de pierres lithographiques de la presqu'île Ducos ; Cipriani, ex-chef d'état-major de Flourens ; Fontaine, ancien professeur de mathématiques au Lycée Buonaparte, chef des domaines pendant la Commune ; Lucipia, qui sort du bagne ; Giffault, etc. La plupart des graciés qui rentrent par le *Tage* ont eu leur peine commuée en celle du bannissement. L'on espère ici qu'à leur arrivée en France cette peine elle-même sera levée.

Rien n'est venu confirmer la nouvelle que je vous donnais dans ma dernière lettre, relativement à la formation d'une Compagnie française, au capital de 1 million 900.000 livres sterling, pour l'exploitation de nos mines de nickel et de cobalt. Nous espérons néanmoins que M. Higginson, en ce moment en France, grâce à ses nombreuses et puissantes relations, grâce surtout à son intelligence et à son expérience des affaires, mènera à bonne fin la création d'une Société de ce genre. Nous serons fixés avant peu, à cet égard, d'une manière certaine. Je me hâterai de vous faire savoir ce qui aura été résolu.

.....
Le *Georges-Ville*, capitaine Viaud, est parti le 18 mars pour Woalonghan [Wollongong](Australie) sur lest ; le *Bossuet* a fait voile, le 28, pour Taïti.

L'avis à vapeur le *Lamothe-Piquet*, venant de Taïti et rentrant en France, a mouillé à Nouméa le 26 mars. Il doit nous quitter au premier jour.

Les vols commis par les libères continuent tous les jours sur une large échelle. Quand donc la possession des Nouvelles-Hébrides viendra-t-elle nous en débarrasser. »

Bordeaux
CHRONIQUE LOCALE
(*La Gironde*, 14 juin 1880)

La nouvelle d'un sinistre maritime touchant le port de Bordeaux s'est répandue samedi soir à la Bourse. On disait qu'une dépêche de San-Francisco, parvenue dans la journée sur notre place, annonçait la perte totale du trois-mâts *Bossuet*, de notre port, capitaine Blondel. L'équipage aurait été sauvé.

Le télégramme, paraît-il, n'indique pas l'endroit où le *Bossuet* a fait naufrage ; mais nous savons que ce navire est parti de Bordeaux pour Nouméa et Taïti et qu'il a quitté Nouméa le 28 mars dernier pour aller embarquer le solde de son chargement à Taïti. Il devait, par conséquent, se trouver dans les parages de ce dernier port.

Le *Bossuet* était un trois mâts-barque de 804 tonneaux de jauge, construit à Honfleur en 1863, et appartenait à la maison Tandonnet frères.

NOUVELLES MARITIMES
(*La Gironde*, 16 juin 1880)

Extrait du rapport du capitaine Fradin,
commandant le tr.-mâts *Buffon*, de Bordeaux, arrivé des îles Gilbert à Tahiti le 31
mars 1880, avec immigrants.

Le 18 août dernier, je partais de Tahiti, chargé de deux missions bien distinctes : 1° diriger vers France par la voie de Nouméa un certain nombre de passagers militaires et civils et rapatrier 135 habitants de l'archipel Gilbert à Arorai (île de cet archipel) ; 2° recruter dans les îles libres de l'Océanie un nombre fixé d'immigrants, si cela était possible.

De Tahiti à Nouméa, ma traversée a été rapide, mais contre toute attente, un mauvais continuel m'a forcé de séjourner 26 jours à Nouméa. J'ai pu sortir de la Nouvelle-Calédonie par le canal de la Havannah 14 jours après mon départ ; je déposais à Arorai la majeure partie de mes passagers. Pendant ce premier voyage, aucun cas de maladie ne s'est produit à bord du *Buffon*.

La deuxième partis de mon voyages, qui consistait à recruter des immigrants, n'a pas eu si heureux résultats.

De mémoire de naturel, à part peut-être Onotéa, un seul navire français avait fait une apparition de quelques heures sur les Gilbert.

Le 4 janvier, je laissais l'archipel Gilbert, après un séjour constamment contrarié. Je me dirigeai alors sur l'île Paanopa ou Océan du Sud ; j'étais en vue de cette île le 7 au matin. À peine le navire arrivé près de l'île, j'envoyai mes embarcations à terre ; beaucoup d'indigènes se précipitèrent vers ces embarcations, demandant à grands cris, après que l'agent d'immigration eut expliqué notre mission de bien vouloir les engager pour Tahiti. Ce pauvre pays, qui, depuis trois ans, n'avait reçu aucune pluie, était dans un affreux état de disette. On engagea 109 de ces malheureux qui mouraient de faim, et de jour en jour, je les voyais avec joie, malgré une maigreur encore extraordinaire, reprendre peu à peu,

Les vivres, bien comptés, pouvaient encore durer vingt jours ; je me trouvais à 250 lieues de la Nouvelle-Calédonie où mon intention, depuis Paanopa, était de relâcher pour le ravitaillement. Le 23 janvier, à quatre heures du soir, je donnais avec un temps affreux dans la passe de Boulari, et je mouillais sur rade de Nouméa, à cinq heures du matin, menacé depuis la veille par le terrible cyclone qui a ravagé cette colonie.

À peine mouillé, je fus aussitôt mis en libre pratique. Un indigène de Paanopa mourut d'une attaque. Le lendemain, je reçus la visite du médecin qui vint constater la mort. Le cyclone avait déjà commencé ; il ventait en grande brise, et le docteur a dû séjourner jusqu'au lendemain soir à bord de mon navire.

L'humidité et le mauvais temps influèrent beaucoup sur une grande partie des indigènes de Paanopa ; plusieurs bronchites dégénérant en fluxions de poitrine se déclarèrent à bord, et l'administration sanitaire, appelée par moi, déclara que l'humanité exigeait une nourriture en dehors de mon contrat et un séjour à terre, pendant un temps à déterminer. Je reçus donc l'ordre de retarder mon départ jusqu'au 1^{er} février. J'ai demandé une commission pour constater que mes passagers avaient été bien soignés pendant le voyage: Cette commission fit un rapport favorable pour moi, Malheureusement, pour ces malheureux indigènes, le cyclone avait démoli la plus grande partie du de l'orphelinat qui leur était offert par le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, Les pluies torrentielles et continues qui suivirent le premier ouragan, le deuxième cyclone, contribuèrent à rendre des gens faibles à l'état complet d'anémie, Une *dysenterie* s'en mêla, et nous avons perdu, à Nouméa, vingt-neuf d'entre eux. Le 27 février, je recevais l'ordre de réembarquer mes passagers et de faire route pour Tahiti. L'administration de Nouméa me donnait, en plus d'un médecin, un officier du commissariat, sa dame, son enfant, un chef de timonerie et vingt-quatre artilleurs pour Tahiti.

J'ai quitté la colonie le 22 février, retardé par les calmes et contrarié constamment par eux. Je n'ai pu atteindre Tahiti que quarante jours après mon départ de Nouméa. Malheureusement, encore, j'ai perdu trente et un indigènes dans ma traversée.

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)

(*La Gironde*, 19 juin 1880)

On nous écrit de Nouméa, le 17 avril :

Le ministre des finances a répondu par une fin de non-recevoir à la pétition qui lui avait été adressée par les habitants de Nouméa, dans le but d'autoriser le Trésor à délivrer des traites selon les besoins du pays. Il a paru au ministre que les envois d'espèces métalliques répondaient à la fois aux convenances du Trésor métropolitain et

à celles de la circulation monétaire. Il a ajouté qu'une émission de traites occasionnerait un trop-plein de numéraire dans les caisses du Trésor et ouvrirait les portes de nos marchés aux monnaies étrangères.

La monnaie anglaise est la seule qui paraisse ici et dans les îles avoisinantes. On n'en trouverait pas néanmoins pour plus de 5 ou 6.000 fr. dans le pays.

Malgré le refus de M. Magnin, la population de Nouméa n'a pas renoncé à tout espoir. Elle est décidée à envoyer une pétition à la Chambre des députés pour réclamer énergiquement la délivrance de traites, tout au moins jusqu'au jour où la colonie sera à même d'expédier assez de produits pour compenser le prix des marchandises qu'elle importe.

Le 5 avril, l'avis à vapeur le *Lamothe-Piquet*, de la station navale du Pacifique, a fait voile pour la France. Le 6, c'est le vaisseau-transport le *Tage* qui est parti pour la même destination, ayant à son bord 695 passagers. Parmi eux se trouvent une centaine de déportés, accompagnés de leurs familles.

Le Conseil municipal de Nouméa s'est réuni le 10 de ce mois, en session extraordinaire, sous la présidence du maire, M. Dezarnaulds. Les douze plus fort imposés de Nouméa faisaient partie de la réunion. On a voté un emprunt de 500.000 fr. dans le but de construire à Nouméa même une cale de halage pour les navires, un abattoir, un hôtel de ville, etc. La municipalité élue fait vraiment bien les choses.

Le *Palais-Gallien*, de la maison Tandonnet, de Bordeaux, ne s'est pas mal trouvé, paraît-il, de l'opération qu'il a tentée à Maurice et à la Réunion, avec les guanos de Chesterfield. Il reviendra ici avant peu pour un nouveau chargement.

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE (*La Gironde*, 18 août 1880)

On nous écrit de Nouméa, le 29 mai :

Notre gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Olry, a quitté Nouméa le 17 courant pour entreprendre un voyage autour de la côte. Il s'est embarqué sur le transport l'*Allier* qui fait partie de notre division navale. On sait que le gouverneur a choisi ce navire, sur lequel il prend passage pour la première fois, afin de se rendre compte par lui-même du plus ou moins fondé des attaques dont le commandant et le second sont l'objet de la part du *Radical*, le journal de M. Locamus. Entre autres choses, ce dernier les accuse d'infliger à leur équipage des traitements d'une excessive rigueur. Je crois cependant pouvoir affirmer que le but principal du voyage réside dans les explications à donner aux colons au sujet du nouvel arrêté du 11 mai 1880 sur la législation domaniale en Nouvelle-Calédonie. Voici en peu de mots les dispositions essentielles de cet arrêté :

Les immeubles dépendant du domaine de la colonie peuvent être aliénés : 1° aux enchères publiques ; 2° par vente de gré à gré ; 3° par voie d'échange ; 4° par concession, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux.

Le prix des taxes du domaine à céder en concessions est fixé à 21 fr. par hectare. Cette somme est payable en douze ans et aux conditions suivantes : il est versé 50 centimes par hectare et par an pendant les trois premières années, 1 fr. pendant les quatrième, cinquième et sixième années ; 2 fr. 50 pendant les septième, huitième et neuvième années ; 4 fr. pendant les dixième, onzième et douzième années. Ces versements sont faits par semestre et d'avance; mais les concessionnaires pourront se libérer par anticipation.

Les concessions gratuites sont accordées : 1° aux immigrants ; 2° aux officiers et fonctionnaires, sous-officiers, agents assimilés, militaires et marins ; 3° aux enfants nés dans la colonie ; 4° aux orphelins.

La concession se composera de trois hectares de terres à culture. Elle sera de cinq hectares pour les familles comprenant quatre personnes et au-dessus. Il sera, de plus, accordé à chaque immigrant un lot de village à mesure qu'il en sera créé dans les environs de la concession accordée.

Les concessionnaires seront tenus de résider sur leur concession et de la mettre en valeur pendant cinq années consécutives. À l'expiration de ce laps de temps, il leur sera délivré un titre définitif. Tout concessionnaire qui ne remplira pas ces conditions sera déchu de plein droit, et la concession fera retour au domaine. Nous ne pouvons qu'applaudir à cet arrêté plus libéral, que tout ce qui avait été fait jusqu'ici sur la matière.

L'administration délivre en ce moment des titres aux propriétaires de mines. Le droit de propriété est fixé à une période de quinze années, à l'expiration desquelles l'ancien propriétaire a la priorité sur ses concurrents, pour une période de la même durée. La somme à payer au fisc est de 5 fr. par hectare et par an, sur toute la concession minière.

Je reviens à l'importante question de la vente des 25.000 hectares de l'ex-Société Foncière Calédonienne, en faillite depuis 1877, vente qui doit avoir lieu à Paris, aux enchères publiques, le 28 août 1880, sur la mise à prix de 50.000 fr. Cette société, grâce à de puissants appuis de la réaction, avait obtenu en 1873, de la direction des colonies, cette énorme concession au prix de 3 fr. l'hectare, quand les colons le payaient à raison de 25 fr. Elle s'engageait, il est vrai, par contrat, à remplir les conditions du cahier des charges, et, entre autres, l'achèvement de 25 kilomètres de routes. La Société, n'ayant tenu aucun de ses engagements, les 25.000 hectares doivent faire retour au Domaine, et ses créanciers se trouvent, par ce fait seul, à mon avis du moins, déchus de tous leurs droits. On parle pourtant d'une combinaison qui serait avantageuse pour la colonie : une, sous le titre de Société Franco-Australienne*, se serait formée à Paris, pour l'acquisition des terrains en question afin d'y faire sur un grand pied l'élevage du bétail. On y installerait aussi des établissements destinés à la fabrication des viandes salées et conservées, qu'on pourrait facilement écouler d'abord ici, puis dans nos autres possessions de l'Océanie, à la Réunion, en Cochinchine, dans l'Inde, et qui ont, jusqu'à présent, été expédiées de France et d'Australie à grand frais pour notre Trésor. Ce serait là une économie considérable pour la métropole, en même temps qu'une source de revenus toute nouvelle pour la Calédonie. Nous avons ici une grande quantité de bétail improductif, ce qui ne laisse pas que d'inspirer de nombreuses craintes à nos éleveurs pour l'avenir. Si les espérances conçues se réalisent, ils en seront entièrement satisfaits. Les capitalistes qui seraient à la tête de la nouvelle Société auraient, du reste, l'intention d'exploiter toutes les ressources qu'offre notre île : agriculture, mines, élevage, etc.

Pour me résumer, je dois déclarer que je ne suis pas hostile à la vente en présence du but que les acheteurs se proposent d'atteindre. Je suis néanmoins hostile à ce que l'on délivre le produit de celle vente aux créanciers de la faillite de la Société foncière pour les raisons que j'ai énumérées plus haut.

Les indigènes paraissent avoir définitivement renoncé à toute tentative nouvelle de révolte. Il existe cependant à Kanala, point très important de la côte Est, un petit chef du nom de Nondo, qui a marché avec nous dans la dernière insurrection et qui depuis a certains airs d'arrogance qui frisent la rébellion. Il n'est point soutenu dans cette voie fâcheuse par les chefs de cette partie de l'île, Kaké et xxx, qui le surveillent de près et qui, au moindre mouvement de sa part, se hâteraient de le dénoncer aux autorités françaises. Aussi colons et mineurs travaillent-ils en toute sécurité au milieu des

Canaques qui n'ont pas l'air de devoir oublier de sitôt la terrible leçon qu'ils ont reçue en 1878.

Le trois-mâts le *Sumroo*, de la maison Tandonnet, de Bordeaux, a mouillé dans notre rade le 18 courant. Le *Bernica*, de Nantes, est venu prendre un chargement de cuivre pour le transporter à Newcastle (Australie).

Le gouvernement aurait, nous dit-on, l'intention de créer un entrepôt à Nouméa. Ce serait là une excellente idée, toutes nos autres colonies en possédant depuis longtemps.

Notre gouverneur doit, paraît-il, nous quitter le mois prochain pour rentrer en France. Nous espérons qu'il sera enfin remplacé par un gouverneur purement civil.

.....
Le Conseil municipal de Nouméa s'est réuni en session ordinaire, du 17 au 27 mai. Il s'est occupé de l'emploi de l'emprunt de 500.000 fr. qu'il veut contracter à Sydney (Australie). Cette somme est destinée à la construction d'un abattoir, d'une cale de halage, d'une mairie, d'un appontement et à des travaux de voirie. Il est présidé par M. Simon, premier adjoint, remplissant les fonctions de maire pendant l'absence de M. Dezarnaulds, qui doit durer un an environ. M. Simon, un de nos principaux commerçants, est un homme libéral, actif, intelligent, tout dévoué à la chose publique ; c'est un républicain de la veille, remplissant ces délicates et difficiles fonctions avec un zèle infatigable. On le voit constamment sur la brèche, et la besogne certes ne lui manque pas dans une ville où, comme la nôtre, tout est encore à créer.

M. Locamus, conseiller municipal, directeur du *Radical*, a été condamné à 100 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts pour attaques envers le mariste Pionnier, curé de Nouméa. Il a été écroué, il y a quelques jours, au fort Constantine, sous l'inculpation d'attaques au ministère public, contenues dans le n° 34 de son journal, à l'occasion du compte rendu de son procès. Depuis, le *Radical* a cessé, momentanément du moins, sa publication.

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE

(*La Gironde*, 10 septembre 1880)

On nous écrit de Nouméa, le 10 juillet 1880 :

Le courrier qui a quitté Nouméa le 26 juin a emporté 5 tonnes de fonte de nickel (70 % environ de métal pur) provenant des hauts fourneaux de la Pointe Chaleix, la propriété de MM. Higginson et Cie ⁷.

Les fourneaux ayant été allumés le 19 juin, cela fait environ une tonne chaque jour, ce qui est un produit déjà fort respectable.

Dans ma dernière correspondance, il s'est glissé une erreur portant sur le nombre des condamnés pour faits insurrectionnels qui restent actuellement encore en Calédonie. Voici les chiffres exacts : 180 condamnés à la déportation simple, 82 à la déportation dans une enceinte fortifiée, et 32 transportés (ce sont ces derniers que j'avais oubliés), enlevés tout à fait du bagne et internés au camp de Tindu (presqu'île Ducos) ; ce qui donne un total de 301*.

Il y a ici une honorable personne, M^{me} Duvergier, condamnée à la déportation simple, et qui n'a encore été l'objet d'aucune mesure de clémence, ce qui est vraiment incompréhensible. Cette dame, qui portait le nom de M^{me} veuve Leroy pendant le mouvement communiste, a épousé ici M. Duvergier, un brave lithographe, condamné dernièrement à 27 jours de prison et 100 fr. d'amende pour impression du *Radical*

⁷ Passés depuis avril à la SLN.

Duvergier, lui, est amnistié, et il se voit dans l'obligation de rester en Calédonie, à cause de la condamnation qui pèse sur sa femme, et qui devrait être levée depuis long temps déjà.

À l'audience du tribunal du jeudi 1^{er} juillet, M. Locamus s'est vu condamner à deux mois de prison, pour avoir imprimé le *Radical* sans les noms de l'auteur et de l'imprimeur.

À la même audience, dans le procès intenté contre lui par MM. Coulombeaud et Magein, de l'*Allier*, M. Locamus a été condamné à 5.000 fr. de dommages-intérêts envers M. Coulombeaud, 6 mois de prison, 500 fr. d'amende et à l'insertion dans le *Moniteur néo-calédonien* ; pour l'affaire de M. Magein, second de l'*Allier*, 15 jours de prison, 500 fr. de dommages intérêts et les dépens.

Ce qui fait, dans l'espace de quelques semaines, à l'actif de M. Locamus, un total énorme de 11 mois et 12 jours de prison, 1.527 fr. d'amende, les dépens, et 10.500 fr. de dommages intérêts !!

Il faut bien reconnaître qu'à côté de beaucoup de vérités, M. Locamus a eu le tort d'insérer des choses inexactes, fausses parfois — les débats de ces divers procès l'ont malheureusement démontré. Je crois que cela tient surtout à ce qu'il a été souvent mal renseigné. Il en est alors résulté ceci : nos gouvernants s'en sont fait une arme terrible contre lui, et on s'est mis à crier sur les toits que tout ce qui était sorti de la plume de M. Locamus était faux et calomnieux d'un bout à l'autre. Le procureur de la République, M. Vandelet, qu'il avait visé dans plusieurs de ses articles, s'est acharné contre lui. Le tribunal l'a traité avec la sévérité que vous connaissez, et on l'a abattu. Mais alors, pourquoi l'avoir acquitté précédemment et à plusieurs reprises ? Pourquoi surtout avoir attendu jusqu'au 35^e numéro pour exercer contre lui toutes les rigueurs de la justice ? On se demanderait vraiment parfois si l'on n'a pas voulu le laisser s'enfermer, afin de pouvoir ensuite le frapper de manière qu'il ne puisse plus s'en relever. Telle est mon opinion, et elle est partagée par bon nombre de citoyens indépendants et libres de toute attache administrative.

Passons maintenant à un autre ordre d'idées. Qu'est-ce qui arrête, qu'est-ce qui empêche donc le gouvernement de la République de planter notre pavillon sur le groupe des Nouvelles-Hébrides, si voisines de la Nouvelle-Calédonie qu'elles peuvent en être considérées comme l'annexe, la dépendance naturelle et, pour ainsi dire, la continuation ? La prise de possession de cet archipel serait pourtant bien utile à la France et à la Nouvelle-Calédonie. Ces îles sont, en effet, riches (Tanna, entre autres, renferme du soufre natif en énorme abondance), très fertiles, et elles serviraient admirablement de débouché à l'élément pénal* qu'on ne va pas, je suppose, nous envoyer indéfiniment. On pourrait aussi et surtout y créer des établissements pour nos libérés, dont le nombre s'accroît avec une si effrayante rapidité. Dans tous les cas, si nous ne les prenons pas, les Anglais, les Allemands ou les Américains ne tarderont pas à le faire. Nous le regretterons certainement alors, mais il sera trop tard !

On va procéder demain à la nomination de quatre conseillers municipaux en remplacement de quatre démissionnaires. Les républicains, comme lors des premières élections, ont les plus grandes chances de faire passer leur liste.

.....
Le gouvernement et principalement la municipalité font ici tous les préparatifs pour fêter l'anniversaire de la prise de la Bastille (14 juillet 1889) qui est devenu la fête nationale. On ne pouvait, certes, choisir une meilleure date.

Un grand banquet aura lieu ce jour-là, et ce sont — comme toujours — les républicains qui en ont pris l'initiative. Un bal suivra ; et cette fête promet d'être encore plus brillante que la première.

Le transport de guerre la *Dives* doit, dit-on, partir demain avec une compagnie d'infanterie de marine pour les îles Pomotou, où des troubles ont éclaté. Le groupe des

Pomotou appartient à la France et fait partie de l'archipel des îles Basses, dans le voisinage de Taïti.

Lettres de Nouméa

(Correspondance particulière de la *Gironde*)
(*La Gironde*, 21 septembre 1880)

Nouméa, le 24 juillet 1880.

.....
Les hauts fourneaux de la Pointe Chaleix* sont momentanément éteints par suite de l'absence de minerai. Il est cependant probable qu'on ne tardera pas à les rallumer, car de nombreux ouvriers travaillent actuellement au-dessus des mines. Par le dernier courrier, on a expédié 17 tonnes de fonte de nickel, et il en reste encore une certaine quantité dans les hauts fourneaux.

Le dimanche 11 juillet a eu lieu un premier tour de scrutin pour l'élection de quatre conseillers municipaux ; il n'a donné aucun résultat. Dimanche dernier, au second tour, les quatre candidats radicaux : MM. Forceau, Mourot, Bourdinat père et Édouard Desmazures ont obtenu la majorité. Deux d'entre eux, M. Mourot, ancien secrétaire d'Henri Rochefort, actuellement agent d'affaires à Nouméa, et M. Bourdinat père, entrepreneur, sont d'anciens déportés.

Attendons maintenant le conseil municipal à l'œuvre. Certes, les réformes à faire sont nombreuses et la question de l'enseignement est des plus urgentes. Espérons qu'il règlera le tout pour le mieux des intérêts de la population.

La fête du 14-Juillet a été célébrée à Nouméa avec un grand enthousiasme. La ville et la rade étaient magnifiquement pavisées ; l'on sentait que la population tout entière était heureuse de pouvoir enfin fêter l'anniversaire de l'avènement d'un régime de liberté et de justice. La fête a été annoncée le matin par de nombreuses salves de coups de canon ; puis, une revue des troupes a été passée par le gouverneur. L'après-midi a été consacrée à des régates et à des jeux de toutes sortes installés sur la place Solférino. Les musiciens de l'île Nou ont joué la plus grande partie de la journée. À un certain moment, le public a demandé la *Marseillaise* à grands cris : M. Legros, directeur de l'administration pénitentiaire*, avait, paraît-il, défendu de la jouer. Il a fallu que le maire, M. Simon, et quelques membres du conseil municipal se rendissent auprès du gouverneur, qui a accordé immédiatement l'autorisation de jouer l'hymne national, qui a été accueilli par des bravos frénétiques, et par des cris prolongés de : « Vive la République ! » Le soir, la ville était illuminée ; les danses canaques donnaient un aspect des plus pittoresques à la place des Cocotiers ; à huit heures du soir, on a tiré un feu d'artifice. Un banquet a réuni ensuite plusieurs républicains de la ville ; il a été suivi d'un bal qui a duré jusqu'au matin. M. Porcheron, adjoint au maire, président du banquet, a prononcé un discours très patriotique.

Samedi dernier, on a fait de magnifiques funérailles au brave colonel Gally-Passebosc, tué pendant la dernière insurrection canaque*. Sa dépouille mortelle avait été transportée la veille à Nouméa. Trois discours ont été prononcés sur sa tombe par MM. Outré, commandant militaire ; Dufrénil, directeur de l'intérieur, et Simon, maire de Nouméa. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de donner le non de Gally-Passebosc à l'une des principales voies de la ville.

.....
Nous attendons impatiemment M. Higginson, qui nous apporte une Banque et la reprise en grand de nos travaux de mines.

L'avis à vapeur le *D'Estrées* est parti pour Sydney hier matin. Il va nous ramener notre nouveau gouverneur, le capitaine de vaisseau Courbet, que nous jugerons impartialement après l'avoir vu à œuvre. Le département ne veut décidément pas nous gratifier d'un gouverneur civil.

Lettres de Nouméa

(Correspondance particulière de la *Gironde*)
(*La Gironde*, 6 octobre 1880)

Nouméa, le 6 août 1880.

Notre nouveau gouverneur, le capitaine de vaisseau Courbet, n'est pas encore arrivé à Nouméa. Il est en ce moment à Sydney, où il s'embarque sur le *d'Estrées*, qui doit l'amener ici. Il y trouvera beaucoup à faire dans l'intérêt de notre chère colonie et de la République.

M. Higginson sera ici dans deux mois au plus tard ; son succès en Europe a été complet. Il vient à Nouméa comme administrateur délégué d'une banque, au capital de 5 millions de francs. Je dois aussi vous signaler la création d'une Société anonyme le Nickel*, constituée le 10 mai 1880, au capital de 6 millions 250.000 fr., et ayant comme administrateurs délégués MM. Marbeau et Higginson. Notre exploitation minière va donc reprendre avec une impulsion toute nouvelle.

Le siège de la nouvelle banque est à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, 38 ; une succursale sera établie, au premier jour, à Nouméa.

La nouvelle Société exploitera les mines de nickel et de cobalt de notre colonie et elle purifiera le minerai dans les usines de Nouméa et dans celle de Septèmes, près Marseille.

.....
Par le courrier *The-City-of-Melbourne* est arrivé ici un évêque mariste *in partibus infidelium*, M. Fraysse. C'est là un voyage bien inutile, car les décrets du 29 mars vont bientôt nous débarrasser des maristes qui sont membres d'une congrégation non autorisée.

Il faut avouer que le recrutement de nos tribunaux se fait ici d'une façon bizarre. Deux officiers du commissariat et un sous-officier d'infanterie de marine viennent d'être bombardés juges par le gouvernement local. Le président du tribunal est un certain M. Canolle qui, à bord du *Navarin*, exigeait qu'on le traitât de commandant. Quand donc nous délivrera-t-on du régime d'exception que nous subissons depuis trop longtemps déjà ?

.....
Nous avons en ce moment sur rade deux avisos de Bordeaux : le *Guayaquil* et le *Saint-Jean-Baptiste*. Ce dernier n'a mis que 95 jours pour opérer sa traversée ; sa destination ultérieure m'est inconnue. Quant au *Guayaquil*, il va partir au premier jour pour Tahiti.

Lettres de Nouméa

(Correspondance particulière de la *Gironde*)
(*La Gironde*, 12 novembre 1880)

Nouméa, le 4 septembre 1880.

Le 21 août dernier, M. le capitaine de vaisseau Olry a quitté la Nouvelle-Calédonie, qu'il avait administrée pendant deux ans, emportant les regrets de toute la population. La veille de son départ, une délégation des principaux habitants de Nouméa lui a remis un magnifique objet d'art, en argent massif, portant la légende suivante : À Monsieur le capitaine de vaisseau Olry, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, ses administrés reconnaissants (1878-1880). Une adresse, couverte de nombreuses signatures, accompagnait ce souvenir de la reconnaissance publique.

Avant de s'embarquer sur le *City-of-Melbourne*, qui doit le transporter à Sydney, l'ancien gouverneur a été reçu par M. Simon, maire de Nouméa, un des hommes les plus intelligents et les plus libéraux de la colonie. M. Simon était entouré des membres du conseil municipal : il a remis à M. Olry une adresse qui avait été délibérée en séance et dans laquelle le conseil exprimait les regrets que lui occasionnait le départ du gouverneur.

En cette circonstance, la municipalité de Nouméa était en parfaite communion d'idées avec la population tout entière de l'île. Nous devons en effet à M. Olry de nombreuses et excellentes innovations. Je citerai en première ligne la création d'un conseil municipal élu, et la fondation d'une chambre de commerce à Nouméa ; la création de nombreux postes militaires au milieu des tribus canaques les plus importantes, et l'établissement d'un nouveau régime domanial qui donnant satisfaction à tous les intérêts, nous fait espérer une immigration considérable non-seulement d'Australie, mais encore et surtout de France. Notre ancien gouverneur a été de plus un des promoteurs les plus dévoués de la demande d'indemnité à la métropole pour la réparation équitable des désastres produits par la dernière révolte des indigènes. Enfin, ce qui ne gâte rien, M. Olry était un républicain ferme et convaincu ; son successeur aura donc beaucoup à faire pour marcher dignement sur ses traces.

Il n'a pas oublié en partant les pauvres de la ville et il a versé une somme de 500 francs dans la caisse du bureau de bienfaisance de Nouméa.

Les élections municipales complémentaires qui ont eu lieu le mois dernier, et dont je vous avais donné les résultats, ont été annulées par le Conseil privé jugeant au contentieux. L'annulation a été provoquée par l'inscription au dernier moment, sur les listes électorales, d'un certain nombre d'électeurs supplémentaires. De prochaines élections vont avoir lieu. Tout fait espérer le triomphe complet de la liste républicaine et anticléricale.

Puisque le mot clérical s'est trouvé sous ma plume, laissez-moi vous dire que la grande majorité des habitants attend avec impatience l'application des décrets du 29 mars à l'égard des deux congrégations non autorisées que nous possédons, les trappistes et les maristes. Le conseil municipal de Nouméa, réuni en session ordinaire pour le vote du budget et la discussion d'un emprunt, vient d'émettre le vœu que le gouvernement local fit l'application immédiate des lois à ces deux ordres religieux.

Le navire anglais *Wolvern* nous a apporté une bien triste nouvelle. Les indigènes d'Ipi (Nouvelles-Hébrides), ont massacré plusieurs matelots de la goélette anglaise *The Dauntless*. Malheureusement pour nous, ce massacre aurait été provoqué par une rixe qui avait eu lieu, quelques jours avant, entre les indigènes et l'équipage du caboteur français *Aurora*, rixe dans laquelle un chef canaque aurait perdu la vie.

.....
Le navire de guerre *Beaumanoir* est parti ce matin pour Tahiti, où il va transporter les passagers militaires qui étaient arrivés de France par la *Navarin*. Il reviendra à Nouméa dans le courant de novembre et amènera avec lui quelques passagers à destination de la France.

La *Dives*, transport à vapeur de l'État, qui avait quitté Nouméa le 11 juillet dernier avec des troupes destinées à réprimer les troubles qui avaient éclaté aux îles Marquises, est de retour depuis le 1^{er} septembre. Pendant sa traversée, il a sauvé d'une perte

certaine le navire allemand le *Godefroy*, échoué à quelques lieues du port de Varao (archipel de Tonga).

Le *Chittagong*, de Nantes, est parti fin juillet pour Maurice, ayant à bord 325 tonnes de guano qu'il a pris aux îles Chesterfield*. Ces dernières, qui sont une dépendance de la Nouvelle-Calédonie, dont elles sont éloignées de 480 milles, sont appelées à procurer d'énormes bénéfices non-seulement aux propriétaires des dépôts de ce précieux engrais, mais encore aux armateurs et aux capitaines des navires qui tenteront ces sortes d'opérations.

Les derniers déportés s'embarquent peu à peu.

.....
Une bonne nouvelle en terminant. Le capital de la banque de Nouméa a été entièrement souscrit à Paris et son directeur, M. Higginson*, est en route pour la Nouvelle-Calédonie.

Nous pouvons donc espérer pour notre chère colonie un degré de prospérité qui lui était inconnu depuis 1876.

Lettres de Nouméa

(Correspondance particulière de la *Gironde*)
(*La Gironde*, 23 novembre 1880)

Nouméa, le 18 septembre 1880.

Le courrier de France, qui devrait nous être parvenu depuis deux jours, n'étant pas encore arrivé, c'est un navire de la station navale, l'*Allier*, qui pour cette fois, va remplacer le *City-of-Melbourne*, et porter nos correspondances à Sydney. Nous ne savons vraiment à quelle cause attribuer le retard de ce dernier navire. Le général d'infanterie de la marine Vallière, qui vient ici pour passer l'inspection des troupes de la colonie, doit se trouver à bord du courrier anglais, dont la non-arrivée ne laisse pas de nous causer quelques inquiétudes.

Dans ma dernière correspondance, je vous ai raconté les excès qui auraient été commis par des marins français aux Nouvelles-Hébrides. Une commission d'enquête a été nommée pour tirer au clair cette affaire. Elle se compose de M. Poitevin, inspecteur colonial, et réactionnaire de la plus belle eau ; de MM. Vincent, lieutenant de vaisseau ; Pelletier, négociant ; Hébert, aide-commissaire, et Vérignon, sous-chef de bureau à la direction de l'intérieur.

Le moyen le plus efficace pour empêcher le retour de semblables scandales serait de supprimer entièrement le recrutement des travailleurs noirs, qui se rapproche beaucoup trop de ta traite.

Qu'attend-on pour prendre définitivement possession des Nouvelles-Hébrides, qui nous seraient d'une grande utilité pour l'évacuation de nos libérés ?

Le conseil privé, composé des sommités monarchistes de Nouméa, a annulé le vœu du Conseil municipal sur l'application immédiate des décrets du 29 mars à l'égard des maristes et trappistes, congrégations non autorisées. C'est reculer pour mieux sauter !

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends que le *City-of-Melbourne* vient d'être signalé. Ce vapeur ne nous apporte de France ni lettres ni journaux, par suite de l'échouage du courrier d'Europe sur la côte australienne, entre Adélaïde et Melbourne. On ne sait encore ce qu'il est advenu du navire, de ses passagers et de ses malles.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 2 janvier 1881)

Nouméa, le 30 octobre.

.....
La goélette *Victor*, arrivée à Sydney le 3 octobre dernier, a apporté des nouvelles de la colonie fondée par le marquis de Rays dans une petite île des Hébrides, sous le nom de Nouvelle-Irlande. Le capitaine Mac Langhan et les émigrants transportés par le *Chandernagor* sont tous revenus à Sydney. Comme on le voit, voilà un essai de colonisation qui est loin d'avoir réussi !

.....
Le gouvernement australien nous traite avec un sans-gêne vraiment étonnant ! La douane de Sydney refuse de laisser embarquer de la dynamite à destination de la Nouvelle-Calédonie, si le consul de France ne garantit pas au gouvernement des Nouvelles Galles du Sud que ce produit sera exclusivement employé pour les travaux des mines. C'est tout simplement un abus de pouvoir contre lequel nous ne saurions trop nous élever avec assez de fermeté.

Un des commissaires du gouvernement, à bord de l'*Aurora*, transport chargé du [recrutement des travailleurs néo-hébridais](#), vient d'être suspendu de ses fonctions pour n'avoir point rendu compte dans son rapport de la mort d'un Canaque tué par le capitaine de navire. Quand donc supprimera donc cet ignoble commerce qui n'est qu'un équivalent de la traite des noirs ?

Les rues et les places de Nouméa s'embellissent à vue d'œil, et cela grâce au zèle de notre agent voyer, M. le conducteur des ponts et chaussées Pêcheur, et grâce aussi au dévouement et à l'intelligence de M. Simon, notre maire par intérim.

M. Simon veut transformer en square notre vaste place des Cocotiers, et il a l'intention de faire planter sur la place Solférino des arbres de toutes les essences du pays. Cette mesure serait excellente et d'une grande utilité pour l'instruction de notre jeunesse nouméenne. Homme de progrès avant tout, M. Simon vient enfin de créer dans notre ville des cours d'adultes des deux sexes et une société chorale. On ne saurait trop applaudir à son intelligente initiative.

P.S. — Au moment de fermer ma lettre, j'apprends que le surveillant Saout vient d'être acquitté par le conseil de guerre. C'est à ne pas y croire !

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Gironde*, 10 février 1881)

Notre correspondant particulier nous écrit de Nouméa, le 11 décembre :

« Une importante réunion de propriétaires de mines a eu lieu, le 2 du courant, à Nouméa. Il s'agissait de se concerter et de prendre des mesures pour enrayer le projet qu'a l'administration locale de mettre la main sur toutes les mines dont les propriétaires ne se seraient point mis en règle au 1^{er} janvier, tant au point de vue du paiement des permis d'exploitation que des obligations de travail qui leur sont imposées.

La réglementation des mines en Nouvelle Calédonie est absolument autoritaire ; on ne peut pourtant pas être dépossédé du jour au lendemain, et l'arrêté colonial du 13 septembre 1873, tout draconien qu'il est, exige une certaine procédure qui ne peut durer moins d'une année.

La réunion a délégué cinq membres pour demander au gouverneur, vu la dureté des temps et les terribles calamités qui se sont abattues sur la colonie depuis plusieurs années, une prolongation de chômage, l'abolition du permis et le retour pur et simple à la loi de 1810 qui régit la matière en France. Voilà où en est la question ; elle est grave, car si le gouvernement local, ce que nous avons peine à croire, voulait poursuivre son but, il ruinerait peut être trois cents propriétaires de mines ou de parts de mines qui ont mis dans cette exploitation toutes leurs économies.

Le marquis de Rays, qui vient de fonder aux îles Salomon une colonie, est encore à Sydney, attendant la réussite de l'expédition qui est commandée par M. Le Prévôt, capitaine au long cours français. Je vous donnerai prochainement des renseignements complets sur cette expédition, car deux colons des îles Salomon viennent d'arriver à Nouméa.

La Société Le Nickel* et la Banque qui lui est annexée vont, dit-on, favoriser la production dans de larges mesures. La production de nickel dépasse aujourd'hui, en Europe, un million de kilogrammes. Depuis 1870, elle a presque doublé tous les trois ans. Il faudrait, pour les navires français qui nous visitent, que le minerai fût expédié d'ici en Europe pour y être converti en métal au lieu de l'être dans les hauts fourneaux de la Pointe Chaleix, près Nouméa ; et ce serait, au dire de gens compétents de la colonie et d'Europe surtout, plus avantageux pour tout le monde.

Le conseil municipal de Nouméa a terminé hier sa session ordinaire et voté le budget pour 1881. Il a émis plusieurs vœux, entre autres celui de la suppression de la fourniture de légumes aux différents fonctionnaires par les fermes pénitentiaires*, qui les font à des prix dérisoires.

.....
Le croiseur de guerre le *d'Estrées* part aujourd'hui pour les îles Salomon. Des Anglais auraient été assassinés par les naturels de ce pays, qui sont plongés dans la plus profonde barbarie.

Les Canaques et les transportés sont tranquilles.

Nous attendons toujours, ici, l'exécution des décrets du 29 mars. »

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 2 mars 1881)

Nouméa, le 3 décembre 1880.

L'événement qui prime ici tous les autres est une pétition qui vient d'être adressée aux Chambres, afin d'obtenir pour la Nouvelle-Calédonie l'institution d'un conseil général. La situation actuelle ne peut se prolonger. Le conseil municipal, seul élément libéral existant à Nouméa, est à chaque instant et à tout propos contrecarré par les autorités militaires, qui ont partout la haute main.

Le Conseil privé ne voit que par les yeux du gouverneur et du directeur Dufrénil, et n'accueille aucune revendication, si légitime qu'elle soit, de nos conseillers municipaux. Il est temps que la situation change pour prévenir un état fâcheux.

Un exemple, entre autres, de ce qui se passe : le conseil municipal possède ici une très grande et très belle école occupée en ce moment par les *Petits Frères de Marie*. Eh bien, le conseil municipal ne peut pas obtenir que cette école lui soit restituée par le service local, qui, jusqu'à présent, en a été le détenteur. Et cela au lendemain des décrets du 29 mars.

Permettez-moi maintenant de vous donner le texte de la pétition dont je vous parlais au début de ma lettre :

« Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés.

Les soussignés, habitants de la Nouvelle-Calédonie, ont l'honneur de s'adresser à votre haute intervention pour obtenir l'obtention par le suffrage universel d'un conseil général.

Depuis deux ans déjà, la ville de Nouméa, dont le budget s'élève à trois cent mille francs, a obtenu de voir confier à un conseil municipal élu la gestion de ses affaires.

Le budget local s'élevant à deux millions environ et les impôts divers entrant dans ce chiffre pour un million cinq cents mille francs, il vous paraîtra indispensable d'en confier l'assiette aux intéressés. Nos finances sont à la disposition d'administrateurs n'ayant aucune attache dans la colonie.

Les soussignés font appel à vos sentiments de justice, Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés, et vous prient de leur permettre de donner à leur pays, par l'élection d'un Conseil général, un avenir prospère.

(Suivent les signatures.)

L'enquête sur les opérations de nos navires chargés d'opérer le recrutement des travailleurs néo-hébridais* doit être terminée depuis longtemps. L'administration nous doit la lumière sur des faits qui ont causé beaucoup d'émotion parmi nous et que nous demandons à contrôler.

Il est grandement temps que cette sorte de *traite des noirs*, patronnée par le gouvernement local, et qui a déjà été la cause de tant de malheurs, prenne fin. Il est temps que la France fasse cesser ce commerce, qui n'existe que pour le plus grand profit de quelques gros commerçants, planteurs et mineurs.

Pour nous, le meilleur remède pour couper court à ce trafic, serait de planter notre pavillon sur le riche archipel des Nouvelles-Hébrides, qu'on peut considérer comme une annexe de la Nouvelle-Calédonie, et où les Anglais ont déjà installé un dépôt de charbon, prélude de la conquête.

Cet archipel servirait également à la création d'établissements pour nos libérés*, dont le nombre s'accroît si rapidement qu'ils finiront, si l'on n'y porte remède, par nous créer de graves et d'insurmontables difficultés. À propos de ces libérés, le département de la marine pourrait aussi nous envoyer des femmes condamnées prises dans les maisons centrales pour leur faire contracter mariage, ce qui contribuerait peut-être à les rendre meilleurs.

Quant aux condamnés qui n'ont pas encore subi leur peine, ils se tiennent plus tranquilles que jamais, et ce résultat, suivant moi, est dû à la suppression des peines corporelles, telles que le « fouet », par exemple, qui vient d'être prononcée par un décret.

Les indigènes se tiendront aussi tranquilles, si on ne les tracasse pas sans raison.

Les travaux des mines marchent lentement. Nous arriverons pourtant, après l'établissement de notre banque, à de plus grands résultats. Mais l'administration prendrait, à mon avis, une mauvaise mesure si, après les terribles secousses que nous avons essuyées, elle donnait suite à son projet de retirer les gisements miniers à tous les propriétaires en retard pour le paiement de l'impôt ; il vaut beaucoup mieux qu'elle patiente et accorde une prolongation de chômage.

Un seul navire français est en rade : c'est le *Notre-Dame-Conciliatrice*, de Nantes, dont la destination ultérieure n'est pas encore connue.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 9 mars 1881)

Nouméa, le 8 janvier 1881.

Ainsi que je vous le laissais pressentir par ma dernière correspondance, la lutte entre le conseil municipal et nos gouvernants s'accroît de plus en plus. Le conseil municipal, qui, d'après moi, a cependant tous les droits de son côté, est à chaque instant en butte aux obstacles que ne cesse de lui créer le directeur de l'intérieur, secondé malheureusement par notre gouverneur, le contre-amiral Courbet, ainsi que par le Conseil privé, qui est à l'entière dévotion du gouverneur.

Par arrêté en date du 18 décembre, M. le gouverneur général Courbet annulait le vœu émis par le conseil relativement à la fermeture immédiate d'une chapelle provisoire, installée dans les bâtiments de l'école, et occupée par les *Petits Frères de Marie*. Il annulait de même un vœu relatif à l'application des décrets du 29 mars.

Toujours à cette même date du 18 décembre, M. le gouverneur Courbet a prononcé la censure contre six conseillers municipaux coupables d'avoir, sur la proposition de M. Mourot, émis un vœu formulé par celui-ci et qui, au dire des considérants de l'arrêté contient (ce qui est essentiellement contestable) des insinuations outrageantes pour le chef de la colonie.

La censure !... Ne se croirait-on pas aux plus beaux jours de la Restauration ?

Enfin, toujours à cette même date du 18 décembre, M. Courbet a annulé l'inscription au budget du conseil municipal d'une subvention au service local de 5.000 fr. pour la célébration des fêtes publiques. Il est vrai qu'aucune communication n'autorisait le conseil à porter cette prévision à son budget, mais il avait cru pouvoir le faire en s'appuyant sur les précédents.

C'est la guerre, vous le voyez, mais nous espérons que la victoire restera aux élus du peuple.

Le Conseil privé vient de mettre le sceau à son impopularité, déjà si grande, en votant un nouveau droit de 80 centimes par litre de rhum importé. C'est là une mesure injuste, car le rhum est la seule boisson du travailleur des champs et des mines ; celui-ci ne peut pas, en effet, songer à faire usage de vin dans l'intérieur de l'île ou sur la côte, à cause de l'énormité de son prix. Et comme on pense ici que le directeur de l'intérieur, M. Dufrénil, est pour beaucoup dans cette mesure, l'opinion publique se prononce vivement contre lui.

Un télégramme daté du 16 décembre nous apporte la bonne nouvelle de la création d'une ligne française pour le transport des correspondances et des passagers entre la France, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie. Excellente mesure qui ne peut que contribuer à développer les relations commerciales et industrielles entre la mère-patrie et sa colonie. Nos riches minerais de chrome, d'antimoine, de nickel, de cuivre, de cobalt, etc., vont donc pouvoir enfin prendre directement la route de France sans passer par l'Australie, dont nous sommes par trop et depuis trop longtemps déjà tributaires. Les produits français, en première ligne, les articles de Paris, nous viendront plus directement et à meilleur compte, et le jour n'est peut-être pas très éloigné où la Nouvelle-Calédonie deviendra l'entrepôt de toutes les marchandises françaises que consommeront les innombrables îles du Pacifique.

À ce propos, qu'attend donc le gouvernement français pour planter notre pavillon sur le groupe des Nouvelles-Hébrides, cette riche annexe de la Calédonie ? Hâtons-nous, car sans cela, nous serons certainement devancés par les Anglais ou les Allemands.

.....
Notre maire, M. Dezarnaulds, avocat, homme sympathique à toutes les classes de notre société, et jouissant de la plus haute estime, nous est revenu par ce courrier, après une absence de dix mois. M. Simon, qui a tant fait pendant son intérim pour l'embellissement de Nouméa surtout, va lui remettre le service après s'être fort dignement acquitté de sa tâche.

Nous n'avons en rade aucun navire français. Le trois-mâts *Notre-Dame-Auxiliatrice*, de Nantes, a quitté Nouméa le 27 décembre pour se rendre à Pam (nord de l'île) afin d'y prendre un chargement de minerai du cuivre de la *Balade**, à destination de Newcastle (Australie).

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 30 mai 1881)

Monsieur le Directeur,

Je vous ai fait parvenir le texte de la pétition qui se signe ici pour obtenir un Conseil général. Tout le monde compte qu'il sera fait droit à une aussi légitime revendication. Mais ce n'est pas tout : le Conseil général n'est qu'un acheminement vers la députation, à laquelle nous donnent tant de droits et l'importance de la colonie et la multiplicité des graves affaires qui se présentent ici chaque jour et dont la solution est toujours confiée à des gens qui sont juge et partie, et cela dans leur propre cause.

Voilà le vice, le vice radical de notre administration coloniale, dont est seulement capable de nous délivrer un homme libre, indépendant, un député.

Nous comptons beaucoup sur vous pour nous appuyer. Votre légitime influence, acquise d'avance aux causes justes comme la nôtre, ne nous fera certes pas défaut, et, avec votre aide, nous avons le ferme espoir de vaincre. L'avenir de notre belle colonie du Pacifique est à ce prix.

La *Loire*, qui doit nous quitter vers la fin du mois, a mouillé sur notre rade le 20 du courant, ayant à bord deux compagnies d'infanterie de marine, de nombreux fonctionnaires civils et militaires, des surveillants, des gendarmes et 297 transportés*.

Le même jour nous arrivait de Taïti le transport de guerre le *Beaumanoir*, avec des passagers pour la Franco, qui doivent opérer leur retour sur la *Loire*.

Le 1^{er} février, nous est arrivé de Bordeaux la *France-Chérie* après une traversée de 127 jours. Je vous ferai connaître sa destination ultérieure.

Le transport de guerre la *Rance*, qui a amené dans la colonie deux compagnies d'infanterie de marine comme renfort, doit repartir pour Saïgon vers le 20 du courant.

La destruction des sauterelles, ce fléau néo-calédonien, suit une progression croissante, grâce surtout à la prime qui y est attachée.

Ainsi, dans l'espace d'une quinzaine de jours, il a été anéanti près de 7.000 kilogr. de ces terribles insectes ; mais cela est loin de suffire, et l'on n'arrivera certainement à enrayer, sinon à faire disparaître ce fléau, qu'en réquisitionnant dans ce but les indigènes, dont les mérites en n'importe quel genre de destruction sont assurément incontestables.

.....

Encore un sous commissaire de la marine qui vient d'être nommé juge au tribunal supérieur, en attendant l'arrivée des titulaires. C'est la quatrième fois, depuis un an, que le commissariat de la marine fournit des juges au tribunal supérieur. Pour Dieu ! que la métropole nous délivre donc enfin du régime d'exception dont nous sommes affligés depuis si longtemps !...

Un assez joli petit fait à vous signaler. Il y a environ trois ans qu'un navire apporta 18.000 kilogrammes de tabac à fumer de qualité inférieure. Ce tabac fut vendu à la criée ; un tiers à peu près était du tabac de cantine pour les troupes. Ce qu'il y a de véritablement surprenant, c'est que les paquets d'un kilogramme, au papier couleur chamois bien connu, et fermés par la bande à vignette rouge de rigueur (n° 18 vignettes, 1^{re} série) étaient ornés d'un timbre que l'on ne devait plus s'attendre à voir figurer sur des produits de manufactures française en 1878. Sur la légende de la bande, on peut lire, en belles lettres noires : « Strasbourg, 17 février 1873 ou 21 février 1873 » (il y en a de ces deux dates). Donc, trois ans après la prise du Strasbourg par les Prussiens, la manufacture impériale de Strasbourg fabriquait du tabac pour les troupes de la République française. Ce n'est pas admissible ; mais ce qui ressort de là, c'est que, bien avant 1870, on timbraient des paquets de tabac pour 1873 (17 février et 21 février). Il serait très intéressant de connaître à qui cela pouvait profiter.

Au second tour de scrutin du 20 février dernier, les cinq conseillers municipaux de Nouméa censurés ont été relus, battant la liste réactionnaire de plus de cent voix.

La ligne postale à vapeur française entre la métropole, l'Australie et la Nouvelle-Calédonie, qu'on vient de créer, dit-on, doit partir du Marseille. Aux yeux des gens compétents de la colonie, c'est un tort. Il aurait, en effet, été bien préférable et plus avantageux pour notre colonie du Pacifique de choisir Bordeaux comme tête de ligne, maintenant surtout que le canal de Panama va se faire. Bordeaux est en relations d'affaires des plus suivies avec Nouméa, avec la Calédonie, qui est certainement appelée à devenir un jour — et ce jour est peu éloigné — l'entrepôt des produits français à écouler dans les innombrables îles du Pacifique. Les paquebots sortant de votre port et faisant escale dans les principaux groupes d'îles du Pacifique y auraient semé et l'influence et les produits français : la richesse de la France s'en serait accrue d'autant. Espérons que l'état de choses actuel n'aura qu'une courte durée, et qu'on reviendra un jour à la ligne française subventionnée entre Bordeaux, l'Australie, la Calédonie, la Nouvelle-Zélande, les Nouvelles-Hébrides, les Fidji, etc., toutes contrées offrant les plus grandes ressources au double point de vue de l'écoulement de nos produits et du rétablissement de l'équilibre entre notre production et la consommation.

Les déportés arabes sont toujours retenus ici par le gouvernement local, qui prétend que leur retour ferait courir des risques à la colonisation française en Algérie. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en cette circonstance, outrepassé, je crois, ses pouvoirs ; dans tous les cas, si j'en juge par une lettre que l'un d'eux, le chef Aziz, adresse au *Néo-Calédonien*, et insérée dans son numéro du 8 février, les Arabes, abandonnant toute idée de vengeance et de représailles, ne demanderaient qu'à regagner leur pays natal pour revoir leurs femmes, leurs enfants, et vivre en paix dans leurs propriétés. En tout état de cause, la situation est grave, car on ne peut retenir indéfiniment des hommes que le Parlement a amnistiés.

Dans son numéro du 11 mars, le *Néo-Calédonien*, feuille aussi peu importante, du reste, que réactionnaire, ma correspondance avec votre journal est déclarée dangereuse. Mais le *Néo-Calédonien*, avec l'esprit d'impartialité qui le caractérise, se garde bien de dire que, depuis deux ans bientôt que j'ai l'honneur d'écrire dans la *Gironde*, mon principal objectif a toujours été le développement commercial et industriel de notre intéressante colonie du Pacifique, dont l'avenir est certain. Voilà, de la part d'un contradicteur, du l'impartialité ou je ne m'y connais pas !...

Que vous dirai-je maintenant de l'immigration des Néo-Hébridais*, cette chose que l'honorable Victor Schoelcher nomme de son vrai nom, « la traite des noirs aux

Nouvelles-Hébrides » ? Ne doit-elle pas, en effet, être impitoyablement supprimée pour deux raisons capitales ? La première, c'est que cette introduction de travailleurs noirs coupe le travail à nos libérés, qui finiront par devenir totalement, faute d'emploi, un danger pour la sécurité et la propriété ; ils retombent alors à la charge du Trésor, ce qui ne laisse pas d'être fort onéreux pour la métropole, ou, pour parler plus exactement pour le contribuable ; la seconde raison, en faveur de l'abolition de ce commerce, c'est que, dans un pays civilisé, sous un gouvernement républicain comme le nôtre, ce honteux trafic ne peut et ne doit exister.

Pour finir, je vous dirai que l'événement capital de la quinzaine est le séjour parmi nous des débris de l'expédition colonisatrice mais cléricale du marquis de Rays. Nous avons la visite de l'*India*, battant pavillon libérien (retour de Pont-Breton, Nouvelle-Irlande), venus en relâche à Nouméa. C'est un assez gros vapeur qui aurait été acheté à Malte, par le marquis, pour la somme relativement faible de 160.000 fr. Il avait à bord, en arrivant ici, 205 immigrants, dont une quarantaine de Français ; les autres sont des Italiens. Tout ce monde, hommes, femmes, enfants, étaient dans le dénûment le plus complet. Heureusement qu'ils ont pu atteindre us port français, où, comme il est de règle chez nous, la charité s'est exercée à leur égard sur une vaste échelle. On leur a fourni du linge, des vêtements, de l'argent ; la souscription en leur faveur a dépassé deux mille francs.

L'état sanitaire des émigrants s'est amélioré. Un seul décès est survenu depuis le 13 mars. Il paraît que la Compagnie n'est pas dissoute et qu'on se serait trop hâté de quitter Port-Breton. Mais au dernier moment, j'apprends que les Italiens de l'*India* partent aujourd'hui pour Sydney à bord du vapeur australien *James-Paterson*, venu ici avec un chargement de farine ; les Français restent ici en subsistance jusqu'à ce qu'ils trouvent à se caser. Le bruit court que le commandant Le Prévost, qui est actuellement à Sydney, se rendra prochainement à Nouméa, sans doute pour régler définitivement le sort de l'*India*.

Sur le *Saint-Pierre*, de Bordeaux, qui nous est arrivé de Taïti le 27 mars avec des marchandises pour le commerce et le gouvernement ; le *Magellan*, venant de Bordeaux, a mouillé le 23 mars.

Le 20 mars, le *Pey-Berland*, également de Bordeaux, nous à quittés, faisant voile pour Newcastle (Australie).

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 11 juin 1881)

Nouméa, 20 avril 1881.

.....
Le départ pour la France de MM. Higginson et Hanckar, nos grands propriétaires miniers — le premier, en outre, administrateur de la Société Le Nickel* — coïncidant avec le départ de M. Bouillé [Bouhier de l'Écluse] de l'Écluse [Bouhier de l'Écluse], délégué de cette Société pour inspecter les mines et dresser un rapport sur celles-ci, nous avons pensé que MM. Higginson et Hanckar s'étaient rendus à Paris pour, le cas échéant, défendre devant le conseil la cause de l'industrie minière néo-calédonienne, dont, à notre avis, la grande valeur est hors de doute. Nos minerais de nickel, cobalt, antimoine, cuivre, chrome, etc., sont certainement fort riches. Il n'y a que la question de la distance ; mais aujourd'hui ce n'est point un obstacle, un empêchement pour l'exploitation de ces importants produits.

La France vient de remporter le plus magnifique succès à l'Exposition universelle internationale de Melbourne (Australie). Lors de la distribution des récompenses, qui a eu lieu le 24 du mois dernier, ce sont les produits français qui ont obtenu le plus grand nombre de prix, après l'Angleterre naturellement. Voici, du reste, la liste des récompenses :

Le Royaume-Uni (Angleterre et colonies), 519 médailles de première classe, 275 de seconde, 180 de troisième et 78 de quatrième. La France vient immédiatement après avec 338 médailles de première classe, 183 de seconde et 135 de troisième ; l'Allemagne, 259 de première classe, 269 de seconde et 179 de troisième ; l'Italie, 138 de première classe, 159 de seconde, 128 de troisième et 103 de quatrième ; les États-Unis, 115 de première classe, 66 de seconde et 25 de troisième ; Victoria (c'est le nom de la province dont Melbourne est la capitale), 373 de première classe, 362 de seconde, 213 de troisième ; Autriche, 97 de première ; Belgique, 80 de première, etc., etc.

Voilà un très beau résultat pour la France et qui ne peut que contribuer à développer son commerce dans ces contrées si riches et si pleines d'avenir.

Nous attendons toujours l'application des décrets du 29 mars aux maristes et aux trappistes.

Sur rade, nous avons le *Magellan*, de Bordeaux. Le *Saint-Pierre*, également de Bordeaux, est parti le 11 du courant pour Newcastle, sur lest.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)

(*La Gironde*, 28 juin 1881)

Nouméa, 30 avril 1881.

Une lettre du Rév. M. Berwick, de la Société des missions protestantes de Londres. annonce à Cooktown (Australie) le massacre arrive à Kalo (Nouvelle-Guinée) de douze de ses catéchistes. Voila douze hommes auxquels la religion n'aura guère été utile.

.....
Le commandant de notre gendarmerie vient de partir pour Sydney pour y acheter des chevaux. Nous nous sommes demandé plusieurs fois déjà pourquoi on n'achète pas les chevaux ici, puisqu'il y en a, plutôt qu'en Australie. Ce serait cependant une ressource de plus pour nos colons.

L'exportation de nos guanos phosphatés de Chesterfield* languit. À quoi cela tient-il ? J'en parlais dernièrement avec un des adjudicataires de ces îles, situées à cinq cent milles environ de la Calédonie, dont elles font partie. Il me disait qu'il ne pouvait trouver ici des navires qui voulussent se charger du transport de ces engrais. Les mouillages de ces îles sont pourtant sûrs : plus de vingt navires s'y sont rendus sans faire d'avaries. Les bénéfices sont assurément appréciables : 45 fr. de la tonne pour conduire ce guano à Maurice, où le débouché en est assuré. C'est certainement raisonnable. Vos armateurs, vos capitaines, se plaignent de ne pas trouver en Calédonie de fret de retour, voilà toute trouvée une source qu'on ne doit pas négliger, comme on l'a certainement trop fait jusqu'à présent.

Je renonce décidément à vous parler à l'avenir de l'exécution des décrets du 29 mars en Nouvelle-Calédonie. Nous attendons toujours.

Le vapeur libérien *India*, de la flotte du marquis de Rays, s'est vendu hier pour la somme de 37.500 fr. seulement. Les émigrants italiens qui avaient gagné Sydney y ont été parfaitement accueillis. Il paraît que la colonie, de Port Breton, de la Nouvelle-France, n'est pas entièrement abandonnée, mais le marquis aurait renoncé à se servir de

l'élément européen pour coloniser. Quatre cents Chinois seraient, m'a-t-on assuré, en route pour la Nouvelle-Islande, sous la conduite du commandant Le Prévost, le second du marquis de Rays.

Les divers services, à Nouméa, s'occupent activement de travaux divers. Les ponts et chaussées élèvent une prison civile, l'artillerie construit une prison militaire, un conseil de guerre et un vaste local pour une bibliothèque et le mess des officiers.

Quant à la municipalité, son ardeur est infatigable : elle améliore les rues, pose les trottoirs, donne de l'eau aux quartiers de la ville qui en étaient privés.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 25 juillet 1881)

Nouméa, 28 mai 1881.

L'exploitation de nos mines de nickel marche, mais lentement. On parle pourtant ici d'une commande faite à M. Higginson — qui est à Paris à l'heure où j'écris ces lignes — d'un million de kilogrammes de fonte de nickel à exécuter par les hauts fourneaux de la Pointe Chaleix*, où l'on s'occupe actuellement de monter une nouvelle machine dont la production doit surpasser de beaucoup celle qui fonctionne actuellement.

Le bruit court également qu'une Société australienne se serait constituée pour l'achat de nos minerais, qui seraient ensuite transportés en Australie et en Nouvelle-Zélande et de là, sans doute, en Europe et en Amérique. Ne nous laissons donc point devancer par les étrangers, et que les produits français n'aillent point servir à les enrichir !

À propos de la discussion à la Chambre relativement au transport gratuit des sœurs et des missionnaires dans notre colonie du Pacifique, tout le monde ici trouve que MM. G. Perin et Madier-Montjau ont vu et frappé juste dans leur réponse à M. Freppel.

Qu'on transporte gratuitement à Nouméa des prêtres séculiers, dont nous sommes toujours dépourvus, et qui s'y rendront pour le service du culte, rien de plus juste. Mais des maristes et des trappistes qui n'y viendront uniquement que dans l'intérêt de leur commerce propre et pour la culture de leurs propriétés, ce serait véritablement un abus de la part du gouvernement de la République. On se demande ici, au contraire, quand les décrets seront enfin exécutés et nous débarrasseront des maristes et des trappistes qui sont en Calédonie.

.....

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 24 août 1881)

Nouméa, 28 mai 1881.

C'est un grand acte de justice et de réparation envers les colons de la Nouvelle Calédonie, si éprouvés depuis quelques années, que celui par lequel la Chambre des députés vient d'accorder une indemnité aux victimes de l'insurrection canaque de 1878*.

Les neuf cent mille francs à répartir, pour être distribués équitablement, devront l'être, d'après moi, de la manière suivante : il s'agira de faire effectuer réparation par

des personnes désignées à l'élection par leurs concitoyens, mais par ceux seulement qui ont eu à supporter des dommages et qui seraient déjà compris sur une liste des victimes depuis longtemps dressée.

Permettez-moi donc, au nom de Nouvelle-Calédonie, de ses infatigables et si méritants pionniers, de remercier la France dans ses représentants pour la grande et généreuse œuvre que ceux-ci viennent d'accomplir. La colonie, soyez-en persuadés, ne l'oubliera jamais, et elle s'efforcera, au contraire, de témoigner à la Métropole, à la République, toute sa reconnaissance en progressant et en poussant au développement de l'influence et du commerce français dans le Pacifique.

Le contre-amiral Courbet, notre gouverneur, est bien l'homme que j'ai assez sévèrement apprécié dans quelques lettres, c'est-à-dire un clérical et surtout un autoritaire. Il vient encore d'annuler quatre vœux émis par le conseil municipal de Nouméa, qui a tenu sa session ordinaire du 16 au 26 mai, sous la présidence naturellement du maire, M. Dezarnaulds qui, lui, a toutes les sympathies de la population. Décidément, M. Courbet n'est précisément le gouverneur que nous aurions rêvé, et sa présence à la tête des affaires de la colonie nous fait, de plus en plus, regretter le départ de son prédécesseur, M. Oiry, qui n'a laissé, parmi nous, que de bons souvenirs. Ce qui nous fait patienter, c'est que M. Courbet ne restera pas éternellement gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances, et que son successeur vaudra peut-être mieux que lui ; mais, en attendant, il est toujours là, et il est loin, certes, de faire notre affaire.

L'exploitation de nos mines paraît vouloir reprendre, Voilà même qu'une société anonyme vient de se fonder à Nouméa, au capital de 120.000 fr., et sous le titre de : « la Société de la mine de nickel de Beaucourt ». Notre minerai d'antimoine, fort riche, est recherché sur place et se vend à un prix rémunérateur, Enfin, MM. Higginson et Hanckar, nos grands propriétaires miniers, sont en Europe et ils vont certainement traiter de grandes opérations, relativement au nickel, dont l'importance est considérable.

Le vaisseau-transport *Le Tage*, qui est toujours sur rade, doit opérer son retour en France du 20 au 25 du courant. Il rapatriera de nombreux fonctionnaires et employés, des soldats et quelques déportés*. Quant aux 50 ou 60 Arabes amnistiés, ils ne sont pas encore autorisés à rentrer. Pourquoi ?

Le *Jean-Pierre*, de Bordeaux, capitaine Legasse, doit nous quitter au premier jour et faire voile pour Vaucouver (Amérique du Nord).

Le département expédie ici 70 femmes *transportées*, pour les marier à des libérés* où à des condamnés en cours de peine : c'est une bonne mesure ; seulement il serait à souhaiter qu'on ne s'en tint pas là et que les envois de femmes fussent plus fréquents. Le nombre des libérés à la charge du Trésor public augmente chaque jour d'une manière effrayante. Il faut à tout prix trouver un remède à cette situation, dont les inconvénients peuvent devenir terribles pour l'avenir du pays.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 1^{er} septembre 1881)

Nouméa, juin 1881.

Je vous parlais dans ma dernière lettre d'une pétition ayant pour objet l'obtention pour notre colonie d'un Conseil général élu, qui ne sera, espérons-le, qu'un acheminement vers un progrès d'un ordre plus élevé : je veux dire la représentation de la colonie au sein du parlement.

Cette pétition est adressée aux députés. J'en ai le texte sous les yeux. Les pétitionnaires font ressortir avec évidence l'utilité, l'équité de leur demande. Ils donnent en abondance d'excellentes raisons.

Aussi pleins de confiance dans l'esprit de justice et d'impartialité de la Chambre, nous espérons que notre demande sera prise en considération.

Depuis 1874 jusqu'aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie, malgré l'énergie et l'habileté industrielle et financière de notre grand propriétaire de mines, M. Higginson, la Nouvelle-Calédonie, dis-je, n'a pas encore pu arriver à équilibrer la production et la consommation de son nickel*.

Il vient cependant de se produire une recrudescence dans l'exportation de ce métal ; nous en avons la preuve dans le relevé des manifestes du *Courrier d'Europe*.

Cette feuille constate une exportation, du 1^{er} juin 1880 au 30 juin 1881, de 600.000 kg environ de fonte de nickel, ce qui donne une moyenne de 50 tonnes par mois, la proportion de nickel dans la tonne étant de 65 à 70 %. Mais ce résultat peut et doit être dépassé de beaucoup, quand le ministère des finances français aura adopté le remplacement de la monnaie de billon par la monnaie de nickel.

À ce moment-là, la fortune de la Calédonie sera un fait accompli, car nos mines de nickel sont les plus nombreuses et les plus riches du monde connu.

Le vaisseau-transport *le Tage* part aujourd'hui pour Brest, avec relâche à Sainte-Hélène. Il a à son bord de nombreux passagers civils et militaires, parmi lesquels se trouvent 64 soldats d'infanterie de marine provenant de Tahiti, et dont le temps de service aux colonies est terminé. Ils ont été amenés ici par la *Vire*, encore sur rade, et dont la destination ultérieure m'est inconnue. Le 27 juin a mouillé sur notre rade le *Ferdinand-de-Lesseps*, de Bordeaux, toujours ici et en plein déchargement. Le *Buffon* n'est pas encore arrivé.

Puisque nous sommes sur le chapitre navigation, laissez-moi vous dire qu'on annonce la prochaine arrivée dans la colonie de M. Conil, inspecteur des stations des Messageries maritimes, en ce moment-ci à Sydney.

C'en est donc fait, la ligne de Marseille en Australie et en Nouvelle-Calédonie est définitivement un fait accompli ; mais, patience ! et le jour où l'isthme de Panama sera percé, la vraie route pour desservir l'Océanie sera celle qui aura Bordeaux pour port d'attache. Puisse ce résultat, au point surtout de la prépondérance française, se produire bientôt !

Les navires de provenance australienne sont, à leur arrivée à Nouméa, mis en quarantaine à cause de quelques cas de variole qui se sont manifestés à Sydney. Heureusement que l'épidémie, à peine née, a pris fin en Australie. Cela nous permettra de nous débarrasser de cette grande entrave au point de vue commercial.

Les Canaques, les libérés et les condamnés continuent de se tenir tranquilles.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 14 septembre 1881)

Nouméa, le 23 juillet 1881.

Le *Moniteur de la Nouvelle Calédonie* a publié, le 13 du courant, un arrêté instituant une commission à l'effet d'élaborer un travail pouvant servir de base à un acte organique portant création d'un *Conseil colonial* en Nouvelle-Calédonie et nomination d'un délégué destiné représenter les habitants près du ministère de la marine. Cet arrêté a été provoqué par dépêche ministérielle du 12 mai dernier.

Ainsi que je vous le disais dans ma dernière lettre, ce n'est pas cela que nous avons demandé. Ce que nous avons réclamé et réclamerons par tous les moyens en notre pouvoir, c'est un Conseil général élu et un député élu. Nous nous croyons mûrs pour toutes les libertés dont jouissent les citoyens français des autres colonies.

La fête nationale du 14-Juillet a été vraiment magnifique à Nouméa. La veille, au coucher du soleil, une salve de vingt et un coups du canon annonçait la fête ; un peu plus tard, vers neuf heures, avait lieu une délicieuse retraite aux flambeaux faite par notre nouvelle Société philharmonique, la Lyre calédonienne, à laquelle s'étaient joints les clairons de l'infanterie et les trompettes de l'artillerie de marine.

Le lendemain, au point du jour, les habitants pavosaient leurs demeures. Les drapeaux flottaient également en grand nombre sur la rade, oit se trouvaient la *Dives*, l'*Allier*, la *Vire*, trois transports de guerre. Le croiseur *d'Estrées* était retenu sur la côte est pour des travaux hydrographiques.

Dans la journée, régates, jeux de toutes sortes, concert par la Lyre calédonienne. Le premier morceau joué a été la *Marseillaise*, que la foule (civils, militaires, marins, entre lesquels la concorde n'a cessé de régner) a chantée en chœur. Le soir, illuminations partout, sur terre et sur mer ; beau feu d'artifice sorti des ateliers de l'artillerie qui s'est véritablement surpassée. On a surtout admiré les deux pièces de résistance : la *Case d'un grand chef canaque* et un *Arc de triomphe*, avec l'inscription du 14-Juillet et un splendide *Vive la République !* en lettres rouges. Le bouquet, composé de cinq cents fusées, était magnifique.

Mais le plus beau de la fête, c'était sans contredit la décoration et l'illumination du kiosque qui orne la place des Cocotiers, dues à notre intelligent et infatigable architecte voyer.

L'union, la concorde, la fraternité, disons le mot véritable, n'a pas cessé de régner entre le peuple et l'armée, et tous tes cœurs étaient dans la joie. Chacun voyait là le gage du meilleur avenir.

Le 15 a mouillé sur notre rade la corvette de guerre anglaise *Cormoran*, venant des îles Salomon, où elle a pendu deux des principaux chefs avant participé au massacre de colons et d'équipages du navires. Elle est toujours ici et on attend encore à Nouméa un nouveau navire de guerre anglais ayant mission de visiter les innombrables îles du Pacifique.

À ce propos, qu'attend donc la France pour planter son pavillon sur les Nouvelles-Hébrides, cette splendide annexe de la Nouvelle-Calédonie ? Y songera-t-on lorsque les Anglais l'auront fait ?

Je vous parlais, dans une de mes dernières lettres de l'évacuation de nos libérés*, au nombre de 560 à Nouméa seulement, sur l'isthme de Panama. Cette idée commence à entrer dans la phase d'exécution, si j'en juge par une lettre que je viens de recevoir de M. Ferdinand de Lesseps.

J'attends maintenant des réponses de M. Reclus un des principaux ingénieurs du canal, et de M. Michaux, directeur des colonies, à qui j'ai donné connaissance de mon plan. J'espère qu'ils l'adopteront.

Il en résultera un double avantage, et pour le département, qui verra disparaître un millier de ses libérés sans travail, et pour les libérés eux-mêmes, qui pourront arriver ainsi à se créer une situation plus indépendante et plus prospère.

Le courrier anglais ou plutôt australien *City-of-Melbourne*, qui nous est arrivé le 20 du courant, a été mis en quarantaine à cause de trois nouveaux cas du variole qui se sont produits à Sidney du 7 au 16 juillet. On ne saurait, en pareil cas, prendre trop de précautions.

La *Vire* a quitté Nouméa le 26 se rendant à Taïti. La goélette de guerre la *Calédonienne* est partie de Nouméa le 9 du courant, se rendant aux îles Chesterfield*, élans le but d'inspecter cette dépendance de la Nouvelle-Calédonie et de faire des travaux d'hydrographie. Les navires allant charger du guano dans ces îles trouveront

donc à l'avenir, par suite de ces travaux, dont le besoin se faisait vivement sentir, une sécurité à leur arrivée et pendant leur séjour au mouillage.

Sur rade, le trois-mâts *Ferdinand-de-Lesseps*, devant faire voile au premier jour pour le nord de l'île, où il va prendre un chargement de minerai de cuivre de la Balade*, pour le porter à Newcastle (Australie). Dans cette dernière ville, il prendra du charbon pour un port de l'Inde ou de la Chine. Vous avez sans doute appris la perte totale du *Saint-Pierre*, de la maison Ballande, de Bordeaux, qui a eu lieu sur les côtes de Chine.

Tranquillité absolue chez les condamnés, les libérés et les Canaques.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 27 septembre 1881)

Nouméa, le 5 août 1881.

Plus royaliste que le roi, le département de la marine vient d'exaucer les vœux de la population néo calédonienne, avant que la pétition pour l'obtention d'un Conseil général élu soit parvenue à la Chambre des députés.

Oui, l'on nous octroie un Conseil colonial élu, mais dans quelles conditions ? La ville est encore une fois sacrifiée à la campagne, Les électeurs de l'intérieur, au nombre de 425, seront représentés par 9 conseillers, pendant que près de 600 électeurs de la ville, qui représentent les quatre cinquièmes de la fortune du pays, n'auront le droit de n'en envoyer que cinq !

Le ministre, en recommandant dans sa dépêche que les habitants de l'intérieur soient largement représentés au sein de la nouvelle assemblée, était loin, nous en sommes persuadés, de croire que ses instructions seraient si bien appliquées.

Mais nous ne sommes pas au bout ; ici, administrativement parlant bien entendu, rien ne se passe comme ailleurs.

Notre directeur de l'intérieur vient d'avoir une idée au moins bizarre : les Néo-Hébridais* venant à manquer, il a pensé au Malabar, et, dans un rapport à notre gouverneur, il a proposé la somme de 60 à 80.000 fr. sur le budget de 1882, pour le recrutement de ces Indiens que l'on ferait venir de la Réunion et de nos possessions indiennes. Le Conseil privé a approuvé avec enthousiasme. Or, la population qu'il s'agit de faire venir ici est, au point de vue moral et physique, dans les plus déplorables conditions, à tel point qu'on pourrai craindre qu'elle n'apportât quelque dangereuse épidémie dans notre pays, qui n'est pas déjà, hélas ! trop sain par lui-même.

Et où croiriez vous que ces immigrants seront mis en quarantaine d'observations à leur arrivée ici, après avoir été pendant deux mois dans la cale d'un navire de commerce venant d'un pays où la peste est, pour ainsi dire, en permanence ? Bien loin, sous le vent de la ville ? — Pas du tout : c'est à l'Orphelinat, c'est à dire dans quelques mauvaises baraques évacuées par les forçats, entourées d'une clôture en *palings*, et à 850 mètres droit au vent de la caserne d'artillerie, laquelle est elle-même au vent de la rade et d'une partie de la ville, celle qui serait le plus exposée déjà aux maladies par la malpropreté de sa grève et le séjour continu des hommes et des marchands qui auraient pu, pour diverses raisons, enfreindre les règlements sanitaires.

On se demande ici la raison d'une mesure aussi extraordinaire.

Par le courrier le *City-of-Melbourne*, qui a mouillé sur notre rade le mercredi 4 août, avec tes malles d'Europe et d'Australie, on annonce que quatre nouveaux cas de variole avaient été constatés à Sydney depuis quinze jours. Le paquebot a été mis en quarantaine.

Le trois-mâts *Ferdinand-de-Lesseps*, capitaine Matelot, a fait voile le 1^{er} août pour Newcastle, sur lest.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Portefeuille diplomatique*, octobre-déc. 1881, p. 6-12)

Le septième volume des rapports consulaires que le gouvernement anglais a récemment fait publier, contient un rapport sur le commerce de cette colonie durant l'année 1880. Nous l'avons lu, et il nous paraît que nos lecteurs prendront plaisir à connaître l'opinion d'un consul anglais sur la valeur d'une colonie française.

Ce consul s'appelle M. Layard ; il dit, depuis longtemps, que Nouméa, où il réside, ne sera jamais une colonie dans le vrai sens du mot. Un pénitencier, soit, dit-il, tant que le gouvernement français veut y entretenir des forces de terre et de mer ; du jour où ces forces seront retirées, il ne restera au bout d'un an que ceux qui, trop pauvres pour aller autre part, traîneront là une misérable existence.

« Ces appréciations, dit-il, sont basées principalement sur des renseignements empruntés à l'expérience d'autrui, renseignements confirmés, d'ailleurs, par des observations personnelles, recueillies dans différentes explorations. Il y a deux ans, j'ai visité le littoral oriental de l'île, jusqu'à Houailou ; cette année, j'ai parcouru un aussi long trajet, longeant la côte occidentale jusqu'à Moindou. Pendant toute la durée de ces voyages, je descendis rarement du pont du steamer sur lequel je côtoyais le rivage ; mais, comme la partie cultivable du pays se trouve sur le bord de la mer, l'intérieur n'étant qu'un vaste pâté de montagnes, un enchevêtrement continu de sierras, j'ai pu juger de la valeur de l'île entière en comparant mes propres observations à celles des personnes qui habitent sur les lieux. Je suis maintenant convaincu, que, sauf de petites portions de terrain d'une étendue insignifiante, répandues çà et là, toute la côte est complètement stérile ; il n'y a rien à tirer de ce sol. »

C'était son opinion dans les rapports précédents ; maintenant il vient la confirmer, et il cite des preuves à l'appui. M. le consul croit-il donc que quelqu'un se permet de douter de l'exactitude de son jugement, de la justice de sa condamnation ? Quoi qu'il en soit, il cite des preuves :

« J'ai pu, grâce aux fossés qui longent les routes, reconnaître que le terrain cultivable n'a qu'une épaisseur d'un pouce ou deux. Aussi, ne rapporte-t-il qu'une maigre récolte d'herbes et n'est-il favorable qu'au gommier et au *casuarina*, arbres dont les racines s'étendent horizontalement après s'être enfoncées à peu de profondeur dans le sol. Au-dessous, en effet, se trouve un épais substratum d'argile blanche ou rouge où aucune vie végétale n'est possible. Un éleveur de bestiaux affirmait dans les journaux qu'il faut compter quatre hectares pour chaque tête de bétail. »

Le consul s'est fait des amis dans la contrée ; il a demeuré quelque temps « dans la maison d'un colon très intelligent, agriculteur pratique, venu ici de Bourbon ; cet ami regrette amèrement l'échange ; il avait commencé de grandes plantations de maïs, café, tabac, etc. Elles furent envahies et détruites au moment de la récolte. Il aurait pu, à ce qu'il m'a dit, réparer tout cela sans trop de pertes, si nous n'avions ici un ennemi plus terrible que les indigènes. Des millions de sauterelles dévorent récoltes sur récoltes. J'ai vu leurs hordes dévastatrices consommer dans le cours d'une seule nuit la quatrième récolte de maïs. Aussi mon ami est-il, ainsi que beaucoup d'autres, bien décidé à ne plus planter ni maïs, ni canne à sucre, ni quelque espèce de graminée que ce soit. »

Que de questions ne se présenteraient à notre esprit devant le récit des repentirs du Bourbonnais, si M. Layard ne les prévenait lui-même. Pourquoi reste-t-il ? Il paraît qu'il y trouve un avantage, outre celui d'offrir l'hospitalité au consul ; cet avantage réel et immédiat, l'ami, qui est en même temps « un agriculteur pratique », le trouve dans ses plantations de café et de tabac, en attendant que la guerre faite aux sauterelles permette de cultiver la canne à sucre, les graminées et les riz.

Il y a donc plus d'un ou deux pouces d'humus sur le substratum d'argile. Oui, dit le rapport, mais en hésitant d'en faire l'aveu.

« On trouve, paraît-il, d'excellent terrain dans les montagnes boisées qui forment le dos de l'île. Les fils de mon ami, qui connaissent parfaitement les hauteurs d'alentour pour y avoir chassé, m'assurent qu'il n'est pas rare d'y voir en certains endroits, l'humus s'accumuler sur une épaisseur de huit ou dix pieds. »

Mais le consul Layard ne veut pas revenir sur son premier jugement prononcé du haut du navire sur lequel il avait longé les côtes. Malgré les dix pieds de terres labourables et le contentement du Bourbonnais son ami, il persiste à tout voir, inondations et sauterelles. Il est un peu poète, d'ailleurs. « Entre ces collines, il déplore l'absence de ces vallées étendues, de ces plaines qui se prolongent jusqu'à l'Océan et

Où le paisible cours d'un fleuve aux ondes lentes
Se déroule à travers les prairies verdoyantes. »

Ajoutez à ce désagrément poétique, le regret plus pratique que nous lisons dans un autre passage de ce rapport, et qui consiste à avoir à réclamer des Nouvelles-Hébrides, le pain, sucre et tant d'objets de première nécessité.

Nous n'aurions jamais présumé que les Néo-Hébridien fussent assez peu pratiques pour fournir aux Nouméens tant d'objets sans rien recevoir en échange. Aussi bien, l'observation est-elle du premier crû ; car, le consul ne tenait pas à expliquer ce système d'économie, le commerce sans échange. Dans son rapport sur 1880, il lève un côté du voile en disant : « On est obligé de demander à l'importation tous les articles de consommation et les objets de première nécessité, tandis que toute l'exportation se réduit à une petite quantité de noix de Galles, de cuivre, de nickel, et concluez. »

Notre conclusion est aisée ; une île qui s'entretient par l'exploitation des produits de son sol n'est déjà pas une île de misère. Elle l'est d'autant moins que l'industrie n'y fait pas absolument défaut, nous le savons par le rapport que nous analysons, et nous y croyons parce que son auteur ne se laisse aller à cet aveu que par fractions. Au reste, ce passage doit être reproduit textuellement ; traduit en français, il touchera peut-être un cœur sensible à la politique coloniale de la France.

« En dehors des mines, dit le rapporteur, je ne puis citer ici, en fait d'industries, qu'une manufacture de savon et une petite fabrique de poteries grossières et de briques. La manufacture de savon, due à l'initiative étrangère et, pour tout dire, fondée par des Hollandais, est l'objet de grands encouragements de la part du gouvernement colonial. De récentes instructions interdisent l'importation des savons étrangers ; ceux de provenance française ne sont pas plus épargnés que les autres.

« Les propriétaires de la savonnerie ont installé, sur une petite échelle, une fonderie de fer.

« Dans le port se trouvent deux chantiers de construction d'où sortent tous les ans quelques bateaux côtiers. Telles sont les industries de l'île ; disons, en terminant, *que toutes sont entre les mains des étrangers.* »

Quel mal l'île de Nouméa et la Calédonie, en général, ont-elles fait à M. le consul Layard, pour qu'il en ait si mal parlé au début de sa mission, et qu'il ne puisse, dans son dernier rapport encore, n'en parler qu'avec des vérités aigres-douces ? Nous le savons, parce qu'il est de son devoir de l'apprendre à son gouvernement, et que celui-ci nous l'apprend par la publicité qu'il donne sans distinction à tous les rapports de ses consuls. Le grand tort de cette colonie, le reproche que M. Layard ne peut lui pardonner, c'est que le commerce anglais y va diminuant d'année en année.

Ce qui suit est la traduction textuelle de son rapport.

« Il est facile de le constater, en comparant ensemble les différents nombres des vaisseaux venus ici des colonies anglaises pendant les cinq dernières années, c'est-à-dire de 1876 à 1880 inclusivement. Voici ces nombres : 116, 114, 78, 84, 79. L'excès des deux derniers sur le troisième provient des voyages des steamers de la Malle-Poste subventionnée. Ces voyages (douze par année) doivent être retranchés des chiffres donnés pour 1879 et 1880. L'échelle décroissante devient alors : 116, 114, 78, 72, 67. On arrive au même résultat, en consultant le livre des taxes. Le montant des sommes encaissées baisse graduellement :

£.s.d.

Taxes prélevées en 1877	32	10	0
Taxes prélevées en 1878	25	0	0
Taxes prélevées en 1879	21	4	0
Taxes prélevées en 1880	15	19	6

Voici le nombre des vaisseaux entrés dans le port de Nouméa durant l'année (1880) ; Colonies anglaises, 79 ; Colonies françaises, 30 ; Suède, 3 ; Amérique, 2 ; total : 114. Les navires suédois et la majorité des vaisseaux français sont de petits bâtiments qui font le voyage entre la colonie et les Nouvelles-Hébrides. Un vaisseau français s'est rendu à plusieurs reprises aux Colonies (anglaises) pour y chercher du charbon. Beaucoup de ces petits navires, sinon tous, bien que sous pavillon français, sont en réalité montés par des Anglais.

Un arrêté publié à la fin de l'année régleme à nouveau le commerce maritime de la colonie. On doit en rapprocher celui du 27 novembre 1873 qui frappe d'une taxe de 1 fr. 50 c. par tonne et par voyage tout bâtiment naviguant dans ces eaux, sous un pavillon autre que le pavillon français. Le nouvel arrêté prescrit que désormais ne seront réputés comme français, c'est-à-dire ne pourront arborer le pavillon français que les vaisseaux commandés par un capitaine français et montés par un équipage composé soit de Français (pour la moitié au moins), soit d'indigènes. Les vaisseaux qui font le grand cabotage devront être commandés par un capitaine au long cours. Le trajet de l'île aux Nouvelles-Hébrides est considéré comme un voyage de grand cabotage.

Il est facile de voir qu'on espère, par cet arrêté, obliger les maisons de commerce anglaises, qui possèdent presque tous les vaisseaux de commerce de l'île, à employer des sujets français à bord de leurs bâtiments.

On a importé cette année des Nouvelles-Hébrides des quantités considérables de maïs et de noix de Galles. La manufacture de savon dont nous avons parlé plus haut, à consommé beaucoup plus de noix de Galles que précédemment; mais la plus grande partie du stock importé a été réexporté aux colonies anglaises, en même temps qu'on y exportait le peu que l'on en a récolté ici et aux îles Loyalty.

La noix de Galle se vend ici 12 à la tonne. Parmi les autres articles d'importation nous citerons l'huile de palmier d'Afrique dont on se sert pour la fabrication du savon en la mélangeant à l'huile de coco indigène.

Les taxes sur les spiritueux ont été doublées à la fin de l'année. Voici les termes de l'arrêté : Les spiritueux sont taxés d'après leur force, en prenant pour base deux centimes par litre et par degré centésimal : c'est-à-dire que le litre payera autant de fois deux centimes que l'alcool aura de degrés. » Publié le 15 décembre 1880, cet arrêté n'est entré en vigueur qu'à partir du 1^{er} juillet 1881 ; tous les spiritueux arrivés dans l'île avant le 31 décembre 1880 ne sont pas soumis à la nouvelle taxe.

Les hauts fourneaux ont commencé leurs travaux ; ils fondent le minerai de nickel que l'on extrait des mines.

Durant les cinq derniers mois de l'année, on a exporté 300 tonnes du métal de première fonte. Celui-ci est ensuite raffiné dans les fourneaux de la Compagnie, en Europe. Il y vaut, paraît-il, 8 fr. le kg. Le minerai vaut ici 12 £ par tonne quand il contient 10 % de nickel. La valeur de la tonne croît d'une £ par unité, c'est-à-dire que le 11 % vaut 13 £ la tonne, le 12 % 14 £, etc., etc. Le minerai est principalement fourni jusqu'à présent pour les mines de Kanala et de Thio. M. Hanckar* me disait récemment qu'il a tout dernièrement découvert dans sa propriété les affleurements de larges blocs d'antimoine. Ces masses, pesant plusieurs tonnes, gisent directement sous les veines du nickel. M. Hanckar pense qu'elles doivent être très riches.

Comme le compte rendu des exportations et importations pour le dernier trimestre de 1880 ne sera pas publié avant quelque temps, trop tard d'ailleurs pour arriver en Angleterre en mars, j'établis une table comparée pour une année au moyen du compte rendu de 1879.

IMPORTATIONS DE FRANCE PAR VAISSEAUX FRANÇAIS

Trimestre finissant le 31 décembre 1879	855.000 fr.
Trimestre finissant le 31 mars 1880	471.000
Trimestre finissant le 30 juin 1880	567.000
Trimestre finissant le 30 septembre 1880	573.000
Total	2.466.000 fr.

IMPORTATIONS DES AUTRES CONTRÉES POUR LA MÊME PÉRIODE

Trimestre finissant le 31 décembre 1879	
Vaisseaux français »	»
Vaisseaux étrangers	1.091.065 fr.
	Trimestre finissant le 31 mars 1880
Vaisseaux français »	»
Vaisseaux étrangers	1.395.700
Vaisseaux venant des îles	18.950
	Trimestre finissant le 30 juin 1880
Vaisseaux français	233.700
Vaisseaux étrangers	911.200
Vaisseaux venant des îles	422.000
	Trimestre finissant le 30 septembre 1880
Vaisseaux français	51.500

Vaisseaux étrangers 1.638.000
 Vaisseaux venant des îles 19.800
 Total 5.816.605 fr.

EXPORTATIONS

Trimestre finissant le 31 décembre 1879

Articles réexportés 59.200 fr.
 Productions de la colonie ou des îles exportées en France —
 Productions de la colonie ou des îles exportées aux contrées étrangères 655.475

Trimestre finissant le 31 mars 1880

Articles réexportés 237.000
 Productions de la colonie ou des îles exportées en France —
 Productions de la colonie ou des îles exportées aux contrées étrangères 213.000

Trimestre finissant le 30 juin 1880

Articles réexportés 28.500
 Productions de la colonie ou des îles exportées en France —
 Productions de la colonie ou des îles exportées aux contrées étrangères 620.000

Trimestre finissant le 30 septembre 1880

Articles réexportés 59.000
 Productions de la colonie ou des îles exportées en France —
 Productions de la colonie ou des îles exportées aux contrées étrangères 217.500
 Total 2.089.675 fr.

.....

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
 (*La Gironde*, 14 novembre 1881)

Nouméa, le 17 septembre 1881.

Les Anglais viennent de donner une nouvelle preuve de leur puissance en matière de colonisation.

Un syndicat vient d'être constitué à Londres pour l'établissement d'un grand chemin de fer qui reliera Brisbane (capitale du Queensland, province australienne) au golfe de Carpentarie. Depuis longtemps déjà, ce gigantesque travail était discuté.

Cette grande entreprise est dirigée par le général Fielding, dont l'énergie, les aptitudes spéciales et la grande fortune sont bien connues. Il est probable que cette nouvelle route, qui évitera aux malles et aux passagers la monotone et périlleuse traversée du détroit de Torrès, modifiera les itinéraires admis aujourd'hui comme les plus rapides entre l'Europe et l'Australie.

La même Compagnie va entreprendre aussi la pose d'un nouveau câble entre un point du golfe de Carpentarie et Timor, Java, Singapore, Chine, Ceylan, doublant ainsi les communications électriques entre l'Europe et l'Australie par Brisbane et les autres ports des colonies, rendant impossibles les interruptions causées par les accidents ou réparations de l'un des deux câbles.

Le général Fielding, déjà rendu à Brisbane, à un autre projet en vue et qui intéresse la Nouvelle-Calédonie et la France d'une façon considérable. Le syndicat dont il est l'âme a décidé de relier la Nouvelle-Calédonie au Queensland (et par là à la France) au moyen

d'un câble dont les atterrissages seraient une île près de la ville de Marlborough, peu distante de Brisbane, et un point dans le nord de la Nouvelle-Calédonie. Cette question n'est, du reste, pas nouvelle. Agitée autrefois et récemment encore à l'occasion des faits insurrectionnels de 1878, le projet a été ajourné par la France, en raison de la somme énorme de 15 millions de francs, autant que je me le rappelle, demandées par des compagnies étrangères pour la pose du câble.

La situation aujourd'hui étant bien plus avantageuse, les dépenses seraient bien atténuées.

Le câble ne s'arrêtera point sur notre île et se prolongera indubitablement plus tard jusqu'aux Fidji. Le gouvernement français est déjà saisi par le syndicat du projet de câble entre l'Australie et la Calédonie. Les circonstances au milieu desquelles surgit la combinaison actuelle nous font vivement désirer qu'elle obtienne une solution favorable. Inutile d'insister sur les avantages que notre colonie en retirerait.

L'événement du jour à Nouméa est l'arrestation d'un sieur Perrot, employé à la direction de l'intérieur, accusé de détournements de fonds et d'avoir fait disparaître des pièces.

Le gouvernement local vient de transmettre en France, en l'appuyant, le vœu de la Chambre de commerce de Nouméa, relatif à la reconstitution de la Chambre de commerce, que ledit gouvernement avait cru devoir suspendre pour en confier les fonctions au tribunal civil. Cette demande, juste et légitime, trouvera, nous l'espérons, bon accueil en France, Ici, le commerce désire vivement sa réalisation.

Encore un nouvel arrêté sur le régime de nos libérés*, toujours de plus en plus à la charge du trésor métropolitain, puisque le gouvernement local ne veut pas supprimer cette *traite des Néo-Hebridais* qui leur enlève le travail. La situation actuelle de nos libérés devrait pousser à la réalisation de mon projet, qui consiste à les évacuer sur l'isthme de Panama, où on les emploierait aux travaux du percement.

Il n'est en ce moment bruit ici que d'un gros scandale sur lequel je suis obligé de garder la plus grande réserve. On parle de tortures infligées à des indigènes, de viols, d'avortements, de meurtres nombreux. Deux personnes du meilleur monde auraient été arrêtées et mises en liberté sous caution.

Parmi les passagers venus par le dernier courrier, se trouve M. Gardès, ex-sous directeur de la Banque de Nouvelle Calédonie. Il vient, dit-on, comme représentant de la grande maison Christophle et Cie, de Paris, pour faire des achats de minerai de nickel. Voilà, en perspective, du fret de retour pour les nombreux navires de votre place qui nous visitent constamment.

Un groupe de colons s'agite pour la formation d'une Société qui aurait pour titre : « Union calédonienne pour aider au développement de l'agriculture, de l'industrie minière et du commerce de la Nouvelle-Calédonie. »

On ne peut que faire des vœux pour la mise en pratique de cette idée et la réussite de la Société.

Nous attendons toujours avec impatience le décret créant en Calédonie le conseil colonial dont il est depuis longtemps question.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 5 janvier 1882)

Nouméa, 28 octobre 1881.

Si nous avons adressé parfois des reproches à nos gouvernants ou à nos ministères, de même aussi ne laissons-nous jamais échapper l'occasion de leur rendre justice lorsqu'ils prennent des mesures profitables au progrès, à la civilisation. C'est le cas actuel du département de la marine et des colonies qui vient, nous assure-t-on, de supprimer le recrutement (lisez traite) des travailleurs néo-hébridais*. Ce recrutement immoral était nuisible à nos condamnés libérés, dont il supprimait le travail. Ces derniers, en outre, s'accroissent beaucoup et coûtent de plus en plus cher au budget métropolitain.

Puis les opérations de ce recrutement donnent souvent lieu à des rixes entraînant quelquefois mort d'hommes. Ainsi, la dernière goélette recruteuse, l'*Efhe Mickie*, annonce qu'elle a eu, à son dernier voyage, deux hommes de son équipage tués. Elle n'ajoute pas combien son équipage, en revanche, a détruit d'indigènes.

On fait cependant courir le bruit, ici, que, malgré l'arrêté pris par le département de la marine et des colonies, deux navires, l'*Annette* et l'*Efhe Mickie*, seraient encore partis pour les Nouvelles-Hébrides pour recruter des travailleurs. Il faudrait pourtant que cela eût une fin.

Sait-on, en France, que nous sommes gratifiés à Nouméa, chaque dimanche, d'une messe officielle, dite messe du gouverneur, et à laquelle, en effet, celui-ci ne manque jamais d'assister ?

Et cette messe a lieu avec accompagnement d'un piquet d'infanterie de la marine, de fonctionnaires, d'employés, etc., commandés de service pour la circonstance.

Le fait, si étrange qu'il puisse vous paraître, est cependant exact.

Le premier numéro du *Progrès de la Nouvelle-Calédonie*, journal hebdomadaire ayant pour rédacteur en chef Eugène Mourot, a paru le 23 du courant.

« Notre journal, dit le programme, sera avant tout un journal calédonien, réellement consacré à la défense des intérêts de la Nouvelle-Calédonie et à l'étude des questions de toute nature qui concernent son avenir et sa prospérité. »

Il dit cependant qu'il ne se désintéresse pas entièrement de la politique et il ajoute :

« *Progrès de la Nouvelle-Calédonie* sera sincèrement fidèle au programme et aux idées de l'Union républicaine. Nous ne sommes ni modérés ni intransigeants, ce qui ne nous empêche d'être aussi opportunistes que radicaux. Certes nous reconnaissons la nécessité d'une avant-garde, nous avons combattu dans ses rangs, nous y combattons plus d'une fois peut-être, mais nous n'admettons jamais que l'on puisse tirer sur nos propres troupes : l'avant-garde ne doit pas se retourner contre le gros de l'armée. Il y a encore bien assez de cléricaux, de monarchistes à combattre, sans compter les réactionnaires qui se dissimulent sous le nom de modérés et qui ne sont pas les moins dangereux de tous, ceci sans intention de faire al moindre personnalité. »

Le 15 du courant est arrivé à Nouméa l'*Ernestine*, capitaine Hiriart, de Bordeaux, ayant à bord 69 femmes condamnées, provenant des maisons centrales de France. Le

département fera bien de multiplier ces sortes d'envois, afin de faciliter les établissements de nos libérés*. La Nouvelle-Calédonie manque surtout d'habitants, et l'élément féminin y est en infime minorité. C'est ainsi, du reste, que l'Angleterre a procédé, au début, pour notre si riche et si puissante voisine, l'Australie : imitons-la donc, nous ne pourrions que nous en bien trouver.

Le trois-mâts *Océanie*, capitaine Despointes, a mouillé sur notre rade le 21 du courant ; il avait à bord deux compagnies d'infanterie de la marine.

L'affaire de l'*India* (vols dans la cargaison) est remise au 23 janvier, par suite de l'absence des deux principaux témoins.

Le nommé Perrot, cet ex employé prévaricateur de la direction de l'intérieur, a été bien inspiré en interjetant appel du jugement du tribunal correctionnel qui l'avait condamné à quinze jours de prison : il a vu sa peine portée à six mois d'emprisonnement et à 25 francs d'amende.

Le chef Naouna, de la tribu de Moindou, arrondissement d'Ourail, côte ouest, dont les allures et la manière de faire, depuis quelque temps surtout, avaient donné lieu à des reproches, vient d'être enlevé de sa tribu et déporté à l'île des Pins*. Excellente mesure, qui ne peut que contribuer à maintenir les Canaques dans l'ordre et le devoir, tout en rassurant les colons, établis parfois à d'assez grandes distances des centres de population et de toute espèce de secours.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 11 janvier 1882)

Nouméa, le 11 novembre 1881.

Les décrets du 29 mars contre les congrégations non autorisées n'étant pas encore appliqués en Nouvelle-Calédonie, nous allons procéder par voie de pétition à la Chambre des députés. La campagne contre les congrégations sera, en outre, menée par le *Progrès*, de M. Eugène Mourot.

M. Poitevin, inspecteur des services administratifs, vient d'être remplacé par M. Le Gallois, adjoint. On paraît généralement satisfait ici de ce remplacement.

Les journaux de la métropole nous annoncent la création d'un consulat général d'Italie à Nouméa, avec juridiction sur les îles océaniques de nos parages. On cite même le nom du titulaire, qui serait M. Hanckar, actuellement de passage à Paris et l'un de nos principaux propriétaires miniers.

Le 30 octobre a mouillé sur rade le vaisseau-transport le *Navarin*, avec 300 condamnés aux travaux forcés*, puis des surveillants, des soldats, des gendarmes, des fonctionnaires, etc.

Parmi les condamnés se trouve l'abbé Cameigt, condamné par la cour d'assises de Pau à sept ans de travaux forcés pour vols à des religieuses. Mais tandis que ses camarades ont été dirigés sur le camp de Montravel, où ils auront à faire des travaux pénibles de voirie, terrassements, etc., l'abbé Cameigt a été conduit à l'île Nou, au pénitencier dépôt, où il va être employé comme cuisinier de l'infirmerie.

Outre les passagers amenés pour le compte du gouvernement par le *Précurseur*, vapeur de la maison Tandonnet frères, de Bordeaux, le 1^{er} novembre courant, ce navire a encore amené cinquante autres passagers, tous plus ou moins colons. Ces derniers auront encore de grandes difficultés à se créer une situation : ils vont trouver devant eux les obstacles que je vous ai souvent signalés : introduction, vous pouvez lire *traite*, des travailleurs néo-hébridais, et trop-plein de notre élément pénal libéré, qu'on devrait déverser ailleurs, par exemple aux Nouvelles-Hébrides, ces îles si riches que nous aurions

dû prendre depuis longtemps. Tant que les colons, fonctionnaires, Compagnies, Sociétés, pourront employer des condamnés en cours de peine, et ce moyennant une somme dérisoire, le nouvel arrivant libre éprouvera toujours de grandes difficultés.

Le 9 de ce mois est rentré au chef-lieu le transport de guerre la *Dives*, qui venait de faire une tournée d'inspection ou d'exploration aux Nouvelles-Hébrides. Ce navire a tiré à Mallicolo des coups de fusil, des coups de canon, détruit et incendié des récoltes, des plantations, etc. Tout cela aura pour effet, et je suis persuadé que c'est le contraire qu'on se proposait, d'éloigner davantage encore le noir du blanc.

Sur rade, l'*Ernestine*, de Bordeaux, capitaine Hiriart, devant relever au premier jour pour les Chesterfield* (dépendances de la Nouvelle-Calédonie), où ce navire doit prendre un chargement de guano phosphaté à destination de Maurice, à raison de 45 fr. la tonne de fret. Bonne opération, je crois.

L'*Océanie*, capitaine Despointes, n'est pas encore fixée sur sa destination ultérieure : cela tient à ce que son capitaine attend le résultat de l'adjudication d'une importante fourniture de bois pour le gouvernement, car si elle lui échéait, il ferait immédiatement voile pour Vancouver, afin d'y effectuer son chargement ; dans le cas contraire, il est probable qu'il se rendra à Newcastle (Australie), sur lest, afin d'y charger du charbon.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 25 janvier 1882)

Nouméa, 25 novembre 1881.

Le département, avec, juste raison à mon avis, vient de repousser la demande de notre administration locale qui insistait auprès de lui pour obtenir l'introduction dans la colonie des immigrants indiens. L'administration locale s'est alors rejetée du côté des Annamites et des Chinois.

Les raisons qui nous faisaient repousser l'introduction des Malabarais existent avec autant de force à l'égard de ces deux dernières catégories d'individus.

Aussi espère-t-on Ici que cette nouvelle demande aura auprès du ministre des colonies le sort de la première.

Nous attendons toujours avec impatience la constitution du Conseil colonial élu qui nous a été octroyé par le gouvernement.

Les nouvelles reçues d'Europe sont excellentes pour nos riches minerais de nickel*. M. Higginson, grand industriel et propriétaire minier, aurait, paraît-il, pleinement réussi à Paris. La maison Rothschild se serait intéressée à nos opérations de mines.

Ce qui serait maintenant une excellente chose, ce serait de faire adopter la substitution de la monnaie de nickel à celle de cuivre.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 7 avril 1882)

Nouméa, 3 février 1882.

Depuis le dernier courrier, la situation s'est maintenue dans le calme le plus parfait.

Voici cependant plusieurs faits qui pourront, je crois, offrir quelque intérêt aux lecteurs de la *Gironde*.

C'est d'abord l'affaire de l'*India*, de l'ex-flottille du marquis de Rays, qui est venue le 21 du mois dernier devant le tribunal criminel de Nouméa.

Quatre personnes, dont deux faisaient partie de l'ancien équipage du navire, étaient accusées de vol ou de complicité de vol de marchandises appartenant à la cargaison.

Ces personnes étaient le maître d'équipage Mordon, un caboteur du nom de Villedieu, un petit commerçant de Nouméa et l'ancien maître d'hôtel de l'*India*.

Mordon a dit pour sa défense qu'il avait voulu se payer de ses propres mains, puisque le marquis de Rays ou sa Compagnie avaient oublié de verser entre les mains de M^{me} Mordon une somme due à son mari et que celui-ci l'avait autorisée à toucher.

Le tribunal n'a pas accepté cette défense. Il a condamné Mordon à six mois de prison, Villedieu à trois ans, le commerçant à six mois ; le maître d'hôtel a été acquitté.

Cette expédition du marquis de Rays, décidément, aura été funeste à bien des gens. Le gouvernement français était bien inspiré quand il défendait au marquis d'armer dans ses ports et quand il allait même jusqu'à faire arrêter et reconduire, d'Espagne en France, ses nationaux, malheureux immigrants qui, de gaité de cœur, allaient ainsi se jeter dans la gueule du loup.

.....
Pendant cette dernière semaine, les vols et tentatives de vols se sont multipliés en ville. La cause réside certainement dans le grand nombre de libérés sans travail*. Cet état de choses ne peut que s'aggraver, puisque les libérations atteignent le chiffre de quarante-cinq à cinquante par mois, et que nous avons aujourd'hui, en Calédonie, deux mille libérés au moins dont plus de la moitié sont inoccupés. C'est là un point noir, il n'est que temps d'aviser et de prendre des mesures.

Dans un article de fonds sur la question des forêts en Nouvelle-Calédonie, le *Progrès*, après avoir constaté nos immenses richesses ou bois d'essences de toutes sortes, s'élève, avec beaucoup de raison, contre un ordre ministériel qui défend de concéder des forêts, à cause des désastres pouvant résulter, pour notre colonie, d'une mauvaise direction des exploitations de bois.

On donne comme exemple l'île de la Réunion, où le fait s'est produit.

Il est facile d'obvier à ces dangers. Il faudrait que l'administration fit ce que fait le Domaine en France, ce qui se fait dans tous les pays d'Europe, c'est-à-dire exerçât une surveillance intelligente et active au moyen d'agents forestiers compétents et instruits.

Si l'administration obtenait l'autorisation d'allotir les forêts, de les louer pour qu'elles fussent exploitées, nous ne la verrions pas alors, impuissante, s'adresser, comme elle vient de le faire, aux commerçants pour se procurer douze cents mètres cubes de bois qui devront nous être expédiés des forêts de l'Oregon.

Ne serait-il pas préférable de voir l'argent du contribuable rester dans notre contrée, qui en a tant besoin, plutôt que de le voir s'en aller à l'étranger ?

J'ai à vous annoncer la création, en Nouvelle-Calédonie, de deux excellences institutions : une *Société pour la propagation de l'enseignement laïque* et une branche de l'*Union démocratique de propagande anti-cléricale*, qui a à sa tête l'honorable M. Victor Schœlcher, sénateur. Ces deux Sociétés prospèrent et recueillent tous les jours de nouveaux adhérents.

Nous sommes toujours de plus en plus infestés de nuées immenses de sauterelles. Malgré les plus louables efforts de l'administration pénitentiaire, qui emploie tous les jours un grand nombre de condamnés, on ne peut parvenir à arrêter les funestes développements du fléau.

On vient de publier les attributions de notre Conseil colonial, qui, entre parenthèses, n'est pas encore élu.

Il est ici grandement question de la création d'une école de mineurs ; la chose présentant une certaine gravité, j'y reviendrai dans ma prochaine lettre.

Dans son numéro du 10 janvier, le *Néo-Calédonien* m'a violemment attaqué relativement à plusieurs passages des dernières correspondances que je vous ai adressées. Il me reproche surtout d'avoir qualifié de traite le recrutement des Néo-Hébridais* et les opinions que j'ai émises sur les prisonniers libérés. Le *Néo-Calédonien* est allé jusqu'à m'attaquer dans ma vie privée.

À ces dernières calomnies, je n'ai opposé que le dédain. Mais j'ai cru devoir répondre dans le *Progrès de la Nouvelle-Calédonie* aux imputations du *Néo-Calédonien* touchant les libérés et les Néo-Hébridais. Déjà, le *Progrès* avait pris en défaut dans un article très chaleureux et dont j'avais le droit de me montrer fier.

La question des Néo-Hébridais ! Ne suis-je pas dans mon droit quand j'imprime que c'est la traite. Je ne citerai à l'appui de ma manière de voir que les expressions de l'amiral Cloué, qui dit, dans une dépêche adressée ici, qu'on emploie à cette occasion « *le rapt et la violence* qu'il a constatés avec regret ». Ce commerce n'a-t-il pas déjà fait l'objet d'enquêtes ? Un commissaire du gouvernement n'a-t-il pas été révoqué, un autre suspendu avec rétrogradation de classe ? N'y a-t-il pas eu mort d'hommes pendant les opérations ?

Quant aux *libérés*, fait-on œuvre mauvaise, malsaine, se fait-on le défenseur de « causes véreuses » en s'occupant de trouver de l'emploi à plus d'un millier d'entre eux qui sont ici à la charge du trésor public ? Oui, je l'ai fait et le proclame hautement. J'ai écrit, dans ce but, à M. Ferdinand de Lesseps et les lui ai proposés pour les travaux du percement de l'isthme de Panama : Il m'a, du reste, honoré d'une réponse. J'ai écrit, toujours dans le même sens, au ministère de la marine, à l'honorable M. Victor Schœlcher, sénateur, et voici la réponse qu'il vient de me faire :

« Paris, le 10 novembre 1881.

Cher Monsieur, votre projet est approuvé et fait l'objet d'une proposition du ministère de la marine au garde des sceaux. — Félicitations.

Salut et fraternité.

Signé : Schœlcher. »

Le *Néo-Calédonien* m'a reproché également d'avoir toujours écrit avec éloge sur M. Higginson et ses vastes entreprises ; mais, en le faisant, je n'ai pour seul et unique mobile que de pousser à la connaissance des immenses richesses minières de la Nouvelle-Calédonie, et conséquemment à son développement industriel et commercial.

Voilà ce que j'ai à répondre aux injures du *Néo-Calédonien*. Au public de juger !

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 22 avril 1882)

Nouméa, 17 février.

Décidément, l'antagonisme s'accroît chaque jour de plus en plus entre l'élément colonisateur libre et l'administration pénitentiaire. Hier, celle-ci se faisait accorder de splendides lots de terrains par le Conseil privé, et il en sera toujours ainsi tant que nous n'aurons pas un Conseil colonial élu.

Aujourd'hui, cette administration veut devenir industrielle. Elle vient de demander une superficie respectable de territoires minières (un millier d'hectares, si je ne me trompe), afin de créer des élèves-mineurs et de se livrer alors en grand aux exploitations minières.

.....

Puisque je suis sur la question des mines, il me paraît utile de vous parler de nos riches minerais de chrome et de cobalt. Voilà encore une source importante de revenus que nous laissons tranquillement s'écouler dans les mains des Anglais. Il s'est formé dernièrement une compagnie anglaise sous le nom de « West Caledonian Chrome, cobalt and general mining Company* », qui a déjà livré au commerce près de 2.000 tonnes de fer chromé, à la teneur de 50 à 60 % de sesquioxyde de chrome, et une centaine de tonnes de minerai de cobalt, à la teneur de 5 à 10 % d'oxyde de cobalt.

Le chrome et le cobalt sont en grande quantité dans notre île. Les mines exploitées par la Compagnie anglaise sont situées à la baie du Sud ou du Prony, et au Mont-d'Or, près de Nouméa. Tous ces minerais prennent le chemin de Glasgow au lieu de prendre celui du Havre, du Bordeaux ou de Marseille.

D'un autre côté, je reçois par le dernier courrier, et de Paris même, d'excellentes nouvelles relativement au placement de nos minerais de nickel*.

La maison Rothschild engage décidément des intérêts considérables dans nos mines de nickel. M. Higginson, qui était encore à Paris à la fin de décembre, n'avait retardé son retour parmi nous que parce qu'il voulait rentrer avec le succès le plus complet.

L'avenir nous sourit donc de ce côté-là ; mais il ne faudrait pas toutefois que l'administration pénitentiaire vint se mettre en travers et cherchât les moyens d'empêcher la réalisation de ce qui n'est encore, il est vrai, qu'une espérance.

.....

Nous sommes accablés par une chaleur torride (35 degrés à l'ombre). Heureusement, la glace ne nous fait pas défaut : deux machines nous en approvisionnent à bon marché, surtout depuis la mise en marche d'un puissant appareil (système Raoul Pictet) qu'a fait monter ici la maison Beylard frères, de Bordeaux. Grâce lui soient rendues !

M. Nesty, inspecteur général des services administratifs de la marine, vient de mourir à Nouméa. Il a été inhumé avec les honneurs dus à son rang.

Tranquillité absolue chez les Canaques, les libérés et les transportés.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 21 mai 1882)

Nouméa, le 17 mars 1882.

En réponse à la pétition qui lui avait été adressée par un groupe de propriétaires de terrains houillers, notre gouverneur, M. le contre-amiral Courbet, a adressé la lettre suivante à M. Simon, un de nos principaux commerçants et propriétaires, et adjoint au maire de Nouméa :

« Nouméa, le 17 février 1882.

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à la lettre que vous m'avez adressée en votre nom et au nom d'une soixantaine de citoyens intéressés à l'industrie houillère.

Créer en Nouvelle-Calédonie une école de mineurs, où les condamnés* recevraient des notions générales sur l'exploitation des mines, diriger surtout leur instruction vers la pratique, préparer pour l'industrie locale une main-d'œuvre expérimentée et assurer ainsi aux condamnés sans autre profession un travail rémunérateur à l'expiration de leur peine ; servir l'intérêt de l'État en même temps que celui de la colonie, en livrant à la marine et aux industries privées le charbon en abondance et à bon marché ; tel est le résultat que l'administration pénitentiaire se propose d'obtenir.

.....

Le gouverneur, A. COURBET. »

.....
Les Arabes (ils sont au nombre de 60 à 70) déportés ici à la suite de l'insurrection algérienne de 1871, en apprenant que M. Tirman, le gouverneur de l'Algérie, avait demandé au président de la République la grâce des insurgés de l'Aurès, condamnés en juin 1880, se sont crus oubliés. Ils viennent d'adresser à la Chambre des députés une pétition dans laquelle ils demandent à profiter des dispositions de la loi d'amnistie du 11 juillet 1880.

Il vient de paraître à Nouméa un nouveau journal, qui a pour titre le *Nouvelliste*. Cette feuille ne cache point qu'elle se fera le défenseur du trône et de l'autel. À part les membres des congrégations non autorisées, et que nous possédons encore, je ne vois guère quels peuvent être les partisans de la politique du *Nouvelliste*.

.....

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 11 juin 1882)

Nouméa, 14 avril 1882.

Le maire de Nouméa, l'honorable M. Dezarnaulds, avocat, vient d'adresser à M. le ministre de la marine et des Colonies, une lettre énergique pour protester contre les agissements du gouvernement local qui, jusqu'à présent, n'a point voulu faire droit aux réclamations du conseil municipal qui revendique comme propriété de la commune un local occupé par les Petits Frères de Marie, et où ils font de l'enseignement primaire.

Il faut espérer que le ministre donnera satisfaction au conseil municipal, qui s'est toujours si énergiquement prononcé en faveur de l'enseignement laïque et qu'il ne voudra pas que celui ci continue à être donnée dans une étroite et mesquine demeure, tandis que les congréganistes continueraient à habiter un local parfaitement approprié.

Le 19 du courant, la corvette de guerre anglaise le *Cormoran*, ayant son pavillon en berne, a mouillé sur notre rade. Le premier lieutenant, M. Luckraft, avait été tué d'un coup de feu par les indigènes de l'île Esperitu Santo, du groupe des Nouvelles-Hébrides, dans le débarquement qui avait été fait pour venger les outrages commis, il y a quelques mois, sur l'équipage du navire anglais *Isabel*.

Le 20 a eu lieu l'enterrement de ce malheureux officier. Une compagnie de marins français, une compagnie d'infanterie de marine et une batterie d'artillerie ont rendu les honneurs funèbres. Un grand nombre d'officiers et de fonctionnaires de tous rangs ont suivi le convoi.

La mort du lieutenant Luckraft est une nouvelle conséquence de cet épouvantable commerce dont je vous ai parlé déjà plusieurs fois, de ce trafic abominable que les Anglais appellent *labour trade*, et nous le *recrutement des travailleurs océaniens* ou *l'immigration**.

Tôt ou tard, les indigènes se vengent, et le plus sûr moyen de mettre fin à cette traite est de doter la France d'un magnifique archipel, c'est de décider enfin à prendre possession des Nouvelles-Hébrides.

La dissolution de la Société de la grande mine de cuivre « la Balade* » a été prononcée par le tribunal de Nouméa ; trois liquidateurs sont nommés.

Le transport la *Loire* est arrivé sur rade de Nouméa le 26 mars, ayant à son bord 405 passagers civils et militaires et 329 condamnés*. Sa traversée a duré 116 jours, de Brest. Il doit repartir du 25 au 30 avril.

Le *Bordeaux*, de Bordeaux, capitaine Guichard, arrivé le 10 mars, est toujours sur rade.

Nous nous préoccupons beaucoup ici de la nouvelle loi sur la transportation des récidivistes* en Nouvelle-Calédonie, qui est soumise à l'examen de la Chambre. Que vont devenir ces milliers d'individus qu'on jettera chaque année sur le sol calédonien ? Déjà, il n'y a que trop peu à faire pour nos libérés qui sont en si grand nombre ; d'un autre côté, l'immigration des Néo-Hébridais jette tous les jours sur nos contrées un nombre croissant de bras !

Que ne prend-t-on la résolution de diriger les récidivistes, dont nous comprenons très bien que la France veuille se débarrasser, sur l'archipel des Nouvelles-Hébrides ? Le bruit qui court de nouveau que le gouverneur a enfin reçu l'ordre de planter notre pavillon sur ces îles a-t-il quelque fondement ? C'est à désirer.

La nouvelle ligne de vapeurs entre Marseille et la Nouvelle-Calédonie, *via* Maurice, la Réunion et l'Australie, commencera son service au mois d'octobre ; elle aura cet avantage considérable de faire gagner huit jours sur la ligue anglaise qui fait actuellement le service. La traversée de Marseille à Nouméa durera trente-sept jours.

En dépit de certains esprits pessimistes, jamais la Nouvelle-Calédonie n'a été plus tranquille qu'actuellement du côté des libérés, des transportés et des Canaques.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 11 juillet 1882)

Nouméa, 12 mai 1882.

Je crois que l'immigration, ou plutôt la traite, est en train de mourir, si elle n'est morte ; le recrutement des travailleurs néo-hébridais* vient de recevoir un rude coup.

Le tribunal criminel de Nouméa vient de juger une affaire très grave à ce sujet. Un sieur Madiso, capitaine de la goélette recruteuse l'*Aurora*, a été condamné à quatre ans de prison, et le nommé Tom, remplissant à bord les fonctions de recruteur, à dix-huit mois de la même peine.

Les débats ont révélé des faits de la dernière gravité : dans presque tous les cas, la violence était employée. C'était, en un mot, ainsi que n'a pu s'empêcher de le dire l'honorable conseiller qui présidait le tribunal, une véritable chasse à l'homme.

Dans une de mes dernières correspondances, je plaignais la Nouvelle-Calédonie de l'invasion annoncée des récidivistes*. Le sujet — quand on l'étudie à fond et sans parti pris — offre certainement ample matière à réflexion et à discussion, et si l'on se place au point de vue des éleveurs de bétail, l'arrivée de ce nouvel élément de population ne peut être qu'une excellente chose : ils trouveront ainsi le placement de leurs immenses troupeaux de bœufs, dont le croît l'emporte, et de beaucoup, sur la consommation actuelle. Notre commerce, également, doit certainement se réjouir de l'adoption du projet de loi, car ce sont autant de bouches de plus à nourrir, et par conséquent augmentation dans le chiffre des affaires. Il faut bien que nous nous en montrions satisfaits, puisque le colon libre ne vient plus. La Nouvelle-Calédonie deviendra donc fatalement ainsi, et à bref délai, une immense colonie pénitentiaire, à moins pourtant toutefois que la France ne se décide enfin à planter son pavillon sur les Nouvelles-

Hébrides, dans lesquelles nous déverserons alors le trop-plein de notre population pénale.

La Compagnie le Nickel* (Paris et Nouméa) vient d'acheter la grande raffinerie de Birmingham, à la tête de laquelle se trouvait encore tout dernièrement feu sir Josiah Mason. Elle se propose maintenant — grâce à la richesse de ses nombreuses mines et aux grands moyens d'action dont cette Société dispose — de jeter sur le marché de telles quantités de métal raffiné, qu'elle puisse combattre et anéantir toute concurrence.

Vous devez vous souvenir que la Chambre avait voté, pour réparer les désastres causés à notre colonie par l'insurrection canaque* de 1878, un secours de 950.000 francs. Mais la Chambre n'avait pas prévu que, d'après les règles de la comptabilité administrative, une retenue de 3% dut être opérée sur cette somme.

Il n'est pas admissible, cependant, que l'on fasse subir une retenue sur des secours ! On ne doute pas, dans la colonie, que la Chambre ne prenne les mesures nécessaires pour faire profiter de cette somme de 29.500 francs nos colons, déjà si éprouvés.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 26 juillet 1882)

Nouméa, 26 mai 1882.

Je reviens — car la chose en vaut vraiment la peine — sur l'intention qu'on prête ici, à tort ou à raison, aux Messageries maritimes de substituer Sydney à Nouméa comme tête de ligne. Les clauses du cahier des charges sont cependant des plus formelles ; les vapeurs doivent se rendre de Marseille à Nouméa, sans rompre charge. Si les intentions que l'on prête à la Compagnie venaient à se réaliser, notre colonie ne serait plus desservie que par des vapeurs d'un faible tonnage, et elle ne serait alors qu'une annexe de la grande ligne.

J'entends dire que la Compagnie pourrait objecter des critiques au sujet de l'aménagement de notre port. Pour y répondre, je ne puis faire mieux que de citer un extrait de la lettre que M. Casadebaig, représentant ici la maison Beylard frères, de Bordeaux, et président du Comité des intérêts néo-calédoniens, vient d'adresser à M. le président de votre Chambre de commerce.

« Nous devons aussi prévoir certaines objections que nous avons déjà entendu exprimer sur l'aménagement de notre port. Nous n'avons, a-t-on dit, aucune installation ; les paquebots ne sauraient où accoster, leur tirant d'eau ne leur permettrait pas de venir jusqu'au quai. Nous croyons utile de vous communiquer, à ce sujet, un article du journal le *Néo-Calédonien*, qui réfute toutes ces critiques. Des sondages ont été faits. Des navires de premier rang ; tels que les transports la *Loire*, le *Navarin*, la *Victorieuse* arrivent à une très petite distance du quai et opèrent leur débarquement de la manière la plus facile au moyen de chalands. La colonie n'hésiterait pas, d'ailleurs, à faire construire un appontement pour le service des Messageries. Et si nous n'avons encore rien fait dans ce sens, c'est parce que l'administration locale elle-même n'a aucun renseignement précis sur les projets de la Compagnie ; c'est que les bruits qui circulent nous inspirent du l'inquiétude et paralysent notre bonne volonté. »

La Société de l'Union macédonienne pour aider au développement du commerce, de l'industrie et des mines dans notre colonie n'est pas restée indifférente. Dans sa réunion du 10 du courant, elle a décidé d'écrire à un sénateur, à un député, ainsi qu'à M. le ministre des postes et télégraphes.

Le croiseur de guerre le *d'Estrées* vient de mouiller dans notre port, de retour d'une mission dans les nombreuses îles qui nous environnent. Rien, jusqu'ici, n'a transpiré sur les motifs et les résultats de cette croisière. Le transport de guerre la *Dives*, qui nous quittait il y a quelques semaines pour regagner Taïti, son port d'attache, a fait route d'abord pour Sydney, afin de s'y faire réparer. À quand donc, la construction, à Nouméa, d'un bassin de carénage, indispensable à tous les points de vue ? Une telle situation met malheureusement la Calédonie à la merci de l'Australie, dont elle n'est déjà que trop tributaire. Nous avons pourtant, pour mener à bonne fin cette œuvre indispensable, tout sous la main : matériaux, belle position, main-d'œuvre.

La mort fauche sans relâche dans les rangs des fonctionnaires de la marine. M. Poitevin, qui avait rempli pendant deux années les fonctions d'inspecteur des services administratifs ; M. Nesty, commissaire général de la marine, et enfin M. Le Gallois, sous inspecteur. Ce dernier surtout laisse d'unanimes regrets.

Une nouvelle qui peut passer pour un comble et qui est rapportée par le *Sydney Morning Herald*. Le transport de guerre l'*Allier*, en route de Nouméa pour France, aurait relâché à Gladstown (Australie) pour — d'après le journal anglais — s'y approvisionner de bœufs !

Et notre île regorge de bétail ! il serait bon de savoir à qui incombe la responsabilité des motifs d'une pareille relâche, aussi préjudiciable aux intérêts de la colonie qu'à ceux des finances françaises.

Nous attendons tous les jours le *Sumroo*, de Bordeaux. Sur rade, la *France-Chérie*, dont la destination ultérieure est inconnue.

Il vient d'être créé en Nouvelle-Calédonie par décret du président de la République : 1° un tribunal de commerce ; 2° des justices de paix à compétence étendue ; 3° et enfin une réorganisation de l'administration de la justice en Nouvelle-Calédonie. Nous ne pouvons qu'applaudir sans réserve à ces excellentes mesures, qui sont toujours un pas de fait dans la voie du progrès. À quand maintenant la création d'un Conseil colonial élu, dont nous sommes toujours privés, malgré les formelles promesses du gouvernement ?

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 19 août 1882)

Nouméa, 23 juin 1882.

Nos élections municipales complémentaires ont donné gain de cause à tous nos amis. Le jour où nous serons appelés à élire un Conseil colonial, on peut donc compter sur un succès pour la République. Mais quand viendra ce jour heureux ?

Le *Sumroo*, de Bordeaux, qui a mouillé sur rade le 12 courant, est en plein déchargement ; il ne m'a pas encore été possible de connaître sa destination ultérieure.

La Nouvelle-Calédonie a envoyé à l'Exposition de Bordeaux un échantillon d'une nouvelle liqueur, tirée d'une plante particulière à cette île, le *Nemouaron-Vieillard*. Le fabricant de la liqueur, M. Savès, est un travailleur infatigable, grand collectionneur de plantes, d'insectes et de roches. Il est en rapport avec plusieurs sociétés savantes

d'Europe, et il a expédié aux musées de France un grand nombre d'objets et de matériaux scientifiques recueillis ici par ses soins. Sa liqueur se nomme, du nom de la plante, *Elixir végétal de Nemouaron-Vieillard*.

M. Higginson, le grand lanceur du Nickel néo-calédonien, est arrivé de Paris par ce courrier.

Il paraîtrait qu'il y a eu des propositions échangées par le gouverneur de la Cochinchine avec la Nouvelle-Calédonie pour l'établissement d'une ligne de paquebots entre Nouméa et Saïgon. Le directeur de l'intérieur en a fait part dernièrement à notre Chambre de commerce. Rappelons, à cette occasion, la décision du gouvernement de Cochinchine, de dégrever de tous droits de balisage, d'ancrage, etc. les navires qui feraient le commerce entre Nouméa, Sydney et Saïgon. Bravo pour l'idée de la création de cette ligne, à condition qu'elle ne nous empoisonnera pas d'Annamites de dernière catégorie : nous aurons certes, bien assez des Malabars de rebut que les Messageries maritimes ne vont manquer de nous amener de la Réunion !

LETTRES DE NOUMÉA
(De notre correspondant particulier.)
(*La Gironde*, 28 septembre 1882)

Nouméa, 21 juillet 1882.

Nous aussi, nous avons célébré le 14-Juillet. Parmi les édifices publics les mieux décorés, je signalerai : l'administration pénitentiaire et le service des postes, l'hôpital militaire, le palais de justice, l'hôtel du commandant militaire, les casernes d'infanterie et d'artillerie, le kiosque de la place des Cocotiers. etc.

Dès le matin, revue des troupes sur la place Solférino, où une belle et surtout commode estrade avait été érigée, afin de permettre aux autorités et aux familles de pouvoir jouir tout à leur aise du coup d'œil de cette fête populaire. On avait, en effet, disposé sur cette place toute une série de jeux, qui devaient faire le bonheur des enfants et principalement des Canaques, ces enfants d'un nouveau genre. Dans la journée, régates, puis courses de chevaux ; et le soir, musique de la Lyre calédonienne, dans le magnifique kiosque de la place des Cocotiers. Inutile de vous dire épie la Lyre calédonienne nous a joué la *Marseillaise* et le *Chant du départ*, avec accompagnement de 101 coups de canon. Puis, dans la même soirée, splendide bal au Gouvernement. L'on s'est un peu reposé le samedi 15 ; et, enfin, le dimanche 16, courses de chevaux très réussies au nouvel hippodrome de Magenta.

Enfin, le ministère de la marine et des colonies vient d'interdire l'introduction et l'engagement de Néo-hébridais dans la colonie. Enfin, ce regrettable trafic va prendre fin. L'amiral Jauréguiberry vient d'accomplir là une belle et noble action, dont le remerciement tous ceux qui se piquent d'avoir des sentiments humains.

Le conseil municipal de Nouméa, dont neuf des membres viennent d'être renouvelés, a choisi, comme maire, un vétéran de la démocratie, un de nos plus recommandables colons, M. Porcheron, jouissant de l'estime et de la sympathie générales. M. Dezarnaulds, l'ancien maire, qui était arrivé le dernier des conseillers soumis à la réélection, est resté sur le carreau. La population nouméenne a pleine confiance en ce nouveau chef de la cité, car elle a la certitude qu'il ne se lassera pas de poursuivre, auprès du gouvernement local et par toutes les voies de droit, ses trop légitimes revendications : je veux parler de la laïcisation de nos écoles, de l'expulsion de nos maristes et trappistes, de la création d'un Conseil colonial élu, d'un siège de député, ou, à son défaut, la nomination d'un délégué chargé de nous représenter à Paris. Il n'est pas possible que la métropole ne nous donne pas enfin satisfaction sur tous ces points.

.....
Nous apprenons que notre gouverneur, l'amiral Courbet, est enfin changé. C'est le capitaine de vaisseau M. Pallu de la Barrière qui le remplace. Tant mieux, si celui-ci vient nous faire de l'administration libérale !

Voilà enfin un navire de Bordeaux, le *Pey-Berland*, de la maison Ballande, qui nous quitte en emportant un chargement de fer chromé, C'est un essai dû à l'intelligente initiative du grand armateur de votre place. Puisse-t-il réussir !

Lettres de la Nouvelle-Calédonie.
(*La Gironde*, 3 octobre 1882)

Nouméa, 4 août 1882.

Une bonne nouvelle pour Nouméa. Un sieur Walker, mandataire d'une Compagnie australienne, vient d'adresser au maire de Nouméa des propositions pour la création dans notre ville d'une usine à gaz. Le Conseil municipal s'est aussitôt réuni et a fait à la proposition de M. Walker l'accueil le plus bienveillant. On accordera à cet intelligent industriel les plus larges concessions.

La cause du gaz est donc, à Nouméa, une cause jugée et gagnée. Au lieu de ces fameuses et fumeuses lampes au pétrole, Nouméa aura le gaz dans ses rues, dans ses établissements publics et privés, dans ses habitations particulières, et il aura avancé d'autant : à chaque jour suffit sa tâche.

Le *Pey-Berland*, de la maison Ballande, de Bordeaux, prend un chargement pour Belle-Ile de minerais de nickel et de fer chromé. Le *Sumroo* est dans le même cas. Le *Suez*, vapeur frété par la maison Tandonnet, et qui a mouillé sur notre rade le 18 juillet, ayant à bord 300 passagers, dont 173 militaires, ne quittera certainement pas notre port sans prendre aussi du minerai ; il ne doit, dit-on, lever l'ancre que vers la fin du mois. Il touchera dans son voyage de retour, comme il l'a fait à l'aller, à Sydney, Melbourne, Capetown et Dakar (pour y prendre du charbon), puis à Londres, port pour lequel il a la plus grande partie de son chargement.

Par le *Suez* nous est arrivé un sous-directeur civil de l'administration pénitentiaire*. C'est la première fois que la chose a lieu. Espérons que ce ne sera pas la dernière, les commissaires de la marine étant infiniment mieux placés aux approvisionnements, aux finances, au matériel, aux subsistances, etc., que dans l'administration du bagne, où ils n'entendent absolument rien. Aujourd'hui, c'est le sous directeur Decugis qui est remplacé par un fonctionnaire civil ; espérons que, demain, ce sera le tour du directeur Armand, également commissaire adjoint de la marine, qu'on renverra à ses moutons... c'est-à-dire à sa spécialité : l'administration ou le contrôle des services purement maritimes.

LETTRES DE NOUMÉA

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 12 octobre 1882)

Nouméa, 4 août 1882.

Nouméa, le 18 août 1882.

Encore une fois, mieux vaut tard que jamais ! Le ministère de la marine et des colonies, faisant enfin droit aux multiples et incessantes réclamations des colons et du

conseil municipal, malgré l'opposition caractérisée de notre gouvernement local, vient enfin de transmettre à notre gouverneur l'ordre de mettre la municipalité en possession du local occupé par la congrégation des Petits-Pères de Marie. Désormais, ledit bâtiment sera donc occupé par l'école laïque des gamins et par le collège. Mais on ne fait jamais les choses qu'à demi : on donne, en effet, comme compensation aux Petits Frères la ferme modèle d'où ils pourront, en toute liberté, exploiter à leur aise le travail des enfants métis, orphelins ou naturels, en continuant à faire concurrence à l'industrie libre, sur laquelle pèsent les charges les plus lourdes.

Il est écrit que, jusqu'au dernier moment, notre gouverneur, le contre-amiral Courbet, se sera fait un malin plaisir de contrecarrer, par tous les moyens en son pouvoir, les aspirations libérales du conseil municipal. Le conseil avait, dans une de ses dernières séances, voté la création d'une *commission spéciale* dite de contrôle des travaux municipaux : M. Courbet, aidé de ses conseillers privés, a prétendu que ladite commission n'était autre qu'une commission de permanence, ce qui est absolument faux, et il a annulé la délibération. Enfin, consolons nous, car ce gouverneur part dans quelques jours pour être remplacé par M. Pallu de la Barrière.

.....
Le vapeur *Suez* et le trois-mâts *Sumroo* nous ont quittés, il y a quelques jours, pour Newcastle (Australie), afin d'y opérer un chargement de charbon. Sur rade, le *Pey Berland*, qui complète son chargement de minerais de nickel et chrome, à destination de Belle-Île, à ordre.

Lettres de la Nouvelle-Calédonie.
(*La Gironde*, 2 novembre 1882)

Nouméa, le 2 septembre 1882.

.....
Dans une importante réunion de la Société dite l'Union calédonienne pour aider au développement de l'agriculture, du commerce et des mines en Nouvelle-Calédonie », on a longuement discuté sur la prétention qu'affiche la Compagnie des Messageries Maritimes — dans son service entre Marseille et Nouméa — de s'affranchir de la clause formelle du cahier des charges lui imposant ce dernier port comme tête de ligne. La Compagnie voudrait y substituer Sydney, et desservir Nouméa au moyen de petits vapeurs annexes. Ce n'est pas dans ce but que la Chambre lui a alloué trois millions de subvention par année. Aussi la réunion a-t-elle décidé d'envoyer un télégramme de protestation au président de la Chambre, au Conseil d'État, aux ministres et aux principaux journaux : il faut appuyer cette protestation car la Nouvelle Calédonie a le droit pour elle.

Sur rade, le *Pey-Berland*, de la maison Ballande, de Bordeaux, complétant son chargement de nickel et de cobalt, et devant nous quitter dans quelques jours pour Anvers. Nous profitons de l'occasion pour annoncer que le guano de Chesterfield, situé dans notre voisinage, s'est dernièrement très bien vendu à Maurice et à la Réunion, Encore un élément sérieux de fret, qui pourrait fort bien venir augmenter le chiffre de nos exportations.

Notre nouveau gouverneur, le capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière, qui est à Sydney, est attendu tous les jours dans la colonie. Sa maison est ainsi composée : MM. Lefebvre, capitaine de dragons ; Puech et Nicolas, officiers de marine. Nous attendrons pour les juger de les avoir vus à l'œuvre,

La Libre Pensée de Nouméa, qui compte déjà une centaine d'adhérents, vient d'envoyer une fort belle Adresse de condoléance à la famille de Giuseppe Garibaldi, à l'occasion de la mort de l'illustre citoyen.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 14 novembre 1882, p. 2, col. 2)

Nouméa, 15 septembre 1882.

.....
Le 5 septembre, le *D'Estrées* repartait pour Sydney, d'où il doit nous ramener incessamment notre nouveau gouverneur, le capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière.

Le 8 du courant a mouillé sur rade le transport la *Vire*, venant de Taïti. Un incendie terrible, qui a détruit les subsistances et les archives, a éclaté à Papeete, chef-lieu de cette île. Le 12 est arrivé le vaisseau transport *le Fontenoy*, avec deux cent soixante-dix-huit condamnés aux travaux forcé» (deux sont morts en cours de voyage), des soldats, des surveillants, des employés, des fonctionnaires, etc., etc. Il ne repartira guère pour la France avant un mois, avec de nombreux passagers civils et militaires. Sur rade, le *Pey-Berland*, de Bordeaux, qui va nous laisser au premier jour pour Anvers, chargé de minerais et de coprah.

Nos félicitations les plus sincères et nos profonds remerciements aux membres de la chambre de commerce de Bordeaux pour la belle et juste lettre qu'ils ont adressée au ministre des postes et télégraphes relativement à l'intention qu'on prête aux Messageries maritimes de prendre Sydney ou Melbourne, au lieu de Nouméa, comme tête de ligne. Le ministre ne peut faire autrement que de nous donner raison en imposant aux Messageries, ce qui est, du reste, une clause formelle du cahier des charges, Nouméa comme tête de ligne. Les bateaux doivent faire, en effet, le service entre Marseille et Nouméa, et *vice versa*, sans rompre charge.

Deux nouvelles flottes françaises du commerce.
(*La Gironde*, 14 novembre 1882, p. 2, col. 6)

La flotte des Messageries françaises destinée à faire le service entre Marseille, l'Australie et Nouméa est ainsi constituée : le *Natal*, qui partira le 23 novembre ; le *Melbourne*, le 23 décembre ; le *Calédonien*, le 23 janvier 1883, le *Saghalien*, le 23 février 1883.

Ces immenses paquebots, construits expressément pour cette longue traversée, sont admirablement aménagés.

La flotte de la Compagnie Tandonnet, de Bordeaux, pour les mêmes destinations, se compose du *Ferdinand-de-Lesseps*, du *Buffon*, du *Précurseur* et d'autres steamers et trois mâts à voiles. Leurs départs sont réguliers, ils desservent aussi Taïti.

On a vu tout récemment que des commerçants français avaient été les uns massacrés et mangés, les autres empoisonnés par les Canaques des Nouvelles-Hébrides, par surprise. Il est question de choisir ce groupe d'îles si voisines de Nouméa pour y transporter les récidivistes. On s'occupe de transformer notre monnaie de bronze en monnaie de nickel. On développe aussi les exploitations de cuivre, de cobalt, de chrome, d'antimoine et d'or.

Pour tous ces motifs, on comprend l'intérêt qui s'attache à deux nouvelles publications, sous la forme pratique de guides, contenant toutes les indications indispensables d'une part aux voyageurs qui se rendent dans ces pays de production soit par Suez, soit par les deux caps, d'autre part à tous les négociants et industriels et

aux Chambres de commerce dont l'attention doit se porter sur ces importants débouchés offerts à nos produits manufacturés. Ces deux petits volumes, ornés de cartes ⁸ édités par la maison Challamel, libraire-éditeur, 3, rue Jacob, à Paris, se trouvent chez tous les libraires de France et de l'étranger. Les Sociétés de géographie recommandent ces deux guides. Leur auteur s'est déjà fait connaître par des ouvrages très pratiques et très estimés sur les colonies françaises, ouvrages qui ont été plusieurs fois couronnés en France et à l'étranger.

LETTRES DE NOUMÉA
(De notre correspondant particulier.)
(*La Gironde*, 5 décembre 1882)

Nouméa, 29 septembre 1882.

Voici la proclamation que le nouveau gouverneur, M. Pallu de la Barrière, vient d'adresser au pays :

Habitants de la Nouvelle-Calédonie !

Je vous apporte ce qu'un homme peut donner de plus précieux, et je consacre à vos destinées mon penchant pour les décisions généreuses, mes habitudes de travail et les idées qui me sont chères sur la dignité de l'autorité ; c'est-à-dire que j'engage, pour vous servir, ma réputation, ma vie et mon honneur.

Je connais vos aspirations, et rien ne me coûtera pour élargir le champ de votre activité. Mais je n'ignore pas que les promesses les plus sincères ne dépassent pas la valeur d'un programme, et je suis de ceux qui estiment que l'action seule a du prix. La meilleure intention, dans ce moment, tient peu de place devant le labeur incessant et le chemin fourni par le gouverneur auquel je succède. Cependant, lorsque des hommes de cour ont pris à témoin quelque sentiment élevé, il semble que les promesses de concorde et de travail s'appuient sur un gage de durée.

Habitants de la Nouvelle-Calédonie, faisons le serment patriotique de ne pas nous diviser ! C'est ainsi que nous fonderons une nouvelle France dans ces mers lointaines et que nous ferons rayonner la justice et la liberté.

Vive la République !

Nouméa, le 24 septembre 1882.

Le capitaine de vaisseau,
gouverneur de la Nouvelle-Calédonie,
commandant la division navale,
PALLU DE LA BARRIÈRE

Un gouverneur s'en va, un autre arrive. Le capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière a débarqué le 22 du courant, vers trois heures et demie du soir, au bruit de la canonnade de mer et de terre. Il s'est immédiatement dirigé, dans une calèche découverte, où il était placé avec ses trois aides de camp, vers l'hôtel du gouvernement, au milieu d'une double haie de soldats d'infanterie de la marine. Il a trouvé là, l'ex gouverneur, M. Courbet. Puis il a reçu les corps constitués par ordre de préséance. Le clergé calédonien, exclusivement composé de maristes, congrégation non autorisée et ayant à sa tête M. Fraisse, évêque *in partibus infédilium d'Anastasiapolis*, tenait le premier rang

⁸ *De France en Australie, en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides par Marseille, Suez, Aden, la Réunion et Maurice*, par Charles Lemire.

De France en Nouvelle-Calédonie par Bordeaux, Brest, Rochefort, le cap de Bonne-Espérance et retour par le cap Horn, avec 2 cartes, relié sur toile avec fers dorés. — 3 fr.

et a passé avant la magistrature, le conseil municipal et les autres autorités. Par compensation, peut-être, on avait oublié de convoquer les membres de la Chambre de commerce. Je ne veux retenir des paroles échangées dans le cours de ces diverses présentations que celles adressées par M. Pallu de la Barrière au chef de notre municipalité : « Je sais que vous êtes un Conseil patriote et je serai toujours heureux de vous voir prendre la plus large part dans les affaires de la colonie. J'ai les pouvoirs nécessaires pour cela, et pour aider au bien, et pour réprimer le mal s'il se produisait. » À ces paroles rien a reprendre ; maintenant, attendons les actes, car il va falloir que M. Pallu de la Barrière prenne position ; il n'est pas possible dans ce petit pays d'osciller : la politique de bascule n'y peut avoir la moindre chance de succès.

Les 24 et 25 septembre, grandes fêtes à Nouméa, en l'honneur du vingt-neuvième anniversaire de la prise de possession de l'île par la France. Tout le programme, d'ailleurs parfaitement composé, a bien réussi : retraite aux flambeaux, courses de chevaux, régates, pilou-pilou canaque (il n'y a pas de bonne fête néo-calédonienne sans ces danses sauvages), drapeaux, illuminations, fête nautique de nuit. Mais le bouquet, the *great attraction*, était un splendide bal, féérique n'est pas trop, le plus beau qu'on n'ait jamais vu à Nouméa, et qui a eu lieu dans le local de la Loge maçonnique, gracieusement mis par elle à la disposition du comité.

.....
Le *Moniteur néo-calédonien* nous apprend la bonne nouvelle suivante : « Le ministre de la marine vient de prescrire l'étude hydrographique des parages compris entre Nouméa et le sud de l'île Sandy, en vue de l'établissement d'une communication télégraphique entre l'Australie (et par conséquent l'Europe) et la Nouvelle-Calédonie. L'île Sandy, qui se trouve tout près de Gladstone, est le point de l'Australie le plus rapproché de la Nouvelle-Calédonie. »

J'apprends que M. Conil, le représentant des Messageries maritimes, vient d'arriver à Nouméa. Nous n'allons donc pas tarder à être fixés sur ce point si important pour nous : à savoir si Nouméa sera tête de ligne ou si nous serons sacrifiés aux Australiens. La Compagnie reçoit pourtant une subvention métropolitaine annuelle de près de quatre millions et je ne suppose pas que ce soit pour faire le jeu des Anglais, qui, eux, se gardent bien de nous rendre la réciproque.

Le trois-mâts *Pey-Berland*, de Bordeaux, nous a quittés la semaine dernière, chargé de minerais et de coprah, à destination d'Anvers. Le transport de guerre la *Vire* a fait route le 25 pour Taïti, emportant les passagers civils et militaires amenés de France ici par le vaisseau-transport *Fontenoy*, qui doit lever l'ancre pour France dans une quinzaine de jours, avec relâche à Sainte-Hélène.

Sur rade, le trois-mâts allemand *Fortuna*, arrivé ici avec un plein chargement de marchandises prises à Bordeaux. Le *D'Estrées* est reparti le 17 pour Sydney, où il va conduire M. Courbet. Le vapeur *Précurseur* vient d'arriver.

Lettres de la Nouvelle-Calédonie.
(*La Gironde*, 12 décembre 1882)

Nouméa, 13 octobre.

Notre nouveau gouverneur, M. Pallu de la Barrière, paraît décidé à vouloir sérieusement entrer dans la voie des réformes.

Le prédécesseur de M. Pallu de la Barrière, le contre-amiral Courbet, peu regretté ici en sa qualité de gouverneur, avait l'habitude de se faire suivre, quand il allait tous les dimanches à la messe, d'un piquet militaire. Le nouveau gouverneur n'a pas cru devoir se faire rendre ces honneurs, et la population libérale de l'île le félicite sincèrement de

cette simplicité de mœurs, plus en rapport avec le gouvernement démocratique qu'il représente que le faste dont s'entourait son prédécesseur.

Un second abus, plus sérieux, vient d'être réprimé par M. Pallu de la Barrière. Depuis longtemps, à Nouméa, des provisions de toutes sortes : légumes, fruits, œufs, lait, etc., provenant de la ferme-modèle de Yahoué, cultivée par les condamnés*, étaient cédés à très bas prix aux fonctionnaires et employés du gouvernement. Une voiture, conduite par un surveillant, apportait chaque matin les provisions à domicile. Les colons et les maraîchers des environs de Nouméa ne pouvaient point céder leurs provisions au même prix vraiment dérisoire : il en résultait pour eux de grandes pertes.

Dès que le gouverneur a connu cet étrange trafic, il l'a radicalement interdit. Qu'il persévère dans la voie des réformes, les abus ne manquent pas ! Le *Progrès de la Calédonie* en signalait un, ces jours ci, des plus déplorables. Voici ce dont il s'agit :

Les fonctionnaires et les principaux, paraît-il, font fabriquer dans les ateliers de l'artillerie, et toujours à des prix insignifiants, presque nuls, une foule d'objets d'utilité journalière ; pendant ce temps, les patrons civils de l'île, écrasés par cette concurrence, ont peine à gagner leur vie.

Le dernier courrier parti d'ici a emporté en France toutes les pièces relatives à la délimitation du domaine colonial et des réserves pénitentiaires. Il paraîtrait que c'est l'étude de cette question qui a empêché jusqu'ici la création d'un Conseil général à Nouméa. Le ministère serait maintenant, dit-on, tout disposé à nous octroyer ce conseil, qui devient de plus en plus indispensable à cause de la prospérité de la colonie. Nous espérons aussi que si le ministère des colonies était heureusement rétabli, un de ses premiers actes serait assurément la création du Conseil général et la nomination d'un député.

.....
Nous avons été heureux d'apprendre que, comme vous l'avez vous-même réclamé, les navires des Messageries maritimes, cessant de violer leur cahier des charges, viendront dorénavant à Nouméa sans rompre charge.

Permettez-moi de revenir encore sur le chargement du *Pey-Berland*, de Bordeaux, qui a quitté notre port il y a une quinzaine de jours. Ce trois-mâts, de la maison Ballande, de Bordeaux, a emporté à destination d'Anvers, entre autres produits de la colonie, près de 500 tonnes de minerais de nickel et de cobalt, dont le placement, nous a-t-on affirmé, est assuré d'avance. Nos félicitations à la maison Ballande qui vient d'ouvrir une nouvelle voie à l'exportation de nos richesses minérales ; opération avantageuses à un double point de vue, et pour la colonie et pour les nombreux navires de Bordeaux qui nous quittent le plus souvent à grands frais, sur lest. Notre nickel sortira donc, à l'avenir, sous deux formes : à l'état de fonte préparée par la Société Le Nickel, dont M. Higginson est l'administrateur délégué, et à l'état de minerai.

Le vapeur *Précurseur*, capitaine Guignon, de la maison Tandonnet frères, de Bordeaux, a levé l'ancre, il y a deux jours, pour Sydney, son premier port de relâche. Il a embarqué près de 200 passagers pour la France, dont 135 d'infanterie de marine, 4 officiers et 10 assimilés.

Le *Précurseur* doit séjourner quinze à vingt jours à Sydney afin d'y réparer des avaries qu'il s'est faites lorsqu'il a échoué près de Dakar, lors de son voyage d'aller. Il y prendra un chargement de laine pour l'Europe. Il ne s'arrêtera à Melbourne que si son chargement n'est pas complet au départ de Sydney. Il ne s'arrêtera ensuite qu'au Cap, puis il filera directement vers l'Europe.

Bon voyage au capitaine Guignon, qui est un des plus sympathiques capitaines de la place de Bordeaux.

Le 15 du courant fera voile pour Brest, avec relâche à Sainte-Hélène, le vaisseau-transport *Fontenoy*, ayant à bord de nombreux passagers civils et militaires.

.....

Lettres de la Nouvelle-Calédonie.
(*La Gironde*, 28 décembre 1882)

Nouméa, 27 octobre 1882.

La question qui, depuis plusieurs mois, passionnait à si juste titre toute la population néo-calédonienne, est enfin vidée, et, comme c'était justice, vidée en notre faveur. Nouméa sera tête de ligne, et non pas une annexe de la grande ligne que les Messageries maritimes doivent inaugurer, au premier jour entre Marseille et la Calédonie. Seulement, avec la ligne anglaise qui ne doit plus, dit-on, fonctionner que jusqu'à la fin de l'année, nous avons deux courriers d'Europe toutes les quatre semaines, tandis que dans le nouveau service français, nous n'en aurions plus qu'un, ce qui ne laissera pas de nous gêner, de nous être préjudiciable même, au point de vue commercial surtout. Aussi, pour y obvier, notre Chambre de commerce de Nouméa vient-elle, après avoir étudié la question, de soumettre à notre directeur de l'intérieur, en l'appuyant de considérants fortement motivés, l'avis que la ligne bi-mensuelle anglaise ne cesse pas son service et qu'une annexe ou embranchement soit même créé entre la Calédonie et la Nouvelle-Zélande, et prolongée jusqu'aux îles Fidji. Elle exprime de plus sa conviction que, le cas échéant, en faisant appel à la concurrence, on obtiendra des conditions beaucoup plus douces au point de vue de la subvention à fournir par le service local à la Compagnie adjudicataire que celles qui prennent fin au 1^{er} janvier de l'année prochaine et qui consistaient dans une subvention annuelle de 183.000 fr. Une commission a été nommée pour étudier cette importante question, et tout fait supposer qu'elle conclura dans le sens indiqué par notre Chambre de commerce ; car, avec le développement que prennent et que vont prendre nos affaires industrielles par suite de la vive impulsion imprimée à l'exploitation de nos immenses richesses minières, et nos affaires commerciales par suite de la création de la Compagnie des Nouvelles-Hébrides, la dépense occasionnée aux finances locales par ce double service, par cette sorte de concurrence anglo-française, sera largement compensée par les incontestables avantages qu'en devra à tous les points de vue retirer notre jeune et si intéressante colonie du Pacifique.

Dans sa dernière réunion, la Société démocratique de propagande anticléricale (la plus importante de l'île, car elle compte près de 300 membres) a adopté, à l'unanimité, le vœu que les décrets du 29 mars soient enfin appliqués dans toute l'étendue de la Nouvelle-Calédonie.

Malgré les justes réclamations adressées par les colons à la métropole, malgré le bienveillant appui que vous leur avez en maintes circonstances prêté dans vos colonnes, afin d'obtenir la nomination de représentants élus par le suffrage universel et chargés de contrôler les affaires du pays, malgré tout ce qu'on a pu tenter, en un mot, dans ce sens, la question n'est pas encore résolue.

Un instant, nous avons pourtant pensé que le nouveau gouverneur nous arrivait avec le Conseil général en poche, comme don de joyeux avènement ; il n'en était malheureusement pas ainsi, et notre si légitime désir paraît reculé jusqu'aux calendes grecques.

Dans cette situation, un groupe d'habitants, dont font partie le maire de Nouméa, des conseillers municipaux, des industriels et des commerçants, a pris l'initiative d'une pétition à adresser au président de la République, pour réclamer un Conseil général et un député. Cette pièce, qui partira sans doute pour France dans une quinzaine de jours, recueillera assurément de nombreuses signatures et sera favorablement accueillie par la mère patrie.

.....

Le *Buffon*, de la maison Tandonnet, de Bordeaux, qui a mouillé il y a quelques jours sur rade de Nouméa avec 109 passagers, est en plein déchargement. Je vous ferai connaître da destination ultérieure. Le *Précurseur*, de Bordeaux, capitaine Guignon, doit quitter Sydney, où il se répare, pour l'Europe, vers le 5 du mois prochain, pour rentrer, selon toutes probabilités, fin janvier à Bordeaux.

.....

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Gironde*, 21 janvier 1883)

Nos lecteurs sont déjà au courant, par ce qu'en a dit ici notre correspondant de Nouméa, des réclamations formulées par les habitants de cette colonie dans une pétition qu'ils adressent à M. le Président de la République, à l'effet d'obtenir un Conseil général et un député au Parlement. Cette pétition a dû être remise cette semaine à M. Jules Grévy par un des colons les plus autorisés, M. Higginson, arrivé depuis quelques jours à Paris pour traiter en même temps de la question des Nouvelles-Hébrides.

Lettres de Nouméa.

(De notre correspondant particulier.)
(*La Gironde*, 28 janvier 1883)

Nouméa, le 24 décembre 1882.

.....
La mort de M. Ballande, survenue ces jours-ci, est une grande perte pour la Calédonie, au commerce de laquelle il se disposait à donner un grand développement par l'exploitation des minerais. Espérons que ses fils ne laisseront pas perdre le fruit de ses laborieux efforts.

Sur rade, le *Buffon*, de Bordeaux, en partance pour Taïti.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 1^{er} février 1883)

Nouméa, le 8 décembre 1882.

La lettre que notre nouveau gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière, vient d'adresser à M. le directeur de l'administration pénitentiaire* est, sans contredit, la plus remarquable qui ait jamais été publiée sur une des questions qui intéressent le plus vivement notre île.

Elle fera certainement époque dans l'histoire de ce pays, où elle a produit une profonde sensation. Aussi bien n'étions-nous pas habitués à des manières de faire aussi franches. La lettre du gouverneur marque une véritable révolution dans le système de travaux suivi par la transportation.

L'emploi de cette grande force, qui a nom « la main-d'œuvre pénale », jusqu'ici gaspillée, y est, en effet, réglémentée de manière à lui faire produire son maximum d'effet, par le développement des travaux d'utilité publique, tels que routes, ponts, tramways, etc., dont l'île est presque entièrement dépourvue.

À la dernière session du Conseil municipal de Nouméa, le maire, l'honorable M. Porcheron, un vieux colon en même temps qu'un vieux démocrate, a présenté une convention d'emprunt d'un million avec M. Higginson, à raison de 6 % par an pour l'exécution de travaux urgents pour notre ville, dont la plupart des rues et places sont

dans le plus déplorable état. Le conseil municipal a remis à un mois pour statuer, et ce sur les observations d'un membre qui proposait de contracter l'emprunt à 4 ou 4 1/2 % au plus, en s'adressant à la Caisse des dépôts et consignations, qui a déjà opéré dans de semblables conditions, notamment avec les colonies du Sénégal et de la Martinique. Et pourquoi donc n'obtiendrions-nous pas de l'argent aux mêmes conditions que ces dernières, nous surtout qui n'avons pas de dettes. assez de revenus et pas mal de surface urbaine à aliéner ?

Le père mariste Pionnier, d'une congrégation non autorisée, et remplissant néanmoins les fonctions de curé de Nouméa, avec émargement au Trésor d'une somme assez rondelette de 6.000 fr. par an environ, est en même temps membre du Conseil de l'instruction publique.

En cette qualité, il inspecte les écoles. Or, il y a quelques jours, en inspectant l'école des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, il questionna les enfants sur la révocation de l'Édit de Nantes, dont il fit un titre de gloire à Louis XIV. Puis, il vomit un torrent d'insultes sur les glorieux vainqueurs de la Bastille, en les appelants « assassins de vieillards et de pauvres invalides ». L'un des membres de l'inspection prit alors la parole pour relever ces insanités, mais son caractère de pasteur protestant ne lui permettait guère de le faire comme elles l'auraient mérité. Le conseil municipal de Nouméa, s'étant ému de l'incident, a émis le vœu, à transmettre au gouverneur, que ledit père Pionnier fût révoqué de ses fonctions de membre du Comité de l'instruction publique.

Le *Calédonien*, petit vapeur local, est rentré dernièrement dans notre rade, de retour d'une excursion aux Nouvelles-Hébrides pour le compte de la nouvelle Société dite « Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides » ; 95.00 hectares de terre ont été achetés pour le compte de la nouvelle Société.

Le *Bruat*, navire de guerre, qui doit faire partie de notre station navale, a mouillé sur rade le 2 du courant, venant de Madagascar.

Tout est tranquille dans l'île : Canaques, transportés et libérés.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 21 février 1883)

Nouméa, le 22 décembre 1882.

Le paragraphe le plus important de ma correspondance de la quinzaine dernière était relatif à la lettre fort belle et fort pratique, en beaucoup de points, qu'adressait notre nouveau gouverneur. M. Pallu de la Barrière, au chef de l'administration pénitentiaire*.

.....
Vous ne devez assurément point avoir oublié que je vous ai signalé, il y a quelques mois, le projet qu'avait notre gouvernement local d'abandonner à la mission mariste les propriétés de Saint-Louis et de la Conception, moyennant une soi-disant renonciation, de leur part, à toutes prétentions sur leurs autres terrains. La proposition des maristes a eu le sort qu'elle méritait en étant repoussée du ministère, cette congrégation n'étant pas reconnue.

RAPPORT DE LA COMMISSION
NOMMÉE

par M. le capitaine de vaisseau PALLU DE LA BARRIÈRE,
gouverneur de la Nouvelle-Calédonie,
À L'EFFET D'ÉTUДИER DIFFÉRENTES QUESTIONS INTÉRESSANT
LA COLONISATION LIBRE

(*Moniteur de la Nouvelle-Calédonie*, 28 février et 7 mars 1883, p. 194-)

Monsieur le Gouverneur,

La Commission nommée par votre décision du 4 avril 1883 a l'honneur de vous rendre compte de ses travaux ; elle s'est réunie chaque jour, du 24 au 30 avril, et ne s'est séparée qu'après avoir épuisé le programme soumis à son examen.

Ce programme comprenait des questions si nombreuses et si diverses qu'il a paru indispensable de diviser en trois parties le présent rapport :

- 1° Questions se rattachant à la colonisation pénale ;
- 2° Questions se rattachant à la colonisation libre ;
- 3° Vœux émis par la Commission dans l'intérêt de la colonisation libre.

Mais avant d'entrer dans la discussion, la Commission croit devoir établir certaines bases sur lesquelles reposent la presque totalité de ses propositions.

La Nouvelle-Calédonie, dans les premières années qui suivirent la prise de possession, c'est-à-dire de 1853 à 1864, ne vit arriver que des colons libres ; ce n'est qu'à cette époque que des condamnés aux travaux forcés furent dirigés sur notre colonie pour y subir la peine de la transportation, conformément aux dispositions de la loi du 30 mai 1854.

Cette loi, puisqu'elle prévoit les conditions dans lesquelles des concessions peuvent être accordées à des condamnés aux travaux forcés, créa la colonisation pénale à côté de la colonisation libre. De cette situation sont nées deux opinions absolues, souvent émises au dehors, émises aussi au sein de la Commission.

Les uns pensent que la colonisation pénale exclut la colonisation libre, et que la première étant imposée, la seconde doit disparaître ; les autres sont d'avis que la colonisation pénale est une utopie, et que pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir ce que l'on a fait depuis bientôt vingt ans que la Nouvelle-Calédonie a été choisie pour lieu de transportation. Les concessionnaires se suivent à peu de distance sur une même concession, sans s'y attacher, et à peine a-t-on installé jusqu'à ce jour 350 véritables concessionnaires.

Comme conclusion, il faudrait supprimer l'une ou l'autre colonisation, racheter aux colons libres tout ce qu'ils possèdent, si la colonisation pénale est maintenue, conduire sur un autre point du globe tout condamné arrivé au moment de la libération, si l'on veut faire de la colonisation libre.

La Commission ne s'est rangée ni à l'une ni à l'autre de ces deux opinions ; elle est d'avis que la colonisation libre peut marcher à côté de la colonisation pénale et quelles viennent forcément l'une à l'aide de l'autre.

En effet, si l'on se reporte à la loi du 30 mai 1854, cette loi que nous avons l'obligation d'appliquer dans toute sa teneur, on voit que le premier rôle de la transportation consiste à exécuter les travaux les plus pénibles de la colonisation et les autres travaux d'utilité publique ; la période de la véritable colonisation pénale, qui est caractérisée par la délivrance des concessions, ne vient qu'ensuite.

Qui profite de ces travaux pénibles, de ces travaux d'utilité publique, qui, sans cette main-d'œuvre exceptionnelle, ne pourraient être exécutés qu'au moyen de grandes

dépenses que la colonie naissante serait impuissante à supporter ? N'est-ce pas la colonisation libre ?

Sans doute ces travaux ont été négligés jusqu'à ce jour, et s'il fallait prendre pour base les résultats déjà obtenus au moyen de la transportation, il faudrait y renoncer. La plupart des rues de la ville sont impraticables aux moindres pluies ; le chiffre des kilomètres de routes construits dans l'intérieur est dérisoire, comme l'a dit si justement M. le Ministre de la marine et des colonies dans sa dépêche en date du 11 novembre dernier ; enfin, les communications par terre sont impossibles.

Mais nous sommes aujourd'hui en présence du programme que vous avez développé, Monsieur le Gouverneur, dans votre lettre du 28 novembre dernier, en présence aussi des documents et des instructions ministérielles si précises contenues dans la dépêche précitée que vous avez bien voulu communiquer à la Commission. Il en résulte qu'au lieu de 300 hommes échelonnés d'un bout à l'autre de la colonie, sur des sentiers, sans rien produire, nous avons dès maintenant 1.500 hommes intelligemment distribués, et que nous atteindrons bientôt le chiffre de 3.400 travailleurs, indispensables pour terminer le réseau des routes et les ouvrages nécessaires dans un délai de dix années.

La ville de Nouméa à faire avec ses quais, son wharf et les autres établissements d'utilité publique, les communications à assurer entre les différents centres de l'intérieur, entre ces centres et la mer ; voilà le rôle de la colonisation pénale, rôle on ne peut plus favorable au développement de la colonisation libre.

On ne saurait non plus passer sous silence le mouvement commercial, industriel et agricole causé par la transportation et dont bénéficie la colonisation libre, et il semble impossible qu'il puisse venir à l'idée de quelqu'un de désirer sa suppression avant l'achèvement des routes, avant la constitution d'une colonisation libre, nombreuse et puissante. Qui consommerait le bétail déjà plus que suffisant pour assurer les besoins de la colonie ? À qui les planteurs de café vendraient-ils leur récolte ? Que deviendrait le commerce si, d'un jour à l'autre, on supprimait la transportation et tout le personnel qui en est la conséquence ?

La transportation offre donc incontestablement des avantages dont bénéficie la colonisation libre et il nous faut subir les inconvénients que cette même transportation porte avec elle. Au premier rang, il faut placer la question de la libération, cette question si intéressante et encore si peu résolue.

Assurément, si du jour de sa libération, tout transporté était dirigé sur une autre terre, personne ne serait tenté de réclamer, mais on ne saurait sérieusement songer à une telle solution. La loi de 1854, qui prévoit l'exécution des grands travaux publics, prévoit aussi la mise en concession ; c'est le droit qui résulte de l'accomplissement d'une obligation, c'est la récompense après la peine, et il est impossible de supprimer la seconde après avoir bénéficié de la première.

Il est tout aussi exact que la colonisation pénale peut réussir, à la condition d'être absorbée dans la colonisation libre. Il est vrai que, jusqu'à ce jour, cette colonisation a donné bien peu de résultats, et il faudrait y renoncer si l'avenir devait ressembler au passé.

Mais où est la cause de cet insuccès ? Se trouve-t-elle dans le principe même de cette colonisation ou dans l'application qui a été faite de ce principe ? Nul doute que la faute n'en soit à la manière dont cette colonisation a été dirigée. Comment procédait-on en effet ? Tout d'abord il faut dire que la mise en concession était un véritable accident, tellement elle était rare, et lorsqu'elle venait à se produire, la faveur seule y présidait. La Commission a été parfaitement édifiée sur ce point.

Si c'était un condamné en cours de peine qui était désigné, la faveur dont il avait profité et qu'il devait souvent à des complaisances inavouables, disparaissait bientôt et pour le motif le plus futile ; souvent même, par suite du bon plaisir d'un condamné

employé dans les bureaux, ce concessionnaire se voyait retirer sa concession et réintégrer dans un pénitencier.

Celui qui le remplaçait subissait bientôt le même sort.

Si la faveur d'une concession venait à échoir à un condamné sur le point d'être libéré, celui-ci se trouvait presque toujours dans le plus grand embarras par suite de son ignorance absolue des travaux de la terre ; il se rebutait dès les premiers jours et faisait bientôt place à un autre.

En réalité, on ne préparait en rien le futur concessionnaire à sa nouvelle profession, à ces travaux qui toujours, on peut le dire, lui étaient complètement étrangers, et du jour au lendemain, il lui fallait s'y livrer et en vivre en partie.

La situation est bien changée.

La concession doit cesser d'être le prix de la faveur et des services personnels ; ce sera une récompense donnée au travail et à la bonne conduite. Elle sera surtout accordée aux condamnés qui se sont fait remarquer sur les chantiers des routes, c'est-à-dire qui sont déjà habitués aux travaux pénibles ; elle sera encore accordée conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 mars 1883, c'est-à-dire à des hommes qui ont déjà fait un véritable apprentissage de la vie de concessionnaire.

Il faut dire aussi que c'est pendant le cours de leur peine que les transportés seront installés sur des concessions. Il en résultera qu'au moment de la libération, au moment de cette transition si fatale à beaucoup, le transporté sera attaché au sol, marié presque toujours, père de famille souvent, et que quelques mois le sépareront à peine du moment où il pourra devenir propriétaire définitif.

On se trouvera en présence d'un travailleur stable au lieu du vagabond que le système suivi jusqu'à ces derniers temps jette sur les chemins de la colonie, à la recherche d'un travail qu'il ne désire pas, et qu'il ne peut exécuter lorsqu'il vient à se présenter.

Dans ces conditions, la colonisation pénale sera donc possible, et serions-nous persuadés que l'insuccès est certain, qu'il nous faudrait encore nous incliner, puisque nous nous trouvons eu présence d'une loi qu'il nous faut exécuter, celle du 30 mai 1854. Et, comme on l'a dit au sein de la Commission : Puisque Rome fut fondée par une bande de coquins, pourquoi la Nouvelle-Calédonie ne devrait-elle pas une partie de sa prospérité à la transportation ?

Tel est l'avis de la majorité de la Commission sur cette question de principe. Elle pense aussi que songer à faire une colonie exclusivement pénale constitue un projet irréalisable.

Les précédents que l'on peut invoquer sont nombreux, et nous n'avons qu'à jeter les yeux sur un grand pays voisin, l'Australie, pour constater les résultats obtenus.

C'est que, dans ce pays qui a reçu des condamnés, l'élément pénal a été absorbé par l'élément libre.

Pas de colonisation possible avec l'élément pénal seul ; la colonie serait un grand bagne, et rien de plus. La tache d'infamie qui pèse sur le condamné, même après sa libération, pèserait sur la colonie tout entière ; cette tache pèserait également pour toujours sur la femme et les enfants qu'un préjugé bien injuste, mais malheureusement bien enraciné, rend trop souvent responsables de la faute d'un des leurs.

Ce serait maintenir ces signes extérieurs de la transportation que tous nos efforts doivent tendre à effacer.

Avec une colonie exclusivement pénitentiaire, il faut renoncer à la régénération par le travail, par la famille ; il faut renoncer à la réhabilitation ; en un mot, une colonie ainsi organisée serait la négation même du but poursuivi par le moyen de la transportation.

De ce qui précède, il résulte que la colonisation libre et la colonisation pénale peuvent vivre côte à côte en Nouvelle-Calédonie ; la proportion que doit avoir chacune d'elles, les conditions dans lesquelles elles doivent se mouvoir, vont être examinées dans la suite de ce rapport.

Construction des routes et des grands ouvrages dans un délai de dix années. Effectif de la transportation pendant cette période. Nombre de concessions à donner.

Divers documents ont été communiqués à la Commission, qui traitent de l'effectif de la transportation pendant dix années, en tenant compte des arrivées, des pertes et des mises en concession. Ces dix années sont jugées nécessaires pour l'achèvement des routes et des grands travaux d'utilité publique ; ces travaux terminés, ce qui restera de la transportation sera, ou mis en concession, ou porté sur un autre point du monde.

Il semble indispensable de reproduire aussi succinctement que possible les plus importantes de ces données.

L'effectif, au 1^{er} janvier 1883, était de 6.957 hommes ; il sera de 6.805 au 1^{er} janvier 1889 ; en d'autres termes, les arrivées, calculées à raison de 800 par année, sont compensées par les décès calculés à raison de 6 % par an, et des mises en concession calculées dans la même proportion.

Sur cet effectif, 3.400 hommes seront employés sur les routes, et l'on obtiendra au moyen de cette main-d'œuvre la construction de 170 kilomètres de routes par an, soit en six années un total de 1.083 kilomètres qui représentent la longueur du réseau projeté. Ces calculs sont basés sur le rendement moyen du travail du condamné, soit vingt hommes par kilomètre et par an.

Le nombre des concessionnaires à installer jusqu'au 1^{er} décembre 1888 est de 3,476.

Pendant la deuxième période, que l'on pourrait appeler la période d'extinction, puisque les convois qui alimentent la transportation seront supprimés, l'effectif resté au 1^{er} janvier 1889 à 5,805, baisse chaque année pour être réduit à 4.195 au 1^{er} janvier 1893, en tenant compte des décès et des mises en concession dans la proportion indiquée pour la première période.

Sur cet effectif de 4.195 hommes, 1.805 pourront être classés dans les inutilisables, les impotents, les débiles et les incorrigibles, soit 2.390 condamnés à mettre en concession, soit un total de 6.652 concessionnaires qu'il faut pourvoir de terres.

On prévoit aussi l'introduction de 6.000 femmes pour permettre aux concessionnaires de se marier.

Pour maintenir l'harmonie entre ces divers chiffres, il faut que l'année 1888 soit la limite extrême de l'envoi des transportés en Nouvelle-Calédonie.

Cette rapidité dans l'exécution diffère tellement de ce (pie nous avons vu jusqu'à ce jour que, tout d'abord, la Commission a éprouvé quelque hésitation ; mais lorsqu'il a été donné comme certain que 3.400 hommes seraient employés sur les routes dès que les entraves inséparables d'un changement aussi complet de système auraient disparu, lorsque des hommes spéciaux ont eu affirmé que l'on pouvait compter sur la construction d'un kilomètre de route par vingt hommes et par an, la Commission a accepté tous les chiffres mis en avant dans le travail qui lui a été communiqué. Elle les a d'autant mieux acceptés qu'ils lui semblent représenter les plus grandes probabilités, puisque pour la plupart, ils sont basés sur l'expérience.

Le chiffre des arrivées est connu, et il en est de même de celui des décès, dont la proportion calculée sur un certain nombre d'années, doit être exacte. Il appartient à l'Administration de justifier celui des mises en concession ; seul celui des impotents et des incorrigibles reste aléatoire, mais il ne saurait troubler sensiblement l'économie des calculs.

Ces bases étant admises, il y a lieu d'examiner quelles catégories de concessionnaires il faut établir, afin de tirer le plus grand parti de toutes les aptitudes et d'assurer une main-d'œuvre aux différentes branches de la colonisation.

La Nouvelle-Calédonie, en effet, n'est pas seulement favorable à l'agriculture, elle offre encore bien d'autres ressources. Elle présente de vastes surfaces de terres à

pâturage, ses côtes sont très poissonneuses, et elle renferme dans son sein de nombreux minerais dont l'exploitation, de l'avis de tous, est appelée à contribuer puissamment au développement de sa prospérité.

De là la division toute naturelle des 6.652 condamnés, supposés comme ayant droit à une concession, en agriculteurs, éleveurs, mineurs et pêcheurs.

De là la répartition suivante adoptée par la Commission :

3.500 agriculteurs ;	
2.500 mineurs ou employés aux diverses industries ;	
250 pêcheurs ;	
402 éleveurs.	
Total	6.652

Cette division rend facile la détermination de l'étendue que doit avoir le Domaine pénal.

En ce qui touche les agriculteurs, la Commission s'est préoccupée de savoir ce qui avait été fait jusqu'à ce jour ; les condamnés obtiennent une surface variant de 4 à 7 hectares, suivant la qualité des terres. Cette surface a paru insuffisante et elle a été portée à 13 hectares, dont 3 hectares de terres à culture et 10 hectares de terres à pâturage.

Elle a d'autant plus été engagée à voter cette augmentation, qu'elle n'a pas cru pouvoir établir une catégorie spéciale de concessions pour les éleveurs. Pour cela, il eût fallu accorder une surface considérable, il eût fallu donner, ou tout au moins, faire l'avance d'un troupeau permettant au concessionnaire de vivre : c'était dépasser le but. Ce qu'il faut donner au condamné en situation d'être mis en concession, et cela quelle que soit la catégorie à laquelle il appartienne, ce sont les moyens de vivre avec sa famille et grâce à son travail ; s'il arrive à l'aisance, ce doit être en dehors de l'action administrative.

Mais tout agriculteur est forcément éleveur, et tout éleveur est obligé de faire de la culture ; à bref délai, tout concessionnaire possède des volailles, élève quelques chèvres, plus tard achète un cheval, une vache, une paire de bœufs de travail. Il trouvera au début des ressources suffisantes dans les dix hectares qui lui sont accordés, ou plutôt dans la mise en commun des dix hectares appartenant à chacun des concessionnaires d'un groupe.

S'il est des condamnés, s'il est des libérés qui, au moment de leur mise en concession, possèdent des ressources suffisantes pour faire réellement de l'élevage, ils seront dans le droit commun, c'est-à-dire qu'ils achèteront des terres soit au Domaine, soit aux particuliers.

Quelques objections ont été faites au sujet de la fixation à 3 hectares les terres à culture à comprendre dans chaque concession ; on a dit que c'était insuffisant pour assurer l'existence d'une famille.

Ce n'est pas l'avis de la Commission qui pense que dans un pays où l'on peut faire plusieurs récoltes dans le courant d'une année, cette surface est suffisante ; il semble d'autant plus naturel de la maintenir que, dans les dix autres hectares, une bonne partie sera encore utilisée pour des cultures qui demandent des terres moins bonnes.

En fixant à 250 le nombre des pêcheurs, la Commission n'a pas entendu dire qu'il y aurait 250 personnes occupées à approvisionner de poisson frais la ville de Nouméa et les autres centres qui pourraient se créer ; elle a pensé que la qualité et l'abondance du poisson sur les côtes et dans les parages de la Nouvelle-Calédonie permettraient la grande pêche et la préparation du poisson salé. Il y a encore la biche de mer, les coquillages nacrés.

Elle aurait voulu encourager cette industrie qui semble devoir acquérir une certaine importance, mais elle a craint de trop engager l'Administration, par suite des frais de

matériel qu'il faut faire pour l'exercer ; aussi n'a-t-on prévu que la concession d'un lot urbain, afin qu'il soit permis au pêcheur de construire une maison et d'avoir un jardin ; ce lot serait le domicile de la famille du concessionnaire, et autant que possible situé dans les parages fréquentés par lui.

Il reste aussi, bien entendu, que tout pêcheur aura droit, comme les agriculteurs, aux avantages stipulés dans la décision ministérielle en date du 16 janvier 1882.

De plus et afin de donner à cette industrie si intéressante une preuve de toute la sollicitude dont elle est l'objet, la Commission émet le vœu que l'Administration délivre, une fois par semaine, une ration de poisson salé ; ce serait là un premier débouché assuré.

En ce qui touche les mineurs, il n'a pas paru possible de déterminer une concession d'une nature spéciale ; il sera donné à tout mineur une concession urbaine sur le point où il voudra se fixer, et comme les concessionnaires des autres catégories, il aura droit aux avantages énumérés dans la décision du 16 janvier 1882.

De ce qui précède, il résulte qu'aux 3.500 concessions rurales déjà décidées, il y a lieu d'ajouter 3.055 concessions urbaines dont la surface n'a pas été déterminée, mais qui, comme il est dit plus haut, devront permettre la construction d'une maison et l'installation d'un jardin.

Le Domaine pénal serait donc constitué avec 3.500 concessions rurales comprenant 10.500 hectares de terres à culture et 35.000 hectares de terres-à pâturage, et avec 3.055 concessions urbaines, d'une superficie approximative de 30 ares chacune, soit 915 hectares.

Il y a lieu de tenir compte aussi d'une surface de 4.000 hectares de terre pour la dotation des surveillants prenant leur retraite dans la colonie.

Tel est, Monsieur le Gouverneur, l'avis de la Commission sur les diverses questions se rattachant à la colonisation pénale, et qui étaient comprises dans le programme tracé par la décision du 4 avril ; il ne lui reste plus qu'à vous faire connaître son opinion sur celles qui intéressent tout particulièrement la colonisation libre.

Introduction d'immigrants libres.

Dès l'ouverture de ses travaux, la Commission a déclaré que la colonisation libre pouvait prospérer à côté de la colonisation pénale et elle vous a, au début de ce rapport, fait connaître, Monsieur le Gouverneur, les motifs qui la portaient à penser ainsi ; mais lorsqu'il a fallu déterminer la proportion dans laquelle les immigrants libres pourraient être introduits, de nouvelles objections ont été élevées, et des questions de la plus haute importance ont dû être traitées. Elles peuvent se résumer ainsi :

- 1° Quelle catégorie d'immigrants faut-il introduire ?
- 2° Notre appel sera-t-il entendu ?
- 3° La colonie peut-elle recevoir des immigrants propriétaires ?

Catégorie des immigrants à introduire.

Deux opinions ont été émises à ce sujet au sein de la Commission.

Les uns auraient voulu qu'on se contentât d'attirer l'attention en France sur la Nouvelle-Calédonie et de faire connaître que la colonie manque de travailleurs et de colons. À leur arrivée, ceux-ci auraient reçu quelques jours de vivres, et ils se seraient placés comme ils auraient pu, soit comme manœuvres, soit comme domestiques.

Plus tard, lorsque leur situation se fût améliorée, ils auraient acheté du terrain, comme ont fait les colons arrivés jusqu'à ce jour ; de domestiques, ils seraient devenus patrons, mais par leurs propres moyens.

À l'appui de cette théorie, on a invoqué ce qui se passe en Amérique : lorsqu'un convoi d'immigrants arrive, tous ceux qui en font partie sont reçus dans de vastes bâtiments. Ceux qui, au bout de quelques jours, ne sont pas placés d'une manière quelconque sont rembarqués.

Donner de la terre, promettre des vivres pendant une période déterminée, c'est encourager la venue de paresseux qui consommeront volontiers les rations qu'on leur délivrera, mais qui demanderont à repartir dès que l'assistance administrative leur sera retirée.

D'autres membres de la Commission ont soutenu, au contraire, qu'il fallait venir en aide le plus possible aux immigrants que nous appellerions ; ils ont été d'avis que l'on fit des propriétaires et non des domestiques. Il sera possible de trouver un système pour éviter l'exploitation de l'Administration par les paresseux.

Nous ne sommes pas un grand pays comme l'Australie, a-t-on dit ; les ressources que nous pouvons offrir sont bien inférieures ; néanmoins, nous devons tout faire pour augmenter la population libre de la Nouvelle-Calédonie, pour rendre habités ces espaces immenses, aujourd'hui déserts, que traverse tout voyageur qui se rend dans l'intérieur. Nous devons réagir contre cet amour excessif du clocher qui nous est souvent reproché. Pour amener ce résultat, il nous faut offrir des avantages sérieux, et l'on ne saurait présenter de perspective plus efficace et plus en rapport avec les goûts français que celle de devenir propriétaire.

Mais pour cela, une certaine surface de terre doit être gratuitement accordée à tous ceux qui répondront à notre appel.

La Commission s'est rangée à cette opinion et, elle est d'avis que, dès son arrivée, tout immigrant soit au plus tôt dirigé sur une concession préalablement délimitée.

Notre appel sera-t-il entendu ?

Oui, ont affirmé les uns ; non, ont-pretendu les autres.

Voici les arguments invoqués par les premiers :

Tout d'abord, a-t-on dit, le besoin d'émigrer ne se fait pas sentir en France, et aucune comparaison ne saurait être faite entre elle et l'Angleterre et l'Allemagne, par exemple.

En Angleterre le sol est restreint, et encore est-il le monopole de quelques riches propriétaires ; la misère est grande dans certaines classes, et c'est avec enthousiasme qu'on émigre.

L'Allemagne a une telle exubérance de population que la terre ne peut plus la nourrir, et c'est à cette situation qu'est dû ce courant d'immigration, inconnu jusqu'à ce jour, qui se dirige vers les États-Unis.

En France, rien de semblable. La population augmente dans des proportions insignifiantes ; la propriété est très divisée, on quitte difficilement le village où l'on est né, toutes conditions on ne peut plus défavorables au succès de notre entreprise.

D'un autre côté, il nous faut surtout des agriculteurs, et tout le monde sait qu'en France, l'agriculture souffre de la pénurie de bras ; il en résulte un prix élevé de la main-d'œuvre auquel on ne renoncera pas pour aller dans une colonie lointaine occuper quelques hectares de terre.

Il en est de même des ouvriers d'art ; les grands centres en sont tellement dépourvus qu'on est dans la nécessité d'avoir recours à ceux des nations voisines. Peut-être viendra-t-il cependant quelques agriculteurs, quelques ouvriers, mais ce seront ceux qui n'auront pu rien faire en France, des ivrognes, des paresseux, et après les avoir

hébergés pendant quelque temps, il faudra encore les rapatrier. Mieux vaut ne faire venir personne.

La France il est vrai, ont répliqué les partisans de l'immigration libre, voit sa population augmenter bien peu, la propriété est divisée et le Français, persuadé avec raison que la France est le plus beau pays, ne court point volontiers le monde. Malheureusement, s'il est des régions où le commerce, où l'industrie, où l'agriculture prospèrent, il en est d'autres où des fléaux ont amené de véritables désastres. Que de régions absolument ruinées par le phylloxéra : les deux Charentes, les départements du Midi ! C'est aux malheureux habitants de ces contrées, qui ne trouvent même plus du travail, qu'il faut faire appel.

On a parlé de gages élevés gagnés par les agriculteurs, par les artisans, mais si ce fait se produit sur quelques points, c'est loin d'être une règle générale ; tel ouvrier qui gagnait autrefois 6 francs par jour ne gagne plus aujourd'hui que 3 francs, et tel domestique qui gagnait 50 francs par mois ne gagne plus que 200 francs par an.

Voilà les travailleurs parmi lesquels nous trouverons des immigrants, et bon nombre n'hésiteront pas à venir demander les moyens de vivre, et plus tard l'aisance, à une terre qui sera leur propriété.

Il ne faudrait pas non plus exagérer par trop l'éloignement de nos compatriotes pour la colonisation. N'y a-t-il pas un courant régulier d'immigration établi depuis de longues années entre les Pyrénées et les Amériques ; Montevideo et Buenos-Ayres, tout particulièrement ? Le même courant n'existe-t-il pas entre la France et l'Algérie, surtout depuis que l'on voit la possibilité de faire renaître, là-bas, les grandes exploitations vinicoles que le phylloxéra vient de détruire en France ?

Qu'on s'adresse aux Basques qui émigrent par goût, qu'on s'adresse aux malheureux habitants des régions éprouvées qui émigreront par nécessité, et notre appel ne peut manquer d'être entendu.

Il y a plus, et des membres de la Commission ont la conviction qu'un certain nombre de fermiers ayant des ressources de quelque importance, viendront, attirés par les terres qu'on leur offrira.

Comme on le verra plus loin, c'est une concession de 24 hectares que la Commission propose de donner aux immigrants ; en France ce serait une fortune, et en Nouvelle-Calédonie, c'est une véritable valeur, puisqu'à la Foa et à Moindou les terres à culture valent déjà 500 francs l'hectare.

C'est à ce dernier avis que la grande majorité de la Commission s'est ralliée, et elle croit devoir beaucoup insister, parce que de cette introduction d'immigrants, elle fait la condition *sine qua non* de la marche en avant de la colonie.

Dès votre arrivée. Monsieur le Gouverneur, vous avez connu nos aspirations, et aujourd'hui, vous avez pu vous rendre compte par vous-même combien elles étaient justes, combien elles méritaient d'être satisfaites.

Nous demandons depuis longtemps un Conseil général à qui soit confiée la gestion de nos finances ; nous demandons que, comme d'autres colonies, nous ayons au Parlement des représentants élus, et avant de se séparer, la Commission a, dans un vœu pressant, renouvelé cette demande ; mais si notre voix n'a pas encore été entendue, si nos vœux n'ont pas encore été exaucés, ne faut-il pas en attribuer, en grande partie, la cause au petit nombre de colons libres qui habitent la Nouvelle-Calédonie ? Que par tous les moyens en notre pouvoir, nous cherchions à renforcer ce noyau, et la métropole n'aura plus aucune raison pour nous refuser ce que possède le dernier hameau de France.

Et dans cette voie, la colonie ne doit pas rester isolée ; il est de toute nécessité que la métropole vienne à notre aide, autant pour la publicité qu'il faudra donner à cette opération d'immigration que pour les dépenses qu'elle entraînera.

Il serait puéril de chercher à démontrer de quelle importance sont les colonies pour les nations qui les possèdent ; tout le monde est d'accord sur l'influence qu'elles

exercer sur le développement de la marine et sur l'extension du commerce, et s'il fallait un argument, nous n'aurions qu'à invoquer l'âpreté avec la quelle on se dispute les moindres possessions.

Il serait aussi trop long de développer les avantages particuliers de la Nouvelle-Calédonie, avantages qui résultent de sa situation géographique et qui en font l'entrepôt tout indiqué des productions de tous les archipels voisins.

Mais en dehors de ces avantages matériels qu'offre cette colonie, elle a un titre tout particulier, elle a des droits exceptionnels à la protection et à la sollicitude de la métropole ; elle possède la transportation.

Avant l'application de ce système en Nouvelle-Calédonie, quelques villes de France étaient attristées par la présence des forçats ; leur vue faisait mal, leur agglomération constituait un danger. En les évacuant sur notre colonie, la métropole s'est débarrassée d'une plaie et elle doit venir en aide au pays qui lui en a fourni les moyens.

Voilà pour le point de vue matériel, mais il est des considérations d'un tout autre ordre qu'il faut aussi invoquer.

Dans l'idée qui fit créer la transportation, il y a autre chose que l'éloignement de la mère-patrie des criminels que la société repousse de son sein, il y a autre chose que le souci de la sécurité ; il y a l'espoir de la régénération, il y a la possibilité pour ces hommes tombés de racheter leur faute et de vivre une nouvelle existence.

Tout doit être fait pour atteindre ce but et nous avons, au commencement de ce rapport, fait ressortir qu'une colonisation libre, nombreuse, puissante, était indispensable. Elle seule, en absorbant l'élément pénal, permet à l'oubli de se faire sur le passé. Voilà pourquoi, Monsieur le Gouverneur, la Commission vous demande instamment de faire tous vos efforts pour amener l'introduction d'immigrants libres, dont la présence peut seule assurer la réalisation de la pensée généreuse qui fit naître la transportation.

La colonie peut-elle recevoir des immigrants propriétaires ?

À quoi bon faire venir des immigrants, ont encore dit les adversaires de l'immigration libre, puisque vous n'avez pas de quoi les recevoir ? Nos industries sont peu nombreuses et viennent à peine de naître ; la main-d'œuvre qu'elles emploient est bien restreinte ; qu'offrir alors aux artisans qui arriveront ?

D'un autre côté, il ne reste plus de terres convenables ; le bagne a absorbé tout ce qui existait. Faire venir des immigrants et les mettre sur des terres ingrates et impuissantes à les faire vivre, serait un acte coupable.

Il y a quinze ans, peut-être eût-on pu faire quelque chose, aujourd'hui il est trop tard.

Le moment est venu, Monsieur le Gouverneur, de déterminer aussi exactement que le permet l'état d'avancement des travaux topographiques, les ressources en terres dont on peut encore disposer.

Des documents communiqués à la Commission, il résulte qu'il y a encore 7.000 hectares de terres à culture, 17.000 hectares de forêts propres à la culture, 207.000 hectares de terres à pâturage disponibles. On ne comprend pas dans cette énumération les 32.000 hectares des réserves pénitentiaires faites l'année dernière et qui, pour une bonne partie, concourent à l'installation des concessionnaires prévus depuis le 1^{er} janvier 1883 ; soit 3.000 hectares de terres à culture et 10.000 hectares environ de terres à pâturage.

Il y a encore les terres que l'Administration pénitentiaire ne manquera pas d'obtenir au moyen des dispositions contenues dans l'arrêté en date du 20 mars 1883 ; plusieurs demandes auraient déjà été adressées à l'Administration. Il faut citer aussi, ne serait-ce que pour mémoire, les terres à culture qui se trouvent renfermées dans les propriétés particulières accordées à tort avec tant de facilité.

Mais ce n'est pas tout, et afin de pouvoir se rendre un compte exact de la situation des terres en Nouvelle-Calédonie, il faut d'abord bien définir ce que l'on entend par terres à culture. Cette désignation s'applique exclusivement aux terres d'alluvion, à ces terres de qualité supérieure que l'on rencontre sur les rives de la Foa ou dans les différentes vallées de Bourail, à ces amas d'humus entassés depuis des siècles et qui atteignent jusqu'à 8 ou 10 mètres de profondeur.

Mais en dehors de ces terres exceptionnelles, il en existe d'autres, et dans une grande proportion qui, si elles ne sont pas propices à la culture de la canne et du café, peuvent donner d'excellents résultats si on les affecte à des cultures secondaires. Jusqu'à ce jour, on n'a fait que choisir, mais déjà l'on devient moins exigeant et l'on cultive avec profit des terres que naguère on dédaignait.

Plus la colonisation avancera, plus on ira dans cette voie et il arrivera ce qui se produit en France, c'est qu'une grande partie de la Nouvelle-Calédonie sera utilisée.

Pour cela, il suffit que l'on cherche et que l'on trouve des cultures rémunératrices possibles dans des terres médiocres ; cette question est à l'étude et elle est trop importante pour que la Commission la passe sous silence. Il s'agit de la culture de l'ananas, tentée depuis quelque temps, afin d'en extraire une eau-de-vie que l'on croit appelée à un certain avenir.

Les renseignements suivants ont été donnés par le président de la Commission, qui depuis deux ans s'occupe tout particulièrement de la plantation de l'ananas.

Des expériences concluantes ont été faites à ce sujet, et elles ont déjà donné des résultats satisfaisants ; elles ont porté sur la récolte faite sur un hectare de terre. Cette superficie a produit 15.000 ananas, qui ont donné 7.500 litres de jus, d'où l'on a extrait 750 litres d'eau-de-vie. Ce produit est bon et deviendra encore meilleur par la suite.

L'ananas pousse dans des terres médiocres, même mauvaises, a-t-il été dit, la main-d'œuvre est presque nulle, les sauterelles le respectent, la colonie contient en abondance les bois propres à la fabrication des fûts ; en un mot, toutes les conditions de succès semblent réunies et il ne reste plus qu'à connaître l'accueil que le marché fera à cette nouvelle eau-de-vie. S'il est favorable, la colonie trouvera là un produit d'exportation rémunérateur et toutes les terres qu'aujourd'hui on délaisse pourront être plantées.

Quelques objections ont été élevées contre la mise en culture des forêts, de crainte de voir le déboisement partiel qui pourra en résulter amener un changement funeste dans le climat et conduire à la ruine au lieu de contribuer à la prospérité de la colonie.

Mais dans les 17.000 hectares de forêts propres à la culture ne sont point comprises ces vastes surfaces boisées qui couvrent les flancs des montagnes ; leurs pentes, souvent supérieures à 45 degrés, sont trop rapides pour en tirer un parti quelconque à ce point de vue. Il ne s'agit pas davantage des forêts qui couronnent les hauts sommets de l'île et auxquelles on ne saurait toucher sans risquer de troubler l'état climatérique de la colonie, et aussi sans engager des dépenses énormes.

Ces 17.000 hectares se composent exclusivement de forêts situées dans le haut des vallées et sans pentes bien accentuées ; leur mise en culture ne peut faire naître aucun danger, et pour rassurer les plus inquiets, il est bon de dire qu'il y a en Nouvelle-Calédonie une superficie approximative de 120.000 hectares de forêts proprement dites, et de 400.000 hectares au moins de terres boisées.

Il y a donc 27.000 hectares de terres de premier ordre et il n'en faut que 10,500 hectares pour assurer les besoins de la colonisation pénale. Il reste encore 217.000 hectares de terres à pâturage et la transportation n'en occupera que 39.000 hectares.

D'où :

Terres à culture disponibles : 16.500 hectares.

Terres à pâturage disponibles : 178.000 hectares.

Et, on ne saurait trop le répéter, on ne compte comme terres à culture que celles de qualité exceptionnelle.

Il existe donc des surfaces suffisantes pour installer un certain nombre de colons libres destinés à permettre la réussite de l'œuvre de la transportation ; ces immigrants trouveraient ici tout ce qu'il faut pour prospérer, à la condition que le recrutement soit bien fait, et qu'ils soient pris parmi de véritables travailleurs malheureux et non parmi le rebut des villes et des campagnes, comme cela s'est fait jusqu'à ce jour.

Il eût peut-être mieux valu arrêter les envois de transportés plus tôt et introduire une plus grande proportion d'immigrants libres ; la chose eût été possible si les routes et les grands travaux d'utilité publique eussent été poussés avec activité. On eût peut-être mieux fait si l'on eût fait plus tôt, et, assurément, personne ne se fût récrié ; mais est-il logique de demander à ne rien faire pour l'avenir par cette seule raison qu'on a été négligent dans le passé, et cela alors qu'il est encore temps de réparer la faute commise ? Évidemment non. Et parce que quelques personnes peu expérimentées des choses de l'agriculture ont fait de mauvais choix de terrain, parce que les uns ont sacrifié la nature du sol à sa situation, parce que d'autres se sont adonnés à la culture de la canne dans des conditions économiques qui devaient fatalement conduire à la ruine, parce que d'autres encore ont planté du café dans des terres qui lui sont notoirement défavorables, est-il donc logique de conclure qu'il n'y a plus de bonnes terres en Nouvelle-Calédonie, que la culture de la canne est impossible, et que le café ne vient pas dans la colonie ?

Poser la question, c'est la résoudre, et quelques exceptions ne sauraient vouloir se substituer à la règle.

Il y a de bonnes terres, et pour s'en convaincre, il n'y a qu'à parcourir les vallées de Pouémbout, de Koné, de la Youanga, du Diahot, et pourtant on les a laissées libres jusqu'à ce jour.

Le maïs vient bien et donne un rendement considérable ; on en est déjà à l'exportation.

Les haricots et les pommes de terre viennent également bien.

Le café est beau dans les terres bonnes et non humides ; il vient surtout dans les forêts à pentes légères. Ce café est déjà estimé, et lorsqu'on le préparera, lorsqu'on le triera, comme font les autres lieux de production, avant de le mettre sur le marché, lorsqu'il sera connu, nul doute qu'il n'arrive bien vite à prendre rang parmi les meilleures marques. Les personnes venant de France sont unanimes sur ce point, et des envois partiels ont lieu par chaque occasion.

Le tabac est déjà cultivé sur une certaine échelle, et le planteur en tire un bon profit.

Il y a encore la vanille dont on ne saurait trop encourager la plantation.

Enfin, nous avons l'ananas que plusieurs propriétaires plantent déjà.

Nous avons donc des terres et des terres productives.

Une dernière objection a été faite au sujet de la quantité des terres disponibles, et comme toutes les précédentes, il y a lieu de ne pas la laisser subsister.

Admettons pour un instant, a-t-on dit, qu'en dehors des terres que doivent comprendre les réserves pénitentiaires, il y en ait encore suffisamment de disponibles pour l'installation des immigrants que l'on se propose d'introduire ; mais alors, que deviendront les nombreuses demandes dont quelques-unes remontent déjà à plusieurs années et que l'Administration, à qui elles ont été adressées, n'a pu encore faire délimiter faute de géomètres ? Il y a là des droits acquis qu'on ne saurait dénier, il y a des intérêts qu'on ne saurait léser.

Tout d'abord, il y a lieu de préciser les droits que créent aux colons les demandes de terrains faites par eux à l'Administration ; elles emportent un droit de priorité vis-à-vis d'un autre demandeur qui voudrait le même terrain, et rien de plus.

Mais si l'Administration veut réserver ce terrain, soit pour un centre, soit pour toute autre raison, si elle veut le morceler, le droit lui en est parfaitement reconnu par l'article

11 de l'arrêté du 11 mai 1880, et antérieurement par l'article 4 de l'arrêté du 26 janvier 1871. En d'autres termes, l'Administration ne saurait choisir entre plusieurs demandeurs offrant des garanties suffisantes ; mais si l'intérêt général, qui doit toujours primer l'intérêt particulier, demande qu'il soit disposé de ces terrains d'une autre façon, rien de plus régulier. Elle peut même aller plus loin et refuser une concession, lorsqu'elle lui paraît s'écarter des conditions ordinaires, comme cela a eu lieu pour une demande de 100.000 hectares, dont tout le monde s'est entretenu. L'accueillir eût été créer un monopole, aller contre l'intérêt général, et l'Administration l'a avec raison écartée.

Et s'il est un regret à exprimer, c'est que l'Administration n'ait pas usé plus souvent de ce droit ; si elle l'eût fait, nous ne verrions pas de magnifiques plaines de terres à culture immobilisées sans profit aucun, ni pour le propriétaire, ni pour la colonie, et servir exclusivement de pâturage. Nous ne verrions pas presque partout l'élevage fait d'une façon aussi insouciant et aussi contraire aux intérêts de la colonie, aux intérêts même des éleveurs.

Aujourd'hui, en effet, le personnel d'une station de plusieurs milliers d'hectares se compose d'un libéré et de deux Canaques ; quant au matériel, il consiste dans une case, la plupart du temps en niaouli, en deux ou trois chevaux et quelques fouets. Pas une barrière, pas un are de culture ; on vit exclusivement de bœuf salé, et le maïs consommé est acheté.

Le troupeau vit à l'aventure, détruit tous les pâturages à la fois, et tous les ans on en fait le recensement.

Les génisses produisent beaucoup trop tôt, les produits sont rachitiques et la race dépérit. Combien il serait préférable d'avoir des surfaces moins grandes, mais de les améliorer, de diviser les propriétés afin de laisser les pâturages se reposer et de maintenir la race !

Et ce serait pour permettre de continuer l'application d'un système aussi nuisible au développement de la colonie, que l'Administration devrait d'abord satisfaire toutes-les demandes plus ou moins fantaisistes, *des demandes d'approvisionnement et de spéculation*, comme on les a si justement appelées ?

Cette théorie n'est pas soutenable.

L'intérêt de la colonisation pénale veut qu'il y ait à côté d'elle une colonisation libre forte ; l'intérêt de cette colonisation libre exige l'introduction d'immigrants propriétaires et par suite le morcellement des terres destinées à les recevoir ; c'est ce que demande la Commission, mais sans vouloir écarter de la répartition les colons actuels, et elle a formulé son opinion dans la proposition ci-après votée en séance :

Il est proposé de demander à M. le Gouverneur la nomination d'une Commission qui répartira le plus tôt possible, entre l'élément libre et l'élément pénal, les terres qui doivent être divisées en petites concessions. Dans cette répartition, il sera tenu compte dans la mesure du possible des demandes faites antérieurement par les habitants de la colonie.

La colonie réunit donc toutes les conditions nécessaires pour justifier l'envoi d'immigrants libres, et la Commission insiste encore, Monsieur le Gouverneur, pour que cette immigration ait lieu. Quelle sera son importance ? Quels seront les avantages à lui faire ? Telles sont les questions qui restent à traiter.

Importance de cette immigration. — Avantages à lui faire.

Pour déterminer cette importance, la surface des terres à culture disponibles, en dehors des 10.500 hectares nécessaires à la transportation, a été prise pour base ; elle est, comme il a été dit plus haut, de 17.000 hectares, et la Commission s'est arrêtée au chiffre de 4.000 colons à introduire et à installer comme concessionnaires.

Ils devront être agriculteurs, mariés autant que possible et ne pas être âgés de plus de 35 ans. Ces ménages pourront avoir des enfants, l'expérience ayant démontré qu'ils sont un véritable élément de prospérité.

Le programme tracé par l'arrêté du 4 avril prévoyait la division des immigrants libres en agriculteurs, mineurs, pêcheurs et pasteurs. Mais il a paru à la Commission que ces divisions, qui avaient pu être faites par l'élément pénal qui est déjà présent en Nouvelle-Calédonie, ne pouvaient être maintenues pour la colonisation libre.

Ce qu'il faut surtout, si l'on tient à ce que cette immigration réussisse, c'est ne rien promettre que l'on ne puisse tenir ; il faut tout dire, mais ne rien exagérer.

La colonie peut bien offrir des avantages de natures diverses, puisqu'elle pourra les donner ; mais engager des ouvriers d'art à venir, leur assurer du travail à leur arrivée, leur faire entrevoir des salaires rémunérateurs, voilà ce que l'on ne peut faire, parce que l'on ne peut le garantir ; ce serait se substituer aux compagnies minières, aux directeurs d'industries, et nous ne le pouvons pas.

S'il s'en présente, on les acceptera dans une proportion restreinte et on leur accordera, à l'exception de la concession rurale, les mêmes avantages qu'aux agriculteurs ; cette concession serait remplacée par une concession urbaine.

La surface de cette concession rurale a été fixée à 24 hectares dont 4 hectares de terres à culture, et 20 hectares de terres à pâturage, soit une surface totale de 16.000 hectares de terres à culture et 80.000 hectares de terres à pâturage, surface inférieure pour les deux catégories de terre à celle qui reste disponible.

Les autres avantages proposés par la Commission sont les suivants :

1° Frais de départ et de voyage du lieu de résidence au port d'embarquement, calculés à raison de 300 francs par ménage, soit pour 4.000 ménages 1.200.000 fr.

2° Frais de passage de France en Nouvelle-Calédonie, calculés à raison de 300 fr. par personne, soit pour 4.000 hommes et 4.000 femmes, une somme totale de 2.400.000

3° Frais de passage de France en Nouvelle-Calédonie, calculés à raison de 150 fr. par enfant, soit pour 1.000 enfants 150.000

4° La ration de vivres calculée au prix de 400 fr. par ration et par an, soit pour 4.000 hommes et pour six mois 800.000

5° La ration de vivres, calculée comme ci-dessus, soit pour 4.000 femmes et pour six mois 800.000

6° La ration de vivres calculée comme ci-dessus pour 1.000 enfants et pour six mois 200.000

7° Une somme donnée à l'arrivée pour achat d'outils, et calculée à raison de 200 fr. par ménage, soit pour 4.000 ménages 800.000

8° Avances possibles faites par l'Administration et au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence d'une somme de 1.200 fr. par ménage ou immigrant isolé, soit 4.800.000

Si l'on additionne les divers chiffres correspondant aux 7 premiers paragraphes et en dehors des avances qui s'élèvent à la somme de 4.800.000 francs, on arrive à un total de 6.350.000 francs.

Soit 1.587 francs par ménage ;

Soit 750 francs par personne ;

Soit 350 francs par enfant ;

Ces différentes prévisions ont été adoptées sans discussion, à l'exception de celles destinées à assurer le paiement de la ration de vivres, de celles aussi destinées aux avances d'argent.

Quelques membres étaient d'avis de donner les vivres seulement pendant quelques jours et de les remplacer ensuite par une allocation journalière en argent ; d'autres voulaient les accorder pendant une longue période, comme cela a lieu pour les concessionnaires pénitentiaires, mais les inconvénients de ces deux systèmes ont été mis à jour.

En donnant de l'argent, on s'expose à le voir employé à un tout autre usage que celui auquel il est destiné ; en donnant des vivres, on s'expose à voir des immigrants se faire nourrir le plus longtemps possible sans travailler. C'est du reste ce qui s'est déjà produit lors de la formation du centre de Moindou.

Mais la Commission était d'avis que, d'une manière ou d'une autre, il fallait, jusqu'au moment de la première récolte, assurer l'existence du colon et de sa famille, et c'est pour cela que l'allocation de la ration de vivres pendant les six premiers mois a été décidée.

Le système de cette ration pendant une longue période étant écarté, il a fallu rechercher une compensation, afin d'assurer à l'immigrant des avantages sérieux qui puissent l'attirer ; c'est alors que l'on a songé aux avances qui, dans certaines régions de l'Amérique, dans la célèbre province de l'Utah, par exemple, ont donné d'excellents résultats. Voici en quoi consistent ces avances :

Chaque fois qu'un immigrant serait mis en concession, il serait versé à une caisse spéciale une somme de 1.200 francs, afin de permettre le service des avances.

La concession serait gratuite, mais elle serait hypothéquée d'office pour le montant des avances ; l'hypothèque serait la garantie de la dette contractée et serait levée après remboursement.

Les avances seraient faites par l'une des grandes caisses publiques et seraient garanties par l'État. Elles porteraient un intérêt aussi peu élevé que possible.

Le remboursement serait effectué dans un délai de vingt ans, par exemple, et ne devrait commencer qu'à compter de la cinquième année, en prenant pour point de départ la date de la mise en concession.

Les avances seraient faites au fur et à mesure des besoins et sur la demande du concessionnaire ; mais, afin d'éviter que certains immigrants paresseux ne cherchent qu'à toucher ces avances pour abandonner ensuite une concession sur laquelle ils n'auraient rien fait, l'Administration devra se réserver le contrôle de ces demandes, et pourra les repousser lorsqu'elle croira de voir le faire.

Il reste aussi bien entendu que les immigrants qui viendront comme pêcheurs, comme mineurs ou comme ouvriers d'art, auront, comme les agriculteurs, droit aux avantages dont il vient d'être question, et comme eux, pourront recevoir des avances pour les aider dans leurs débuts.

Une hypothèque serait prise sur la concession urbaine, dans les mêmes conditions que pour les concessions rurales.

Tous ces avantages réunis, Monsieur le Gouverneur, occasionneront une dépense réelle de 6.350.000 francs, et Une dépense fictive de 4.800.000 francs : cette dernière qualification peut être employée, puisque dans un délai de vingt années, et la plupart du temps bien avant, le remboursement des avances avec un intérêt aura lieu. Mais bien que ces dépenses ne doivent pas être faites d'un seul coup, mais au contraire échelonnées sur une période de six années, c'est-à-dire pendant le temps que des convois de condamnés seront encore dirigés sur la Nouvelle-Calédonie, il est certain que la colonie ne saurait les supporter, même en partie.

La Nouvelle-Calédonie est en effet une colonie naissante où tout est à faire, elle est habitée par une population peu nombreuse et les impôts supportés sont déjà très lourds, bien qu'insuffisants pour faire face aux plus pressants besoins. On ne peut donc songer à les augmenter.

La Commission a déjà exprimé son avis sur ce point, dans le cours de ce rapport, et elle ne peut que le rappeler.

Les colonies étendent la puissance de la métropole, mais il faut les peupler, les coloniser, et les frais de cette colonisation ne sauraient être faits par la colonie, qui ne peut encore se suffire elle-même. — La présence de la transportation rend la Nouvelle-Calédonie encore plus intéressante.

Aussi la Commission est-elle certaine, Monsieur le Gouverneur, que la métropole, convaincue que tout ce qu'elle dépensera pour la colonisation libre assurera le succès tant désiré et encore irréalisé de la colonisation pénale, n'hésitera pas à accorder les crédits nécessaires, et elle vous prie de vouloir bien agir dans ce sens.

Quant à la notice destinée à faire connaître la colonie et à attirer les immigrants, elle a paru indispensable, les renseignements les plus contradictoires étant publiés chaque jour, et une sous-commission a été nommée afin de procéder à sa rédaction.

Cette notice, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Gouverneur, ne devra s'appuyer que sur des données, hors de toute discussion et devra signaler le côté pratique et matériel, c'est-à-dire le prix des denrées, le prix de la main-d'œuvre, le rendement exact, le prix de revient et le prix de vente des différents produits.

De cette notice, qui serait répandue le plus possible, il serait fait un extrait qui pourrait être affiché dans les gares, dans les hôtels, dans les établissements les plus en vue, et surtout dans les départements éprouvés, où cette opération d'immigration semble avoir les plus grandes chances de réussite.

La Commission chargée de la rédaction a également pour mission de rechercher les meilleurs moyens de publicité et les intermédiaires auxquels il paraîtra le plus avantageux de s'adresser.

Tel est, Monsieur le Gouverneur, l'avis de la Commission sur les différentes questions que vous avez bien voulu soumettre à son examen et qu'elle a étudiées, sous l'inspiration d'un seul sentiment, le désir de voir la colonie prospérer et prendre au plus tôt le rang que son climat si salubre et si agréable, sa situation géographique, ses richesses minières et ses ressources de toute sorte lui assignent.

Vœux émis par la Commission.

Mais, en dehors de toutes ces questions, Monsieur le Gouverneur, vous avez, dans le dernier paragraphe de votre décision du 4 avril, invité la Commission à porter ses investigations sur tous les points qui lui paraîtraient se rapporter à la colonisation libre ; elle s'est rendue à cette invitation et a émis les vœux suivants :

- 1° Rétablissement de l'immigration des indigènes des Nouvelles-Hébrides et des archipels voisins ;
- 2° Prise de possession des Nouvelles-Hébrides ;
- 3° Protection à accorder aux enfants métis abandonnés dans les tribus ;
- 4° Envoi en Nouvelle-Calédonie des enfants assistés ;
- 5° Adjonction à la Chambre de commerce d'un certain nombre de membres pris parmi les agriculteurs et les industriels ;
- 6° Entourage des propriétés ;
- 7° Dépenses de la police causées par la présence de l'élément pénal ;
- 8° Création d'une maison de correction ;
- 9° Enquête sur les terres détenues par la congrégation des Maristes ;
- 10° Représentation de la colonie au Parlement et demande d'un Conseil général ;
- 11° Pose d'un câble reliant la Nouvelle-Calédonie à l'Australie.

1° Rétablissement de l'immigration néo hébridaise
et des archipels voisins.

Dans toutes nos colonies, il est besoin de main-d'œuvre et de main-d'œuvre à bon marché, et lorsque la colonie elle-même n'offre pas cette ressource, elle va la chercher sur les points qui lui paraissent les plus favorables ; c'est ainsi que la Réunion et les Antilles emploient des Indiens et des Cafres.

La Nouvelle-Calédonie avait fait de même, et c'est aux Nouvelles-Hébrides situées à deux jours de distance de la colonie, qu'elle recrutait cette main-d'œuvre.

Mais il y a quelques mois, cette immigration fut tout d'un coup supprimée, sans que rien eut pu faire prévoir l'adoption d'une mesure aussi contraire aux intérêts du pays.

Lorsqu'il y a quelque temps, des bruits de suppression de l'immigration indienne circulèrent à Bourbon, une enquête fut ouverte, et les intéressés purent faire entendre leur voix ; en Nouvelle-Calédonie, rien de semblable n'a été fait, et les colons ont appris l'interdiction de l'immigration des Nouvelles-Hébrides avant de savoir qu'elle était menacée.

Cependant, cette main-d'œuvre nous est indispensable, et pour le démontrer, il suffit de faire ressortir l'insuffisance des ressources dont dispose la colonie à ce point de vue ; malheureusement, les faits sont là pour venir à l'appui de l'avis de la Commission.

En Nouvelle-Calédonie, on pourrait employer des condamnés, des libérés, des indigènes de la grande terre et des indigènes des îles Loyalty ; mais ces diverses mains-d'œuvre présentent une si mince importance et des inconvénients tels qu'elles ne peuvent faire face aux besoins de l'agriculture, du commerce, des différentes industries et enfin de la domesticité.

Le condamné en cours de peine n'est donné que dans certaines proportions, l'Administration devant assurer le service des ateliers et les travaux des routes ; de plus, il faut que le condamné appartienne à certaines classes pour obtenir cette faveur qui ne s'accorde qu'aux meilleurs, c'est-à-dire à un petit nombre. Comme redevance, il faut verser une somme de 9 fr. par homme, puis la valeur de la ration ; il faut améliorer cette ration, et encore donner à chaque instant des gratifications de toute nature, si l'on veut obtenir un travail quelconque. Tout compte fait, un condamné coûte au moins 65 fr. C'est dire que c'est là une main-d'œuvre qui ne remplit aucune des conditions voulues, puisqu'elle est chère et fort peu abondante. Il faut dire aussi que bon nombre répugnent à l'employer, surtout pour certains travaux, et que c'est là un sentiment que l'on comprend.

Le libéré est encore plus exigeant que le condamné ; il coûte plus cher et est aussi l'objet d'une certaine répugnance. Il est loin d'être travailleur, et beaucoup ont été dans l'obligation de renoncer à l'employer, parce qu'ils n'ont rien pu en obtenir. Cette main-d'œuvre est considérée comme très inférieure à celle des condamnés en cours de peine.

Quant aux Canaques de la grande terre, il ne faut en rien compter sur eux ; c'est par boutades qu'ils travaillent, et ce n'est pas avec des moyens d'action aussi inconstants que le planteur peut entreprendre des cultures, que l'industriel peut se lancer dans une exploitation quelconque. Le Canaque est naturellement indolent et rétif à tout travail de longue durée. Ses désirs sont restreints, et il n'est besoin d'aucun effort pour les satisfaire. À l'occasion, il peut donner ce que l'on appelle en langage familier « un bon coup de collier », mais si la tâche entreprise dure au-delà de quelques jours, il éprouve la nécessité d'aller à la tribu, et il ne revient plus.

Un travail régulier, chaque jour le même, ne lui plaît pas ; l'obéissance pèse à son caractère indépendant, et il n'a de goût que pour les exercices de la guerre.

Aussi peut-on et doit-on employer l'indigène lors qu'il veut bien travailler ; mais on ne saurait en tenir aucun compte lorsqu'il s'agit d'assurer à la colonie une main-d'œuvre régulière.

Les indigènes des Loyalty ne s'engagent que pour six mois ou un an ; les rares qui sont employés sur les plantations sont engagés à raison de 25 francs par mois, et ceux

qui sont employés sur les mines ou sur les navires gagnent 50 francs. C'est plus que ne gagnent nos bons marins du commerce.

Ils sont en outre voleurs, insolents, batailleurs, et pendant longtemps la ville de Nouméa était inhabitable le dimanche, par suite de véritables combats qui se livraient dans les rues et sur les places.

On n'en tire réellement un parti satisfaisant que pour la navigation.

C'est encore là une main-d'œuvre trop chère, mauvaise et insuffisante, car les Loyalty n'aiment pas le travail des champs, et ils sont insupportables dans l'intérieur d'une maison.

Cet exposé est au-dessous de la vérité, et tous ces inconvénients étaient bien connus lors de la suppression du recrutement des indigènes des Nouvelles-Hébrides ; aussi l'émotion fut-elle grande, et chaque jour la gêne causée par cette mesure augmente, démontrant ainsi combien cette première motion était justifiée.

On a voulu donner à l'immigration des Loyalty une plus grande importance, mais cette tentative n'a pas réussi.

On a voulu introduire des Chinois, mais les agents auxquels on s'est adressé ont demandé des prix tels, et d'un autre côté les moyens de recrutement sont si difficiles, qu'on a dû y renoncer.

Du reste, cette immigration eut-elle pu réussir, qu'il aurait fallu l'organiser avec les plus grandes précautions et profiter des essais faits en Australie et en Amérique où, après l'avoir appelée, on fait tous ses efforts pour la renvoyer. Et cependant, ce sont là de grands pays.

Mais le Chinois est si accapareur, si envahisseur, qu'après avoir été utile il devient bien vite un véritable danger. S'il s'engage tout d'abord, c'est pour pouvoir ensuite faire quelque commerce ou exercer quelque industrie pour son propre compte : il s'approvisionne au dehors du peu qui lui est nécessaire et exporte tout son gain.

Il y a bien l'intérêt du consommateur dont il faut tenir compte, mais dans ce cas, il semble que néanmoins le Chinois doive être repoussé comme pouvant constituer une immigration régulière.

[La main-d'œuvre recrutée aux Nouvelles-Hébrides est donc la seule avantageuse pour notre colonie ; c'est la seule aussi qui soit assez abondante.](#)

Cet archipel touche à la Nouvelle-Calédonie, puisqu'il n'en est qu'à deux jours de distance ; ses habitants sont actifs, intelligents et ils s'habituent bien vite aux différents travaux auxquels on les emploie ; ils sont surtout aptes au service intérieur des maisons et sont, sous ce rapport, de la plus grande utilité.

C'est, de plus, une main-d'œuvre à bon marché, et sans vouloir rien exagérer, on peut dire que l'avenir de la colonie est intimement lié au rétablissement de cette immigration.

Tout le monde utilise le Néo-Hébridais, le fonctionnaire et l'habitant pour leur intérieur, le commerçant pour son magasin, l'agriculteur pour son champ, l'éleveur pour son troupeau, le propriétaire de mines pour son exploitation ; le Néo-Hébridais est partout et peu de maisons en sont privées. Mais c'est surtout pour le planteur de café qu'on peut dire que cette immigration est une question de vie ou de mort, et le café est une des grandes ressources du pays, une des cultures sur lesquelles on fonde le plus d'espérances.

La cueillette dure une grande partie de l'année ; c'est, là un travail peu pénible mais de chaque jour, et les Néo-Hébridais sont parfaits. S'ils disparaissent, et c'est en toute conscience que la Commission le déclare, les planteurs de café sont ruinés et il faut renoncer à cette culture : la récolte ne pourrait être ramassée.

Le Néo-Hébridais est en outre notre sauvegarde partout et surtout dans l'intérieur ; il nous est tellement fidèle que lors de la dernière insurrection, les indigènes de la Nouvelle-Calédonie le comprirent dans la haine qu'ils montrèrent contre nous et en massacrèrent plusieurs.

C'est grâce à sa présence aussi que beaucoup de libérés et de condamnés sont employés, et cela est tellement vrai qu'un membre de la Commission, ayant toute autorité pour le faire, est venu déclarer qu'à mesure que la main-d'œuvre néo-hébridaise diminuera sur les mines, les exploitants se verront dans l'obligation de restreindre le nombre des libérés employés. C'est là un contre-poids indispensable, et l'intérêt de la colonisation pénale elle-même plaide la cause de l'immigration si malencontreusement supprimée.

Elle est nécessaire aussi à un autre point de vue.

Il ne faut pas voir en effet dans l'emploi de cette main-d'œuvre la preuve d'une exploitation importante ; on la trouve au contraire chez les plus modestes, et c'est surtout à ceux-là qu'elle rend les plus grands services. Un colon qui débute peut employer un Néo-Hébridais qui se contentera des produits du sol, qui touchera des salaires peu élevés et fixés par l'administration ; il arrivera ainsi à mettre son terrain en rapport beaucoup plus vite, et ses moyens ne lui permettraient pas de s'adjoindre un libéré ou un condamné. Il en sera de même des immigrants libres dont la Commission demande l'introduction, de même aussi du libéré concessionnaire.

L'emploi du Néo-Hébridais est donc indispensable, et les raisons qui ont amené la suppression de son recrutement ne sont pas suffisantes pour que cette grave mesure soit maintenue.

La Commission connaît les faits regrettables qui se sont produits et qui ont été le point de départ de cette suppression⁹ ; elle connaît tous les incidents des procès qui se sont déroulés devant le tribunal criminel de Nouméa, et elle pense qu'on ne saurait trop flétrir, qu'on ne saurait trop punir les actes de la nature de ceux qui ont été dénoncés à la justice.

Mais supprimer l'immigration néo-hébridaise et porter en même temps un coup terrible à la colonie parce qu'il s'est trouvé des gens assez dépourvus de sens moral pour abuser de la crédulité de ces Canaques, c'est dépasser le but. Des crimes, des délits ont été commis, qu'on en saisisse sans pitié la justice et que celle-ci se prononce.

Partout où il y a des hommes, il y a des abus ; qu'on les réprime aussi sévèrement que possible, mais que l'on ne fasse pas supporter à tous la peine des fautes commises par quelques-uns.

Si les dispositions qui régissent l'immigration sont défectueuses, si les conditions dans lesquelles le recrutement s'est effectué jusqu'à ce jour ouvrent la porte à des vexations et rendent faciles des faits criminels de la nature de ceux qui ont été signalés, il appartient à l'Administration de prendre des mesures nouvelles et au gouvernement d'en assurer la stricte exécution par les moyens dont il dispose. Mais renoncer aux ressources si précieuses que nous offrent ces îles pour en laisser profiter exclusivement les colonies anglaises, cela ne semble pas possible plus longtemps.

La Commission ne croit pas devoir discuter les reproches adressés aux engagistes : ce ne sont là que des phrases de fantaisie que l'on est toujours sûr de voir produire de l'effet, mais qui reposent sur des données absolument fausses. [Les Néo-Hébridais sont si peu maltraités qu'ils reviennent souvent après être retournés dans leurs îles, que plus souvent encore, ils contractent un second engagement à l'expiration du premier, et que même quelquefois, ils restent définitivement en Nouvelle-Calédonie.](#)

Et dans ce cas encore, que l'on sévise avec rigueur, mais que l'on ne fasse pas supporter à tous la peine des méfaits de quelques-uns.

Aussi, et en demandant que la surveillance la plus active soit exercée et que la répression la plus sévère vienne frapper tout acte répréhensible qui viendrait à être commis, la Commission a émis le vœu suivant :

La Commission,

⁹ Voir le [procès de la Vénus](#) (septembre 1882).

Considérant que le rétablissement de l'immigration néo-hébridaise et des îles indépendantes des mers du Sud est une question capitale pour la Nouvelle-Calédonie,
Émet le vœu que le Gouvernement français rétablisse cette immigration dans des conditions qui donnent toutes les garanties à l'humanité.

Une Commission serait nommée à l'effet d'examiner les conditions de recrutement et d'éclairer par son rapport le Département qui a été, jusqu'à ce jour, insuffisamment renseigné.

2° Demande de prise de possession du groupe des Nouvelles-Hébrides.

Ce groupe se trouve à peine à deux jours de Nouméa et forme comme une dépendance toute naturelle de la Nouvelle-Calédonie ; aussi y a-t-il de longues années que la première pétition fut adressée au Gouvernement français afin de demander la prise de possession de ces terres. Cette question a été si souvent et si longuement traitée que la Commission se bornera à émettre, aussi succinctement que possible, les avantages qui résulteraient de cette occupation.

Le sol est fertile ; le maïs et le café y viennent très bien. Il y a de nombreux cocotiers qui assurent une production importante et rémunératrice de coprah. Il y a des forêts immenses, des soufrières de bonne qualité, et, à plusieurs reprises, on en a apporté des échantillons de divers minerais, du cuivre, par exemple.

La question de la main-d'œuvre nécessaire à la Nouvelle-Calédonie se trouvera singulièrement simplifiée, puisque par la prise de possession, nous supprimerions le recrutement pour l'Australie et les Fidji ; nous l'aurions alors abondante et bien surveillée.

Enfin, ce serait au point de vue de l'envoi des récidivistes dont on parle en ce moment, une extension de territoire on ne peut plus utile, et l'on pourrait diriger de ce côté soit les libérés, soit les récidivistes, soit certaines catégories faites parmi eux.

On a reproché à ces îles leur insalubrité, et l'on ne saurait contester que les personnes qui les habitent sont parfois atteintes de fièvres ; mais on ne saurait nier non plus que parmi les Anglais et les Français qui séjournent dans ces régions, presque tous y vivent depuis de longues années, et aujourd'hui ne sont plus même indisposés ; c'est une période d'acclimatation qu'il faut traverser, mais qui n'amène jamais un dénouement fatal.

De différentes relations de voyage, il résulte que ces îles renferment de vastes espaces couverts de forêts si touffues que le soleil est impuissant à pénétrer jusqu'au sol ; de là une humidité malsaine qui engendre la fièvre. Mais on a également constaté qu'au fur et à mesure du déboisement, cette insalubrité disparaît.

Aussi, sans offrir un climat agréable et sain comme celui de la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides sont cependant bien plus salubres que la presque totalité de nos autres colonies, et nous avons le plus grand intérêt à y planter notre drapeau. On ne saurait oublier, en effet, que notre présence est nécessaire pour y défendre les intérêts français déjà considérables qui y sont représentés par la Société des Nouvelles-Hébrides fondée l'année dernière à Nouméa.

C'est pour tous ces motifs que la Commission a émis le vœu suivant :

La Commission,

Considérant l'étendue restreinte du territoire de la Nouvelle-Calédonie, et afin de faciliter à la mère-patrie l'envoi des récidivistes dans une contrée où ils pourront se créer des moyens d'existence et de réhabilitation, sans imposer de nouveaux sacrifices à un budget déjà bien chargé,

Émet le vœu que la France prenne possession du groupe des Nouvelles-Hébrides.

3° Admission dans les établissements entretenus par l'Administration des enfants métis abandonnés.

Il arrive assez souvent que des Européens habitant l'intérieur ont des enfants avec des femmes indigènes. Pendant que le colon est vivant ou qu'il réside sur sa propriété, ces enfants ne manquent de rien, et il en est bon nombre qui sont reconnus et élevés à Nouméa. Seulement, lorsque le père vient à disparaître, soit par suite de départ, soit par suite de décès, la femme indigène rentre dans sa tribu et emmène ses enfants. Mais [ceux-ci, surtout les garçons, sont mal vus et exposés à une foule de vexations de la part des indigènes](#) ; ce sont de véritables esclaves qu'il faut enlever à ceux qui les torturent, et il appartient à l'Administration de les recueillir.

Il y a là une œuvre d'humanité et en même temps une œuvre de colonisation, car les métis sont très intelligents et constituent une race forte et active.

Il est bien entendu que cette mesure ne serait prise que vis-à-vis des métis malheureux, et que ceux qui seraient traités convenablement seraient laissés à leurs mères.

C'est dans cet ordre d'idées que la Commission a émis le vœu suivant qu'elle recommande tout particulièrement :

La Commission,

Considérant la situation malheureuse faite aux enfants métis qui vivent dans les tribus,

Émet le vœu que l'Administration recueille le plus grand nombre de ces enfants et les place chez les colons, conformément aux règlements en vigueur pour les enfants assistés et moralement abandonnés.

4° Envois d'enfants assistés en Nouvelle-Calédonie.

La Commission,

Émet le vœu que des enfants assistés soient demandés à la métropole pour être dirigés sur la Nouvelle-Calédonie.

5° Adjonction à la Chambre de commerce d'un certain nombre de membres parmi les agriculteurs et les industriels.

Un arrêté, en date du 20 octobre 1870, a créé une chambre de commerce à Nouméa, mais cette chambre s'occupe exclusivement des intérêts commerciaux ; l'agriculture et l'industrie n'y sont point représentées, et il est indispensable de fonder un comité spécial ou d'adjoindre à la chambre de commerce, un certain nombre de membres pris parmi les agriculteurs et les industriels.

C'est dans le but de combler cette lacune que le vœu suivant a été émis :

La Commission,

Considérant que l'agriculture et l'industrie n'ont aucun moyen de représenter leurs intérêts,

Émet le vœu qu'il soit adjoint à la chambre de commerce un certain nombre de membres nommés au scrutin de liste par les agriculteurs et les industriels ; ces membres pourraient se réunir séparément pour délibérer sur des questions agricoles et industrielles, ou se joindre à la chambre de commerce pour discuter les questions générales.

6° Entourage des propriétés.

L'entourage des propriétés est une des questions importantes soulevées par la colonisation en Nouvelle-Calédonie ; elle est d'autant plus complexe que la solution qui pourra être adoptée ne frappera jamais qu'une partie des propriétaires. En effet, les premiers arrêtés sur l'aliénation des terres sont muets sur les clôtures ; l'arrêté du 11 mai 1880 est le premier acte qui impose l'obligation de l'entourage. Tous les propriétaires antérieurs sont donc entièrement libres.

Mais il faut dire que dans l'esprit des auteurs de cet arrêté, les dispositions au sujet de l'entourage des propriétés étaient surtout destinées à armer l'Administration en cas de besoin.

À ce moment, en effet, on était encore sous l'impression profonde causée par [l'insurrection de 1878 à laquelle les ravages faits par le bétail semblaient ne pas être complètement étrangers.](#)

Les agriculteurs aussi, et principalement à Moindou et à la Foa, se plaignaient des incursions du bétail, et c'est afin de pouvoir protéger au besoin le cultivateur et l'indigène, que l'article 24 fût inséré dans l'arrêté du 11 mai 1880.

Le cas s'est présenté et l'Administration s'est montrée impitoyable.

Mais les barrières entraînent de grandes dépenses et l'Administration n'a pas pensé qu'il fût possible d'exiger les clôtures avant la mise du bétail sur le terrain ; elle n'est, jusqu'ici, intervenue que dans le cas de réclamation des voisins, soit agriculteurs, soit indigènes.

Mais tout en reconnaissant que les barrières constituent une dépense d'autant plus grande qu'il faut la renouveler souvent, la Commission est d'avis que c'est là le seul moyen de protéger l'agriculteur et elle a émis le vœu suivant :

La Commission,

Considérant que l'arrêté du 11 mai 1880 impose aux propriétaires l'obligation de clore leurs concessions, et que cette protection est indispensable à l'agriculture,

Émet le vœu que l'Administration applique, dans toute sa rigueur, l'article de l'arrêté du 11 mai 1880.

7° Dépenses de la police nécessitées par la présence de l'élément pénal.

La situation de la Nouvelle-Calédonie, au point de vue de la police, est véritablement exceptionnelle ; il y a à peine quelques habitants, et, néanmoins, les dépenses nécessitées par ce Service sont énormes et hors de toute proportion avec le chiffre de la population libre.

Ce n'est pas que la Commission trouve que ce personnel est trop nombreux, bien au contraire, mais il est évident que l'importance de ce Service est due à la Transportation, et que c'est le budget de cette administration qui doit en supporter la dépense.

Aussi le vœu suivant a-t-il été émis :

La Commission,

Considérant que la présence de la transportation et surtout de la libération exigera une police nombreuse tout à fait hors de proportion avec le chiffre de la population libre et qu'il n'est pas rationnel de faire supporter cette dépense au budget local ;

Émet le vœu que la métropole supporte la plus grande partie des dépenses nécessitées par le service de la police jusqu'au moment où l'élément pénal aura disparu de la colonie.

8° Création d'une maison de correction.

L'attention de la Commission a été appelée sur les inconvénients qui résultent de l'absence d'une maison de correction.

Il arrive quelquefois que la justice se trouve en présence de jeunes enfants qu'il serait indispensable de renfermer jusqu'à leur majorité, afin d'essayer de faire disparaître, ou tout au moins d'atténuer les pernicious effets des exemples mis sous leurs yeux ; l'absence d'une maison de correction oblige à les laisser dehors, livrés à leurs mauvais instincts, et ils sont bien vite complètement perdus.

Les sœurs en ont accepté parfois dans leur établissement, mais parfois aussi elles refusent et avec raison, de crainte de voir les autres enfants gangrenés par le contact des nouveaux venus.

Pour ces motifs :

La Commission

Émet le vœu qu'il soit créé une maison de correction pour les enfants.

9° Terrains occupés par la Mission mariste.

La Mission mariste occupe en Nouvelle-Calédonie divers terrains, et la légalité de cette occupation est souvent contestée ; c'est même là une des questions dont on parle le plus. Il a paru à la Commission qu'il était nécessaire de définir les droits du Domaine et ceux de la Mission, tant sur les terres de Saint-Louis que sur celles situées sur les autres points de l'île et revendiquées par la Mission. Aussi a-t-elle émis le vœu suivant :

La Commission :

En présence des divergences d'opinions qui se produisent chaque jour sur la légalité des droits de propriété revendiqués par la Mission sur divers terrains de la colonie,

Émet le vœu qu'une enquête soit faite au sujet de ces terres, et qu'elles fassent retour au Domaine s'il y a lieu.

10° Représentation au Parlement et création d'un Conseil général.

La représentation au Parlement et la création d'un Conseil général ont été déjà demandées bien des fois à l'Administration supérieure. Le Conseil municipal a émis à diverses reprises un vœu à ce sujet, et plusieurs pétitions exprimant le même désir ont été adressées en France.

Tout est resté sans résultat, et cependant il ne nous faut pas désespérer.

Il est tellement naturel, il est tellement légitime que la colonie revendique pour ses élus la gestion des deniers du Service local, qu'on ne saurait tarder à nous donner satisfaction, et les dernières nouvelles nous font pressentir un succès prochain.

Les administrateurs sur qui pèse jusqu'à ce jour cette grande responsabilité ne sont pas plutôt arrivés qu'il leur faut songer à partir, souvent avant d'avoir eu le temps, quelle que soit leur intelligence, quelle que soit leur bonne volonté, de se rendre compte des besoins du pays. Ce sont à chaque instant de nouvelles idées, de nouveaux projets. Avec un conseil général, cet inconvénient disparaîtra ainsi que tous ceux qui ont été tant de fois signalés, et qu'il est inutile de reproduire ici.

Quant à la représentation de la colonie au Parlement, elle est tout aussi indispensable et elle nous est plus nécessaire qu'à d'autres colonies, à cause de notre éloignement.

Quelques jours en effet suffisent pour aller de la Guyane, des Antilles, du Sénégal en France et, s'il est besoin, rien n'est plus facile pour ces colonies que d'envoyer un délégué défendre leur cause auprès des ministres, auprès des sénateurs et des députés. Ici cela est impossible, et comme pour l'immigration néo-hébridaise, on apprend souvent la promulgation d'une mesure avant de savoir qu'il en est même question. Quelque mauvaise quelle soit, il nous faut la subir.

Il est donc indispensable que la Nouvelle-Calédonie soit représentée au Parlement, c'est-à-dire au Sénat et à la Chambre des députés, et le vœu suivant a été émis :

La Commission,

Considérant qu'il importe à la défense des intérêts de la Nouvelle-Calédonie qu'elle soit représentée au Parlement, dans la métropole, et à Nouméa par un conseil général élu ;

Émet le vœu que la représentation au Parlement et un conseil général élu soient accordés à la Nouvelle-Calédonie dans les mêmes conditions que dans nos grandes colonies.

11° Pose d'un câble télégraphique reliant la Nouvelle-Calédonie à l'Australie.

Un dernier vœu a été émis ; il consiste dans la demande d'un câble télégraphique reliant la Nouvelle-Calédonie à l'Australie.

Déjà ce projet avait eu un commencement d'exécution, puisque, pendant plusieurs années, un crédit destiné à cette entreprise a figuré au budget ; l'amnistie accordée aux condamnés à la déportation pour les faits insurrectionnels de 1878 a seule empêché cette idée d'être réalisée.

La Commission

Émet le vœu que ce projet soit à nouveau étudié et que la Nouvelle-Calédonie soit reliée à l'Australie par un câble télégraphique.

Tels sont, Monsieur le Gouverneur, les vœux qu'il a paru utile à la Commission d'émettre, dans l'intérêt de la colonisation libre. Dans cette seconde partie de son travail comme dans la première, elle n'a eu en vue que l'avenir de la colonie auquel vous vous intéressez si vivement, et elle espère que tous ces vœux dont la réalisation lui paraît nécessaire au développement de la Nouvelle-Calédonie seront, grâce à votre appui, aussitôt que possible exaucés.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Le rapporteur de la commission,
L. GAUHAROU.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 3 mars 1883)

Nouméa, le 5 janvier 1883.

Somme toute, 1882 aura produit beaucoup plus de bon que de mauvais pour cette petite contrée, si française, aux idées si libérales, et qui n'aspire qu'à vivre et à progresser. Parmi les mauvaises choses que nous avons vues disparaître, il faut mettre en première ligne l'immigration néo-hébridaise, triste reste de l'esclavage dans nos colonies, et dont le fonctionnement ici, où l'élément pénal libéré va en croissant d'une manière presque effrayante, était aussi contraire aux principes sacrés de l'humanité qu'aux intérêts bien compris de la colonie et de la France. Merci au vénéré V. Schœlcher, qui n'a pas eu de cesse que ce honteux commerce ne fût supprimé d'une terre où flottent les couleurs de la France républicaine!

En ce qui concerne notre industrie minière, elle est sortie de son marasme, et si nous avons le bonheur de voir enfin le remplacement de la monnaie de billon par le nickel, la fortune de la Nouvelle-Calédonie est faite. La création de la grande ligne à vapeur entre Marseille et Nouméa ne contribuera pas peu à imprimer un nouvel essor à la colonie, en créant des débouchés à nos minerais de nickel, de cobalt, de chrome, de cuivre, d'antimoine, qui ont presque invariablement jusqu'ici pris la route de l'Australie et de l'Angleterre. La création de la Compagnie des Nouvelles-Hébrides, ce riche archipel dont la possession nous serait si avantageuse, ne peut que puissamment contribuer au développement de l'industrie et du commerce néo-calédoniens. Mais s'il y a un peu de chemin parcouru, combien ne nous en reste-t-il pas encore à faire ? Quand on pense encore que nous ne jouissons d'aucun droit politique, que notre souverain est un gouverneur « sans contrôle » et que nous ne connaissons que par oui-dire l'institution des Conseils généraux et de la députation ! Espérons cependant que 1883 va nous procurer ces biens si essentiels, si indispensables pour la prospérité d'un peuple, si petit qu'il soit.

Bonne nouvelle pour nos colons. Un avis inséré au *Moniteur de la Colonie* nous apprend que, par dépêche arrivée par le dernier courrier, le ministre a prescrit le remboursement de la retenue de 3 % effectuée sur les paiements faits à titre de secours aux victimes de l'insurrection* ; ce n'était, du reste, que justice. Mieux vaut tard que jamais !

À force de protester et de réclamer, une dépêche ministérielle est enfin venue prescrire la mise à la disposition de la municipalité de Nouméa d'une partie des bâtiments affectés jusqu'à ce jour à l'orphelinat de garçons tenu par les Petits-Frères de Marie. Malheureusement, comme on ne peut chez nous jamais faire les choses qu'à demi, le gouvernement local a accordé aux frères, en compensation, la jouissance d'un magnifique domaine national situé à dix kilomètres de Nouméa, au lieu-dit Ferme d'Yahoué. On leur cède des bâtiments, des terres, des animaux, des instruments, des outils, etc. Or, savez-vous à quoi ils vont employer tout cela ? À l'enraiment du progrès. Ils vont former des apprentis, des ouvriers, qui feront concurrence à l'agriculture, et surtout à l'industrie privée. Et un lieu jour, comme à l'île de la Réunion en 1868. nous nous réveillerons avec une insurrection des ouvriers libres contre cette concurrence déloyale !

.....

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 21 mars 1883)

Nouméa, le 19 janvier 1883.

Nouméa a dignement fait les closes pour fêter l'arrivée du paquebot *Natal*, inaugurant la grande ligne entre Marseille et Nouméa par l'Australie. L'amour propre de cette petite contrée, un des fleurons des possessions françaises d'outre nier, était, en effet, vivement flatté de voir qu'elle l'avait enfin emporté et que Nouméa était tête de ligne.

Le *Natal* entrait donc pour la première fois, dimanche dernier, dans notre port.

La population s'était empressée de répondre à l'appel qui lui avait été adressé pour fêter la bienvenue à cet admirable navire qui vient si heureusement soutenir, dans ces contrées éloignées, l'honneur du nom français. Presque toute les maisons étaient pavoisées. Une foule nombreuse s'était portée sur le quai. Bientôt, le paquebot fut envahi par les visiteurs. Toutes les embarcations du port ont été employées pendant toute la journée au transport des promeneurs ; le commandant avait d'ailleurs gracieusement laissé libre l'accès de son bateau.

À trois heures, l'état-major du *Natal* s'est rendu à terre et a été reçu par les membres du comité, sous la tente préparée pour la circonstance. L'arrivée du gouverneur a été le signal des toasts et des discours.

Le président de la Chambre de commerce, M. Puech, a ouvert la série. Puis, le gouverneur a rappelé l'époque où le pavillon anglais flottait seul dans les mers de Chine et du Japon et où a été inaugurée la première ligne des Messageries. On croyait alors que cette ligne ne pourrait pas lutter contre la Péninsulaire et Orientale, et cependant, grâce au dévouement de quelques officiers dont la marine s'honore, le service de la Compagnie n'a pas tardé à acquérir une supériorité incontestable. Le gouverneur pense qu'il en sera de même pour la ligne d'Australie et que ce succès devra encourager la Compagnie à pousser plus loin ses entreprises.

Ensuite, le commandant du *Natal* a remercié les habitants de l'accueil qui lut était fait, et M. Lemescam, président du comité, a clos enfin la série des discours en portant un toast au succès des Messageries.

Voici le relevé des minerais exportés de la colonie pendant l'année 1882 : fonte de nickel, 734.880 kg ; minerai de nickel, 317.600 kg ; de cuivre, 3.385.000 kg. ; de cobalt, 420.000 kg ; de chrome de fer, 3.464.500 kg. C'est un assez beau résultat, comme vous le voyez ; malheureusement, presque toutes ces richesses, à l'exception de la fonte de nickel, partent à destination de l'Angleterre.

Jamais l'île n'a été aussi tranquille, les mesures de clémence prises par M. Pallu de la Barrière ayant produit les plus salutaires effets parmi notre nombreuse population pénale, qui a d'autant plus besoin d'être intelligemment dirigée qu'elle croît avec une effrayante rapidité.

Voici le compte rendu, d'après le *Néo-Calédonien*, des banquets donnés à l'occasion de l'arrivée du *Natal* à Nouméa :

Les membres du Cercle ont donné leur banquet aux officiers du *Natal* lundi soir. La salle était ornée de verdure et de drapeaux, la table était de soixante-dix couverts, et le menu, comme d'habitude, a fait honneur à la cuisine du Cercle. Des toasts ont été

portés, l'un par le gouverneur, qui présidait, l'autre par M. Pelletier, correspondant de la Compagnie. La fête a été charmante et s'est prolongée à une heure avancée de la nuit.

Le lendemain, le commandant du *Natal* donnait, à bord de son paquebot, un déjeuner splendide de cent couverts. Nous remercions M. Didier d'avoir répondu avec tant d'éclat à l'accueil bienveillant qu'il a reçu de la population de Nouméa. Cette magnificence est digne de la brillante Compagnie qu'il représente et ne pourra que resserrer les sentiments d'estime et de sympathie que sa personne nous a inspirés.

La nouvelle de la mort de Gambetta est parvenue le 16 janvier à Nouméa.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 29 mars 1883)

Nouméa, 2 février 1883.

C'est une excellente institution que cette École des pilotes qu'on vient d'inaugurer à Nouméa. Un navire de l'État, la goélette la *Gazelle*, a été entièrement affecté à cette utile innovation, et c'est un lieutenant de vaisseau, M. Nicolas, aussi zélé que capable, qui est à la tête de cet important service, d'une grande utilité pratique pour la Nouvelle-Calédonie.

Ce qui nous manquait, c'étaient des patrons, des capitaines au cabotage, à telles enseignes que. jusqu'à ces derniers temps, nos bateaux côtiers étaient presque tous dirigés par des Anglais ou des Australiens. Mais bientôt, nous allons pouvoir user de nos propres ressources, la *Gazelle* devant être une pépinière d'officiers français connaissant à fond leur métier et familiarisés avec les mers qui baignent le long et périlleux littoral calédonien.

Il s'agit maintenant de compléter l'œuvre. À côté de l'école pour les marins, il nous faudrait l'école pour les cultivateurs. Il est question, dans les sphères gouvernementales, de confier la délicate mission de cet enseignement aux Petits-Frères de Marie. Ce serait une faute énorme. Qu'on se souvienne donc de ce qui se passa à la Réunion en 1868, où les frères finirent par accaparer tous tes travaux de l'île jusqu'au jour où éclata la révolution qui fit fermer leurs ateliers.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 22 mai 1883)

Nouméa, 13 mars 1883.

Le 2 de ce mois, la population de Nouméa conduisait au champ du repos le maire de la cité, mort à Sydney, où il s'était rendu pour chercher à y rétablir sa santé ébranlée par un long séjour dans la colonie et des labeurs et fatigues de toutes sortes. Le *City of Melbourne* nous avait ramené son corps la veille. Jamais plus imposante manifestation n'avait encore été vue à Nouméa. La population tout entière, gouverneur en tête, avait tenu à rendre ce dernier témoignage de sympathie au *Père Porcheron*, comme nous l'appelions tous ici. Nous étions fiers, nous ses amis et coreligionnaires politiques, de tous ces honneurs rendus au travailleur, à l'homme du peuple, au démocrate, au républicain de la veille que les événements avaient conduit ici. Deux fois, Nouméa avait

été appelée à nommer ses conseillers, et deux fois le citoyen Porcheron était arrivé en tête de liste.

Le vaisseau-transport le *Tage*, rentrant en France dans quelques jours avec relâche à Sainte-Hélène, emmène un grand nombre de passagers : des militaires ayant terminé leur temps de séjour dans la colonie, des fonctionnaires, des employés déplacés ou en congé, etc.

Le trois-mâts de commerce *Ferdinand-de-Lesseps* a laissé notre port le 6 du courant, faisant voile pour Anvers, avec un plein chargement de nickel, de cobalt et de coprah. Pourquoi ces riches produits prennent-ils donc si souvent la route de l'étranger ? Toujours la même chose ! Ce sont les industriels et les capitalistes des autres nations qui, avec plus de flair et de hardiesse que nous, enlèvent à notre barbe les meilleurs produits de nos colonies, au plus grand dommage de l'accroissement de la richesse nationale. Quand donc ce désastreux état de choses prendra-t-il fin une bonne fois ?

Notre industrie minière prospère à telles enseignes qu'on a affrété le trois-mâts la *France*, capitaine Tadhomme, afin d'aller prendre du minerai à Thio (côte Est) pour le transporter aux hauts fourneaux de Nouméa*, nos bateaux côtiers ne pouvant suffire à leur approvisionnement. Cela fera l'affaire des navires de Bordeaux, qui trouveront ainsi à gagner quelque argent chez nous, ce à quoi nous ne les avons pas habitués jusqu'ici.

Lettres de Nouméa.

(De notre correspondant particulier.)
(*La Gironde*, 13 juin 1883)

Nouméa, le 11 avril 1883.

Une commission nommée par l'amiral Courbet, notre dernier gouverneur, et composée de représentants de l'administration pénitentiaire* et du service local, avait été chargée d'arrêter les réserves pénitentiaires en Nouvelle-Calédonie. Elle adopta un chiffre de 33.000 hectares destinés à l'installation des transportés concessionnaires. Malheureusement, les représentants de l'administration pénitentiaire connaissaient très imparfaitement le pays : aussi fut-il facile aux membres délégués par le service local de leur faire accepter les territoires les plus incultes de la colonie ; de sorte que quelques mois après la clôture des opérations, l'agent général des cultures pénitentiaires était obligé de déclarer au gouverneur que, sur les 33.000 hectares en question, il n'y avait pas de quoi installer, en concession, huit cents condamnés ; or. au même moment, quinze cents transportés rempliraient les conditions exigées par la loi pour obtenir des terres.

.....

Chiffres des opérations commerciales effectuées pendant le premier trimestre 1883 :

Importations, 2.228.484 fr.

Exportations, 1.914.528 fr.

Marchandises exportées de la colonie pendant le premier trimestre 1883 :

4.220 sacs maïs, 35 barils haricots, 30 sacs haricots, 5.795 sacs coprah, 8 sacs coton, 26 balles laine, 951 barriques vides, 6 sacs de café, 1.501 régimes bananes, 1.522 peaux de bœuf, 21 paquets peaux de mouton, 242 tonnes fonte de nickel, 17 caisses plantes, 54 caisses fruits, 3 tonnes 1/2 champignons, 1 tonne 1/2 biche de mer, 12 sacs graines de ricin, 352 tonnes de minerai de nickel, 1.122 tonnes chrome de fer, 29 sacs

os, 2 sacs cornes, 18 barriques suif, 15 paquets vieux cuivre, 15 barriques huile de coco, 30 barriques huile de tortue, 1 tonne 1/2 gomme de Kaori, 5 sacs cocos.

Navires entrés à Nouméa pendant le premier trimestre 1883 :

Anglais, 21, Jaugeant 10.122 tonnes ;
Français, 9, jaugeant 11.245 tonnes.

.....
Sur rade : la *Delphine-Mélanie*, de Bordeaux, arrivée ici le 5 du courant.

Lettres de Nouméa.

(De notre correspondant particulier.)
(*La Gironde*, 27 juin 1883)

Nouméa, le 23 avril 1883.

.....
Une souscription, dont le montant dépasse déjà un millier de francs, a été organisée pour l'érection à Cahors du monument à la mémoire de Gambetta. Les républicains de l'île veulent par là témoigner de leur profond attachement à l'ordre de choses établi, en honorant celui qui en fut le champion le plus illustre. Le gouverneur s'est inscrit en tête de la liste pour une somme de cinq cents francs.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 5 juillet 1883)

Nouméa, le 8 mai 1883.

Un très important événement au point de vue de l'avenir qui se prépare pour l'industrie minière de notre colonie : le dimanche 22 avril, on coulait la première fonte de cobalt aux hauts-fourneaux de la pointe Chaleix, près Nouméa. C'est à M. Pelatan, ingénieur distingué du Nickel*, envoyé par la maison Rothschild, de Paris, et M. Caulry, directeur des hauts fourneaux, qu'on est redevable du procédé employé, et qui a admirablement réussi. Nous allons donc expédier en Europe notre cobalt, ainsi que nous le faisons depuis plusieurs années déjà pour notre nickel, en saumons ou *matts*. Le gouverneur, qui assistait à la cérémonie d'inauguration, a invité M. Pelatan à faire une conférence sur ce métal.

.....
La *France*, capitaine Tadhomme, a fait route, il y a une quinzaine de jours, pour les Chesterfield, où elle va prendre un chargement de guano à destination de Maurice et de la Réunion. Nous attendons tous les jours l'*Océanie*, de Bordeaux, amenant dans la colonie un convoi d'une soixantaine de femmes destinées à être données en mariage à nos libérés. Les envois de ce genre ne sont pas assez fréquents, la femme étant indispensable au concessionnaire pour la bonne marche de ses travaux et la réussite de son exploitation. On trouvera dans les maisons centrales de la métropole, où l'on recrute ces sortes de femmes, autant de volontaires qu'on en voudra pour la Nouvelle-

Calédonie, avec l'espérance qu'elles ont de la liberté et d'une sorte de réhabilitation par le retour au travail et à la morale.

Jamais la Nouvelle-Calédonie n'a été plus tranquille, sous tous les rapports, qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

Lettres de Nouméa.

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 24 juillet 1883)

Nouméa, le 21 mai 1883.

Permettez-moi de revenir sur cette importante question de l'introduction des Chinois dans nos possessions d'outre-mer, introduction que s'efforce de réaliser une Société récemment fondée à Paris, sous le titre de Corporation Franco-Chinoise. La Chambre de commerce de Nouméa, consultée à cet égard par cette Société, a répondu par l'organe de son honorable président, M. Larade :

« J'ai mis. Messieurs, votre lettre à l'ordre du jour de nos travaux, et je dois vous dire que, dans sa séance du 21 avril, la Chambre de commerce s'est prononcée, à l'unanimité, contre l'introduction des Chinois en Nouvelle-Calédonie.

La Chambre s'est placée, dans cette question, à un point de vue exclusivement commercial, et elle a pensé que l'immigration chinoise serait pour le commerce de ce pays un véritable fléau, et qu'il se produirait exactement les mêmes faits qui se sont produits en Amérique et dans un pays plus voisin, en Australie, où, pour protéger le commerce national, on a dû prendre des mesures restrictives de l'immigration de cette race envahissante. »

Curieuse histoire. Par le dernier courrier de France débarquait à Nouméa un certain Jean Thoné, Canaque des Loyalty. Tout jeune, il avait été emmené en France, voici quelque quinze ou vingt ans, par un médecin de la marine, qui l'avait envoyé à l'école et s'était occupé de lui comme de son propre enfant. Thoné, qui avait acquis une bonne connaissance de notre langue jointe à une certaine instruction, était parvenu à entrer comme employé dans une Compagnie de chemin de fer. Il s'était fait inscrire sur la liste des électeurs de sa commune d'adoption, avait voté, s'était marié et avait eu des enfants. Mais voilà qu'un bleu jour, en proie, sans doute, à une violente nostalgie, il prend son billet pour Nouméa, où le voici arrivé, ces jours derniers, en compagnie de sa femme et de ses deux enfants. Un de ses premiers soins, à peine débarqué, a été de se présenter à la mairie afin d'y réclamer son inscription sur la liste électorale. De là. grande perplexité de nos autorités municipales : le Canaque Jean Thoné a-t-il le droit d'être électeur, aucun de ses compatriotes n'ayant, jusqu'à présent, été admis à exercer ce droit ? Nous n'hésitons pas, quant à nous, à le croire. Cet homme a voté en France, il y a contracté mariage ; c'est aujourd'hui un citoyen français. Il doit donc jouir des droits et prérogatives attachés à ce titre. Nous aimons à croire que c'est dans ce sens que notre gouvernement tranchera la question.

La souscription Gambetta dépasse aujourd'hui le critère de 2.500 fr. C'est un fort beau résultat pour une contrée ne renfermant pas beaucoup plus d'hommes libres français. Si partout on avait donné dans la même proportion, on aurait pu élever à la mémoire du grand citoyen un magnifique monument.

Le 11 du courant, passaient devant le deuxième conseil de guerre permanent, siégeant à Nouméa, neuf soldats d'infanterie de la marine, prévenus d'avoir, à Bourail,

violé la consigne du caporal de garde à la porte du poste en sortant en masse, malgré sa défense, et trois d'entre eux d'avoir, le même jour et au même lieu, refusé d'obéir à leur capitaine en n'exécutant pas ses ordres. Sept d'entre eux ont été condamnés à trois années d'emprisonnement, un à deux ans et le dernier à un an. La justice militaire ne saurait, en effet, déployer trop de sévérité pour la répression de pareils écarts, principalement dans un pays comme le nôtre, au milieu de tant d'éléments dangereux.

C'est également à Bourail, centre pénitentiaire le plus important de l'île, que viennent d'être conduites les cinquante-huit femmes arrivées il y a quelques jours de France par l'*Océanie*, de Bordeaux. Qu'on multiplie donc ces envois, la Nouvelle Calédonie (grande environ comme la Sicile) ayant, en tout, comme population — citoyens libres, soldats, indigènes, libérés, condamnés, tout compris — à peine 50.000 habitants.

Le transport de guerre la *Dives*, qui vient d'être relevé par le *Cher*, rentre en France avec 87 officiers et soldats d'infanterie de la marine, un commissaire de la marine et un surveillant militaire, avec leurs familles.

Lettres de Nouméa.
(*La Gironde*, 1^{er} septembre 1883)

Nouméa, 2 juillet 1883.
(De notre correspondant particulier)
Pétition pour la prise de possession des Nouvelles-Hébrides*

.....
Le vaisseau-transport *Navarin* a mouillé sur notre rade le 28 juin, avec un convoi de trois cents et quelques condamnés transportés*, cent vingt soldats d'infanterie de marine, destinés à Taïti, mais que le gouverneur a pris sur lui de garder ici, par suite du départ pour le Tonkin de deux cents hommes de notre garnison. Il y avait à bord également des immigrants et des fonctionnaires de tous rangs.

Le 21 juin, l'*Océanie*, capitaine Lemaitre, est parti per Thio — un point minier de la côte est de la Nouvelle-Calédonie — à l'effet de charger du minerai de nickel, à destination des hauts fourneaux de la Pointe Chaleix*.

COLONIES FRANÇAISES
.....
NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Gironde*, 28 septembre 1883)

Nous résumons ainsi qu'il suit, d'après le *Néo-Calédonien*, arrivé hier à Bordeaux, les nouvelles intéressantes de la colonie et allant jusqu'au 30 juillet. — La fête du 14-Juillet, favorisée par un temps splendide, a été célébrée avec un grand éclat. À neuf heures du matin, le gouverneur, accompagné du maire de Nouméa et de tout son état-major, a passé la revue des troupes. À côté des corps constitués, les chefs canaques se tenaient rangés dans une attitude martiale. La civilisation a décidément jeté de profondes racines dans ces populations autochtones. Les régates ont été favorisées par une bonne brise. Les jeux ont présenté, comme à l'ordinaire, une grande animation, grâce aux enfants et aux Canaques qui se sont partagé les prix. Tous les bâtiments de la rade avaient mis leurs grands pavois.

À neuf heures du soir, M. le gouverneur et M^{me} Pallu de la Barrière donnaient dans les salons du gouvernement un bal magnifique, le plus beau de toute l'année.

— Un autre anniversaire, celui de la proclamation de l'indépendance des États-Unis, a également été célébré à Nouméa le 4 juillet.

Un grand nombre d'étrangers, auxquels se sont joints quelques Français, ont arboré à cette occasion leur pavillon national.

— Un bateau venant le 20 juillet des îles Loyalty a porté la nouvelle que l'église protestante d'Uvéa, récemment construite, a été incendiée par les indigènes catholiques.

— Une maison de Nouméa, dont le crédit paraissait sûr, en raison du nom honorable qui y était attaché et qui en faisait la garantie, a brusquement suspendu ses paiements. Plusieurs traites non payées avaient été renvoyées d'Australie. La nouvelle s'est répandue en ville comme une traînée de poudre ; l'effarement a été général. Le déficit s'élèverait, dit-on, à plus de 300.000 francs, et nombre de commerçants et de capitalistes de Nouméa s'y trouveraient engagés.

— Le procureur de la République et le juge d'instruction se sont transportés à l'orphelinat d'Yaboué pour y procéder à une information judiciaire relative à des faits graves imputés à un frère de cet établissement.

Il s'agirait d'attentats à la pudeur commis sur la personne de plusieurs enfants. Le mystère a été dévoilé par un des enfants, qui a tout raconté à sa mère. La plainte a été déposée au parquet par celle-ci jeudi. Les faits se seraient produits, d'après l'enfant, fréquemment, et surtout pendant la leçon de principes. Le moment était bien choisi ! Il y aurait aussi une manière de faire le signe de croix, tout ce qu'on peut imaginer de plus scandaleux.

Le bon frère inculpé s'appelle frère Jugène. de son nom de guerre. En réalité, le frère Jugène s'appelle Jean-Étienne Serret. Il y a six ans qu'il habite le pays. Pour l'éducation, ce serait un vulgaire paysan.

— Nous terminerons cette revue néo-calédonienne par l'annonce de l'arrivée à Nouméa du *Navarin*, portant 313 condamnés*, parmi lesquels nous distinguons le notaire Mary Cliquet, le curé Auriol et le pharmacien Fenayrou.

— La souscription au monument Gambetta est close en Nouvelle-Calédonie. Elle y a produit une somme de 3.032 fr. 55 c. qui seront expédiés par le *Saghalien*, partant de Nouméa pour France dans quatre semaines.

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE

(*La Gironde*, 30 septembre 1883)

Un négociant de notre place nous fournit, au sujet de la suspension de paiements que nous avons annoncée d'une importante maison de Nouméa, de très intéressants renseignements qu'il tient de son correspondant et qui tendent à rassurer le monde commercial en relation d'affaires avec notre colonie.

Grâce à l'intervention d'un tiers qui peut répondre et qui a répondu, l'affaire se serait réglée en billets à 8, 12 et 16 mois, y compris les intérêts au taux légal de 12%. On ne doutera pas, à Nouméa, que ces valeurs ne soient acquittées à l'échéance. La maison en question continuerait, d'ailleurs, les affaires.

LETTRES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)

(*La Gironde*, 28 octobre 1883)

Nouméa, le 30 août 1883.

Le 10 août a mouillé sur notre rade l'avis à vapeur *Bruat*, commandé par le lieutenant de vaisseau Bénier, de retour de Vanikoro, où l'avait expédié, avec les plus minutieuses instructions, notre gouverneur, le capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière. Les recherches du premier voyage du *Bruat*, qui étaient restées presque infructueuses, vu la défectuosité de l'outillage dont il disposait, ont été, cette fois, grâce aux engins perfectionnés dont il n'avait pas manqué de se munir, couronnés d'un plein succès, et le domaine scientifique de la France vient de s'enrichir des plus précieuses reliques. Il a, en effet, été retiré du fond de la mer trois ancres, trois canons, dont un encore chargé, et un pierrier en cuivre, qui n'est nullement oxydé, plus trois tuyaux de pompe et quelques plaques en fer-blanc.

Ces glorieux débris vont être expédiés en France par le même courrier qui emporte ces lignes, le *Saghalien*, des Messageries maritimes, et leur place est tout naturellement désignée parmi les innombrables richesses scientifiques du Musée de la marine et des colonies de Paris.

Les ancres sont recouvertes d'une épaisse couche de corail ; des bouquets de polypes, des huîtres perlières et divers coquillages s'y sont fixés. Et si, comme c'est certain, leur emballage est l'objet d'un soin tout particulier, nul doute que ces précieuses épaves n'arrivent à Paris revêtues de la couche d'animaux sous marins de *travailleurs de la mer*, qui rehausseront encore leur valeur.

Le 13 de ce mois a eu lieu, au milieu d'un grand concours de population, en présence du gouverneur, des autorités civiles et militaires de Nouméa, des troupes de terre et de mer rassemblées, et au bruit des décharges des canons du *Bruat* et de l'artillerie, le débarquement de ces précieuses épaves, tout ce qui reste aujourd'hui de l'expédition de La Pérouse. La chaloupe qui les amenait à terre était pavoisée de drapeaux et disparaissait sous les feuillages et les fleurs. L'émotion a été grande quand le bateau a touché le quai ; au débarquement, le gouverneur a prononcé une remarquable allocution, qui a vivement ému les assistants.

M. Pallu, en cette mémorable circonstance, a bien mérité de la France. C'est grâce à son zèle, à son activité, à ses connaissances spéciales, fortifiées par un travail assidu, que les recherches entreprises par ses ordres et sous sa haute direction ont obtenu le succès que je viens de vous marquer. Je n'aurai garde d'oublier la part considérable qui revient bien légitimement aussi à M. le lieutenant de vaisseau Benier, commandant le *Bruat*. — Enfin, laissez-moi vous signaler également le nom d'un simple soldat de l'expédition sur le courage duquel on m'a dit merveille : c'est le matelot mécanicien Fiche (Jean), provenant du *D'Estrées*, qui, à l'aide du scaphandre, a beaucoup contribué à arracher aux profondeurs de l'océan ces reliques qu'il renfermait depuis plus d'un siècle.

Il nous reste maintenant à exprimer un vœu : c'est que les couleurs françaises flottent définitivement sur cette terre où ont péri les martyrs de notre science et aussi sur les Nouvelles-Hébrides, dont Vanikoro n'est que la continuation.

Le 8 du mois prochain commenceront, devant le tribunal supérieur de Nouméa, les débats de l'affaire du sieur Serret, en religion frère Ingène [Jugène ?], instituteur congréganiste, accusé d'attentats à la pudeur sur plusieurs enfants. Nos maristes, trappistes et leurs amis sont plongés dans la plus profonde consternation.

Le *Magellan*, de la maison L. Ballande, de Bordeaux, chargé du coprah et des minerais pour Anvers.

Tranquillité absolue dans toute l'île.

ACTES OFFICIELS
(*Le Nouvelliste*, Nouméa, 1^{er} décembre 1883)

L'Administration porte à la connaissance des habitants qu'un contrat pour une durée de deux années, à compter du 7 novembre 1883, vient d'être passé avec la Compagnie A. S. N., etc., représentée par M. Morgan, pour l'entreprise du courrier bi-mensuel entre Nouméa et Sydney, et *vice versa*.

En exécution de ce marché, la compagnie s'engage à faire partir de Sydney, tous les quatorze jours un *steamer* qui portera à Nouméa la malle de Brindisi ; ledit *steamer* quittera Sydney le lendemain de l'arrivée du courrier.

La Compagnie s'engage, en outre, à prendre au retour des Fidji le courrier de la Nouvelle-Calédonie à destination d'Europe et à assurer la correspondance à Sydney avec la voie de Brindisi.

Sur la demande de l'Administration, le départ de Nouméa du courrier, portant en Australie nos correspondances pour l'Europe, aura lieu vingt-quatre heures après l'arrivée du courrier venant d'Europe.

LETTRES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

(De notre correspondant particulier.)
(*La Gironde*, 3 décembre 1883)

Nouméa, 8 octobre 1883.

Il est question dans les sphères gouvernementales de prendre une excellente mesure : « l'impôt des indigènes. » Chaque Canaque verserait au Trésor local 5 fr. par an, pour cet impôt. Rien de plus naturel et rien aussi de plus juste. Voilà, en effet, des hommes au milieu desquels nous sommes venus nous implanter, par le droit du plus fort, il est vrai, mais auxquels, en échange, nous avons procuré tous les bienfaits de la civilisation. Notre prise de possession ne les a gênés en quoi que ce soit, puisqu'aujourd'hui encore, ils ont plus de terres qu'il ne leur en faut. Au point de vue du travail, cet impôt ne peut produire que les meilleurs résultats ; l'indigène, en effet, est foncièrement paresseux : il se verra forcé de travailler pour acquérir cette somme, et la morale n'aura conséquemment qu'à y gagner. Si la métropole est consultée sur ce projet, nul doute qu'elle n'acquiesce à l'établissement en Nouvelle-Calédonie de l'impôt des indigènes.

.....
L'exploitation du guano des Chesterfield (à 500 milles au sud-ouest de la Nouvelle-Calédonie, dont elles font partie) se poursuit avec succès. Cet engrais, qui se place dans les colonies de la Nouvelle-Zélande, Maurice et la Réunion, serait un excellent élément de fret pour vos bateaux. Malheureusement, les armateurs, ne se doutant pas de l'existence de ce produit en Nouvelle-Calédonie, préfèrent envoyer d'ici leurs navires sur lest, soit en Amérique, soit en Australie ; et pourtant il y aurait assurément de quoi charger de ce produit quatre ou cinq navires par an, pour Maurice et Réunion. Le prix moyen du fret est de 40 francs.

Notre minerai d'antimoine (de 80 à 83 % comme teneur) entre lui aussi dans la sphère d'action minérale néo-calédonienne. On se dispose, en effet, à construire à Nakéty (côte est) des hauts fourneaux pour la fonte du précieux minerai. Bonne chance à l'antimoine.

Le 5 courant a mouillé sur notre rade le *Pey-Berland*, de Bordeaux.

LETTRES DE NOUMÉA

(Correspondance particulière de la Gironde.)
(La Gironde, 4 janvier 1884)

Nouméa, 22 octobre 1883.

.....
 Vos lecteurs n'ont point oublié qu'il y a quelques mois, je leur annonçais la nomination d'une commission chargée d'examiner et de définir la nature des poisons employés par les naturels des îles du Pacifique pour garnir leurs flèches. Cette commission vient de présenter son rapport, dont je crois utile de reproduire les conclusions d'une utilité pratique pour les navigateurs et ceux que possèdent l'amour des voyages et des lointaines entreprises :

« 1° Des flèches expérimentées par la commission, quelques-unes pouvaient être suspectes, mais aucune n'était sérieusement empoisonnée ;

2° De presque toutes les flèches données comme empoisonnées et essayées par divers expérimentateurs, aucune, sauf celles de Bornéo et de Java, n'était suspecte ;

3° Les accidents graves et souvent mortels, observés à la suite des agressions des naturels, tenaient, dans quelques cas, à des lésions organiques, mais presque toujours au tétanos, qui se déclarait aussi bien à la suite de blessures insignifiantes qu'à la suite de blessures sérieuses par elles-mêmes, jamais immédiatement après l'accident (ce qui aurait pu faire admettre l'empoisonnement par les poisons convulsifs), mais, toujours plusieurs jours après, quelquefois des semaines, ce qui exclut toute idée d'empoisonnement.

4° Les blessures doivent être néanmoins traitées comme si elles étaient empoisonnées, et si aucun accident ne survient le premier jour, il n'y a qu'à instituer le traitement préventif du tétanos, qui est la complication la plus à craindre. »

De tout cela, il résulte que les flèches soi-disant empoisonnées des sauvages océaniens sont loin d'être aussi terribles qu'on se l'était imaginé jusqu'ici. Encore une vieille légende qui s'évanouit !

Le gouvernement local vient de concéder pour dix ans à un étranger, un sieur Oppenheimer, le droit de rechercher, d'exploiter la gomme de kaori, existant dans l'extrémité sud de l'île. Ce monopole a eu lieu aux conditions suivantes : 1.000 fr. par an avec un droit de 10 % par tonne de résine exportée. Ce n'est certes pas ainsi qu'on devait procéder ; il n'y avait qu'un moyen juste, c'était celui de l'adjudication publique. Le ministère, espérons-le, ne ratifiera pas ce marché.

Le 12 du courant, le transport de guerre le *Cher*, qui était parti le 13 juin pour transporter deux compagnies d'infanterie de marine de notre garnison au Tonkin, a mouillé sur notre rade. La santé est excellente à bord.

Le *Pey-Berland*, de la maison L. Ballande et fils, de Bordeaux, a presque terminé son déchargement. Il doit quitter Nouméa au premier jour et, sur lest, se rendant à Newcastle (Australie), où il prendra un chargement de houille à destination de notre port. On pense qu'ensuite il chargera ici des coprah et des minerais de nickel et de cobalt à destination d'Anvers.

La *Salazie*, des Messageries maritimes, qui emporte cette lettre, a mouillé sur notre rade le vendredi 19 du courant, à deux heures du matin. C'est le premier voyage de ce splendide paquebot, qui nous a amené 73 passagers, parmi lesquels le général Bégin, charge de l'inspection des troupes, et 50 soldats d'infanterie de marine. Le *Salazie*

possède des perfectionnements dont les autres vapeurs ne sont pas encore dotés : éclairage à l'électricité, appareil téléphonique mettant en communication la chambre du commandant avec celle de la carte. À Williamstown, à la sortie de Port-Philipp (Melbourne), une lutte de vitesse a eu lieu entre le *Salazie* et le *Clyde*, de la Peninsular and Oriental Company. Le paquebot français (dans l'espace de trois heures pendant lesquelles les deux navires ont couru) a devancé son concurrent de 4 milles environ. Et pourtant le navire anglais est cité comme l'un des plus rapides de la Peninsular and Oriental Company ! Puis ils ont changé tous les deux de route : le *Clyde* se dirigeant sur Colombo et le *Salazie* sur Sydney.

Le *Salazie* emporte près de 400 tonnes de fonte de nickel et de cobalt à destination de Marseille et pour compte de notre grande Société industrielle Le Nickel*.

LETTRES DE NOUMÉA

(Correspondance particulière de la Gironde.)
(La Gironde, 5 janvier 1884)

Nouméa, le 5 novembre 1883.

Je reviens sur la question des récidivistes*. Quels sont les lieux désignés par la loi pour servir à la relégation ? Ce sont, en première ligne, les dépendances de la Nouvelle-Calédonie, les Loyalty, soit trois îles (Lifou, Maré et Ouvéa). Or. voici quelques renseignements des plus sûrs sur Lifou, la principale d'entre elles. À elle seule, Lifou a autant d'importance que les deux autres. Elle a à peu près la superficie d'un arrondissement français et est à elle seule aussi étendue que les deux autres réunies. Elle est peuplée environ six mille habitants. Elle est presque entièrement couverte de forêts ; son sol n'est formé que de coraux recouverts d'une très mince couche de terre. Dans l'intérieur, à environ 12 ou 15 kilomètres de Chepenéhé, où siège le résident français, qui a droit de juridiction et commandement sur les trois îles, il existe une plaine de 1.000 à 1.600 hectares impropre à n'importe quelle culture. L'herbe y croît à peine, et les quelques arbres qu'on y rencontre sont des gayacs rabougris. Les indigènes, pour la culture de leurs ignames, sont forcés de ramener la terre en petites bulles de 40 à 50 centimètres de hauteur, ou bien encore de les planter dans les trous de corail remplis d'humus et de feuilles pourries. Ils font leurs plantations au milieu des forêts, partout où ils trouvent un endroit propice, ne fut-il que de quelques mètres carrés. L'eau douce fait totalement défaut, aucune source dans l'île. Les Canaques boivent de l'eau saumâtre qu'ils puisent dans des grottes assez rares ; les Européens ne peuvent absorber cette eau sans en être incommodés.

L'idée de créer dans ces îles des établissements pour y installer des récidivistes ne me paraît donc pas du tout pratique. De plus, il est certain que les aborigènes se montreraient hostiles envers ceux qui leur prendraient le peu de terres cultivables qu'ils possèdent.

En choisissant les Loyalty comme lieu de relégation, le gouvernement métropolitain me semble donc assez mal inspiré. Faut-il qu'il se rejette sur la Nouvelle-Calédonie proprement dite ? Je ne le crois pas davantage. Il ne saurait rien résulter que de mauvais de celle promiscuité de colons libres, de soldats, de marins, de condamnés, de libérés et de relégués.

De l'avis de toutes les personnes compétentes, ce problème ne comporte qu'une solution, laquelle se trouve tout entière contenue dans la décision que mettra la métropole à faire enfin flotter les couleurs de la République sur ces îles appelées à tant d'avenir et qui sont le prolongement comme l'annexe de la Calédonie : j'ai nommé les Nouvelles-Hébrides.

Un brave colon, M. Blaise, en Nouvelle-Calédonie depuis vingt cinq ans qu'il s'y est établi à sa libération du service militaire, adresse par ce courrier une pétition à la Chambre des députés. À la suite de l'enquête ordonnée par le maréchal Mac-Mahon sur l'évasion de Rochefort et de ses cinq compagnons*, M. Blaise, qui possédait à ce moment une maison de commerce importante, des propriétés, et était adjudicataire de plusieurs entreprises gouvernementales, fut expulsé de l'île le plus arbitrairement du monde. Cette mesure ruina du coup le brave colon. aujourd'hui, chargé de famille, dans une situation précaire, il vient, fort de son droit et confiant dans la justice de son pays, réclamer une indemnité qui lui est légitimement due. Sa pétition est appuyée par la majorité du Conseil privé, du Conseil municipal et de la Chambre de commerce. Espérons qu'elle aboutira.

Un accident qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves est arrivé au vapeur *Dupleix*, capitaine de Faucon, des Messageries maritimes, qui fait chaque mois le voyage de Nouméa à Sydney et *vice versa*. Ce steamer, à l'entrée en Calédonie, s'est jeté sur un des récifs (l'écueil Tà) qui entourent l'île.

Le *Dupleix* n'a heureusement éprouvé aucune avarie dans sa coque, le temps étant, à ce moment-là très beau. On n'a eu à déplorer que la perte de 40 à 50 tonnes de marchandises qui, au dire de certaines personnes, ont été jetées à la mer peut-être un trop précipitamment. Mais il s'agissait de dégager au plus vite l'avant, pris dans les récifs. On n'en est pas moins resté dans cette situation vingt-quatre heures, après lesquelles le navire se dégageait enfin et rentrait à Nouméa. Des experts ont été nommés, chargés d'établir une répartition à la grosse entre le bateau et tous les destinataires, assurés ou non, ayant éprouvé des pertes. C'était la plus équitable manière de procéder.

Le transport de guerre la *Vire* a mouillé sur notre rade le 29 octobre dernier, venant de Tahiti. Il nous a amené des soldats et des passagers qui doivent opérer leur retour en France. Parmi ceux-ci se trouve le capitaine de vaisseau Dorlodot des Essarts, ex-gouverneur de Tahiti, et rentrant par le *Dupleix*. Il est remplacé par M. Moreau, commissaire de la marine, ancien ordonnateur de notre colonie, où il s'était fait remarquer par sa grande aptitude et son intelligence.

Le général Bégin, inspecteur des troupes de l'île, est en ce moment en tournée sur la côte, où il passe en revue les détachements qui y sont échelonnés. Il nous quittera par le *Natal*, attendu à Nouméa le 17 du courant pour en repartir le 21.

Le *Pey-Berland* a mis à la voile sur lest, le 30 octobre dernier, pour Newcastle (Australie), où il va prendre un chargement de charbon à destination de notre port, pour gagner de là Anvers, chargé de coprahs et de minerais de nickel et de cobalt.

À propos de charbon, on vient d'en découvrir et de commencer à en exploiter dans une île dite « Île au Charbon », située dans la baie de Boulari, voisine de celle de Nouméa. Le charbon est bon, paraît-il, et susceptible d'être employé dans les travaux de forge et de maréchalerie. Ses qualités sont moindres pour la production de la vapeur à bord des navires.

Le *Dupleix* emporte 50 tonnes de notre minerai d'antimoine, à la teneur de 50 % en métal. C'est le premier envoi de ce minerai qui ait lieu en France. Souhaitons qu'il soit suivi d'un grand nombre d'autres.

LETTRES DE NOUMÉA

(Correspondance particulière de la Gironde.)
(La Gironde, 29 janvier 1884)

Nouméa, le 3 décembre 1883.

Pendant cette quinzaine, il nous est arrivé une qualité de navires de guerre et de commerce. C'est d'abord le vaisseau-transport la *Loire*, ayant à bord des troupes, des fonctionnaires civils et militaires et 370 condamnés aux travaux forcés. Ce vaisseau doit nous quitter vers la fin du mois, pour Brest, avec relâche à Sainte-Hélène. C'est ensuite l'*Éclaireur*, un croiseur de la station du Tahiti, venant, en dernier lieu, d'Auckland (Nouvelle-Zélande), où il s'était rendu afin d'expédier en France un télégramme annonçant la mort de l'amiral Landolfe à Tahiti. L'*Éclaireur*, après, avoir renouvelé ici son équipage, arrivé par la *Loire*, va faire route au premier jour pour regagner son port d'attache. Le transport de guerre à vapeur *Vire* part aujourd'hui pour Tahiti, avec du matériel et des troupes amenées ici par la *Loire*.

Le *Bruat*, aviso de notre station locale, est rentré, il y a cinq jours, des Nouvelles-Hébrides*, où il avait été envoyé pour y venger la mort d'un colon français du nom de Mathieu [Ferry], massacré dans une des îles du groupe. Il ramène à son bord trois otages ; donc, Mathieu sera vengé.

Le *Sumroo* et le *Superbe*, navires de commerce venant de Bordeaux, ont mouillé sur notre rade la semaine dernière. C'est un assez joli mouvement pour notre colonie, sans parler des navires anglais de provenance australienne, nous apportant du charbon, des denrées et des marchandises d'Australie et de Nouvelle-Zélande.

Notre industrie minière prend une extension chaque jour croissante ; mais, cette fois, c'est au profit des Australiens. Un Anglais, récemment arrivé d'Australie dans la colonie, un M. Kelly, demande à acheter 1.000 tonnes de minerai de cobalt, 5.000 tonnes de minerai de nickel, 10.000 tonnes de minerai de cuivre et 10.000 tonnes de minerai de chrome. Qu'il est donc dommage de voir passer entre les mains des Australiens et des Anglais, ce qui est tout un, toutes ces richesses minérales dont, aussi bien qu'eux, nous pourrions tirer parti ! Que nous manque-t-il pour cela ? Leur flair et leur audace industrielle.

MARINE ET COLONIES.

(*Les Tablettes des Deux-Charentes*, 29 janvier 1884)

Dernières nouvelles de la Nouvelle-Calédonie :

MM. le capitaine de frégate R.-L. Fournier, commandant de l'*Éclaireur*, le lieutenant de vaisseau Landry, le capitaine d'artillerie Gossot, le sous-lieutenant d'infanterie de marine Urvoy de Portzemparc, un détachement de 47 militaires du 3^e régiment, et M. le médecin de 1^{re} classe Delrieu sont arrivés à Nouméa par le *Natal*, le 13 novembre.

M. le général de brigade Bégin et son aide-de-camp, M. le capitaine d'infanterie de marine Gonard, ont pris passage sur le *Natal*, le 18 novembre, pour rentrer en France.

Le transport le *Cher* a fait route, le 12 novembre, pour Sydney, où il va se réparer. — La commission de remonte pour la gendarmerie et l'artillerie, est partie par ce bâtiment, dans le but d'acheter des chevaux en Australie.

Le vaisseau la *Loire*, venant de France, et l'éclaireur l'*Éclaireur*, venant d'Auckland, sont arrivés à Nouméa, le 24 novembre.

Le trois-mâts le *Bordeaux*, parti de Bordeaux le 31 juillet, s'est jeté sur les récifs de Kue, par le travers de l'île Ouen, le 14 novembre. L'équipage a pu se sauver au phare, mais le navire est complètement perdu. Son chargement comptait une grande quantité de marchandises pour Nouméa, dont 1.000 barriques de vin.

Le trois mâts le *Superbe*, parti de Bordeaux le 12 juin, est arrivé à Nouméa, le 26 novembre.

Le trois-mâts le *Sumroo*, également parti de Bordeaux, a mouillé à Nouméa, le 22 novembre, après une traversée de 120 jours.

LETTRES DE NOUMÉA

(Correspondance particulière de la Gironde.)
(La Gironde, 27 février 1884)

Nouméa, le 31 décembre 1883.

Nous sommes on pleine fièvre électorale pour la nomination d'un délégué au Conseil supérieur des colonies. Ah ! c'est que c'est une grave affaire que celle qui consiste dans le choix d'un homme dont la présence à Paris peut tant influencer sur l'avenir de notre jeune et riche colonie !

Il y a une dizaine de candidats sur les rangs ; mais trois ou quatre seulement ont des chances sérieuses et à peu près égales. Il faudra donc, selon toute probabilité, un deuxième tour de scrutin, car on doit s'attendre à un ballottage. Les points du programme sur lesquels tous les électeurs sont d'accord et que devra, en première ligne, s'efforcer de faire triompher notre délégué à Paris, sont : l'annexion du groupe des Nouvelles-Hébrides ; l'établissement d'un gouvernement civil ; la création d'un Conseil général, et la représentation au Parlement. Ceux maintenant sur lesquels nous sommes divisés, sont : le rétablissement de la traite néo-hébridaise ; l'expulsion des congrégations religieuses non autorisées ; le rôle de la transportation au point de vue de la population libre.

C'est donc entre adversaires et défenseurs de ces points spéciaux que la lutte se concentrera. L'élection, dont le jour n'est pas encore fixé, aura lieu dans le courant de janvier.

Notre gouvernement local — en accord parfait assurément avec celui de la métropole — vient d'octroyer aux concessionnaires de notre grand établissement pénitentiaire agricole de Bourail (libérés ou condamnés en cours de peine réunis en Syndicat) la fourniture, pour l'année 1884, de 100.000 kilogrammes de maïs destinés aux divers services de l'île. De là, grande crise du *commerce libre* de la colonie : « On nous enlève nos fournitures pour l'administration (sur lesquelles nous réalisons de si jolis bénéfices), et on les donne à des forçats !!... » Mais ces commerçants de toutes les nationalités oublient donc que les finances métropolitaines n'ont pas été seulement créées pour l'édification de leur fortune — dont, entre parenthèse, ils iront jouir ailleurs — et que l'argent du contribuable français peut et doit surtout être employé à un meilleur usage. Si la métropole, en effet, n'encourageait pas la colonisation pénale, elle serait fatalement exposée à une dépense chaque jour croissante pour l'entretien forcé des libérés, qui, ne pouvant, par leurs propres forces, se créer une situation supportable, demeureraient éternellement une charge. Les priver de cette concession, ce serait leur enlever tout espoir de retour au bien. Ne pas les rattacher à la cause de l'ordre social en favorisant le développement de leurs intérêts matériels, ce serait augmenter les risques de la colonisation libre et mettre aux abois des gens qui ne passent précisément pas pour des agneaux. Donc, [au point de vue de l'humanité comme au point de vue économique et même à celui de la conservation des biens de la population libre qui possède](#), le gouverneur agit sagement en poussant à l'accroissement de l'initiative individuelle des condamnés qui sortent du bagne néo-calédonien.

Je ne puis laisser passer sans signaler d'un mot la création d'une société anonyme au capital de 150.000 fr., divisé en 130 actions de 1.000 fr., pour la création d'une fabrique de conserves et l'établissement d'une tannerie. C'était d'une absolue nécessité, en présence de l'énorme production de notre bétail. Notre plus grand propriétaire et éleveur, M. Gratien Brun, s'est donc mis à la tête de cette société, qui ne peut que contribuer à l'enrichissement de la contrée. C'est encore à l'intelligente initiative de ce riche colon qu'on devra, dans un avenir peu éloigné, l'établissement, sur sa riche mine

du cuivre de Boinoumala, de hauts-fourneaux pour la fonte de ce métal. Contrairement à ce qui a eu lieu jusqu'à aujourd'hui pour le minerai de La Balade, exporté en Australie et de là à Londres, cette production prendra dès lors le chemin de la France et nous évitera d'être, de ce côté, tributaires des Anglais.

Sur rade, les navires de commerce *Superbe*, *Sumroo* et *Pey-Berland*. Ce dernier, qui revient de Newcastle (Australie), avec un chargement de charbon de terre, doit faire voile pour l'Europe chargé de coprahs et de minerais de nickel et cobalt. Les deux premiers feront voile au premier jour, sur lest. pour un port d'Australie.

L'île est absolument tranquille.

LETTRES DE NOUMÉA

(Correspondance particulière de la Gironde.)
(*La Gironde*, 9 avril 1884)

Nouméa, le 28 janvier 1884.

Le 11 janvier, se déroulaient devant le tribunal supérieur de Nouméa les débats d'un procès de presse pour outrages, intenté par le chef de l'inspection des services administratifs et financiers de l'île à M. J. Bernier, directeur-gérant du *Néo-Calédonien*. Celui-ci a été acquitté. J'applaudis à ce dénouement, quoique ne partageant pas du tout les opinions ni la manière de voir de l'organe de nos gros commerçants, planteurs, mineurs et éleveurs ; j'applaudis, dis-je, parce que je suis partisan de la liberté de la presse. Cependant, à mon humble avis, le rôle que remplit ici l'inspection est de la plus grande utilité. Si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer.

[Rétablissement de l'immigration néo-hébridaise]

On se dispose enfin à accomplir un grand acte de Justice. Un géomètre vient d'être chargé du dénombrement des terre» occupées par la Mission mariste aux lieux de la Conception et de Saint-Louis, près Nouméa, de manière à ne lui laisser — sur les 5 ou 6.000 hectares qu'elle délient illégalement — que 800 hectares, ce qui sera encore 800 hectares du trop, puisque ces moines n'ont jamais rien payé et que leur présence un Nouvelle-Calédonie constitue un délit parfaitement caractérisé.

Voilà donc 5 ou 6.000 hectares d'excellents terrains qui vont faire retour au domaine.

Jamais l'île n'a été plus tranquille qu'aujourd'hui.

LETTRES DE NOUMÉA

(Correspondance particulière de la Gironde.)
(*La Gironde*, 12 avril 1884)

Nouméa, le 10 février 1884.

La quinzaine a été marquée par un grand événement appelé à faire époque dans les annales de la Nouvelle-Calédonie : je veux parler de l'inauguration du tronçon de route d'une soixantaine de kilomètres environ sur la côte ouest, entre Païta et Bouloupari. Le gouverneur a donné à cette cérémonie un écho extraordinaire. Il a voulu affirmer ainsi que de vraies routes existaient en Nouvelle-Calédonie, puisqu'il les inaugurerait. Jusqu'ici.

pour se rendre d'un point à un autre, nous ne disposions que de mauvais sentiers, à peu près impraticables.

Le 31 janvier, à 3 heures du soir, le gouverneur, accompagné de M^{me} Pallu de la Barrière, quittait donc en voiture le chef-lieu, escorté des principaux fonctionnaires civils et militaires, de colons et commerçants tenant à témoigner, par leur présence, de toute leur sympathie et pour l'homme et pour l'œuvre qu'il allait inaugurer. La création de voies de communication dans ce pays de montagnes aux défilés d'un si rude et si difficile accès, c'est la vie, la lumière, la civilisation, le progrès.

Inutile de vous dire que partout, sur le parcours de la nouvelle voie, ce n'étaient qu'arcs de triomphe dressés par les colons et les municipalités pour recevoir le chef de la colonie et ceux qui avaient tenu à honneur de l'escorter.

Quelques chiffres pour vous permettre d'apprécier l'importance de l'œuvre menée à bien. Sur un parcours de vingt kilomètres de la route, il a été remué 140.000 mètres cubes en douze mois, par 300 hommes, distribué en six camps ; quatorze ponts en pierre ou métalliques ont été construits. Le kilomètre de route qui, avec le concours de la main-d'œuvre libre, aurait coûté 25.000 francs, n'est revenu, avec la main-d'œuvre pénitentiaire, qu'à 7.000 francs en moyenne.

Le *Pey-Berland*, de la maison L. Ballande et fils, de Bordeaux, qui nous a quittés il y a une dizaine de jours, emporte, à destination d'Anvers, 402 tonnes de minerai de nickel, 157 tonnes de coprah et 18 tonnes 1/2 de beurre de cocos. Puisse cette sortie de nos produits être prochainement suivie d'un grand nombre d'autres, la métropole, en effet, et la colonie n'ayant assurément qu'à se bien trouver de ce genre d'opérations. Enlevons aux Anglais (nos plus terribles rivaux commerciaux) le plus possible de nos produits d'exportation, et félicitons la grande et intelligente maison Ballande, de Bordeaux, de marcher dans cette voie éminemment française et patriotique.

L'honorable M. Foncin, dans la *Gironde littéraire et scientifique* du 2 décembre dernier, prend la défense d'un certain sieur Richard*, ex-notaire à Nouméa, condamné à plusieurs années de prison pour de graves abus de confiance. La bonne foi du savant professeur a été surprise relativement à ce triste personnage, qui n'a laissé ici que ruines autour de lui, pour avoir voulu se lancer, avec l'argent des autres, bien entendu, dans les plus hasardeuses spéculations industrielles et commerciales, impardonnables au premier chef, et surtout pour un notaire. M. Foncin ne peut m'en vouloir de cette rectification indispensable : il a été induit en erreur, et toute la population néo-calédonienne est, encore aujourd'hui, animée contre ce triste personnage de la plus légitime des indignations. J'ai accompli un devoir en faisant aujourd'hui cette juste et parfaitement légitime rectification, et vous ne pouvez certainement le trouver mauvais.

Le transport de guerre la *Dordogne* vient de mouiller sur rade avec trois cents soldats d'infanterie et d'artillerie de la marine, expédiés par la métropole, afin de relever ceux dont le temps de service dans la colonie est expiré. Sur rade, le *Superbe*, de Bordeaux, et l'*Océan* [l'*Océanie* ?], qui nous quitte dans quatre jours pour Taïti.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de la mission que remplit en ce moment en Nouvelle-Calédonie M. Henri Courmeaux, le fils du député de Reims et délégué du département.

Nous lisons dans le *Néo-Calédonien*, du 15 février :

« Une des principales maisons de commerce de Nouméa vient de conclure un marché avec M. Peterson Stuart, un de nos marins les plus connus et les plus estimés aux Hébrides, pour le recrutement des travailleurs*. Ce marin est parti pour l'Australie afin de procéder à l'acquisition d'un navire remplissant toutes les conditions pour cette entreprise. »

Cette mesure inaugure la reprise des opérations du recrutement qui a été tout récemment autorisé.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE
(Correspondance particulière de la Gironde.)
(La Gironde, 7 mai 1884)

Nouméa, 28 février 1884.

Grâce à la courtoisie de M. le capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière, j'ai pu assister à toute une série d'inaugurations de routes muletieres dans ce pays qui, jusqu'à l'heureuse arrivée du nouveau gouverneur, M. Pallu, on avait été presque absolument dépourvu. Ce qui a été inauguré est assurément loin d'être parfait. Il y a certainement des modifications, des additions, des améliorations à exécuter ; le premier pas est fait, le premier jalon est planté, et ce premier grand travail accompli ne l'aura pas été en pure perte, car il servira pour les travaux à venir, tout en assurant déjà les communications au point de vue de l'exploitation des mines.

Les principales voies de communication qui viennent d'être inaugurées par notre gouverneur au milieu de l'enthousiasme des populations, sont d'abord celle de Bourail (centre pénitencier agricole le plus important de l'île, situé sur la côte ouest) à Houaïlou (Côte est), point minier agricole d'un grand avenir. Son développement est de 71 kilomètres ; c'est la grande voie transversale de l'est à l'ouest. Puis est venu le tour de la route de Canala à Houaïlou (70 kilomètres), longeant la côte est, et qui doit remonter vers le nord jusqu'à Pam, en traversant des territoires miniers, dont plusieurs exploités, d'une grande valeur. Canala, une des plus jolies localités de l'île, en est aussi une des plus riches au double point de vue minier et agricole. J'y connais tel colon, M. Laurie, qui, en 1883, a récolté 65 tonnes d'excellent café et 90 tonnes de riz.

À une quinzaine de kilomètres de Canala, en un point nommé Nakéty, nous avons assisté à l'inauguration des hauts-fourneaux pour la fonte de l'antimoine sur la mine même.

Le 17 février a eu lieu la première coulée de ce précieux métal. Les minerais sont d'une richesse exceptionnelle (de 70 à 80 % comme teneur). Les honneurs de la mine ont été faits au gouverneur et aux nombreux invités par M. Pelatan, ingénieur des mines d'une haute capacité et au service de la Société le Nickel, dont le siège est à Paris et à Nouméa, et qui compte, comme son principal actionnaire, la maison Rothschild.

Dans une causerie aussi intéressante qu'instructive, M. Pelatan nous a entretenus du brillant avenir réservé à la Nouvelle-Calédonie, grâce à ses mines. On en découvre chaque jour de nouvelles. Il a parlé avec éloge du système de M. Pallu de la Barrière, dont l'objectif est le développement des voies de communication, lesquelles permettent d'amener à la mer, pour y être embarqués, les produits de l'île.

Le soir, dans le banquet offert par la municipalité de Canala, M. Pallu a prononcé un discours fort applaudi ; notre sympathique gouverneur a développé son programme et exposé l'ensemble des moyens les plus propres à achever l'assainissement du réseau des routes.

Votre correspondant a prononcé, à son tour, quelques paroles, et porté le toast suivant :

« Puisse le gouverneur persévérer dans la voie où il s'est engagé, et le département des colonies le conserver longtemps à la tête de notre jeune et intéressante France du Pacifique.

Au capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière !

À l'extension de notre domaine colonial, indispensable à l'écoulement des produits de la métropole !

À la République française ! »

Le 20 février, un certain nombre d'entre nous rentraient au chef-lieu sur l'avis de guerre le *Bruat*, commandant Bénier, le même qui a eu l'insigne honneur de sauver les glorieuses épaves de l'expédition de La Pérouse, aujourd'hui au musée de la marine, à Paris.

C'est le transport le *Cher*, qui avait conduit les invités de Nouméa à Canala et à Houaïlou. Je ne veux pas laisser échapper cette occasion d'offrir les remerciements les plus cordiaux aux commandants et aux états-majors de ces deux navires, d'une affabilité si charmante pour tous.

M. Henri Gourmeaux, le délégué du département des colonies, chargé d'une mission spéciale en notre île, accompagne le gouverneur dans ses excursions. Il vient d'adresser toute une série de questions à la chambre de commerce, à la Société des intérêts calédoniens et à celle dite Union néo-calédonienne pour favoriser le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. C'est une excellente idée qui ne peut que l'aider dans l'accomplissement de sa délicate et difficile tâche.

Sur rade, le *Superbe*, de Bordeaux, et le transport de guerre *Dordogne*, devant rentrer en France du ? au 20 mars.

LETTRES DE NOUMÉA
(Correspondance particulière de la Gironde.)
(La Gironde, 8 mai 1884)

Nouméa, le 11 mars 1884.

LA MISSION H. COURMEAUX, EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Deux délégués du ministère des colonies sont ici. Le premier est M. Henri Courmeaux, délégué civil du département de la marine et des colonies, dont je vous ai déjà annoncé l'arrivée dans une de mes précédentes lettres ; l'autre est M. Le Clos, inspecteur en chef, chargé de procéder à la vérification des services administratifs et financiers de la Nouvelle-Calédonie.

M. Courmeaux a eu l'heureuse inspiration d'adresser un questionnaire à la Chambre de commerce au Comité des intérêts calédoniens et à l'Union néo-calédonienne, trois Compagnies très compétentes pour donner leur avis sur les questions qui leur sont posées par l'honorable délégué. Mais qu'il soit permis à un [vieux Calédonien, habitant le pays depuis quinze ans déjà](#), d'exprimer à son tour son opinion à cet égard.

1^{re} question. — « La nouveau rétablissement de l'*immigration néo-hébridaise** est-il bien accueilli dans la colonie ? Représente-t-il, pour elle, un avantage sérieux ?

Réponse. — Le rétablissement de l'immigration néo-hébridaise est généralement vu d'un bon œil par ceux qui ont ici besoin d'un grand nombre de bras à bon marché.

Un recrutement honnête, des engagements librement consentis et non le vol des travailleurs océaniens, comme cela s'est malheureusement beaucoup trop pratiqué, voilà ce qu'il nous faut. En y tenant sévèrement la main, l'administration fera son devoir ; mais je doute fort que, dans ces conditions, on puisse amener beaucoup de Néo-Hébridais. D'un autre côté, ne faut-il pas laisser constamment ouverts des débouchés pour nos libérés, dont le nombre va naturellement chaque jour croissant, et qui, inoccupés, nous feraient courir les plus sérieux risques tout en coûtait gros à la métropole ?

On peut, on doit donc même se passer du noir pour les travaux de mines ; il n'en est point ainsi — je le reconnais — pour nos divers travaux de cultures (la grande culture

principalement). Le noir donc aux champs, et le libéré aux mines. Voilà la plus équitable comme la plus pratique des solutions.

M. Courmeaux, continuant son questionnaire, nous demande: « Que pensez-vous d'une immigration chinoise, éventuelle, dangereuse selon moi, a beaucoup d'égards, mais vers laquelle le premier pas semble fait par l'autorisation toute récente accordée à la Société le Nickel ? »

Réponse. — Certainement, l'introduction des Chinois dans n'importe quelle contrée du globe est dangereuse, funeste, j'ajouterai même antipatriotique ! Demandez-le plutôt à San Francisco et à Sydney, qui en ont essayé et qui en sont à tout jamais guéris. Le Chinois ! la plaie de l'humanité, le vice personnifié ! Plutôt les sauterelles, les cyclones, plutôt tous les désastres ! La demande de la Société le Nickel obéit à des sentiments d'économie, qui sont du pur égoïsme. Que le gouvernement se garde donc bien de donner son consentement à cette déplorable demande ; sans cela, c'en est fait de la Nouvelle-Calédonie.

Je poursuis la série des questions de M. Coureaux.

1^e question. — « Comment développer la colonisation libre par l'immigration européenne ? Quels avantages lui offrir ? Le système des concessions actuellement usité est-il satisfaisant et ne devrait-on pas le modifier ? »

Réponse.— Il est un fait acquis, c'est qu'il faut pousser au développement de l'immigration européenne, afin qu'à un moment donné, la population libre ne soit pas débordée par l'élément pénal qui croît si rapidement ; c'est de première nécessité, si l'on veut assurer la sécurité et l'avenir du pays. On donne aujourd'hui, à titre gratuit, aux immigrants trois hectares de terres à cultures. Cette concession sera de cinq hectares pour les familles composées de quatre personnes et au-dessus (sans parler du passage gratuit par navires de guerre et même de commerce). Il sera aussi donné un lot de village à chaque immigrant à mesure qu'il en sera créé dans les environs de la concession accordée.

Mais il faudrait ce qui n'existe pas aujourd'hui : dispenser ces immigrants des frais d'enregistrement, d'hypothèques et de timbre, qui pour une concession ordinaire s'élèvent à une quarantaine de francs. Il est indispensable d'avoir toujours une réserve des terrains, de façon à ce qu'à peine débarqués, les immigrants soient dirigés sur les terres qu'ils doivent occuper. Il serait nécessaire que ces immigrants trouvassent à leur arrivée du bétail, des instruments aratoires, des graines, etc. Il serait également bon qu'ils fussent groupés par petits centres, afin de pouvoir s'entraider dans la construction de leur maison, et autant que possible près des centres de consommation.

L'administration étant rentrée en possession de terrains considérables et fertiles aux portes de Nouméa (territoires de la Conception et de Saint-Louis repris aux maristes), il y aurait lieu tout d'abord d'allotir ces terres et de créer en cet endroit un village de maraîchers destinés à alimenter le chef-lieu de la colonie. Le développement de ce village serait très rapide, vu la proximité de la ville, à laquelle les denrées peuvent être aisément conduites soit par terre, soit par mer, en traversant la baie de Boulari. Il serait donc bon de faire connaître en France l'arrêté domanial, modifié comme nous l'avons dit plus haut, afin d'attirer une émigration de prolétaires des campagnes, de préférence dans les départements où, la propriété étant peu morcelée, il existe beaucoup de malheureux qui ont une tendance à désertir ces campagnes pour augmenter le nombre des prolétaires de la ville, où ils encombrant les ateliers et font baisser les salaires. Une petite fortune leur est assurée avec de la conduite et de l'économie, conditions *sine qua non* du succès. Il faut surtout que le département ne tombe pas dans les erreurs d'autrefois, en envoyant pour cultiver la terre le rebut de Brest et de Lorient. Ces immigrants n'ont jamais grossi que la statistique des tribunaux de la colonie ; il nous faut des travailleurs et non pas des ivrognes.

Je remets au courrier prochain la suite de l'étude du questionnaire Courmeaux.

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Gironde*, 9 mai 1884)

Voici le résultat définitif du scrutin de ballottage qui a eu lieu le 9 mars à Nouméa pour l'élection du délégué calédonien au Conseil supérieur des colonies ;

Électeurs inscrits 1.194
Suffrages exprimés 937
MM. Moncelon 334 voix. Elu.
Gauharou 322 »
Routier 174 »
Dezarnaulds 100 »
Blancs 0 »
Nul, 1

C'est la politique républicaine qui triomphe en la personne de M. Moncelon. Tous les candidats se réclamaient, d'ailleurs, de l'opinion républicaine. Ils n'étaient séparés que par des nuances difficilement appréciables pour nous et que déterminaient des intérêts dont la politique est absente. Voici dans quels termes le nouvel élu présentait sa candidature au corps électoral :

« Quand un pays, disait-il dans sa profession de foi, a toujours été mené par des coteries accapareuses, et que, tout à coup, il surgit du sein du peuple un défenseur des intérêts communs, un homme qui prend énergiquement en main le parti du faible contre le fort, on voit immédiatement les dominateurs du jour machiner leurs cabales, descendre aux plus basses intrigues pour l'entraver dans son œuvre. Jusqu'ici, citoyens, notre malheureuse colonie a été la proie des dominateurs ; ils ont substitué partout le monopole à la concurrence ; d'accord avec les maîtres que nous envoyait la métropole, ils vous dictaient leurs lois et vous menaient comme des moutons. Je suis sorti de mon obscurité et je vous ai proposé d'utiliser, pour le bien commun, les connaissances approfondies que j'avais des hommes et des choses de la colonie. »

LETTRES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Correspondance particulière de la Gironde.*)
(*La Gironde*, 11 mai 1884)

Nouméa, le 20 mars 1884.

Je poursuis l'examen du questionnaire dont vous entretenait ma précédente correspondance.

Il faut absolument que je vous découvre le bout de l'oreille dans cette injuste opposition que nous font les Anglais relativement à l'envoi de nos récidivistes dans le Pacifique : c'est la peur atroce qu'ils ont que nous n'annexions les Nouvelles-Hébrides, si précieuses pour leur province de Queensland (Australie) et pour les Fidji.

C'est dans ce groupe des îles Hébrides, en effet, que leurs bateaux recruteurs (lisez négriers) enlèvent, chaque année et par milliers, des noirs destinés à cultiver et à récolter le sucre et le coton au Queensland et aux Fidji. Si nous prenions possession de ce riche archipel, il leur faudrait faire le deuil du commerce du Canaque si rémunérateur pour eux à tant de points de vue.

M. Henri Courmeaux, le délégué du département des colonies, s'est rendu le 15 de ce mois à bord de l'avis de guerre le *Bruat* pour visiter ces îles et faire un rapport sur leur importance. Nous avons ici la certitude qu'il conclura en faveur de leur prise de possession, et qu'il finira par vaincre la résistance ou, plus exactement, l'hésitation qu'on rencontre, en cette grave question, de la part du ministère français.

N'est-il point exorbitant de voir lord Granville adresser des observations à M. Jules Ferry, et la colonie de Melbourne menacer, par la voix de M. Service, son secrétaire colonial, la France, dans la personne de M. le baron Michel, envoyé français en Victoria, d'enrayer de ce côté le développement de son commerce si nous expédions des récidivistes dans le Pacifique ? Faisons donc, une bonne fois, fi de ces rodomontades, en ne nous inspirant que de l'intérêt de la métropole, intimement lié à l'éloignement de ses malfaiteurs, en même temps qu'ou l'extension de son empire colonial.

La question de Nouméa port franc ou port fermé est des plus délicates, chacun voyant la chose à son point de vue d'épicier, de manufacturier, d'éleveur ou de simple consommateur. Nous croyons, quant à nous, que les droits d'entrée sur les marchandises étrangères auront sans doute pour résultat de développer les industries locales, mais que cet avantage sera balancé par l'inconvénient forcément inhérent à l'augmentation du prix des denrées de première nécessité. Or, si le producteur est digne d'intérêt, il nous semble que le consommateur a bien également son mérite, et nous ne perdons pas de vue qu'ici, le consommateur le plus important c'est l'État, avec ses nombreux rationnaires. Est-il juste d'imposer la métropole au profit de sa subalterne, la petite société calédonienne ? Nous croyons que non.

Et puis, notre fonction, dans cette Océanie qui a tant d'avenir, ne sera-t-elle pas de fonder un vaste marché, un entrepôt pour les exportations des îles de la Polynésie, destinées au commerce australien et européen, ainsi que pour les importations de ce commerce, dont les populations desdites îles ont chaque jour un besoin plus pressant ?

Voulons-nous donc céder cette situation privilégiée aux Fidji ou aux Samoa ? Soyons ce que nous pouvons être : un port franc servant de point de ralliement à tous les caboteurs des mers du Sud. Notre industrie se développera quand même, et notre patrie regagnera largement, par la consommation des nombreux voyageurs et marins passant chez nous, les droits de douane perdus par le libéralisme de nos institutions.

Telle est la réponse que je crois devoir faire à la question que nous pose M. le délégué Courmeaux, et qui est ainsi conçue : « Vaut-il mieux ériger Nouméa en port franc, ou, au contraire, y établir une douane ? Si oui, quel serait le meilleur système, et que penserait le Comité d'un droit variable suivant les articles, mais uniforme pour tous les pavillons, avec détaxe de 50 %, je suppose, pour tous les produits français ? »

Le 16 du courant, a mouillé sur notre rade le *Buffon*, de Bordeaux, capitaine David. Le transport de guerre *Dordogne* a mis à la voile hier pour la France, rapatriant des fonctionnaires et des soldats qui ont terminé leur temps de séjour dans la colonie.

Le ministère de la marine et des colonies ayant donné l'ordre de concentrer, à bref délai, à Nouméa un approvisionnement de huit mille tonnes de houille, il nous arrive presque journellement des navires anglais, provenant de Newcastle (Australie), avec un plein chargement du précieux combustible.

MM. Beylard et Ballande, de votre place, qui possèdent à Nouméa de très importantes maisons de commerce, sont arrivés à Nouméa. Ils vont profiter de leur séjour pour étudier tout ce qui pourrait servir à augmenter les relations commerciales entre Bordeaux et Nouméa. Les deux villes n'auront qu'à gagner à cette étude.

Nouméa, le 16 avril 1884.

Le délégué du département de la marine, M. Henri Courmeaux, est rentré des Nouvelles-Hébrides, où il s'était rendu avec le *Bruat*, aviso de notre division navale, pour étudier la question d'opportunité de l'annexion de ces riches contrées. Notre joie est profonde d'apprendre que son opinion est nettement en faveur de l'annexion. Puisse enfin le ministère se laisser persuader et ordonner à la marine française d'aller planter le pavillon national sur cette annexe naturelle de la Nouvelle-Calédonie.

Sans les Nouvelles-Hébrides, nous ne sommes qu'une infime colonie perdue au milieu du Pacifique, tandis qu'un établissement français comportant un groupe aussi considérable que l'archipel de Quiros en entier est appelé à jouer un rôle dans les destinées futures du monde océanien. Ici, les mines, l'élevage ; à côté, l'agriculture des pays tropicaux. Dans d'aussi favorables conditions, le succès est assuré : il suffit de vouloir.

Mais, de grâce, que le gouvernement métropolitain ne se laisse point influencer par les crialleries des presbytériens, wesleyens et autres marchands de bibles et de cotonnades de race anglaise qui infestent ces parages ! La puissante Société des missions de Londres exploite depuis longtemps ces contrées, et ce n'est pas sans un profond chagrin que ces négociants en prières voient la France convoiter un des plus jolis fleurons de leur couronne : de là, opposition à la prise des Hébrides, opposition dont nous aurons bien vite raison, si nous déclarons au gouvernement britannique que nous entendons passer outre, comme nous avons fait au Tonkin, à Madagascar, à Tunis. Charbonnier est maître chez lui ; nous voulons fermer notre porte, et nous nous installons définitivement dans nos annexes, négligées jusqu'ici, mais qui n'en sont pas moins nos annexes.

D'ailleurs, si, dans ces parages, les Australiens exploitent le commerce de chair humaine concurremment avec l'importation des évangiles et des cotonnades de Manchester, n'oublions pas que la grande [Compagnie française des Nouvelles-Hébrides](#), constituée depuis 1881, a déjà consacré de grosses sommes d'argent à la mise en valeur de beaucoup de territoires du groupe, et que le sang français a coulé pour le triomphe de la civilisation dans ces pays barbares.

Nous comptons que les villes maritimes de France insisteront certainement et pèseront de tout leur poids en faveur de la prise de possession. Nous comptons surtout, et en première ligne, sur Bordeaux, qui, par le percement de l'isthme de Panama, va devenir tout naturellement maîtresse du plus grand nombre de marchés d'Amérique et d'Océanie.

Le mouvement commercial de notre colonie est considérable en ce moment ; deux navires de votre port sont sur rade : le *Ferdinand-de-Lesseps* et le *Buffon*. Nous attendons vers la fin du mois le navire à vapeur de la [Compagnie de navigation](#) qui a passé marché avec le ministère pour les voyages de Bordeaux à Tahiti, par Nouméa. Notre rade est remplie de navires d'Australie chargés de charbon pour l'État. Nous faisons le plus de charbon possible, en cas de complications éventuelles du côté de l'Orient.

Notre gouverneur continue de se montrer plein de sollicitude pour nos progrès. Dans une des dernières séances du Conseil privé, il a fait mettre à l'ordre du jour : 1° le prolongement immédiat du quai sur une longueur de trente sept mètres ; 2° la construction d'un wharf auquel les plus gros bateaux pourraient accoster ; 3° achèvement, par l'administration pénitentiaire, de toute la partie inachevée de la ville, y compris tout le périmètre de la place d'Armes.

Le splendide paquebot *Yarra*, des Messageries maritimes, le plus grand et le plus beau, dit on, de la flotte de cette Compagnie, n'a pas eu de chance pour son premier voyage de Marseille à Nouméa. Il n'a pu, en effet, venir jusqu'ici, par suite d'une avarie survenue dans son hélice, qui a été faussée dans un abordage à sa sortie de la rade de

Sydney. Il est donc resté dans ce port pour s'y faire réparer, et c'est le vapeur annexe *Dupleix* qui nous a apporté la malle, les marchandises et les passagers à destination de notre île. Cette avarie, assez légère du reste, n'empêchera pas le *Yarra* d'effectuer son voyage de retour à l'époque fixée. Le service des Messageries maritimes est apprécié ; les passagers sont traités avec tout le confortable désirable. Les vieilles lignes anglaises n'ont qu'à se bien tenir. On pourrait peut-être reprocher aux agents des Messageries de ne pas apporter assez de soins dans l'embarquement, arrimage et le déchargement des marchandises ; c'est le seul point faible du service ; en y remédiant, tout sera devenu parfait.

LETTRES DE NOUMÉA
(Correspondance particulière de la Gironde.)
(La Gironde, 17 juin 1884)

Nouméa, 28 février 1884.
LA MISSION H. COURMEAUX EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(Suite et fin)

Sa mission terminée, M. H. Courmeaux, le délégué du ministre de la marine et des colonies, rentre en France. Je crois utile de finir de répondre au questionnaire que cet envoyé a posé à la colonie :

Question. — Comment assurer, en Nouvelle-Calédonie, le développement de l'agriculture et en particulier de la viticulture, ainsi que celui de l'élevage du bétail, et plus spécialement du mouton ?

Réponse. — L'introduction d'immigrants travailleurs, sobres, honnêtes, pris de préférence dans les départements français où il existe de nombreux malheureux par suite de l'existence de la grande propriété, est le meilleur moyen de voir se développer ici l'agriculture. Les bonnes terres ne manquent pas ; nous en avons même jusqu'aux portes de Nouméa : exemple, les cinq ou six mille hectares qu'on vient enfin d'arracher aux mains de nos maristes qui les détenaient au mépris du droit. Qu'on encourage ces nouveaux agriculteurs par l'octroi, gratuit au début, de vivres, de graines, de semences, d'instruments aratoires, de bœufs de travail, et l'avenir sera assuré de ce côté.

Pour la viticulture, des essais peuvent et doivent être tentés avec les cépages de Madère, du Cap, voire même d'Algérie, et nul doute que la partie centrale de l'île ne soit favorable à ce genre de culture, que la chambre de commerce de Nouméa vient d'encourager par une prime de 2.000 francs, accordée au planteur du premier hectare de vigne.

Quant à l'élevage du gros bétail, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper ; on pourrait même presque dire que le bœuf vient ici trop vite, puisque la production l'emporte constamment sur la consommation. Il serait donc infiniment plus pratique de se mettre résolument à fabriquer des conserves ou de songer à l'établissement, à bord des steamers, de chambres réfrigérantes capables de jeter sur les marchés d'Europe le trop-plein de notre viande de bœuf. Le mouton, jusqu'à présent, n'a pas réussi : cela tient à différentes causes locales qu'il serait trop long d'énumérer ici ; nous serons donc, pour ce genre de viande et probablement pour longtemps encore, les tributaires des Australiens.

Question. — Le régime minier actuel donne-t-il satisfaction aux intérêts de la colonie ? N'y aurait-il pas lieu d'y apporter des modifications, notamment au point de vue des concessions dont tant sont accordées et si peu exploitées ?

Réponse. — D'abord, les droits sont incontestablement beaucoup trop élevés sur les territoires miniers en cours d'exploitation, eu égard à leur grande superficie. Et cependant, il est indispensable de travailler sur de grandes surfaces, un certain nombre

de nos gisements n'étant que superficiels et devant fatalement s'épuiser après une exploitation de courte durée. Donc, nécessité absolue de vastes concessions minières, qu'il s'agisse de cuivre, de nickel, de chrome ou de cobalt ; et, comme conséquence, diminution de la redevance par hectare de mine exploité.

Nous demanderons énergiquement pour nos modestes découvreurs, infatigables pionniers dont le mérite et le courage sont grands, et qui trop souvent se sont vus exploités par les accapareurs et les financiers aux aguets, nous demanderons, dis-je, qu'on leur attribue un droit accessible et insaisissable d'un cinquième, d'un dixième, si l'on veut, de la mine par eux déclarée. Mesure honnête et juste et qui ne doit pas peu contribuer à faire disparaître graduellement le désolant spectacle d'hommes traînant la misère, après avoir puissamment contribué à l'érection de la fortune de nos plus riches propriétaires miniers.

Question. — Comment développer le mouvement maritime de la Nouvelle-Calédonie, et quelle influence est susceptible d'exercer sur lui le futur percement de l'isthme de Panama ?

Réponse. — Tant que nous n'aurons pas de quais, de docks, de wharfs, de bassins de carénage, il ne faudra pas songer à voir le développement maritime de la colonie prendre de l'essor ; et le percement de l'isthme de Panama ne sera profitable au commerce néo-calédonien, et par suite au métropolitain, qu'autant que la France annexera le riche groupe des Nouvelles-Hébrides, et, dans un temps peu éloigné, ceux non moins importants et non moins riches des Salomon et de Banks. L'avenir, au point de vue de la civilisation, du commerce et de l'industrie de la France dans le Pacifique, est à ce prix.

M. Henri Courmeaux nous demande encore « si le service actuel des Messageries maritimes donne satisfaction absolue à la colonie, et si l'on ne pourrait pas arriver à la suppression des grands bateaux entre Sydney et Nouméa, dont la navigation s'opère toujours dans des conditions dérisoirement insignifiantes, mais *absolument dangereuses*. »

Il ajoute : « Ne serait-il pas de beaucoup préférable, pour les intérêts de la colonie, de le remplacer par le doublement de l'*annexe*, dont l'un irait directement à Melbourne, attendre, transborder malles, passagers, cargaison, et dont l'autre continuerait à desservir Sydney, en faisant alors régulièrement l'escale si désirée d'Auckland (Nouvelle-Zélande) ? »

Réponse. — Au début, le commerce de notre place a eu gravement à se plaindre du traitement appliqué à nos marchandises venant d'Europe. Aujourd'hui, il y a tendance à amélioration dans cette importante partie du service. Espérons que cela continuera, d'autant plus qu'il existe aujourd'hui la concurrence de la ligne à vapeur établie entre Bordeaux et Nouméa, et inaugurée le 15 février dernier par le paquebot *Nantes*. Quant à l'exorbitante prétention des Messageries maritimes de vouloir supprimer Nouméa comme tête de ligne, nous n'y pouvons souscrire à aucun prix ; ce serait notre ruine en même temps qu'un grand avantage pour nos adversaires, au point de vue du commerce et de la colonisation, les Australiens. Le Parlement n'a pas octroyé, que nous sachions, près de 4 millions de subvention annuelle à la puissante Compagnie pour emplir exclusivement les coffres de ses actionnaires et pour faire le jeu de messieurs les Anglais. C'est pour nous surtout, et non pour Sydney et Melbourne, que la France s'impose de si lourds sacrifices, persuadée qu'elle est (et avec juste raison du reste) que nous nous efforcerons de l'en indemniser par l'augmentation de son influence et le développement de son commerce dans le Pacifique.

Donc, à aucun prix ne laissons découronner Nouméa comme tête de ligne. Aidez-nous à conserver le maintien pur et simple du *statu quo*, qui fait notre affaire et que nous avons eu tant de mal à conquérir.

Question. — Quelle est l'opinion du pays sur l'établissement d'un télégraphe sous-marin entre la Calédonie et l'Australie et, par suite, l'Europe ?

Réponse. — Il n'y a qu'une voix ici pour réclamer la pose de ce fil sous-marin qui permettrait à la métropole d'être immédiatement tenue au courant des événements susceptibles de survenir dans notre colonie, aux éléments si disparates, d'intérêts si opposés, et sur lesquels la France doit être mise à même d'avoir constamment l'œil ouvert.

Pour la création d'une Banque française à Nouméa et sur ses chances de services et de succès, c'est là une affaire d'ordre privé : aux capitalistes seuls en appartient l'initiative. Conséquemment, pas de privilèges ni d'attaches officielles.

Quant à la construction de lignes de chemins de fer, nous n'en voyons pas encore l'utilité. Cela viendra sans doute avec le temps.

En ce qui concerne les questions relatives à l'introduction des Chinois, à la prise immédiate des Nouvelles-Hébrides, nous les avons suffisamment traitées dans nos dernières lettres pour que nous ne croyions pas qu'il soit nécessaire d'y revenir.

Mais, de grâce, pas de ces immigrants chinois que semblent vouloir appeler ici quelques-uns de nos gros mineurs, cultivateurs ou commerçants.

Sur rade, les trois-mâts *Buffon* et *Ferdinand-de-Lesseps*, de Bordeaux.

On écrit de Nouméa, le 1^{er} mai :

Il paraît qu'on est tellement affolé dans les établissements anglais de l'océan Pacifique et en certains milieux australiens à l'idée d'annexions éventuelles de la France, qu'on ne recule devant aucune manœuvre pour ruiner notre influence. Ainsi, aux Nouvelles-Hébrides, les missionnaires presbytériens et wesleyens répandent des brochures dans lesquelles il est dit que si ces îles étaient annexées à la France, les indigènes seraient traités comme l'ont été et comme le sont encore les Canaques en Nouvelle-Calédonie et aux îles Loyalty. Il est malheureusement certain que ces calomnies ont trouvé un écho dans la population indigène, et d'autant plus facilement que les missionnaires ont exploité avec beaucoup d'art les souvenirs de la répression de l'insurrection canaque de 1878, à laquelle il serait aisé d'opposer ceux de la révolte de l'Inde. Les missionnaires donnent, en outre, comme preuve de notre barbarie la diminution de la population canaque dans nos possessions. Certes, la dépopulation de la Nouvelle-Calédonie est incontestable ; mais quelle est l'île du Pacifique, grande ou petite, annexée ou indépendante, où la même constatation ne puisse être faite ?

Les causes de cette dépopulation sont du domaine physiologique et médical, et un rapport récent du docteur Brassac, médecin en chef de la marine, les énumère ainsi :

1° Diminution constante dans le nombre des femmes. Les chefs en accaparent plusieurs, et, de plus, elles meurent jeunes, traitées qu'elles sont comme des bêtes de somme ;

2° Alimentation insuffisante composée exclusivement de poissons, de cocos et de coquillages ;

3° Excès de tout genre dans les fêtes ;

4° Refoulement de certaines tribus du littoral et des vallées dans les montagnes, où le climat engendre de nombreuses phtisies.

Il n'est pas d'autres causes au décroissement de la population canaque, qui n'a jamais été opprimée depuis la prise de possession de l'île.

Du reste, les colonies anglaises subissent le même sort : aux Fidji, la population indigène, que l'on estimait à 200.000 habitants en 1859, était réduite à 140.000 en 1874, lors de l'annexion, et aujourd'hui, on l'évalue à 110.000 âmes. En Australie, la race aborigène a presque disparu dans la Nouvelle-Galles du-Sud et dans la colonie de

Victoria. En 1881, il ne restait que 1.643 représentants de la race indigène dans la Nouvelle Galles et 780 à Victoria.

Les aborigènes de l'océan Pacifique, mal armés pour la lutte pour l'existence, succombent au contact des Européens ; c'est un fait que l'on enregistre malheureusement dans toutes les îles de cette grande mer, et il se retourne aisément contre ceux qui accusent l'administration française de la décroissance de la population canaque.

LETTRE DE NOUMÉA
(Correspondance particulière de la Gironde.)
(La Gironde, 4 juillet 1884)

Nouméa, le 6 mai 1884.

Si les immigrants cultivateurs français n'affluent pas à l'avenir dans notre île, c'est que décidément le paysan, pauvre comme riche, est réfractaire à la colonisation lointaine : c'est qu'il a horreur du déplacement et qu'il préfère vivre et mourir malheureux sur place plutôt que de tenter ailleurs une fortune qu'il est assuré de conquérir, grâce à son travail et à ses aptitudes spéciales. On offre, en effet, aujourd'hui de tels avantages aux nouveaux arrivants que si, après cela, il ne nous venait pas de monde, c'est, ou que le Français ne peut se résigner à perdre son clocher de vue, ou bien qu'il n'a pas confiance en la production du sol néo-calédonien, qui, cependant — je l'affirme hautement puisque l'occasion s'en présente — est d'excellente qualité sur bon nombre de points. On sait que la superficie de l'île est d'environ un million et demi d'hectares.

Ceci dit, voici les avantages que l'on fait aux immigrants et dont vient de profiter, pour la première fois, un petit groupe (une trentaine de personnes environ) que nous a amené le vaisseau-transport *Fontenoy* : 1° une case construite sur un lot de village, d'une superficie de 10 ares ; 2° six mois de vivres ; 3° 100 fr. d'outils ; 4° 100 fr. de semences. La superficie de chaque concession (gratuite, cela va sans dire) est de 24 hectares, dont 4 de terres à cultures et 20 de pâturages. Je vous fais juge de ces avantages.

Le vapeur *Nantes*, malheureusement retenu au Cap par des avaries, nous amène d'autres colons qui jouiront des mêmes avantages ; et il en sera également ainsi pour ceux qui les suivront. Toutes les formalités à remplir en France consistent dans une demande à adresser au ministère de la marine et des colonies, qui a seul naturellement qualité pour accorder le passage gratuit à l'émigrant et à sa famille.

.....
Minerais exportés de la colonie pendant le premier semestre 1884 : 1.000 tonnes de minerai du cuivre, 243 tonnes 288 kg de fonte de nickel, 539 tonnes 646 kg de minerai de nickel, 80 tonnes de chrome de fer, 70 tonnes du minerai de cobalt. C'est d'un excellent augure pour notre avenir, puisque nos exportations vont toujours en progressant.

À quand donc le remplacement de la vilaine et malsaine monnaie de billon de cuivre par celle de nickel ?

Les Anglais, les Australiens, font toujours beaucoup du bruit, créent une grande agitation pour nous détourner de la prise de possession des Nouvelles-Hébrides et de l'envoi de nos récidivistes dans le Pacifique. Dédaignons ces clameurs, répondons-y en plantant résolument les couleurs nationales sur notre riche annexe, et évacuons-y, si tel est notre bon plaisir, nos relégués ; puis voyons venir !

Notre mouvement maritime de quinzaine est loin d'avoir été mauvais, Le 20 avril, le *Buffon* faisait voile pour Taïti, Le navire italien *Fratelli-Manar*, est allé prendre aux îles Chesterfield, dépendance de la Nouvelle-Calédonie, un chargement de guano, à destination de la Réunion, à 40 fr. la tonne ; c'est, comme vous le voyez, un prix assez rémunérateur.

Le trois-mâts barque *René*, capitaine Lemerle venant de Bordeaux, a mouillé sur rade le 24 avril.

Sur rade, le *Ferdinand-de-Lesseps*, qu'il est question, paraît-il, d'envoyer recruter des travailleurs noirs aux îles Gibert et Salomon, puisque l'immigration est rétablie, Mais nous ne manquerons pas de surveiller de près ces opérations et de dénoncer le moindre abus, s'il s'en produit. Que les recruteurs le sachent et en soient convaincus : la morale et l'humanité l'exigent.

Le vaisseau-transport *Fontenoy*, qui a mouillé sur rade le 18 avril, doit repartir pour France, avec relâche à Sainte-Hélène, vers le 20 de ce mois. Le 1^{er} mai, le transport de guerre *Vire* nous est arrivé de Taïti, avec des passagers militaires qui doivent rentrer en France par le *Fontenoy*. L'avis de guerre *le Volage* est arrivé, le 4 du courant, venant de Taïti ; il vient ici pour renouveler son équipage, qui se trouve à bord du *Fontenoy*.

L'arrivée des émigrants qui se sont embarqués en février à Bordeaux pour Nouméa inspire au *Néo-Calédonien* une série de réflexions que nous croyons utile de répandre dans le public :

« Ce qui nous manque le plus, c'est la population ; nous voulons dire une population honnête, laborieuse, économe, différente des libérés qui font nombre, mais sur lesquels il est impossible de compter pour le travail local. À cet égard, nous croyons nécessaires de présenter quelques observations sur la composition des convois d'immigrants.

Le gouvernement devra s'attacher, de préférence, à recruter des cultivateurs et des ouvriers des professions les plus usuelles. Pour les premiers, tant que nous aurons des terres disponibles, nous devons les accueillir à bras ouverts, et nous comptons entièrement sur la sollicitude de l'administration locale pour les avantages qui doivent leur être assurés.

Quant aux ouvriers charpentiers, maçons, mécaniciens, forgerons, maréchaux, etc., ils seront toujours sûrs de trouver dans nos ateliers un travail rémunérateur. Ceux-là nous seront aussi de la plus grande utilité ; les entrepreneurs et les patrons subissent ici la loi des libérés, qui coûtent très cher et qui sont, en général, de fort mauvais travailleurs. On cherche des ouvriers pour certaines industries, et l'on n'en trouve jamais, et pourtant un entrepreneur nous assurait dernièrement que la journée de l'ouvrier est double ici de ce qu'elle vaut en France.

LETTRE DE NOUMÉA
(Correspondance particulière de la Gironde.)
(*La Gironde*, 5 août 1884)

Nouméa, le 4 juin 1884.

Nous venons d'avoir communication du rapport de la commission chargée de répartir nos terres entre la colonisation libre et la colonisation pénale*. Les intérêts des deux partis en présence ont été aussi habilement que justement ménagés. À quelques centaines d'hectares près, le nombre des hectares de terrains mis de côté pour chacune des deux colonisations est le même : c'est 23.000 hectares 499 ares pour l'administration pénitentiaire, et 24.000 hectares 62 ares pour la colonisation libre. Que les braves cultivateurs de nos départements pauvres, qui ne font que végéter quand ils

ne traînent pas une existence plus misérable encore, viennent donc parmi nous, où l'on s'empresse de les accueillir en les appelant à bénéficier des avantages que vous avez déjà eu l'occasion d'énumérer : passage, vivres, outils, concessions, etc., tout cela gratuit.

M. Le Boucher, le nouveau directeur de l'intérieur, vient de nous arriver du Sénégal, où il remplissait les mêmes fonctions.

Rien de plus élevé et en même temps de plus franchement libéral que les paroles qu'il a prononcées lors de la réception des divers services et des corps constitués de la colonie. Au maire de Nouméa, l'honorable M. Chartes Simon, qui lui souhaitait la bienvenue et le félicitait, au nom du Conseil municipal, de le voir revenu dans la colonie, M. Le Boucher a répondu qu'il espérait toujours marcher en parfaite communauté d'idées avec les édiles, dont il partageait entièrement les nobles sentiments républicains, et que, comme eux, toutes ses préférences étaient, acquises à l'enseignement laïque, qui repose essentiellement sur la liberté de conscience.

Aux divers employés de son service, le nouveau directeur de l'intérieur a dit de ne jamais perdre de vue qu'ils étaient « les serviteurs du public et qu'il existait en cette colonie une double, grande, humanitaire et civilisatrice mission à poursuivre : faire entrer des sauvages dans le sein de la civilisation et s'efforcer d'y faire rentrer des égarés. » M. Le Boucher se trouve donc en parfaite communauté d'idées avec le département et le gouvernement de la République.

.....
Le trois-mâts *France-Chérie*, de Bordeaux, nous est arrivé il y a une dizaine de jours, et opère son déchargement.

La corvette de guerre anglaise *Miranda* nous a visités, se rendant pour une croisière de plusieurs mois aux Nouvelles-Hébrides, aux groupes Gilbert et Salomon. Sa principale mission consiste dans la surveillance des travailleurs noirs dans ces îles. Et Dieu sait si elle aura fort à faire, du côté de ses nationaux principalement !

Une publication fort répandue, la *Nouvelle Revue*, dont la bonne foi aura été surprise en la circonstance, a donné l'hospitalité de ses colonnes à un travail intitulé le *Bagne d'aujourd'hui**. Ce travail est d'un certain M. Denis, ex-sous-directeur à Nouméa de notre administration pénitentiaire. L'œuvre de M. Denis, que notre brave et loyal gouverneur, M. Pallu de la Barrière, s'était vu force de faire révoquer pour de graves écarts de conduite, comme, par exemple, celui de manquer à son devoir professionnel en communiquant à la presse des notes administratives, l'œuvre de M. Denis, dis-je, n'est qu'une amère et violente diatribe contre un système et contre un homme. L'auteur dénigre de parti-pris, et tout lui est bon pour arriver à son méchant but. Ce qu'il poursuit, c'est l'éreintement de celui qui ne fut que strictement juste envers lui. J'ai pensé que ces réserves ne seraient pas inutiles à formuler pour mettre en garde les lecteurs sous les yeux desquels peut tomber la Revue en question.

Nouméa, 12 juin 1884.

Aujourd'hui a fait voile pour les Nouvelles-Hébrides, les îles Gilbert et Salomon, le trois-mâts *Ferdinand-de-Lesseps*, qui va s'efforcer d'y recruter des travailleurs noirs* pour la Nouvelle-Calédonie. Je doute un peu qu'il réussisse dans son entreprise, qui ne manquera d'ailleurs pas d'être suffisamment périlleuse.

Le trois-mâts barque *René* s'expédiera dans quelques jours à destination de Hambourg, avec un complet chargement de minerais du cobalt et de nickel expédié par la maison Ballande et fils, de Bordeaux, qui possède ici, comme vous le savez, une très importante succursale.

Le 20 de ce mois doit rentrer en France le croiseur de guerre *D'Estrées* commandé par le capitaine de frégate Communal. C'est le *Duchaffault*, un navire du même type, arrivé il y a une dizaine de jours, qui le remplace.

.....

LETTRE DE NOUMÉA
(Correspondance particulière de la Gironde.)
(La Gironde, 13 août 1884)

Nouméa, le 26 juin 1884.

L'immigration néo-hébridaise*, qui avait été supprimée par le département parce qu'elle avait dégénéré en traite, venant d'être rétablie par les bureaux de Paris, le recrutement des travailleurs noirs océaniens a recommencé, mais cette fois avec un ensemble de garanties qui faisaient autrefois absolument défaut.

.....
Les Australiens continuent leur agitation pour nous empêcher de prendre possession des Nouvelles-Hébrides. Ils pèsent de tout leur poids sur le Foreign Office de Londres, qu'ils inondent de leurs protestations, de leurs doléances plus ou moins sincères, afin que celui-ci intervienne auprès du gouvernement français pour le faire renoncer à la possession de cet archipel.

Par la même occasion, les Australiens, à qui nous faisons gagner tant de millions chaque année, font grand bruit contre la venue et l'établissement des récidivistes français dans le Pacifique, et sous prétexte qu'il pourront se répandre chez eux, allant même jusqu'à nous menacer de la fermeture de leurs ports pour nos navires et la cessation de toutes les relations commerciales entra les deux nations (France et Australie). Pour une fois, rions de bon cœur ! La vérité, c'est celle ci : les Australiens jettent les hauts cris contre l'établissement de la relégation dans ces mers, parce que la France sera inévitablement forcée de planter, dans ce cas, son pavillon sur les Nouvelles-Hébrides, la Calédonie étant trop étroite pour donner asile aux relégués.

Est-ce que, par hasard, les Anglais nous ont demandé notre avis pour s'annexer, comme ils le font aujourd'hui, la plus grande partie de la Nouvelle-Guinée ? Ce qu'ils veulent est bien simple : nous enserrer dans le Pacifique, avec la Nouvelle-Calédonie toute seule. Mais nous comptons sur la fermeté du gouvernement de la République pour ne tenir aucun compte des prétentions de l'Australie et, par contre, de l'Angleterre, et faire flotter, à bref délai, les trois couleurs sur ce riche archipel. L'avenir de la France coloniale en Océanie est à ce prix.

Toujours dans le même ordre d'idées, est-ce que l'aberration des Anglais n'est pas allée jusqu'au point de proposer à la France l'échange de la Nouvelle-Calédonie contre les îles Malouines ou Falklands, un ramassis de terre qui ne valent absolument rien ? Et tout cela dans le but de nous expulser du Pacifique, d'y avoir les coudées franches et de régner en maîtres absolus dans les mers océaniques !

Un livre nouveau va incessamment paraître, édité par une de nos imprimeries locales. Il s'agit d'une histoire complète de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances, depuis sa découverte jusqu'à nos jours. Il nous a été donné de lire une grande partie de cet ouvrage, qui sera certainement le travail le plus remarquable fait jusqu'ici sur notre colonie du Pacifique. L'auteur, M. Paul Cordeil, chef du service judiciaire en Nouvelle-Calédonie, s'est entouré de tous les documents ; aucun fait douteux n'est avancé dans cet ouvrage, qui mérite d'attirer l'attention des curieux et des amis de l'influence française à l'extérieur.

M. Pallu de la Barrière, qui comptait rentrer en France par le paquebot qui emporte cette lettre, se voit, au grand contentement des vrais amis du pays et des vrais démocrates, forcé de prolonger son séjour parmi nous, le ministre n'ayant pas répondu télégraphiquement à sa demande de congé ; c'est qu'il est nécessaire, en l'état actuel de notre colonie, d'expédier au gouverneur intérimaire toute une série de prescriptions,

de recommandations minutieuses, afin de ne pas compromettre la situation. Et tout cela ne peut se faire par fil télégraphique.

M. Pallu de la Barrière va donc encore rester un peu parmi nous ; nous ne nous en plaignons pas...

Un journal des plus autorisés de la localité était bien dans le vrai quand, s'adressant à notre gouverneur, Il terminait dernièrement son article par les lignes suivantes :

« Nous vous avons dit dans quel sens nous sommes absolument partisans des chemins du fer ; vous faites en ce moment, à Bourail, une expérience heureuse et utile : nous vous en remercions, comme de vos routes, et si nous avons à y faire quelques critiques de détail, nous ne manquerons pas de montrer ce que vous laissez de durable. Depuis votre court séjour ici, il a été fait plus que depuis trente ans. »

Diverses localités de l'île envoient à M. Pallu de la Barrière les plus chaudes adresses de félicitation en le suppliant d'abrèger autant que faire se pourra son absence de la colonie, et en le pressant d'obtenir pour notre île, à Paris, le Conseil général et la représentation au Parlement.

Sur rade, le *Ferdinand-de-Lesseps*, aujourd'hui déchargé. Je ne connais point encore sa destination ultérieure.

LETTRE DE NOUMÉA
(Correspondance particulière de la Gironde.)
(La Gironde, 30 août 1884)

Nouméa, le 10 juillet.

Vous savez que M. Félix Faure, le sous-secrétaire d'État aux colonies, vient de faire adopter par M. le vice-amiral Peyron, ministre de la marine, une mesure aussi intelligente que nécessaire : je veux parler de la création, à l'Exposition permanente des colonies, à Paris, d'une section des produits manufacturés étrangers importés dans nos colonies.

Point n'est besoin d'insister sur le mérite de cette intelligente innovation. Pour nous spécialement, Néo-Calédoniens, qui entretenons constamment un grand courant d'affaires avec Bordeaux, nous nous voyons, à notre grand regret, forcés d'acheter à des Anglais, à des Américains, à des Australiens, certains articles, dont la métropole pourrait, sans aucun doute nous approvisionner et dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui. De ce genre sont les tabacs en figues, en carottes, en tablettes, dont tous les naturels océaniens, les femmes autant que les hommes, font une énorme consommation, puis des sortes de haches (dites tomahawks), des couteaux des vêtements, des étoffes (*red Turkey*) que s'arrachent les Canaques.

Tout cela est pris à l'étranger, parce que nos fabricants n'ont pas encore songé à confectionner ces divers objets, d'un placement sûr et facile, dans toute notre région du Pacifique. Voilà qui dénote l'infériorité vraiment désastreuse de notre commerce d'exportation. Que nos maisons de commerce françaises, que nos industriels, que nos fabricants se mettent donc résolument à l'œuvre de ce côté ; qu'ils étudient sérieusement tous les genres, tous les articles, bruts ou confectionnés, convenant à nos colonies ; qu'ils ne craignent pas de nous en inonder (à prix égal ils sont toujours sûrs d'obtenir la préférence), et qu'une bonne fois ils se substituent sur nos marchés à l'Allemagne, à l'Angleterre, aux États-Unis, à tous ceux qui ne rêvent que notre abaissement commercial et industriel sur toute la surface du globe.

Nos bons voisins les Australiens continuent de piquer la comédie à notre endroit, « afin, crient-ils bien haut, de se mettre en garde contre la Nouvelle-Calédonie, qui leur inspire, chaque jour, une frayeur croissante, par suite de l'agglomération des

condamnés et de l'envoi prochain des récidivistes dans les îles du Pacifique Sud. Ils nous voient déjà, ces bons amis, ils nous représentent marchant à la conquête de l'Australie pour y piller leurs mines d'or et vider leurs coffres. On n'a pas idée d'une pareille aberration.

Et c'est le Premier ministre de Victoria, un homme fort remuant, fort actif, fort ambitieux surtout, M. Service, qui fomenté cette agitation. Il n'y a plus, suivant lui, de salut pour les colonies australasiennes que dans la fédération des provinces de la grande île, avec M. Service, naturellement, à la tête du nouvel État. Ce qui vous donnera, mieux que tout ce que je pourrai vous écrire, une idée exacte de la situation, ce sont les paroles suivantes du Premier ministre. Je les emprunte au *Sydney Morning Herald* du 20 juin de cette année :

« Sur la question des récidivistes, a dit M. Service, il faut faire entendre une protestation unanime et énergique. On pourrait presque dire que, en présence de la situation qui nous est faite, notre langage ne sera jamais assez ferme. Il y a maintenant en Nouvelle-Calédonie environ *dix-huit mille hommes* dressés au maniement des armes, d'après le système de la conscription française.

Avec quatre ou cinq mille officiers à leur tête, rien ne leur serait plus facile que de conquérir un pays où ils savent qu'il y a de l'or en abondance. Le danger de voir ces hommes, conduits par des officiers français, ce qui arriverait en cas de guerre entre l'Angleterre et la France, est, pour nous une menace perpétuelle, menace bien plus terrible encore si la loi sur les récidivistes amène ici des myriades de ces hommes prêts à envahir nos colonies. Nous serions alors obligés de faire des frais immenses pour nous tenir constamment sur la défensive, et notre position serait tout aussi précaire que celle des nations européennes, qui sont obligées aujourd'hui de se tenir armées de pied en cap, parce qu'il ne règne de l'une à l'autre aucune confiance.... »

Et cela continue encore quelque temps sur le même ton pour se terminer aux applaudissements enthousiastes des Australiens.

Après cela, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle. Le fin mot de cette triste comédie, vous le savez, c'est pour les Australiens de chercher à empêcher la France, sous la pression de l'Angleterre, de s'agrandir, dans le Pacifique, par la prise de possession des Nouvelles-Hébrides.

Le croiseur de guerre *d'Estrées*, que vient de relever dans notre division navale le navire du même type *Duchaffault*, est chargé pendant le cours de son voyage de retour à Cherbourg d'effectuer toute une série de travaux intéressants au plus haut point la science et la navigation, et dont il importe que je vous donne communication dans l'intérêt de votre marine marchande:

En quittant Nouméa, le *d'Estrées*, commandant Communal, officier dont la Nouvelle-Calédonie n'a eu qu'à se louer et auquel la France est redevable d'importants écrits sur le groupe des Nouvelles-Hébrides, dont il aurait vivement désiré prendre possession au nom de la République, le *d'Estrées* se rend au récif *Diamant*, au nord de la Nouvelle-Calédonie, pour reconnaître sa position exacte, ainsi que celle du récif *Bougainville* et de quelques autres échelonnés entre notre île et le détroit de Torres. De là, il gagnera Port-Kennedy, petit port de l'île de Thursday où il exécutera des sondages. Dans la mer de Corail, il reconnaîtra un certain nombre de bancs, découverts et étudiés par Cook, mais qui ne sont jusqu'à présent que vaguement déterminés.

Le *d'Estrées* de là gagnera l'île Company, dans l'archipel hollandais de Timor. Il doit exécuter dans une baie de cette île de minutieuses reconnaissances hydrographiques, afin d'y vérifier l'existence d'un groupe d'ilots, dont l'existence, signalée sur des cartes hollandaises, paraît aujourd'hui sérieusement contestée, puisque ce même groupe a aujourd'hui disparu des cartes géographiques néerlandaises.

Après avoir quitté Batavia, le *d'Estrées* ira reconnaître les modifications apportées à la côte, dans les environs de Krakatoa, par les récentes éruptions volcaniques qui s'y sont produites, Le navire ne fera que passer à Aden, traversera le canal de Suez, puis touchera à Alger, pour, de là, gagner enfin Cherbourg, son port de destination. J'espère que voilà un voyage ! Il durera dix mois environ. Souhaitons donc au *d'Estrées* bon voyage et pleine réussite : la marine, la navigation et la science n'ont qu'à gagner à ses succès.

Il paraîtrait que l'on commence enfin à s'émouvoir en France de la richesse et de l'avenir de notre colonie.

Un ingénieur vient, en effet, d'être expédié à Nouméa par une société de capitalistes métropolitains, afin d'étudier l'exécution à bref délai d'une voie ferrée, puis la construction de docks et d'un bassin de radoub. On va même jusqu'à mettre en avant, et toujours par les soins de ladite société, le prêt d'un million à notre ville pour l'achèvement de ses plus urgents travaux de constructions et de voirie. Nous n'avons qu'à faire des vœux pour la prompte et complète réalisation de ces beaux et grandioses projets.

Il n'y a plus un seul navire de commerce français sur rade ; le dernier, la *France-chérie*, nous a quittés il y a quinze jours, faisant voile pour Newcastle (Australie), pour de là relever pour un port d'Amérique.

Le *Dupuy-de-Lôme* est attendu à Nouméa au premier jour.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 26 septembre 1884)

Nouméa, le 24 juillet 1884.

À la Nouvelle-Calédonie, qui a ceci de commun avec les autres points du globe où flottent les couleurs françaises, les 14-Juillet se suivent et se ressemblent. C'est toujours le même enthousiasme, la même ardeur à fêter l'anniversaire de la grande date qui rappelle au peuple le souvenir des libertés conquises. Nous pouvions, du reste, à Nouméa, être sans crainte de ce côté et nous reposer du soin de faire dignement les choses et sur le premier administrateur de la colonie. M. Pallu de la Barrière, et sur le premier magistrat de la cité, M. Charles-Michel Simon, démocrates de vieille date, ne laissant échapper aucune occasion d'affirmer hautement toutes leurs sympathies pour le glorieux régime républicain.

Mais voilà que, sortant à peine de toute la série de nos fêtes, nous est parvenue la nouvelle du remplacement de notre gouverneur, le capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière, par M. Le Boucher, directeur de l'intérieur, tout récemment arrivé à Nouméa pour la seconde fois, et que les vieux colons de l'île connaissent, estiment et aiment. Inutile de nous longuement étendre aujourd'hui sur les mérites, l'incontestable et incontestée valeur de l'homme que perd la Nouvelle-Calédonie, votre journal ayant eu le mérite de rendre justice à notre ex-gouverneur. M. Pallu de la Barrière, auquel ses idées libérales et réformatrices avaient fait pas mal d'ennemis en haut lieu, tombe à propos d'une question de comptabilité, pour un dépassement de crédit, et cela, assure-t-on ici, par la faute de l'administration pénitentiaire, qui lui aurait caché la situation vraie. Quant à son successeur, M. Le Boucher, c'est un administrateur d'une remarquable valeur, avec les plus hautes idées en fait de patriotisme, de progrès, d'humanité. Si nous parlons ainsi, c'est que nous le connaissons parfaitement et de longue date, et la Nouvelle-Calédonie ne pouvait trouver un meilleur successeur à l'administrateur regretté qu'elle va perdre.

M. Pallu de la Barrière était un esprit large et profond ; pour vous donner un aperçu de ses idées de la colonie, je ne saurais mieux faire que de vous mettre sous les yeux extrait du discours qu'il a prononcé à la séance d'inauguration du Conseil d'agriculture qu'il a institué :

« Les amis que je compte parmi vous, a-t-il dit, savent combien je suis attaché à une idée que j'ai échangée plus d'une fois avec eux et dont le succès va dépendre de votre ténacité et de votre suite dans les efforts.

Cette idée, c'est que la Nouvelle-Calédonie doit être un grenier et un arsenal ; ce qui veut dire que, dans les cas où des complications se produiraient en Europe, il faut que la Nouvelle-Calédonie non seulement ne soit pas un embarras pour la mère patrie en l'obligeant à lui envoyer des convois. que non seulement encore elle puisse se suffire à elle-même, mais aussi qu'elle puisse donner à nos vaisseaux de guerre — dont les communications seraient compromises, tout ce qui est nécessaire pour s'abriter, se réparer, pour vivre et pour se battre.

Une partie de ces ressources, vous pouvez les tirer de votre sol. À un autre point de vue, la nature semble avoir choisi la Nouvelle-Calédonie pour ce rôle prédestiné, car cette colonie occupe une situation centrale et elle est justement placée sur l'axe de grand cercle des itinéraires de l'avenir.

Si vous parvenez à faire pénétrer cette Idée dans les conseils du gouvernement, votre situation changera rapidement, car, au lieu de demander des services, c'est vous qui serez un jour appelés à en rendre. C'est là, vous n'en doutez pas, une pensée pratique et qui n'a rien de l'utopie. Prouvez donc que non seulement vous êtes utiles mais encore que vous êtes nécessaires. Vous venez alors vos projets prendre de la consistance, et le reste vous viendra par surcroît ; la France ne marchandera pas quand il s'agit d'un poste avancé de sa puissance.

Messieurs, je ne suis qu'un passant parmi vous, un passant qui a cherché à planter quelques jalons.

Vous serez plus heureux que moi, Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture : vous qui êtes des agriculteurs, vous aurez la joie de recueillir le fruit de vos efforts, de récolter ce que vous aurez semé. »

Quand on dispose, et à profusion, comme à la Nouvelle-Calédonie, de la main-d'œuvre et de la matière première, n'est-il pas extraordinaire qu'on ne puisse trouver le moyen de tirer des splendides forêts du domaine en ce pays, et ce à l'aide des bras de la transportation, les bois nécessaires aux divers services publics ?

On préfère les demander au commerce et faire ainsi bénéficier, par cette mauvaise opération, les Américains ou les Australiens, qui, eux, se garderaient bien de prendre quoi que ce soit chez nous. Voici, en effet, qu'aujourd'hui, l'administration pénitentiaire adresse encore une énorme commande de bois au commerce local : pour une centaine de mille francs au moins. Il faut à toute force mettre un terme à ce gaspillage de l'argent métropolitain. Que le département donne l'ordre de faire dans la colonie tous les bois nécessaires aux diverses administrations, et il aura accompli une réforme aussi utile que facile et profitable aux deniers de l'État.

Voici le relevé des marchandises exportées de la colonie pendant le deuxième trimestre 1884 : 445 tonnes 689 minerai de nickel, 4.575 sacs de coprah, 318 tonnes 618 fonte de nickel, 0 tonne 250 de nacre, 42 sacs de biche de mer, 4 sacs de champignons, 30 barriques huile de coco, 1.527 caisses de fruits, 400 régimes de bananes, 555 barriques vides, 59 balles de laine, 1.935 peaux de bœuf, 24 balles peaux de mouton, 10 barriques suif, 25 sacs cornes, 85 sacs os, 41 peaux de veau, 173 balles livres de coco, 44 tonnes de maïs, 9 tonnes minerai de cobalt, 2 tonnes gomme de tari,

150 kilos de café, 20 caisses de savon, 142 tonnes de coprah, 31 paquets vieux cuivre, 4 sacs écailles de tortue.

Les navires arrivés pendant ce même trimestre se décomposent comme suit, au point de vue du tonnage et de la nationalité : français, 12, jaugeant 12.158 tonneaux; anglais, 30, jaugeant 17.721 tonneaux ; allemand, 1, jaugeant 460 tonneaux.

La valeur des importations et exportations pendant le deuxième trimestre est la suivante : importations, 2 millions 295.209 fr. ; exportations, 1 million 497.229 fr.

Nous allons de l'avant ; mais combien serait plus grand encore le développement du commerce français dans le Pacifique, si la métropole se décidait enfin à prendre possession des Nouvelles-Hébrides ! Rien ne nous doit arrêter pourtant, surtout aujourd'hui que les Anglais sont sur le point de s'emparer de cette immense et riche île, située à notre porte, qui a nom la Nouvelle-Guinée.

MM. Higginson et Hanckar, ces grands *lanceurs*, en Europe, du nickel calédonien*, viennent de nous revenir, après une absence de près de deux années. Nous comptons sur leur séjour dans le pays pour donner une nouvelle impulsion à nos exploitations minières. Voici, du reste, qu'on vient de découvrir encore une nouvelle application industrielle du nickel : le *nickelage du zinc*, qu'on avait, jusqu'à ce jour, tenté sans succès.

C'est à un savant, M. Meldinger, ingénieur connu par ses recherches électrolytiques, qu'on est redevable de la découverte du procédé. Encore une nouvelle et fructueuse source d'écoulement pour notre précieux métal

Il y a quelques jours, nous est arrivé le grand vapeur *Dupuy-de-Lôme*, du Havre, frété par la maison Ballande et fils, de Bordeaux. Il a amené dans la colonie tout près de 200 passagers, parmi lesquels quelques colons libres et leurs familles. Ces derniers sont une excellente acquisition pour notre pays, auquel il ne manque qu'une chose, les *habitants*. Il serait bien vivement à souhaiter que le département nous expédiât chaque année, et en deux ou trois convois, une centaine de familles de bons agriculteurs. Ceux-ci et la colonie y trouveraient leur compte.

Le *Dupuy-de-Lôme* doit nous quitter, dans quelques jours, pour Tahiti. On a songé à lui donner ici un chargement de bœufs pour cette dernière colonie, où ils sont rares et chers. Je crois que l'opération serait bonne, la Nouvelle-Calédonie regorgeant de gros bétail qui est à vil prix et d'une excellente qualité. Avis aux armateurs de votre grand port de commerce.

Voici quelques détails sur la traversée du *Dupuy-de-Lôme* :

Parti de Pauillac, le 20 avril, il est arrivé à Cape-Town le 16 mai et est reparti de cette ville le 1^{er} juin, après avoir pris les passagers et marchandises du steamer *Nantes*, resté en avaries, ayant perdu son gouvernail et son étambot. Arrivé à Melbourne le 26 juin, il en est reparti le 29 pour arriver à Sydney le 1^{er} juillet ; reparti le 7, il arrivait le 12 au soir en vue de l'îlot Amédée et entrait le 13 au matin à Nouméa. Il avait à son bord 65 femmes condamnées où allant rejoindre leurs maris, et 47 enfants de condamnés.

La longueur de cette lettre m'oblige à mentionner sans grands détails la remise du service par le gouverneur sortant au gouverneur entrant. Il y a eu, à cette occasion, des adresses, des discours, des proclamations.

Le départ de M. Pallu de la Barrière pour Sydney et Paris a eu lieu le 22 du courant, vers cinq heures du soir, une heure après sa descente du pouvoir. C'est le croiseur de guerre *Duchaffault* qui l'emporte en Australie, où il prendra passage à bord du *Salazie*.

Nouméa, le 7 août 1884.

Quand on veut sûrement connaître l'opinion publique à l'égard d'un chef de pouvoir, c'est quand ce même chef est à terre, qu'on n'a plus rien à craindre de sa vengeance pas plus qu'on n'a à espérer de ses faveurs ; tel est le cas qui vient de se

présenter au moment où le capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière a été remplacé, dans le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances, par M. Le Boucher, un civil, tout récemment encore directeur de l'intérieur en cette colonie.

Eh bien! malgré toute la joie causée par l'avènement du régime civil en ce pays — après lequel les colons soupiraient si ardemment depuis tant d'années, — malgré toute la grande sympathie acquise d'avance au nouveau représentant de la France dans le Pacifique, par les grands services qu'il y a quelque dix ans il avait déjà rendus au pays au milieu duquel il se trouve pour la seconde fois, malgré tout cela, dis-je, l'honorable M. Pallu de la Barrière, tout militaire qu'il était, est parti emportant les regrets du plus grand nombre, emportant avec lui les plus flatteurs témoignages de l'estime et de la reconnaissance des habitants.

Je n'en veux pour preuves que ces si touchantes adresses qui lui ont été remises au moment de son départ par la Commission municipale de la Dumbéa, la Chambre de commerce et le Conseil municipal de Nouméa, et particulièrement l'adresse des habitants libres du chef-lieu, qui, en quelques heures, a été recouverte de plus de 300 signatures et qui l'eût assurément été de plus d'un millier si l'on s'y fût pris plus tôt.

Le gouvernement de la République, sous peine de la plus noire des ingrattitudes, doit donc une compensation à cet homme de bien, qui vient de si noblement descendre du pouvoir après s'être efforcé d'y accomplir les plus grandes choses et de pousser à l'expansion du domaine colonial français dans cette partie du globe.

Parlons maintenant de notre nouveau gouverneur. La tâche lui sera facile ici, car, outre sa vaste intelligence et sa profonde connaissance de la contrée, il compte en Nouvelle-Calédonie et dans toutes les classes, de la société de nombreux et sincères amis qui se disposent déjà à mettre tout en œuvre (aussi bien les fonctionnaires que les colons) pour lui simplifier la besogne et lui rendre la tâche aussi douce que possible.

La presse locale lui est toute dévouée et n'aspire qu'à le seconder. Puisse cette espèce d'âge d'or se perpétuer pour nous ! Nous avons un gouvernement civil. Bravo ! Mais ce n'est pas tout, et il ne faut pas que le ministère s'arrête en si beau chemin. Le complément de l'œuvre, c'est d'abord la création d'un Conseil général élu, puis aussi la représentation au Parlement. Avec cela nous serons outillés pour aller carrément de l'avant et faire prospérer l'influence, le commerce, la civilisation de la France dans le Pacifique.

L'annexion des Nouvelles-Hébrides, qui nous sont chaque jour de plus en plus indispensables pour l'écoulement du trop-plein de notre élément pénal libéré, doit venir aussi s'ajouter à la série de mesures que la France doit se hâter de prendre, dans son intérêt bien entendu. Avec ces possessions, le jour où l'isthme de Panama sera percé, nous serons à même de tenir en échec les Anglais, peut-être même de les battre, commercialement parlant, dans toutes ces mers, où sont semées à profusion des îles auxquelles est destiné le plus riche avenir.

La proclamation d'usage du nouveau chef de la colonie contient tout un programme de gouvernement qui, par sa réalisation, fera faire un grand pas en avant à notre belle et si intéressante colonie. (Voir plus loin.)

On ne peut que souhaiter réussite complète à un homme qu'inspirent de si nobles et de si pratiques idées pour l'administration et la marche d'un pays.

.....
Nous nous disposons à faire aussi bonne figure que possible à l'Exposition d'Anvers. On met tout en œuvre (administrateurs comme particuliers) pour faire connaître nos ressources, et en première ligne nos richesses minières, qui forment sans contredit la section la plus importante des produits néo-calédoniens. Car c'est ainsi qu'il faut agir. Il ne faut jamais laisser échapper l'occasion de faire le plus de lumière possible sur notre île et sur tout ce qu'on en peut tirer d'applicable au bien-être général.

Le vapeur *Dupuy-de-Lôme* nous a quittés pour Tahiti ; mais, en route, il doit prendre du minerai de chrome sur un point de notre île, du chargement aux îles Tonga-Tabou, puis à Tahiti, et de là gagner Londres.

Nous avons ici, depuis quelques jours, un fonctionnaire chargé d'une mission du ministre, à l'effet de rechercher les plus efficaces moyens pour le plus grand écoulement possible des marchandises françaises en Australie et dans le Pacifique en général, et, par conséquent, de recueillir toute une série de renseignements propres pour lutter avec avantage contre l'invasion de cette partie du globe par les produits similaires anglais. On dit le baron Michel (c'est le nom du chargé de mission en question) fort apte à s'acquitter, au mieux des intérêts de la France, de l'important travail qui lui a été confié.

Je ne voudrais assurément pas fermer ma lettre sans vous dire quelques mots d'un colossal banquet offert par les colons à notre nouveau gouverneur. Des toasts y ont été portés, des discours y ont été prononcés : c'est — comme l'instruction — obligatoire. Un bal a fait suite au festin, et, pendant toute la soirée, l'harmonie la plus complète entre les habitants et le chef de la colonie n'a pas cessé un seul instant de régner, ce qui est du meilleur présage pour l'avenir.

Voici le texte de la proclamation de M. Le Boucher, à laquelle notre correspondant fait allusion dans sa deuxième lettre :

Mes chers concitoyens,

C'est un des vôtres que la République appelle à l'honneur d'inaugurer le régime du gouvernement civil dans cette colonie : de vos rangs, en effet, je suis sorti, il y a une vingtaine d'années, pour entrer dans la carrière administrative en Nouvelle-Calédonie.

Cette communauté d'origine, les marques bien précieuses de sympathie que je recueille depuis mon retour parmi vous, me donnent le droit d'espérer qu'il règne entre vous et moi un courant de confiance qui rendra nos rapports faciles et, partant, profitables pour la solution des questions intéressant l'avenir du pays.

Nous avons, mes chers concitoyens, un devoir commun à remplir : celui de prouver par nos actes que l'heure était arrivée d'engager la colonie dans la voie dont la nomination d'un gouverneur civil est la première étape.

Nous n'y faillirons pas !

Un autre devoir encore, dont les sentiments de justice qui animent la population nous rendront l'accomplissement facile, c'est celui de nous souvenir avec reconnaissance des services rendus à la Nouvelle-Calédonie par les gouverneurs militaires : leur dévouement constant et éclairé aux intérêts locaux, en secondant vos vaillants efforts, a contribué à amener progressivement la colonie, à un degré d'avancement qui était la condition essentielle à la transportation administrative d'aujourd'hui.

Cette transportation, dont les préjugés surannés et réprouvés par le patriotisme n'essaieront certainement même pas de dénaturer le sens, ne doit inspirer de défiance à personne.

L'armée nationale, qui abrite les entreprises de la colonisation avec une patriotique vigilance et les refend, à l'heure du danger, avec un courage dont la colonie n'a pas perdu le souvenir, recueillera toujours ici l'expression de sympathies auxquelles elle a tant de titres.

Je vous dois maintenant, mes chers concitoyens, un aperçu sommaire des principes qui inspireront mon administration.

Il me paraît superflu de vous donner l'assurance de mon profond attachement aux institutions politiques de la France : je ne monterais pas au poste auquel la confiance du gouvernement m'a élevé, si je ne me sentais digne de cette confiance par la sincérité de mes convictions républicaines, dont les anciens de la colonie peuvent d'ailleurs se porter garants.

J'aurai à cœur de faire participer de plus en plus la population à l'administration des affaires coloniales ; de votre côté, mes chers concitoyens, vous m'aidez à obtenir l'extension de vos libertés par un prudent usage que vous continuerez à faire de celles qui vous ont été déjà accordées.

Le respect religieux de la loi, la grande souveraine, sera la règle constante de ma conduite, et je m'efforcerai de rendre à tous bonne justice sans exception de personnes ni d'opinions, j'accueillerai toutes les bonnes volontés qui m'offriront leur concours dans l'intérêt du public.

Accessible à tous, je m'appliquerai à faire une part égale de sollicitude à tous les intérêts.

La presse, par de sages observations, par une discussion éclairée des questions locales, peut prêter à une administration l'aide la plus utile ; je compte qu'elle ne la refusera pas à la mienne.

Ayant pu me rendre compte du préjudice que l'instabilité des programmes a trop souvent causé à la colonisation, je m'attacherai à éviter l'écueil des changements sans transition et surtout des revirements que l'intérêt colonial ne justifierait pas suffisamment.

Dans la conduite de la transportation, j'aurai pour objectif de conserver à la peine la salubre influence de moralisation que la loi a entendu lui attribuer ; de donner à l'ordre public, les garanties qu'il est en droit de réclamer, par le maintien d'une ferme et exacte discipline ; de tenir ouvertes aux repentirs sincères les perspectives que la loi de 1854 leur a généreusement ménagées.

Suivant également le vœu de cette loi, la main-d'œuvre pénale continuera à être largement utilisée, dans la limite des ressources budgétaires, pour les travaux d'utilité publique dont l'essor, sagement réglé, permettra à la colonie de tirer parti de ses ressources naturelles aussi bien que d'une heureuse situation géographique dont le percement de l'isthme de Panama augmentera considérablement encore les avantages.

Je ne renouvellerai pas ici les assurances de dévouement que l'ai données, il y a quelques jours, aux intérêts agricoles, industriels et commerciaux, dont les représentants peuvent être assurés de me trouver attentif aux propositions qu'ils croiront devoir formuler pour augmenter les facultés de la production locale et lui ouvrir de nouveaux débouchés.

Pour l'introduction de travailleurs étrangers*, je veillerai à ce que les opérations de recrutement s'effectuent dans des conditions dignes du pavillon qui les abrite et à ce que les clauses du contrat s'exécutent fidèlement de part et d'autre.

Ai-je besoin d'ajouter que l'ancien universitaire, se sentira particulièrement attiré par les œuvres scolaires qui se poursuivent en Nouvelle-Calédonie avec une louable ardeur, et entre lesquelles il ne peut y avoir qu'émulation et non rivalité ?

En cette matière, les assemblées municipales, organes légaux des populations, seront toujours religieusement respectées.

Enfin, mon administration continuera à donner aux écoles indigènes l'impulsion qu'elles ont toujours heureusement reçue dans ces derniers temps, pour le plus grand profit de la civilisation et de l'influence française dans ces parages.

Voici les engagements que je prends solennellement devant vous, mes chers concitoyens. Je fais de nouveau appel au concours de tous, pour m'aider à remplir ma tâche d'une façon profitable aux intérêts de la France en Océanie.

Vive la République !

Vive la Nouvelle-Calédonie !

Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances,
A. Le Boucher

Avant de quitter Nouméa, M. Pallu de la Barrière a signé l'ordre du jour suivant :

Officiers et sous-officiers de toutes armes, marins et soldats !

Vous m'avez donné sans compter le concours que je vous ai demandé, il y a près de deux ans.

Je. vous remercie.

En vous faisant mes adieux. Je veux vous donner un conseil. Nous sommes dans un siècle où l'on a droit de maudire la guerre, mais où Il faut s'apprêter sans cesse à la faire.

Vous ne devez avoir sous les drapeaux qu'une préoccupation, celle de vous battre ; autrement, vos travaux ne seraient qu'une vaine parade. Si vous suivez le précepte que je vous trace, la servitude militaire vous paraîtra légère, vous aimerez, la caserne ou le pont du bâtiment de guerre, et vous serez des patriotes.

Le capitaine de vaisseau, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et
dépendances, commandant la division navale,
Pallu de la Barrière

Nous recevons communication de l'Adresse suivante, qui a été remise à M. Pallu de la Barrière au moment de son départ de la Nouvelle Calédonie :

Monsieur le Gouverneur,

Les colons de la Nouvelle-Calédonie croiraient manquer à un impérieux devoir si, au moment de votre départ, ils ne venaient vous remercier du dévouement, de l'énergie, de l'infatigable et patriotique ardeur dont vous avez donné tant de preuves pendant votre trop courte administration.

Tous ont applaudi à votre beau programme, tous ont admiré la puissance de travail, la force communicative que vous avez mises au service de vos excellentes intentions.

Tous les colons, les plus humbles comme les plus Influents, peuvent porter témoignage qu'ils ont toujours trouvé chez vous l'accès le plus cordial et le concours le plus chaleureux.

Nous vous somme profondément reconnaissants du bien que vous avez fait, et nous sommes heureux de venir rendre justice à vos constants efforts, à votre hardie et courageuse initiative, et nous affirmons hautement que vous avez bien mérité de la Nouvelle-Calédonie.

Nous vous devons les routes, les voies muletières, immense réseau qui enveloppe la colonie tout entière et qui procure aux colons des facilités inconnues jusqu'à ce jour.

Malgré votre départ, la colonie ne cessera pas de compter sur votre dévouement à ses intérêts ; vous saurez, en France, exposer nos besoins et appuyer de votre Influence personnelle nos légitimes revendications ; vont nous aiderez, nous en avons la ferme confiance, à obtenir ces institutions véritablement libérales, nomment le Conseil général et la représentation au Parlement. Vous êtes le premier gouverneur qui ait demandé pour nous ces institutions : vous nous aiderez à les conquérir, et ainsi vous terminerez, aux acclamations de tous, la grande œuvre que vous avez si brillamment inaugurée.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de notre gratitude et de notre profonde et respectueuse sympathie. (Suivent 221 signatures.)

Note écrite en marge :

Les présentes signatures ne font pas double emploi avec celles déjà reçues par M. le Gouverneur. Les corps élus n'ont pas été admis à signer. Signé : A.

LETTRE DE NOUMÉA

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 28 octobre 1884)

Nouméa, le 3 septembre 1884.

.....
On parle de placer dans ces îles [Hébrides] un agent, avec le titre de commissaire de la République, spécialement chargé de veiller sur toutes les opérations de recrutement : ce serait déjà un pas de fait dans la voie du progrès ; ce commissaire ne relèverait que du gouvernement. On pourrait également lui confier le soin de protéger les Français qui ont fondé des établissements et des exploitations dans ces îles : il y aurait, par exemple, déjà lieu de le faire pour la Compagnie calédonienne des Nouvelles-Hébrides*, pour des commerçants de Nouméa et de Bordeaux, MM. Chevillard, Tauveron, la maison Ballande et fils, de votre place, qui vient d'acquérir deux îles d'une grande fertilité et couvertes de cocotiers, l'arbre le plus précieux du Pacifique.

Nous nous organisons sérieusement afin de dignement figurer à l'Exposition universelle d'Anvers. La colonie a déjà voté 12.000 fr. dans ce but. Un comité s'est mis immédiatement à l'œuvre pour recevoir, classer et expédier en Europe les produits de la Nouvelle-Calédonie. Ils sont nombreux et dignes d'attirer l'attention du monde savant, commercial et industriel.

.....
Sur rade, le trois mâts de commerce *Saint-Louis*, de Bordeaux, de la destination ultérieure duquel je vous informerai aussitôt que possible.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 2 décembre 1884)

Nouméa, 2 octobre 1884.

Une grande société industrielle autrichienne, la maison Schœller, de Vienne, a envoyé ici, en reconnaissance, un ingénieur bien connu des métallurgistes européens, M. Grunow, avec la mission de visiter nos gisements, de se rendre compte de leur valeur, de faire des opérations de transactions et même des achats de mines, s'il le juge à propos. De grâce, ne laissons pas prendre un tel pied chez nous par les étrangers, qu'ils soient anglais, australiens, allemands, autrichiens ou italiens. Exploitions nous-mêmes. Cet exemple devrait bien donner à réfléchir à nos financiers, à nos industriels et les décider à prendre enfin exemple sur la maison Rothschild, de Paris, qui est le principal actionnaire de notre grande Société « le Nickel »

Le vapeur *Dupuy-de-Lôme*, frété par la maison Ballande et fils, de Bordeaux, était rentré, il y a une dizaine de jours, à Nouméa, de retour de son voyage à Tahiti. Il est reparti aujourd'hui pour l'Europe avec escales en Australie emportant de la Nouvelle-Calédonie 600 tonnes de fer chromé. Ce voyage du *Dupuy-de-Lôme* a inauguré l'exportation — fort avantageuse pour notre île — d'un produit dont nous regorgeons : je veux parler du gros bétail, qui s'y est fort bien vendu, Tahiti ne possédant que quelques bœufs malingres, dont la viande atteint, au détail, jusqu'à trois francs le kilogramme. Voilà encore une nouvelle source de revenus pour notre colonie. Il est question de l'envoi, par le gouverneur de Tahiti à notre gouvernement local, d'un cahier des charges pour la fourniture du bétail à effectuer aux divers services des îles de la Société.

En outre, on vient de mettre à l'étude la création d'une ligne régulière reliant ces deux îles. Puisse ce projet aboutir !

M. Bouchon Brandely, secrétaire du Collège de France, vient de passer quelque temps à Tahiti, où il a étudié les moyens de prévenir le dépeuplement des gisements d'huîtres perlières de ces parages. Il aurait, paraît-il, pleinement réussi dans ses expériences, qui intéressent à un haut degré plusieurs branches de nos industries parisiennes. Il est arrivé ici par la *Vire*. Il pourra s'y livrer également à toute une série d'observations sur le même sujet : la Nouvelle-Calédonie possédant dans le sud et sur une partie de la côte est non pas précisément des huîtres perlières, mais plusieurs variétés de coquillages à nacre, avec lesquels la navigation et l'industrie pourraient s'assurer de bons profits.

Le *Saint-Louis*, de la maison Ballande et fils, de Bordeaux, va prendre un chargement de minerai de nickel pour Anvers.

La maison Morgan vient de vendre ses quatre vapeurs : *Ocean-Queen*, *Nouméa*, *Ne-Oblie*, *Croix-du-Sud*, à une Société qui s'est formée ici et qui va continuer le contrat passé par M. Morgan avec l'administration pour le service des deux côtes*. La direction de l'exploitation a été confiée à M. Pelletier, agent à Nouméa, de la Compagnie des Messageries maritimes de Marseille.

Je vous signale la création de deux banques à Nouméa, dont une seulement fonctionne voir le moment : le Comptoir Calédonien.

Il résulte de correspondances des Nouvelles-Hébrides, parvenues ces jours derniers en Nouvelle-Calédonie, que les Allemands manifestent des velléités de colonisation dans ces parages. Un navire allemand, ayant à bord un certain nombre de colons de cette nationalité, a, en effet, parcouru cet archipel, cherchant à y caser ses pionniers. Qu'ils s'y établissent (ce qui est peut-être un fait accompli au moment où j'écris ces lignes), et les Nouvelles-Hébrides, grâce à la basse jalousie des Anglais, qui ne veulent à aucun prix nous les laisser annexer, seront en passe de devenir allemandes. Puissé-je me tromper dans mes prévisions !

Le croiseur de guerre *Duchaffault* est rentré à Nouméa le 26 septembre dernier, venant des Nouvelles-Hébrides, après une absence de vingt-six jours. Tout allait bien dans ces parages ; mais toutes les recherches qu'il a faites pour découvrir les cinq malheureux naufragés du *Ferdinand-de-Lesseps* ont été vaines : tout porte donc définitivement à croire qu'ils ont péri. Le 28 du même mois, le transport-aviso la *Vire* a mouillé sur notre rade, arrivant de Tahiti en dix-huit jours. Il amène des fonctionnaires, des employés, des soldats, dont le temps de colonie est expiré, et qui doivent opérer leur retour en France par le vaisseau-transport *Navarin* attendu ici de jour en jour. Le 29, le trois-mâts *Tijuca*, de la maison L. Ballande et fils, de Bordeaux, a jeté l'ancre à Nouméa, après une belle traversée de cent jours.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 9 décembre 1884)

Nouméa, le 9 octobre 1884.

Je me suis efforcé à plusieurs reprises déjà de faire ressortir les avantages offerts par la colonie aux immigrants agriculteurs ; quant aux immigrants mineurs, ils sont assurés d'une existence meilleure ici qu'en France, vu l'extension toujours croissante de notre industrie minière. De leur côté, les ouvriers d'art ont du travail sûr, à dix francs par jour en moyenne. Une réunion, provoquée par la section calédonienne de la « Société française de colonisation de Paris », a eu dernièrement lieu dans le local de la Chambre

de commerce de Nouméa. Il y a été décidé qu'on insisterait auprès de ladite Société pour qu'elle nous expédiât un certain nombre de mineurs et d'ouvriers d'art. Arrivés en Calédonie, ceux-ci n'ont aucune crainte à concevoir pour l'avenir : avec de la conduite et du travail, leur sort est assuré.

La « Compagnie calédonienne des Nouvelles Hébrides » s'est réunie en assemblée générale le 29 septembre dernier.

.....
Je ne dois pas non plus oublier de citer une maison de commerce de Bordeaux qui travaille dans le même sens, en acquérant chaque jour de nouveaux territoires dans cette partie de l'Océanie : je veux parler de la maison Ballande et fils*, de Bordeaux Celle-ci possède à Nouméa une grande succursale et ne tend à rien moins qu'à monopoliser le commerce d'exportation et d'importation français dans cette partie du Pacifique. Grâce lui soient rendues ! Les deux principaux objectifs de cette maison sont, pour ce qui a trait à l'exportation, les coprahs et les minerais.

Le 3 du courant a mouillé sur notre rade le vaisseau-transport *Navarin*, ayant à bord 310 condamnés aux travaux forcés et 349 passagers (presque tous militaires) à destination de Nouméa et Tahiti. À bord du *Navarin* se trouvaient deux célébrités du bagne : l'anarchiste Cyvoct et le fameux Doër, auteur de vols considérables faits au préjudice de la maison Dollfus Mieg. Le vaisseau ne nous quittera que dans les premiers jours mois prochain, après l'arrivée du vapeur de commerce *Havre*, attendu ici vers cette époque, avec 400 officiers et soldats, tant pour la Nouvelle-Calédonie que pour Tahiti

Le *Saint-Louis*, de la maison L. Ballande et fils, de Bordeaux, a fait voile pour Falmouth, à ordres, avec un chargement de minerais, de nickel et de coprah.

Sur rade, le *Tijuca*, de la même maison, en plein déchargement.

MARINE ET COLONIES.

(*Tablettes des Deux-Charentes*, 20 décembre 1884)

Le 6 octobre, on a procédé au lancement du *Cagou*, le premier navire construit à la Nouvelle-Calédonie, et qui est destiné à faire le service entre Bourail, la Foa et Nouméa.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 15 janvier 1885)

Nouméa, le 10 novembre 1884.

L'agitation qu'a fait naître le décret du 16 août 1884 n'est pas près de se calmer.

.....
Le *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie* a promulgué hier un décret, en date du 16 août 1884, portant délimitation du domaine pénitentiaire* dans la colonie.

.....
Encore une découverte appelée à devenir une nouvelle source de richesse pour ce pays. Un de nos plus anciens colons vient de trouver dans ses propriétés de la Dumbéa, à quatorze kilomètres de Nouméa, un abondant gisement de terre réfractaire qui, analysée, a donné la composition de la terre d'Andemmes (Belgique) : silice, 64 % ; alumine, 19 % ; oxyde de fer, 2,50 % ; chaux, 4 % ; perte au feu, 9 %. On parle déjà de la formation d'une Société pour l'exploitation de ce gisement.

La souscription en faveur des victimes du choléra en France atteindra 4.000 fr., chiffre éloquent si on le rapproche de la faible importance numérique de la population libre de l'île.

Le vaisseau-transport *Navarin* a quitté notre rade le 3 du courant, en route pour Brest, avec relâche à Sainte-Hélène. Il ramène en France près de 400 passagers civils et militaires, dont 350 soldats d'infanterie et d'artillerie de la marine ayant terminé leur temps de séjour réglementaire dans la colonie. Pas de navire de commerce français sur rade. Nous attendons d'un moment à l'autre, le vapeur *Havre*, qui a quitté Bordeaux il y a trois mois, ayant à bord 400 soldats d'infanterie de marine. Ce navire est en retard de près de vingt jours, suivant les conditions du cahier des charges.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 21 janvier 1885)

Nouméa, le 20 novembre 1884.

Le sort en est jeté : la Nouvelle-Calédonie sera décidément une colonie pénale ! Après le décret du 16 août 1884 sur le domaine pénitentiaire, voici maintenant que le gouvernement de la métropole est dans l'intention de gratifier notre île du cinquième du contingent fourni par les récidivistes*.

.....
Le 26 octobre dernier, le vapeur français *Havre*, venant de Bordeaux, rentrait à Melbourne (Australie) remorqué par le navire de guerre allemand *Albatros*, qui l'avait rencontré dans les environs du cap Ottway, avec de graves avaries dans ses chaudières. Quelques hommes seulement de la machine avaient été légèrement blessés. Le *Havre*, qui, entre autres passagers, avait à bord 400 soldats d'infanterie de la marine à destination de la Nouvelle-Calédonie, a donc, à un moment donné, mis en péril la vie d'un grand nombre de personnes. C'est un déplorable accident sur lequel il importerait que la lumière se fit.

On remarque que, sur trois vapeurs qui nous sont expédiés de France par la même Compagnie, deux ont déjà subi des avaries en route. Le *Nantes* n'a même pu arriver

jusqu'à nous ; le Havre subira un retard de plus d'un mois, et cependant sa venue rapide nous est de la plus grande utilité pour renforcer notre garnison (dégarnie depuis le départ du vaisseau-transport la Loire), qui, dans les circonstances toutes particulières où se trouve la Nouvelle-Calédonie, a besoin d'être constamment au complet.

Le département, en cette grave circonstance, a donc un impérieux devoir à remplir. Espérons qu'il n'y faillira pas. Le *Havre* nous a été annoncé ici pour les premiers jours de décembre.

.....
L'avis de guerre *Bruat* est de retour de Sydney où il était allé se faire réparer après ses études pour l'établissement d'un câble télégraphique sous-marin devant relier la Nouvelle-Calédonie à l'Australie et, par suite, à l'Europe.

Le général d'artillerie de Tory et son aide de camp, qui nous sont arrivés le 15 du courant par le vapeur des Messageries maritimes *Sydney*, sont en quarantaine à l'îlot Freycinet, ainsi que tous les autres passagers du vapeur. Cette mesure, qui existe ici depuis plusieurs mois, est maintenue par suite de la variole qui règne d'un bout de l'année à l'autre en Australie. Inutile de vous dire combien notre commerce en souffre, Le général, qui doit quitter l'îlot Freycinet le 25 du courant, est venu passer l'inspection des troupes de la colonie et rentrera, dit-on, en France par le courrier du 27. Il faut avouer qu'il n'aura pas beaucoup de temps pour inspecter.

Tout est parfaitement tranquille dans l'île.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 15 février 1885)

Nouméa, le 20 décembre 1884.

C'est une très heureuse idée de l'administration locale d'avoir fait exposer, dans la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville de Nouméa, les produits de toute nature que la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances destinent à l'Exposition universelle internationale d'Anvers.

Ces produits se divisent en deux catégories : ceux que présente l'élément libre et ceux que présente l'élément pénal. Dans la première figurent surtout des produits miniers et agricoles. M. Higginson expose de splendides échantillons de nickel, d'or, de cobalt, de cuivre, de chrome, d'antimoine, de gypse et de plomb argentière, un nouveau minerai qui vient d'être tout dernièrement découvert dans nos montagnes du Nord. Ce minerai, fort riche, contiendrait, dit-on, 40 % d'argent. Ce serait une fortune.

Plusieurs propriétaires exposent de beaux et nombreux spécimens de houille.

Des échantillons du guano des Chesterfield* et des îles Huon (dépendances de la Nouvelle-Calédonie) n'ont point été oubliés et vont incontestablement servir à provoquer l'écoulement en Europe du précieux engrais qui, jusqu'à présent, n'avait trouvé placement que dans les colonies de la Nouvelle-Zélande, de Maurice et de la Réunion. La colonisation libre expose, en outre, du savon, du carbonate de chaux à 90 %, du sel marin, du tabac, des pâtes alimentaires, du biscuit de mer, des travaux scolaires, une bouée de sauvetage lancée par un appareil à air comprimé de M. Simonin, surveillant des télégraphes, de bonnes pierres de taille, de très beaux échantillons de frapp, d'argilophise, de porphyre de Nakutokoin et de la baryte de la Dumbéa.

Je vous signale encore un objet assez curieux ; c'est une médaille en bronze frappée sous le règne de Georges III, roi d'Angleterre, en 1776, en mémoire de l'expédition du capitaine Cook, et laissée par ce navigateur dans la colonie. Elle fut retrouvée entre les

mains d'un indigène de Koné, une des plus importantes tribus de la côte nord-ouest. Je crois que cette médaille sera mise en vente à Anvers, où les amateurs ne manqueront probablement pas pour se la disputer.

Parmi les produits agricoles, nous citerons les cafés, les riz, les coprah, les maïs, les haricots et surtout un magnifique spécimen de luzerne (1 mètre 29 de hauteur), exposé par M. G. Hoff, un colon de la Dumbéa, le plus savant agronome de l'île.

Je vous signale aussi les liqueurs et confiseries de MM. de Sonnevile frères, négociants à Bordeaux et Nouméa, et de délicieuses conserves d'ananas du conseiller municipal et ferblantier Dolbeau.

J'arrive maintenant à l'exposition agricole de l'administration pénitentiaire*, dont les produits — il faut le reconnaître — sont inférieurs à ceux de l'élément libre ; il ne faut cependant pas passer sous silence ses rhums, ses sucres et ses féculs de Koé et de Bourail [Bacouya], qui paraissent être de première qualité. Mais où le service pénitentiaire devient supérieur, c'est dans tout ce qui a trait à l'industrie en général. Ce service a, en effet, fait confectionner de très jolis meubles. Il expose de remarquables produits de sa briqueterie de Koé. Il y a surtout un tableau de maréchalerie renfermant tous les genres de fers à adapter aux pieds des chevaux sains ou malades, puis un étai à grille, une machine à fileter, un splendide tableau en paille, des coquilles, des nacres, des cocos gravés, sculptés, etc., etc. Enfin, une collection de plus de 200 essences de bois, réunie par les soins du garde d'artillerie M. Alric chargé depuis quelque quinze années de l'exploitation des riches forêts de la baie du Sud ou du Prony.

Vous le voyez, la plus jeune des colonies de la France ne sera pas la moins bien représentée à Anvers ; tout fait espérer qu'elle sortira avec honneur de ce pacifique tournoi entre les nations.

.....
Enfin, le vapeur *le Havre*, commandant La Porte, sur les infortunes duquel je vous avais dit un mot dans ma dernière correspondance, a fini par jeter l'ancre dans le port de Nouméa, le 11 du courant, après quatre bons mois depuis son départ de Bordeaux. On ne comprend guère comment la commission de visite a pu laisser quitter la rivière de Bordeaux à un navire dont les installations n'offraient pas toute garantie, et qui, malgré cela, emportait 405 passagers (dont près de 300 soldats) et avec seulement 49 hommes d'équipage ! « Il est fort heureux, me disait hier un passager du vapeur, que nous n'ayons pas eu de gros temps pendant le voyage ; sans cela, nous n'aurions jamais atteint Nouméa. » En vue des terres australiennes près du cap Otway, à peu de milles de Melbourne heureusement, le *Havre* éprouva les plus sérieuses avaries dans ses chaudières ; il finit néanmoins par atteindre la grande cité australienne, où il resta un mois en réparation. Entre Melbourne et Sydney, nouvelles avaries dans la machine !...

Le Havre doit relever après-demain pour Tahiti d'où il se rendra en Europe par l'Australie.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 4 mars 1885)

Nouméa, 11 janvier.

Le journal le *Néo-Calédonien* vient de lancer le ballon d'essai d'une loterie, dont le produit serait destiné aux grands travaux de voirie, d'assainissement, de quai, d'éclairage dont Nouméa est menacé d'être — pour longtemps encore — dépourvu. Ce qui a sans doute inspiré le rédacteur en chef du *Néo-Calédonien* en cette circonstance, c'est le bon accueil qu'a rencontré dans la métropole la loterie de la Pointe-à-Pitre.

Cette loterie a, elle aussi, pour objet l'amélioration d'une cité qui, quoique plus riche et de beaucoup plus ancienne que la nôtre, s'est vue forcée de recourir à ce moyen afin de sortir de l'ornière où elle est depuis trop longtemps arrêtée. Avec une loterie de deux millions de billets à un franc, nous sommes assurés de réaliser un bénéfice net de plus d'un million ; c'est tout ce qu'il nous faut pour aller au plus pressé et faire enfin du chef-lieu des établissements français dans le Pacifique une cité digne de la France.

.....
Le vapeur *Havre*, qui a quitté Nouméa il y a quelques jours, a pris en Nouvelle-Calédonie, avant de se rendre à Tahiti, quelques centaines de tonnes de minerai de chrome, à destination d'Europe. Il ne doit pas toucher ici à son retour de Tahiti ; il gagnera directement l'Australie, où l'attend un chargement de laine destiné à compléter sa cargaison de retour.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 15 mars 1885)

Nouméa, le 20 janvier 1885.

L'événement qui domine tous les autres est celui de la perte du transport de guerre à vapeur le *Cher*, qui vient de sombrer sur un de ces nombreux récifs semés parallèlement au développement des côtes de la Nouvelle-Calédonie. C'est le 12 janvier qu'il s'est produit. Mais ce que j'ai hâte de vous dire, c'est que tout se réduit heureusement à une perte matérielle, et qu'on n'a eu à déplorer la mort ni la blessure d'un homme. Voici le récit du naufrage, que j'ai recueilli des lèvres mêmes d'un naufragé que la nature de ses fonctions, à bord, mettait en situation d'être parfaitement au courant de tout ce qui s'est passé :

Le samedi 10 janvier, à cinq heures du matin, le transport de guerre à vapeur le *Cher*, commandant Lafon, lieutenant de vaisseau, sortait sous vapeur de la rade de Nouméa, à l'effet d'effectuer le tour de la côte et de ramener au chef-lieu 250 condamnés aux travaux forcés, qu'on enlevait à l'exploitation de la mine de cuivre « la Balade* », actuellement en état de chômage. À neuf heures, il sortait de cette sorte de mer intérieure comprise entre les récifs et la terre, par la passe Uitué. La brise étant à ce moment devenue fraîche et favorable, le navire établit sa voilure en poussant ses feux sur l'avant des fourneaux, précaution qui, tout en ne dépensant pas de combustible, permet de revenir sous pression, une demi-heure après la reprise de la chauffe. Toute la journée, on longea le récif, distant de 2 milles seulement environ. Le navire était trop rapproché, si l'on s'en rapporte aux pratiques de la côte, qui recommandent de s'en tenir dans ces parages au moins à 4 ou 5 milles. À neuf heures du soir, le commandant du transport, qui courait grand large, toutes voiles dessus, avec une vitesse de près de 8 nœuds à l'heure, aperçut les récifs à quelques mètres de l'avant du bateau. Il fit immédiatement lofer et amener une partie des voiles ; mais il était trop tard : la coque du navire venait de pénétrer comme un coin dans un pâtre de coraux servant de ceinture à l'îlot Contrariété, sur la côte ouest de l'île, en face d'un point de la grande terre du nom de Paya. L'îlot Contrariété est situé à 5 ou 6 milles de ce dernier endroit. Les feux furent immédiatement poussés, et à neuf heures cinquante minutes on faisait machine en arrière ; mais le navire ne bougea pas. On pouvait alors le considérer comme définitivement perdu. La nuit, très noire, sans lune, parut bien longue aux pauvres naufragés, dont les angoisses ne peuvent se décrire. La mâture s'abattit, l'eau gagna naturellement de plus en plus. Au jour, tout le monde prit passage dans les

embarcations, qu'on était heureusement parvenu à conserver, et 115 personnes se réfugièrent sur l'îlot Contrariété.

Le pilote gagna la Grande-Terre dans le youyou, afin d'informer le chef-lieu par le télégraphe. Au reçu de la dépêche, les vapeurs *Bruat* et *Loyalty* se rendirent, aussitôt qu'il leur fut possible, sur le lieu du naufrage, et rentrèrent à Nouméa, le mercredi 14, dans la soirée, ramenant les naufragés et seulement quelques épaves de peu de valeur qu'on eut toutes les peines du monde à arracher aux flots, la mer, très grosse, déferlant avec une extrême violence sur toute la ligne des récifs.

Le commandant Lafon, les officiers et quelques maîtres et matelots du *Cher* (en tout une douzaine de personnes) rentrent à Marseille par le *Dupleix* et le *Yarra*, des Messageries maritimes. Cette perte, avec le départ du *Duchaffault* pour la Chine, réduit à deux le nombre des navires de guerre de notre pauvre station locale, ce qui est absolument insuffisant dans les conditions toutes particulières où se trouve la Nouvelle-Calédonie, avec sa population composée d'éléments si disparates, si dangereux et disséminés sur une longueur de côtes (est et ouest) de près de 200 lieues terrestres.

.....

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 14 avril 1885)

Nouméa, le 10 février 1885.

.....
Hier, a jeté l'ancre sur la rade de Nouméa le trois-mâts *Louis-IX*, de la maison L. Ballande et fils de Bordeaux. Il a fait une magnifique traversée de 105 jours. Son retour doit s'effectuer directement en Europe, avec un chargement de minerai de nickel et du coprah.

La sécheresse qui durait depuis près d'une année, qui ruinait nos cultures et détruisait nos troupeaux, a pris fin. D'abondantes pluies sont venues rendre un peu de courage à nos colons et éleveurs. Que le département expédie donc ici les ordres les plus sévères afin de réglementer le déboisement, auquel il faut surtout attribué ce manque de pluie si prolongé !

.....

La Capitale de la Nouvelle-Calédonie.
(*La Gironde*, 19 avril 1885)

Notre correspondant de Nouméa a bien voulu nous faire parvenir un exemplaire d'un livre qui vient de paraître dans cette ville sous le titre : *Origine et Progrès de la Nouvelle-Calédonie*. L'auteur de l'ouvrage est M. Cordeil, chef du service judiciaire, comme qui dirait ministre de la justice, dans notre colonie du Pacifique. Mieux que personne il se trouvait à même, par la nature des fonctions qu'il exerce, d'initier le grand public d'Europe à certaines questions intéressantes et qui sont propres à la Calédonie, telles que l'administration pénitentiaire, l'immigration des Nouvelles-Hébrides, etc., etc. Mais ce ne sont pas les seules qu'il se soit attaché à développer. Son livre est plus complet. Il prend l'histoire de notre colonie à la découverte de l'île et nous conduit jusqu'en ces dernières années, à travers les péripéties diverses qu'elle a traversées. Il nous retrace les mœurs et les coutumes des sauvages, leur religion ; il nous déroule quelques-unes de

leurs légendes familières ; il nous fait assister aussi à leurs horribles repas de chair humaine. Puis, ce sont des vues générales sur les richesses de l'île, sur ses industries naissantes, sur ce qui a été fait jusqu'ici, sur ce qu'on fait actuellement, sur ce qu'on pourra faire plus tard.

On voit que l'ouvrage répond bien au programme annoncé par le titre. Quant au style, nous laisserons au lecteur le soin de l'apprécier par le chapitre suivant, que nous en détachons et qui a trait à la ville de Nouméa. Cette description est, si nous en croyons le témoignage de notre correspondant, la plus exacte et la plus pittoresque qu'on ait encore faite de la capitale de la Nouvelle-Calédonie :

« La création dans les mers du Sud, dit M. Cordeil, d'une position stratégique et maritime, bien plus que l'installation d'une colonie pénitentiaire détermina le choix que fit de Nouméa M. Tardy de Montravel, comme chef-lieu politique et port militaire. Nul autre point de la colonie n'était plus propice à ce double point de vue. Le port, par ses contours développés, permet l'abord à quai à de nombreux bâtiments marchands, alors même qu'une flotte de guerre y serait déjà mouillée. Le port et la rade sont défendus par une ceinture de grands récifs de coraux ; sept issues, espacées de 15 milles en moyenne, aident à les franchir et offrent cet immense avantage qu'elles rendent le blocus de Nouméa pour ainsi dire impossible autrement que par une flotte considérable.

» M. de Montravel, à ce point de vue, avait donc fait un excellent choix, et nul doute que Nouméa ne dût être conservé comme chef-lieu politique et port militaire ; mais, comme ville industrielle et commerciale, nul emplacement ne convenait moins que celui de Nouméa, la bande de terre comprise entre la mer et la montagne était si étroite qu'il a fallu occuper successivement plusieurs vallées, et la cité s'est développée tout en longueur par quartiers indépendants les uns des autres.

» Pour relier facilement ces vallées, il a été nécessaire d'ouvrir des tranchées considérables dans les divers contreforts qui les séparaient. Les quais n'ont pu être construits qu'en abattant entièrement un mamelon isolé au bord du rivage, la butte Conneau, qui avait 15 mètres d'élévation.

» Les déblais de ces nivellements ont servi à gagner sur la mer et à combler des marais. Mais il en est résulté qu'à présent, le sol de la ville est formé en grande partie de terre rapportée, et tant que ces remblais ne seront pas tassés d'une façon définitive, non-seulement l'aspect de la ville sera laid, mais encore les rues resteront, par les temps de pluie, de véritables borbiers.

» Il faut ajouter que l'emplacement de Nouméa manquait absolument d'eau ; ce n'est qu'en 1877 qu'on l'a amenée à grands frais d'une rivière qui coule à 12 kilomètres de la ville. Néanmoins, cette eau n'est pas assez abondante et coûte trop cher pour que l'on en ait détourné une partie pour des travaux d'agrément de la ville.

» Quant à l'aspect général des abords de Nouméa, un Français né ou qui a vécu de longues années dans nos colonies arrive-t-il pour la première fois en Nouvelle-Calédonie du côté de la ville qu'il éprouve tout d'abord une impression de tristesse, résultat d'une profonde désillusion. D'après les renseignements puisés un peu partout, il se figurait une terre riche, d'une végétation puissante, d'un aspect grandiose et pittoresque.

» Que voit-il devant lui ?... une côte généralement nue, parsemée çà et là d'arbres ou de buissons rabougris. L'ensemble du coup d'œil n'a rien d'imposant.

» Nous n'avons pas su résister au plaisir de reproduire, presque sans en rien omettre et y rien changer, ce tableau de Nouméa, tracé d'une main sûre et impartiale par un ancien habitant de la Nouvelle-Calédonie, sans doute un marin, et publié par le journal *l'Avenir des Colonies*, dans son numéro du 18 septembre 1882 ; qu'on nous permette de le compléter en disant que non-seulement le tracé de la ville est monotone et ennuyeux dans son uniformité, mais qu'il y règne encore une odeur nauséabonde,

provoquée par les eaux coulissantes de la place d'Armes et les immondices qui s'entassent dans les terrains non encore comblés.

» Ce n'est pas que Nouméa sort absolument inhabitable, malgré ses toits en tôle et ses maisons en zinc, espèces de casseroles d'invention récente, où mitonnent des insolations ; et la preuve c'est que Nouméa est habité. On y voit un gouverneur qui gouverne, un évêque qui n'a pas d'église, des chefs d'administrations, membres du conseil privé et ministres, si l'on veut, de la guerre, de l'intérieur, de la justice et des affaires pénitentiaires ; un conseil municipal qui fait de la politique tout comme un autre et quatre journaux qui font dire à l'opinion publique tout ce qui passe par la cervelle de leurs rédacteurs. On y voit beaucoup de forçats vêtus de toile ou de laine grise, des soldats en épaulettes jaunes, des matelots qui se promènent, bras dessus, bras dessous, avec des mouvements de roulis, des Canaques néo-hébridais et des *popinées* qui fument la pipe et s'abritent sous des parasols.

» Le genre de constructions qu'on a adopté à Nouméa n'est pas fait pour l'embellir. Ce sont, en général, de petites maisons en bois, les unes à moitié enterrées, les autres élevées sur pilotis ou perchées sur les talus. Quelques-unes sont des cubes en maçonnerie encadrés de vérandas et couverts de l'inévitable toit de tôle. Les hôtels du gouverneur, de l'évêque, des chefs d'administration, avec les jardins qui les entourent, quelques jolies magasins et des maisons particulières, construites selon les règles du goût et du confort, viennent, çà et là, reposer le regard qui se détourne attristé de l'aspect sale et misérable de la plupart des rues.

» On ne construit pas assez à Nouméa, et s'y loger est un problème. C'est à ce point que l'administration pénitentiaire a dû consacrer une partie de son budget et de sa main-d'œuvre à bâtir des maisons pour y loger son personnel. Ces maisons et les constructions affectées aux services publics, telles que l'hôpital militaire, l'artillerie, le magasin des subsistances, la caserne de l'infanterie de la marine, le collège, la gendarmerie, le palais de justice, l'imprimerie du gouvernement, la prison civile, le château d'eau, etc., etc., concourent largement à donner à Nouméa l'aspect d'une ville.

» Il serait à désirer que l'administration pénitentiaire ne s'arrêtât pas dans cette voie et quelle y fût suivie par la direction de l'intérieur et la municipalité. Elles seraient bénies par tous les officiers, fonctionnaires et employés qui sont obligés de vivre à l'hôtel ou de payer un prix exorbitant leurs très modestes logements. Les locataires étrangers à l'administration ne s'en plaindraient pas, puisqu'ils auraient moins de concurrents aux rares maisons ou appartements disponibles, et les propriétaires eux-mêmes n'y perdraient rien, leurs immeubles devant acquérir par le voisinage des constructions nouvelles une importante plus-value

» Je ne vois que ce moyen d'arriver progressivement à ce résultat bien désiré : l'achèvement de notre ville. L'industrie privée suivra le mouvement, surtout si on l'encourage, en lui accordant libéralement le concours de la main-d'œuvre pénale : on ne la refuse pas aux planteurs : pourquoi les constructeurs ne l'obtiendraient-ils pas ? Ce qui les arrête, c'est la rareté de la main-d'œuvre libre ; ce sont les exigences des ouvriers libérés et le peu de travail qu'ils rendent. Ils ne se soucient pas non plus de bâtir sur le sable, ou, ce qui revient au même, sur les terres rapportées dont le sol de Nouméa est en grande partie formé.

» Il y a certainement beaucoup à faire pour nos édiles. Par où commencer ? Je leur conseille d'extirper cette grosse verrue qu'on nomme le Cap-Horn : la baie de la Moselle est là pour en recevoir les débris. C'est plus qu'une verrue, c'est un masque hideux qui défigure et cache tout un quartier d'avenir. Il sera temps ensuite d'abaisser ou de renverser les barrières qui séparent Nouméa de ses faubourgs : les vallées des Colons, Blanchot, du Tir, du Cimetière et de l'Orphelinat.

» Prenons la ville un dimanche : Au marché grande affluence de populaire. Trois rangées de tréteaux alignés à l'intersection de deux rues inachevées, quelques-uns abrités sous des appentis, trois ou quatre échoppes, autant de boucheries et de

buvettes : voila le marché. On y vend des légumes, du poisson, des œufs, de la volaille, du porc et de la viande de boucherie. Là, c'est un pêle-mêle de ménagères, de soldats, de Canaques, d'indiens, de Chinois, d'Arabes et de condamnés. On y parle français, anglais, tous les patois, et surtout le *bichelamar*, espèce de sabir où l'anglais domine, émaillé de locutions empruntées à la langue verte : c'est une vraie tour de Babel. Cependant les cabarets et les bars s'emplissent ; il est bon de dire que dans certaines rues de Nouméa, il y a presque autant de débits que de maisons.

» À neuf heures, on célèbre la grand'messe dans le hangar qui tient lieu d'église ; les fidèles s'y rendent endimanchés, et pendant une heure se résignent à étouffer de chaleur ou à recevoir la pluie qui passe à travers le toit. Et dire qu'un journal reprochait l'autre jour au gouvernement d'avoir dépensé trois millions pour la construction de la cathédrale de Nouméa ! Voilà, certes, un reproche bien immérité. Les Nouméens n'affichent pas à l'égard du clergé une tendresse excessive, mais ils le respectent et l'honorent ; et, si les offices religieux ne sont pas suivis avec plus d'assiduité, c'est l'église qui manque plutôt que la dévotion. Le culte protestant, en attendant un temple, s'est réfugié dans la salle d'audience du tribunal.

» Le repas du matin et la sieste occupent le reste du jour.

» À quatre heures de l'après-midi, le concert commence sur la place des Cocotiers. Ce sont les transportés de l'île Nou qui en font les frais : leur musique est excellente.

» Les soldats et les marins fraternisent, mariant épaulettes jaunes et cols bleus. Les Néo-Hébridais endimanchés ont de belles chemises blanches avec des fleurs ou des brindilles de verdure dans les cheveux ; les popinées, revêtues de longues blouses rouges, bleues, vertes ou violettes, promènent avec elles toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Ici et là, un Arabe laisse dans la foule la trace blanche de son burnous et la trace rouge de son fez. Tout ce bariolage se détache gaiement du ciel bleu et des tapis de gazon qui lui servent de fond, et se meut dans un cadre flamboyant dont les fleurs allument des bouquets d'incendie. Contraste charmant, les dames de la ville ont de riches et élégantes toilettes composées d'après le goût régnant à Paris ou à Sydney, et dont l'éclat plus doux jette comme des notes d'harmonie dans l'ensemble du tableau. »

On sait que la Nouvelle-Calédonie a tenu à honneur de faire figurer l'ensemble de ses produits à l'Exposition internationale d'Anvers. Le dernier paquebot des Messageries maritimes a transporté à Marseille, le mois dernier, une collection minéralogique du pays : houille, or, cuivre, fer chromé, et surtout nickel ; puis de l'huile de coco, du coprah, différents échantillons de tabac, des variétés de cannes à sucre, des bois d'essence diverses ; enfin, des meubles, des curiosités, des coquilles gravées, des armes et des ustensiles canaques. L'énumération complète serait fort longue. Tous ces produits ont été acheminés vers Anvers.

Il en est un sans doute qui ne manquera pas d'attirer plus particulièrement l'attention des visiteurs de l'Exposition anversoise : c'est le livre que nous venons de présenter au lecteur, car l'auteur a eu cette idée originale, et à laquelle nous applaudissons patriotiquement, de le faire figurer parmi les productions calédoniennes. Qui pourrait douter que sa lecture, au point de vue des intérêts calédoniens, sera aussi féconde au moins que l'ensemble des objets matériels présentés par nos colons ?

Conseils généraux de la Nouvelle-Calédonie
et de Saint-Pierre et Miquelon.
(*Le Messenger de Paris*, 25 avril 1885)

Par deux décrets en date du 2 avril courant, les colonies de Nouvelle-Calédonie et de Saint-Pierre et Miquelon ont été pourvues de conseils généraux.

.....
« Indépendamment de l'élément pénal et des indigènes, dit l'amiral Peyron dans son rapport, la Nouvelle-Calédonie ouverte à la colonisation libre, comprend une population de plus de 6.000 habitants, sur lesquels près de 2.000 résident à Nouméa. Les autres sont répartis entre cinq arrondissements qui constituent le territoire de la colonie.

Cette population a des intérêts considérables, la Nouvelle-Calédonie étant non seulement un pays agricole, mais encore un pays industriel, riche surtout en mines de nickel et de cuivre. Son budget s'est élevé pour 1884 à plus de 2 millions de francs.

.....

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 19 mai 1885)

Nouméa, 10 mars 1885.

Les dernières nouvelles reçues de la métropole nous fournissent la certitude que l'institution d'un Conseil général va enfin être octroyée à la Nouvelle-Calédonie. Il serait inutile d'insister sur la nécessité de cette institution, qui doit permettre aux contribuables de régler et de contrôler, pour le plus grand bien de la colonie, la destination des fonds qu'ils versent. L'ère des dépenses et des indemnités scandaleuses va donc, ainsi, pouvoir prendre fin, après-avoir fleuri tant d'années. Mais si la chose est excellente en principe, il n'en est pas moins constant qu'il existe dans le projet en question une disposition défectueuse : je veux parler de celle qui, sur seize membres composant le Conseil, n'en attribue que cinq à Nouméa. Or, le chef-lieu à lui seul possédant 700 électeurs sur 1.200 disséminés sur toute la surface de l'île, il n'est pas admissible que Nouméa, qui renferme plus de la moitié des votants, n'ait pas même droit au tiers de la représentation. Peut-on espérer une réparation de cette erreur de justice distributive ?

La Société Le Nickel* nous annonce la fermeture de ses hauts fourneaux de la Pointe Chaleix, et la cessation de la plupart de ses travaux d'extraction de minerais, pour le premier mars prochain. Voilà, du même coup, quatre ou cinq cents libérés jetés sur le pavé. À quels graves dangers n'est pas exposée la colonie, par le fait de cette masse d'hommes désœuvrés et sans ressources ? La rupture de l'équilibre entre la production et la consommation du métal vient de produire ce déplorable résultat. N'aurait-il pas été, du moins en grande partie, évité, si l'on s'était efforcé de faire du condamné un concessionnaire qui, une fois arrivé à la libération, se serait trouvé à la tête d'une petite exploitation agricole lui permettant de vivre et lui assurant l'avenir ? Voilà la voie dans laquelle il conviendrait peut-être que la Nouvelle-Calédonie s'engageât pour parer, dans la limite du possible, aux sombres éventualités de l'avenir.

M. Higginson, l'administrateur délégué du « Nickel » en Nouvelle-Calédonie, qui vient de faire un séjour de plusieurs mois parmi nous, se dispose à rentrer en France dans quelques jours. Puisse sa présence à Paris donner une nouvelle vie à l'écoulement de notre nickel et de notre cobalt, et, par suite, provoquer la reprise de nos travaux miniers !

La question de la construction à Nouméa d'un wharf permettant aux grands bateaux d'opérer directement leur déchargement à quai, après avoir été étudiée pendant deux années, tant par le service des ponts et chaussées que par une commission spéciale nommée à cet effet, semblait devoir enfin entrer dans la période d'exécution. Un

ingénieur de la colonie, M. Saint-Yves, qui, depuis longtemps déjà, s'occupe de cette si importante question, a mis tout en œuvre pour la faire aboutir, il a publié dans un journal de la localité un rapport détaillé sur ce travail, l'accompagnant des plans et devis ; il l'a soumis à notre Conseil municipal, appelé à statuer sur la question. Non seulement M. Saint-Yves expose ses idées, qui, sur beaucoup de points, sont excellentes et d'une grande utilité pratique, mais il se fait fort, en sa qualité de représentant d'une des principales maisons de construction, d'obtenir de ses commettants, MM. Maisant et C^o [*sic* : *Moisant (de Moisant, Laurent, Savey)*], de Paris, des atermoiements [*sic*] qui faciliteraient d'autant l'exécution du travail. De plus, il ajoute qu'il a reçu des propositions tendant à la création, en France, d'une Compagnie ayant pour but la construction et l'exploitation du wharf en question et des quais projetés. Malheureusement, toutes ces propositions sont demeurées jusqu'alors à l'état de lettre morte ; le conseil municipal est resté muet, et l'affaire se trouve de nouveau renvoyée aux calendes grecques. Il serait pourtant si heureux pour la colonie de voir les capitaux français venir à son aide, afin de lui permettre d'échapper enfin à la mainmise de la spéculation australienne !

Un bien grave accident, qui a douloureusement impressionné la population nouméenne, est venu plonger dans la désolation l'équipage du trois-mâts *Louis-IX*, de la maison L. Ballande et fils, de Bordeaux, mouillé depuis quelque temps sur notre rade. Une embarcation appartenant à ce navire et montée par le second, M. Louis Esnault, jeune homme de vingt huit ans, marié quelques mois avant son départ de Bordeaux, et par MM. Testard (Henri) et Mahé (Bénoni), âgé de dix-huit ans, louvoyait dans la rade de Nouméa, vers une heure de l'après-midi du dimanche 1^{er} mars. La brise était fraîche, trop fraîche même pour l'embarcation puisqu'une rafale la fit chavirer. Le canot, bien lesté, s'emplit d'eau et coula à pic, à peu de distance du transport à vapeur de guerre la *Vire*. Des trois malheureux qui le montaient, deux ont disparu, et le troisième, M. Testard (Henri), a été sauvé par une embarcation de la *Vire*, presque immédiatement arrivée sur le lieu du sinistre. Toutes les recherches en vue de la découverte des cadavres sont restées sans résultat; ils seront probablement devenus la proie des nombreux requins infestant notre rade.

Le trois-mâts de commerce *Gipsy*, du port de Nantes, capitaine Martin, nous est arrivé le 2 mars, venant de Sydney. Ce navire doit relever dans quelques jours pour les Chesterfield*, dépendances de la Nouvelle-Calédonie et immenses dépôts de guano. La *Gipsy* y prendra un chargement du précieux engrais, pour le transporter à l'île de la Réunion, où il trouve un écoulement facile et lucratif.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 22 mai 1885)

Nouméa, le 30 mars 1885.

.....
Le 15 courant, le vaisseau-transport la *Loire*, commandé par M. le capitaine de vaisseau Prouhet, a mouillé sur rade de Nouméa. Sa traversée a duré cent trente-six jours, depuis son départ de Brest. Le vaisseau avait à bord 388 passagers civils et militaires et 324 condamnés aux travaux forcés*, ce qui, ajouté à ses 418 hommes d'équipage, donne le fort respectable total de 1.130 personnes présentes à bord. Parmi les condamnés de ce convoi se trouve le fameux Marquet, un des héros de cette bande de Neuilly qui a si longtemps jeté la terreur dans la banlieue parisienne. La France

se débarrasse ainsi de ses plus dangereux malfaiteurs. Elle a bien raison, car, somme toute, ici ils ne nous font pas courir de grands risques. La *Loire* doit lever l'ancre vers le 15 avril, faisant voile pour Brest, avec relâche à Sainte-Hélène.

Un navire allemand, l'*Upolu*, appartenant à la Compagnie allemande des Samoa, nous a apporté la nouvelle du meurtre de deux agents de la susdite Compagnie, massacrés par les indigènes, sur une île que celle-ci possède au sud de Mallicolo (Nouvelles-Hébrides). La station navale allemande des Samoa ne va certainement pas manquer de tirer une éclatante vengeance de la mort de ses deux nationaux. Pourvu, toutefois, qu'elle ne songe pas à profiler de l'occasion qui lui est offerte pour planter son pavillon — comme elle vient de le faire en tant d'autres points du Pacifique ouest — sur ce riche archipel des Hébrides, à la possession duquel nous avons pourtant de si incontestables titres ! Nous espérons toujours ici que la France se décidera enfin à prendre possession de cette si belle annexe de la Nouvelle-Calédonie !

Le 21 du courant, a mouillé sur rade de Nouméa un grand trois-mâts anglais de 2.500 tonneaux, le *Tabique*, allant de Cardiff à Yokohama avec un chargement de charbon pour les Messageries maritimes. Ce navire nous est arrivé en relâche, dans le plus piteux état ; avec une partie de sa mâture brisée, la plupart de ses voiles déchirées et pas mal de pieds d'eau dans sa cale. Ses avaries, qu'il va réparer ici, sont dues à un effroyable cyclone qu'il a essuyé à 150 milles au nord de la Nouvelle-Calédonie. Il compte repartir dans une quinzaine de jours pour son port de destination.

Nous devons à la généreuse initiative du journal le *Progrès*, de Nouméa, l'ouverture d'une souscription « en faveur des familles des ouvriers sans travail en France ». Elle a déjà produit un millier de francs environ, et nous espérons la voir arriver au double.

La souscription en faveur des victimes du choléra en France vient d'être close, après avoir produit, dans toute la colonie, le total de 4.683 fr. 25 c. Vous voyez que nous ne nous faisons pas tirer l'oreille quand il s'agit d'infortunes à secourir !

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 10 juin 1885)

Nouméa, 10 avril 1885.

Le ministre de la marine et des colonies semble avoir pris une très heureuse résolution en supprimant, à la Nouvelle-Calédonie, l'immigration néo-hébridaise*.

.....
Le décret du 16 août 1884, réservant à la colonisation pénale en Nouvelle-Calédonie 110.000 hectares des meilleures terres de l'île, va donner lieu à une contestation des plus graves.

En juillet 1884, un des principaux colons et industriels de l'île, M. Alcide Desmazures, obtenait à bail de l'administration locale, pour une durée de huit années, une forêt de 100 hectares, sise à la baie de Kué, dans le voisinage de la grande baie du Sud ou du Prony. M. Le Boucher, le gouverneur actuel, et qui venait à peine d'entrer en fonction, apposait sa signature au bas de l'acte en question. À quelques jours de là, le chef de la colonie, consulté par le bailleur, promettait tout son appui à l'exploitation des bois qui allait être créée sur la forêt de Kué, affirmant qu'un des plus grands désirs de l'administration était de protéger les industries locales et de donner la préférence, pour les adjudications, aux produits du pays.

Plein de confiance dans ces promesses, M. Desmazures, à qui, d'ailleurs, il faut bien le dire, il manquait l'outillage et l'argent nécessaires pour mener opération à bonne fin, se rendit à la Nouvelle-Zélande, où il avait de puissantes relations. Après un séjour de

plusieurs mois dans ce pays, il réussit à se procurer le capital qui lui manquait. Mais, à son débarquement à Nouméa, dans le courant de janvier dernier, l'administration l'informa que ses titres de concession étaient nuls et nonavenus, et que sa forêt se trouvait désormais, aux termes mêmes du décret du 16 août 1884, comprise dans les réserves pénitentiaires.

M. A. Desmazes, après avoir essayé de tous les moyens de conciliation, n'a pu arriver à obtenir un arrangement ; aussi, s'appuyant sur ce que le contrat qui le lie à l'administration a précédé ici le décret du 16 août, intente-t-il un procès à cette même administration, qui refuse de lui laisser prendre possession de sa forêt de Kué ; et comme les dépenses pour la mise en œuvre de son exploitation ont été considérables, il est dans l'intention de réclamer de forts dommages-intérêts.

.....
La *Vire*, aviso de guerre à vapeur, a quitté le 22 mars Nouméa, pour rallier Papeete, son port d'attache. Le vaisseau-transport à voile *Loire*, commandé par M. le capitaine de vaisseau Prouhet, a levé l'ancre aujourd'hui, à destination de Brest, avec la relâche réglementaire de Sainte-Hélène, ayant à bord 244 passagers civils et militaires. On peut l'attendre en France dans les premiers jours d'août.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 19 juin 1885)

Nouméa, 30 avril 1885.

M. Higginson vient, de recevoir de la Société de géographie commerciale de Paris une marque de distinction qui lui a fait le plus grand honneur, et à laquelle applaudissent, sans réserve, tous ceux qui connaissent son dévouement incessant aux progrès de la Nouvelle-Calédonie. Voici la lettre qui lui a été adressée par le secrétaire général de la Société :

« Paris, le 17 février 1885.

Mon cher Monsieur et honoré collègue,

J'ai l'honneur et le plaisir en même temps de vous annoncer officieusement que le troisième mardi de ce mois, dans sa séance publique, la Société vous a décerné une médaille pour les services que vous rendez à notre pays par votre action aux Nouvelles-Hébrides. C'est sur ma proposition que la commission des prix a décidé, à l'unanimité, de vous attribuer cette médaille, l'une de celles mises à la disposition de la Société par la Chambre des négociants commissionnaires.

Veillez agréer, etc.

Le secrétaire général, signé : GAUTHIOT. »

Cette lettre n'a pas trouvé M. Higginson à Nouméa. Il nous avait quittés depuis plus d'un mois, se rendant à Paris, où il va s'efforcer de remonter les affaires de la colonie, traversant en ce moment, depuis le chômage de nos usines, une crise des plus terribles. Un des principaux objectifs de M. Higginson est la prise de possession par la France du groupe des Nouvelles-Hébrides, sans lequel la Nouvelle-Calédonie ne sera jamais qu'une colonie incomplète. Il est grand temps de se hâter; car les Allemands, qui convoitent de plus en plus ce riche archipel, y font déjà acheter, par leurs agents de Samoa et de la Nouvelle-Calédonie même, de vastes territoires, afin d'amener ainsi leur gouvernement à y mettre la main. Il importe en même temps de ne pas passer sous silence la création par l'Allemagne d'un vice-consulat à Nouméa, à la tête duquel a été placé un négociant

de notre place, M. Knoblauch, ce qui porte à trois le nombre des agents consulaires accrédités près le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : un Anglais, un Italien et un Allemand.

Une mesure, provoquée peut-être par les réclamations d'une maison de banque de notre place, vient d'être prise par le département : il s'agit de la mise en adjudication des traites du Trésor, qui, jusqu'à présent, étaient délivrées au pair et servaient à nos règlements avec l'extérieur. À cette mesure, nos commerçants ont répondu par une sorte de mise en quarantaine des traites en question, et ils ont opéré leurs remises en numéraire ; c'est ainsi que le dernier courrier emportait quatre cent mille francs en pièces de cinq francs. Déplorable résultat à tous les points de vue, et que n'ont certainement pas cherché les honorables ministres de la marine et des finances quand ils ont pris la mesure en question. Il y a là certainement une situation fautive que je m'empresse de signaler, afin que les personnes en situation de le faire y portent remède promptement.

L'avis de guerre à vapeur *Bruat*, parti à la recherche de la goélette *Idaho*, accusée de massacres, n'est pas encore de retour des Nouvelles-Hébrides. L'enquête à laquelle doit se livrer ce navire va mettre au jour le scandale des exploits des négriers *recruteurs** dans cet archipel.

M. Duchaine, un des principaux négociants de la place de Nouméa, vient de partir pour la Nouvelle-Zélande en laissant un passif d'au moins deux cent mille francs. Cet homme résidait, depuis bon nombre d'années déjà, à Nouméa ; il faisait du commerce sur une vaste échelle, et y avait acquis toute la confiance, si bien qu'il était devenu membre de la chambre de commerce et juge au tribunal de commerce, etc. Voilà qui n'est pas fait pour augmenter notre crédit sur les places de l'Australie, où l'équipée de ce personnage produira une vive sensation.

LETTRE DE NOUMÉA

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 4 août 1885)

Nouméa, le 10 juin 1885.

Permettez-moi de revenir une fois encore sur notre ancien gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière, qui a laissé en ce pays de si profondes sympathies. Il était tombé — criaient ses ennemis — pour avoir sciemment dépassé les crédits affectés au service de la transportation. Or, voilà qu'aujourd'hui, ce méprisable échafaudage de calomnies s'écroule devant le rapport fait à la Chambre des députés par la commission du budget « chargée d'examiner le projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 271.655 fr. sur l'exercice 1883, au titre du budget du ministère de la marine et des colonies » (chapitre II. service pénitentiaire).

Après toute cette campagne de diffamation, il me paraît utile de placer ici les conclusions de l'honorable M. de Lanessan, rapporteur du budget des colonies :

« Tous ces faits, dit le rapporteur, montrent quelle part considérable de responsabilité incombe à l'administration centrale des colonies dans les dépassements effectués en Nouvelle-Calédonie. Mais une part bien grande revient, sans aucun doute, à l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie, qui a laissé le chef de la colonie, jusque dans les derniers mois de 1883, dans la croyance qu'il n'y avait pas de dépassements de crédits.

En conséquence, votre commission, laissant à ceux à qui elles incombent les responsabilités des erreurs financières commises en Nouvelle-Calédonie, et tenant

compte des travaux publics de première utilité qui ont été faits dans la colonie de la fin de 1882 aux premiers mois de 1881, dans le but d'assurer les progrès de la colonisation et de mettre les colons à l'abri des insurrections des indigènes, vous invite à accorder au ministre de la marine et des colonies le crédit de 271.655 fr. qui vous est demandé. »

Ainsi se trouvent confondus les détracteurs de l'honorabilité de M. Pallu. Leurs injustes déclamations n'auront servi qu'à rendre plus éclatante la victoire de ceux qui l'ont toujours soutenu et parmi lesquels je m'honore de compter.

Nous voilà enfin en possession d'un Conseil général ! C'est un grand pas de fait pour un pays qui redoutait surtout l'absorption de l'élément libre par l'élément pénal. Le Conseil général, en effet, c'est le contrepoids naturel de la colonisation libre à l'égard de la colonisation pénale. Cette assemblée, dont les membres seront élus à la fin de juillet, émanation de la partie libre de l'île, aura pour objectif d'affirmer la suprématie du colon libre sur le colon pénal. Je me permets pourtant d'engager le Conseil à ne rien brusquer et particulièrement à ne pas perdre de vue qu'aux yeux de la métropole, la Nouvelle-Calédonie est une colonie essentiellement pénitentiaire. Il est donc de la plus haute importance de ne pas aller trop vite, et de ne pas rompre en visière avec ce qui s'est fait jusqu'ici. Dans une question de cette gravité, il importe de ne pas chercher à sacrifier les intérêts de la métropole à ceux de quelques colons ou marchands.

En même temps, un autre décret réorganise le Conseil privé. Ses membres seront à l'avenir nommés par le président de la République, sur la présentation du ministre de la marine et des colonies. Encore une prérogative de nos gouverneurs qui disparaît ! C'est bien le moins que la France ait la haute main sur ses colonies, qui lui ont coûté tant de sacrifices.

Les travaux des routes, qui, sous l'administration aussi intelligente que prévoyante de notre dernier gouverneur, l'honorable capitaine de vaisseau M. Pallu de la Barrière, avaient été si activement poussés, semblent, après un temps d'arrêt si regrettable à tant d'égards, vouloir enfin rentrer dans la période d'activité que nous avons jadis connue. Sous la pression de l'opinion publique, et aussi sur les ordres venus de Paris, le gouverneur actuel, qui s'était montré au début disposé à abandonner l'œuvre de son prédécesseur, va maintenant en poursuivre sur ce point important la réalisation. La grande route de ceinture est continuée, et les routes transversales, qui s'embranchent sur cette dernière et sont destinées à relier à la mer les centres agricoles et industriels de l'île, sont entreprises sur le plus grand nombre possible de points. C'est seulement ainsi qu'il sera permis d'espérer atteindre au développement agricole, industriel et commercial de cette riche contrée, à laquelle il a jusqu'ici surtout manqué des débouchés pour le placement des produits et leur transport au chef-lieu. Dans cet ordre d'idées, les dépenses ne doivent point être épargnées, et c'est principalement à l'obtention de ce résultat que devront tendre tous les efforts de notre futur Conseil général.

À peine la grande Société « le Nickel »* restreignait-elle sa production de minerais et venait-elle d'éteindre ses hauts fourneaux de la pointe Chaleix, que des spéculateurs, étrangers cette fois, se mettaient en quête de tirer parti de nos grandes richesses minérales. C'est dans ce but qu'un M. Herrenschmidt, habile chimiste de Sydney, auquel on attribue la découverte d'un procédé pour la production du cobalt, est en ce moment chez nous. D'autre part, la maison Schoeller et Krupp, de Vienne, qui avait expédié ici deux ingénieurs, commence à donner signe de vie. Ces agents viennent, en effet, de constater l'abondance et la richesse de nos minerais de nickel, cobalt, chrome, cuivre, antimoine, plomb argentière, or, charbon, plâtre. Allons-nous encore cette fois laisser les étrangers nous supplanter jusque chez nous ?

À propos de cette Société du Nickel, dont le siège est, comme vous le savez, à Paris, et dont le plus fort actionnaire est la maison Rothschild, on assure que, malgré la

richesse et l'abondance de nos minerais, elle n'a pas fait de brillantes affaires. On parle même de sa dislocation et du transport de ses intérêts à une puissante maison: MM. Storer, de Glasgow (Écosse). Ce serait un événement regrettable ; car les minerais calédoniens méritent d'être haut cotés parmi les produits miniers du monde entier.

Le trois-mâts *Salazie*, de Bordeaux, a levé l'ancre hier, à destination de Tahiti.

Nous lisons dans le *Néo-Calédonien* :

« On était très inquiet, depuis quelque temps, sur le sort d'un sous-lieutenant d'infanterie de marine du nom de Ninot, âgé de 27 ans et demi, atteint de folie à bord de la *Loire*, pendant la traversée de Rochefort à Nouméa.

Placé à l'hôpital militaire, il avait réussi à s'échapper pendant la nuit. Il avait été rencontré à deux heures du matin sur la route de la Vallée du Tir, par un agent de police qui l'avait même interpellé, mais qui s'était douté trop tard du nom de celui à qui il avait affaire.

Depuis cette époque, on n'avait plus entendu parler de lui.

Lundi dernier, le fils Masquiller [Masquelier ?], en chassant, aperçut, à la hauteur du 7^e kilomètre, un cadavre humain pendu à une branche de niaouli, à 300 mètres à droite de la route.

La police fut aussitôt informée de cette découverte. Le soir, vers six heures, une voiture emportait le commissaire central de police, les docteurs Ponty et Zimmer, et M. Algarron, sous-lieutenant d'infanterie de marine, qui avait fait la traversée avec le malheureux officier. Des gendarmes escortaient la voiture.

Arrivé sur le lieu du suicide, on put parfaitement établir l'identité du cadavre. Le corps était dans un état de putréfaction très avancée, et la mort paraissait remonter à 15 jours.

.....

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 27 septembre 1885)

Nouméa, le 20 juillet 1885.

.....

La Nouvelle Calédonie est en pleine fièvre électorale par suite de la nomination des seize membres qui doivent composer son premier Conseil général élu. Les élections doivent avoir lieu le 26 de ce mois. C'est une grosse affaire pour ce petit pays, si déshérité encore en fait de libertés. Conservateurs, républicains, tout le monde est en campagne en vue de faire triompher son parti. Je crois que ce sont ces derniers qui l'emporteront, sans trop vouloir pourtant vous donner la chose comme certaine. C'est qu'aussi la répartition des conseillers à fournir par chacun des cinq arrondissements a été dressée à Paris (et ce, sur les indications de notre délégué près le Conseil supérieur des colonies) d'une façon qui me semble bizarre. Ainsi, sur 1.200 électeurs inscrits, Nouméa, où domine l'élément républicain, n'est appelé à nommer, avec 700 électeurs, que 5 conseillers, tandis que les 500 électeurs de la campagne et des dépendances disposent de 11 sièges ! Je le répète, c'est là une combinaison bizarre et dont on ne saurait préjuger les résultats.

Les fêtes du 14-Juillet ont été, à Nouméa, aussi belles que les années précédentes : pavoisements, revue des troupes de la garnison, courses de chevaux. régates,

illuminations, bals à la mairie, au gouvernement, pilous de Canaques des diverses tribus de l'île, amenés au chef-lieu pour la circonstance. Ce sont là des spectacles qui ont beau être toujours égaux à eux-mêmes, on aime les revoir pour l'idée patriotique qui les anime !

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 7 octobre 1885)

Nouméa, 2 août 1885.

Voici les résultats définitifs des élections qui ont eu lieu dans notre île pour la nomination du premier Conseil général élu :

Commune de Nouméa. — Électeurs inscrits, 700 : votants, 460 ; M. Dezarnaulds, 237 voix (élu) ; M. Violette, 236 ; M. Delabaume, 214 ; M. Simon, 184 ; M. Tauveron, 178.

Les autres élus sont les suivants :

Pour la deuxième circonscription, 1^{er} arrondissement, au premier tour : MM. G. Brun, Bouscarel, de Greslan.

Pour la troisième circonscription, 2^e arrondissement, au second tour : MM. Evain, Maurin.

Pour la quatrième circonscription, 3^e arrondissement : MM. Escande, au premier tour, et Pezron, au second tour.

Pour la cinquième circonscription, 4^e arrondissement : MM. Leconte, au premier tour, et Revercé, au second tour.

Pour la sixième circonscription, 5^e arrondissement: MM. Pelatan, au premier tour, et Servet, au second tour.

Le second tour de scrutin a eu lieu aujourd'hui même, et c'est à peine si le départ du courrier me laisse le temps de glisser dans ma lettre ces résultats. Je réserve mon appréciation sur les élus pour ma prochaine correspondance.

Je désirerais vous dire deux mots d'une question qui intéresse l'île à la fois et la métropole :

Je veux parler de la mise en valeur du charbon de terre néo-calédonien. Ce précieux combustible, qui, depuis l'occupation de l'île, nous est fourni par l'Australie, au grand détriment des finances métropolitaines, peut être pris chez nous : nous en avons acquis aujourd'hui la preuve. Six tonnes, provenant d'un gisement houiller sis aux environs de Nouméa, ont été dernièrement essayées à bord du Calédonien, des Messageries maritimes, et les résultats obtenus — quoique les échantillons n'aient été extraits qu'à dix-sept mètres de profondeur au maximum — donnent tout lieu d'espérer les plus avantageux résultats. La houille calédonienne développe, il est vrai, à quantité égale, un peu moins de calorique que celle de Newcastle (Australie), mais elle a, en revanche, à son actif une diminution dans la production de la cendre et une adhésion moins forte du mâchefer sur les grilles de chauffe : ce qui cause une sensible économie de temps, d'usure et, conséquemment, d'argent. Dans ces conditions, il est du devoir du département d'intervenir, afin d'aider de tous ses efforts à la réussite de cette nouvelle source de richesses. Aussi, le charbon de terre ayant été signalé sur bon nombre de

points de la côte ouest, serait-il bon que Paris expédiât au gouvernement local des instructions précises dans le but de faire sûrement aboutir l'œuvre. Le moyen le plus pratique et aussi le plus économique qui s'offre naturellement à nous, c'est l'emploi de la main d'œuvre pénitentiaire* à des opérations de sondage sur les endroits découverts et signalés par les prospecteurs. Les propriétaires des terrains carbonifères applaudiraient à cette mesure, la colonie y trouverait son bénéfice, et la métropole arriverait ainsi à n'être plus tributaire des Australiens pour un produit de première nécessité. D'un autre côté, en cas de guerre, les ports de l'Australie venant à être fermés à nos navires de guerre, ceux-ci trouveraient aisément chez nous de quoi s'approvisionner et seraient à même de pouvoir lutter dans de plus favorables conditions. À tous les points de vue, il est donc indispensable qu'on ne néglige rien pour arriver à l'exploitation la plus prompte de nos gisements huiliers.

Plusieurs arrivées de navires à vous signaler. Le transport de guerre *Vire* a mouillé sur notre rade le 25 du courant, venant de Papeete (Tahiti), son port d'attache. Il avait à bord M. Gerville-Réache, ex-directeur de l'intérieur à Tahiti, nommé gouverneur de Mayotte, et qui va gagner son nouveau poste par le paquebot des Messageries maritimes. Le 26 du courant, le *Duchaffault*, croiseur de notre station navale, est entré en rade de Nouméa, venant de Chine, où il a servi sous les ordres de l'amiral Courbet. Il a contribué à la prise des Pescadores, et son commandant, M. le capitaine de frégate Le Mercier Mousseau, a été proposé pour le grade de capitaine de vaisseau. Le 28 juillet, le vapeur *Marseille*, capitaine Chevalier, affrété par la maison L. Ballande et fils, de votre place, a jeté l'ancre sur notre rade. Il avait quitté Pauillac le 31 mars dernier, avec relâches à Saint-Vincent, Buenos-Ayres, Coronel (Chili) et Papeete. Il doit nous quitter vers le 15 août, relevant pour le Tonkin. Le paquebot *Océanie*, de la ligne des Messageries maritimes, [attendu] à Nouméa depuis le 24 du courant, ne nous est pas encore parvenu. Ce retard est, paraît-il, causé par une quarantaine subie à Maurice. Quand supprimerait-on donc enfin ce crochet de Maurice et la Réunion, si funeste à l'extension du commerce français en Australie ?

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 25 octobre 1885)

Nouméa, le 31 août 1885.

Le Conseil général, dont la première session n'a duré que quelques jours, possède à sa tête un homme vraiment remarquable, sur le nom duquel s'est rallié l'unanimité des suffrages des conseillers. M. Dezarnauds (un enfant de la Gironde, entre parenthèses), le premier président de notre premier Conseil élu, est véritablement à la hauteur de la tâche qui lui incombe. Avocat distingué, joignant à une parfaite connaissance des hommes et des choses de la Calédonie un vif sentiment de ce qui est droit, juste et pratique, nul n'était mieux que lui en situation de mener à bon port la barque de nos destinées locales. Aussi, tous les citoyens se réjouissent-ils de voir ce vétéran calédonien, qui n'a ici que des amis, après être demeuré si longtemps à la peine, être enfin à l'honneur.

Donc, le Conseil général, dans sa courte session de trois jours, a émis les vœux suivants : 1° Rétablissement de l'*immigration néo-hébridaise*, 2° annexion de l'archipel des Nouvelles-Hébrides par la France dans le plus bref délai possible ; 3° révision du décret du 16 août 1884, constituant le domaine pénitentiaire en Nouvelle-Calédonie au moyen d'une commission nommée par le département et choisie parmi les colons et

fonctionnaires de l'île ; 4° subordination des services de l'administration pénitentiaire à ceux de la direction de l'intérieur. Ce dernier vœu est absolument impraticable ; le budget métropolitain, en effet, faisant seul tous les frais du bague, c'est au département de la marine et des colonies seul que peut incomber le soin de la direction. Et puis, il y a encore la loi du 31 mai 1854 sur la transportation, régissant cette importante matière, dont l'application est absolument en dehors des attributions du Conseil général. Tout bon citoyen se ralliera de grand cœur aux deuxième et troisième vœux ; quant à la première proposition, qui a trait au rétablissement de l'*immigration néo-hébridaise*, je la repousse énergiquement, car je la considère comme une déplorable opération au point de vue des finances métropolitaines et un péril pour la Calédonie. Un vœu, pourtant bien légitime, de M. Violette, un des élus de la population nouméenne, tendant à la substitution du scrutin de liste à celui d'arrondissement, et ayant comme conséquence la dissolution de l'assemblée actuelle, a été rejeté par la majorité du Conseil.

Et cependant, au fond, rien de plus juste que la proposition de M. Violette, quand on songe : 1° que 700 électeurs de Nouméa ne nomment que 5 conseillers, tandis que les 500 de la Brousse ont droit à 11 ; et 2° qu'il a fallu 236 voix à M. Violette pour être élu, tandis qu'avec 21 et 20 suffrages MM. Revercé et Servet sont conseillers de la campagne.

La session s'est terminée le 21. Le Conseil doit se réunir dans la deuxième quinzaine d'octobre, pour le vote du budget de 1886.

Je vous ai entretenu, il n'y a que quelques semaines, d'un certain révérend père Jones, pasteur protestant au service des Missions de Londres, établi à Maré, une des Loyalty (dépendances de la Nouvelle-Calédonie), et je vous exprimais mes craintes sur la conduite de ce personnage, dont le métier apparent semblait être la conversion au protestantisme, et le métier occulte l'enseignement de la langue anglaise et l'inculcation, chez ces peuplades primitives, de l'amour de tout ce qui, de près ou de loin, touche à l'Angleterre. Aujourd'hui, le doute à cet égard n'est plus permis. Les représentants du gouvernement français rencontrent en cette île un tel mauvais vouloir, une telle résistance, qu'il importe de voir immédiatement cesser l'état de choses actuel. L'avis de guerre de la station locale *Bruat* vient d'être expédié sur les lieux à l'effet de procéder à une enquête sur les agissements du révérend père en question.

Le *Progrès de Nouméa* vient de signaler un scandaleux abus. Il existe, paraît-il, sur le territoire néo-calédonien, une trentaine de jeunes gens nés en France, de parents français, et qui sont parvenus jusqu'ici à se soustraire aux obligations du service militaire. Je ne veux pas rechercher par quelles intrigues, au moyen de quelles coupables influences, une pareille situation peut exister, menaçant de se perpétuer ; mais je ne crois pas devoir laisser passer un fait de cette nature sans le dénoncer, afin qu'il y soit porté remède par qui de droit.

M. Moncelon, notre délégué près le Conseil supérieur des colonies, vient d'être assez mal inspiré. Je fais allusion à l'emprunt d'un million que la municipalité de Nouméa voulait contracter à la Caisse des dépôts et consignations et qu'elle destinait à l'exécution de grands travaux de première nécessité. Tout marchait à merveille. La commune de Nouméa possédait largement de quoi garantir cet emprunt. Le service local avait donné son assentiment. Le Conseil privé, constitué en Conseil général, avait accordé la garantie de la colonie. On allait donc aboutir, quand le maire de Nouméa, croyant bien faire, s'est adressé à M. Moncelon, qui, par un excès de zèle des plus intempestifs, n'a trouvé rien de mieux que de proposer au sous-secrétaire d'État de renvoyer la question à l'examen du Conseil général, et c'est ce qui malheureusement a eu lieu.

Tout est donc remis en question, et Nouméa demeure sans bassin de radoub, sans quais, sans rues, sans places.

Les tableaux comparés des importations et des exportations pendant les premier et deuxième trimestres 1885 vous démontrent de quelle gravité est la crise que traverse le pays. Cette fâcheuse situation est surtout due à l'interruption des travaux miniers de la Société le Nickel*. Faisons des vœux pour que celle-ci reprenne au plus vite ses explorations.

En attendant, on nous annonce l'arrivée d'un représentant de l'importante maison Schoeller, de Vienne, qui vient dans le but de se livrer à de sérieuses opérations de mines.

Les importations ont été de 2 millions 404.780 fr. pour le premier trimestre, et de 2 millions 197.185 fr. pour le deuxième. Différence en faveur du premier trimestre, 207.595 fr.

Les marchandises exportées ont été pour le premier trimestre d'une valeur de 913.668 fr., et pour le deuxième trimestre d'une valeur de 227.510 fr. Différence en faveur du premier trimestre, 686.158 fr.

Il est entré dans le port de Nouméa pendant le premier trimestre :

13 navires français jaugeant 14.298 tonneaux
27 navires anglais jaugeant 16.502 tonneaux
1 navire allemand jaugeant 66 tonneaux
Total 30.846 tonneaux

Pendant le deuxième trimestre :

9 navires français jaugeant 19.880 tonneaux
23 navires anglais jaugeant 12.321 tonneaux
Total 25.401 tonneaux.

Différence en faveur du premier trimestre : 5.615 tonneaux.

Le 30 du courant, mise en mer du vaisseau-transport à voile *Fontenoy*, commandant Serval, capitaine de vaisseau, à destination de Brest, avec la relâche réglementaire de Sainte-Hélène. Ce navire, qui ramène en France de nombreux passagers civils et militaires, peut y être attendu à partir de la deuxième quinzaine de décembre. Sur rade le vapeur *Marseille*, en partance pour Saïgon.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 5 novembre 1885)

Nouméa, le 10 septembre.

.....
La nouvelle d'une tentative d'assassinat commise sur la personne d'un colon du Nord de l'île par un Canaque d'une tribu voisine, parvenue il y a quelques jours au chef lieu, a fait craindre un moment que certains villages indigènes n'eussent des velléités de révolte, il n'en est heureusement rien : c'est un fait isolé. Le mobile du crime reste encore ignoré du public général et de votre correspondant en particulier. Le meurtrier a été arrêté, conduit à Nouméa, où il ne tardera pas à passer en jugement. Quant à l'légal

du blessé, qu'on a la presque certitude de sauver, il est aussi satisfaisant que possible. Je dois constater, à cette occasion, que les crimes commis par les indigènes sur les colons libres, libérés ou condamnés concessionnaires, deviennent chaque jour, et heureusement, de plus en plus rares. Nous en augurons favorablement pour l'avenir de la contrée et la fusion entre les deux races. Ce qui ne contribuera pas peu à obtenir ce dernier résultat, c'est la création d'écoles indigènes primaires et professionnelles, à laquelle pousse de tous ses moyens, de toutes ses forces, notre intelligent et actif directeur de l'intérieur, M. Lacascade.

Partent aujourd'hui pour Sydney le croiseur de guerre *Buchaffaut* et le vapeur *Marseille*. Ce dernier navire relèvera de là pour Saïgon.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 22 décembre 1885)

Nouméa, le 31 octobre 1885.

.....
Un terrible accident est survenu à la goélette *Ernestine*, du port de Nouméa, appartenant à la Société calédonienne des Nouvelles-Hébrides*. Ce bateau, à son retour de cet archipel, où il avait recueilli un plein chargement de maïs et de coprah, se trouvait, le 21 de ce mois, dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie, à une trentaine de milles environ, quand, vers quatre heures du matin, une forte détonation eut lieu dans la cabine du capitaine. On suppose qu'elle a été produite par une inflammation de dynamite. Le capitaine, le charpentier et une femme canaque qui dormaient dans la chambre ont été mis en morceaux. Le feu se communiqua aussitôt à l'arrière du navire. Un Canaque de Lifou, du nom de Georges, fit preuve, dans cette triste circonstance, d'un sang-froid et d'une présence d'esprit admirables. Il s'empressa de couper les amarres de la baleinière, et il fit immédiatement entrer les douze personnes du bord qui avaient été épargnées. À peine l'embarcation avait-elle quitté les flancs de la goélette, que celle-ci sombrait.

Les naufragés, qui n'avaient pu embarquer dans leur canot ni eau, ni provisions, ni boussole, eurent la bonne fortune d'atteindre la mission de Touhaourou, où ils furent recueillis, ravitaillés, soignés par le père mariste qui la dirigeait. La baie du Sud ou du Prony, qui se trouve à une assez faible distance et où il existe une station télégraphique, prévint le chef-lieu, et l'avis de guerre *Loyalty* fut sur-le-champ expédié à l'effet de ramener les naufragés. Il est rentré le 23 dans notre port, avec les douze matelots ou passagers ayant pu s'échapper lors de l'explosion. Une enquête a été aussitôt commencée ; mais il ne sera pas facile d'établir la manière dont le sinistre s'est produit, les trois personnes qui auraient été à même de fournir des explications étant mortes.

Le bruit court ici de la prochaine réouverture de la pointe Chaleix, près Nouméa, destinée à la fonte de nos riches minerais de nickel et de cobalt. Il serait bien à souhaiter que cette usine, la propriété de la Société le Nickel*, allumât ses feux éteints depuis près d'une année, car cela aiderait puissamment la colonie à sortir de la terrible crise industrielle et commerciale qu'elle traverse en ce moment..

Sur rade : le trois-mâts *Saint-Louis*, de Bordeaux. Le vapeur *Précurseur*, venant de votre port, est attendu. Le croiseur de guerre français *Dayot* a fait route le 27 de ce

mois pour Saïgon ; il doit relever de là pour France. La canonnière française *Lynx* nous quitte aujourd'hui, à destination de Papeete (Tahiti), son nouveau port d'attache.

LETTRE DE NOUMÉA

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 1^{er} janvier 1886)

Nouméa, 10 novembre 1885.

.....
Le Conseil général s'est réuni le 3 de ce mois, à l'effet de voter le budget des recettes et des dépenses pour l'année 1886. Dès le début, la guerre n'a pas tardé à éclater entre M. Lacascade, le directeur de l'intérieur, commissaire du gouvernement, et notre premier conseil élu. La commission coloniale, composée du cinq membres nommés par leurs collègues, avec la mission d'étudier le budget présenté par l'administration, lui a fait subir une réduction de près du 300.000 fr. sur un total de 2 millions passés. C'est assez radical, comme vous le voyez. Malgré les menaces de dissolution, malgré les supplications de l'honorable M. Lacascade, le Conseil paraît décidé à suivre sa commission dans toutes ses résolutions; et ce qui le prouve, c'est son vote *repoussant à l'unanimité jusqu'au principe même des dépenses obligatoires*, il est impossible, pour le moment, de prévoir l'issue du conflit.

On doit cependant désirer que l'entente finisse par s'établir entre l'administration et les mandataires élus de l'élément libre, afin d'éviter l'intervention du conseil privé, et même, au besoin, celle du département : ce qui ne pourrait assurément qu'être nuisible, dans l'avenir, aux intérêts de la colonisation libre à la Nouvelle-Calédonie.

Le général de la marine Bichot, un des héros de Song-Tay, après avoir minutieusement visité tous les postes militaires de l'île, rentre en France dans quelques jours. Nous avons tout lieu de croire qu'il a dû être satisfait de son inspection, au point de vue des hommes et des choses.

Le trois-mâts *Saint-Louis*, de la maison L. Ballande et fils, de Bordeaux, part fin novembre de Nouméa pour Falmoulh, à ordres, avec un plein chargement de minerai de nickel, à la teneur moyenne en métal de 10 %. Ce minerai sort des riches et abondants gisements de Kua (côte est), la propriété exclusive de MM. Ballande. L'exploitation de ces mines a amené une bien curieuse découverte au point de vue géologique. Il a été, en effet, rencontré, au milieu des filons nickélifères, un amas de fer chromé, ou, plus exactement, fer chromifère ou chromates de fer, renfermant 50 % environ d'oxyde de chrome. L'amas en question est évalué approximativement à 13.000 tonnes, dont les propriétaires seraient naturellement bien désireux de trouver l'écoulement en Europe.

Le trois-mâts *Louis-IX*, également de la maison L. Ballande et fils, est entré dans notre port le premier du mois actuel, avec un chargement de bois de construction provenant de Port-Townsend (Californie). N'est-il pas déplorable de voir que, possédant d'immenses forêts où croissent des essences excellentes pour toutes les sortes de travaux, nous soyons encore, après trente-deux années d'occupation, tributaires sur ce point des Américains et des Australiens?

Le 1^{er} novembre a mouillé sur rade la canonnière de guerre anglaise *Swinger*, venant d'une croisière dans les Nouvelles-Hébrides. Elle a gagné Sydney le 3 du courant.

Permettez-moi, en terminant, de vous annoncer l'apparition d'une nouvelle feuille satirique hebdomadaire. la *Lanterne*, rédacteur en chef M. Hillairet, ancien directeur du *Progrès de Nouméa*, qui a cessé sa publication. Dès son deuxième numéro, la *Lanterne* est poursuivie sous l'inculpation de dénonciation calomnieuse.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 27 janvier 1886)

Nouméa, le 20 novembre 1885.

Grand émoi parmi les hommes libres détenteurs d'une partie du sol néo-calédonien, par suite du nouvel impôt que le département est fermement résolu à frapper sur les terrains en friche. En prenant cette mesure, la direction des colonies n'a certainement pour but que d'enrayer l'élève du gros bétail, dont la production prend ici un développement tout à fait hors de proportion avec la consommation. On veut, par là, forcer la main au colon libre néo-calédonien en le mettant dans l'obligation de se livrer davantage à l'agriculture, dans laquelle réside essentiellement l'avenir d'une contrée qui, comme la nôtre, cherche encore sa voie. Des protestations se sont donc élevées. Des hauts cris ont été jetés ; on devait s'y attendre. Mais il n'était pas possible de laisser se perpétuer le *statu quo* et d'abandonner d'immenses territoires incultes entre les mains d'hommes n'ayant pour objectif que la production à perpétuité du bœuf, le destructeur de l'humus et l'ennemi né des cultures. Du reste, avec la continuation du système actuellement suivi par la grande majorité des colons libres, où devait-on forcément aboutir ? À la dépréciation, à l'avitissement même du prix de la viande de boucherie, qui a baissé de moitié depuis une dizaine d'années, et qui tend encore à baisser. Il importait à tout prix de réagir : c'est la pensée qui a guidé le département dans la mesure qu'il va prendre. Libre à ceux qui font fi de l'avenir de crier à la persécution, à la tyrannie ; mais la métropole, qui s'est imposé tant de sacrifices pour la prospérité de sa colonie, qui, en un mot, en a charge, ne pouvait pas ne pas tenter de réagir — et ce dans notre intérêt bien compris — contre cette déplorable tendance à laisser de plus en plus de côté l'agriculture, sous le fallacieux prétexte que la majeure partie des terres calédoniennes est impropre à la culture : ce qui est essentiellement faux. Les centres pénitentiaires* agricoles de Bourail, La Foa, Fonwhari, Pouembout, etc., n'ont-ils pas produit, cette année, des quantités de maïs si considérables qu'il a fallu en déverser le trop-plein sur l'Australie, où tout s'est bien vendu ?

L'immense continent australien, que nous avons la bonne fortune de posséder à nos portes, est à même d'engloutir, et bien au delà, tout ce que nous serons susceptibles de lui fournir. Si les colons se mettent résolument à l'œuvre, c'est-à-dire à la culture de leurs champs, l'impôt sur les terres en friche, que la métropole tient suspendu sur nos têtes comme une épée de Damoclès, ne sera plus qu'un vain mot, et la Nouvelle-Calédonie sera sauvée, car c'est dans l'agriculture seule que réside le salut de ce pays !

Le fossé se creuse chaque jour entre le Conseil général et l'Administration de l'intérieur, représentée aux séances par son honorable directeur, M. Lacascade, y faisant fonctions de commissaire du gouvernement. Dans la séance du 18, les choses sont même allées si loin, que celui-ci a cru devoir quitter la salle. La discussion roulait sur le terrain si brûlant des terres que l'État s'est attribuées par le décret du 16 août 1884. Jamais, du reste, l'entente ne sera possible sur ce point entre les colons libres et le département. La crise est donc définitivement entrée dans la période aiguë, et le gouvernement local n'en pourra sortir, momentanément du moins, que par la dissolution du Conseil. Mais de nouvelles élections devront avoir lieu à court délai, les conseillers sortants verront inévitablement leur mandat renouvelé par les électeurs, et l'on retombera, ainsi dans un cercle vicieux. Aussi le Conseil général est-il d'avis d'envoyer à Paris une délégation de deux ou trois de ses membres les plus en vue, à

l'effet d'y plaider la cause de l'élément libre. Celle-ci réussira-t-elle dans sa lourde tâche, étant donné l'opinion qui paraît aujourd'hui prédominer dans la métropole, c'est-à-dire que la Nouvelle-Calédonie est et surtout doit de plus en plus être une colonie essentiellement pénitentiaire ? Dans tous les cas, ce qu'il importe de bien constater, c'est que la situation est à son dernier degré de tension.

Entre-temps, le Conseil général a voté la suppression du collège, qu'il remplace par une école primaire supérieure et professionnelle. L'imprimerie du gouvernement n'a pas non plus trouvé grâce devant le Conseil. Cette mesure est excellente, les deux ou trois imprimeries civiles de Nouméa étant suffisamment outillées pour pouvoir mener à bonne fin, et même à meilleur marché, tous les travaux des services publics, ainsi que ceux des fonctionnaires et des particuliers.

La Société le Nickel ayant interrompu ses travaux de mines, la main-d'œuvre libre et libérée* trouve naturellement de moins en moins à s'utiliser. Au chef-lieu, les travaux de construction vont toujours en diminuant ; aussi bon nombre d'ouvriers sont-ils sur le pavé. À côté de cela, plusieurs centaines de condamnés en cours de peine sont employés chez les colons, où ceux-ci les utilisent pour toutes sortes de travaux, ce qui diminue d'autant les débouchés pour le travail à bon nombre d'ouvriers libres et libérés. Or, ces derniers augmentent tous les jours dans une proportion effrayante, et le gouvernement local, avec son insouciance habituelle, ne paraît pas se préoccuper de la situation qui tend à s'aggraver. Il est temps de songer à y porter remède, et l'on n'y arrivera que par la suppression radicale de tous les condamnés chez les colons, et surtout chez les fonctionnaires. Voilà autant de places trouvées pour nos ouvriers libres et libérés. Le département sera toujours à même de revenir au système de cession du condamné au colon, le jour où notre industrie minière reprenant, un grand nombre de bras seront devenus nécessaires pour l'exploitation de nos gisements miniers.

Le croiseur de guerre *Fabert* a mouillé sur notre rade le 14 du courant, venant de Saïgon, qu'il avait quitté le 14 septembre dernier. Dans le cours de son voyage, il a exécuté une reconnaissance des côtes de la Nouvelle-Guinée, et principalement des établissements qu'y ont fondés les Hollandais, les Anglais et les Allemands, qui se partagent actuellement cette grande île. Il est arrivé au *Fabert*, dans sa tournée d'exploration des rivages néo-guinéens, d'échouer, fort légèrement du reste, sur un pâté de coraux non encore indiqué sur les cartes ; ce que voyant, les naturels, au nombre de plusieurs centaines, montés sur leurs pirogues et armés de leurs primitifs engins de guerre, tels que pagaies, flèches, frondes, casse-tête, etc., se sont précipités à l'effet de prendre le redoutable croiseur à l'abordage. Mais une décharge de mousqueterie, partie du vaisseau, les a mis instantanément en pleine déroute, et j'imagine qu'ils ne sont pas près de recommencer de sitôt, car la leçon a, dit-on, été rude !

Le 16, l'avis de guerre *Allier* est rentré de sa croisière aux Nouvelles-Hébrides*. Le bruit court ici qu'il doit très prochainement faire voile pour Sydney, à l'effet d'y porter une dépêche ayant trait à la prise de possession de ce groupe d'îles, à la végétation si luxuriante, et dont l'annexion nous serait avantageuse à tant de points de vue ! Puisse enfin ce qui n'est encore qu'à l'état de projet, devenir bientôt la réalité !

Le vapeur *Précurseur*, parti le 16 août de Bordeaux et consigné ici à la succursale de la maison L. Ballande et fils de votre place, est rentré le 5 novembre à Sydney. Il est arrivé ici aujourd'hui. Sa traversée, entre le Cap et l'Australie, ayant été très dure, il a dû entrer dans le bassin de Sydney afin de s'y faire visiter et réparer.

Sur rade, les trois-mâts *Saint-Louis* et *Louis-IX*, de Bordeaux, en déchargement.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 1^{er} février 1886)

Nouméa, le 10 décembre 1885.

Les choses vont de mal en pis aux îles Loyalty, Lifou, Maré, Ouvéa, dépendances de la Nouvelle-Calédonie. C'est toujours la vieille querelle entre indigènes protestants et catholiques, attisée par les agents de la puissante Société des Missions de Londres.

Les pasteurs anglais établis dans ces îles cherchent, par tous les moyens, à se soustraire à l'autorité française, et poussent leurs fanatiques adeptes dans cette déplorable voie. Une enquête vient d'être ordonnée par la métropole, sur les instances du ministère des affaires étrangères de Londres. C'est là une satisfaction qu'on aurait bien dû refuser aux Anglais : ils ne prennent pas tant de gants eux avec nous ! Enfin, le gouverneur est parti, le 3 du courant, à bord de l'*Allier*, pour les Loyalty, afin de juger de la situation et d'en rendre un compte exact au département.

Conformément aux instructions du département, des sondages s'effectuent sur différents points de l'île où le charbon est signalé. Aux Portes-de-Fer, près Nouméa, et à Moindou, sur la côte ouest, des puits se creusent ; déjà, on a à peu près acquis la certitude que nos houilles seront à même d'être substituées à celles d'Australie. Il est grandement temps, en effet, que, pour les besoins de notre industrie, pour ceux de notre petite flotte locale et de la grande ligne des Messageries maritimes, pour l'exploitation de nos mines, on utilise enfin les produits carbonifères du sous-sol néo-calédonien. Nous sommes, depuis trop longtemps déjà, tributaires, pour cet article de première nécessité, de nos riches voisins et ennemis commerciaux les Australiens. Ce qui pourrait nous arriver de plus heureux, ce serait que la Compagnie des Messageries maritimes achetât quelques-uns de nos gisements houillers qu'elle ferait elle-même exploiter pour la consommation des vapeurs de sa ligne d'Australie.

Les feuilles de Sydney nous apportent la nouvelle de massacres commis, a la Nouvelle-Guinée, sur les membres d'une mission d'exploration envoyée par la Société de géographie australienne. Ce sont les indigènes de Samioot, à l'embouchure de la rivière Fly, qui ont commis ces crimes, et on en a acquis aujourd'hui la certitude par les rapports d'indigènes d'autres tribus qui affirment avoir vu entre les mains de ceux de Samioot, se vantant d'ailleurs du massacre, des couteaux de table et autres objets dont la possession, évidemment toute récente, ne saurait s'expliquer que par le pillage du navire qui portait l'expédition. Une femme de Samioot aurait dit aux *teachers* envoyés aux informations que les crânes des victimes y servaient de trophées et que la baleinière s'y trouvait également. Une expédition se préparait à l'île Thursday (province de Queensland, Australie), pour se rendre sur les lieux et porter aux survivants, s'il en existe encore, les secours dont ils doivent avoir besoin. Avis aux navigateurs qui seraient tentés ou obligés d'atterrir sur les côtes de la Nouvelle-Guinée.

Enfin, il va être permis au courageux rédacteur de la *Lanterne*, de Nouméa, de respirer un peu. L'ère des persécutions semble vouloir se fermer pour M. Hillairet, qui a bravement pris à tâche de dénoncer les scandaleux abus qui fleurissent ici comme sur une terre de choix. Dans son audience du 5 courant, le tribunal supérieur de Nouméa a renvoyé des fins de la poursuite, sans dépens, M. Hillairet, condamné en police correctionnelle, sur la plainte de M. Canolle, magistrat, et de ses deux fils, employés à la direction du l'intérieur, à un mois de prison, 500 francs d'amende, 4.000 francs de dommages-intérêts, etc., etc., pour dénonciation calomnieuse. Il s'agissait, dans l'espèce, d'une série d'articles pleins de patriotisme, et intitulés : *la Dette de sang*, dans

lesquels le journaliste accusait M. Camolle d'avoir aidé ses deux fils à échapper au service militaire. Par suite de cet arrêt, la situation de M. Canolle est devenue impossible à la Nouvelle-Calédonie, et le premier devoir du ministre de la marine et des colonies est de l'en rappeler au plus tôt. Quant aux deux fils du juge en question, il ne leur reste plus qu'à payer leur dette à la patrie, en demandant leur incorporation immédiate dans l'armée.

.....
Le 18 novembre, le croiseur de guerre *Fabert* a fait route pour Tahiti, où il va renforcer l'escadre du Pacifique. Le vapeur *Précurseur* est parti le 21 pour Papeete (Tahiti).

Le trois-mâts *Louis-IX* est parti le 8 courant pour Newcastle (Australie), à l'effet de prendre une cargaison de charbon. Le *Saint-Louis*, de la maison L. Ballande et fils, de Bordeaux, va faire voile au premier jour pour Falmouth, à ordres, avec un plein chargement de minerais de nickel et de coprah.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 16 février 1886)

Nouméa, 20 décembre 1885.

Le conseil général vient de décider l'envoi à Paris de deux de ses membres, les honorables MM. Dezarnaulds, président de cette assemblée, et Delabaume, le rapporteur du budget. Après le décret minier si défavorable aux petits mineurs, après le décret du 16 août 1884 qui enlève à la colonisation libre toutes les terres encore disponibles en les faisant retourner au domaine de l'État, voici comme conséquence l'enlèvement des produits domaniaux au département estime, de son côté, que la Nouvelle-Calédonie doit se considérer comme assez avantagée par les millions que la France lui attribue annuellement pour l'entretien de son bagne*, millions ne profitant presque exclusivement qu'à nos commerçants, à nos éleveurs. Aussi est-ce aujourd'hui une chose parfaitement avérée, que le développement de la colonisation libre importe peu au département. Aussi constate-t-on qu'il est, de moins en moins, disposé à venir en aide à cette si intéressante partie de la population dont l'objectif est la mise en valeur du sol néo-calédonien. C'est ainsi que le ministère de la marine et des colonies vient de mettre la main, à partir du 1^{er} janvier 1886, sur les produits domaniaux.

La population libre de l'île, sentant que l'élément pénal l'enserme à grands pas et va l'étouffer, fait flèche de tout bois. La presse locale fulmine contre la direction des colonies : mais cela ne suffit pas ; aux grands maux les grands remèdes : il faut expédier à Paris des délégués pour porter au Parlement, aux ministres, à la presse, etc., les doléances de la Calédonie libre aux abois.

Deux hommes honorables, posés dans le pays, le premier par sa fortune, qui le rend indépendant ; le second, par son éloquence et sa vaste intelligence en matière d'affaires, et de finances plus particulièrement, doivent se rendre à Paris par ce courrier, à l'effet d'intéresser la France au sort de la colonisation libre. Puissent-ils amortir le coup que des décrets, assurément trop rigoureux, viennent de lui porter !

C'est une excellente idée du département pour arriver à propager la culture de la vigne à la Nouvelle-Calédonie que l'envoi d'un agent spécialement chargé de la plantation de cépages pouvant le mieux convenir à notre climat et à notre sol. Il a été démontré déjà, par quelques essais tentés dans des parties trop basses de l'île, que le raisin qui y a été récolté, n'est pas susceptible de fournir un vin de table réunissant les

qualités requises. Mais nous avons la bonne fortune de posséder dans les environs de la ligne centrale de l'île des plateaux dont l'altitude varie entre 500 et 1.500 mètres ; et c'est là, au dire des spécialistes, que l'on pourra tenter la culture de la précieuse plante, avec les plus grandes chances de réussite. C'est là qu'il faut mettre en terre des ceps provenant d'Algérie, de Ténériffe, de Madère, du cap de Bonne-Espérance, de Chypre, de Syrie, d'Australie, etc., qui peuvent être facilement introduits par les transports de guerre, faisant le tour du monde et qui nous visitent trois ou quatre fois par année.

Le ministère de la marine et des colonies, qui nous a expédié cet agent spécial, entretenu par le budget de l'État, puisqu'il est attaché à notre important service de l'administration pénitentiaire, voudra mettre, je suppose, tout en œuvre pour faire aboutir cette branche de culture si essentielle pour l'avenir et la prospérité d'un pays.

L'exploitation de nos mines, après un long temps d'arrêt, semble vouloir entrer dans une nouvelle phase d'activité. Cent cinquante condamnés* vont être employés à l'extraction du plomb argentière, gisant dans la belle vallée du Diahot, la plus considérable rivière de l'île et située au nord. Ce minerai, m'a-t-on affirmé, contient 150 fr. d'argent par tonne en moyenne, et de 40 à 50 % de plomb. Voilà un rendement parfaitement rémunérateur.

Je dois aussi signaler une reprise du côté du nickel et du cobalt. Le 14 de ce mois, le *Saint-Louis*, de la maison L. Ballande et fils de Bordeaux, emportait d'ici à destination d'Europe (Hambourg ou Anvers) de 5 à 600 tonnes de minerais des deux métaux précités. Les paquebots des Messageries maritimes en enlèvent également chaque mois.

Les expéditions de la précieuse gomme de kaori, si employée dans la fabrication des vernis pour voilures, prennent de jour en jour une grande extension, et grâce à l'emploi des indigènes, qui ont un grand flair pour découvrir les gisements de cette gomme, la plupart du temps fossile, il est donné à notre commerce d'en recueillir des quantités qui vont, sans cesse, en augmentant : c'est un des produits les plus utiles et les plus recherchés de notre île. La première qualité de notre gomme vaut en moyenne, à Paris, entre 2 et 3.000 fr. la tonne, et la qualité tout à fait inférieure de 5 à 600 fr. La Nouvelle-Calédonie paraît en contenir d'assez fortes quantités.

Les sondages, au moyen de la main-d'œuvre pénale, continuent dans le but d'arriver à découvrir des gisements houillers, dont l'exploitation permettra de nous passer de charbon australien. Avec de la persévérance, nous sommes certains de la réussite. Encore une source de revenus qui va échapper à nos rivaux, les Australiens encaissant de ce chef, bon an mal an, 500.000 fr. d'argent français.

Le 15, entrée en rade de l'avisotransport de guerre *Scorff*, venant de Tahiti, avec 117 passagers civils et militaires, à rapatrier par le vaisseau-transport *Navarin* qui, parti de l'île d'Aix le 10 septembre dernier, est attendu à Nouméa dans les premiers jours de janvier. À bord du *Scorff* se trouvait M. Moreau, gouverneur de Tahiti, rentrant en France par le paquebot des Messageries maritimes, qui emporte cette lettre.

Une quinzaine de jours s'est écoulée depuis que le transport de guerre *Allier* a quitté les Nouvelles-Hébrides*, sans qu'un autre navire soit allé le remplacer ; et cependant, le département avait formellement prescrit qu'un navire de notre station locale devait continuellement croiser dans cet archipel pour parer aux graves éventualités susceptibles de s'y produire d'un moment à l'autre, par le fait des Anglais ou des Allemands qui guettent ces îles comme le chat guette la souris. Notre gouvernement local, en ne tenant pas compte des instructions ministérielles, manque à son devoir.

Une de mes lettres vous signalait récemment l'existence, en Nouvelle-Calédonie, d'une trentaine de jeunes gens, nés en France de parents français, et ayant échappé au service militaire. Après enquête faite, le nombre de ces insoumis s'est considérablement augmenté : ils dépassent aujourd'hui *deux cents*. La métropole ne tardera pas, je l'espère, à faire disparaître ce scandaleux abus en les incorporant. Car si la qualité de citoyens français donne des droits, elle prescrit aussi des devoirs, en tête desquels se trouve le plus sacré de tous : celui de la dette du sang.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 2 mars 1886)

Nouméa, 31 décembre 1885.

Le département de la marine et des colonies ayant, par dépêche en date des 19 octobre dernier, retiré des recettes du budget local les produits domaniaux, estimés 300.000 fr., pour être à l'avenir versés dans la caisse de l'État, le budget précédemment voté par le Conseil général, dans sa session ordinaire, n'était plus en équilibre. Il était donc nécessaire de remédier à la situation : et c'est dans ce but qu'une convocation du Conseil en session extraordinaire a eu lieu, avec fixation de durée du 21 au 28 du mois courant.

Dès la première séance, ouverte par le gouverneur, l'accord n'a pu s'établir entre le Conseil et le directeur de l'intérieur, qui proposait l'adoption de certaines mesures pour parer à ce coup inattendu.

L'assemblée a répondu aux propositions du directeur par l'adoption de l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil général, considérant qu'il a voté, dans sa session ordinaire, le budget de 1886 ; qu'il ne saurait refaire un autre budget sans des motifs impérieux et qui s'imposeraient au point de vue de l'équité et du droit ; qu'il ne peut considérer comme réunissant ce double caractère l'enlèvement par l'État de redevances dues en vertu de concessions et locations faites au nom du service local et dont il ne peut y avoir d'autre bénéficiaire que le concédant c'est-à-dire la colonie, décide : qu'il maintient, dans toute son intégralité, le budget voté lors de la session de novembre, et déclare qu'il proteste contre la prétention de l'administration d'enlever au budget local les redevances domaniales, prétention qu'il regarde comme injuste, abusive et illégale. »

Ce vote rend la situation très grave. Le gouverneur, comme c'était son droit et son devoir, a annulé certaines parties des délibérations du Conseil général ayant trait au domaine, dont cette assemblée continue à vouloir s'occuper malgré les dépêches ministérielles et l'avis exprimé par le comité consultatif du contentieux de la marine et des colonies dans sa séance du 10 mars 1884. Le budget n'étant pas voté, l'administration est décidée à prélever sur le budget de la colonie un douzième provisoire pour les dépenses du service local pendant le mois de janvier 1886, en respectant autant que possible la volonté du Conseil quand à ce qui a trait aux dépenses facultatives supprimées par lui. En attendant, le département a été consulté par le gouvernement local, afin d'être fixé sur le point de savoir si le budget doit être intégralement refait par celui-ci, et dans quel sens il doit l'être ; jusque là, on marchera à coup de douzièmes provisoires.

Dans tous les cas, ce qui ne contribuera pas à améliorer la situation de la colonisation libre, ce sont les mesures de déchéance que le ministère a ordonné de prendre à l'égard

de tous les débiteurs du domaine en retard. Le bruit court même que M. Carcopino Tusali, chef du domaine de l'État, aurait ordre de réclamer au service local non seulement les produits de 1886 mais ceux de 1885, même s'ils ont déjà perçus.

Cette fois, c'est le coup de grâce donné à la colonisation libre. Le bétail étant déprécié, avili, il ne reste plus que l'industrie minière. C'est là dorénavant que doivent se concentrer les efforts de ceux qui ont encore confiance dans l'avenir de la colonie.

Je vous annonçais, dans ma dernière lettre, le vote du Conseil général décidant l'envoi à Paris de deux délégués pour y plaider la cause de la colonisation à la Nouvelle-Calédonie. Cette proposition, après avoir, au début, rencontré des sympathies dans le public, est devenue tout d'un coup parfaitement impopulaire. L'honorable M. Dezarnaulds, le président du Conseil, a donné sa démission de délégué ; il n'en reste donc plus qu'un, le rapporteur du budget, l'honorable M. Delabaume, qui, s'il se décide à se rendre à Paris, y rencontrera, pour l'accomplissement de sa tâche, de bien grandes difficultés.

Le 27 de ce mois, a mouillé sur rade de Nouméa l'avisotransport de guerre *Dives*, venant de Saïgon, après une traversée de trente-cinq jours. Ce navire avait à bord trois personnages annamites, parmi lesquels le fameux Tuong, ce diplomate aussi retors que grand patriote, il faut bien le reconnaître. Pendant le voyage, l'un des mandarins est mort. À bord, ils sont traités avec tous les égards dus à leur rang. Quatre domestiques de leur pays sont attachés à leurs deux personnes, et tous les jours, on peut les voir au marché de Nouméa, faisant des provisions pour leurs maîtres. Un seul des matelots de la *Dives* les accompagne sans les perdre de vue. Tuong semble résigné à son sort : il lui est cependant échappé, à plusieurs reprises, de s'écrier « qu'il n'aurait pas à se plaindre de ce qui lui arrive, si c'était la loi qui l'eût frappé ; mais qu'il ne lui était pas possible de laisser passer le fait sans protester, car il n'était là que par le bon plaisir du général de Courcy. » Ce qui prouve que, chez ces peuples, le respect de la loi est profondément enraciné. Un Français n'y saurait rien trouver à redire.

La *Dives* doit lever l'ancre le 7 ou le 8 du mois prochain et faire route pour Tahiti, où les Annamites en question doivent être internés.

On se dispose à les confiner dans la presqu'île de Taravao, non loin de Papeete, la capitale de l'île. Tahiti ressemblant assez à une gourde, le territoire de Taravao en formerait, pour ainsi dire, le goulot. Conséquemment, un point très facile à garder du côté de l'isthme, qui est fort étroit ; il n'en est malheureusement pas de même du côté de la mer : aussi le gouvernement français me semble-t-il avoir assez mal choisi son lieu de déportation. Tahiti est, en effet, infesté de Chinois, dont quelques-uns sont riches, et avec lesquels les deux ministres annamites pourront entretenir des relations.

D'un autre côté, les Américains du Nord, ceux de San-Francisco principalement, ont de fréquentes relations avec Tahiti ; leurs navires visitent souvent ces parages, et San-Francisco renferme bon nombre de fils de l'empire du Milieu. Pour qui connaît la hardiesse et le peu de scrupules de certains capitaines marchands américains, on peut parfaitement admettre que l'un d'eux se laisse entraîner dans un complot d'évasion qui, pour ceux qui sont au fait de la localité, aurait les plus grandes chances de réussite. Une fois à San-Francisco, Tuong et l'autre mandarin seraient aussi en sûreté qu'à Hong-Kong, Shanghai, Nankin ou Pékin. Pourquoi donc n'avoir pas songé à les interner plutôt à l'île des Pins, d'où ils ne seraient certes jamais sortis ?

La *Dives*, après avoir conduit ses prisonniers à Tahiti, nous reviendra pour prendre la place, dans la station locale, de l'*Allier*, qui aura terminé son temps de campagne hors de France.

L'avisotransport *Guichen* est attendu pour remplacer le *Bruat*, rentré en France depuis deux mois environ.

Le vaisseau-transport *Navarin*, qui a quitté l'île d'Aix le 10 septembre, peut nous arriver d'un moment à l'autre.

.....
Le courrier de Sydney à Fidji, qui touche à Nouméa, vient de nous apporter la nouvelle que le choléra a éclaté à Brisbane, la capitale du Queensland, province du nord de l'Australie. De là à gagner Adelaïde, Newcastle, Sydney, Melbourne, il n'y a pas loin, étant donné les fréquentes communications de ces divers ports entre eux. Il faut que la Nouvelle-Calédonie s'entoure de grandes précautions car nous sommes en relations constantes avec l'Australie. Nous pouvons, je crois, nous reposer sur nos médecins du soin de prendre toutes les mesures sanitaires prescrites en pareil cas. Le terrible fléau aurait, paraît-il, été importé par un vapeur anglais chargé d'émigrants à destination d'Australie, et qui aurait contracté le germe de la maladie dans sa relâche à Batavia, port où il prit du charbon, des vivres et de l'eau. Au dire d'un des principaux médecins de cette capitale de la grande île hollandaise, l'eau de cette cité, où le choléra peut être considéré comme en l'état endémique, serait la cause de la continuité et du développement du fléau ; aussi plusieurs nations ont-elles interdit, et ce avec infiniment de prudence et de raison, à tous leurs navires de guerre et de commerce, de relâcher dans ce port. On court beaucoup moins de danger avec Sourabaya, port de Java et voisin de Batavia, où il est tout à fait possible de se ravitailler. Que la France, si elle ne la déjà fait, adopte donc cette mesure, en mettant, pour ainsi dire, le port de Batavia en quarantaine, en interdisant formellement à ses navires de guerre d'y relâcher. Quant aux armateurs et aux capitaines marchands, la plus simple notion de la conservation de leur santé et la sauvegarde de leurs intérêts leur prescrivent impérieusement d'agir de même, aussi longtemps du moins que l'état de choses actuel ne se sera pas modifié dans la cité en question.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 13 mars 1886)

Nouméa, 20 janvier 1886.

Les journaux qui arrivent de Melbourne nous apportent la nouvelle d'une véritable hécatombe de jockeys. Quarante-et-un chevaux partaient pour disputer le *carlfield cup*, le principal prix de la journée. Ce formidable escadron venait à peine de s'ébranler, qu'il se produisit une épouvantable bousculade. Au centre, chevaux et cavaliers s'abattaient pêle-mêle, roulant les uns sur les autres, au milieu des cris de terreur, poussés par la foule, qui se pressait sur le champ de courses de la grande cité australienne. Le nuage de poussière s'étant dissipé, il fut possible de juger de l'étendue du désastre ; 15 chevaux sur 41, étaient tombés, sur lesquels 4 devaient être abattus sur place. Un jockey était étendu raide mort, et sept autres plus ou moins grièvement blessés.

— Sur rade, le vaisseau à voiles *Navarin*, qui doit nous quitter le 6 février faisant voile pour Brest, avec relâche à Sainte-Hélène. On peut commencer à attendre ce navire en France, à partir de la deuxième quinzaine de mai.

Le *Scorff* a gagné Papeete, le 18 du courant, ayant à son bord le prince Tuong, un mandarin et quatre serviteurs annamites.

L'avis de guerre *Guichen*, destiné à notre station locale, et qui doit remplacer le *Bruat*, est attendu tous les jours ; il y a, en effet, aujourd'hui trois mois qu'il a quitté Toulon pour Nouméa, avec relâche aux établissements français de la côte de Guinée.

L'avis-transport *Dives* a levé l'ancre le 18, pour entreprendre un voyage du tour de la côte.

L'*Allier* transportera prochainement le gouverneur à Bourail, où se trouve le grand établissement pénitencier de la côte ouest, que le chef de la colonie veut minutieusement inspecter.

Sur rade enfin, le croiseur de guerre *Duchaffault*, de sorte que l'archipel des Nouvelles-Hébrides demeure toujours privé de navire de guerre français.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 7 avril 1886)

Nouméa, 18 février 1886.

.....
Des troubles religieux ont éclaté à Maré (îles Loyalty), à la suite de prédications facétieuses du pasteur protestant anglais Jones ; pour y couper court, la fermeture du temple de Rô (île Maré) a été prononcée par arrêté en date du 5 février courant. Les considérant en sont durs pour le R. P. Jones ; jugez-en :

« Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et dépendances,
Vu l'article 47 de l'ordonnance organique du 12 décembre 1874 ;

Considérant qu'il résulte des rapports de M. le délégué du résident des Loyalty, aussi bien que des nombreux témoignages émanant de personnes respectables présentes sur les lieux, que, dans les journées des 3, 4 et 5 janvier dernier, le temple de Rô (île Maré) a été converti en une véritable tribune politique d'où sont parties, en présence et sous la présidence de M. le pasteur anglais Jones, les excitations les plus violentes à la résistance aux ordres de l'autorité française ;

Considérant que des scènes de ce genre s'étaient produites antérieurement, mais sans le caractère particulier de gravité qu'elles ont eu en dernier lieu ; que l'attitude malveillante prise à Rô à l'égard de M. le pasteur français Crû [Crug] par une partie des tribus protestantes rangées sous la bannière de M. le pasteur anglais, revêt aujourd'hui les caractères d'une véritable hostilité chaque fois que ce ministre se présente dans ce temple pour la célébration du culte ;

Sur la proposition du directeur de l'intérieur :

Art. 1^{er}. Le temple de Rô (île Maré) sera fermé jusqu'à nouvel ordre ; aucune cérémonie religieuse ou exercice religieux ne pourra y être célébré.

Art. 2. Le directeur de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché sur les portes du temple et porté à la connaissance de la population par les soins des chefs indigènes de la localité ; il sera communiqué et enregistré partout où besoin sera et inséré au *Moniteur* et au *Bulletin officiel* de la colonie.

Nouméa, le 5 février 1886.

Signé : Le Boucher.

Par le gouverneur :

Le directeur de l'intérieur, signé : T. Lacascade.

Quand un missionnaire a poussé jusqu'à ce point l'oubli de ses devoirs envers un pays qui lui donne l'hospitalité, il n'y a qu'une chose à faire ; c'est de l'expulser sur-le-champ.

Le 11 courant, la *Dives* est revenue de Maré, où elle était allée transporter cent hommes d'infanterie de marine. La situation paraît s'être un peu calmée. La vue des troupes a produit sur les indigènes une salutaire impression. Le chef Godchné a été ramené au chef-lieu ; c'est un des auteurs des événements qui se sont déroulés dans cette île. Mais le principal auteur, le père Jones, y est toujours, et c'est sur lui qu'il fallait avoir le courage de frapper.

Le *Duchaffault* est parti le 13 pour Maré, où se trouve encore M. Lacascade, directeur de l'intérieur, qu'il doit ramener. M. Gallet, chef du service des affaires indigènes, a pris passage à bord de ce croiseur ; il débarquera dans l'île, qu'il s'efforcera de pacifier.

Avec ce courrier, part M. Delabaume, membre du conseil général, rapporteur du budget local, pour faire entendre à Paris les doléances de la colonisation libre, relativement aux empiétements, ou soi-disant empiétements de la colonisation pénale. Je ne mettrais pas gros dans le jeu de M. Delabaume, qui va avoir à accomplir une tâche bien ardue : il y a bien longtemps, en effet, que la métropole est définitivement fixée sur la colonisation libre à la Nouvelle-Calédonie et sur son avenir.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 8 avril 1886)

Nouméa, 10 février 1886 ¹⁰.

Les Canaques protestants de Maré, fanatisés depuis de longues années par les missionnaires anglais, viennent de s'insurger contre l'autorité d'un chef indigène du nom de Naisseline, qui voulait les contraindre à reconnaître l'autorité du pasteur protestant français Crug (et non Crû). Plutôt que de se rallier au pasteur officiel français, ils ont préféré, au nombre de 500 environ, leur chef Gotcéné, vassal de Naisseline, en tête, se retirer sur le territoire du chef catholique Sinéwani.

Le révérend Jones en est arrivé à ses fins, et je le crois capable, à l'instar de son collègue Shaw, de Madagascar, de mettre, si on l'expulse, tous les torts de notre côté et d'essayer, grâce à l'appui de la puissante Société des missions de Londres, d'obtenir par-dessus le marché une grosse indemnité, au lieu du châtement qu'il a depuis longtemps mérité par la série de ses méfaits envers la France.

Ici, pourtant, l'on ne reste pas inactif. Le 5 du courant, cent hommes d'infanterie de marine ont été embarqués sur le transport à vapeur de guerre *Dives*, qui a fait route le même jour pour Maré. M. Lacascade, directeur de l'intérieur, a pris passage sur ce bâtiment, afin de se rendre un compte exact de la situation et de proposer les moyens propres à mettre fin à de pareils scandales. Espérons que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie saura prendre les résolutions énergiques et expulser, si besoin est, de nos terres du Pacifique le pasteur Jones, qui a trahi la confiance de la France.

Les commandes pour notre minerai de cobalt prennent de jour en jour une plus grande importance. On n'en peut malheureusement pas dire autant du nickel*. Une baisse considérable de 30 %, assure-t-on, s'est dernièrement produite à Anvers sur le minerai de ce dernier métal. Ce qui provoquerait cette situation, ce serait le stock

¹⁰ Cette lettre qui porte une date de huit jours antérieure à celle que nous avons publiée hier, ne nous parvient pourtant qu'aujourd'hui. On y trouvera l'explication des troubles qui ont motivé la fermeture du temple de Rô. (N. D. L. R.)

considérable du nickel possédé par la maison Rothschild, de Paris, cherchant à l'écouler à n'importe quel prix. Mais cela aura une fin. Les approvisionnements s'épuiseront forcément, puisqu'ils ne sont pas renouvelés, et on reviendra nécessairement aux anciens prix, le nickel se frayant de plus en plus une place dans les applications industrielles.

Les vapeurs de la ligne des Messageries maritimes faisant le service entre Marseille et la Nouvelle-Calédonie, avec relâche en Australie, sont non seulement de beaucoup supérieurs en confort à ceux des lignes anglaises, mais encore ils battent ces derniers en vitesse toutes les fois que l'occasion s'en présente. Ainsi, le *Salazie*, paquebot des Messageries, parti de Melbourne une heure et demie après le *Sorata*, de l'Orient Lineo, est arrivé à Sydney une heure et demie avant celui-ci, soit une avance de trois heures sur une traversée relativement très courte (quarante-huit heures environ).

Le vaisseau-transport à voile *Navarin* a levé l'ancre le 6 du courant, en route pour Brest avec relâche à Sainte-Hélène. Il ramène en France 495 passagers civils et militaires. Le personnel de l'imprimerie du gouvernement, supprimé par un vote du Conseil général, a pris place à bord de ce navire. Les travaux, mis en adjudication, seront dorénavant exécutés par les imprimeries civiles ; Il n'y aura pas lieu de s'en plaindre, bien au contraire.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 5 mai 1886)

Nouméa, le 10 mars.

.....
Le dernier courrier nous a fait connaître un certain nombre de réductions de dépenses dans le budget du ministère de la marine et des colonies pour l'exercice 1886, parmi lesquelles figure la suppression de l'indemnité accordée aux officiers de tous les corps militaires, pour cherté de vivres. Rien de plus juste : [ces fonctionnaires touchant des traitements presque doubles de ceux d'Europe, et les prix des principaux objets d'alimentation \(pain, viande, poisson, etc.\) n'étant pas sensiblement plus élevés que ceux de France](#). Le kilogramme de bœuf est tombé, en moyenne, à 75 centimes. Les frais de couchage et d'habillement des condamnés*, engagés chez les colons, seront à l'avenir mis à la charge de ces derniers, en attendant, ce qui serait préférable à tous les points de vue, qu'on les leur retire définitivement, dans le but de procurer de l'ouvrage aux libérés sans travail dont le nombre s'accroît d'une manière effrayante.

La commission du charbon vient d'inspecter les gisements carbonifères de Moindou (côte Ouest). Elle a été très satisfaite de ce qu'elle a vu ; veines très épaisses et houille d'une très bonne apparence. Le jour n'est pas éloigné où la colonie pourra se passer des charbons australiens et sera à même d'approvisionner les grands steamers entre Marseille et Nouméa.

La Compagnie des Messageries maritimes fait construire en ce moment six grands paquebots, pour établir un service bimensuel entre Marseille et Sydney. Puisse ce second service être direct, venir d'Aden à Adélaïde, en brûlant les escales de Maurice et de la Réunion, deux points qui, malheureusement pour eux, sont actuellement d'une maigre importance commerciale.

La durée totale du trajet serait ainsi diminuée d'une dizaine de jours. La France pourrait dans ce cas lutter, même avantageusement, avec les lignes anglaises, et celle de l'Allemagne, qui commence son service en juillet prochain. Il importe que, par tous les moyens, nous conquérions, pour nos produits, le débouché du grand maclé australien, dont l'avenir est si considérable.

M. Lacascade, relevé de ses fonctions par le gouverneur à la suite des affaires de Maré, a été remplacé par M. Gallet, chef du service des affaires indigènes. Le *Duchaffault* est en ce moment à Maré, avec cent hommes d'infanterie de la marine. Rien n'a transpiré jusqu'ici sur les événements qui ont pu s'y passer.

Pendant son trop court séjour en notre île, à la tête d'un poste des plus difficiles, M. Lacascade n'a pas cessé un instant de poursuivre l'accomplissement des nombreuses améliorations dont le pays a tant besoin. Au sein du Conseil général, il a soutenu avec éclat le poids de discussions souvent fort difficiles, rappelant surtout avec beaucoup de tact et de courage aux représentants du pays, quand il leur arrivait parfois de s'en écarter, tout le respect et la déférence qu'ils doivent à la métropole, qui s'impose de si lourds sacrifices pour l'avancement de sa colonie du Pacifique. Il est parvenu à introduire de l'ordre dans les services si compliqués, et avant lui en plein désarroi, du domaine et de l'immigration ; il a réorganisé l'instruction publique (fondation d'un collège à Nouméa, création d'écoles indigènes d'une indiscutable utilité, au point de vue de la fusion des races) ; il a enfin mis de l'ordre dans la société civile nouméenne par un arrêté sur la police des mœurs, indispensable pour apporter un frein à tous les scandales s'étalant au grand jour sur les places et dans les rues du chef-lieu.

Ne ménageant ni son temps ni ses peines, on le voyait souvent parcourir la colonie à cheval, dans tous les sens, afin de s'enquérir des besoins des colons et de recueillir leurs observations et leurs réclamations.

Tel est l'administrateur qui va quitter le pays de par le bon plaisir de M. le gouverneur Le Boucher. La Nouvelle-Calédonie perd en lui un des plus intelligents et des plus actifs directeurs de l'intérieur qu'elle ait jamais connus.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 19 mai 1886)

Nouméa, 31 mars.

Comment voulez-vous que nous ne soyons pas battus par les Anglais et les Allemands, quand on voit l'administration supérieure française user de procédés tels que celui que j'ai besoin de vous faire connaître afin qu'il y soit remédié au plus tôt ? Il existe aujourd'hui entre l'Europe et l'Australie — et conséquemment la Nouvelle-Calédonie par ses annexes — trois lignes régulières à vapeur, dont deux anglaises, Orient Line et Peninsular and Oriental Company, bimensuelles, et une française mensuelle, la Compagnie des Messageries maritimes. À partir de juillet, il y aura de plus une malle allemande. Les deux premières quittent l'Europe à Brindisi tous les quatorze jours ; la malle française quitte Marseille toutes les quatre semaines ; quant à la future malle allemande, elle partira de Brindisi aussi toutes les quatre semaines. Eh bien ! croiriez-vous que, pour réaliser une économie infime des quelques francs qu'elle est obligée de payer par chaque tonne de lettres ou colis postaux expédiés par les voies anglaises, l'administration française a donné l'ordre à tous ses bureaux de poste de ne pas expédier par les voies étrangères les lettres, journaux et colis à destination de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, dans les dix jours qui précèdent le départ du

paquebot des Messageries maritimes. Or, ce navire, à cause du crochet de Maurice et de la Réunion, mettant quarante-cinq jours pour effectuer son trajet entre Marseille et Sydney, tandis que les Anglais vont de Brindisi à Sydney en trente-cinq Jours, il arrive que toutes les correspondances françaises à destination de notre île et de l'Australie subissent un retard considérable sur celles expédiées par la voie de Brindisi. C'est déplorable au point de vue du commerce métropolitain avec l'Australie et la Nouvelle-Calédonie. Et tout cela pour réaliser, chaque année, une économie de quelques milliers de francs !

Pour obvier aux inconvénients qui découlent pour elle de cet état de choses, la Société le Nickel* expédie pour sa part toute sa correspondance, de Paris pour Nouméa, à Londres d'abord, d'où elle est ensuite dirigée sur Brindisi. Voilà à quels moyens des Français en sont réduits par le fait d'une ridicule réglementation !

Il suffira, je l'espère, d'avoir porté un tel abus à la connaissance du ministre des postes et télégraphes, pour qu'il y soit mis fin dans le plus bref délai possible.

Depuis quelques mois, l'horizon néo-calédonien va s'assombrissant de plus en plus. Un malaise général règne dans toute l'île. Les affaires sont mortes. Les mines ne peuvent pas reprendre. On abandonne le pays ; le dernier paquebot français emportait 55 passagers, dont une trentaine pour Marseille. Les indigènes montrent des tendances à la révolte.

C'est depuis l'arrivée aux affaires du gouverneur actuel que le mal s'est déclaré ainsi dans la colonie.

M. Le Boucher est un incapable : et l'occasion du départ de M. Lacascade, honorable directeur de l'intérieur, a fourni une preuve évidente de l'impopularité dont jouit à si juste titre le chef de la colonie.

En effet, le commandant militaire colonel Bourgey, le lieutenant-colonel Ortus, des fonctionnaires de tous rangs, des officiers, des commerçants, des employés, des ouvriers, des personnes appartenant à toutes les classes de la société s'étaient portés sur le quai et rendus jusqu'à bord du *Dupleix* pour saluer le directeur de l'intérieur, si injustement frappé par son supérieur hiérarchique, à qui il portait ombrage. Tous les honnêtes gens du pays sont persuadés que M. Lacascade aura gain de cause à Paris, car dans cette affaire de Maré, il a agi selon la justice, le droit et l'humanité ; chacun est persuadé qu'il confondra son accusateur, dont la métropole finira par nous débarrasser pour le plus grand profit de la contrée !

.....
Quelques troubles ayant été signalés comme ayant eu lieu au milieu des tribus de la côte nord-ouest de l'île (Voh, Galope, Gomen), le transport de guerre *Allier* y a été expédié avec quarante hommes d'infanterie de marine qu'il devait débarquer à Voh. Ceux-ci devaient opérer de concert avec la garnison de Gomen. L'*Allier* avait mission de croiser sur la côte, de manière à se porter sur les points menacés. Le commandant supérieur des troupes à Ouégoa (point de la côte est situé à peu près en face de Gomen) s'est rendu en ce dernier point avec dix-huit hommes.

Il résulte de son enquête que tout se réduit à des rixes entre indigènes qui s'étaient enivrés. Tout est aujourd'hui rentré dans l'ordre. L'*Allier* a regagné Nouméa, ramenant à son bord quatre indigènes prisonniers.

Un colon français, du nom de Joachim et un Indien à son service viennent d'être assassinés aux Nouvelles-Hébrides*. Peut-être ces meurtres n'auraient-ils pas été accomplis par les indigènes si, conformément aux instructions ministérielles, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie avait maintenu en croisière dans cet archipel un navire de guerre détaché de notre division navale. La *Dives* a fait route le 14 pour les Hébrides, afin de se livrer à une enquête relativement à cette lamentable affaire.

Il existe une raison majeure de ne pas laisser ce point dépourvu de navire de guerre battant pavillon français : c'est la présence dans les eaux australiennes de l'escadrille allemande venant de Zanzibar. Celle-ci, en effet, composée des vaisseaux *Gneissena*,

Olga, Bismarck, a pour mission d'explorer le Pacifique, à la recherche de ce qu'il y a de meilleur en fait de terres disponibles, et de profiter de toutes les occasions favorables, de les faire naître au besoin, pour en prendre possession au nom de l'Allemagne. De grâce, que la République française plante donc son pavillon sur le groupe des Nouvelles-Hébrides, où sont engagés tant d'intérêts français, et auquel est réservé le plus brillant, avenir le jour où l'isthme de Panama sera percé !

Le croiseur de guerre *Duchaffault*, qui était allé conduire à Maré M. Gallet, chef des affaires indigènes. pour remplacer M. Lacascade, est rentré le 18 du courant à Nouméa. M. Gallet, comme du reste M. Lacascade, n'a pas cru devoir fermer le temple de Rô ; et cependant, c'est la non-fermeture de cet édifice qui avait motivé le rappel du directeur de l'intérieur et son renvoi à la disposition du ministre ! Le *Duchaffault* a ramené deux prisonniers qui avaient tenu des discours séditieux dans ce fameux temple de Rô. Aujourd'hui, la paix règne à Maré entre les fidèles du pasteur anglais Jones et ceux du pasteur français Crug. La plupart des troupes de renfort vont rentrer à Nouméa ; on ne laissera dans l'île qu'une garnison de 25 hommes seulement.

Le rôle de M. Gallet en toute cette affaire a été des plus effacés, les résultats obtenus l'ayant été grâce à l'intervention, aussi intelligente que pleine de prudence et de fermeté, de M. Lacascade, qui pourtant a été sacrifié de ce chef.

Il a tant été question, tous ces temps-ci, de M. Lacascade et des affaires de Maré, que nous croyons devoir placer sous les yeux de nos lecteurs le texte de la convention qui est venue mettre fin à l'incident, et pour laquelle l'ex-directeur de l'intérieur à la Nouvelle-Calédonie a été frappé par le gouverneur de Nouméa :

I. — M. le révérend Jones reconnaît M. le pasteur français Crug comme chef de l'Église protestante à Maré, et, par conséquent, ayant seul qualité pour présenter des *teachers* à l'agrément de l'Administration.

II. — M. Crug aura, en cette qualité, l'usage de tous les temples, y compris celui de Rô, aux heures qu'il choisira.

III. — M. le révérend Jones s'engage à ne laisser prendre la parole dans le temple de Rô à aucun individu étranger à la localité. Seul il jouira de ce privilège et ne pourra être remplacé dans ses fonctions que par un *teacher* choisi dans la tribu de Rô et agréé par l'Administration dans la forme employée pour ses autres collègues.

Ce Révérend s'engage également à n'admettre au sacrement dans le temple de Rô que les gens des localités qui y étaient admis autrefois, c'est-à-dire ceux de Rô, Jenane et Péleche.

IV.— Un agent de l'Administration assistera, s'il en est besoin, aux cérémonies.

V. — À la première infraction des instructions ci-dessus, le temple de Rô sera fermé.

Fait à Rô, le treize février mil huit cent quatre-vingt-six.

Le Directeur de l'intérieur s'engage à faire respecter la liberté des indigènes d'aller ou de ne pas aller au temple et d'empêcher qu'aucune vexation ne leur soit faite. Nul ne sera contraint d'accepter les fonctions de *teacher*, s'il ne veut pas.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 6 juin 1886)

Nouméa, le 15 avril 1886.

.....

Il faut être à la Nouvelle-Calédonie, où le contact permanent du bagne semble avoir émoussé chez certains agents le sentiment de la justice, pour voir s'accomplir des actes de la nature du suivant :

Le 20 mars dernier, mouillait sur la rade de Nouméa le trois-mâts goélette anglais *Fern*, venant de la Nouvelle-Zélande, avec un chargement de farine. À bord de ce navire était embarqué, en qualité de cuisinier, un Belge nommé Léon de Lanfroy. Cet homme eut peut-être le tort, à Nouméa, de trop frayer avec les libérés. Il lui en a coûté : un beau soir, vers huit heures et demie, il fut arrêté. Les papiers qu'il présenta étaient bien revêtus des signatures des agents consulaires de Saïgon, de Calcutta et d'Adélaïde ; mais ils furent jugés insuffisants, et son arrestation fut maintenue. On se croyait en présence d'un forçat évadé. Un examen de sa personne fit découvrir des tatouages, dont son corps était couvert, et qui sont le plus habituellement exécutés dans les prisons et les bagnes. Conduit à l'administration pénitentiaire, tous les registres de la transportation furent vainement fouillés : rien n'indiqua qu'on se trouvait en présence d'un évadé. La police songea alors à l'exhiber devant les nombreuses corvées de condamnés, qui travaillent à Nouméa, afin de voir s'il ne serait pas reconnu. Ce fût encore en vain. On le mena alors à l'île Nou, où la même cérémonie recommença, avec le même résultat négatif. On assure que quelques surveillants, voulant à toute force le reconnaître, l'insultèrent; d'aucuns prétendent même qu'ils le maltraitèrent ; l'un d'eux insistait pour qu'on le rasât, afin d'arriver à mieux établir son identité.

Enfin, après quarante-huit heures de détention pendant lesquelles il fut nourri au pain sec et à l'eau, de Lanfroy fut relâché, sans obtenir même un mot d'excuse.

Voilà des procédés qui me paraissent, en vérité, par trop cavaliers ! Si peu intéressant que puisse être l'homme qui nous occupe, on a violé gratuitement en sa personne le principe de la liberté individuelle. S'il fallait arrêter toutes les personnes qui ont ici des relations avec des libérés, on n'en finirait pas !

La dernière malle d'Europe nous a apporté une série de nouvelles importantes. M. Le Boucher est nommé gouverneur de la Guadeloupe, et M. Lacascade, en route pour France depuis le 18 mars dernier, vient d'être appelé à la tête des affaires à Taïti.

Pour ce dernier, le choix du ministre est excellent, notre ancien directeur de l'intérieur ayant fait preuve d'une haute intelligence, d'une connaissance approfondie des affaires, d'un dévouement sans bornes aux intérêts de la République et de sa colonie, pendant son trop court séjour au milieu de nous.

Quant à la Guadeloupe, permettez-moi de vous dire, avec la conviction profonde dont je suis animé, qu'elle me paraît avoir fait une pauvre acquisition dans la personne de M. Le Boucher. Je n'ai pas attendu qu'il nous quittât pour exprimer à plusieurs reprises ma manière de voir à l'égard de ce haut fonctionnaire, dont la trop longue présence ici aura été des plus funestes à la Nouvelle-Calédonie.

M. Nouët, directeur de l'intérieur en Cochinchine, qui prend la succession de M. Le Boucher, passe pour un homme de valeur, alliant à une grande fermeté de solides connaissances qui lui permettront sans doute d'arracher la Nouvelle-Calédonie à l'ornière dans laquelle l'avait fait verser son prédécesseur.

Par ce courrier rentre en France le colonel Bourgey, commandant militaire, qui a terminé son temps de séjour réglementaire dans la colonie et dont tout le monde se plaisait à reconnaître les hautes qualités.

Le vapeur *San-Martin*, qui nous est annoncé parti de Bordeaux le 22 février, est attendu ici à partir du 15 mai prochain. Il n'y a à bord que 19 femmes condamnées, au lieu de 75, pour l'introduction desquelles à la Nouvelle-Calédonie une somme a été prévue et votée dans le budget de 1885. À quoi tient cette flagrante inexécution d'un article du budget ?

Le trois-mâts *Tamaris*, capitaine Savary, actuellement sur rade de Nouméa, fera voile pour Glasgow (Écosse) dans la première quinzaine de mai, avec un chargement de 660 tonnes de minerai de cobalt, pour le compte de la Société le Nickel.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 3 juillet 1886)

Nouméa, 30 avril.

Le bruit court ici que l'annexion des Nouvelles-Hébrides* à la France serait imminente. Mieux vaut tard que jamais !

.....
Le gouverneur a inauguré, le lundi 19 avril, l'internat agricole de Bourail. C'est la meilleure, j'allais dire la seule œuvre méritoire que M. Le Boucher aura accomplie pendant son trop long passage à la tête des affaires néo-calédoniennes. Et d'abord, quelques lignes sur Bourail, le centre pénitentiaire agricole le plus important de l'île :

Bourail, situé à 12 kilomètres de la mer, dans une vaste et riche plaine, est à 194 kilomètres de Nouméa, sur la côte ouest. Le contre compte aujourd'hui 700 et quelques concessionnaires condamnés ou libérés sur le millier environ qui existe actuellement dans toute l'île. Chaque concessionnaire obtient une superficie de 4 à 7 hectares, suivant la qualité du terrain, et reçoit, au début, l'aide de l'administration.

Bourail est divisé en deux parties bien distinctes : le village et les concessions. Un certain nombre d'industriels sont établis au village ; il y existe des magasins, des hôtels, des cafés ; et, à quelque distance, les bâtiments de l'administration, les logements des fonctionnaires, le bureau des postes et télégraphes, les ateliers, etc.

Il importe de dire un mot d'un établissement de Bourail, désigné sous le nom assez impropre de *couvent*. C'est là que sont recueillies les femmes condamnées que la métropole expédie chaque année. Elles sont destinées à être données en mariage à des concessionnaires établis à Bourail ou ailleurs. Des sœurs de Saint-Joseph de Cluny sont chargées de leur direction, ce qui, entre parenthèses, constitue une besogne aussi difficile que peu agréable.

Les terres de Bourail, d'excellence qualité, produisent de la canne à sucre*, qui est brassée dans une usine, la propriété du gouvernement ; le maïs, les haricots, les pommes de terre, le manioc, en un mot les légumes et les fruits de toute sorte, y viennent abondamment et sont d'excellente qualité. La culture du café commence à y être sérieusement entreprise. De Bourail et d'Ourail (où se trouve un autre centre pénitentiaire agricole) sortent continuellement de grandes quantités de maïs, dont la plupart ont dû être dirigées sur l'Australie, dans des conditions suffisamment rémunératrices pour le producteur. Cette année, les exportations seront encore plus considérables, les centres pénitentiaires agricoles étant en excellente voie de prospérité.

C'est à Bourail que, le 19 avril, M. Le Boucher inaugurait l'internat agricole, qui a reçu, à son ouverture, une quarantaine d'élèves, tous fils de concessionnaires. L'administration a reçu, en outre, une soixantaine de demandes, auxquelles elle doit s'efforcer de donner au plus tôt satisfaction. Dans cet établissement, les enfants recevront, avec les éléments d'instruction primaire, ceux d'une bonne éducation agricole et coloniale.

Soixante-quinze femmes devaient être introduites à la Nouvelle-Calédonie en 1885 ; c'était prévu au budget. Nous sommes à la fin d'avril 1886, et pas une seule n'est encore venue ; une vingtaine seulement ont pris passage sur le *San-Martin*, de Bordeaux, qui a levé l'ancre pour ici le 22 février dernier. C'est ainsi qu'on tient compte, à Paris, du vote du budget. Pour 1886, le rapporteur a fait voter des fonds pour

l'introduction de soixante-quinze femmes à la Nouvelle-Calédonie : nous pensons que les choses, de ce côté, se passeront mieux qu'en 1885.

Voici les chiffres officiels des importations et des exportations, pendant le premier trimestre 1886, de marchandises ayant passé par le port de Nouméa :

Importations, 2 millions 179.388 francs ; exportations, 622.454 fr., se décomposant comme suit : argent, 94.000 fr. ; 70 sacs graines de ricin, 1.958 peaux de bœuf, 8 barriques de suif, 80 peaux de veau, 6.155 sacs coprah, 142 barriques vides, 20 balles peaux de mouton, 1.879 sacs maïs, 278 tonnes minerai de chrome, 155 sacs biche de mer, 16 balles champignons, 432 tonnes minerai de cobalt, 5 caisses fruits, 3 balles vieux cuivre, 125 tonnes minerai de nickel, 208 balles bois de santal, 15 sacs os, 1 sac cornes, 190 sacs haricots, 1.375 kg. gomme de kaori, 24 sacs café, 2 balles laine, 21 barriques huile de coco, 16 balles fibres de coco, 1 tonne charbon de terre, 70 tonnes fonte de nickel, 140 régimes de bananes.

Voici une statistique des navires entrés à Nouméa pendant le premier trimestre : français, 7, jaugeant 10.941 tonneaux ; anglais, 15, jaugeant 8.349 tonneaux ; suédois, 1, jaugeant 360 tonneaux.

Sur rade, le trois-mâts-barque français *Tamaris*, qui doit faire voile au premier jour pour Glasgow avec 660 tonnes de minerai de cobalt, chargées par la Société le Nickel ; les navires de guerre *Duchaffault*, *Dives*, *Allier*, *Loyalty*.

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE

(*La Gironde*, 23 juillet 1886)

Un négociant de Nouméa écrit au *Bulletin de Renseignements* (Paris), qu'il n'a, pour sa part, qu'à se féliciter d'avoir quitté la France pour la Calédonie, car sa santé y est excellente et ses affaires sont en bonne voie.

Il ne faut, malgré tout, dit-il, engager personne à venir ici pour l'instant, car la crise se prolonge et tout le monde se plaint ; l'arrêt dans l'immigration et dans l'exploitation des mines porte un coup funeste à la colonie et laisse bien des bras sans emploi.

Plusieurs maisons de commerce ont fait faillite ; d'autres liquident.

Il nous faudrait beaucoup de capitaux pour entreprendre la construction de travaux indispensables, tels qu'un port, des bassins, etc. ; mais ils font défaut, et l'État, que cela regarde cependant, ne fait toujours rien. Il y a ici cinq ou six boulangers : deux viennent de faire faillite. Les briquetiers et maçons sont en nombre suffisant, car on bâtit peu, et presque toutes les constructions sont en planches. Nos quatre ou cinq menuisiers et leurs ouvriers chôment eux-mêmes souvent. Tous nos cordonniers (six ou huit) végètent et suffisent amplement, car la chaussure à bon marché vient d'Australie, et celle plus élégante de France ; de même pour la sellerie. Il y a aussi trop de tailleurs, et toutes les femmes sont couturières. Un médecin civil, venu l'année dernière, est reparti il y a deux mois, très mécontent. Pas besoin de vétérinaires non plus : l'administration en a un qui suffit à tout. Armuriers, chapeliers n'ont absolument rien à faire ici ; serruriers, maréchaux errants, aubergistes, jardiniers maraîchers surabondent. Les employés de commerce sont plus nombreux que les places à prendre, surtout depuis que l'administration a réduit son personnel.

Au contraire, un pâtissier et un charcutier feraient de l'argent, ainsi que des cuisiniers, dont manquent nos hôtels. Charcutier et pâtissier devraient apporter quelques capitaux et le matériel voulu pour monter de bons établissements ; leur talent

suffirait aux cuisiniers, C'est à cela que se réduisent pour le moment les professions dont on peut dire que Nouméa ait besoin.

On se plaint beaucoup ici que la colonie soit sacrifiée par la mère-patrie, et l'on suit avec soin les événements d'Europe, car chacun reçoit un journal de France.

En résumé, ajoute le *Bulletin de Renseignements coloniaux*, cette lettre nous confirme dans cette opinion que la colonie est bien malade et qu'elle ne fera que végéter de plus en plus si l'État ne prend de rapides mesures pour faire exécuter les grands travaux projetés et promis depuis longtemps. Cet état de choses est bien regrettable, car le climat de la Calédonie est ravissant, la vie y est très agréable, très facile et très bon marché. Il n'y a que les loyers, surtout dans le centre des affaires, qui soient d'un prix élevé.

Ajoutons que le ministre de la marine accorde toujours, trois fois l'an, quelques passages gratuits pour la Nouvelle-Calédonie.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 28 juillet 1886)

Nouméa, 30 mai.

[Annexion supposée des Nouvelles-Hébrides]

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 29 juillet 1886)

Nouméa, le 10 juin 1886.

[Annexion supposée des Nouvelles-Hébrides]

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 4 août 1886)

Nouméa, le 10 juin 1886.

En lisant dans la *Gironde* du 10 mars l'entrefilet suivant : « La Société des agriculteurs, dans sa séance d'hier, a adopté le vœu de M. Saint-Quentin, tendant à ce que les fournitures de l'armée et de la marine soient prises exclusivement chez les industriels et agriculteurs français », ma pensée s'est immédiatement reportée vers ce qui se passe ici, relativement aux fournitures de farine, de houille, de bois, de cuirs, etc., nécessaires à la marine, à l'armée et à l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie. Eh bien ! J'ai le regret, j'allais dire la honte, de déclarer que les millions employés aux fournitures en question passent dans la poche des Australiens, nos plus implacables ennemis politiques et commerciaux dans le Pacifique. Il n'est pas possible qu'une pareille situation se prolonge indéfiniment. Il suffira, sans doute, de la signaler à la connaissance de la commission du budget pour qu'elle prenne fin. Toutes les

fournitures de provenance australienne, ne les possédons-nous pas en abondance en France, et de meilleure qualité encore ? Le prix de revient serait-il, ce qui n'est même pas tout à fait démontré, un peu plus élevé, qu'il importerait médiocrement, en somme ; car c'est bien quelque chose de venir en aide au producteur et à l'industriel français par le temps de crise économique que traverse la France. Et puis, n'est il pas, en outre, bon, juste et équitable qu'une partie de l'argent versé par le contribuable français retourne, par tous les moyens possibles, dans les coffres d'où il a été tiré ? On y parviendra plus sûrement par l'adoption générale du vœu émis par la Société des agriculteurs. Quant aux moyens de transport entre la France et la Nouvelle-Calédonie, ils sont aujourd'hui nombreux, peu coûteux, et capables de faire face à toutes les nécessités de l'administration à la Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides.

La commission de recherches des gisements huiliers de la colonie ayant terminé ses travaux, son président, M. Pelatan, a publié un rapport sur l'état actuel de la question. D'après les conclusions du savant ingénieur de la Société « Le Nickel » il ressort pleinement que la Nouvelle-Calédonie possède de la houille sur un certain nombre de points de la côte ouest, mais que les principaux gisements du précieux combustible, ceux qui renferment les produits le plus facilement exploitables et les plus riches en carbone, sont ceux situés aux Portes-de-Fer, près Nouméa, et à Moindou, arrondissement d'Ourail, à une trentaine de lieues du chef-lieu, sur la côte ouest, en remontait vers le nord. Voici, du reste, les résultats de deux analyses pratiquées par M. Porte, pharmacien de première classe de la marine, sur des échantillons provenant de Moindou et des Portes-de-Fer :

1° Charbon de Moindou. (Mine Loyalty.)

Matières volatiles	
Eau hygroscopique	6 00
Gaz divers	18 00
Carbone fixe	74 23
Cendres (ferrugineuses)	1 77
Total	100.00

Pouvoir calorifique, déterminé d'après la méthode Berthier, 6.842 calories.

2° Charbon des Portes-de-Fer. (Mine Sainte-Cécile.)

Carbone fixe	
Eau hygroscopique	3 00
Gaz divers	14 50
Carbone fixe	75 80
Cendres (ferrugineuses)	1 77
Total	100.00

Pouvoir calorifique, 7.049 calories, d'après la méthode Berthier. Il a été obtenu avec ce charbon 80 % de coke très boursouflé.

Il paraît donc aujourd'hui parfaitement démontré que la Nouvelle-Calédonie renferme de la houille d'assez bonne qualité et en quantité suffisante pour la mettre à même de se passer un jour des charbons australiens. Aussi le département doit-il pousser le gouvernement local pour que l'exploitation de nos houillères ait lieu dans le plus bref délai. Qu'il expédie, de Paris, des instructions formelles dans ce sens ! Du reste, la division locale, les Messageries maritimes, les transports du tour de l'île, les industries locales, etc., constituent un ensemble de débouchés très suffisants pour permettre la formation d'une Compagnie d'exploitation, à laquelle l'État voudra

certainement donner tous les encouragements compatibles avec les exigences du budget.

Notre rade vient d'être le théâtre de l'horrible exploit d'un de ces requins énormes qui l'infestent de plus en plus. Un Canaque néo-hébridais*, qui se baignait à une vingtaine de mètres du rivage, près d'un petit wharf en bois où accostent les transports du tour de la côte, a eu toute la partie gauche du corps, depuis le haut de la hanche jusqu'au dessous du genou, emportée d'un seul coup de dents par un de ces squales. L'animal a détaché une trentaine de kilos de chair, laissant partout les os à nu : c'était affreux à voir. Aux cris désespérés du pauvre noir, ses camarades accoururent et le retirèrent de l'eau. Il mourut presque aussitôt, en proie à d'horribles souffrances. Immédiatement, des pêcheurs tendirent de fortes lignes, dans l'endroit même où l'accident venait d'avoir lieu, et l'un d'eux eut la chance de prendre un requin de trois mètres de long. On visita son estomac, pensant qu'on se trouvait peut-être en présence de celui qui avait dévoré une partie du Canaque ; mais il n'en était rien.

.....

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Gironde*, 10 août 1886)

— M. Eugène Mourot, ancien secrétaire d'Henri Rochefort sous l'empire, déporté à Nouméa après les affaires de la Commune, ancien rédacteur du *Progrès de la Nouvelle-Calédonie* et du *Néo-Calédonien*, est parti pour la France.

— Une double exécution capitale a eu lieu à l'île Nou.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)

(*La Gironde*, 11 août 1886)

(*La République française*, 28 septembre 1886)

Nouméa, 24 juin 1886.

Deux navires de guerre anglais, le *Raven* et l'*Undine*, qui ont passé quelques jours sur notre rade, de retour des Nouvelles-Hébrides*, ont déposé une protestation entre les mains de M. Nouët, notre gouverneur actuel, contre la prise de possession effectuée par la *Dives* et le *Magellan*. L'*Undine* est repartie le 17 du courant pour Sydney et le *Raven* a regagné l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

Une double exécution capitale a eu lieu le 17 de ce mois à l'île Nou. Le besoin s'en faisait malheureusement sentir, car il n'y en avait pas eu, au bagne, depuis celles des condamnés Ferrari et Rototari (9 février 1885) dont je vous ai fait en son temps le récit. Cette fois, il s'agissait des deux transportés Veschi et Mosca. Le premier, condamné à mort pour avoir assassiné deux de ses camarades et blessé un troisième, alors qu'il était au service d'un colon de la Dumbéa.

Mosca, qui n'avait que vingt-six ans, a été condamné le 28 mai 1884 aux travaux forcés à perpétuité pour un double meurtre. Dans la colonie depuis mars 1885, au mois de décembre dernier, il était condamné à la peine de mort pour tentative de vol et meurtre sur la personne d'un concessionnaire arabe à Bourail.

La suprême expiation à l'île Nou est toujours entourée d'un appareil propre à frapper le plus fortement possible l'esprit des condamnés. Sur une longue ligne sont rangés 500 forçats de la cinquième classe, les plus dangereux ; en face, une compagnie d'infanterie

de marine, sous les ordres d'un officier ; puis, formant les deux côtés du rectangle, deux pelotons de dix surveillants chacun. La guillotine est au milieu, entourée de surveillants, le revolver au poing, et de Canaques de la police indigène, armés. Et, enfin, pour compléter les précautions, un obusier de montagne, chargé à mitraille, tourne sa redoutable gueule vers les condamnés. Au moment où les patients apparaissent, la masse des condamnés se découvre et tombe à genoux, les armes se chargent ; la sentence est lue par un greffier.

Mosca a voulu parler ; il n'est parvenu à faire entendre que quelques sons inarticulés. La planche a basculé, le couteau s'est décroché, il est tombé, et la tête a roulé dans le panier.

Veschi a prononcé, d'une voix haute et ferme les paroles suivantes : « Messieurs, j'ai péché, et je vous demande pardon de toutes les fautes que j'ai commises. Je mérite mon châtement. Et vous, condamnés, que ce supplice vous serve d'exemple ! En avant ! »

Quelques secondes après, sa tête rejoignait dans le panier celle de Mosca. Puisse cette terrible expiation porter ses fruits, et retenir ici forçats sur la pente du crime !

Depuis ma dernière lettre, notre rade a présenté, à un moment donné, un fort joli coup d'œil. On y voyait ancrés à la fois les navires de guerre anglais *Raven* et *Undine*, la corvette russe *Westnich*, venant de la Nouvelle-Zélande, et qui a fait voile pour le Japon le 18 courant. Les Français étaient représentés par le vaisseau-transport *Magellan*, de retour le 14 de son expédition des Nouvelles-Hébrides, qui doit partir pour la France le 24 de ce mois. La *Dives*, le *Duchaffault*, qui s'est rendu aux Hébrides le 18 du courant ; l'*Allier*, arrivé le 14 de Sydney, où il était depuis six semaines environ en réparations, et qui nous a amené un convoi de chevaux de remonte pour les services de l'artillerie et de la gendarmerie ; enfin, le *Loyalty*.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 24 août 1886)

Nouméa, 28 janvier [sic] 1886.

.....
Pétition à Monsieur le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie en faveur d'une
annexion des Nouvelles-Hébrides*
.....

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 28 août 1886)

Nouméa, 6 juillet 1886.

Je reviens à la question de la houille néo-calédonienne, qui est appelée à rendre les plus grands services à la métropole, en cas de guerre surtout, aussi bien qu'à sa colonie. Je vous ai déjà signalé les travaux de recherches effectués par la main-d'œuvre pénitentiaire* sur deux points différents, aux Portes-de-Fer, près Nouméa, et à Moindou, sur la côte ouest. J'y joignais les analyses des charbons rencontrés sur ces

deux points, analyses démontrant leur parfaite combustibilité, et au moins leur égalité avec les houilles australiennes, dont on se sert exclusivement ici. En poursuivant les travaux à Moindou, il a été tout dernièrement rencontré une couche de six mètres de puissance de houille maigre, à longue flamme, exceptionnellement pure et très bonne pour les chaudières. On en a fait des essais sur un vapeur côtier, et elle a donné d'excellents résultats. Le transport de guerre *Magellan* doit l'expérimenter pendant sa traversée de retour en France. La Compagnie des Messageries maritimes a, paraît-il, déjà entamé des pourparlers avec M. l'ingénieur Pelatan, président de la « commission de recherche des gisements houillers en Nouvelle-Calédonie ». Et certainement une grande opération sera conclue de ce côté le jour où les travaux de recherches auront permis de constater définitivement la présence d'un gisement exploitable et de durée, ce qui n'est aujourd'hui, au dire des gens compétents, qu'une pure question de temps. Nous supplions le département d'expédier ici les ordres les plus pressants pour qu'on ne marchande pas la main-d'œuvre pénitentiaire* employée aux travaux de recherches. Il est, en effet, de la plus haute importance que l'exploitation de nos mines de charbon commence au plus tôt, quand ce ne serait que pour faire pièce à ces Australiens qui se montrent de plus en plus animés de malveillantes dispositions à l'égard de la France et de sa colonie du Pacifique.

Dans le courant de l'année dernière, sur des ordres naturellement venus de Paris, l'avis de guerre français *Bruat* exécutait, entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie, toute une série de sondages préparatoires à l'immersion d'un câble destiné à relier enfin notre île à l'Europe. Les résultats ont certainement été expédiés au ministère de la marine et des colonies. Depuis, l'affaire sommeille, et il est même à craindre que ce sommeil soit de longue durée. Et pourtant, pas n'est besoin d'insister sur les énormes avantages qui résulteraient, et pour la métropole et pour sa colonie, d'une communication sous-marine. Aujourd'hui, par exemple, de quelle utilité ne serait pas ce câble pour la solution des difficultés soulevées par l'occupation des Nouvelles-Hébrides ? Mais voilà qu'une occasion d'arriver à ce résultat si désirable semble pourtant vouloir se présenter.

Aussi me permettrai-je de supplier le gouvernement de s'efforcer, par tous les moyens en son pouvoir, de ne pas la laisser échapper. Des pourparlers sont, en effet, actuellement engagés entre une Compagnie américaine et l'Australie, pour la pose l'un câble sous-marin, destiné à relier cette dernière à San-Francisco, via Honolulu. En jetant les yeux sur un planisphère, on s'aperçoit qu'en joignant par une ligne droite un point au nord de Queensland (Australie) à San-Francisco, la déviation à faire pour toucher à la Nouvelle-Calédonie est peu considérable. Le rôle du gouvernement français, dans le cas actuel, semble donc tout tracé : s'aboucher, par l'intermédiaire des agents consulaires, avec la Société américaine de San-Francisco d'un côté, et les gouvernements d'Australie de l'autre, afin d'obtenir que le câble passe par la Nouvelle-Calédonie, le besoin urgent d'une communication sous-marine entre la France et sa possession du Pacifique se faisant chaque jour de plus en plus sentir.

.....
Sur rade, la canonnière anglaise *Raven*, et les navires de guerre français *Duchaffault*, *Dives*, *Loyalty*. Pas de navire de commerce français.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 7 septembre 1886)

Nouméa, le 23 juillet 1886.

J'ai la douce satisfaction de vous annoncer la *réhabilitation* de MM. Goguet, coiffeur à Nouméa, et Paladini, colon à Païta, libérés des travaux forcés, qui a été prononcée par le tribunal supérieur de Nouméa, dans son audience du samedi 17 juillet.

La Nouvelle-Calédonie voit, du meilleur œil, s'ouvrir l'ère des réhabilitations, car elle n'a que des avantages à en retirer. Il ne faudrait pourtant pas croire qu'on y soit prodigue de réhabilitations : ce qui, d'ailleurs, serait fâcheux. Il n'y en a eu, en effet, que trois de prononcées depuis 186, année de l'installation du bagne à la Nouvelle-Calédonie.

Le Conseil général s'est réuni extraordinairement le 12 de ce mois, pour l'examen de questions d'une grande importance. La municipalité nouméenne est, depuis quelque temps, en pourparlers avec la Caisse des dépôts et consignations, pour l'emprunt de un million de francs, destinés à l'accomplissement de travaux d'utilité publique d'une urgente nécessité. La caisse en question veut bien consentir au prêt de la somme demandée, mais au taux de 4 1/2 %, avec la garantie de la colonie, ce qui lui a été accordé par un vote de notre Assemblée. La ville de Nouméa va pouvoir s'améliorer, se transformer en quelque sorte, nos rues et places laissant énormément à désirer. Il est aussi question de l'emploi d'une certaine partie de l'emprunt à la construction d'un appontement d'une centaine de mètres environ, indispensable pour le chargement et le déchargement rapides de nos navires.

Du travail sera ainsi procuré à nos nombreux ouvriers libres et libérés, dont la plupart chôment, et la sécurité publique s'en accroîtra d'autant. Il est même étonnant de ne pas avoir à constater un plus grand nombre de crimes, par ces temps de misère que traverse la colonie, et cela depuis deux années sans interruption.

Le Conseil général a également voté la somme de 300 francs devant être affectée à l'envoi d'un télégramme au ministre, pour demander le maintien des troupes aux Nouvelles-Hébrides* et la prise de possession de ces îles *sans condition*. Voilà de l'argent bien employé, et l'on ne pouvait pas moins attendre du patriotisme de nos mandataires qui, en cela, se font l'écho des vœux de la population tout entière.

L'assemblée a également émis son avis sur diverses questions d'un intérêt purement local.

À propos des Nouvelles-Hébrides, l'avis-transport *Allier*, qui est rentré le 11 de ce mois de sa tournée dans l'Archipel, nous a ramenés onze soldats, légèrement malades, sur les deux cents environ composant le petit corps d'occupation. Celui-ci, comme c'était prévu, a eu à payer son tribut à la fièvre surtout au début, où il a fallu tout installer, tout créer. Mais les conditions hygiéniques ne tarderont pas à devenir meilleures par suite du déboisement, de l'assainissement du sol, de la construction de demeures plus confortables, de l'amélioration du régime alimentaire, toutes choses pour la parfaite exécution desquelles on peut compter sur le dévouement et la science de nos officiers et de nos médecins de la marine. Je réclame encore, à cor et à cris, l'emploi de la main-d'œuvre pénale pour tous ces travaux.

Le consul d'Angleterre à Nouméa continue le cours de ses exploits. Après cette impertinente lettre adressée au gouvernement de Sydney, dans laquelle M. Layard laissait planer d'odieux soupçons sur nos braves employés des postes, voici maintenant qu'il prête au gouverneur français une intention qui n'est assurément jamais, un seul instant, entrée dans sa pensée. Il a été, en effet, reçu ici par le dernier courrier un télégramme daté de Londres du 29 juin, qui est ainsi conçu (je traduis littéralement) :

« M. Layard, consul de Sa Majesté Britannique en Nouvelle-Calédonie, déclare que les autorités françaises ont l'intention d'expulser les colons libres de cette colonie en rachetant leurs terres, qui seraient livrées à la main-d'œuvre pénitentiaire. »

M. Layard a beau donner un démenti formel au contenu de cette dépêche, elle n'en existe pas moins et n'en a pas moins produit un déplorable effet. Et puis, somme toute, il n'y a pas de fumée sans feu.

À Londres, à 6.000 lieues de Nouméa, on n'invente pas des nouvelles de cette force-là ; le coup part donc de M. Layard qui, en cette circonstance, a de nouveau gravement altéré la vérité. Ce dont le gouvernement français s'occupe très sérieusement, surtout depuis une année, c'est de faire rentrer les sommes dues par les nombreux débiteurs du domaine, et à prononcer la déchéance de ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas s'exécuter. Il y a loin de là, ce me semble, à l'intention prêtée par la dépêche en question. En outre, par le décret du 16 août 1884, l'État s'est réservé des surfaces de façon à satisfaire, pendant de longues années encore, aux exigences de la colonisation pénale. La France n'a donc nul besoin de se mettre en frais pour assurer des terres à ses concessionnaires, ibères ou condamnés. Mais il importait d'agiter le spectre des condamnés français envahissant le Pacifique ; cela faisait bien dans le tableau ; et puis, c'est une corde dont ont joué et jouent encore avec tant d'habileté les Australiens et les Anglais pour tenter d'empêcher la prise de possession des Nouvelles-Hébrides* par la France.

L'administration de la marine vient de faire appel au commerce de la colonie pour la fourniture de 5.500 tonnes de houille de provenance australienne. C'est une faute à un double point de vue, car il reste encore ici un stock de près de 6.000 tonnes de charbon qui se désagrège, s'émiette et se perd chaque jour de plus en plus, sous l'action combinée du vent, du soleil et de la pluie ; en outre, d'après les heureux résultats des dernières expériences tentées sur le charbon néo-calédonien, on avait acquis la pleine conviction que nous serons tout prochainement en mesure de nous passer du combustible australien. Aussi, avant d'être arrivé à la fin de l'approvisionnement actuellement encore existant, était-il possible de le renouveler, grâce à la puissante main-d'œuvre pénale, avec de la houille du pays : d'où, économie des finances métropolitaines, et suppression d'une redevance prélevée, depuis de trop longues années déjà, par nos implacables ennemis coloniaux et commerciaux les Australiens. Il faut donc que cette fourniture de charbon étranger soit la dernière. Tel est le vœu d'un homme qui, se plaçant au point de vue patriotique, se croit également, d'un autre côté, assez au courant de la question pour se permettre de donner au département le respectueux conseil d'agir dans le sens qu'il indique.

Sur rade, le vapeur français *San-Martin*, des Chargeurs réunis, du Havre. Ce navire nous est arrivé de Taïti, le 15 du courant, après une fort belle traversée, qui n'a duré que onze jours. L'avis-transport de guerre *Dives* doit prochainement partir pour l'archipel des Nouvelles-Hébrides, dépourvu de navires de guerre français depuis le 12 de ce mois. Nos officiers de marine font ici un peu ce qu'ils veulent. La destination ultérieure du *San-Martin* ne m'est pas encore connue.

D'après certains bruits qui courent, Saussier, ce malheureux forçat condamné à tort par la cour d'assises de Loir-et-Cher, sur une déclaration fautive d'une fille Pichon qui l'accusait de l'avoir violée dans le parc de Chambord, aurait été tué par un surveillant, pour rébellion dans le travail. Je vous donne, toutefois, cette nouvelle sous les plus expresses réserves : c'est au département qu'il appartient d'éclaircir cette affaire.

M. Julien Recourt, consul français à Sydney, est mort dans cette ville, le 14 juillet, d'une attaque de paralysie cérébrale. Ses obsèques ont eu lieu en grande pompe. Le gouverneur de Sydney s'y était fait représenter ; les consuls étrangers y assistaient, ainsi que la plupart des Français établis dans cette ville. Des discours ont été prononcés, sur

le bord de la fosse, par le chancelier M. de Louvières, et M. Conil, agent général de la Compagnie des Messageries maritimes.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 25 septembre 1886)

Nouméa, 8 août 1886.

Les travaux de recherches entrepris avec vigueur sur nos gisements houillers nous ont enfin permis d'acquérir la certitude que notre île possède le précieux combustible en grande abondance, en bonne qualité, et dans des conditions à pouvoir prochainement écarter de notre consommation le charbon australien. Déjà la puissante Compagnie des Messageries maritimes est toute disposée à passer un contrat pour la fourniture de vingt-cinq mille tonnes chaque année, du jour où, naturellement, nos mines se trouveront suffisamment outillées. La consommation annuelle des vapeurs de la station locale, des transports du commerce et de nos diverses industries dépasse assurément six mille tonnes. Voilà donc une dépense certaine de trente et un mille tonneaux de houille, pouvant suggérer l'idée à des industriels, à des capitalistes, français bien entendu, la pensée d'engager leurs capitaux dans une affaire qui, pour les gens compétents, est sûre.

Le chômage de nos riches et pour ainsi dire inépuisables mines de nickel et de cobalt serait, assure-t-on, sur le point de cesser, le stock en Europe des deux précieux métaux tirant à sa fin.

C'est qu'aussi le champ des applications industrielles de ces métaux — dont nous avons aujourd'hui à peu près le monopole dans l'état actuel des découvertes sur la surface du globe — s'élargit de jour en jour, grâce surtout à leur brillant, à leur dureté et à leur inoxydabilité. On parle de rallumer les hauts-fourneaux de la pointe Chaleix, près Nouméa, éteints depuis deux années, et destinés à la confection de fontes ou *matts* des deux métaux en question.

Il est, en outre, parvenu au chef-lieu les meilleures nouvelles d'une mine de plomb argentifère, située dans le nord de l'île, et sur laquelle on fonde les plus grandes espérances; puissent-elles se réaliser ? On parle encore de la découverte de gisements aurifères ; j'attendrai, pour vous en parler plus longuement, d'avoir en main des renseignements sûrs et précis.

Enfin, autre bonne nouvelle pour la colonie : 30.000 quintaux sur les 61.500 de conserves de viandes demandées pour l'armée ont été adjugés au prix de 125 francs le quintal à la Société Digeon et Cie*, de Paris, qui a pris, par écrit, « l'engagement absolu de faire concourir tous les éleveurs calédoniens à cette fourniture au prorata de leurs propriétés. » Cette adjudication se rapporte aux fournitures à effectuer en 1888, 1889 et 1890. Le ministère de la guerre s'est, en cela, conformé au désir du Parlement, qui tend à n'user, autant que faire se pourra, pour tous les services publics, que de produits français. Mais les 61.500 quintaux de la totalité de l'adjudication auraient parfaitement pu être fournis par la Nouvelle-Calédonie, qui possède d'immenses troupeaux dont la production l'emporte de beaucoup sur la consommation. Espérons qu'à la prochaine adjudication le lot entier sera réservé à notre colonie, qui sera alors, encore mieux qu'aujourd'hui, parfaitement en mesure d'y faire face.

Qu'on nous permette maintenant une simple observation relative à la manière de procéder de la guerre en cette circonstance. Comme on avait du temps devant soi, puisque la première livraison ne devait avoir lieu qu'en 1888, on aurait pu faire de la publicité dans la colonie, qui n'a appris cette opération fort avantageuse pour elle que

par l'annonce des résultats de l'adjudication. On aurait ainsi fait taire toute espèce de récrimination, et le Trésor français y aurait certainement bénéficié, attendu qu'il existe ici un certain nombre de gros et riches éleveurs parfaitement en état de se mettre sur les rangs pour une fourniture de cette importance. Avis à qui de droit.

En somme, l'avenir, pour la Nouvelle-Calédonie, ne se présente pas sous un jour trop défavorable.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 24 octobre 1886)

Nouméa, 20 août 1886.

.....
Deux crimes, d'une nature bien différente, ont vivement impressionné la population de notre ville, d'ordinaire assez paisible.

Le premier est le fait du sergent vaguemestre de l'infanterie de marine nommé Bonnet, qui disparut le 7 août de la caserne. Ne le voyant pas revenir, on fit une perquisition dans sa chambre, et l'on acquit bientôt la certitude qu'il s'était approprié l'argent de nombreux mandats adressés aux soldats et aux officiers. On trouva, en effet, dans sa malle une quantité considérable de lettres annonçant des envois d'urgent qui n'était jamais parvenus aux destinataires. Cet individu avait, paraît-il, écrit à son colonel qu'il allait se suicider. Il aurait certes bien agi en mettant son projet à exécution, mais il n'en a pas eu le courage, et le 12 au matin, las de vagabonder, cet infidèle vaguemestre est venu se rendre. Immédiatement incarcéré, il attend aujourd'hui le dénouement de sa vilaine action devant le conseil de guerre qui va, sans doute, donner la consécration officielle de son séjour au bagne.

Le deuxième crime a été commis par un Canaque employé dans un café. Subitement pris d'une sorte de folie, cet indigène quitta la salle du débit et courut dans sa chambré en criant qu'il voulait tuer tous les blancs. Il prend une hache et frappe le cuisinier de six coups de cette terrible arme, puis il file vers la salle à manger, où le chef de l'établissement réunissait ce soir-là quelques amis à dîner. Le forcené se disposait à continuer la boucherie quand l'un des convives eut la présence d'esprit d'envelopper l'assassin d'une draperie. Le terrasser, le désarmer, le ficeler, tout cela fut alors l'affaire d'un moment. Les blessures du cuisinier ne sont heureusement pas mortelles. Tout fait supposer que ce Canaque a agi avec préméditation ; la hache dont il s'est servi était toute neuve, et il la tenait cachée dans sa malle. Cet incident devrait bien provoquer de la part de nos gouvernants un arrêté défendant aux Canaques engagés chez des particuliers de posséder des armes ou des munitions. Mais le mieux serait incontestablement d'en prohiber absolument la vente, surtout aux Néo-Hébridais*, qui s'en sont malheureusement trop souvent servi contre nos courageux explorateurs, pionniers et marins.

.....
Le 16, à huit heures du matin, M. le gouverneur Nouët a ouvert dans la salle des Fêtes, à l'hôtel de ville de Nouméa, la session ordinaire du Conseil général pour 1886. Comme c'est de règle, le chef de la colonie a prononcé un discours, dans lequel il s'est plu à constater l'excellence de la situation de la colonie au point de vue politique ; mais aussi, par contre, son assez piteux état au point de vue matériel. Ce qu'il importe surtout de retenir des paroles prononcées en cette circonstance par M. Nouët, c'est le désir de celui-ci de voir [établir un impôt sur les indigènes plutôt que d'augmenter les charges déjà si lourdes qui pèsent sur les Européens](#). Les indigènes devenus Français

sont au. nombre de 40.000. Le supplément de ressources produit par le projet de M. Nouët serait consacré a la construction de routes dans les arrondissements du Nord, aujourd'hui privés du moyens de communications par terre.

Voici le total des exportations du deuxième trimestre 1886 : 260.350 fr. monnaie, 2.245 peaux de bœuf, 30 barriques de suif, 248 peaux de veau, 4.467 sacs de coprah, 190 barriques vides, 19 balles de peaux de mouton, 6.887 sacs de maïs, 206 tonnes 205 kilogrammes minerais de chrome, 185 sacs de biche de mer, 84 sacs de champignons, 2.020 tonnes 500 kilogrammes de minerais de cobalt, 451 caisses de fruits, 19 balles de vieux cuivre, 319 tonnes de minerais de nickel, . 421 balles de sandal, 240 sacs d'os, 40 sacs de cornes, 2 sacs de café, 98 balles de laine, 22 barriques d'huile de coco, 97 balles de fibres de coco, 44 sacs d'huîtres, 7 caisses de plantes, 10 sacs de cocos, 38 barriques de bœuf salé, 39 balles de vieux zinc, 4 barrique d'écaillés de tortue, 1 balle de crin, 1 caisse de citrons. Tout cela représente une valeur de 4 million 273.728 francs.

Les importations du deuxième trimestre s'élèvent à 4 million 422.588 francs.

Navires entrés à Nouméa pendant le deuxième trimestre 1886 : français, 7, jaugeant 13.378 tonnes ; anglais, 20, jaugeant 8.476 tonnes ; allemand, 4, jaugeant 229 tonnes. Totaux, 28 navires, jaugeant 22.083 tonnes.

Navires sortis de Nouméa pendant le deuxième trimestre 1886 : français, 10, jaugeant 15.709 tonnes ; anglais, 19, jaugeant 9.374 tonnes ; allemand, 4, jaugeant. 229 tonnes. Totaux, . 30 navires, jaugeant 25.312 tonnes.

Pas de navire de commerce français sur rade. Attendu le mois prochain, le trois-mâts-barque *François-Joseph*, qui a quitté Bordeaux, à la fin de mai.

L'avis-transport de guerre *Allier* a quitté Nouméa le 19, faisant route pour Rochefort, en passant par le canal de Suez.

L'île est parfaitement tranquille sous tous les rapports.

Une commission nommée pour étudier sur les lieux les causes, les effets et les suites probables des dernières éruptions volcaniques en Nouvelle-Zélande, a, dans un rapport, rassuré les esprits eu affirmant que le plus grave danger était passé, pour un temps du moins, non seulement dans les localités qui en ont été récemment le théâtre, mais encore dans le reste de la colonie où l'éclat du mois dernier, en diminuant partout la pression, a éloigné toute cause immédiate d'explosion.

Le rapport s'occupe aussi des qualités fertilisantes attribuées à la cendre volcanique dont le pays a été couvert. La rapidité et l'abondance avec lesquelles a reparu la végétation à travers la couche de cendres, avaient fait penser que celles-ci contenaient un principe fécondant d'une puissance extraordinaire ; la commission dit que ces cendres peuvent, en effet, améliorer les mauvaises terres, mais qu'elles n'ont que peu d'action dans les bonnes. Il faudra s'en contenter.

Ce n'est pas, du reste, le seul avantage que le pays a retiré du désastre des premiers jours de juin. À quelque chose malheur est bon, dit le dicton populaire. Si le paysage que les touristes admiraient a disparu, ce n'a été que comme un changement de décoration au théâtre, et si les phénomènes qu'on venait voir de loin ne se produisent plus, d'autres les ont remplacés plus curieux peut-être.

Il en a bien coûté quelques ruines et morts d'hommes en trop grand nombre, mais les maisons tombées se relèvent et les morte s'oublient vite.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 5 novembre 1886)

Nouméa, 31 août 1886.

.....
Le gouvernement de la République [...] vient d'accorder une subvention annuelle de trente mille francs à une ligne à vapeur entre Nouméa et l'archipel des Nouvelles-Hébrides*. Il existe déjà un petit steamer faisant ce service ; mais on va ainsi pouvoir y substituer un autre de plus forte dimension, d'une marche supérieure ; et comme le Conseil général est actuellement en session, l'affaire se décidera promptement. Déjà un négociant de notre place se dispose à faire des offres de ce côté, avec l'intention de s'embrancher sur la ligne de San-Francisco en Australie : ce qui permettra à nos correspondances avec l'Europe et l'Amérique surtout, de gagner au moins une dizaine de jours.

.....
Le Conseil général tient actuellement sa session ordinaire annuelle, destinée à la discussion et au vote du budget de la colonie pour 1887.

Parmi les principales questions à traiter par cette assemblée, il faut placer en première ligne une demande d'emprunt déposée sur le bureau par M. Gouharou, secrétaire général, qui fait fonction de directeur en attendant l'arrivée du titulaire, M. Moracchini, que le *Scorff* doit nous amener de Tahiti vers la fin de septembre. Cet emprunt, dont le montant n'a pas encore été débattu et fixé, doit servir à liquider un certain nombre de dépenses arriérées, incombant à la colonie. Une commission a été chargée d'en déterminer la montant, les conditions et l'emploi ; c'est le Conseil qui, naturellement, jugera en dernier ressort. Certains pensent, et je me range à leur manière de voir, qu'il faudrait d'une pierre frapper deux coups : emprunter, pour boucher l'arriéré, et aussi pour l'exécution de grands travaux d'utilité publique, tels que wharfs et bassins de radoub, si désirables à tant de points de vue. Je fais des vœux pour que cette idée se réalise et que l'emprunt soit voté pour [*sic*] nos élus. Déjà un ingénieur civil de valeur, M. Koch, vient d'adresser au Conseil un projet de bassin de radoub sérieusement étudié. M. Koch demande la concession d'un terrain, qu'il désigne, pour l'emplacement du bassin. Cette concession accordée, M. Koch se rendrait en France pour obtenir l'approbation et la garantie du gouvernement métropolitain, et pour confier cette entreprise à une compagnie financière. L'examen de cette proposition a été confié à une commission qui, nous le pensons du moins, donnera un avis favorable. Il est temps que, de ce côté, nous cessions d'être tributaire des Australiens, nos ennemis industriels et commerciaux. Quand on pense que deux navires de guerre de notre station locale, le *Duchaffault* et le *Loyalty* vont, sous peu, se rendre à Sydney, le premier à l'effet de convoyer et de remorquer le dernier, qui a des réparations et additions à exécuter sur son pont et dans sa machine. Voilà de l'argent français déplorablement jeté à la tête des Anglais et deux navires détournés pendant un temps toujours trop long de leur mission : la protection constante des intérêts français dans la Pacifique ouest. Avec les Canaques, avec les condamnés, dont le nombre s'accroît chaque année de près d'un millier, avec nos deux petits corps d'occupation aux Nouvelles-Hébrides, il n'est pas prudent de dégarnir la Nouvelle-Calédonie de deux de ses navires de guerre sur quatre. Si la Nouvelle-Calédonie était outillée, ces désagréments, ces pertes d'argent, ces dangers n'existeraient pas.

Les travaux sont toujours activement poussés du côté des recherches sur nos gisements houillers. À la mine Loyalty (territoire de Moindou), le personnel, qui comportait vingt et un condamnés, un surveillant et un piqueur, a été augmenté de quarante condamnés et de deux surveillants. À la mine des Portes de Fer (quatre kilomètres de Nouméa), les recherches vont aussi de l'avant ; mais là, on est retardé par l'eau. Les propriétaires d'un gisement houiller qui promet beaucoup, sis à Koné (côte nord-ouest de l'île), viennent de s'adresser au chef de la colonie pour obtenir la main-d'œuvre pénale, à l'effet de démontrer l'exploitabilité de leur mine. On ne peut pas la

leur refuser, puisqu'on l'accorde aux autres, à moins qu'il n'y ait ici deux poids et deux mesures : ce que nous ne croyons, pas.

Mais ce que nous constatons avec joie, c'est la grande activité mise en œuvre pour arriver à ce que nous puissions nous passer le plus tôt possible des charbons australiens, et, en cela, nous adressons toutes nos félicitations à la Métropole pour le généreux et patriotique appui qu'elle fournit à sa colonie.

Aujourd'hui a mouillé sur rade le trois-mâts *François-Joseph*, capitaine Harrant, de la maison L. Ballande et fils, de voire place. Sa traversé, de Bordeaux à Nouméa n'a duré, que cent deux jours, ce qui est un très joli résultat.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 27 novembre 1886)

Nouméa, 30 septembre.

Grande liesse, les 23 et 24 septembre, à Nouméa, à l'occasion du trente-troisième anniversaire de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie par la France. Il est bon, au point de vue surtout des indigènes, de rappeler cette date par des réjouissances auxquelles ils s'empressent, d'ailleurs, de ne jamais manquer. L'avis de guerre *Guichen* avait, pour la circonstance, amené au chef-lieu tout un chargement de naturels recueillis sur la côte est. La fête, pour les simples Canaques, a consisté dans l'éternel *pilou-pilou* (danse indigène), et aussi dans l'ascension au mât de cocagne pour y « décrocher la timbale », transformée, cette fois, en chemises, pantalons, morceaux d'étoffe rouge, pipes, etc., toutes choses dont ils se montrent très friands. Quant aux chefs, affublés de vieux uniformes d'officiers de vaisseau, d'artillerie ou d'infanterie de la marine, ils dédaignent les vulgaires plaisirs de leurs *tayos*. On les voit plutôt dans les cafés et les débits de la cité. Les principaux d'entre eux, et entre autres Kaké et Gélima, les deux grands chefs de Canala, se sont rendus aux bals du Gouvernement et de l'hôtel de ville, revêtus de leur plus brillant costume, avec cinq galons sur les manches et chacun deux médailles d'or sur la poitrine que leur a décernées la métropole pour leur dévouement absolu à la cause française.

Partout, et avec raison, on fêté ces hommes primitifs ; et puis, ils se rendent compte de notre civilisation, des avantages qu'elle procure ; ils peuvent constater notre puissance maritime et militaire ; puis ils s'en retournent dans leurs tribus, enchantés de ce qu'ils ont vu, et avec la salutaire impression qu'il ne ferait pas bon chercher noise aux blancs. Donc, excellents résultats à tous les points de vue.

Rien de changé cette année au programme des réjouissances ; comme toujours, nous avons eu des salves d'artillerie ; les édifices publics et les maisons particulières ont arboré des drapeaux ; puis, courses de chevaux, régates, jeux publics et pilous-pilous de nuit sur la place Courbet, dîners et bals au Gouvernement et à la Marine. Cette année, la canonnière anglaise *Swinger*, qui se trouvait sur rade, avait hissé son grand pavois, et son embarcation est arrivée deuxième à une course à l'aviron. En voilà maintenant jusqu'au 24 septembre 1887.

Un navire anglais vient d'entrer dans notre port, portant dans ses flancs 800 mètres cubes de bois de provenance américaine, et un autre est prochainement attendu, avec la même quantité.

Il est réellement déplorable de voir combien les fonctionnaires locaux se soucient peu des deniers de l'État. Quoi ! voici une administration pénitentiaire qui se fait attribuer les plus beaux massifs forestiers de la colonie, des kilomètres de bois ne comprenant

pas moins de deux cents essences, propres à tous usages de construction et autres, et il faut encore aller chercher à grands frais en Amérique et en Nouvelle-Zélande des sapins d'Oregon et d'Auckland ? Incurie administrative, sinon plus ; car, en cherchant bien, on peut se demander si l'oubli volontaire des bois du pays pour les travaux publics exécutés dans l'île n'a pas pour but de permettre à certains monopoleurs de Nouméa de réaliser un joli bénéfice sur le budget colonial.

Ce que nous disons du bois, un autre plus autorisé que nous vient de le dire des ciments et des plâtres. On lit, en effet, dans le *Moniteur officiel de la Nouvelle-Calédonie* du 22 septembre, un remarquable rapport du capitaine d'artillerie de la marine Gossot, dans lequel l'auteur signale la richesse de nos gisements de calcaires et de gypse. Il est navrant de voir nos administrateurs acheter à l'étranger du ciment de Portland et du plâtre de provenance anglaise, quand nous avons ici des montagnes de ces précieux produits !

Quand donc enfin se décidera-t-on à se passer de certains fournisseurs auxquels la prospérité de la colonie importe peu, et qui ne voient dans la Nouvelle-Calédonie qu'un établissement pénitentiaire destiné à faire leur fortune ?

La situation, en effet, est celle-ci : d'une part, quelques gros commerçants, auxquels se joignent les maristes, qui ne veulent pas de colonie libre, mais seulement un vaste bagne* consommant beaucoup. C'est la théorie de ce que l'on a appelé la colonisation par les gens du roi. Si les maristes partagent cette manière de voir, c'est que l'arrêt de l'immigration libre leur assure le monopole des indigènes au moral comme au physique.

D'autre part, sont les partisans de la colonie libre, se servant de la transportation comme d'un moyen, du pénitencier comme d'une étape vers la mise en concession du condamné qui se crée une famille et dont les fils deviennent des colons libres qui se noient dans la masse, à tel point que, dans un nombre d'années à déterminer, le bagne a disparu ; et il ne reste plus alors qu'une population de citoyens français. Le nombre étant du côté des colons libres dans ce dernier système, c'est une population morale et honnête qui dominera, tandis que la méthode du bagne à perpétuité, tout en coûtant beaucoup, ne fera qu'enrichir trois ou quatre fournisseurs, tout en maintenant, à côté de ces privilégiés, une tourbe infâme de misérables déclassés.

Où est la vérité ? Du côté de ceux qui veulent une geôle ou du côté des partisans du développement de la colonie ?

Pour l'honneur de la France, nous espérons que notre colonie ne sera pas condamnée à cette terrible et humiliante situation. Dans l'intérêt du budget, il faut que l'on s'arrête, et que l'on exécute la loi de 1854 dans sa teneur : mises en concession des condamnés de bonne volonté. Enfin, il faut que l'annexion des Hébrides vienne ouvrir à nos libérés un vaste champ d'action, sans lequel ils deviendront la légion des désespérés, que l'on peut mitrailler sans doute, mais qui peut, elle aussi, dans une heure de colère, mettre à feu et à sang la colonie dans laquelle on les enferme sans issue, sans moyens de gagner leur existence.

Qu'on y prenne garde ; ils sont cinq mille, et chaque année, ils augmentent de quatre à cinq cents. Comment sortira-t-on de cette crise ? Croit-on la diminuer, l'atténuer, en ajoutant à ces cinq mille crève-de-faim quatre à cinq mille récidivistes ?

La question sociale se greffe ici sur la question pénitentiaire, et de grands malheurs peuvent être conjurés par l'annexion des Nouvelles-Hébrides.

Les avisos de guerre *Loyalty* et *Dives* sont partis le 20 du courant pour se faire réparer en Australie. Il est bien dommage que la somme importante qui, en cette circonstance, va être dépensée par l'État, ne puisse pas l'être en Nouvelle-Calédonie, au lieu d'aller remplir les coffres de nos pires ennemis les Australiens.

Pourquoi le département ne prend-il pas ses dispositions à l'effet de construire un bassin de radoub à Nouméa, et ce au moyen de la main-d'œuvre pénale qu'on y a à discrétion ? Qu'arrive-t-il aujourd'hui ? C'est que nous n'avons plus un seul navire de guerre sur la rade. Le *Duchaffault* a fait route, le 28, pour l'archipel des Nouvelles-

Hébrides, et le *Guichen* est parti ce matin pour le tour des côtes, ramenant les Canaques dans leurs tribus. Déplorable situation à tous égards.

Hier a mouillé sur rade la corvette de guerre anglaise *Diamond*, montée par 220 hommes d'équipage, après avoir échangé avec la terre les saluts d'usage, Elle vient de Sydney et doit nous quitter dans quatre ou cinq jours, à destination probable des Nouvelles-Hébrides.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 21 décembre 1886)

Nouméa, 26 octobre.

Le Conseil général est aujourd'hui au complet, et le scrutin de ballottage du 17 a donné gain de cause aux deux candidats républicains, de telle sorte qu'actuellement les rôles sont renversés : l'ancienne majorité est devenue la minorité, et *vice versa*.

Sur seize conseillers, dix sont républicains et six réactionnaires, ou, plus exactement, cléricaux. C'est sur le terrain clérical, en effet, que les élections se sont faites, et c'est sur ce terrain que les partisans de la toute-puissance congrégation mariste ont été battus. D'où, profonde consternation dans le camp clérical, qui s'estime avec raison perdu sans ressource. Adieu les subventions pour les écoles et les orphelinats congréganistes ! Adieu les faveurs de toutes sortes dont nos gouvernants n'ont cessé de combler les maristes !

Il va, cette fois, falloir rentrer dans le droit commun ; et le droit commun pour ces religieux, c'est l'expulsion pure et simple. Il y a trop longtemps déjà que dure cette flagrante illégalité ; et les décrets doivent être appliqués en Nouvelle-Calédonie comme sur toutes les terres où flotte le drapeau de la République !

.....
À 250 lieues environ au nord de la Nouvelle-Calédonie, dans l'archipel de Santa-Cruz, est une île célèbre par le naufrage d'une de nos illustrations maritimes : c'est Vanikoro. Il y a quelques années, l'avisos le *Bruat*, commandé par M. Benier, eût la bonne fortune à l'oc"an quelques-unes des glorieuses épaves des vaisseaux la *Boussole* et l'*Astrolabe*, que dirigeait La Pérouse dans son exploration fameuse. Ces reliques ont été déposées au musée du Louvre, où c'était naturellement leur place. Mais il paraît qu'il existe encore dans Vanikoro, en un point nommé Pelou, un monument construit par les malheureux naufragés, et qu'on aperçoit parfaitement de la haute mer. Il serait fort à souhaiter, pour l'honneur de la France, et aussi au point de vue de la science, qu'on tentât, par tous les moyens, d'arriver jusqu'à ce monument où l'on recueillerait assurément de précieuses reliques. Certains trafiquants des Nouvelles-Hébrides, qui ont poussé jusque-là, ont des données sur la position exacte du monument en question, et il serait facile à notre gouvernement local de les découvrir. Je me permets de donner le conseil à l'administration métropolitaine de ne pas perdre de vue cette expédition, qu'il est très facile de mener à bonne fin au moyen d'un navire de notre station locale. Il faudrait pourtant se hâter, car il m'est revenu qu'un riche traitant de nationalité anglaise, aux Nouvelles-Hébrides depuis de longues années, connaissant parfaitement Vanikoro, se disposait à y entreprendre des recherches et à mettre la main sur tous ces objets, si précieux pour la science, et qui doivent nous être chers à tant de titres.

Les avisos *Scorff* et *Guichen* viennent de quitter Nouméa, le premier pour faire le tour des côtes et relever les postes ; le second pour se rendre aux Nouvelles-Hébrides.

Le général inspecteur Bouët, de l'infanterie de marine, rentre en France par ce courrier.

La quarantaine du *Calédonien* a été levée le 21. Il fera voile pour France dans la première quinzaine de novembre, emportant les passagers civils et militaires ayant terminé leur temps de séjour réglementaire aux colonies.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 31 décembre 1886)

Nouméa, 10 novembre 1886.

Dans sa courte session, qui a été close le 29 octobre, le Conseil général nouvellement élu a voté un **impôt de capitation de dix francs par an, applicable aux indigènes du sexe masculin de dix-huit à cinquante ans**, faisant partie du premier arrondissement. On n'a voulu frapper, pour le moment, que les Canaques de ce territoire, par la raison qu'ils sont beaucoup plus civilisés que ceux des autres arrondissements : mais c'est un acheminement vers une taxe générale, applicable à tous les indigènes mâles de l'île : mesure dont j'ai cherché à démontrer les avantages dans une précédente lettre.

Puis, sur la question d'un bassin de radoub, dont la construction serait si utile aussi bien pour la France que pour sa colonie, un Mémoire, avec devis et plans à l'appui, ayant été fourni à cet égard par M. Koch, ingénieur civil à Nouméa, le Conseil a émis le vœu : 1° que le terrain demandé par M. Koch, à la Pointe de l'Artillerie, lui soit donné en concession pour une période de 99 ans ; 2° que M. Koch soit autorisé à former une Compagnie pour l'exécution de son projet ; 3° qu'un délai de mise en train de trois ans lui soit accordé pour commencer les travaux ; et 4° qu'il soit décidé que les travaux devront être terminés dans l'espace de trois ans à compter de l'expiration du délai ci-dessus.

Un crédit de 125.000 fr. a, de plus, été voté pour l'étude d'un chemin de fer de Nouméa à Bourail.

Le conseil a encore adopté différents vœux : création de commissions municipales à Thio, Koné, Hienghène ; recensement de la population en 1887 ; opposition à l'établissement de toute mesure de douane dans la colonie ; recouvrement, par toutes les voies de droit, des sommes dues par les débiteurs du Domaine jusqu'au 31 décembre 1885. Une demande d'emprunt, présentée par l'administration, a été repoussée — et avec justice. Que celle-ci fasse donc, avant d'emprunter, rentrer les 600.000 francs qui lui sont dus par les retardataires du Domaine !

Le Conseil général a, en outre, invité le directeur de l'intérieur à préparer un plan d'organisation laïque de l'orphelinat des garçons et de celui des filles, et à le présenter à la prochaine session du Conseil.

Les conseillers se sont séparés après l'émission du vœu qu'un siège à la Chambre des députés et un autre au Sénat soient accordés à la Nouvelle-Calédonie. Cette session pourra compter parmi les meilleures au point de vue des résultats.

Il faudra bien pourtant se résoudre un jour à l'établissement de la Douane, si la colonie veut se rendre digne de l'intérêt que la métropole ne cesse de lui témoigner !

Un brave citoyen de Nouméa, depuis plus de vingt années dans la colonie, M. Chaplet, ex-sergent-major, décoré de la médaille militaire, président de la Société des anciens militaires et marins de la Nouvelle-Calédonie, poursuit avec un acharnement digne d'éloge la campagne entreprise en vue de faire payer à une centaine au moins de

jeunes gens nés en France et habitant la colonie l'impôt du sang, auquel ils sont jusqu'ici parvenus à se soustraire par la plus flagrante des illégalités. Il se rencontre, dans le nombre de ces insoumis, jusqu'à des employés de l'État, commissionnés par le ministre, et tenant la place d'anciens sous-officiers méritants qui, eux, se sont acquittés de leur dette envers la patrie, et se trouvent, par ce fait, sans emploi ; tandis qu'à côté d'eux, des ouvriers, des colons sont appelés à faire leur service en France, où ils se rendent par les vaisseaux-transports qui amènent ici, trois fois par an, les condamnés aux travaux forcés. Les citoyens français sont égaux devant la loi, et doivent tous au même titre le service militaire à la patrie !

Beaucoup d'actes de l'état-civil de Paris ayant été détruits pendant l'insurrection communiste de mai 1871, un certain nombre de jeunes gens qui n'ont pas veillé à leur inscription sur les registres *ad hoc*, ne sont pas appelés sous les drapeaux ; il importe, pour faire cesser au plus tôt ce scandaleux abus, que le département donne l'ordre d'effectuer un recensement général de la population néo-calédonienne. Quant aux insoumis, une fois découverts, on pourrait, afin de régulariser leur cas et d'éviter la dépense considérable nécessitée par leur retour en France à l'effet de rejoindre leurs corps, rendre applicable à la Nouvelle-Calédonie l'ordre du jour de l'honorable M. Paul Bert, résident général au Tonkin, prescrivant d'incorporer sur place tous les jeunes gens aptes à servir.

Il y a tout lieu de croire que cette mesure sera enfin uniformément appliquée dans toutes les possessions françaises d'outre-mer, et que les jeunes gens nés en France, mariés ou non, qui se sont jusqu'à ce jour soustraits au service obligatoire pour tous, seront prochainement incorporés, suivant leurs aptitudes, soit dans l'infanterie de la marine, soit dans l'artillerie de la marine, ou dans les compagnies d'ouvriers de cette même arme.

L'avis de guerre *Guichen*, qui est rentré le 8 des Nouvelles-Hébrides*, nous a appris que la situation à Port-Havannah et à Port-Sandwich ne s'était pas modifiée. Il a ramené 7 malades légèrement atteints de la fièvre. Depuis les cinq mois d'occupation, on n'a pas perdu un seul homme sur les deux cents et quelques formant l'effectif des deux postes.

Le croiseur *Duchaffault* doit partir le 15 pour l'archipel, y conduisant une dizaine d'émigrants venus de France par le *Salazie*, des Messageries maritimes, qui a mouillé sur notre rade le 7 du courant, avec cinq jours d'avance sur son contrat ; c'est la plus courte traversée depuis l'inauguration de la ligne d'Australie et de Nouvelle-Calédonie. Le courant d'émigration vers notre nouvelle possession du Pacifique est d'un heureux augure pour l'avenir et doit encourager la République à persévérer dans son entreprise.

L'avis transport de guerre *Scorff* a fait route pour Tahiti le 6 du courant.

Le 7, le vaisseau-transport *Calédonien* a levé l'ancre pour Brest, avec relâche à Sainte-Hélène, ramenant 499 soldats et sous-officiers d'infanterie de la marine, des officiers, des surveillants militaires, des employés en congé ou ayant terminé leur temps de séjour réglementaire dans la colonie.

Le *Guichen* doit incessamment gagner Sydney, afin d'y aller chercher l'avis *Loyalty*, qui y est en réparation et ne peut, paraît-il, revenir seul. Quand donc aurons-nous enfin à Nouméa un bassin de radoub ?

Les travaux de recherches sur nos gisements carbonifères continuent activement aux deux points des Portes-de-Fer, près Nouméa, et de Moindou, sur la côte ouest. On acquiert de plus en plus la certitude de l'existence de larges veines formées d'un combustible supérieur même à celui de Newcastle (Australie).

Prochainement, la commission du charbon doit se rendre à Voh, sur la côte nord-ouest de l'île, où de sérieux affleurements de houille ont été signalés.

M. Delabaume, qui avait été délégué par le Conseil général pour présenter à Paris les réclamations de la colonie, vient de rentrer par le *Salazie*.

M. Delabaume a été accrédité ici par MM. Digeon et Cie* en qualité de leur fondé du pouvoir dans l'importante opération des conserves de bœuf à fournir au ministère de la guerre pendant les années 1888, 1889, 1890. La fourniture en question, dont MM. Digeon et Cie ont été déclarés adjudicataires, est de trois millions de kilogrammes, à raison de 1 fr. 25 c. le kilogramme. Il ne pouvait rien arriver de mieux pour l'écoulement du bétail de la colonie, qui en regorge.

.....

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 11 janvier 1887)

Nouméa, 2 novembre 1886.
[Pour l'annexion des Nouvelles-Hébrides*].

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 1^{er} février 1887)

Nouméa, 20 novembre 1886.

Je vous annonçais dans ma dernière lettre le retour à Nouméa de M. Dalabaume, délégué par notre Conseil général pour exposer à Paris les réclamations de la colonie. Son premier soin devait naturellement consister à rendre compte de sa mission.

Le Conseil général ne siégeant pas en ce moment, M. Delabaume a profilé de la première réunion de la commission coloniale — qui est la délégation permanente de cette assemblée — pour lui fournir de vive voix les renseignements sur les points qu'il avait été chargé d'aller traiter en France.

Le département relativement aux dépenses du service local avait fixé un minimum obligatoire contre lequel le Conseil avait, dès sa création, constamment protesté. Le directeur de l'intérieur de l'époque, sentant le ministre derrière lui, n'avait voulu céder en quoi que ce fût sur ce terrain, et pourtant, puisque c'est la colonie qui paie, c'est à elle en bonne justice que devait rester le dernier mot. Aussi, en fin de compte, est-ce à cette dernière manière de voir que le sous-secrétaire d'État, sur les observations de M. Delabaume, paraît s'être rallié, le ministère ayant pensé « que l'accord se ferait toujours entre une administration sage, accessible à des représentations légitimes, et des hommes n'ayant en vue que le bien-être du pays. » Voilà donc un point des plus importants sur lequel M. Delabaume a eu gain de cause à Paris. Du reste, le directeur de l'intérieur actuel, M. Maracchini, est très volontiers entré dans cette voie au cours de la discussion du budget de 1887,

En outre, le Conseil général avait élevé les plus énergiques protestations contre les frais énormes de police, s'élevant à la somme de 130.000 francs, et qui restaient à la charge du budget local. Il est évident qu'un chiffre aussi élevé n'est atteint, eu égard au petit nombre de la population libre, qu'à cause du déploiement de forces nécessité par la présence de l'élément pénal*. Il existe, il est vrai, une police de la transportation payée sur le budget de l'État ; mais l'expérience a démontré que cette dualité d'action était, par des froissements incessants, devenue plus nuisible qu'utile. M. Delabaume a obtenu du département qu'on se livrât à une étude de la question, au point de vue de l'unification ou plus exactement de la fusion des deux services en un seul, avec une participation plus considérable du côté du budget métropolitain.

Troisième point : il existe à Nouméa depuis quelques années seulement un collègue qui coûte à la colonie les yeux de la tête, et dont les résultats ne répondent pas jusqu'ici à tant de sacrifices. On s'y livre beaucoup trop, en effet, aux études littéraires proprement dites. Ce qu'il faut à la contrée, c'est une forte école primaire supérieure, et en même temps professionnelle. C'est dans ce sens que notre délégué a insisté auprès du ministre, et c'est dans ce sens aussi qu'on élabore à la direction des colonies un

projet de décret qui nous donnera, il faut l'espérer, satisfaction. Ce qu'il faut à la Nouvelle-Calédonie et dans nos établissements du Pacifique en général, ce sont surtout des agriculteurs, des contremaîtres, des commerçants, des mineurs, des comptables, et non point des hommes de lettres.

En ce qui concerne notre législation minière, M. Delabaume a emporté la promesse qu'elle serait révisée et que nous aurions la loi du 1810, bien entendu avec les modifications à l'étude, et en tenant également compte des conditions particulières dans lesquelles se trouve la colonie.

J'arrive au décret du 16 août 1884, fixant le domaine de l'État à la Nouvelle-Calédonie, auquel il donne une étendue énorme, enrayant par là dans l'avenir l'expansion de la colonisation libre, sacrifiée de la sorte à la colonisation pénale.

M. Delabaume, qui a envisagé la question en homme pratique, qui ne veut pas se cantonner dans « le tout ou rien », s'est bien gardé d'élever la moindre prétention sur les 110.000 hectares attribués à l'administration pénitentiaire, qu'elle occupe, du reste, déjà ; mais il s'est efforcé de conserver le reste au domaine local, et tout porte à croire qu'il y a réussi. La direction des colonies a promis de se livrer à une étude de la reconstitution du système pénitentiaire sur des bases plus avantageuses pour la colonie. Cette administration doit être, en effet, l'auxiliaire et non la rivale de la colonisation libre.

M. Delabaume a également eu sa part dans la décision de l'envoi des récidivistes en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides, que la majorité du pays considère comme un bien. Ce délégué a également contribué à l'occupation de l'archipel des Hébrides, dont le principal mérite revient toutefois, sans conteste, à M. F. [sic] Higginson. qui, depuis 1878, n'a cessé un seul instant de lutter pour la prise de possession de ce riche groupe appelé à tant d'avenir par le percement de l'isthme de Panama.

Au résumé, la mission de M. Delabaume ne pourra produire que d'heureux résultats pour l'avenir et la prospérité de nos possessions du Pacifique Ouest. M. Delabaume a bien mérité de la Nouvelle-Calédonie, qui ne lui marchandera pas, du reste, toute sa reconnaissance.

La statistique minière, que l'administration locale vient de faire établir, est pleine d'intérêt et d'utiles enseignements.

Le total des minerais de toute nature exportés de la colonie de 1872 à 1885 s'élève au chiffre de 110.897 tonnes, soit une moyenne de 8.430 tonnes par an.

Le maximum a été atteint en 1884 ; les exportations de cette année ont été de 19.225 tonnes.

La valeur totale des minerais exportés pendant cette période a été de 36 millions 581.060 francs. En 1872, elle n'était que de 204.288 francs ; elle s'est élevée à un maximum de 4 millions 814.050 francs en 1884, pour retomber à 2 millions 233.040 francs en 1885.

Cette valeur totale se subdivise ainsi, suivant la nature des minerais exportés :

Minerais de nickel : 40.704 tonnes, représentant une valeur de 18 millions 314.400 francs. — Minerais de cuivre : 40.460 tonnes, représentant une valeur de 14 millions 345.425 francs. — Cobalt : 10.980 tonnes, représentant une valeur de 2 millions 153.425 francs. — Chrome : 12.532 tonnes, représentant une valeur de 1 million 55.760 francs. — Or : 213 kilos 485 grammes, représentant une valeur de 641.485 fr. — Antimoine : 190 tonnes, représentant une valeur de 57.000 fr. — Plomb argentière : 25 tonnes 500, représentant une valeur de 13.770 fr.

La teneur de ces minerais varie : pour le nickel, de 8 à 14 % ; pour le cuivre, de 14 à 25 % ; pour le cobalt, de 2 à 5 % ; pour le chrome, de 50 % à 60 % ; pour l'antimoine, de 24 à 50 % ; pour le plomb argentière, de 40 à 60 % de plomb et de 500 à 1.000 grammes d'argent.

Les mines définitivement instituées au 31 décembre 1885 se répartissent ainsi :

Nickel : 51 mines, représentant 4.874 hectares 5 ares 94 centiares.

Cobalt : 14 mines, représentant 1.535 hectares, 10 ares.

Chrome : 7 mines, représentant 3.300 68 ares 45 centiares.

Cuivre : 19 mines, représentant 747 hectares 29 centiares.

Houille: une mine, représentant 5 hectares.

Antimoine : 10 mines, représentant 313 hectares 11 ares 66 centiares.

Or : 8 mines représentant 55 hectares.

Plomb argentière, manganèse, fer, pyrites aurifères, opale, argent, zinc, étain, platine et plombagine ; une mine, instituée manganèse, d'une superficie de 100 hectares. Les mines de cette dernière catégorie, en instance, sont au nombre de 36 et représentent une superficie de 2.285 hectares 73 ares.

Un très riche gisement de cuivre, la mine Pilou, avec le plus riche minerai qu'on ait encore rencontré en Nouvelle-Calédonie (30 % de teneur), n'est que depuis quelques mois en exploitation et promet de magnifiques résultats. Quant à nos gisements carbonifères, pour lesquels on n'est jusqu'ici qu'à la période de recherches, ils continuent à donner les plus belles espérances, et j'ai la presque conviction qu'en 1887, l'exploitation de la houille néo-calédonienne sera un fait accompli.

Pas un navire de guerre français sur rade. Le *Duchaffaut* est aux Nouvelles-Hébrides; la *Dives*, le *Guichen* et le *Loyalty* sont à Sydney; aussi serions-nous dans de beaux draps avec un soulèvement de Canaques ou une révolte de condamnés se produisant sur ces entrefaites !

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 2 février 1887)

Nouméa, le 9 décembre 1886.

Le voyageur qui, après avoir perdu de vue Nouméa, pendant ces deux dernières années surtout, le reverrait aujourd'hui, serait assurément frappé du changement qui s'est accompli en ce qui concerne ses rues, ses places et ses boulevards ; car, ne vous en déplaise, il existe jusqu'à des boulevards dans le capitale de cette petite France du Pacifique ! Les bosses se nivellent, les creux se remplissent ; ainsi, par exemple, la place du Marché, située au centre de la ville, qui, jadis, n'était par les temps de pluie qu'un cloaque où les grenouilles s'en donnaient à cœur joie, est aujourd'hui comblée, nivelée et traversée par une route empierrée, sur laquelle, il y a seulement quelque six mois, pendant la saison des pluies, il ne fallait s'engager que hissé sur des échasses, si l'on voulait avoir la certitude de s'en tirer.

Sur beaucoup d'autres points de la ville, le funeste état de choses qui menaçait de s'éterniser s'est modifié dans le même sens. C'est ainsi qu'à la place d'Armes, on a fait disparaître, en les remblayant, d'immondes marécages alimentés principalement par les eaux grasses provenant de la caserne de l'infanterie de la marine, et dont les putrides émanations étaient une perpétuelle menace pour la santé de nos troupiers et pour celle des habitants du voisinage. Tout cela n'existe heureusement plus aujourd'hui qu'à l'état de souvenir.

Les rues, pour la plupart macadamisées, se bordent de trottoirs, un peu plus vite que de maisons peut-être, et c'est par là que pêche le progrès. Les arbres se plantent. La ville, en un mot, change d'aspect, pour ainsi dire à vue d'œil, grâce à emploi de la main-d'œuvre pénale* que la municipalité a sous la main.

Le mérite de tous ces travaux revient d'abord à l'architecte voyer, mais aussi au maire, M. Simon, dont le dévouement et l'activité sont au-dessus de tout éloge.

Comme couronnement de l'édifice, on nous promet le gaz pour nos étrennes ou au plus tard pour le 1^{er} février prochain. Voilà Nouméa lancé ! Viennent maintenant la prise des Hébrides et la reprise des mines, et notre cité n'aura pas trop à rougir du titre que quelques-uns de ses fanatiques enthousiastes se plaisent déjà à lui décerner : celui de capitale du Pacifique !

Une affaire fort grave défraie en ce moment les conversations de toute la ville. Le receveur des domaines, en même temps curateur aux biens vacants, a été accusé d'irrégularités, de désordres, de concussion même dans son service, par un journal de la localité. Le chef de la colonie ne pouvait rester indifférent en présence de ces accusations ; aussi a-t-il nommé une commission chargée de vérifier les écritures de ce fonctionnaire, dont les recettes se chiffrent par plusieurs centaines de mille francs chaque année. Elle est composée de MM. Hamelin, sous-inspecteur de la marine ; Maigrot, chef de bureau de la direction de l'intérieur ; Bommier, substitut du procureur de la République. Cette commission ne va pas tarder à déposer son rapport. Je vous tiendrai au courant des résultats.

On annonce, pour la première quinzaine de décembre, la publication, à Nouméa, d'un nouveau journal qui a pris ce titre significatif ; l'*Avenir*. Laissez-moi dans vos colonnes, si dévouées à la Nouvelle-Calédonie, souhaiter bonne chance et longue vie à cette feuille qui se propose, suivant sa lettre-circulaire, d'être essentiellement « un journal de renseignements et d'affaires — la politique, les questions religieuses, les personnalités, les polémiques discourtoises devant être rigoureusement, absolument exclues de sa rédaction. »

L'*Avenir* aura donc surtout pour but de mettre en relief les innombrables richesses de notre île et d'étendre les débouchés de son commerce. Il s'efforcera également de faire connaître au dehors, et en France particulièrement, les objets dont nous avons besoin, d'un placement sûr, ainsi que les prix auxquels ils trouveraient chance d'être écoulés. Il servira ainsi et fort utilement d'auxiliaire à l'offre et à la demande.

Dans ces conditions, l'*Avenir* est appelé à rendre les plus grands services, surtout à Bordeaux, qui a de nombreuses relations commerciales avec la Nouvelle-Calédonie.

M. L. Moncelon, délégué de la Nouvelle-Calédonie au conseil supérieur des colonies, a adressé la lettre suivante à M. A. de la Porte, sous-secrétaire d'État, au sujet de la date des élections en Nouvelle-Calédonie, précipitamment et télégraphiquement fixée au 6 mars, après le départ de la malle d'Océanie ;

Paris, janvier 1837.

Monsieur le Sous-Secrétaire d'État,

En réponse à ma demande en date du 18 courant, vous voulez bien me faire connaître que, en effet, des instructions ont été données par voie télégraphique au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, pour que les électeurs soient convoqués le 6 mars, à l'effet de procéder à l'élection du délégué au Conseil supérieur des colonies.

Je crois devoir vous faire remarquer, Monsieur le Sous-Secrétaire d'État, que cette mesure a été prise complètement à mon insu et que, si je n'en ai appris l'existence par hasard, et en dehors du ministère, les élections se seraient faites à la colonie sans que moi, délégué élu actuel, j'eusse pu en soupçonner quoi que ce soit !

Permettez-moi, Monsieur le Sous-Secrétaire d'État, de vous rappeler qu'il ne me reste plus la possibilité matérielle de soutenir ma candidature en face des électeurs, pas plus qu'elle ne reste à toute personne intéressée, actuellement en France... et laissez-

moi vous témoigner mon profond étonnement d'une mesure prise dans des conditions telles qu'elle sembla viser à une éviction.

Il y a surprise à l'endroit des délégués, car il avait été question de soumettre au Conseil supérieur des colonies un projet de décret fixant leur élection à une date unique et pour une période de quatre ans ; il était donc bien naturel qu'ils attendissent la convocation du Conseil, sans prévoir que des élections seraient décidées pour chacun d'eux par le ministère, et fixées à dates diverses absolument en dehors de leur connaissance !

Notre collègue de Tahiti a pu, Monsieur le Sous-Secrétaire d'État, vous entretenir tout récemment à ce sujet, et vous quitter avec cette impression que rien n'était encore décidé à l'égard de l'élection des délégués.

Recevez, etc.

Léon Moncelon,
délégué au Conseil supérieur des colonies.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 11 février 1887)

Nouméa, 20 décembre 1886.

Un ancien gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, dont le nom est bien connu de vos lecteurs, l'honorable capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière, continue, malgré son éloignement, à témoigner un vif intérêt pour cette colonie, en se préoccupant de tout ce qui peut contribuer au développement de l'influence française sur ce point du globe, où les Anglais nous jalouent tant.

C'est ainsi qu'il me revient qu'ayant appris qu'il était question de l'établissement d'un câble sous-marin entre l'Amérique du Nord et l'Australie, M. Pallu de la Barrière a de suite mesuré l'importance énorme qui résulterait pour la colonie, comme pour la métropole, du passage de ce fil par Nouméa.

Il s'est donc mis immédiatement en rapport avec plusieurs membres de la commission du budget, afin de leur démontrer tous les avantages d'une communication rapide entre la France et ses possessions du Pacifique. C'est qu'en effet, il se débat dans celles-ci des intérêts qui ne peuvent aller qu'en augmentant, par suite de la prise imminente de l'archipel des Nouvelles-Hébrides. Et puis, n'y a-t-il pas la relégation des récidivistes que l'on va installer à l'île des Pins, et la transportation des condamnés aux travaux forcés qui va toujours se développant en Nouvelle-Calédonie? Ce sont là autant de graves raisons qui militent en faveur de la nécessité de l'atterrissement du câble à Nouméa. Espérons que les députés, saisis de cette question dont ils auront saisi toute la gravité, sauront décider le gouvernement à entamer des négociations avec les Compagnies américaine et australienne qui se trouvent à la tête de cette entreprise pour qu'une station du fil télégraphique soit installée à la Nouvelle-Calédonie, qui se trouve à peu de chose près sur la ligne reliant San-Francisco à Sydney.

Mais là ne devait pas s'arrêter la série des services que M. Pallu de la Barrière s'est toujours complu à rendre à cette île, qu'il aime tant, en dépit des attaques aussi injustes que passionnées dont il a été l'objet. La grande maison Gouin, de Paris, apprend qu'on parle de l'établissement d'un chemin de fer à la Nouvelle-Calédonie. Sa première pensée, pour s'éclairer sur la situation, est d'envoyer l'un de ses représentants auprès de l'homme qui passe, avec raison, pour être de ceux qui connaissent le mieux notre intéressante colonie du Pacifique. Un ingénieur de cette maison se rend donc chez M. Pallu, et, après s'être renseigné sur l'opportunité de la création d'une vole ferrée,

dont notre ex-gouverneur est un très chaud partisan, celui-ci, élargissant la question, lui démontre : qu'il y aurait à créer tout un outillage à la Nouvelle-Calédonie, routes, aménagement du port, docks, forts de face et de revers, éclairage des côtes, irrigation, etc. Il n'a pas de peine à démontrer à son interlocuteur que la réalisation de ce programme donnerait une énorme plus-value à la Nouvelle-Calédonie, tout en contribuant beaucoup à la défense nationale. La guerre maritime de l'avenir sera principalement la guerre de course.

Deux nations ennemies chercheront, au moyen de croiseurs de haut vol, à détruire non-seulement les bâtiments de combat, mais aussi les navires marchands, les paquebots.

La Nouvelle-Calédonie, le jour surtout où l'isthme de Panama sera percé, est merveilleusement située pour recevoir l'installation des dépôts de charbon, de vivres, de munitions pour le ravitaillement de nos navires de guerre et de commerce. Un bassin de radoub, une cale de halage sont indispensables pour réparer les avaries, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. Pas n'est besoin de chercher à démontrer l'utilité des docks, des forts, des phares. Il faut faire de cette île, admirablement placée sur la route d'Australie et de Nouvelle-Zélande en Asie, une sorte de Malte française du Pacifique, et l'on n'y arrivera que par l'adoption du plan de M. Pallu de la Barrière.

Deux moyens suffirent pour son exécution. C'est d'abord celui qui consisterait à faire exécuter les travaux par l'État, devenu son propre entrepreneur ; c'est ensuite celui dans lequel l'État ferait exécuter ces travaux par l'industrie privée, en fournissant à celle-ci la main-d'œuvre, c'est-à-dire cinq ou six mille condamnés et récidivistes.

Cette manière de procéder me paraît de beaucoup préférable. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, des moyens d'exécution, j'ai le ferme espoir que le gouvernement se ralliera, un jour ou l'autre, à ce beau plan appelé à servir la cause de la civilisation et du progrès, aussi bien que celle de l'expansion coloniale française, en ce point du globe, si riche d'avenir.

Il m'a été donné de me rencontrer dernièrement avec M. Raoul, pharmacien principal de la marine, envoyé en mission, par le département, dans toutes les colonies françaises. M. Raoul Duval, qui est un botaniste distingué et un travailleur infatigable, est appelé à rendre, au double point de vue commercial et industriel, de signalés services par l'introduction dans nos colonies et la propagation de plantes, arbustes, arbres, produisant des matières premières employées par l'industrie.

Il serait très désireux, par exemple, d'introduire dans notre île l'hévéa, cet arbre originaire de la Guyane, d'où l'on retire le caoutchouc qui manque à l'industrie actuelle. M. Raoul pense encore que l'on pourrait acclimater, à la Nouvelle-Calédonie, différents cépages parmi lesquels la vigne du Pérou, qui lui paraît devoir s'accommoder très bien de notre climat et de la nature du sol de nos coteaux ; il a aussi la plus grande confiance dans la réussite de la culture des espèces de pavots dont on extrait l'opium et qu'il considère comme rémunératrice. Aux Nouvelles-Hébrides, qu'il compte très incessamment visiter pour en étudier spécialement la flore, il a l'intention de répandre l'eucalyptus, cet arbre remarquable par ses propriétés fébrifuges et qui fournit un excellent bois de construction. J'eus l'occasion de lui montrer une collection de deux cents espèces de bois de la Nouvelle-Calédonie qu'il trouva fort beaux ; et il tomba des nues quand je lui dis que, possédant en abondance de si précieuses essences, nous étions encore tributaires, pour le bois de construction, de la Nouvelle-Zélande et de l'Oregon. M. Raoul se propose de visiter nos forêts ; et son rapport amènera certainement, de ce côté, des innovations fécondes.

La Nouvelle-Calédonie possède des arbres à résine, à gomme, qu'elle compte bien propager dans certaines de nos possessions d'outre-mer, à Tahiti entre autres, où il se rendra en nous quittant. Se gardant bien de négliger ce qui a trait à l'amélioration de la nourriture de l'homme, il veut répandre à profusion le manioc, les arbres fruitiers du

Brésil, des Antilles, de la Réunion, qui viendraient à merveille ici, de même qu'aux Nouvelles-Hébrides.

Mais, pour que son œuvre puisse produire des résultats, il réclame la création d'un jardin d'acclimatation, ce qui est facile avec la terre et la main-d'œuvre que nous avons à profusion. Le département serait peut-être bien inspiré en agissant en ce sens auprès du chef de la colonie, c'est-à-dire pour qu'il fasse approprier, aux portes mêmes du chef-lieu, des terrains à l'effet d'y installer des pépinières des plantes, arbustes et arbres introduits par M. Raoul, et pourraient être cédés aux colons à prix de revient.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 24 mars 1887)

Nouméa, 31 janvier 1887.

.....
Le commerce de notre île se plaint depuis longtemps et sans y voir apporter de remède du peu de soin dont sont l'objet les colis et les marchandises expédiés de France par les paquebots de la ligne des Messageries maritimes. Des vols se commettent à bord et principalement sur les liquides, les caisses arrivent souvent en fort mauvais état. Il est grandement temps que ceux qui sont à la tête de cette puissante Compagnie donnent des ordres à l'effet de mettre fin à ce déplorable état de choses qui doit assurément aussi bien exister pour Adélaïde, Melbourne et Sydney que pour Nouméa. Ces défauts du service ne peuvent être que fort préjudiciables aux intérêts français. Ne perdons, en effet, jamais de vue qu'en Australie, nous nous trouvons en présence de lignes rivales, anglaises, américaines, allemandes, puissamment outillées, ayant de vastes et profondes ramifications dans ces contrées et qui sont à la piste de toutes les occasions pour nous supplanter sur les marches du vaste continent australien dont l'avenir est si grand. Nous avons la conviction qu'il surviendra de signaler ces faits pour qu'il y soit immédiatement remédié.

Le département qui — il faut bien le reconnaître — ne laisse échapper aucune occasion de mettre en relief les richesses de sa colonie — s'est ému de tout le bruit fait autour de nos gisements houillers. Aussi le ministre de la marine vient-il de prescrire l'essai, sur les bâtiments de la station locale, des charbons de terre du pays. Il m'est revenu que les résultats des expériences tentées sont on ne peut plus favorables et vraiment concluantes. Aussi le jour est-il proche où la Nouvelle-Calédonie pourra se passer du combustible australien ; et, pour cela, il n'y a qu'à persévérer dans la voie si heureusement tracée par le ministère et suivie par les autorités locales, que nous ne saurions trop féliciter de leur zèle et de leurs efforts, empreints, en cette circonstance, du plus pur patriotisme.

Peut-être sera-t-il de quelque utilité, pour le commerce d'importation de votre grande place, de connaître les prix courants, à Sydney, de certains produits d'un écoulement constant et journalier. Ainsi la farine d'Adélaïde vaut de 287 fr. 50 à 300 fr. la tonne ; celle de Nouvelle-Zélande, de 202 fr. 50 à 297 fr. 50, et celle de Californie, de 262 fr. 50 à 287 fr. 50 ; le beurre en baril, 1 fr. 80 le kilogramme ; le lard en baril, de 92 centimes à 1 fr. 15 le kilogramme ; le suif de bœuf 1^{re} qualité, 527 fr. 50 la tonne : l'ordinaire, 450 fr. ; les peaux de bœufs, de 77 à 99 fr. la tonne, les cornes de 30 à 45 fr. cent ; le coprah, de 259 fr. 35 à 267 fr. 50 la tonne. Puissent ces quelques données profiter à vos négociants à la recherche d'opérations à tenter dans leur intérêt, naturellement, mais conséquemment aussi dans celui de notre chère France, dont la richesse fait surtout la force.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 25 mars 1887)

Nouméa, 31 janvier 1887.

.....
L'avis de guerre le *Guichen* est rentré le 28 des Nouvelles-Hébrides, et la *Dives* le 23 de Sydney où elle était en réparation depuis plusieurs mois.

Elle va se rendre aux Nouvelles-Hébrides le 3 février prochain. Quand y aurons-nous donc un navire de guerre en permanence ? L'état sanitaire des troupes est bon dans tout l'archipel des Hébrides.

Vous n'ignorez pas que la délégation près le Conseil supérieur des colonies va être soumise, dans le courant du mois de mars, au renouvellement. On songe, à Nouméa, à offrir la candidature à l'ancien gouverneur, M. le capitaine de vaisseau Pallu de la Barrière ¹¹. Trois journaux, le *Néo-Calédonien*, l'*Avenir* et l'*Indépendant*, soutiennent déjà la campagne en sa faveur.

Voici dans quels termes l'*Avenir*, pour ne citer que lui, s'exprime sur le compte de notre ancien gouverneur :

« Il est inutile, dit notre confrère, de rappeler que M. Pallu a tout sacrifié à notre colonie : son repos, sa santé, et jusqu'à son avancement ; que, le premier, il a engagé pour elle une lutte ardent avec les bureaux du ministère ; qu'il a laissé sur tous les points de notre territoire les traces de sa prodigieuse activité ; que, s'il fût resté à notre tête, les grands travaux d'utilité publique seraient commencés, et le réseau de nos routes presque achevé ; que la crise que le commerce, l'agriculture et l'élevage subissent eût été en partie conjurée.

Il est aussi inutile d'ajouter que M. Pallu, oublieux de ce qu'il a souffert à cause de nous, oublieux des injures et des calomnies qui l'ont accompagné jusqu'à l'heure de son départ, n'a pas cessé de s'intéresser à notre sort et de travailler pour nous.

Ses ennemis les plus acharnés reconnaissent eux-mêmes que son influence se voit et se fait sentir jusque dans le remarquable rapport de la commission parlementaire du budget colonial, dont les vues sont si favorables à notre colonie.

M. Pallu de la Barrière, dont le nom a retenti glorieusement en France, dans ces derniers temps, à l'occasion du vaisseau de combat dont il est l'inventeur, dont les journaux de toutes nuances ont parlé dans les termes les plus élogieux, M. Pallu de la Barrière, qui jouit à juste titre d'une influence considérable, qui connaît notre colonie et lui a donné tant de preuves de son dévouement, ne refusera pas de la sauver si cela est encore possible. »

L'*Avenir* termine en posant la candidature de l'ex-gouverneur. On ne doute pas ici de son succès.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

¹¹ On sait que les électeurs de la Nouvelle-Calédonie, convoqués le premier dimanche du mois de mars courant en vue de procéder à cette élection, ont donné leurs voix à M. Pallu de la Barrière. — (N. D. L. R.)

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 6 mai 1887)

Nouméa, 13 mars 1887.

.....
Le gaz a été inauguré à Nouméa, dans la soirée du 11 mars. Un grand bal a été offert à la population par le propriétaire de l'usine, un Anglais, M. Trower. qui a, paraît-il, l'intention de proposer au Conseil municipal d'acheter cette entreprise. Les choses ont été grandioisement faites ; rien ne manquait à la fête d'inauguration. Nouméa est maintenant, de ce côté, en avance sur la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, dont les capitales sont encore éclairées aux huiles végétales ou minérales. C'est le progrès.

Il se manifeste une recrudescence marquée dans l'exportation de nos minerais de cobalt. Il en sera bientôt, sans doute, de même pour ceux de nickel. Un industriel de Paris aurait, dit-on, trouvé un nouveau traitement de ce dernier métal qui permettrait de fabriquer des objets en nickel pur à des prix très accessibles. Puisse cette nouvelle être vraie, pour la Calédonie surtout, qui cache dans ses entrailles de si riches et presque inépuisables gisements de nickel ! Les travaux sur nos mines de houille se continuent, démontrant de plus en plus la valeur de notre combustible, qui existe ici sur une cinquantaine de lieues de la côte ouest.

Sur rade, les navires de guerre français, *Duchaffaut*, *Dives*, *Loyalty* et *Guichen*. Ce dernier doit se rendre demain aux Nouvelles-Hébrides, pour y faire sa tournée d'exploration. La corvette anglaise *Opal* est mouillée sur notre rade depuis une huitaine de jours, de retour des Nouvelles-Hébrides. Le trois-mâts *Pégase*, consigné à la maison L. Ballande et fils de Bordeaux, est arrivé le 8 mars, après une longue traversée de cent trente-six jours.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 24 mai 1887)

Nouméa, 30 mars 1887.

Bonne nouvelle pour la colonie. Le département de la guerre mettra en adjudication, pendant la première quinzaine du mois de mai 1887, la fourniture de trente-trois mille quintaux métriques de conserves de viande, livrables comme suit : en 1888, deuxième semestre, six mille six cents quintaux ; chacune des années 1889 et 1890, treize mille deux cents quintaux. La moitié de cette fourniture sera réservée aux produits français ou des colonies françaises (c'est-à-dire à la Nouvelle-Calédonie, car il n'y a effectivement qu'elle, parmi celles ci, qui soit en état de soumissionner).

La Compagnie franco-australienne* (Paris et Nouméa) a déjà une première fourniture de conservas s'élevant à trois millions de kilogrammes ; selon toutes les probabilités, elle aura la deuxième, car il n'y a qu'elle, elle, ou, plus exactement, il n'y aura qu'elle d'outillée pour cela.

Toutes ses dispositions sont déjà prises pour monter sa fabrique de conserves en un point nommé Gomen, situé sur la côte nord-ouest de l'île, où la Compagnie franco-australienne possède un Immense territoire de vingt-cinq mille hectares.

Le navire à voile *Yvonne-et-Marie* est parti de Saint-Nazaire le 16 février avec 1.700 tonnes de matériel et le personnel ouvrier de l'usine. Le personnel dirigeant est très probablement attendu par un vapeur des Messageries maritimes.

La fabrication doit commencer en septembre. L'expédition du premier envoi se fera en octobre et la première livraison, conformément au cahier des charges, en janvier 1888. L'inauguration de l'usine se fera, dit-on, avec éclat. Voilà une affaire lancée ; puisse-t-il en être promptement de même de notre houille, dont les derniers essais, à bord du croiseur *Duchaffault*, ont donné les plus satisfaisants résultats ! Quant à notre minerai de cobalt, son exportation s'effectue en assez grandes quantités. Il n'y a que notre nickel qu'on n'exportera pas, pour le moment ; mais cela changerait vite si le Parlement adoptait, enfin la proposition Letellier, relative au remplacement de la monnaie de billon par la monnaie de nickel.

Notre rade présente un coup d'œil magnifique. Les croiseurs de guerre *Duchaffault* et *Fabert* y sont ancrés. Ce dernier vient de Tahiti, pour y prendre son nouveau commandant, M. le capitaine de frégate Dénier, arrivé par le dernier courrier. C'est Bénier qui, lorsqu'il commandait le *Bruat*, a retiré du fond de l'océan, à Vanikoro, les restes ou plutôt les reliques de l'expédition de La Pérouse, aujourd'hui exposés au musée de la Marine, au Louvre. Puis, ce sont les avisos *Guichen*, *Loyalty* et *Dives*, celle-ci retour des Nouvelles-Hébrides ; le vaisseau-transport *Fontenoy*, après une magnifique traversée de cent trois jours, et qui nous ramène deux cent cinquante-huit condamnés aux travaux forcés*. La corvette de guerre anglaise *Opal* est mouillée sur notre rade, revenant d'une croisière aux Nouvelles-Hébrides. Le trois-mâts *Pégase*, entièrement déchargé, est en partance pour un port australien, sur lest. Est attendu tous les jours le trois-mâts *Tamaris*, venant de Bordeaux. Le croiseur de 1^{re} classe *Duquesne*, portant le pavillon de l'amiral Marcq Le Blond de Saint-Hilaire, est arrivé le 23 mars à Auckland (Nouvelle-Zélande), venant de Tahiti ; de là, il ira montrer son pavillon dans les principales villes d'Australie ; il est attendu à Nouméa vers la fin d'avril.

Vous savez déjà qu'on s'est proposé d'installer le télégraphe optique pour relier l'île des Pins (séjour des récidivistes)* à la Grande-Terre. La commission chargée de déterminer les deux points d'installation se composait de MM. Tant, le sympathique et intelligent chef du service des postes et télégraphes à la Nouvelle-Calédonie ; Marsat, capitaine d'artillerie, et Canet, chef des travaux pénitentiaires. L'entreprise fonctionnera prochainement.

Puisque j'en suis au télégraphe, un nom vient naturellement au bout de ma plume : c'est celui de M. Simonin, chef surveillant à la Nouvelle-Calédonie, et qui a fait autrefois partie de l'équipe des surveillants de Bordeaux. C'est lui qui a posé la ligne de Nouméa à Bouloupari (89 kilomètres) ; c'est encore M. Simonin qui, sous la direction de M. Lemire, chef de service, a achevé la ligne qui fait le tour de l'île. Ce brave employé est décoré de la médaille militaire ; il lui manque la médaille d'honneur des télégraphes, que le ministre accorde toujours aux bons, vaillants et vieux serviteurs tels que lui. Espérons que l'honorable M. Grenet donnera à M. Simonin cette récompense, qui est toute son ambition ; et ce sera justice.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 21 septembre 1887)

Nouméa, 1^{er} août 1887.

La question des Nouvelles-Hébrides*. — Le Conseil général.

.....
Le Conseil général de la Nouvelle-Calédonie va siéger vers le milieu d'août pour voter le budget ; on dit qu'il ne votera que les dépenses dites obligatoires, sans s'occuper des dépenses facultatives qui sont les ponts et chaussées, les postes et télégraphes, le

phare, la douane, le pilotage, etc., etc. Les attributions du Conseil fédéral lui donnent pleins pouvoirs pour voter le budget comme il l'entend. En ne votant que les dépenses obligatoires, le Conseil général peut mettre la colonie dans un véritable embarras et causer de la tablature aux bureaux du ministère.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 22 octobre 1887)

Nouméa, 29 août.

Le dernier courrier nous a apporté deux dépêches qui ont fait sensation.

Les éleveurs seront désormais tenus d'enclorre leurs propriétés de fossés et de haies vives. Cette mesure a cela de bon qu'elle n'atteint que les gros détenteurs de terres, propriétaires d'un grand nombre de têtes de bétail qui se répandaient jusque dans les tribus indigènes et y commettaient d'immenses dégâts. Il y a notamment dans le nord de l'île deux tribus que les ravages occasionnés par le bétail ont réduites à toute extrémité.

L'autre dépêche supprimait le domaine communal et demandait à la ville de Nouméa le remboursement de 96.000 fr. provenant de la vente de terrains domaniaux qui aurait dû (dit la dépêche) être faite au profit de l'État ; mais une lettre ministérielle venue par le *Salazie* n'a pas sanctionné la chose, et, au contraire, a laissé à entendre que le ministre était disposé à se montrer aussi conciliant que possible, pourvu, toutefois, que la ville de Nouméa consente à accorder l'eau gratuitement aux services publics.

Le Conseil municipal a pris aussitôt une délibération — qui a été transmise au département — par laquelle la ville s'engage, dans la mesure de ses moyens, à fournir gratuitement l'eau aux casernes, à l'hôpital, etc. ; mais, pour que cette eau puisse être en quantité toujours suffisante, il est nécessaire que le département tienne la main à ce qu'aucun déboisement ne soit opéré sur le parcours ni dans les environs des sources des cours d'eau qui alimentent nos fontaines. On espère que tout cela s'arrangera à la satisfaction générale.

Le Conseil général a ouvert sa session budgétaire, sous la présidence du gouverneur. Il a nommé président M. Dezarnaulds, vice-président M. Leconte, secrétaires MM. Tauveron et Simon. Le conseil se trouve en présence d'une situation tout à fait anormale. La colonie, en effet, depuis plusieurs années, est mise en face d'un budget qu'il est impossible d'équilibrer ; sa dette envers la métropole se monte actuellement à près de 500.000 fr., qu'elle ne sait comment payer. Elle s'efforce d'éteindre ce passif, et elle fait preuve de bonne volonté en inscrivant, une partie de cette dette à son budget de 1888.

Ce sont surtout les dépenses dites obligatoires qui pèsent sur la situation. Comme protestation contre le refus de l'administration centrale de prendre à sa charge une partie suffisante ; de ces dépenses, M. Delabaume a proposé de refuser le vote du budget. Cette proposition a été repoussée par 12 voix contre 2. À la suite de ce vote, M. Delabaume a donné sa démission de conseiller, en annonçant qu'il allait porter la question devant les électeurs. M. Tauveron, qui avait voté, lui second, pour la proposition de refus, a cru devoir également donner sa démission, mais sans annoncer qu'il se représenterait ; il y a donc tout lieu de supposer que sa retraite est définitive.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que le rejet de la proposition Delabaume impliquât de la part du Conseil la résolution de ne pas protester contre les dépenses obligatoires. Seulement, comme dit l'*Indépendant*, Il entend y mettre des formes,

examiner d'une façon approfondie chaque article, et se conformer, en un mot, aux usages qui régissent les rapports des assemblées locales avec le gouvernement.

Il s'agirait d'adresser au ministre, en fin de session, une lettre pour lui exposer en présence de quelles difficultés inouïes s'est trouvé le Conseil général, et traiter directement la question avec lui. L'occasion paraît favorable. Déjà le gouvernement vient de donner aux revendications de la colonie une faible satisfaction en ce qui concerne les dépenses obligatoires de la direction de l'extérieur. Le décret du président de la République, en date du 8 juin 1887, fixe le minimum des dépenses obligatoires de ce service (solde et matériel) ; et accorde une réduction de 30.000 fr. sur l'ancien cadre, conformément au vœu exprimé par le Conseil général dans sa séance budgétaire de 1886.

Le Conseil commencerait par remercier le ministre de cet acte de bienveillance, et présenterait le tableau de notre situation budgétaire en montrant notre caisse de réserve aujourd'hui complètement à sec, le rendement des impôts beaucoup moins productif, la difficulté de frapper de nouvelles taxes devant les charges déjà si lourdes qui pèsent sur les contribuables, et la disproportion énorme qui existe entre les recettes et les dépenses.

En même temps, on exposerait toute la question des dépenses obligatoires, dont l'élévation n'est plus en rapport avec l'importance de notre colonie depuis la stagnation des affaires ; on ferait ressortir également que certaines dépenses essentiellement facultatives ont été classées parmi les dépenses obligatoires, et que le pays est, de cette façon, obligé de les subir.

En un mot, le conseil accepte le principe des dépenses obligatoires, mais il discute l'élévation de ces dépenses dépenses et émet l'avis qu'elles sont hors de proportion avec les revenus de notre budget. Les recettes diminuent, et les charges qui pèsent déjà sur le contribuable en Nouvelle-Calédonie sont tellement lourdes qu'il paraît absolument impossible de les augmenter encore.

.....
Le bureau des postes et télégraphes de Houailou a été, lui aussi, mis au pillage pendant une absence momentanée du gérant, M. Poncin. Les malfaiteurs se sont emparés d'une quantité de timbres-poste évaluée à 80 francs, et d'une somme de 50 francs environ appartenant à l'administration et qui se trouvait dans un tiroir. Ils ont, de plus, fait main-basse sur un fusil et un revolver et divers objets qui étaient la propriété du gérant. Cette fois, les voleurs n'ont pas été découverts.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 6 novembre 1887)

Nouméa, 5 septembre.

.....
— Le département français vient d'envoyer en Nouvelle-Calédonie des appareils de sondage pour les recherches de gisements houillers mais ce n'est pas pour l'usage de la colonisation libre ; il est expressément recommandé dans la dépêche ministérielle de faire servir cet outillage au profit de l'administration pénitentiaire exclusivement. Cette restriction arrive-t-elle bien à propos ? Je ne le pense pas.

— Il y a beaucoup de misère ici en ce moment, et le vaisseau le *Calédonien*, qui vient de partir pour Brest, rapatrie un grand nombre d'émigrants.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

(Correspondance particulière de la *Gironde*.)
(*La Gironde*, 17 novembre 1887)

Nouméa, 26 septembre 1887.
Les pensionnaires du bagne de l'île Nou*.

COMPAGNIE COMMERCIALE de TRANSPORTS À VAPEUR FRANÇAIS

Assemblée générale ordinaire du 23 juin 1887
(*Le Messenger de Paris*, 22 janvier 1888)

.....
Malheureusement, les deux voyages que notre marché du 19 septembre 1883 avec le département de la marine nous a obligé à faire à Nouméa, Tahiti, ont laissé :

L'un une perte de 272.304 09
L'autre une perte de 154.941 60
Soit ensemble une perte totale de 427.245 69

Non compris le produit probable que nous aurions retiré de l'utilisation, sur une autre ligne, de l'un de ces steamers dont le voyage a eu une durée exceptionnelle de plus de 400 jours.

À votre dernière réunion, nous vous disions que nous étions en instance auprès du département de la marine pour obtenir la résiliation de notre contrat. Nous avons la satisfaction de vous annoncer que nos efforts ont abouti, et que ce contrat qui nous a été si onéreux est aujourd'hui purement et simplement résilié.

Néanmoins, l'exercice aura encore à supporter le résultat du voyage du steamer le *Précurseur*, que nous avons affrété pour cette destination et qui n'est rentré en Europe que dans les premiers mois de cette année.

NOUVELLE-CALÉDONIE (*La Gironde*, 21 mars 1888)

Nous trouvons dans les journaux de Nouméa, au sujet de l'anarchiste Gallo, dont le cas a provoqué dans ces derniers jours les colères des journaux socialistes, les informations suivantes :

Le 2^e conseil de guerre, dit le *Néo-Calédonien*, jugeait vendredi dernier un cas d'indiscipline.

Il s'agissait de l'anarchiste Gallo, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour l'attentat commis par lui, le 5 mars 1880, à la Bourse de Paris, où, du haut de la tribune, il avait versé une solution d'acide prussique dans la corbeille des agents de change et tiré trois coups de revolver au milieu de la foule qui se pressait dans la grande salle.

Étant de corvée sur un des chantiers de Bourail, ce malheureux avait soudain jeté la pelle dont il se servait alors, et, s'armant d'une pioche à sa portée, s'était jeté sur le

surveillant de garde, sans aucune provocation de la part de celui-ci, et lui en avait porté un coup terrible derrière la tête.

Malgré la gravité de sa blessure, le surveillant put sortir son revolver et en décharger deux coups sur Gallo, qu'il atteignit en pleine figure.

Ni la blessure du surveillant, ni celles de Gallo ne se trouvaient mortelles, mais la justice s'empara de ce dernier, et c'est en raison de son attentat sur la personne du surveillant qu'il comparait vendredi.

L'attitude de Gallo a été déplorable à l'audience.

Il déclare qu'il est anarchiste, et qu'on ne peut le considérer comme un condamné de droit commun. Il a déjà une fois sacrifié son existence pour la cause de l'anarchie, et s'il a frappé le surveillant, qu'il ne connaissait pas, du reste, c'est le corps entier et l'autorité représentée par lui qu'il voulait atteindre.

Après ce bel exposé des théories sociales, lorsque le président demande à Gallo s'il n'a rien à ajouter pour sa défense, celui-ci se contente d'observer que le commissaire du gouvernement, dans son réquisitoire, ne s'est pas servi envers lui de termes suffisamment parlementaires, mais que le peuple aura son tour et que le peloton d'exécution de Clément Thomas et de Leconte reviendra.

Gallo est condamné, à l'unanimité, à la peine de mort...

Le contre de Hienghène vient d'être attristé par un déplorable événement. Quatre soldats d'infanterie de marine, sous les ordres d'un adjudant, chargés de faire une patrouille, remontaient la rivière dans une pirogue qui chavira par suite d'une fausse manœuvre. L'adjudant, excellent nageur, parvint à gagner le rivage ; mais les quatre soldats ont été noyés. Les victimes de ce lamentable accident sont les nommés : Monguillot, caporal ; Joseph Leger, Pierre Truchot et Antoine Quintance, soldats.

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE.

(*Le Journal des débats*, 2 février 1889, p. 2, col. 6)

M. Moracchini, directeur de l'intérieur en Nouvelle-Calédonie, qui remplissait par intérim les fonctions de gouverneur, s'est embarqué le 15 décembre à bord de l'*Océanien* pour rentrer en France où l'appelaient des affaires de famille. M. Noël Pardon, gouverneur titulaire, n'étant pas encore, à cette date, arrivé dans la colonie, le commandant des troupes a pris l'intérim du gouvernement.

L'*Indépendant* de Nouméa annonce que le conseil général est saisi d'une proposition tendante à allouer une indemnité de 12.000 fr. au délégué de la Nouvelle-Calédonie au Conseil supérieur des colonies.

On sait que c'est M. de Lanessan, député de la Seine, qui remplit ces fonctions. Si les sessions du conseil supérieur ne sont pas très chargées (il y a plus de deux ans qu'il n'a été convoqué), le mandat du délégué ne serait pas toutefois une sinécure s'il consentait à intervenir dans toutes les affaires que ses électeurs signalent à sa sollicitude.

La question qui, dans ce moment, passionne le plus la presse locale est celle des contrats de main-d'œuvre pénale. Un journal de Nouméa a publié le texte du traité passé par l'État avec M. Cardozo pour l'achat de son domaine de l'Ouaménie : le prix de vente, 865.800 fr., est représenté par 66.600 journées de travail fourni par des condamnés, au taux de 1 fr. 30 c. par jour. On signale un autre contrat du même genre, dont le titulaire serait M. Higginson, le grand propriétaire des mines de la colonie.

Le magasinier Lambert, comptable de l'hôpital de l'île Nou, a été condamné à vingt ans de travaux forcés pour avoir fait évader un forçat, qu'il a ensuite dévalisé et dénoncé lui-même à la gendarmerie.

LES CANAQUES À L'EXPOSITION

(*La Gironde*, 4 mai 1889)

Notre correspondant particulier, nous écrit de Marseille, 1^{er} mai :

« Le paquebot *Yarra*, des Messageries Maritimes, courrier de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie, vient d'arriver dans notre port, avec 243 passagers dont plusieurs fonctionnaires français et étrangers et quelques négociants australiens, venant visiter l'Exposition universelle de Paris.

Le *Yarra*, a rapatrié onze marins et soldats de l'infanterie de marine, venant de Nouméa, Madagascar et la Réunion ; mais il a amené aussi dix Canaques dont sept hommes et trois femmes qui habiteront, à l'Exposition, les cases Indigènes qu'on a expédiées de Nouméa.

Tous ces Canaques parlent le français, ayant été élevés par les missionnaires ; ils sont de divers types, comme la population de la Nouvelle-Calédonie est formée, elle-même, des races noire et jaune. Quelques-uns sont assez bien découplés, appartenant à la race jaune qui est la plus ancienne dans le pays. Les autres moins grands, plus trapus, et se rapprochant un peu des nègres éthiopiens, sont remarquables par leur nez aplati et par l'abondance de leur chevelure plutôt floconneuse que laineuse et toute crépue. Ils en ont, du reste, le plus grand soin et l'arrangent continuellement avec de petites baguettes qui leur tiennent lieu de peignes, et ils l'assouplissent avec de l'huile de coco.

Trois des Canaques arrivés par le *Yarra* sont des fils de chefs indigènes, la population étant divisée en un très grand nombre de tribus qui se distinguent les unes des autres par des tatouages ou des incisions faciales. C'est ainsi que j'ai vu un Canaque avec un tatouage de fleurs sur la figure, un autre avec le lobe des oreilles fendu et développé en forme d'anneau ; une femme avec des incisions parallèles sur les joues, allant de la commissure des lèvres à la tempe, etc.

Les Canaques ont apporté les objets qui meublent d'ordinaire leurs cases : des nattes, des calebasses, des vases en terre cuite, etc. ; aussi quelques armes, casse-tête, lances, flèches et sagaies. L'un d'eux est musicien et joue de la flûte du pays, qu'on nomme *shoo*, instrument primitif et bizarre.

Cette flûte est formée d'une baguette de bambou, grosse comme le doigt, longue de plus d'un mètre et courbée en quart de cercle. Elle a deux trous seulement : un à chaque extrémité. L'un forme l'embouchure, au bout le plus gros ; d'autre constitue tout le mécanisme ou le doigté de l'instrument, dont la sonorité est faible, insignifiante, et dont les Canaques ne tirent qu'un trille lent et monotone, comme une sorte de bourdonnement.

Le *Yarra* est arrivé avec un magnifique chargement, dont voici les articles principaux : 1.806 balles de laine, 3.824 sacs de minerai de cobalt, 12.207 lingots de cuivre, 190 sacs de nickel brut, 105 caisses de conserves de viande, de Nouméa, et 274 colis pour l'Exposition. en provenance de l'Australie et de la Nouvelle-Calédonie. À Port-Saïd, le paquebot a embarqué quarante flamants roses et dix pélicans pour notre Jardin zoologique. »

COLONIES FRANÇAISES

NOUVELLE-CALÉDONIE

(*La Gironde*, 7 septembre 1889)

On écrit de Nouméa, 20 juillet :

« La tranquillité règne dans les tribus. L'administration s'applique à prévenir, à réprimer au besoin, les incursions du bétail des colons dans les réserves indigènes, cause principale de la sanglante insurrection de 1878.

Les villages cultivent généralement en paix leurs ignames et leur taros, et l'on commence à remarquer autour de deux des plantations de maïs et de caféier.

La presse locale s'occupe de la nomination de M. Hugues Romilly comme consul d'Angleterre aux Nouvelles-Hébrides. Elle la dénonce comme une violation de la convention qui a institué une commission mixte anglo-française pour le règlement des affaires de l'archipel.

La mise en adjudication de la fourniture de viande à l'administration pénitentiaire et au service de la marine pour trois ans n'a donné qu'un résultat partiel. Un cinquième seulement de la fourniture, laquelle s'élève à un million de kilos par an, a trouvé preneur. L'administration, sauf ratification du département, a traité de gré à gré avec un colon, au prix de 74 centimes le kg. »

Le Conseil municipal de Nouméa a émis, par huit voix contre deux, le vœu suivant :

« Le Conseil municipal,

Considérant que la main-d'œuvre libérée, est, à part de rares exceptions, de mauvaise qualité et d'un emploi difficile, et que, malgré de nombreuses demandes ou annonces par la voie des journaux, les bras font défaut à beaucoup d'agriculteurs et d'industriels ;

Considérant cependant que les cessions de main-d'œuvre pénale sont préjudiciables aux intérêts de la colonisation, surtout en ce qu'elles privent ou peuvent priver de moyens d'existence un certain nombre d'ouvriers disposés à travailler et qu'elles nuisent aux grands travaux de colonisation ;

Émet le vœu :

1° Que l'immigration néo-hébridaise, supprimée malgré les protestations de la population tout entière, soit rétablie ;

2° Que le gouvernement de la métropole, après entente avec l'administration locale, favorise un mouvement d'émigration dans la colonie, de mineurs, d'ouvriers et de colons français ;

3° que les cessions de main-d'œuvre pénale consenties aux grandes Compagnies soient supprimées dans le plus bref délai possible ;

4° Que le conseil général veuille bien appuyer ce vœu de son autorité pour être transmis à qui de droit. »

AFFAIRES COLONIALES

NOUVELLE-CALÉDONIE

(*La Gironde*, 1^{er} décembre 1889)

On écrit de Nouméa, le 16 octobre, au *Temps* :

« Le Tout-Nouméa, gouverneur et hauts fonctionnaires en tête, s'est rendu dimanche dernier à la Foa, pour assister au premier concours agricole de la colonie. La Foa avait été choisie parce qu'elle réunit des colons libres et des colons concessionnaires d'origine pénale. M. le gouverneur Pardon a présidé la distribution des prix.

Le jury a primé, au milieu des produits indigènes, nombre de produits agricoles acclimatés dans la colonie. Il y a lieu surtout de signaler des gerbes de froment. On a nié longtemps que cette céréale pût être acclimatée ; il faut tenir désormais pour faite la preuve du contraire. La Calédonie, qui tire son pain d'Australie, le produira quand elle voudra. La question du vin, par contre, reste indécise, mais beaucoup croient à une heureuse solution et y travaillent.

Après le concours a eu lieu l'inauguration officielle du monument élevé à la mémoire du colonel Gally-Passebosc, tué en 1878, pendant l'insurrection canaque*, à trois kilomètres de la Foa. [...]

NOUVELLES DE L'AUSTRALIE

(*Le Petit Provençal*, 5 juin 1890)

L'*Australien*, des Messageries Maritimes, dont nous signalons, d'autre part, l'arrivée, nous apporte les nouvelles suivantes.

Les 4 et 8 mars, des cyclones violents ont éclaté sur les îles océaniques et ont causé de nombreux sinistres maritimes ; plusieurs navires ont été jetés sur les côtes et un grand nombre d'hommes ont péri. Un brick français, l'*Elisa*, a coulé sur des récifs et son équipage s'est perdu, ainsi que celui d'un autre bateau, monté par des condamnés*, qui s'est brisé sur les côtes de l'île Nou.

Le steamer *Rusing-Sum* [Raising-Sun] a également sombré ; 10 passagers et 11 hommes d'équipage se sont noyés dans cette catastrophe. À Nouméa, quelques

barques de pêche, surprises par un violent ouragan, ont été détruites et leurs équipages perdus.

.....
Nous avons parlé des dégâts occasionnés par les typhons en Australie et en Nouvelle-Calédonie. Nos renseignements n'étaient pas erronés. En effet, les navires qui arrivent aux Nouvelles-Hébrides racontent que les dégâts causés par les ouragans sont considérables.

Des villages indigènes ont été complètement détruits ; en outre, les inondations ont saccagé les récoltes des îles Wallis, qui ont été fortement éprouvées.

.....
La santé parmi nos troupes, en Nouvelle-Calédonie, est excellente. Quelques cas légers de fièvres typhoïdes se font sentir, mais ils sont bénins.

AFFAIRES COLONIALES

NOUVELLE-CALÉDONIE (*Le Temps*, 7 juin 1890)

.....
Le *Sydney Morning Herald*, de Sydney avait publié sur la lèpre en Nouvelle-Calédonie une note reproduite d'ailleurs très légèrement par des journaux français et qui disait qu'il y avait à la fin de l'année dernière 5.000 lépreux dans la colonie. Deux honorables citoyens anglais habitant la Nouvelle-Calédonie ont adressé à ce sujet une lettre au journal australien dans laquelle ils rétablissent la vérité et rapportent que la léproserie de Freycinet, l'une des plus importantes de l'île, ne compte que 23 malades. Ils ne nient pas l'existence de la lèpre en Nouvelle-Calédonie, mais bien les ravages qu'elle fait.

Ajoutons que depuis un an et afin d'enrayer le mal, on a créé quatre léproseries dans la colonie : à l'île aux Chèvres, près de Nouméa ; au pic des Morts, près de Canala ; au cap Bocage, près de Houaïlou, et à Maré, îles Loyalty.

LETTRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE (*Le Journal des débats*, 7 avril 1891)

Nouméa, le 20 février.

On continue à constater ici un accroissement constant de l'activité minière. L'extraction du nickel, notamment, prend chaque jour des proportions plus considérables. De nouvelles mines, qui passent pour très abondantes, vont être ouvertes sur la côte occidentale de l'île, dans les massifs montagneux qui s'étendent de Mouéo à Koué.

D'autre part, sur la côte Est, à Thio, où se trouve la principale exploitation de la Compagnie le « Nickel », la production est en progression continue. Comme résultat matériel, il est intéressant de constater que l'exportation du nickel a atteint en 1890 le chiffre déjà énorme de 40.000 tonnes au moins. Cette exportation atteindra peut-être 100.000 tonnes cette année.

L'exploitation des autres minerais ne donne pas, naturellement, des résultats aussi brillants et est surtout très irrégulière. C'est ainsi que l'on a dû suspendre momentanément les travaux dans la mine de cuivre de la Pilore [la Pilou]. Le minerai, qu'on avait estimé devoir fournir une moyenne de 6 à 7 % de métal en moyenne, était

tombé, paraît-il, à une proportion bien inférieure et qui n'était plus suffisamment rémunératrice.

Une mesure analogue a été prise à titre provisoire en ce qui concerne les minerais de plomb argentifère de la Mérétrice et de la mine Ao, bien qu'ils soient beaucoup plus productifs et qu'ils contiennent parfois jusqu'à 800 grammes d'argent par tonne. La vérité, je crois, est que, la main-d'œuvre étant très insuffisante, les entreprises qui ne réalisent que des bénéfices restreints ne peuvent faire aux travailleurs les avantages que leur offre une industrie en pleine prospérité comme celle du nickel. Il n'y aurait là, dans ces cas, qu'une crise passagère qui prendra fin le jour où on aura organisé ici une immigration en rapport avec les richesses illimitées que notre île offre à l'activité industrielle. La main-d'œuvre pénale est loin, en effet, de pouvoir suffire aux besoins des diverses exploitations, bien que les mesures les meilleures soient prises pour en assurer le bon fonctionnement. Les campements des condamnés sont maintenant bien installés et l'hygiène y est excellente.

C'est d'ailleurs au service des compagnies minières que les condamnés fournissent le plus de travail, et il y a tout avantage à ce qu'il en soit ainsi toutes les fois que leur concours peut être donné à l'industrie privée sans porter préjudice aux travaux d'utilité publique, puisque ce travail enrichit le pays et contribue à dégrever le budget d'une partie de ses charges grâce aux redevances payées par les compagnies.

*
* *

Si l'industrie minière est ici en pleine activité, l'industrie agricole est en ce moment moins favorisée. L'élevage du bétail paraît subir une réelle décroissance qu'il faut attribuer au manque de soin et de prévoyance de nos colons. Il y a là un danger à conjurer et il ne faut pas perdre de vue qu'une telle situation pourrait compromettre à bref délai l'avenir de notre élevage.

Ce n'est pas sur l'indigène, naturellement, qu'il faut compter pour amener des améliorations dans les procédés de cultures. Les Canaques ont peine à s'astreindre au travail ; ils ont peu de besoins, et il est, dès lors, difficile d'obtenir de leur part un concours bien effectif. La population indigène a d'ailleurs une tendance à décroître rapidement et ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher le supplément de main-d'œuvre que réclament tout à la fois l'agriculture et l'industrie. Ce qu'il faudrait faire connaître à ceux qui cherchent à gagner largement leur vie, c'est qu'il y a dans la Nouvelle-Calédonie une accumulation de richesses qui ne demandent qu'à être exploitées et que tout homme résolu à ne pas marchander sa peine peut trouver ici le moyen de se créer une situation avantageuse et de s'assurer un avenir.

NOUVELLES ET BRUITS
(*Le Messenger de Paris*, 9 mai 1893)

La Nouvelle-Calédonie vient de subir un désastre qui l'éprouve cruellement.

On sait, en effet, qu'un violent cyclone a dévasté notre belle possession pacifique, le 6 et 7 mars dernier, que les routes ont été défoncées, les ponts enlevés, les habitations détruites, les stations agricoles ravagées, que plusieurs colons ont trouvé la mort dans ce sinistre, que d'autres, plus nombreux, ont été blessés. Les derniers télégrammes reçus au sous secrétariat des colonies et par divers particuliers donnent en outre une valeur approximative des dégâts qui, jusqu'ici, ont déjà été constatés. Ils s'élèvent à plus de 3 millions et, afin de parer aux premières nécessités, pour secourir les infortunes les plus grandes, l'administration locale de la colonie demande qu'il lui soit immédiatement accordé un crédit de 500.000 fr.

M. Delcassé s'est aussitôt occupé de préparer, dans ce sens, un projet de loi qui sera soumis aux Chambres dès que le conseil des ministres aura statué.

Mais, devant l'importance de ce désastre, en face des pertes subies, qui sont certainement beaucoup plus considérables que ne nous le font connaître les premières évaluations trop rapidement établies et que l'action officielle ne parviendrait d'ailleurs pas à couvrir, M. le gouverneur Laffon, actuellement en mission à Paris ; M. Cudenet, délégué de la colonie, et M. Gauharon, directeur de l'intérieur, en congé, ont pensé qu'il était de leur devoir d'en appeler à la solidarité qui unit si étroitement tous les Français, ceux de la métropole et ceux des colonies. En conséquence, une souscription a été ouverte dont voici les premiers résultats :

Compagnie des Messageries Maritimes, 5.000 francs ; MM. de Rothschild frères, 5.000 ; Banque de l'Indo-Chine, 2.000 ; Comptoir National d'Escompte, 2.000 ; la Société le Nickel, 2.000 ; M. Émile Laffon, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, 1.000 ; M. Cudenet, délégué, 1.000 ; M. Ballande, négociant à Bordeaux, 1.000 ; Crédit Algérien, 1.000 ; MM. Charles Prévot et Cie, 1.000 ; la Confiance, Compagnie d'assurances, 1.000 ; M. Paul Christophle, 500 ; MM. Adet, Seward et Ce, négociants à Bordeaux, 500 ; Levert, 500 ; Querotte, 10 ; H. Baron, 5 ; Labadens, 10 ; anonyme, 2.

COURRIER DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Temps*, 7 mars 1884)

Progrès. — Terres cultivables. — Des récidivistes. — Classement des transportés de la Loire. — Une pétition de M. Auguste Blaise.

La plus lointaine de nos colonies vient de réaliser un nouveau progrès en rendant plus fréquents encore les rapports avec elle. Grâce à une convention, déjà en vigueur, passée entre l'administration locale et une compagnie australienne de navigation, un bateau partira tous les quinze jours de Sydney et transportera à Nouméa les lettres de la malle anglaise partant deux fois par mois d'Europe, via Brindisi.

Désormais, grâce à cet accord, nos compatriotes recevront mensuellement quatre courriers de France, et, comme la malle qui vient par l'archipel des Fidji arrivera presque à la même heure que la malle venant par Sydney, la rade de Nouméa présentera cette animation de bon aloi qu'offrent les ports prospères et en plein développement.

L'administration locale de la Nouvelle-Calédonie exonère la Compagnie de navigation australienne des droits de phare, de pilotage et autres. C'est la moindre des choses, mais nous éprouvons un amer regret en voyant aux mains d'étrangers un service qui devrait être fait par des bateaux français. C'est bien peu de chose, il est vrai, dans le cas qui nous occupe, mais il nous est impossible de ne pas dire qu'il en serait autrement si nos capitaux, au lieu de se porter vers de lointaines spéculations à l'étranger, avaient l'idée patriotique de féconder nos colonies.

Voici une preuve nouvelle de l'intérêt que l'administration locale de la Nouvelle-Calédonie porte à ses administrés. D'immenses étendues de terrains, et principalement au nord de la possession, sont envahis par une plante, une solanée, qu'on appelle à Nouméa l'*épine blanche*, à la Réunion la *bringelle marone*, et qui n'est que l'aubergine sauvage. La feuille est épineuse, les fleurs blanches, et les fruits réunis en grappes ont l'apparence de petites tomates. Cette plante a été propagée dans l'île par une grande chauve-souris, la Roussette, laquelle, paraît-il, est très friande de baies.

Dans les terrains qui lui conviennent, l'aubergine sauvage devient arborescente et forme des massifs au centre desquels bêtes et gens ne peuvent pénétrer sans s'exposer à des piqûres douloureuses. Il y a encore d'autres plantes indigènes, qui recouvrent des terrains très vastes. Où elles croissent, l'herbe a totalement disparu, et le bétail, qui devient une des principales richesses de la colonie, n'y peut circuler.

Comme la transportation des condamnés aux travaux forcés continue, qu'il faut aux libérés qui ne peuvent plus rentrer au pays natal des terrains à cultiver, il va falloir songer à extirper toutes ces plantes inutiles et à les remplacer par de bons herbages. À cet effet, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie s'est adressé au gouvernement des États-Unis qui vient de lui faire parvenir les graines fourragères qui croissent dans les prairies du Far-West et dont voici la nomenclature. *Festuca ovina*, herbe du mouton. Elle croît dans les pâturages secs, élevés et dégagés ; son principal mérite est de pousser dans les terrains où ne peuvent croître les meilleurs gazons. *Festuca pratensis*, herbe des prés. Cette variété fait un excellent gazon pour le pâturage. Lorsqu'on la coupe en fleurs, on en tire des foins excellents, ses feuilles longues et tendres, étant très goûtées du bétail. *Anthoxanthum odoratum*, gazon du printemps. Ce gazon est précieux lorsqu'on le mêle avec les gazons servant à la nourriture du bétail ; ses pousses printanières continuent à jeter des racines couvertes de feuillage jusqu'au cœur de l'automne. Dans les prairies américaines, son mérite principal est de répandre une odeur douce dont les foins restent imprégnés. Le département de l'agriculture des États-Unis a joint à ces graines d'autres semences, comme le *field corn*, une céréale qui, après quatre-vingt-dix jours de plantation, se trouve hors des atteintes de la gelée ; des *oats*,

avoine à paille dure et donnant un bel épi ; des gazons du Kentucky et le *phleum* des prés.

Lors de la discussion à la Chambre de la loi sur les récidivistes, on a paru peu fixé sur l'étendue des terrains qui pouvaient être mis en Nouvelle-Calédonie à la disposition de la colonisation pénale et de la colonisation libre. Une commission, dite des Réserves, vient de rentrer à Nouméa après avoir arpenté la colonie dans tous les sens. Elle déclare pouvoir mettre à la disposition des centres à créer 48.000 hectares. Sur cette superficie, la commission évalue à 7.000 hectares les terres d'alluvions de première qualité, et à 15.000 hectares les forêts plates pouvant être mises en semences.

Les terres en pâturage déjà en exploitation s'élèvent à 207.000 hectares; elles forment environ les neuf dixièmes de la surface exploitable de l'île, et les colons ne sauraient les utiliser autrement qu'à l'élève du bétail, qui est, comme nous l'avons dit, leur principale industrie.

L'État, disposant de la main-d'œuvre des condamnés, peut, au moyen de travaux de défrichage, de dessèchement, etc., transformer une partie importante des 207.000 hectares en terres à culture. On a peu songé à cela jusqu'à présent, nous fait remarquer l'un des plus intelligents planteurs de la Nouvelle-Calédonie, et on n'a guère cultivé encore que des terres naturellement bonnes et faciles à défricher. Il sera certainement regrettable d'avoir à faire de coûteux travaux d'amélioration, sur un sol vierge, mais la France, quand elle a voulu fonder une colonie pénitentiaire, n'avait pas à choisir. La Nouvelle-Calédonie lui offrait, malgré sa situation tropicale, un climat qui permettait aux Européens de se livrer aux travaux de la terre et même d'y perpétuer leur race. C'est là une compensation au peu de fertilité que son sol présente généralement.

Les récidivistes auront donc en Nouvelle-Calédonie la probabilité de s'y trouver au large, si l'on persiste dans l'idée de les y envoyer. Quant à croire, qu'ils y deviendront d'honnêtes agriculteurs, c'est une illusion qu'il serait temps de ne plus conserver. Non seulement en les y transportant nous nous aliénerions complètement les colonies anglaises d'Australie qui se plaignent violemment du voisinage de nos bagnes, mais nous ne ferons qu'amalgamer un élément mauvais à un élément plus mauvais encore, tout en faisant courir de grands dangers aux colons sérieux.

Nous ne voyons que la Guyane, et peut-être le Tonkin dans un avenir prochain, où les récidivistes puissent être envoyés sans inconvénients pour les honnêtes gens qui y résident déjà, et sans danger pour les récidivistes eux-mêmes s'ils se décident à y vivre sobrement et avec sagesse.

L'administration pénitentiaire de Nouméa a procédé comme d'habitude au classement du dernier convoi des 373 transportés arrivés par la *Loire*. Le classement par âge donne 50 condamnés de 16 à 20 ans ; 114 de 21 à 25 ans ; 81 de 26 à 30 ans ; 56 de 31 à 35 ans ; 31 de 36 à 40 ans ; 17 de 41 à 45 10 de 45 à 50 ; 9 de 51 à 55, et 5 de 56 à 60 ans.

Le *Néo-Calédonien* nous apprend que toutes les personnes qui ont assisté au débarquement de ce convoi ont été frappées de la jeunesse d'un grand nombre de transportés. « Ce sont tous des enfants », disait-on. Cette observation est entièrement justifiée par les chiffres ci-dessus : 50 qui ont moins de 20 ans et 114 moins de 25 ans. C'est donc de 16 à 30 ans qu'il se commet le plus de crimes et la moyenne la plus forte est de 22 à 25 ans.

En classant les condamnés d'après la nature de leurs condamnations, on a trouvé 33 transportés pour assassinat ; 1 pour bigamie ; 9 pour coups et blessures volontaires ; 10 pour fausse monnaie ; 12 pour faux en écritures privées ; 42 pour homicides volontaires ; 21 pour incendies ; 18 pour viol et attentats à la pudeur, et enfin 227 pourvois. Au point de vue des antécédents judiciaires, les 373 transportés se répartissent ainsi 148 n'avaient encore subi aucune condamnation et 225 étaient récidivistes. Le classement par profession a donné les résultats suivants : 8 boulangers, 2

bourelriers, 1 bûcheron, 14 cordonniers, 1 calfat, 1 chaudronnier, 18 charretiers, 5 charpentiers, 11 écrivains, 3 ébénistes, 5 forgerons, 2 fumistes, 5 ferblantiers, 3 horlogers, 1 imprimeur, 10 jardiniers, 3 marbriers, 10 maçons, 2 maréchaux-ferrants, 12 mineurs, 6 menuisiers, 1 mécanicien, 6 musiciens, 1 pharmacien – Fenayrou — 1 phonographe, 6 peintres, 1 relieur, 5 serruriers, 6 scieurs de long, 3 tanneurs, 1 tonnelier, 7 tailleurs d'habits, 3 tailleurs de pierre, 2 vanniers, 1 vétérinaire. 206 n'ont pas de profession, mais l'on devine, tout de suite dans quelle catégorie de malfaiteurs on peut les classer sans crainte d'erreur.

À n'en point douter, les récidivistes qui seraient envoyés l'année prochaine à Nouméa, en vertu de la loi qui porterait pour titre leur qualité, trouveraient dans ces 207 transportés sans métier avouable d'anciens compagnons de débauche. Quelles aventures ne courraient-ils pas encore ensemble ? Que de fermes dévalisées par ces aimables bandits ! Ce qui pourrait, du reste, leur arriver de pire se réduirait à se trouver ensemble au bagne, dans un de ces pénitenciers où, pour aller finir paisiblement leurs jours au soleil, des réclusionnaires assassinent en France leur gardiens.

Nous avons sous les yeux la copie d'une pétition qui vient d'être envoyée de Nouméa à la Chambre des députés par M. Auguste Blaise, colon en Nouvelle-Calédonie, arbitrairement expulsé de cette île, en 1875, dans les circonstances suivantes :

En 1874, l'amiral Ribourt, chargé des pouvoirs du gouvernement d'alors, commença une enquête à propos de l'évasion de M. Henri Rochefort et de ses cinq compagnons. À tort ou à raison, M. Blaise fut soupçonné d'avoir favorisé cette fuite. À la suite de l'enquête, par arrêté du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, M. Blaise et plusieurs autres négociants notables furent expulsés du territoire de l'île principale et de ses dépendances, et cela sans décision motivée. Ce qu'il y a encore d'étrange, c'est que, malgré toutes les instances des intéressés, on n'a jamais pu connaître les raisons de cette mesure arbitraire, absolument comme s'il n'y avait pas de presse en France, de députés au Palais-Bourbon, de juges à Nouméa et à Paris. M. Blaise resta un an exilé à Sydney, et lorsqu'il revint inopinément à Nouméa d'où M. Pritzbuër, gouverneur alors, n'osa plus le chasser, de sa fortune évaluée à 550.000 francs, il ne lui restait rien ou presque rien.

À la pétition est jointe la preuve que la ruine de M. Auguste Blaise est due à des actes officiels du gouvernement français. Il nous semble difficile que la Chambre refuse une indemnité qui est due tout autant que celle qui a été accordée aux exilés du 2-Décembre.

COLONIES
NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Le Journal des finances*, 28 août 1894)

Le discours d'ouverture que M. le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie a prononcé, le 30 juin dernier, devant le Conseil général réuni en session extraordinaire, contient un tableau net et précis de la situation financière embarrassée de notre colonie :

« Il m'est extrêmement pénible, pour la première fois que je prends la parole devant vous, a dit M. Feillet, de vous exposer une situation aussi grave, aussi périlleuse pour nos finances que celle qui nous étreint à l'heure actuelle. Mais, a-t-il ajouté, vous avez pleine confiance, avec raison, dans l'avenir de la colonie vous avez déjà supporté vaillamment d'autres assauts, vous envisagerez ce péril avec sang-froid ; vous chercherez, d'accord avec l'administration, de quelle manière il convient de le

combattre, et cette difficulté vaincue, la colonie marchera de nouveau vers sa triomphante destinée. »

D'après les évaluations de M. le gouverneur, le déficit s'élève, pour les exercices 1892, 1893 et 1894, à 970.000 fr. en chiffres ronds. Il s'accroîtra encore jusqu'au 31 décembre prochain, car, si, d'une part, le conseil général accepte les économies importantes que l'administration lui propose, d'autre part, elles seront compensées, pour cette année, par les frais de transport des fonctionnaires qui devront rentrer en France par suite des suppressions d'emploi. M. Feillet estime que, en calculant le déficit probable à la fin de l'exercice 1894 d'après les résultats de ses premiers mois, il faut s'arrêter à un déficit total de 1.350.000 fr., sur lequel 765.000 fr. sont dus à l'État et le reste aux particuliers.

« Ce qui rend cette situation plus dangereuse encore que les chiffres déjà si éloquents ne semblent la montrer, dit M. le gouverneur, c'est qu'elle est due, non à des causes accidentelles et passagères, mais à des causes profondes, qui tiennent à l'organisation économique du pays. La Nouvelle-Calédonie souffre, comme beaucoup d'autres colonies, d'un mal très grave, la monoculture ou la mono-industrie. Si vous étudiez l'histoire économique des colonies françaises, vous constatez que la plupart, bien que naturellement très riches, sont soumises à des crises périodiques, et toujours très aiguës. Sans doute, la périodicité des crises commerciales est une loi à laquelle aucun pays n'échappe ; mais en général, même pendant les années les plus défavorables, certaines industries restent prospères et aident la collectivité à supporter le choc. Avec la mono-industrie, au contraire, le pays subit sans contrepoids les crises qui atteignent forcément à intervalles plus ou moins rapprochés l'industrie dans laquelle il s'est spécialisé. »

Cette loi, M. Feillet fait ressortir qu'elle s'applique avec plus de brutalité encore dans un pays neuf comme la Nouvelle-Calédonie, où les fortunes acquises et solidement établies sont plus rares, où des causes spéciales viennent gêner le libre développement de l'énergie individuelle. Et cette instabilité se fait sentir encore plus vivement lorsque, comme en Calédonie, la seule industrie considérable est celle des mines, la plus variable de toutes.

Or, la situation de l'industrie minière est telle qu'on ne peut malheureusement pas prévoir à quelle époque il sera permis de compter sur elle pour concourir à la prospérité générale. C'est donc d'un autre côté qu'il faut chercher les éléments de cette prospérité.

« La crise économique a été soudaine et accompagnée d'autres calamités telles que les inondations et les sauterelles, sans quoi il eût été possible aux pouvoirs publics de diminuer dans une certaine mesure l'étendue des embarras actuels. Mais les dépenses restant les mêmes et les recettes fléchissant de jour en jour, le déficit s'est produit, en s'accroissant de plus en plus. L'absence d'une caisse de réserve a fait le reste.

Le mal étant connu, quel est le remède ?

« Une nécessité s'impose à nous tout d'abord, dit le gouverneur : rendre aux affaires un peu de sécurité, faire cesser le plus tôt possible cette stagnation mortelle, cette attente plus pénible que le mal lui-même.. Le service local doit environ 230.000 fr. sur l'exercice 1893 au commerce de la colonie. La patience de nos créanciers est épuisée, très légitimement, nous le reconnaissons. Il nous faut trouver un moyen de les désintéresser immédiatement. »

M. Feillet met en présence deux projets : 1° rendre négociables les mandats délivrés par le service local à chaque créancier ; la colonie payerait en ce cas 8 % d'intérêt ; 2° émettre des Bons du Trésor. Cette dernière mesure éviterait à la colonie les intérêts à payer, mais elle ne peut être employée immédiatement, l'autorisation du département étant indispensable. Aussi, M. Feillet estime-t-il qu'au lieu d'opposer l'un à l'autre les deux procédés, on devrait essayer de les combiner.

Mais ces mesures ont un caractère provisoire et il faudra fixer le mode de liquidation de l'arriéré. M. Feillet propose de consolider les dettes contractées vis-à-vis de l'État, avec remboursement par la colonie en dix annuités.

La somme de 17.000 fr., qui est en dépôt au Trésor, sera jointe à la dette vis-à-vis de l'État et remboursée de la même manière, si le département en accorde la disponibilité. Et, quant aux dettes envers les particuliers, qui atteindront vraisemblablement 580.000 fr. à la fin de l'exercice, il y a deux moyens d'y faire face : des économies ou un emprunt. Là encore, M. le gouverneur croit que les deux expédients seront également nécessaires.

« Si nos ressources étaient restées les mêmes qu'autrefois, dit M. Feillet, et que notre embarras fût le résultat de dépenses exagérées, dépassant les prévisions de recettes, nous pourrions trouver dans des économies le moyen le plus sage et, en même temps, le plus expédient de sortir de nos difficultés. Mais nos recettes ont fléchi. Nous n'avons pas dépensé plus qu'il n'avait été prévu, mais plus qu'il n'a été versé au Trésor de sorte que les économies que nous vous proposons, bien que considérables, n'auront d'autre résultat que de mettre nos dépenses en harmonie avec nos recettes, et non de créer une disponibilité réelle qu'on puisse affecter au paiement de l'arriéré. Un emprunt de liquidation s'impose donc. »

Les économies demandées par l'administration s'élèvent à 588.000 fr. Elle a voulu ne toucher qu'aux dépenses improductives et laisser intactes les dépenses productives dont le maintien est nécessaire à la vie et au développement de la colonie. C'est-à-dire que les retranchements portent presque exclusivement sur les dépenses de personnel.

« Vous voyez, fait remarquer M. le gouverneur, que j'avais raison, au début de ce discours, de vous dire combien étaient pénibles pour moi les premiers devoirs que je rencontre dans l'exercice de ma charge. Mon premier acte doit être de vous demander une véritable hécatombe. »

On a pris soin d'éviter de diminuer les traitements des fonctionnaires maintenus. Cependant, dans quelques cas, des indemnités ont dû être supprimées mais ce n'est qu'un sacrifice demandé provisoirement à ces fonctionnaires, et qui cessera dès que les circonstances le permettront.

« Nous avons pour principe, en effet, dit M. Feillet, qu'il vaut mieux, pour la bonne administration du pays, un petit nombre de fonctionnaires bien choisis et bien payés qu'un grand nombre mal rétribué et dans une situation diminuée. »

« Vous le voyez, conclut-il, nos économies, si elles sont cruelles, n'atteignent, du moins, aucune des sources vives de la prospérité publique. C'est ainsi que nous laissons intacts les crédits relatifs aux travaux publics, à l'enseignement. Si nous vous proposons de supprimer quelques postes télégraphiques, c'est pour les remplacer, en grande partie, par des postes téléphoniques qui rendront à peu près les mêmes services, à moins de frais. Nos économies portent principalement sur l'administration des arrondissements, le personnel des douanes et des contributions. Nous avons eu soin cependant de rester armés contre la fraude et pour le recouvrement des taxes. Nous ne diminuerons pas les crédits des travaux publics, mais nous supprimerons une partie du

personnel des ponts et chaussées, pensant que celui-ci doit de plus en plus devenir un service de contrôle, les travaux étant confiés, chaque fois que cela sera possible, à l'entreprise par voie d'adjudications publiques. Au moyen de cet emprunt de liquidation, de cette consolidation de notre dette à l'État et de ces économies considérables, nous commencerons l'exercice 1895 avec des chances sérieuses de clore la série des déficits successifs. Mais là ne doit pas se borner notre tâche. »

M. Feillet trace un programme de travaux et de réformes. Pour que la Nouvelle-Calédonie puisse asseoir sa prospérité d'une manière durable, il faut qu'en dehors des mines, qui doivent rester une des grandes industries du pays, elle s'appuie sur deux autres grandes industries, agricoles celles-là, l'élevage du bétail et la culture du café, d'où découleront une foule d'autres industries secondaires.

Grâce en grande partie au syndicat qui vient de se constituer, la situation de l'élevage semble s'améliorer. On devra poursuivre sans relâche l'amélioration de la race des animaux, la recherche de meilleurs pâturages et des fourrages perfectionnés. Des essais nouveaux devront être tentés pour l'acclimatation du mouton, et on devra se préoccuper d'assurer le fonctionnement régulier de l'usine de conserves de Ouaco qui, actuellement, s'approvisionne en grande partie de viande australienne.

À mesure que se développera, l'élevage calédonien, cette usine devra s'engager à prendre tous les animaux qui pourront lui être fournis par la colonie.

Quant au café, les circonstances ne permettent pas de venir en aide à cette culture par des primes, mais déjà les pouvoirs métropolitains, en établissant un tarif réduit pour les cafés de provenance coloniale française, ont donné à ce produit un précieux encouragement. M. Feillet ne désespère pas de le voir bénéficier, à plus ou moins bref délai, d'une détaxe complète qui en assurera la libre entrée dans la métropole. Pour le moment, il faut planter du café partout où le terrain s'y prête.

M. le gouverneur termine par un examen de la situation des travaux publics, et il fait appel au patriotisme éclairé des conseillers généraux pour aider l'administration dans la tâche qu'elle a entreprise de relever le pays le plus rapidement possible.

LA COLONISATION LIBRE
en Nouvelle-Calédonie
(*La Dépêche coloniale*, 13 janvier 1897)

La *Dépêche coloniale* a signalé le mois dernier un opuscule de M. Lemire sur le « Peuplement de nos Colonies ». On y fait ressortir les avantages que présentent, comme éléments de colonisation, les militaires congédiés sur place et s'établissant dans la colonie.

Voici une lettre qu'écrivait à sa famille un de ces colons qui s'est fixé dans le pays après avoir fait ses cinq ans de service ;

Negropo, 24 novembre 1896.

Chers frères et sœurs,

Je vous adresse ces lignes pour vous souhaiter à tous une heureuse année. Nous nous portons tous fort bien, ainsi que mon petit dernier, le cinquième, qui a 10 mois et qu'on peut appeler un bel enfant.

L'aîné commence à conduire mes bœufs. Le second garde les vaches. Les deux petites filles aident la maman. Et moi je laboure et je plante tous les jours.

J'ai vendu ma propriété près de Canala à la suite d'inondations successives. Je défriche mes 27 hectares de concession à Negropo, depuis mars dernier. J'ai planté 500 pieds de café cette année et j'en replanterai 1.500 en 1897. Il m'a fallu construire une maison, une cuisine, une boulangerie, un hangar et un enclos avec barrières. J'ai labouré et planté 6 hectares et j'en aurai mis, dans un an, 15 en bon état. Seulement je suis tourmenté parce que les charrues que vous m'avez envoyées en 1893 sont usées. On n'en trouve pas ici de pareilles. Envoyez-m'en deux, avec des barres, déversoir, houe, pelles, bêches et sécateurs, les ferrures seulement sans les bois qu'on confectionnera ici, et surtout expédiez des graines, des plants, des arbustes.

Car je suis dans un terrain où tout pousse admirablement. Les preuves sont à peu près certaines que dans cinq ans, j'aurai 40.000 pieds de café en plein rapport. Il y a près de chez moi un pied de café qui n'a pas plus de douze ans, qui est dans l'herbe, sans soins, en plein soleil et qui a donné cette année 6 kg. de café marchand, qui se vend de 2 fr. 50 à 3 fr. le kg. Vous pensez l'espoir et l'enthousiasme que j'ai, dans cette contrée exceptionnellement fertile. Mon voisin B..., arrivé en novembre 1895, a planté déjà 8.000 plants de café et il en a 2.000 en fleurs. C'est un acharné travailleur qui aura son bien-être assuré dans dix ans. Je laboure pour lui et il me rend des journées de travail. Il voudrait faire venir son père d'Anjou.

Je pense souvent à mon pauvre frère Mathurin et à ses fils. Ce sont des travailleurs. S'ils veulent venir, ils réussiront. Quand son aîné aura fait son service qu'il vienne ici sur une concession, il se fera une position et un avenir pour ses enfants ; car d'après ce que nous entendons dire de France, tout n'y est pas rose quand on n'a que ses bras. J'écris aussi à François s'il veut venir avec sa femme et ses deux fils ; c'est trois bons travailleurs.

Je vous envoie une caisse faite avec les diverses variétés de bois du pays et je l'ai remplie de café de ma récolte que vous goûterez à notre santé.

Envoyez-moi les charrues et je vous rembourserai en café. Je termine en nous unissant tous pour vous embrasser en vous souhaitant à tous bonne année.

Signé : Julien.

La *Dépêche coloniale* a publié le 24 décembre la pétition du « Père Noël » aux ministres des Postes et des Colonies en faveur de la réduction du prix des petits colis. Le

Père Noël avait bien raison : cet échange d'objets et de graines d'Anjou pour du café de Canala n'est-il pas à la fois touchant et encourageant.

La famille de ce soldat-colon demanda au ministère des Colonies le transport gratuit ou, du moins, réduit des charrues demandées et des plants fruitiers. Vous pensez sans doute que la pétition de ces braves gens a été accueillie favorablement. Or, voici ce qu'a répondu le département :

« Cabinet du ministre. 26 décembre 1896.

Il n'est plus accordé de transport gratuit depuis 1895 pour les objets destinés à la Calédonie, le transport des condamnés s'effectuant désormais par les navires des Messageries maritimes. En outre, les arbres fruitiers de France ne peuvent supporter leur transplantation dans la terre de Calédonie. Votre expérience ne réussira pas. »

Les cerisiers, les poiriers, ne réussissent pas en effet ; mais bien d'autres arbres à fruits poussent fort bien. Les pêchers se greffent tout seuls par les racines. L'expérience méritait donc d'être tentée.

Quant aux forçats embarqués sur les paquebots-poste, ce qui a fort étonné les administrateurs de cette Compagnie, on ne nous dit pas si on leur donne des cabines de 1^{re} classe réservées.

Et ces braves cultivateurs croient que c'est arrivé et que leurs graines ne peuvent partir parce qu'il faut d'abord expédier les forçats par les courriers, le département ne pouvant pas se tromper.

Comme service de renseignements coloniaux, c'est assez typique. C'est une singulière manière d'encourager et d'aider la colonisation

Heureusement, il s'est trouvé quelques colons qui connaissaient *de visu* la Nouvelle-Calédonie et l'Anjou et qui ont engagé ces bons paysans à s'adresser à la maison Ballande ou à la maison Tandonnet, de Bordeaux, pour l'expédition des socs de charrue et des graines, moyennant un fret plus réduit que celui des Messageries maritimes.

Il faut espérer que le brave petit soldat-colon et sa petite famille pourront continuer leur défrichement et leurs plantations, sans avoir recours aux Messageries maritimes ni au service de la colonisation. Nous souhaitons aussi à ce bon et rude travailleur santé et prospérité.

COLONISATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE (*La Politique coloniale*, 30 septembre 1897)

La presse métropolitaine et coloniale continue à se préoccuper du différend qui s'éternise entre l'Administration de la Nouvelle-Calédonie et le conseil général au sujet des méthodes de colonisation préconisées et appliquées par le gouvernement local.

Laissons pour le moment de côté l'Administration et les conseillers, les contradicteurs en présence, et donnons la parole à ceux de nos compatriotes calédoniens qui ont voix au chapitre, puisqu'ils se sont établis dans la colonie pour y faire de la *colonisation* active et immédiate.

Voici d'abord un modeste colon, ancien soldat libéré, mis en concession dans la vallée de Négropo par le gouverneur Pallu de la Barrière. Il a une nombreuse famille et tous travaillent de leurs mains. Il a dû déjà quitter une ancienne concession à cause des inondations. Il en a créé une nouvelle. Il n'a pour vivre que ses terres, et ses bras.

L'œuvre de colonisation entreprise par le gouvernement actuel, dit-il, va être heureusement continuée. Il va venir faciliter la culture.

Je me réjouis de pouvoir lui montrer mes nouvelles plantations, j'ai tassé [sic] sur place 10.000 pieds de café, qui n'auront pas à être transplantés et j'en ai 10.000 qui commenceront à rapporter l'année prochaine. En attendant, je vis de mes cultures secondaires : pommes de terre, patates, manioc, choux etc. J'ai 10.000 choux que je vends 0 fr. 50 pièce, mon intention était d'en planter 40.000 ; mais l'envoi de graines fait le 1^{er} mars et qui devait me parvenir le 4 mai m'a manqué par le retard des Messageries. C'est déplorable !

Je fais de très bon pain avec moitié farine et moitié patate, mes voisins en font du bon avec moitié farine et moitié manioc ; mais la patate est meilleure et la farine coûte trop cher : 50 centimes le kg ou 45 fr. le sac de 90 kg.

J'attends mes neveux, robustes travailleurs de l'Anjou, qui auront vite fait de mettre leur concession en valeur et qui, dans six ans, seront à l'aise et propriétaires, au lieu de végéter et de faire en France les valets de ferme. Que leurs femmes viennent avec eux.

Un autre colon écrit à sa famille que la campagne de presse entreprise contre l'œuvre de colonisation actuelle en Calédonie est déplorable et injustifiée. Lui aussi fait venir ses amis, ses neveux, ses nièces.

Dans une classe plus haute de colons, un grand propriétaire minier et terrien, M. Higginson, écrit le 30 juillet :

On suscite à l'œuvre actuelle de colonisation des difficultés qui n'ont pas raison d'être. Si on la facilitait, le pays serait transformé en cinq ans.

La colonie ne peut en retirer qu'un grand avantage. Les milliers d'hectares de terres cultivables disponibles ne sont pas un vain rêve ; mais bien une réalité. La colonisation agricole doit forcément accompagner l'exploitation minière qui vient de reprendre.

Rappelons que c'est ainsi que s'est développée la féconde Australie.

Enfin, donnons l'opinion d'une femme. C'est une Parisienne de grande distinction et de vive intelligence. Elle est propriétaire d'un millier d'hectares sur la côte Ouest. Son mari étant mort, elle est partie avec sa jeune fille de quinze ans pour faire valoir ses terres et, en ce moment, elle habite « la brousse ».

Du Trocadéro à Muéo, milieu des Canaques, la transition est notable. Voyons ses impressions. Elle écrit du 23 juillet :

« Nouméa, en tant que ville, ne m'a pas causé la désagréable impression à laquelle je m'attendais. Elle est entourée de collines si verdoyantes, l'eau courante des rues lui donne un aspect de fraîcheur. J'ai pris le vapeur du tour de côte et suis venue construire ma case en vue de la mer, à Muéo, près de Poya.

Nombreux sont les jeunes gens sans emploi et les gens vraiment capables restant dans l'inaction faute de capitaux pour des entreprises que la colonie offre à foison. Le climat est délicieux. Oui, le cultivateur trouvera ici une vie plus aisée qu'en France, et il faut faire produire ce magnifique pays, encore tributaire de l'Australie pour le blé, le beurre, le fromage, etc., toutes choses qu'on peut produire ici.

Ma cafèterie est commencée. Les terres sont de bonne qualité. Des colons sont installés ; d'autres attendus.

Il y a ici des mines de nickel en pleine activité. Des wagonnets amènent le minerai au port. Il est question d'établir des hauts-fourneaux avec les capitaux d'une Société anglaise ¹², naturellement ! Nos bons Français ne manquent pas de crier qu'on les dépossède de leurs richesses, alors que depuis quarante ans, on les invite en vain à venir les faire jaillir des flancs de ce sol qui en regorge.

La Caisse de prêts pour l'émigration en famille, que j'ai créée avant de partir, rendrait de grands services dans ce pays. On y compte.

¹² L'[International Mining Corporation, Ltd.](#)

M. Leroy, de Bourbon, frère du trésorier-payeur, a conçu le vaste projet de fonder, ici une école d'agriculture coloniale. Il demande 500.000 francs par actions de 100 francs, l'une rapportant 7 %.

Les jeunes gens sortant de cette école appliqueraient les systèmes de culture tropicales et européennes décuplant les produits de la terre.

Utopie, dit-on. En tout cas, la terre existe et elle est féconde. Elle n'a jamais été exploitée que par des Sociétés minières et... financières.

C'est une colonie décriée qui porte en elle de quoi enrichir une nation.

Lord Dunmore et ses ingénieurs anglais, qui vont exploiter le fonds et le tréfonds de la Calédonie, sont enthousiastes des ressources constatées.

Quant à l'école et au jardin d'essai de cultures tropicales, ce n'est pas sous la latitude de Paris (comme on l'a si étrangement proposé au Congrès de Bruxelles), mais sous le ciel tropical de Calédonie que ces essais seraient tentés et poursuivis.

M^{me} de G... continue :

On a le cœur serré de voir ces malheureux libérés déversés dans la brousse à la fin de leur peine, sans sou ni maille. Ils ont trois heures pour quitter Nouméa ou le pénitencier et trouver un engagement quelconque à travers l'île. Le niveau moral s'altère de plus en plus entre exploiters et exploités. Ne se trouvera-t-il pas quelque grande âme qui vienne ici asseoir le bien, faire prévaloir l'équité !

Sur les 8.000 libérés qui sillonnent l'intérieur, les deux tiers sont occupés aux mines où ils gagnent et dépensent en entier leur salaire. Les autres sont errants dans la misère.

L'avenir du pays est dans les entreprises agricoles. Pour le faire connaître, il suffit de reprendre votre ouvrage ¹³ de 1878. En dehors de la création des Messageries Maritimes et du télégraphe sous-marin, qu'a-t-on fait depuis ? Rien. On n'a développé ni le service postal, ni les routes, ni le ravitaillement des centres de l'intérieur. On a même rétrogradé ; car en présence du développement des libérés, cette cordiale hospitalité dans la brousse, à laquelle vous rendiez hommage, n'existe plus que bien rarement.

J'attendrai patiemment ici le résultat de nos travaux agricoles, de nos plantations de café et autres, pour assurer un avenir favorable à ma chère enfant. »

Ainsi, voilà une poignée d'opinions de sources diverses se résumant en un principe inéluctable : Il faut coloniser, avec des Français libres.

Un plan de campagne est soumis au conseil élu ; mais il est repoussé parce que le « choix des terres ne convient pas au conseil. Le conseil ne peut consentir à entretenir les routes existantes par le budget local, ni dans le présent, ni dans l'avenir, qu'autant que les routes seront justifiées par le chiffre de la population. »

Il n'y a plus, comme je l'ai dit en réponse à l'un des anciens gouverneurs militaires, qu'à « remercier Dieu d'avoir fait passer les fleuves auprès des grandes villes ! »

On ne saurait cependant mettre en doute la compétence des membres du conseil. Il a, peut-être, le tort de grossir l'objet en vue en le regardant de trop près. À 5.000 lieues de distance, on devrait laisser de côté les discussions locales pour ne juger que du résultat final à poursuivre. Les esprits impartiaux tireront donc eux mêmes leurs conclusions.

Pour nous, nous nous bornons à prendre acte des déclarations du conseil lui-même, affirmant « qu'il désire ardemment le succès des entreprises de colonisation depuis si longtemps commencées. Il ne veut pas marcher à l'aventure ni dans l'inconnu. Il ne

¹³ *La colonisation française en Nouvelle-Calédonie et dépendances avec plans, cartes, gravures*, Challamel, éditeur, 17, rue Jacob.

demande qu'un plan *mieux élaboré* basé sur des études *plus sérieuses*, faites par des personnes plus *compétentes* et il accordera tout son concours. »

Les administrateurs *sérieux et compétents*, à commencer par le directeur de l'Intérieur actuel et ses prédécesseurs, ne manquent pas dans la colonie. Que les corps élus et les pouvoirs publics, dont la mésintelligence laisse languir et s'étioler cette colonie de peuplement, se mettent enfin une bonne fois d'accord sans parti-pris, sans exigences excessives, en conciliant les intérêts des colons français et des Canaques, et de cet accord sortira le plus signalé des services rendus au pays et à ses habitants.

L'union des entreprises agricoles et minières ouvrira à la colonie l'ère de vitalité si longtemps attendue. En la sauvant de la gêne et de la ruine, on mettra en œuvre les éléments de prospérité qu'elle contient en elle-même et l'on assurera sa prospérité et son avenir.

Ch. Lemire.

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

VOYAGE DU GOUVERNEUR

(*La Politique coloniale*, 22 juin 1898)

(*Le Parisien*, 22 juin 1898)

(*Le Courrier du soir*, 23 juin 1898)

Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie a fait, dans le cours du second semestre de 1897, une tournée dans l'intérieur de l'île.

M. Feillet a rendu compte de ce voyage dans plusieurs rapports adressés au département et qui sont analysés ci après :

Après être passé à Bourail et à Koné, le gouverneur s'est rendu à Voh où il s'est préoccupé d'améliorer l'installation des petits colons fixés depuis peu dans ce centre important et qui représentaient déjà une population de 150 habitants. Puis, il a visité l'extrême Nord de l'île où a été créé récemment près de l'embouchure du Diahot, un nouveau centre dont il a pu constater les progrès rapides, et s'est rendu ensuite de Pam à Gomen-Ouaco en passant à travers des régions montagneuses d'une grande beauté qui lui ont paru ménager à la colonisation d'importantes réserves au point de vue agricole. On sait que c'est à Gomen-Ouaco qu'existe une importante usine de conserves de viande entourée d'énormes pâturages sur lesquels il n'y a pas moins de mille têtes de bétail.

Le voyage s'est alors continué par mer jusqu'à Teremba, d'où le gouverneur s'est rendu à La Foa pour visiter le centre de Saramea situé à 15 kilomètres plus loin. Saramea n'a guère que deux ans d'existence. Cependant, grâce à leur activité et à leur intelligence, les colons qui s'y sont établis ont pu, à l'aide de capitaux peu considérables, mettre leurs exploitations en valeur et obtenir des caféiers qui promettent de forts beaux résultats. La création du centre de Saramea constitue une étape vers l'installation de nouveaux émigrants à la Table Unio dont il sera parlé plus loin. Après une visite à Taichen et à la Forêt noire, le retour s'est effectué par Moindou, La Foa et Teremba, puis par mer jusqu'à Nouméa.

Dans le rapport relatif à cette première partie de sa tournée, le Gouverneur a tout particulièrement signalé l'heureuse initiative d'un colon fixé depuis une dizaine d'années dans la colonie ¹⁴ et qui, désireux d'y faire revivre l'industrie du rhum du cru, a entrepris, près de Bourail, à l'usine de [Bacouya](#), le traitement des cannes à sucre qu'il fait cultiver lui-même ou achète aux colons.

Le même colon, dans une autre région (vallée de Népoui, près Muéo), a établi à ses frais, pour le transport des minerais qu'il extrait de mines voisines, un chemin de fer à voie étroite de 0 m. 60, de 22 kilomètres de long. Ce chemin de fer, construit en deux ans seulement et sur l'un des terrains les plus accidentés de la colonie, a pu cependant être établi dans des conditions peu onéreuses (30.000 fr. le kilomètre, tout compris). Il y a là un effort industriel et agricole qui mérite d'être donné en exemple.

Rappelé à Nouméa par les fêtes locales célébrées à l'occasion de l'anniversaire de la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie, M. Feillet a quitté peu après le chef-lieu pour visiter la région montagneuse qui s'étend entre l'une et l'autre côte, de la Foa à Canala et de Houaïlou à la Poya. Après s'être rendu à la Foa, le Gouverneur s'est dirigé à cheval jusqu'au village canaque de Couli, d'où il a gagné à pied le col d'Amieu, distant de 6 kilomètres, à travers une région couverte d'une végétation luxuriante.

¹⁴ Lucien Bernheim.

Cette contrée est dominée par l'imposant massif de la Table Unio dont les plateaux très fertiles réservent aux colons, en raison de leur altitude moyenne de 350 mètres à 400 mètres, non seulement un climat particulièrement salubre et agréable, mais probablement aussi la possibilité d'y faire des cultures qu'il serait difficile de réussir dans des régions basses.

De la Foa, le voyage s'est poursuivi vers Canala en traversant la chaîne centrale et passant par Ciu et Nakéty. Cette dernière localité pourra, grâce à la cession par les Canaques d'une partie de leurs réserves, devenir un centre assez important et probablement recherché à cause de sa proximité de Canala.

La visite aux colons établis dans la vallée de la Negropo a permis de constater que ce centre, qui ne date que d'un an et demi, répondra à ce qu'on en espérait ; les concessions en pleine voie de progrès donnent les plus belles espérances et les colons montrent de l'entrain, du courage et de la confiance.

De Canala à Kouaoua, le sentier muletier suit le bord de la mer ; en grande partie taillé dans le roc à flanc de coteau, il traverse une contrée très pittoresque, mais sans intérêt pour la colonisation.

À partir de Kouaoua en remontant la rivière du même nom, on suit une vallée dans laquelle il sera possible d'établir quelques cultivateurs, mais surtout de petites stations d'élevage.

On arrive ainsi à Méré, où a été exploitée une mine de nickel qui a eu, il y a dix ans, son heure de célébrité. De ce point, on découvre la belle vallée de Koua qui sera très certainement un jour un lieu de colonisation, car, on pourrait, dès maintenant, disposer d'une partie des réserves dont les Canaques, réduits à une centaine à peine, n'ont plus besoin.

La même observation s'applique d'ailleurs à un grand nombre de vallées, les unes encore habitées par quelques Canaques, les autres entièrement désertes, mais montrant encore les traces de cultures indigènes, preuve certaine de la fertilité du sol.

De Houaïlou, le gouverneur fit une pointe dans la direction de Ponérihouen pour visiter les différents centres créés ou en création dans cette région fertile qui comprend : Monéo, **NmiLai**, Nato, Nepia, Tiakan, Grochain, etc., et qui est certainement appelée au plus bel avenir. Deux colons qui avaient accompagné M. Feillet jusqu'à Tiakan y ont, sans hésiter, fait choix de deux lots importants.

Les Canaques, encore nombreux dans cette partie de la colonie, ont montré les meilleures dispositions à l'égard des colons, comprenant l'importance que leur voisinage peut avoir pour eux.

Revenu à Houaïlou, le gouverneur quitta la côte Est pour repasser la chaîne centrale en se dirigeant vers la côte Ouest — la route, celle qui mènera plus tard à Bourail, n'est charretière que sur une longueur de 15 kilomètres à partir de Houaïlou — elle se continue par un sentier muletier qui fut suivi jusqu'à Coula, localité d'où l'on arriva par un sentier canaque à l'importante station d'élevage de M. Streiff à 40 kilomètres de Houaïlou sur la rivière Koumendo — puis, quittant les bords de cette rivière, on traversa une succession de vallons où l'on relève des traces nombreuses d'anciennes cultures indigènes et où la terre paraît fertile ; sur les pentes du haut massif de Mayao qui commande ces vallons sur la gauche s'étagent jusqu'à une altitude de 500 mètres environ des forêts où pourrait être tentée la culture du café.

Avant d'arriver dans le bassin de la Nerin, la chaîne centrale est franchie à une altitude de 320 mètres, d'où l'on embrasse de grandes étendues de pâturages sur lesquelles il n'existe jusqu'ici qu'une station d'élevage occupant 500 hectares. Au confluent de la Nerin avec la Poya s'ouvre la vallée d'Adio, du nom du pic qui la domine, vallée extrêmement pittoresque, d'une évidente fertilité et où la colonisation trouvera de nouvelles ressources ainsi que dans la vallée de Mourot que M. Feillet traverse ensuite avant d'arriver à Nekliai, Muéo et à l'exploitation minière de Nepouville mentionnée plus haut, d'où le retour à Nouméa s'effectue par mer.

Le principal objet de cette seconde partie du voyage était la détermination définitive du tracé de la route de pénétration passant par le col d'Amieu et la reconnaissance des ressources que pouvait donner au point de vue de la colonisation libre la région comprise entre Houailou et la Poya.

Ces deux voyages ont confirmé la confiance de M. Feillet dans la vitalité de l'œuvre de colonisation entreprise en Nouvelle-Calédonie. Elles lui ont permis de constater par lui-même que « les terres cultivables propres au peuplement agricole ne sont pas près de manquer dans la colonie et que le noyau de l'île en particulier, par quelque côté qu'on en fasse l'exploration, présente des terrains d'une grande fertilité et faciles à mettre en valeur ; aussi persiste-t-il à penser que la pénétration dans l'intérieur de l'île n'est qu'une question de temps, de construction de routes et de voies d'accès ; elle n'est nulle part impossible, ni même difficile. »

Au cours de sa tournée, le Gouverneur s'est entretenu avec un grand nombre de colons auxquels il a prodigué ses encouragements en constatant les résultats déjà obtenus. Il a également donné aux indigènes, dont il a reçu d'ailleurs le meilleur accueil, l'assurance que leurs droits seraient respectés, il s'est attaché à leur montrer les avantages qu'ils retireraient du voisinage des colons, tant au point de vue de l'écoulement de leurs produits (café, coprah, etc.), que de la facilité qui leur serait ainsi donnée de se procurer aisément les objets dont ils ont besoin et l'intérêt qu'il y a pour tous à vivre en bonne intelligence.

M. Feillet avait en outre chargé M. le vétérinaire militaire Lang de faire, au cours de cette tournée, des conférences pratiques sur l'utilisation des ressources naturelles du pays pour l'alimentation du bétail et sur l'élevage en général.

Partout, les colons se sont portés avec empressement au devant du Gouverneur dont ils apprécient le dévouement à l'œuvre de colonisation et ont écouté avec attention des conseils qu'ils savaient dictés par le seul désir de leur être utile et dont il y a tout lieu d'espérer qu'ils tireront profit.

LETTRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER.

(*La Gironde*, 20 juillet 1898)

Nouméa, 31 mai.

LA COLONISATION

La Nouvelle-Calédonie est peut-être, à l'heure qu'il est, celle de nos colonies qui mérite le mieux de fixer l'attention. Sans doute, la conquête de la grande île africaine est bien de nature à flatter et à satisfaire notre orgueil national, et tant que nos vaillants soldats ont lutté sur son sol pour nous en assurer la possession, Madagascar a justement été l'objet de nos préoccupations les plus chères ; mais aujourd'hui que notre conquête est bien assise, la colonisation même de notre possession nouvelle a remis plus en question que jamais celle de la Nouvelle-Calédonie.

C'est que, parmi nos colonies de peuplement, il n'en est pas une, y compris Madagascar, qui offre au colon véritablement laborieux autant d'avantages et de garanties. Telles de nos colonies, je parle des plus riches et des plus prospères, n'offrent à l'Européen qu'un séjour très dangereux, sa vie étant constamment menacée par les fièvres, les épidémies et les difficultés presque insurmontables de l'adaptation au climat et aux milieux. En Nouvelle-Calédonie, rien de tout cela n'est à redouter ; les fièvres et les épidémies y sont inconnues, au moins celles d'origine purement autochtone ; et si quelques cas de fièvre se constatent, quoique rarement, c'est spécialement dans la troupe ou dans la classe des fonctionnaires, qui sont arrivés ici débilités à l'avance par le

séjour dans d'autres colonies. Pendant neuf mois de l'année, nous jouissons d'un printemps enchanteur ; seuls, les mois de décembre et janvier, qui constituent ce que nous appelons la saison chaude, voient le thermomètre s'élever à 32 et 33 degrés centigrades. Ce n'est pas là, sous les tropiques, une chaleur insupportable, même pour un Européen.

Comment se fait-il alors que le courant d'émigration qui emporte à l'étranger chaque année une partie, si faible soit-elle, de nos compatriotes, ne soit pas dirigé avec plus de décision vers cette terre privilégiée par la nature ? Voilà pourtant un demi-siècle que vous avons pris possession de cette île ; et que de choses ont eût dû faire pendant ce demi-siècle !

On trouve, au premier abord, deux raisons qui semblent avoir éloigné l'émigrant de la Nouvelle-Calédonie :

1° La présence du bagne. Évidemment, cela a été une erreur d'attribuer comme séjour aux forçats celle de nos colonies où le climat est le plus doux et la vie le moins pénible. On l'a dit, non sans raison : le gouvernement a montré plus de sollicitude pour les forçats que pour nos soldats. Il a trouvé trop meurtrier pour le gibier du bagne le climat de Cayenne ; a-t-on jamais considéré s'il l'était peu ou prou pour envoyer dans les postes de la Guyane nos soldats d'infanterie de marine ?

Cependant, on se trompe en France sur les conditions de l'existence du bagne en Nouvelle-Calédonie. Nous coudoierions journellement les forçats, à vous entendre, et nous sommes censés vivre dans des transes perpétuelles, exposés à tous les coups de main audacieux ou désespérés de tous ces condamnés qui ne reculent devant aucun forfait !

Eh bien ! non. Ceux d'entre eux qui sont en cours de peine sont sérieusement gardés ; s'il en est qui travaillent comme engagés chez le colon de la brousse, c'est que leur conduite a déjà mérité qu'on puisse mettre en eux quelque confiance.

Le vrai mal nous vient non pas tant des forçats que du bagne lui-même. L'administration pénitentiaire est un service très compliqué qui s'étend sur l'île entière, et c'est, je le répète, le fonctionnement de ce service plutôt que la présence des individus qui y sont soumis, qui a constitué jusqu'à ce jour l'obstacle le plus considérable au développement de la colonie.

J'ajoute que la criminalité n'est pas, en somme, plus forte à Nouméa qu'en France. Aux dernières assises de mars, les procès de presse formaient la moitié du nombre des affaires inscrites au rôle, et si vous en devez conclure que la politique allume ici de brûlantes querelles, vous n'en devez pas moins inférer que si l'on y tue les gens, c'est tout au moins autant à coups de plume qu'à coups de surin.

2° L'éloignement de la mère-patrie est, dit-on, la deuxième raison de l'ostracisme dont souffre la Nouvelle-Calédonie. On reconnaît bien là le Français qui a peur de l'eau ! La Calédonie, c'était loin, en effet, autrefois, à l'époque des voiliers qui mettaient quatre ou cinq mois pour vous conduire de Rochefort à Nouméa, en contournant le cap. Aujourd'hui, Marseille, par le canal de Suez, est à trente-six jours de la colonie. Et ce ne sont pas les seuls fonctionnaires de l'État qui suivent cette voie rapide : depuis quelques années, le passage est assuré aux émigrants, dans des conditions très appréciables de confort, à bord des superbes paquebots de la Compagnie des Messageries maritimes.

Ce n'est donc pas encore dans ce motif plus spécieux que réel de la trop grande distance de la métropole qu'il faut, selon nous, chercher l'explication de la stagnation dans laquelle la Nouvelle-Calédonie s'est tenue jusqu'ici. À mon avis, et j'ai de bonnes raisons de croire que je ne me trompe pas sur ce point, cette stagnation tient surtout aux défectueuses méthodes de colonisation employées jusqu'en ces dernières années.

Que dis-je ? méthodes de colonisation ? En avait-on jamais essayé une ? Nous avons eu, certes, des gouverneurs qui ont laissé de leur personne un souvenir qui n'est pas

encore effacé ; mais, sans remonter bien loin dans le passé, celui-là était considéré comme le meilleur gouverneur qui laissait les choses aller tout bonnement leur train-train colonial, et il n'est pas d'une allure rapide, le train-train colonial ! Ils vivaient en bonnes relations avec tout le monde, donnaient de temps à autre au gouvernement des bals très courus et très appréciés, et c'était là la recette pour être estimé un bon gouverneur !

Survint, en 1894, un gouverneur qui voulut gouverner et, pour la première fois, apporta dans la colonie un programme net et bien défini, au développement duquel il convia tous ceux qui, de près ou de loin, par la nature de leurs fonctions ou de leurs intérêts, devaient avoir quelque souci de la prospérité des choses calédoniennes. On s'imaginerait volontiers, en France, qu'un préfet arrivant dans un département avec cette résolution fermement arrêtée d'être autre chose qu'un personnage décoratif et une machine à signer des arrêtés, serait accueilli par tous avec un empressement sans pareil. Il en va, malheureusement, tout autrement en Nouvelle-Calédonie. Sans récriminer contre l'administration des prédécesseurs du gouverneur actuel, M. Feillet, on ne peut nier qu'aucun d'eux avant lui n'est arrivé dans la colonie avec un plan de colonisation aussi judicieusement élaboré que le sien. Et l'idée fondamentale de ce plan est aussi simple que patriotiquement française ; elle peut se résumer ainsi :

« Assurer le peuplement de la Nouvelle-Calédonie en attirant dans cette colonie des travailleurs français laborieux et compétents dans la culture du sol, et munis de quelques capitaux destinés à leur permettre d'attendre les premières récoltes.

Substituer ainsi par la colonisation libre l'élément honnête au déchet du bagne qui infeste l'île et ne s'intéresse généralement à la mise en valeur du sol que dans la strict mesure de ses besoins matériels. »

M. le gouverneur Feillet, dès son arrivée dans la colonie, se consacra corps et âme à l'exécution de ce plan. Il eut des débuts difficiles — il avait tout à créer, tout à organiser de toutes pièces, — mais il a de la persévérance, il avait foi dans le succès définitif du projet qu'il avait conçu : il ne se rebuta point.

Les difficultés lui vinrent, à ce moment-là, plutôt des choses que des hommes ; quelques amis, les colons surtout, qu'il encouragea au travail par son exemple, le soutinrent dans son œuvre ; d'autres, incrédules et froids, s'abstinrent et attendirent les événements.

On les trouva, ces derniers, parmi les gros propriétaires, en petit nombre, qui, arrivés dès la première heure sur ce sol vierge, avaient profité du premier élan vers l'état de choses nouveau que devait créer l'introduction de la civilisation. Ils avaient acquis à vil prix d'immenses domaines ; leurs affaires prospérèrent, et ils ne virent ainsi aucun intérêt à l'introduction d'un régime nouveau qui se proposait de faire passer les richesses de la colonie entière des mains de quelques-uns à celles du plus grand nombre.

Ils espérèrent donc que le gouverneur s'userait vite, et qu'avec lui périrait l'impulsion qu'il imprimait à l'œuvre nouvelle. Ils confondirent leur cause avec celle de la Mission, — la Mission mariste qui a depuis longtemps la main sur la Nouvelle-Calédonie, dont les préoccupations ne sont point seulement spirituelles, qui soigne au contraire tout particulièrement ses intérêts matériels, et compte au nombre des gros propriétaires dont il vient d'être question

Ce n'est que lorsque tous ces gros bonnets eurent vu les faits contrarier leur attente, quand ils eurent constaté les premiers succès d'une œuvre encore à ses débuts, qu'ils s'émurent et organisèrent, eux aussi, de leur côté, un plan de campagne, mais tout à fait négatif, et consistant uniquement en ceci : faire, en tout et partout, de l'opposition au gouverneur.

De là, l'agitation profonde créée en Calédonie même autour de l'œuvre colonisatrice du gouverneur Feillet ; de là, les critiques acerbes — et intéressées — répandues en France par toutes les voies possibles, conférences, brochures, journaux, revues, etc.

J'ai étudié attentivement, et de très près, toutes ces choses depuis dix-huit mois que j'habite la Nouvelle-Calédonie ; mes documents recueillis sont précis et probants. Ils me permettront de vous adresser par le prochain courrier l'historique de la colonisation actuelle.

Je ne possède ici ni mines, ni caféries, ni concessions de cultures ou de pâturages ; je n'ai donc rien à gagner ni à perdre dans le succès définitif ou l'échec du plan de colonisation en cours d'expérimentation ; en conséquence, vos lecteurs sont assurés de ne trouver dans mes lettres que des renseignements désintéressés, et pas une ligne qui ne soit écrite avec la loyauté à laquelle ils sont accoutumés dans ce journal.

Hans Vata.

LE COMMERCE DES FROMAGES DANS LES COLONIES FRANÇAISES (*La Dépêche coloniale*, 1^{er} avril 1899)

Nouvelle-Calédonie. — L'importation des fromages en Nouvelle-Calédonie est relativement importante. En 1897, il en a été introduit 51.114 kg se décomposant ainsi :

France : dits gruyères	6.044
France : autres	0.505
Suisse : dits gruyères	7.221
Pays-Bas : dits hollande	828
Australie : façon hollandaise, de pâte dure	26.516

Les fromages de gruyère sont importés en meules, dans des cuveaux, tantôt sous zinc, tantôt à nu. Les roquefort sont introduits généralement par pains de 2 kg en caisse d'une douzaine chaque. Il en est de même des fromages de Hollande. Quant à ceux d'Australie, ils arrivent par colis de douze fromages de diverses grosseurs. Les principales marques en faveur sont les gruyères du Jura et de Suisse dont la consommation est assez importante. Les fromages australiens, « façon Hollande » sont également très appréciés. Viennent ensuite : le roquefort, le livarot, le camembert, le brie, les trois-pièces, etc., d'origine française. Il n'y a pas de commission sur place, les négociants de la colonie ayant des acheteurs qui sont ou des représentants ou des associés. Quelques-uns s'adressent à des fabricants à Marseille. Le fret de ce produit est de 70 francs la tonne.

Quant aux taxes locales, elles s'élèvent à 12 francs les 100 kg nets pour droits de douane pour les fromages étrangers, les produits français étant exempts, et à 15 francs les 100 kg nets de droits d'octroi de mer pour les fromages de pâte dure de toute origine ; les fromages de pâte molle sont exempts de cette dernière taxe.

Il n'y a en Nouvelle-Calédonie aucun représentant pour le commerce des fromages. Les principaux importateurs sont : MM. Ballande fils aîné, Barrau, Bonnace, de Béchade, Mamelin et Cie, Maëstracci, Savès et Grosbois, Salomon et Cie, Hagen, Hellequin, Rordorf.

ENQUÊTE COLONIALE AUX ANTIPODES
Jean CAROL,
[LA NOUVELLE-CALÉDONIE AGRICOLE ET MINIÈRE](#)
(*Le Temps*, 13 septembre 1899-15 mai 1900)

COURRIER DES COLONIES

NOUVELLE-CALÉDONIE
(Paris, 15 janvier 1900)

La session ordinaire du conseil général a été ouverte le lundi 6 novembre, à huit heures du matin, par M. le gouverneur Feillet, au milieu d'une grande affluence d'officiers, de fonctionnaires et de notabilités du commerce et de l'industrie.

Le chef de la colonie a prononcé à cette occasion un discours très remarquable, et qui a été écouté avec d'autant plus d'attention que le gouverneur va prochainement rentrer en France pour un an, et qu'il a tenu, au moment de nous quitter, à nous donner pour ainsi dire le bilan de son administration.

Ce bilan se présente dans les meilleures conditions. La tranquillité est aussi complète que possible ; la paix règne partout, aussi bien dans les esprits que dans les affaires. Les éleveurs voient leurs intérêts garantis pour plusieurs années, par un bon contrat qui donne également satisfaction aux consommateurs. La viande est à bon marché, elle n'a jamais été d'aussi bonne qualité ; et l'on a pu voir, par les animaux de boucherie qui ont pris part, au mois de septembre dernier, au concours régional organisé par l'Union agricole, que les propriétaires font déjà des efforts sérieux pour l'introduction dans la colonie de bêtes de race destinées à améliorer les races locales. Les planteurs de café font une bonne récolte qui leur permet de réparer en partie les pertes occasionnées par le dernier cyclone, et d'attendre le résultat des démarches faites en France, auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la détaxe complète de leurs produits, sans laquelle il leur sera impossible de lutter contre la concurrence étrangère.

Les exploitations minières ont repris de tous les côtés. Deux faits suffiront à donner une idée du mouvement qui règne actuellement dans cette industrie. Les mines de cuivre de l' « International Mining corporation » sont aujourd'hui en pleine exploitation, et une autre compagnie anglaise, l' « [International Nickel Corporation](#) », vient d'acquérir, pour la somme de 2 millions 500.000 francs, les mines de nickel de M. Bernheim, situées à Népoui. Ces mines sont déjà en exploitation depuis plusieurs années ; elles sont munies d'un outillage complet et les minerais sont transportés à la mer par un chemin de fer, le premier qui ait fonctionné dans la colonie.

« Quand les mines marchent, tout marche ». Jamais proverbe n'a été mieux approprié aux circonstances. Il suffit, pour en avoir la preuve, de jeter un coup d'œil sur la situation financière de la colonie. Rien n'est plus concluant, sous ce rapport, que la progression régulièrement ascendante que suit, chaque année, le budget local. En 1897, les prévisions budgétaires s'élevaient à la somme de 2.568.862 francs. En 1898, elles montaient à 2.807.000 francs ; en 1899, à 3.189.800 francs, et, pour l'exercice 1900, elles s'élèveront au moins à 3 millions 331.000 francs. Tel est du moins le chiffre de l'administration.

Mais il y a lieu de remarquer que celle-ci, pour éviter des déficits, s'est toujours montrée très timorée dans ses prévisions, et que le conseil général lui-même, tout en relevant quelquefois les prévisions administratives, a toujours eu pour principe de se tenir dans des appréciations très modérées, de sorte que, sauf de très rares exceptions, les prévisions sont presque toujours dépassées par les recettes effectuées, et qu'il est plus que probable que, pour l'exercice 1900, ces recettes s'élèveront à 3.500.000 francs. Ainsi, en quatre ans, notre budget aura augmenté d'un million.

Dans l'exposé de la situation financière, qu'elle a présenté au conseil général pour les neuf premiers mois de l'exercice en cours, l'administration fait ressortir qu'il y a une augmentation de recettes très sensible pour les droits de consommation, les licences, les produits des mines, les droits de navigation et les recettes de l'immigration. Et ce

mouvement ne fera que s'accroître par suite de l'arrivée de nouveaux colons et des mineurs que doit prochainement recevoir la Société « Le Nickel ».

Le droit de consommation sur les liquides, que la colonie offre comme gage de l'emprunt qu'elle demande à contracter, était de 600.000 francs en 1897, il s'est élevé à 650.000 francs en 1898, il a été prévu à 715.000 francs pour 1899 et les prévisions pour 1900 sont de 800.000 francs. Cet impôt, dans trois ans, rapportera à lui seul plus d'un million.

Cette prospérité a permis d'apporter de grandes améliorations dans le budget de la colonie. Le chapitre premier, « Dettes exigibles », comprenait encore, il y a deux ans, 131.000 francs à payer pour intérêts et annuités de divers emprunts. Cette somme, en 1900, ne sera plus que de 45.000 fr., le reste étant payé sur les excédents de recettes de cette année, et les 45.000 francs disparaîtront eux-mêmes du budget. A partir de 1901, toutes nos vieilles dettes auront été liquidées.

Quant aux travaux neufs, ils figuraient, au budget de 1898, pour la modique somme de 47.000 francs. En 1899, les prévisions ont été portées à 170.000 francs ; pour 1900, l'Administration prévoit 465.000 francs, et les modifications que le conseil général a déjà apportées à ce projet font prévoir que le total de la prévision ne sera pas moindre de 500.000 francs. Ce résultat a été obtenu sans augmentation d'impôts et sans majoration irréfléchie des prévisions de recettes. On peut dire qu'il est dû tant à la bonne administration de M. Feillet qu'à la reprise des affaires.

*
* *

Telle est la situation que présente la colonie au moment où elle demande avec insistance l'autorisation de contracter cet emprunt de dix millions qui lui permettra de compléter son outillage économique. Nous offrons, comme gage de cet emprunt, dont les annuités ne sauraient s'élever au-delà de 500.000 francs, le produit d'un impôt qui est en progression constante, qui donne actuellement 800.000 fr., et qui donnera dans deux ans un million, et, pour montrer que la colonie peut disposer de cette somme sans imposer aucune nouvelle charge aux contribuables, nous inscrivons 465.000 francs et, au besoin, 500.000 au chapitre des « Travaux neufs », pour des travaux qui, en réalité, constituent des dépenses extraordinaires et qui pourraient, sans inconvénient, être distraits du budget local.

Bien que vous soyez déjà au courant de la question, permettez-moi de vous rappeler en quoi consiste le projet d'emprunt que la colonie demande à contracter. Ce projet, voté l'année dernière par le conseil général comporte les points suivants :

- Construction d'un bassin de radoub, 3.500.000 francs ;
- Acquisition d'une grande drague de port et d'une petite drague pour le nettoyage de l'embouchure des rivières, 400.000 francs ;
- Construction d'un wharf, avec adjonction de magasins, 600.000 francs ;
- Construction d'un premier tronçon de chemin de fer, allant de Nouméa à Bourail, 500.000 francs ;
- Amortissement de l'emprunt de 1875, dont je vous ai parlé plus haut, 91.000 fr. ;
- Dépenses imprévues, 109.000 francs.

Sur le total de ces dernières sommes, soit 500.000 francs, la moitié au moins, à mon avis, pourra être employée en travaux utiles, attendu que les excédents de recettes que provoquera la seule ouverture des travaux suffiront largement à amortir l'emprunt de 1875 et que l'Administration, en prévoyant 409.000 francs, pour les dépenses imprévues, s'est montrée certainement très large.

Ce projet a été accueilli par le ministre avec une bienveillance visible. Le Comité des Travaux des colonies, qui avait déjà repoussé deux fois des demandes d'emprunt de même nature, présentées par la colonie, n'a soulevé, cette fois, que des objections de détail dont quelques-unes ont été acceptées par notre service des Travaux et dont les autres sont l'objet d'explications qui, nous l'espérons, suffiront à convaincre les membres du Comité. La formule employée pour tous les travaux est celle-ci : « Le travail est utile et la somme prévue paraît suffisante ».

La principale objection présentée au sujet du chemin de fer vient de ce que nous avons une route coloniale qui va de Nouméa à la Foa, et que cette route n'a développé aucun trafic.

Pour ceux qui connaissent le pays, la réponse est des plus faciles. La route coloniale traverse d'immenses étendues de pâturages qui rappellent en petit les pampas de l'Amérique du Sud, et où on ne pourra jamais établir aucune agglomération importante de population. Cette route ne peut servir qu'à faire rouler la diligence et l'on ne connaîtra qu'aujourd'hui la diligence ne peut guère être considérée comme le véhicule du progrès.

Le chemin de fer, au contraire, passant au pied des montagnes, mettra en valeur de nombreux terrains agricoles qui ont été inutiles jusqu'ici, faute de voies de communication, et surtout une étendue considérable de massifs miniers dont l'exploitation n'a pas encore été possible par suite du prix élevé et de la difficulté des transports.

Si les personnes qui habitent à dix ou onze kilomètres du chef-lieu peuvent se servir de la route coloniale pour apporter leurs produits deux ou trois fois par semaine au marché de Nouméa, il ne saurait en être de même pour des minerais d'une faible valeur, comme le nickel, le chrome, le cobalt et le charbon de terre, dont le transport doit se faire à des distances de cinquante et même cent kilomètres.

Or la région qu'il s'agit d'ouvrir abonde en gisements minéralogiques. C'est là que se trouvent les plus riches mines de charbon de la colonie et les plus facilement exploitables.

Le conseil général n'a pas manqué de faire remarquer qu'en cas de guerre, le charbon étant considéré comme article de contrebande, les mines d'Australie nous se raient fermées, et que Nouméa, étant devenu un des points d'appui de la flotte du Pacifique, il y avait un intérêt national de premier ordre à faciliter l'exploitation de nos mines de charbon.

D'autre part, nous venons d'apprendre que la colonie de la Guinée française a été autorisée à emprunter à la Caisse générale des Retraites une somme de dix millions à 4 1/2 % pour la construction d'un chemin de fer qui doit ouvrir l'intérieur de l'Afrique à la colonisation.

Si la Guinée française a obtenu cette autorisation, nous ne voyons pas pourquoi elle nous serait refusée, attendu que nous sommes dans de bien meilleures conditions que cette colonie. L'intérieur de l'Afrique, c'est l'inconnu, comme a dit notre gouverneur, tandis qu'en Nouvelle-Calédonie, nous connaissons parfaitement le terrain où nous voulons pénétrer et nous savons très bien ce que nous y trouverons.

Lettre de la Nouvelle-Calédonie
(*La Politique coloniale*, 7 mars 1900)

(De notre correspondant particulier)
Nouméa, le 20 janvier 1900
Monsieur le directeur,

Je profite du départ du *Saint-Pierre*, qui part aujourd'hui pour Sydney, pour vous envoyer quelques renseignements supplémentaires au sujet de la terrible épidémie qui sévit actuellement dans la colonie.

Malgré toutes les mesures prises, le fléau n'a pas pu être enrayé. On trouve aujourd'hui des rats morts dans presque tous les quartiers de Nouméa. L'administration a mis des condamnés à opérer le nettoyage de tous les endroits suspects, mais il est à craindre que ces efforts ne soient insuffisants et que l'on ne constate l'existence de plusieurs foyers d'infection, sur divers points de la ville.

Un négociant de Nouméa, M. Barrau*, vient de perdre une fillette de cinq ans, enlevée par la peste. Un autre de ses enfants, est, dit-on bien malade.

La peste a également fait son apparition dans la brousse. Trois Tonkinois, travaillant aux mines de Népoui*, sur la côte ouest, viennent de succomber au fléau.

Malheureusement, nous sommes presque entièrement désarmés contre cette invasion. Le premier envoi de sérum ne nous parviendra que dans trois semaines. Si les tribus indigènes sont contaminées, on se demande ce qu'il en résultera.

Sinistres et événements de mer
(*La Gironde*, 29 mars 1900)

ÉMILE-RENOUF. — Le Havre, 26 mars. — Nous vous brièvement relaté le naufrage du nav. fr. *Émile-Renouf*, du Havre, cap. Boju. Voici, sur ce sinistre, des renseignements complémentaires :

Le quatre-mâts *Émile-Renouf* avait quitté Thio le 2 février au matin, avec un chargement de 3.452 tonneaux de nickel et de 99 tonneaux de cobalt, à destination de Glasgow.

Le 6 février, par un beau temps et une légère brise, le navire, qui ne filait que 4 nœuds, toucha sur un haut fond non porté sur les cartes, qu'il franchit par suite de la vitesse acquise, puis il coula à pic presque aussitôt.

L'équipage, composé de 36 hommes, et 2 passagers, put se réfugier dans deux embarcations, une baleinière et une chaloupe.

Un matelot qui se trouvait dans la mâture fut recueilli au moment même où le quatre-mâts allait disparaître dans les flots.

La catastrophe fut si soudaine, que les naufragés ne purent, non-seulement rien sauver de leurs effets personnels, mais même embarquer le moindre vivre.

Sur l'ordre du capitaine Boju, la baleinière fut amarrée à la chaloupe qui, la remorquant, se dirigea vers la terre la plus proche.

Durant toute la nuit et une partie du lendemain, les malheureux restèrent à la merci des flots sans vivres, sans une goutte d'eau et presque sans vêtements.

Dans la soirée, le ketch *Perle* les rencontra dans le canal de la Havannah et les recueillit à son bord, épuisés, mourant de faim.

La *Perle* est arrivé à Nouméa avec tout l'équipage et les passagers de l'*Émile-Renouf*, sains et saufs.

Il résulte des dernières constatations que c'est par 22° 4' latitude et 166' 8' longitude, c'est-à-dire à 100 milles au large de toute côte, que le sinistre s'est produit.

L'*Émile-Renouf* était un bâtiment neuf, construit par la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée. Il appartenait à la maison d'armement Brown et Corblet*.

La statistique des mines
(*JORF*, 31 octobre 1900)
(*Revue indochinoise illustrée*, 18 mars 1901)
(*La Politique coloniale*, 5 mai 1901)

Au 1^{er} juillet 1900, voici quel était l'état des mines :

Or. — 15 concessions accordées, couvrant une superficie de 1.153 hectares, un en exploitation, qui a fourni en peu de temps 202 kg. 949 d'or. 22 en instance.

Cuivre. — 48 concessions accordées, couvrant 3.706 hectares. La seule concession Balade a déjà produit 38.596 tonnes de minerai, représentant une valeur de plus de 10 millions de francs. Les mines Pilou et Ao, achetées par une société anglaise, entrent en rapport et donneront prochainement des rendements considérables. 51 concessions sont en instance.

Plomb argentière et zinc. — 5 concessions accordées, couvrant 1.735 hectares, en exploitation.

Antimoine. — 19 concessions accordées, couvrant 733 hectares, 4 en instance.

Manganèse. — Une concession accordée, couvrant 100 hectares, 5 en instance.

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

LE BASSIN DE RADOUB

(*La Dépêche coloniale*, 21 août 1901)

On s'occupe à Nouméa, avec la plus louable activité, des grands travaux publics. À ce sujet, voici un rapport que le président de la chambre de commerce a adressé au gouverneur de la colonie et au président du conseil général. Ce document résume complètement la question du bassin de radoub, c'est pourquoi nous le donnons *in extenso*.

Le Président de la chambre de commerce de Nouméa à Monsieur le président du conseil général.

Nouméa.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli l'extrait du procès-verbal de la séance tenue par la chambre de commerce le 6 de ce mois, contenant une délibération relative à l'emplacement du bassin de radoub, sur laquelle je crois devoir appeler toute la bienveillante attention du conseil général.

J'aurai peu de chose à y ajouter ; je me contenterai de résumer les arguments fournis de part et d'autre, en complétant quelques-uns, et en en faisant, si je puis m'exprimer ainsi, la critique.

La chambre, sur la proposition de M. Defferrière, demande que le bassin de radoub soit construit à la Vallée du Tir, et non à la pointe Chaleix où l'on fait des études en ce moment.

Les raisons données en faveur de la Vallée du Tir, sont les suivantes :

1° La proximité du centre commercial de la Ville, et la facilité des communications, ce qui serait un avantage tant pour le personnel employé que pour les approvisionnements et pour le commerce lui-même.

Pour appréciable qu'elle soit, cette considération, si elle était seule, pourrait paraître insuffisante.

2° L'intérêt considérable qu'il y aurait à réunir au même endroit, le chemin de fer qui doit avoir là son installation principale d'arrivée, le bassin de radoub, et, naturellement aussi, la cale de halage.

Cette combinaison permettrait tout d'abord de n'avoir qu'un seul atelier et un seul personnel pour ces divers établissements, et je vais en montrer l'importance.

Il résulte, en effet, des renseignements que je me suis procurés auprès des personnes les plus compétentes, que l'outillage nécessaire à l'atelier du bassin de radoub représentera une dépense d'environ 350 à 400.000 francs sans compter les bâtiments qui, en raison des installations spéciales indispensables, peuvent être évalués à un coût approximatif de 100.000 francs, soit une dépense totale d'environ 500.000 francs.

De son côté, le chemin de fer pour ses ateliers, bâtiments et outillage, exigera une somme qui ne sera pas inférieure à 300.000 francs, alors que ceux-ci, pour une partie très importante, feront double emploi avec ceux du bassin de radoub, si l'on est obligé de les séparer par suite d'emplacements différents et éloignés de 3 kilomètres environ.

Il en serait de même pour le personnel, celui du bassin de radoub devant forcément se trouver en chômage pendant une grande partie de l'année, le mouvement de notre port ne pouvant permettre de compter sur une utilisation constante.

On voit donc, tout de suite, l'importance de l'économie que permettrait de réaliser la réunion des deux établissements. Elle atteindrait sans doute une somme de 200 à 250.000 francs, rien que pour l'outillage et les constructions, sans parler du personnel.

De plus, si, comme on l'espère, le chemin de fer amenait à Nouméa des quantités de minerais importantes, ceux-ci, au moyen d'une installation peu coûteuse, pourraient être embarqués directement par les navires à leur sortie du bassin, sans transbordement ni achalandage, alors que, si l'on est obligé d'avoir recours à ces moyens, ils mangeront certainement l'économie réalisée par le transport sur voie ferrée.

Ce sont là des considérations de la plus haute importance et qui doivent, bien évidemment, frapper les gens d'affaires et tous ceux qui sont soucieux des véritables intérêts du pays et de la bonne administration des finances.

D'autre part, pour la pointe Chaleix, on présente les observations suivantes :

1° Il y a déjà des dépenses d'engagées de ce côté, achat du terrain et travaux de sondage.

Mais le terrain restera toujours à la colonie, qui pourra en tirer parti autrement, ou même le revendre sans perte, et les dépenses déjà effectuées sont insignifiantes auprès des économies qui seraient réalisées par la réunion en un seul des deux ateliers, ainsi qu'il vient d'être expliqué.

2° Cet endroit est mieux abrité que la vallée du Tir. L'allégation est très discutable. Il est, en effet, certain que la pointe Chaleix se trouve, elle aussi, exposée aux vents de Nord-Ouest et par suite aux cyclones dans leur période dangereuse. De plus, elle l'est constamment aux vents régnants qui sont assez forts pour enlever de leur mouillage à l'Orphelinat et jeter assez loin, à la côte, des navires de fort tonnage comme le *Héro*, de la Société le Nickel.

La Vallée du Tir est abritée contre ces derniers et il serait facile de parer aux inconvénients des autres : ce ne serait qu'une question d'orientation du bassin.

3° En cas de guerre, la pointe Chaleix serait moins exposée aux feux de l'ennemi.

C'est une erreur absolue avec les méthodes de tir actuelles, elle le serait assurément tout autant.

4° L'éloignement de la ville est relatif et seulement momentanément, en raison de son développement probable de ce côté. Si l'on tient à ne faire qu'un atelier, on pourrait aussi bien le faire à Chaleix en prolongeant jusque-là le chemin de fer qui y aurait alors son terminus.

Il n'y a pas lieu d'insister beaucoup sur la question de l'éloignement, bien que, même si la ville se développe de ce côté, le centre commercial restera toujours où il est.

Mais l'idée de faire aboutir le chemin de fer à Chaleix est peu sérieuse à tous les points de vue. D'ailleurs, en raison des nivellements et des expropriations auxquels ce prolongement donnerait lieu, on peut estimer qu'il ne coûterait pas moins de 500.000 francs pour ces 3 kilomètres, dépense hors de proportion avec ses avantages.

5° À la pointe Chaleix, on aura sous la main les matériaux de construction pour le bassin, et leur transport de là à la Vallée du Tir sera très onéreux.

On ne serait nullement obligé d'aller les chercher à Chaleix ; les premiers travaux du chemin de fer devant permettre de les amener à peu de frais du quatrième kilomètre, par exemple, où se trouvent d'importantes carrières.

6° Les ouvriers seraient mieux à la pointe Chaleix et le quartier de l'Orphelinat se développerait, ce qui serait profitable à la ville.

Les ouvriers seraient tout aussi bien à la Vallée du Tir. Indépendamment des terrains qui vont être conquis sur la mer, il reste encore de ce côté, de nombreux espaces disponibles, où ils pourraient s'installer et devenir propriétaires comme à Chaleix, où, d'ailleurs, en dehors du terrain assez restreint de la colonie, tout est à peu près pris par deux propriétaires : la Société Le Nickel et M. Hern.

Le développement de la ville se ferait à la Vallée du Tir, au lieu de se faire à l'Orphelinat : la municipalité y trouverait également son compte. — son intérêt ne serait que déplacé.

7° Les inconvénients de l'hôpital n'existent pas à la pointe Chaleix : inconvénients pour les malades par suite du bruit et pour les ouvriers, à cause des émanations.

Tout cela est peu sérieux. Il est facile de voir que les malades ont déjà le bruit des ateliers de l'administration pénitentiaire et celui du petit chemin de fer qui fonctionne actuellement pour les travaux de la rue de Rivoli ; ils auront toujours plus tard celui du chemin de fer et de ses ateliers. Tout cela, du reste, est sous le vent de l'hôpital et par conséquent très atténué. Il y a, d'ailleurs, des hôpitaux construits dans l'intérieur des arsenaux, à Brest notamment, sans que cela soit considéré comme bien fâcheux.

Et, en ce qui concerne la santé des ouvriers, il suffit de rappeler que l'hôpital ne reçoit point de personnes atteintes de maladies contagieuses, qu'il est installé dans des conditions de salubrité exceptionnelles, que les émanations, en tous cas, sont entraînées vers la Vallée du Tir, que la mortalité n'est pas plus forte de ce côté que dans les autres parties de Nouméa, et qu'enfin, dans la plupart des grandes villes de France, les hôpitaux se trouvent situés au milieu de quartiers populeux sans qu'il en résulte de graves inconvénients, avec les méthodes de désinfection aujourd'hui partout employées.

Après ce résumé, il ne semble vraiment pas que les raisons invoquées en faveur de la pointe Chaleix puissent lutter contre celles qui militent pour la Vallée du Tir.

C'est ce dernier emplacement qui avait, d'ailleurs été choisi, par la sous-commission chargée de l'étude du bassin de radoub, et nous espérons que le conseil général voudra bien, comme la chambre de commerce, se prononcer également en sa faveur.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le Président
G. de Béchade.

Huit membres étaient présents à la séance de la chambre de commerce du 6 juin.

Les voix se sont ainsi partagées :

Pour la Vallée du Tir : MM. Barrau, de Béchade, Defferrière, Maestracci, Trubert. Soit 5 voix.

Pour la pointe Chaleix : MM. Grosbois, Loupias, Ch.-M. Simon. Soit 3 voix.

NOUVELLE-CALÉDONIE
Le premier chemin de fer
(*Le Journal des débats*, 29 octobre 1901)

La Nouvelle-Calédonie vient de commencer les travaux de son premier chemin de fer, qui ira de Nouméa à Bourail. L'inauguration en a eu lieu le 17 août dernier à la Montagne-Coupée. Deux discours ont été prononcés, à cette occasion, un par M. Puech, vice-président du Conseil général, et l'autre par M. Feillet.

Dans son discours, M. le gouverneur a déclaré que cette cérémonie marquait une date mémorable dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie ; grâce au chemin de fer, les multiples richesses de l'île pourront être exploitées. Il a annoncé la venue assurée de la main d'œuvre hindoue et l'établissement, par la [Nickel Corporation Limited](#), d'une voie ferrée qui desservirait les centres miniers de Népoui à Poya et de Népoui à Koné. Le chemin de fer Nouméa-Bourail deviendra donc, dans un délai relativement court, le chemin de fer Nouméa-Koné.

Nous trouvons dans le *Bulletin du Commerce de la Nouvelle-Calédonie*, les renseignements suivants sur l'état des travaux :

En sortant de Nouméa, on rencontre d'abord le chantier de Montravel, comprenant 35 condamnés ; ils coupent la butte à l'entrée du camp de Montravel, pour former le remblai du marais en bas de la route.

À la rivière Salée, une grande activité est déployée. 90 condamnés apportent les terres de remblais, en amont de la future passerelle ; on procède au battage des pieux qui supporteront le tablier de la passerelle provisoire, dont tous les bois, achetés à Nouméa, sont rendus sur place.

Jusqu'à la rivière Salée, les fonds du marais sont formés de roches et de corail ; le remblai sera donc assis sur une base solide ; mais aux approches de la crique, les fonds de vase dominant, les apports de terre rendront donc l'avancement, à ce point, moins rapide.

À la presque île Ducos, 40 travailleurs coupent un mamelon suivant le tracé du chemin de fer.

À Koutio-Kouéta, l'installation du camp est terminée et cent condamnés procèdent au débroussage du tracé. On signale le nombre de plus en plus grand de curieux qui suivent avec intérêt la marche des travaux et qui constatent leur rapide avancement.

Le tracé primitif, qui exigeait le remblaiement dans une partie de la baie de la vallée du Tir, a été momentanément écarté ; un autre tracé permettant d'économiser près de 400.000 fr. pourra être exécuté et il sera possible d'y réserver un emplacement suffisant pour la gare et ses dépendances.

La longueur totale de la ligne sera de 150 kilomètres environ (environ, parce que le tracé de Moindou à Bourail donnera peut-être lieu à quelques rectifications). La largeur de la voie prévue est de 1 mètre avec une emprise pour deux voies.

Les travaux d'art sont les suivants :

Tunnel du col de Tonghoué, 240 mètres de longueur. Grand pont métallique à la Dumbéa, 425 mètres. Avant la station de Païta, un tunnel de 150 mètres. Un grand tunnel de 500 mètres de long à côté du col des Pirogues, à Cacetoloca. Pont de la Tantouta, 120 mètres. Pont de la rivière Ponwhary, 75 mètres. Pont de la Boghen, 200 mètres.

QUESTION GÉOGRAPHIQUE DE LA SEMAINE

CHEMIN DE FER DE NOUMÉA À BOURAIL

(Le Phare de la Loire, 9 novembre 1901)



La Nouvelle-Calédonie vient de commencer les travaux de son premier chemin de fer, qui ira de Nouméa à Bourail. L'inauguration en a eu lieu le 17 août dernier à la Montagne-Coupée.

Dans son discours, le gouverneur a déclaré que, grâce au chemin de fer, les richesses de l'île pourront être exploitées. Il a annoncé la venue assurée de la main-d'œuvre hindoue, et l'établissement, par la [Nickel Corporation Limited](#), d'une voie ferrée qui desservirait les centres miniers de Népoui à Poya et de Népoui à Koné. Le chemin de fer de Nouméa-Bourail deviendra donc, dans un délai relativement court, le chemin de fer Nouméa-Koné.

COLONIES
NOUVELLE-CALÉDONIE
Le commerce en 1901
(*Le Journal des finances*, 12 août 1902)

Le commerce général de la colonie s'est élevé, en 1901, à 84.737.811 fr. Ce chiffre, qui accuse sur l'exercice 1900 une augmentation de 3.705.844 fr., se décompose de la manière suivante : les importations ont passé de 18.162.251 fr. en 1900 à 13.681.939 fr. en 1901, augmentant de 1.519.688 fr., et les exportations de 8.869.716 fr. à 11.056.872 fr., augmentant de 8.186.156 fr.

Le rapport qui, dans la *Feuille de renseignements de l'Office colonial*, accompagne les chiffres que nous venons de résumer, dit, au sujet des importations, qu'il faut attribuer ces résultats satisfaisants « au développement agricole et industriel de la colonie qui, dans tous les sens, d'ailleurs, réalise des progrès sensibles.

L'extension donnée à l'exploitation minière de Thio, par la Société « le Nickel » et la construction d'un chemin de fer de Nouméa à Bourail ont le plus contribué à stimuler la consommation des objets de tout genre qui ont déterminé l'importante plus-value en faveur de 1901. Les progrès accomplis par l'agriculture, qui a presque doublé ses exportations de café pendant la même période, jouent également un rôle marqué dans cette situation satisfaisante.

D'autre part, on peut remarquer qu'à quelques milliers de francs près, la plus-value profite presque en totalité à la métropole qui, mieux inspirée dans la confection de ses produits et reliée à la Calédonie par des lignes de navigation à voies plus économiques que par le passé, a gagné un terrain considérable au préjudice de l'étranger.

Il n'est pas imprudent de déclarer que ce progrès ne sera pas passager, si le chemin de fer actuellement en construction parvient finalement à desservir les centres miniers de l'intérieur, comme le fait la navigation à voiles pour ceux à proximité du littoral ; si le traitement sur place d'une partie du minerai calédonien, but depuis si longtemps poursuivi, devient enfin une réalité, et si, et c'est la condition essentielle, la Métropole sait fournir en outillage, en tissus et autres produits, ce qui est nécessaire à la Calédonie et le lui expédier par des voies de plus en plus économiques. À ces conditions, elle est assurée de trouver dans cette possession un débouché qui, avec le temps, pourra prendre une très sérieuse importance.

Alors que les importations n'ont augmenté que de 1.519.688 fr. en 1901, les exportations ont progressé de 8.186.156 fr.

Les éléments constitutifs de ce chiffre important, dit le rapport officiel, sont les minerais, les cafés et les bois.

Les années précédentes, les conserves de viande apportaient un appoint sérieux au chiffre des exportations mais la fermeture de l'usine de Ouaco est la regrettable cause de l'arrêt dans ces expéditions.

Les entreprises de pêche de la nacre et la réouverture de la distillerie de Bacouya, avaient fait concevoir la possibilité d'exporter de sérieuses quantités en France, en Allemagne, en Suisse, en Autriche-Hongrie, en Suède et en Norvège, en Angleterre et aux États-Unis de nacre, de perles et de rhums ; mais soit administration défectueuse, soit déception dans la recherche des produits, la première de ces industries est dans une situation plutôt difficile et l'autre, après avoir donné cependant et en abondance, un rhum d'une excellente qualité, vient d'être abandonnée.

L'exportation, selon toute apparence, ne sera donc alimentée à l'avenir d'une manière importante que par l'industrie minière et la culture du café.

Malgré que ces deux sources de richesses soient très sérieuses, il est regrettable cependant que les essais tentés dans d'autres sens n'aient pas été poursuivis avec plus

de persévérance, car la sécurité économique d'un pays est bien précaire lorsqu'une simple spéculation sur le nickel, par exemple, ou un cyclone toujours à redouter dans la zone tropicale peut, du jour au lendemain, réduire à néant la presque totalité des produits qui forment à la sortie, le contre-poids de ceux qui figurent à l'entrée dans la balance du commerce. »

Ces observations ne manquent pas de justesse, et la Nouvelle-Calédonie pour marcher plus sûrement dans la voie processive où elle est engagée, devrait s'efforcer de varier ses produits.

Les Richesses minières de la Nouvelle-Calédonie
La Main-d'œuvre calédonienne
par M. Émile CHALAS,
ancien élève des Hauts Études commerciales,
canonnier à l'Artillerie coloniale de Nouméa.
(*Bulletin de la société de propagande coloniale*, mai-juin juillet 1906)

.....
[6]

Le nickel

Historique de l'exploitation

C'est surtout après 1874 que l'on a commencé à exploiter du côté de Canala, Houailou, Thio.

Les Australiens servirent de maîtres, étant habitués aux filons aurifères et cuprifères de leur pays.

Au début, les expéditions donnèrent 10-14 % de nickel, la tonne valant de 1.000 à 1.4000 francs.

En 1878, on n'expédiait encore que 3 à 400 tonnes annuellement, et l'insurrection canaque vint arrêter l'exploitation.

Elles reprirent l'année suivante, et de 1879 à 1885, on essaya du traitement sur place à la pointe Chaleix.

Par suite d'une crise, l'usine dut être mise hors feu en 1885.

Le 10 % nickel valait à cette époque 200 fr. la tonne.

Vers 1890, les usages du nickel se multipliant, et le minerai à 7 % devenant utilisable, et surtout mieux connu, des mines s'ouvrirent de tous côtés, à Koné, au sud de Thio, entre Nouméa et Tomo.

Les exportations montèrent bientôt à 50.000 tonnes. En 1896, la découverte du nickel canadien vint faire tomber les cours des minerais calédoniens (à 0 fr.50 le kg), mais une entente entre [7] les deux pays a raffermi les cours, et, depuis, les exportations ont atteint et dépassé 100.000 tonnes par an, pour se maintenir à ces environs.

Jacques FEILLET,
LA PLOUTOCRATIE AUX ANTIPODES
(*Les Temps nouveaux. Supplément littéraire*, 9-30 mai 1908)

EN NOUVELLE-CALÉDONIE
(*La Dépêche coloniale*, 19 août 1909, p. 1, col. 1-2)

(De notre correspondant particulier)

Nouméa, le 7 juillet 1909.

Nous avons appris ces temps derniers, non sans émotion, que M. Richard allait nous quitter, appelé en France en mission disent les uns, pour y être pourvu d'un poste plus élevé, affirment les autres, et qu'il serait remplacé par M. Bonheure, pendant la durée de son absence ou définitivement.

Nous voudrions espérer que M. Richard, qui a su se concilier ici tous les hommes vraiment soucieux de l'avenir de la colonie, à quelque parti qu'ils appartenissent, ne nous dira pas, en nous quittant, au mois de septembre, un dernier adieu.

Si, contrairement à nos vœux, notre gouverneur ne devait pas nous revenir, et qu'il nous fût permis de donner un conseil à son successeur, nous ne pourrions que l'engager à suivre rigoureusement la même ligne de conduite que lui.

Nous devons à M. Richard — et si ce n'est pas le seul titre qu'il ait à notre reconnaissance, ce n'est pas le moindre — d'avoir donné le coup de grâce à la dissolvante politique qui, depuis quinze ans, nous affligeait. Les partis n'existant plus à l'heure actuelle, les haines ridicules suscitées entre eux par leur fondateur (il n'y en eut qu'un) se sont évanouies avec eux et nous nous apercevons dans notre vaste coalition contre la crise calédonienne que si, en fait de politique, on avait uniquement favorisé celle des affaires, notre colonie serait aujourd'hui prospère, tout comme ses voisines étrangères.

C'est grâce à l'entente préconisée par M. Richard que des tentatives sont faites à l'heure actuelle pour tirer de notre sol, par l'agriculture, la belle aisance et même la fortune qu'il peut nous assurer. On essaie du blé, du riz, du coton, du sisal, et les résultats paraissent déjà très satisfaisants ; il n'est pas douteux que, bientôt, ces cultures ne prennent une extension considérable. La machine est en mouvement, et, au découragement qui avait suivi le coup porté par M. Chéron à l'élevage, succède, chez nos *broussards*, une ardeur et une confiance qu'on ne leur avait pas connues jusqu'ici.

M. Richard, dans tous ses entretiens particuliers, s'est élevé avec force contre la monoculture qui a causé la ruine de nos vieilles colonies, et il a fait ressortir que plus le pays produirait des denrées qu'il importe à l'heure actuelle, plus il s'enrichirait. Il n'a pas eu de peine à faire comprendre à notre population qu'il serait déjà beau qu'elle se suffît à elle-même, et qu'elle arriverait certainement dans un avenir prochain, à exporter, ce qui serait une nouvelle source de gain, si minime dût être le bénéfice. On n'a vraiment pas le droit de négliger de tels conseils quand on est pauvre ; aussi les Calédoniens en tirent-ils profit, et s'ils persévèrent dans cette voie, comme nous n'en doutons pas, ils verront bien vite la fin de leurs maux.

*
* *

Les travaux de raccordement de la gare du chemin de fer au quai de Nouméa ont commencé. À ce sujet, nous avons eu notre petite grève qui a duré quelques heures. Les terrassiers, au nombre d'une quarantaine, embauchés à 4 francs pour la journée de neuf heures, ayant demandé à voir leur salaire élevé à 5 francs pour huit heures, ont abandonné le chantier, sur le refus de l'entrepreneur de leur donner satisfaction. Deux heures après, ils étaient remplacés par autant de meurt-de-faim qui auraient accepté une paye encore inférieure pour un temps plus considérable de travail.

*
* *

Les hauts-fourneaux projetés par M. Ballande, ne vont pas tarder à sortir de terre. Vous ne sauriez vous imaginer avec quelle anxiété on les attend. Ce sera la renaissance de l'industrie minière et du cabotage.

Ce dernier agonise, on peut même dire qu'il n'est plus, depuis que l'exploitation de toutes les petites mines est arrêtée. Il n'avait de raison d'être, en effet, que pour le transport des vivres dans les petites baies où ne s'arrête pas le vapeur du *Tour de Côtes* et pour la cueillette du minerai dans les mêmes lieux.

En attendant, on travaille ferme à l'usine de Tao* où les minerais doivent être traités par l'électricité. Les ingénieurs sont satisfaits de leurs essais, assure-t-on, au point qu'ils ont mis plusieurs plans à l'étude en vue d'un développement considérable à donner à leurs entreprises.

*
* *

La fabrique de conserves de viande de Ouaco est en plein fonctionnement, mais riche encore en bétail, elle n'en achète pas aux éleveurs. Le moment où elle fera participer ces derniers à ses aubaines viendra cependant, souhaitons-le et pour elle et pour le pays.

L'usine de l'ancienne association des éleveurs, achetée par un groupe de financiers, va, elle aussi, ouvrir de nouveau ses portes.

*
* *

Qu'avec tout cela on nous accorde autonomie douanière et notre sort deviendra promptement des plus enviés, pour notre plus grand bonheur et la plus grande gloire de la mère patrie.

F. Berthier.

Marc LE GOUPILS,
Comment on cesse d'être colon (1909)
Les déboires d'un planteur de café en Nouvelle-Calédonie

Nouvelle-Calédonie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 31 août 1911)

Achat de mines par les Allemands. — Nous avons annoncé, il y a quelques mois, les pourparlers engagés avec la maison Krupp pour la vente des minerais de nickel ; nous ajouterons qu'aujourd'hui, la vente est définitive à la Compagnie des Mines, à laquelle Krupp est intéressé. Pour se conformer au règlement minier de la colonie, cette société crée une filiale française.

Les usines de Tao. — On annonce l'arrivée à la Nouvelle-Calédonie de M. Hugoniot, ingénieur, directeur de l'usine électro-métallurgique, fin août. Les plans pour la construction définitive de la grande usine ont été adoptés et les travaux comporteront une dépense totale prévue de près de 7 millions.

Les études se poursuivent activement, des pistes sont tracées sous la direction de M. Fulbert, géomètre du Service local en congé.

La petite usine électrique poursuit toujours, jour et nuit, la fonte du minerai de nickel.

L'Industrie minière dans nos colonies en 1912
Nouvelle-Calédonie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 janvier 1913)

Cette colonie est en période d'évolution, avec orientation vers la création d'une métallurgie locale qui augmentera beaucoup la valeur des exportations à base de produits minéraux, et par suite la fortune locale. Souhaitons que le succès couronne les efforts faits dans ce sens et que l'on arrive à vaincre les grandes difficultés que présente toujours la marche d'usines métallurgiques dans les colonies.

L'usine de Thio de la grande Société Le Nickel est entrée en exploitation ; on va même installer un deuxième cubilot de système nouveau. À Paris, a eu lieu dernièrement le krach de la banque Max, intéressée dans les affaires de la Pilou (cuivre) et de Tao (nickel) ; mais cela provient surtout de la Pilou et il n'empêche que les affaires calédoniennes de nickel sont en très bonne voie. La chute de Tao va être prolongée jusqu'au bord de la mer et l'on arrivera probablement à faire même du nickel pur au four électrique.

L'aménagement de la chute de la Yaté, par M. Bernheim, se poursuit.

Enfin, l'usine Chavane, de Nouméa [Hauts fourneaux de Nouméa (Ballande)], augmente tous les jours sa production.

Le commerce du minerai de nickel est toujours prospère ; il va même en hausse. Il s'est constitué deux sociétés : la Compagnie des mines de Nickel réunies (reprise de la Consolidated Mines), et la Société des mines nickélifères. Par suite de circonstances financières, la Société La Garniérite a arrêté son usine à nickel de Dieppe.

Il est de plus en plus question de la révision de l'article du décret de 1906 relatif à la mise en exploitation des concessions accordées. Signalons que le Parlement se préoccupe de nouveau de la monnaie de nickel en remplacement du billon.

Un nouveau règlement fixant la base des redevances de mines pourra sans doute être mis en application en avril prochain.

LES CONCESSIONS MINIÈRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La nouvelle législation du régime des concessions. (*La Cote*, 29 janvier 1913, p. 3-4)

Le ministre des Colonies a fait signer hier un décret modifiant le régime des concessions minières en Nouvelle-Calédonie. À ce sujet, nous croyons intéressant de rappeler l'état des mines actuellement concédées et demandées en concession :

Il existait, fin 1909, 1.358 mines concédées de toute nature, d'une superficie de 271.621 hectares. En ajoutant à ces chiffres, les institutions prononcées depuis et, démarcation faite des déchéances et des renonciations, on comptait au 31 décembre 1910, 1.279 concessions, embrassant une étendue de 199.798 hectares. Par application de l'article 22 du décret du 10 mars 1906, les explorateurs qui ne veulent pas perdre leurs droits sur les permis dont ils sont titulaires, sont dans l'obligation de les transformer en concession, à l'expiration de leur quatrième année d'existence.

Cette prescription est remplie pour la moitié environ des permis de recherche, et c'est ainsi que pendant les années 1910-1911, il a été produit 102 demandes en concession, d'une étendue de 43.150 hectares portant pour une partie, sur des terrains non encore levés. 27 de ces mines mesurant 13.675 hectares ont été délimitées et ont pu être instituées avant la fin de l'année 1911 en même temps que celles, en très petit nombre,

qui constituaient l'arriéré restant à liquider, ce qui donne un total de 1.333 concessions d'une étendue de 220.231 hectares.

Il convient de retrancher de ces chiffres, 30 concessions mesurant 3.717 hectares, auxquelles leurs propriétaires ont renoncé. Par contre, il faut inscrire une augmentation de la concessions correspondant à 2.339 hectares qui ont été acquises en 1911 à la suite de leur mise en vente après déchéance.

La situation finale au 31 décembre 1911 résultant de ces modifications est représentée par 1.318 concessions de toute nature embrassant une superficie totale de 218.853 hectares.

Il restera ainsi à instituer 75 mines d'une étendue de 29.475 hectares provenant toutes de demandes produites en 1910 et 1911.

Le tableau ci-après fait connaître la répartition par nature de substances des concessions exploitées, ainsi que des mines demandées en concession ayant fait l'objet de travaux d'exploitation en 1911 :

L'examen de ce relevé montre que les quatre substances suivantes, classées suivant leur importance ; le nickel, le cobalt, le fer chromé et le cuivre, forment 93 % du nombre des concessions instituées et 95 % de leur superficie.

Le nickel comprend à lui seul 60 % du nombre total des concessions et 72 % de l'étendue correspondante.

Comme par le passé, on ne peut qu'être frappé du faible rapport qui existe entre les mines concédées et les concessions en activité. En 1911, en effet, les travaux n'ont porté que sur 34 exploitations, d'une superficie de 7.457 hectares, soit de 30 % de l'étendue totale affectée aux périmètres miniers.

Cet état de choses tient certainement, pour une partie à l'importance considérable de la superficie concédée par rapport aux besoins auxquels doivent satisfaire les concessionnaires des mines.

Le nouveau décret, signé hier par le président de la République, prévoit tout d'abord la création d'une nouvelle catégorie de substances concessions, en vue de favoriser la recherche de produits minéraux qui, dans l'état actuel des choses, ne forment qu'une même catégorie avec les minerais habituellement exploités et risquent, pour ce motif, ce rester indéfiniment délaissés.-

Afin d'aplanir les difficultés que présente, pour le repérage sur le terrain des périmètres de recherche, la forme circulaire qui leur est affectée, ces derniers seront, à l'avenir, délimités par un carré dont l'occupation matérielle devra, comme aujourd'hui, être signalée préalablement sur le sol à l'aide d'un poteau signal.

Les obligations imposées aux propriétaires de mines en vue de la mise en valeur des richesses minérales qui leur sont octroyées ont été accentuées de manière à parvenir à une exploitation effective des terrains miniers concédés.

Des précisions ont, d'autre part, été apportées sur différents points de la réglementation actuelle dont l'interprétation avait donné lieu à quelque hésitation. D'une manière générale, toutes les contestations et oppositions que peuvent soulever l'attribution des permis de recherches et des concessions seront de la compétence des tribunaux civils.

Enfin, le permis d'exploration qui constitue le premier stade conduisant à l'octroi de la concession a été supprimé. L'expérience a démontré que cette innovation, introduite dans le décret du 10 mars 1906, ne répond pas à une réelle nécessité d'ordre pratique et peut présenter, dans certains cas, de sérieux inconvénients.

Telles sont, en résumé, les modifications essentielles du décret.

Dans leur ensemble, elles sont de nature à donner satisfaction aux vœux formulés par les pouvoirs locaux de la colonie tout en sauvegardant les intérêts d'une industrie dont la prospérité est intimement [liée] à l'avenir économique de la Nouvelle-Calédonie.

Voici d'autre part, quelques indications sur l'état actuel d'exploitation des mines dans la colonie et sur les probabilités qui en découlent pour l'avenir.

1° Nickel. — L'exploitation des mines de nickel se poursuit avec activité dans les différents centres de la colonie.

Les bassins de la Dumbéa et de Port-Bouquet font l'objet de travaux qui se développent d'une manière continue.

La Société le Nickel vient de terminer l'établissement d'une voie ferrée de 7.575 mètres de longueur en prolongement du chemin de fer minier existant entre Thio et les Bornets et destinée à servir l'exploitation entre la mine Emma ainsi que celle d'autres mines de la région.

Cette société se dispose également à ouvrir prochainement un centre d'extraction dans le groupe minier qu'elle possède à la Ouenghi.

La Société des Mines du Mont-Dô poursuit activement la construction d'un chemin de fer pour permettre la mise en valeur des mines du Mont-Dô. Les chantiers seront ouverts vers le mois de juillet prochain et occuperont 300 ouvriers environ.

À Voh, la société « The Consolidated Mines Limited » a repris l'exploitation du domaine minier important qu'elle possède dans la région.

Une société étrangère, la Compagnie Silésienne des mines, qui devra, en vertu de l'article 10 du décret du 10 mars 1906, se constituer conformément aux lois françaises, vient de s'intéresser dans la propriété d'un groupe de mines situé à Brandy.

Enfin, M. Roumier a cédé tout récemment un certain nombre de mines qu'il possédait à Bourail et à Canala.

L'acquéreur a dû verser pour paiement des redevances en retard une somme de plus de 30.000 fr. et on peut inférer que son intention est de ne pas laisser improductifs des gisements dont il est devenu, à grands frais, le propriétaire.

Des travaux d'exploitation, en outre, sont exécutés un peu partout sur des terrains miniers concédés en vue de leur exploitation future.

2° Mines de fer chromé. — Une seule exploitation est actuellement en exploitation, la mine Tiébaghi, qui a été vendue par son propriétaire, la Société Le Chrome, à la Société de la Tiébaghi qui en a développé très activement l'extraction en 1911.

La production s'est élevée, en effet, en 1911, à 35.000 tonnes de fer chromé à la teneur de 55 % de sesquioxyde de chrome.

Le nombre total des ouvriers employés 165 dont 115 hommes de race blanche et 50 indigènes occupés au transport.

3° Mines de cobalt. — L'extraction du cobalt a cessé en réalité depuis 1900. Quelques travaux insignifiants ayant surtout pour objet l'enlèvement de gisements de surface ont, depuis, été exécutés. Ils ont fourni 54 tonnes de minerais produits à l'aide de 7 ouvriers.

4° Mines de cuivre — Le cuivre est exploité à la mine souterraine Pilou au Diahot par la Société calédonienne des mines. L'extraction avait produit, en 1910, 8.048 tonnes de minerai d'une teneur de 14 % obtenue après mélange.

La fonderie installée depuis peu à la Dilah au voisinage de la mine avait, également fonctionné assez régulièrement en 1910.

Sa marche a été suspendue.

5° Mines de houille. — La mine de houille Conseil de guerre, à la Nondoué, après une tentative d'exploitation en 1905 et 1906, est restée à l'état de chômage depuis cette époque.

Cette affaire a été reprise par une Société dite des charbonnages de la Nondoué.

Production. — Les exploitations avaient fourni, en 1910, les quantités indiquées ci-après :

Nickel	120.000 tonnes.
Fer chromé	32.000 tonnes.
Cobalt	54 tonnes
Cuivre	8.048
Fer	—

Exportation. — L'exportation de provenance tant des concessions des mines demandées en concessions, avait atteint 142.979 tonnes se décomposant, comme suit :

Nickel	113.891 tonnes.
Fer chromé	28.244 tonnes.
Cobalt	—
Cuivre	800
Plomb	44

Il avait été expédié en outre, en provenance des hauts fourneaux de Nouméa, 737.487 kg de mattes de nickel contenant 327.596 kg de métal.

Pour l'année 1909, les expéditions s'étaient élevées pour nos trois principaux minerais aux chiffres suivants :

Nickel	82.937 tonnes
Fer chromé	32.137 —
Cobalt	979 —

La comparaison des données ci-dessus relatives à l'exportation faisait ressortir pour l'année 1910 par rapport à l'année 1909 un accroissement de 30.954 tonnes pour le nickel et un fléchissement de 3.893 tonnes pour le fer chromé.

Pour l'année 1911, les résultats sont des plus satisfaisants.

Les exportations s'élèvent à 120.000 tonnes de minerais de nickel qui, augmentés des 32.000 tonnes traitées à l'usine Doniambo, donnent un total de 152.000 tonnes. Nous avons dit que ces derniers ont fourni 3.000 tonnes de mattes à 50 % qui ont été également expédiées en Europe dans le courant de 1911.

L'exportation du minerai de fer chromé pendant le même période a atteint 32.000 tonnes. Les prévisions ont donc été dépassées de 15.000 tonnes pour le nickel et de 7.000 tonnes pour le chrome.

Ces chiffres accusent un progrès sensible sur les résultats des années 1908 et 1909 qui étaient dus à des causes sans relation avec la véritable situation de l'industrie minière de la colonie. Pour le nickel, le relèvement constaté n'est que la conséquence d'un accroissement continu de la consommation du métal qui, de 10.400 tonnes en 1901 passait à 15.000 tonnes en 1908 et atteint aujourd'hui 18.000 tonnes. Or, les Calédoniens sont jusqu'ici restés complètement étrangers à ce mouvement ascensionnel et c'est à grand peine qu'ils sont parvenus à conserver les positions acquises.

Cependant, des efforts considérables sont faits par quelques producteurs et il faut espérer qu'il résultera pour eux une participation plus effective dans l'extension de la métallurgie du nickel. Pour le chrome, les modifications apportées dans la situation économique du marché par suite de l'intervention de la société la Tiébaghi assureront à la colonie un débouché à peu près certain de cette substance. Le chiffre atteint par l'extraction en 1911 (48.000 tonnes) témoigne de la faveur dont jouit le chrome calédonien. Il n'en est pas de même du cobalt qui se trouve complètement exclu du marché. Nous en avons dit la raison.

L'oxyde de cobalt provenant du traitement des arséniures du district de Cobalt au Canada est produit dès maintenant en quantité supérieure à la consommation mondiale, de telle sorte que le prix de l'oxyde de cobalt est tombé de 28 fr. en 1907 à 9 fr. le kg. en 1909.

Dans ces conditions, les principaux propriétaires des concessions cobaltifères se sont résolus à en faire l'abandon à l'administration.

La Nouvelle-Calédonie minière et métallurgique en 1912
par C. DU POIZAT
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1913)

La métallurgie coloniale !

Nous avons étudié le mouvement des exportations minérales de l'Algérie et de la Tunisie en 1912. Pour la Nouvelle-Calédonie, les résultats sont moins importants puisque le montant des exportations totales de cette colonie ne dépasse pas 14 millions de francs, mais le problème de mise en valeur des richesses minières n'en est pas moins très intéressant à examiner. Contrairement à ce qui se passe dans nos possessions africaines, on commence, en effet, à y pratiquer le traitement des minerais sur place.

La Nouvelle-Calédonie devient, en un mot, le laboratoire des essais de métallurgie coloniale, que l'on a si longtemps considérée comme une utopie.

Mais avant d'examiner cette question, voyons les chiffres d'exportations pour 1912 et 1911 (en tonnes) :

	1912	1911
Minerai de nickel	72.315	120.059
Minerai de chrome	51.516	32.806
Nickel en mattes, 1 ^{re} fusion	5.097	2.933

La valeur moyenne attribuée par la douane à ces produits — d'après les mercuriales fournies par la chambre de commerce et les déclarations des expéditeurs — est la suivante : minerai de nickel 34 francs, minerai de chrome 35 francs, matte de nickel 700 francs. La vente des minerais de nickel s'effectue toujours à des prix variant de 50 à 70 centimes le kilogramme de métal contenu, ce qui donne une valeur fob de 25 à 38 francs à la tonne de minerai d'une teneur de 6 1/2 à 7 %.

On remarquera le relèvement graduel du prix du minerai de chrome qui, après avoir atteint 50 francs la tonne fob, il y a dix ans, était descendu à 25 francs en 1910. Cette hausse est due à la fin de la lutte entre les exploitants de Calédonie et du Sud-Afrique qui ont mis leurs intérêts en commun par l'intermédiaire de la société « The Chrome Cy ».

Il semble, à première vue, que les exportations de minerai de nickel soient en baisse sensible. C'est vrai si l'on considère le minerai seulement, mais comme, aujourd'hui, une partie est traitée sur place pour mattes de 45 à 50 % de nickel, il faut la faire entrer en ligne de compte pour la comparaison avec les années précédentes. Les 5.000 t. de mattes exportées en 1912 représentent 36.000 t. de minerai qui ajoutées aux 72.000 tonnes expédiées en Europe donnent le chiffre total véritable de 108.000 t.

Les concessions de nickel sont au nombre de 800 environ dont 40 seulement sont en exploitation. Le nouveau décret du 28 janvier dernier sur le régime minier calédonien va

faire cesser cette anomalie. Voici la liste des principaux exploitants avec leur production en 1911 (en tonnes) :

Société Le Nickel	47.000
Baudoux et Metzdorf	16.000
Vieux et Talon	17.750
F. et. G. Schmidt	10.780
The Consolidated Mines	12.000
Bouteiller et Suaud	10.500
De Béchade	10.000
L. Ballande	8.000

En 1912, la Société des Mines du Mont-Dô et la Compagnie Silésienne des mines ont également développé leurs travaux.

En 1911, les exportations de minerai de nickel s'élevaient à 120.000 tonnes qui, augmentées de 32.000 tonnes traitées à l'usine Doniambo, donnaient un total de 152.000 tonnes, beaucoup plus fort que celui de 108.000 tonnes de 1912. Cette diminution s'explique par les stocks existant en Europe après les fortes expéditions de l'année précédente et, d'un autre côté, par l'élévation exceptionnelle des frets.

En somme, les chiffres de 1912 et 1911 accusent un progrès sensible sur les résultats des années 1908 et 1909 qui étaient dus à des causes sans relation avec la véritable situation de l'industrie minière de la colonie. Pour le nickel, le relèvement constaté n'est que la conséquence d'un accroissement continu de la consommation du métal qui, de 10.400 tonnes en 1901, passait à 15.000 tonnes en 1908 et atteint aujourd'hui 25.000 t. Or, les Calédoniens sont jusqu'ici restés complètement étrangers à ce mouvement ascensionnel et c'est à grand-peine qu'ils sont parvenus à conserver les positions acquises. Cependant, des efforts considérables sont faits par quelques producteurs et il faut espérer qu'il résultera pour eux une participation plus effective dans l'extension de la métallurgie du nickel.

Pour le chrome, les modifications apportées dans la situation économique du marché par suite de l'intervention de la société la « Tiébaghi » assureront à la colonie un débouché à peu près certain de cette substance. Le chiffre atteint par l'extraction en 1912 (51.000 tonnes) témoigne de la faveur dont jouit le chrome calédonien. Il n'en est pas de même du cobalt qui se trouve complètement exclu du marché.

L'oxyde de cobalt provenant du traitement des arséniures du district de Cobalt au Canada est produit, dès maintenant en quantité supérieure à la consommation mondiale, de telle sorte que le prix de l'oxyde de cobalt est tombé de 28 fr. en 1907 à 9 fr. le kg. Mais on observe actuellement un certain relèvement.

Dans ces conditions, les principaux propriétaires des concessions cobaltifères se sont résolus à en faire l'abandon à l'administration.

Nous avons parlé déjà souvent dans cette revue des usines métallurgiques créées en Nouvelle-Calédonie. Elles fonctionnent depuis deux ans en donnant pleine satisfaction après avoir résolu les difficultés de main-d'oeuvre et d'outillage qui paraissaient presque insurmontables aux yeux de beaucoup. L'usine de la Société « Le Nickel », à Thio, opère la fusion au moyen d'un cubilot de 100 t. de capacité pouvant traiter 30.000 t. par an. Il est question même d'agrandir cette installation de façon à supprimer un jour le traitement du minerai à l'usine du Havre qui serait conservée comme usine d'affinage de la matte.

À l'usine de la pointe Doniambo, à la « Société des hauts fourneaux de Nouméa », il a été traité en 1912 36.000 t. de minerai de 5 à 6 %.

Enfin, l'usine hydro-électrique de Tao, arrêtée aujourd'hui à la suite de la déconfiture de la banque de Max [Banque Max], a fait quelques essais de four électrique qui paraissent fort intéressants.

Les trois usines qui ont exporté des mattes ont donc produit les quantités de nickel-métal pur suivantes :

Société des hauts fourneaux de Nouméa	3.367.058 kg de mattes à la teneur de 45 %, soit 1.515.176 kg.
Société le Nickel	1.625.600 kg de mattes à la teneur de 45 %, soit 731.520 kg.
Société de Tao	105.166 kg de mattes à la teneur de 50 %, soit 52.583 kg.
Total du nickel-métal pur	2.299.279 kg.

Le nickel en mattes des deux premières sociétés doit subir encore trois opérations en Europe avant d'être définitivement affiné, le ferro-nickel produit par l'usine de Tao ne subit qu'une seule opération avant d'être employé par les usiniers d'Europe.

Si l'on prend le chiffre de 700 francs adopté par la Douane comme valeur de la matte de nickel, on arrive pour les 5.000 tonnes exportées en 1912 à un total de 3.500.000 francs.

Ce premier résultat constitue la meilleure démonstration des heureuses conséquences économiques pour la colonie de l'introduction de la métallurgie dans ce pays.

Il nous resterait à parler des projets de la Société « Le Chrome », qui a l'intention de construire dans la baie de Yaté une usine hydro-électrique de 15.000 HP, pour la fabrication du ferro-chrome et du ferro-nickel, mais les travaux hydrauliques ne sont pas encore terminés.

Ainsi qu'on le voit, l'industrie minière calédonienne substituée aux procédés anciens, parfois un peu primitifs, des méthodes rationnelles qui ont déjà produit les résultats les plus favorables et, par la création d'un outillage qui lui était devenu indispensable, la Nouvelle-Calédonie sera prête à disputer victorieusement à ses concurrents le rang auquel elle a droit sur le marché métallurgique.

Dans un autre ordre d'idées, au chômage dont la population ouvrière a eu si longtemps à souffrir, a succédé l'activité sur les divers points de la colonie, prélude d'une ère de prospérité dont le pays tout entier est appelé à bénéficier.

Il est certain qu'une industrie minière et métallurgique basée sur le nickel et le chrome doit traverser une période d'exceptionnelle activité au moment où règne dans tous les pays une véritable fièvre d'armement sur terre et sur mer. Le chrome et le nickel font, en effet, partie intégrante des blindages, canons et obus dont il est fait actuellement une formidable consommation.

CONSTITUTION
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 janvier 1914)

Nouvelle-Calédonie.— La Nouvelle-Calédonie devient le laboratoire des-essais de métallurgie coloniale que l'on a si longtemps considérée comme une utopie.

Un nouveau régime minier a été institué car beaucoup de concessions étaient inexploitées : sur 800 concessions de nickel 40 seulement sont en exploitation.

L'affaire de Tao est en reconstitution. Des sondages pour recherche de pétrole sont entrepris. Le groupe Bernheim a formé la Société d'exploitation minière et métallurgique en Nouvelle-Calédonie.

L'Industrie minière et métallurgique
en Nouvelle-Calédonie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 juillet 1914)

Les installations métallurgiques vont augmenter sensiblement la valeur et le rendement des mines de nickel et de chrome.

L'on sait que notre colonie de Nouvelle-Calédonie est riche en minerais rares, et qu'elle contient de nombreux gisements de nickel, de cuivre, de chrome, de cobalt.

Jusqu'à ces dernières années, elle se contentait d'exporter ses minerais bruts. Une transformation devait s'opérer : c'est désormais chose faite, et la métallurgie a commencé à travailler sur place le minerai. Un régime minier nouveau a été institué, obligeant à extraire chaque année une tonne de minerai par hectare de mine concédé.

1913 est à cet égard une date importante dans l'histoire de la métallurgie calédonienne. Le tableau suivant montrera la progression des exportations de minerais de nickel, de chrome et des mattes de nickel depuis 1900 (tonnes) :

	Nickel	Chrome	Mattes de nickel
1900	100.314	40.474	—
1902	129.553	10.381	—
1906	130.610	57.367	—
1910	115.312	28.244	768
1911	120.059	32.086	2.993
1912	74.312	51.516	5.908
1913	93.190	63.370	5.893

Remarquons que les expéditions de minerai de chrome ont doublé en 3 ans : celles de minerai de nickel ont considérablement augmenté en 1913.

Voici où ont été dirigées ces exportations (tonnes) :

	Nickel	Chrome	Mattes de nickel
France	13.671	3.068	993
Angleterre	37.636	18.086	1.500
Belgique	27.096	—	—
Allemagne	12.566	—	—
Hollande	2.219	15.829	—
Australie	—	—	—
États-Unis	—	26.385	—

Voici maintenant la proportion par sociétés installées en Nouvelle-Calédonie (tonnes) :

	Société Le Nickel	Sté des Hts Fourneaux	Maison de Béchade	Société Mont-Dô
1908	105.000	15.000	—	—
1909	55.000	28.500	—	—
1912	45.081	16.963	10.629	—
1913	51.306	27.015	9.111	5.675

Les mattes de nickel exportées ont été traitées aux usines suivantes (tonnes) :

	Sainte des Hts Fourneaux	Sté Le Nickel	Sté de Tao
1910	737	—	40
1911	2.899	—	940
1912	3.367	1.652	105
1913	3.467	2.314	111

L'exportation du minerai a dépassé celle de 1912 de 18.883 tonnes, la teneur de ce minerai étant de 6,25-6,30 %.

La Société le Nickel a fait traiter le minerai par elle expédié au Havre ou en Ecosse.

La Société des Hauts Fourneaux a fait traiter son minerai par son usine d'Anvers [La Nèthe] ; le minerai de la maison Béchade et de la Société du Mont-Dô a été traité en Allemagne aux usines Krupp.

Les exploitants indépendants diminuent de plus en plus.

Pour les mattes de nickel, la Société des Hauts Fourneaux de Nouméa opère la fonte avec 8 cubilots pouvant produire 3.000 tonnes mensuellement. Elle emploie 240 hommes environ. La teneur du minerai fondu est depuis 4 75 et les mattes obtenues contiennent de 40 à 46 % de nickel.

Cette usine, en fin d'année, pourra augmenter sa capacité de rendement : une usine annexe est en construction pour aménager un cubilot de grande capacité de 100 et quelques tonnes et économiser une notable quantité de main-d'œuvre. La Société des Hauts-Fourneaux possède un domaine minier assez important, acquis dans le cours de ces dernières années.

La Société Le Nickel a construit de son côté, un haut fourneau à Thiot, au débouché de la vallée où se trouvent ses principales exploitations minières.

La société de Yaté ouvrira son usine au début de 1915. La production du minerai de chrome est en remarquable progrès ; c'est la Tiébaghi qui a fourni presque tout ce minerai ; et un seul chargement provenant de la mine *Bellacocia*, voisine de la Tiébaghi ; voici le détail :

	Tonnes
Société la Tiébaghi	60.271
Société des Hauts-Fourneaux	3.009
Total	<u>63.370</u>

Le minerai exporté a atteint les teneurs moyennes des 46 à 50 %. Le coût des frets oblige à n'exporter que les hautes teneurs afin de concurrencer les minerais des Indes et de l'Afrique du Sud.

Une autre exploitation a été ouverte et ses premières expéditions seront effectuées dans le courant du deuxième trimestre de cette année ; ce minerai provient de la mine Vercingétorix à Unia près Yaté, les gisements apparents sont évalués à près de 100.000 t.

On voit par les quelques chiffres de ce rapide exposé, combien le rendement des minerais pourra devenir fructueux grâce au développement local de l'industrie métallurgique, dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est en bonne voie.

NOUVELLE-CALÉDONIE

TRANSPORT DIRECT

(*La Dépêche coloniale*, 20 janvier 1915)

La Direction générale des douanes vient de décider que le bénéfice du transport direct serait concédé aux marchandises françaises expédiées à destination de la Nouvelle-Calédonie ou des Nouvelles-Hébrides, avec transbordement à Singapoure, ainsi qu'aux produits calédoniens ou néo-hébridais importés en France après transbordement dans le même port.

NOUVELLE-CALÉDONIE
(Bulletin de l'Office colonial, 1919)

[127-155]

Le commerce extérieur.

[155-159]

SITUATION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

Le commerce de la colonie consiste essentiellement dans les importations pour la consommation et dans les exportations de produits divers récoltés en Nouvelle-Calédonie et dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

Les sorties de minerais ou de produits de première fusion sont assurées par les producteurs eux-mêmes ou par les deux ou trois plus importantes maisons de commerce de la place.

Il a été déjà exposé dans le cours du chapitre précédent [156] combien l'interruption presque totale de nos relations maritimes directes avec la Métropole qui, au surplus, semble se compliquer d'une diminution très accusée dans la faculté d'exportation de la Mère-Patrie, avait été préjudiciable au ravitaillement de la colonie.

Pendant toute l'année 1917, un seul navire, le vapeur *El Kantara*, parvenu en Nouvelle-Calédonie à la fin du mois d'octobre a été appelé à desservir la ligne directe Marseille-Nouméa et cette fâcheuse situation économique devait avoir comme conséquence inévitable l'épuisement rapide des stocks de produits français dont la reconstitution avait pu s'effectuer dans le cours de l'année 1916.

En présence d'une pareille pénurie dans les arrivages de marchandises françaises et dans le but de parer de façon aussi satisfaisante que possible à tous les besoins de la consommation, le commerce local se vit dans la nécessité de faire appel, plus encore que par le passé, à la fourniture des marchés étrangers.

Aussi, notre trafic d'importation avec l'Australie, le Japon et les États-Unis s'est-il développé dans des proportions considérables.

Le trafic d'exportation de la colonie s'est également très fâcheusement senti de l'absence de nos moyens de communications directes avec la France.

Il est vrai qu'à défaut de débouchés vers les marchés métropolitains, le commerce local a pu diriger à destination des trois puissances ci-dessus indiquées quelques lots de nos produits de colonisation. Mais ces rares exportations n'ont constitué qu'un palliatif insuffisant au manque d'écoulement de la production calédonienne dont les denrées, le café et le cacao notamment, continuent à s'accumuler en stocks très importants dans les docks et entrepôts de Nouméa.

Dans l'intérêt de la vie économique de ce pays, dans l'intérêt surtout des relations commerciales futures entre la Nouvelle-Calédonie et la Mère-Patrie, il serait de tous points souhaitable que le service régulier entre Marseille et Nouméa put être rétabli, dût-il se limiter à deux ou trois voyages par an.

Le commerce de transit de la colonie est à peu près limité aux Nouvelles-Hébrides. Il a atteint, en 1917, le chiffre important de 3.688.200 francs, qui constitue la meilleure preuve du développement de l'influence française dans l'archipel voisin. Cet heureux résultat est dû à l'énergie inlassable des colons français [157] et à l'intelligence commerciale déployée par deux grandes maisons de commerce de Nouméa qui possèdent des succursales à Port-Vila.

L'activité déployée par ces deux maisons a pour effet de capter au profit des entrepôts de Nouméa et du pavillon national une grande partie du trafic qui, avant 1916, s'opérait par Sydney à destination définitive des marchés étrangers :

INDUSTRIES

L'industrie minière tient la plus large place parmi les industries locales.

L'exportation des minerais de nickel, réduite de moitié, environ, depuis la guerre, et qui, en 1916, s'était élevée à 30.079 tonnes, accuse en 1917, avec 32.018 tonnes, une légère augmentation de 1.338 tonnes.

Ce trafic d'exportation est effectué presque exclusivement par la Société le Nickel qui alimente ainsi les usines de fusion qu'elle possède au Havre et en Angleterre (à Glasgow).

La Société des Hauts Fourneaux de Nouméa* ne possédait en Europe que l'usine de la Nèthe Duffel à Anvers. Depuis l'occupation de la Belgique, cette société n'effectue ses expéditions de nickel, qui se limitent, d'ailleurs, à des produits de première fusion, qu'à destination des usines de l'United States Nickel Company à New Brunswick (États-Unis).

L'exportation des minerais de chrome, qui accuse une diminution de 32.223 tonnes par rapport aux chiffres de 1916, a subi un sérieux temps d'arrêt dans le cours de l'année écoulée, à cause des difficultés qui se sont manifestées dans le trafic d'exportation.

Ce minerai continue pourtant à être très demandé en Nouvelle-Calédonie, et il est hors de doute que les exportations de ce produit ne manqueront pas de se relever sensiblement si les nécessités de la guerre mondiale permettent la venue dans les rades de la colonie d'un nombre suffisant de navires.

Les Hauts Fourneaux de Nouméa ont dû éteindre leurs cubilots du 13 mars au 18 avril par suite du manque de minerai. Cette société a cependant exporté une quantité plus considérable de mattes qu'en 1916 avec 4.949 tonnes contre 3.352 tonnes en 1916 ; son stock au 31 décembre 1917 s'élevait à 411 tonnes de mattes à 42 p. 100 et à 60 tonnes de mattes partiellement déferrées à 57,70 p. 100 de teneur. Jusqu'ici, en effet, les Hauts Fourneaux de Nouméa ne pouvaient fabriquer que des produits de première fusion d'une teneur moyenne de 42 p. 100 environ, mais l'installation d'un four Bessemer effectué dans le cours de l'année écoulée, permettra dorénavant à cette société, la fabrication des mattes de nickel d'une teneur beaucoup plus élevée et pouvant aller jusqu'à 76 p. 100.

Les usines de transformations de Thio, appartenant à la Société le Nickel, ont également éteint leurs fours pendant le mois de juillet, par suite du manque de coke. Le stock de mattes expédié par cette société à destination de France et d'Angleterre, a été un peu moins élevé qu'en 1916 avec 1.370 tonnes contre 1.583. L'usine hydro-électrique de Tao* a produit, en 1917, 202.521 kg de ferro-nickel à 44° 3 de teneur moyenne.

Les travaux entrepris à Yaté en vue de la construction d'une usine électrique de fusion, et qui consiste dans la captation des eaux de la plaine des Lacs se poursuivent normalement, mais sont encore loin d'être terminés.

La Société forestière calédonienne*, dont les concessions s'étendent sur 10.000 hectares de magnifiques forêts situées dans le Sud de l'île, a fait preuve, en 1917, d'une activité un peu plus grande qu'en 1916. Cette société, dont la reconstitution sur de nouvelles bases est presque achevée, semble maintenant pourvue d'une exploitation mieux comprise que par le passé et a, d'ores et déjà, fourni des bois à la consommation, notamment le caissage nécessaire à l'usine de Muéo.

L'usine de conserves de viande de Ouaco* a manifesté une activité moindre qu'en 1916. L'abattage du bétail s'est élevé à 3.715 têtes seulement, fournissant un poids de 1.018.072 kg, alors que l'année précédente, il avait atteint le chiffre de 5.396 têtes et de 1.572.090 kg. Cette diminution doit être attribuée en grande partie aux dégâts importants occasionnés à l'usine de Ouaco par le cyclone du 15 février 1918, et qui ont eu pour effet d'arrêter la fabrication des conserves pendant un certain temps. En outre,

cette usine éprouve maintenant de la difficulté à se procurer tout le bétail nécessaire à une fabrication intensive en raison de la concurrence qui lui est faite par la nouvelle usine de Muéo.

L'abattage effectué par cette dernière usine s'est élevé à 3.272 têtes donnant un poids de 996.467 kg.

Dans le rapport [159] économique de l'année dernière, il avait été indiqué que l'usine de Muéo était pourvue d'un matériel frigorifique, et comptait surtout se livrer à la fabrication des viandes congelées.

Mais en raison de l'état de guerre actuel, des difficultés insurmontables pour se procurer le fret nécessaire, et surtout du manque de navires comportant l'installation nécessaire au transport des viandes frigorifiées, la société de Muéo n'a pu donner suite au principe qui a dicté l'installation de son usine et s'est limitée pour l'instant dans la fabrication de conserves de viande.

Cette société a pu, dans le cours de l'année écoulée, livrer à l'exportation 255.179 kg de conserves de viande représentant une valeur de 459.000 francs.

Les deux usines d'égrenage de coton installées à Nouméa ont continué à manifester dans le cours de l'année 1917 une grande activité. Ces deux établissements traitent le coton du cru de la colonie et ceux importés des Nouvelles-Hébrides.

La mise en place dans ces usines de vingt nouvelles machines assurent actuellement le traitement complet de toute la production calédonienne et néo-hébridaise. L'une des usines possède également le matériel nécessaire à l'ensilage des grains et au décorticage du café. On y prépare la presque totalité du café de la Nouvelle-Calédonie, et une grande partie de celui des Nouvelles-Hébrides.

La fabrique de tabacs de Nouméa a effectué en 1917, une campagne qui a donné lieu à la fabrication de 4.429 kg de tabac à fumer. Cette usine a fermé définitivement ses portes à partir du mois d'août dernier par suite de l'institution en Nouvelle-Calédonie du monopole des tabacs, dont la réglementation s'oppose à la culture des tabacs dans la colonie et à la fabrication locale.

La fabrique de rhum installée à Saint-Louis à 15 kilomètres de Nouméa, a effectué en 1917, une campagne qui a donné comme résultat : 6.267 litres de rhum d'une force alcoolique moyenne de 55°.

Enfin, la société australienne qui, depuis trois ans, se livre à des sondages pour la découverte de gisements pétrolifères, a continué ses recherches avec la plus grande ténacité sans avoir jusqu'ici obtenu des résultats concluants.

L'électrométallurgie du nickel et du chrome en Nouvelle-Calédonie
(*Revue générale de l'électricité*, 5 avril 1919)

« L'Éveil économique de l'Indochine » donne sur l'exploitation des minerais de nickel et de chrome de Nouvelle-Calédonie et sur leur traitement au four électrique les renseignements qui suivent :

La Nouvelle-Calédonie a exporté, depuis trois ans, les quantités suivantes en tonnes de minerais et de mattes (tonnes) :

	1917	1916	1915
Minerais et mattes de nickel	32.017	35.614	54.105
Minerai de chrome	41.892	74.115	57.074

La rareté du tonnage est seule cause de la réduction des exportations. Depuis dix ans, on constate une diminution dans l'exportation du minerai de nickel compensée par une augmentation de l'exportation du minerai de chrome. Il est vrai que, depuis cette époque, on s'est mis à traiter le minerai de nickel sur place sous forme de mattes et que l'on finira par fabriquer directement le ferro-nickel de Nouvelle-Calédonie et sans doute le ferro-chrome, grâce aux fours électriques et aux chutes d'eau abondantes dans la région. M. Hugoniot a été chargé d'une mission en Nouvelle-Calédonie, ayant pour objet ces dernières fabrications dont il s'occupait à l'usine de Tao avant la guerre.

Voici la répartition des exportations de minerais calédoniens, pour 1916 et par pays de destination (kg) :

	Nickel	Matte de nickel	Chrome
France	7.807.000	783.000	9.300.561
Angleterre	20.129.045	800.000	31.308.376
Japon	2.743.200	—	15.728
États-Unis	—	3.325.067	33.490.876

La part qui revient à la France est presque insignifiante : la plus grande partie des minerais de mattes calédoniens vont se faire traiter en Angleterre ou aux États Unis, et depuis 1917, au Japon.

Les seuls exportateurs de nickel sont la Société Le Nickel et la Société des Hauts fourneaux de Nouméa.

La première envoie ses produits principalement à ses usines du Havre et de Glasgow ; la seconde expédie surtout des mattes aux États-Unis, à l'United States Nickel Co, à New-Brunswick.

La fonderie de la Société Le Nickel a commencé à fonctionner en 1912, au bord de la mer ; une voie ferrée de 16 km lui apporte directement le minerai des mines. Outre les deux cubilots de 50 tonnes chacun permettant d'obtenir des mattes à 45 pour 100, la Société a installé, en 1916, un Bessemer de deuxième fusion avec lequel les mattes atteignent jusqu'à 76 pour 100. Elle s'est rendue acquéreur en 1916 de l'usine de Tao*,

provenant de la liquidation de la Société électrométallurgique de Tao, dans laquelle sont installés 4 fours électriques pouvant traiter 5 t de minerai par four.

La Société des Hauts fourneaux (Ballande) située à la pointe de Donambo, à Nouméa, a commencé ses opérations en 1910. Le minerai était traité au moyen de 8 cubilots d'une contenance de 12 à 14 t chacun. Un cubilot de 60 t a été installé en 1915, et, en 1916, un autre de 50 t. La Société a commencé l'installation d'un convertisseur Bessemer, avec lequel elle pourra obtenir les mattes à 75 pour 100.

Les exportateurs de minerai de chrome sont la Société la Tiébaghi et M. Rigoulet. La Société le Chrome a interrompu ses travaux pour capter les eaux de la plaine des Lacs et construire une puissante usine électrométallurgique à Yaté, mais la mission Hugoniot aura probablement pour résultat de faire terminer rapidement ces installations qui visent à la fabrication directe du ferro-chrome et du ferro-nickel.

Il existe en Nouvelle-Calédonie, au profit de la colonie, un droit de sortie sur les minerais exportés. La valeur en est fixée par la Commission officielle des mercuriales ; elle a passé, de 1914 à 1916, de 30 à 60 fr la tonne pour le minerai de nickel, et de 600 fr à 900 fr la tonne pour les mattes de nickel. La redevance ad valorem fixée par le décret du 3 septembre 1913 est calculée en prenant la moitié des valeurs suivantes :

Minerai de chrome : teneur de 50 pour 100 et au-dessous, 75 fr la tonne humide, plus 2,50 fr par unité en sus des 50 pour 100.

Minerai de nickel : teneur de 57,4 pour 100 et au-dessous, 65 fr la tonne humide ; 57,5 pour 100 à 59,9 pour 100, 69 fr. ; 60 à 62,4 pour 100, 75 fr. ; 62,5 à 64,9 pour 100, 80 fr. ; 65,0 à 77,4 pour 100, 86 fr.

En résumé, la guerre a supprimé des expéditions en Belgique et en Allemagne et a créé un nouveau courant d'exportation vers les États-Unis et le Japon.

Les petites Colonies
NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1922)

La vie économique

Plusieurs exploitations de manganèse dirigées par M. Lidgley d'une part et M. Pognon, de l'autre, viennent d'être arrêtées à la suite, de l'application d'un nouveau droit de 20 % sur les manganèses, à leur entrée sur le territoire australien.

L'exploitation et le trafic de ces mines occupaient plus de 160 personnes, y compris les bouviers (pour attelages de bœufs).

La coopérative des éleveurs, qui était en formation, a arrêté son organisation.

La boucherie Devambeze a été acquise par la coopérative.

Dès sa formation, la coopérative s'est occupée d'assurer un débouché constant et rémunérateur du bétail des coopérateurs.

Tout porte à croire que la coopérative réalisera son programme qui consiste à garantir au consommateur une viande saine à un prix toujours abordable et à l'éleveur des cours réguliers et un écoulement certain et constant.

NOUVELLE-CALÉDONIE

L'exploitation des gisements de chrome et de nickel
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1923)

L'exploitation de ces minerais a repris progressivement chaque mois depuis le début de l'année. Les exportations de minerais de chrome pour le premier trimestre ont atteint 7.000 tonnes, dont plus de 5.000 pour le seul mois de mars, à destination de Baltimore et d'Anvers, provenant de la Société des Hauts-Fourneaux.

Les expéditions de mattes de nickel furent de 1.022 tonnes pour ces trois mois. La Société « Le Nickel » à Thio marche à plein rendement avec son deuxième tour en service.

La Société « La Tiébaghi* », d'après le *Bulletin du commerce*, effectue des travaux importants dans la région de la vallée des Pirogues. Elle a entrepris l'exploitation de sa mine Consolation et a terminé l'installation et la mise au point de quatre laveuses. La construction d'un transporteur de 7 km. franchissant une crête montagneuse est presque terminée, de même le wharf d'une portée de 80 m. en mer. Le trafic du minerai s'effectuera par la baie N'Go.

LA NOUVELLE-CALÉDONIE
par le commandant Laporte,
chef d'escadron breveté en retraite,
ancien commandant de la gendarmerie et
ancien chef du service des Affaires indigènes en Nouvelle-Calédonie.
(*Les Annales coloniales*, 23 novembre 1928)

[...] Certaines tribus indigènes qui auraient pu constituer pour les colons de leur voisinage une main-d'œuvre des plus utiles, surtout au moment des récoltes leur ont refusé leur concours.

La population indigène a évolué au contact des blancs qui ont été introduits en Nouvelle-Calédonie et qui ont mis en rapport de grandes superficies de terrain. Depuis déjà longtemps, les Canaques faisaient de l'élevage. Depuis quelques années, ils cultivent le caféier et récoltent une quantité importante de café. Ils ont des plantations de cocotiers et font du coprah. Ils utilisent ainsi une partie des immenses terrains dont ils ont la jouissance et qui dépassent de beaucoup leurs besoins.

L'ÉLEVAGE

Bien que la Nouvelle-Calédonie soit un pays essentiellement minier, il y a de vastes espaces qui sont utilisés pour l'élevage et les cultures.

Il y a environ huit cent mille hectares de pâturages naturels où trois hectares peuvent nourrir une tête de bétail.

Les premiers colons qui se sont installés en Nouvelle-Calédonie ont commencé par faire de l'élevage. Ils ont amené des reproducteurs d'Australie et c'est ainsi qu'un cheptel a été constitué dans la Colonie. Grâce à la douceur du climat, les procédés d'élevage sont simples. Le bétail vit au grand air et se nourrit sur les pâturages.

En les améliorant, l'éleveur peut accroître le rendement de son troupeau. Les troupeaux parcourent librement les terrains, ne reçoivent aucun soin particulier et trouvent leur nourriture dans les herbes qui y poussent abondamment. Les animaux sont raliés de temps en temps pour faire les livraisons de ceux qui sont vendus et les autres sont remis en liberté après l'opération.

Il y a en Nouvelle-Calédonie environ 120.000 bovidés. Un bœuf de quatre à cinq ans donne environ 300 kg de viande.

L'élevage du cheval donne de bons résultats. Le climat et les herbages de la colonie conviennent admirablement aux chevaux, qui sont vigoureux, sobres et endurants.

Jusqu'en 1894, il était nécessaire d'importer des chevaux d'Australie. Depuis cette époque, la colonie en produit suffisamment. Il en a été exporté 32 en 1927.

L'élevage du mouton est assez rare et n'a pas donné jusqu'à présent des résultats encourageants. Une herbe connue sous le nom d'herbe à piquants, très répandue sur la côte Ouest, porte des graines armées de soies dures qui pénètrent dans les chairs jusque dans les viscères du mouton. Il en résulte de graves maladies qui le font périr. La suppression de cette herbe ayant été trouvée trop onéreuse jusqu'à ce jour, il n'y a que quelques amateurs qui font l'élevage du mouton.

Les porcs sont très communs et donnent lieu à un commerce important.

Les chèvres se multiplient facilement et plaisent sur tous les terrains.

Tous les animaux de basse-cour : poules, canards, dindons, pintades et oies réussissent à merveille.

Pour des motifs qui ne sont pas encore connus, le lapin qui est une plaie en Australie ne se reproduit pas à l'état libre en Nouvelle-Calédonie. Des couples de lapins ont été lâchés sur plusieurs points de la colonie et ne s'y sont pas reproduits.

En revanche, le cerf est devenu une plaie pour tous les planteurs. Introduit en Nouvelle-Calédonie comme une curiosité et laissé en liberté il y a environ cinquante ans, il s'y est reproduit en tel nombre qu'il a fallu prendre des mesures pour le détruire.

LES CULTURES

Jusqu'à ces dernières années, les cultures ont été faites en Nouvelle-Calédonie sans méthode et au hasard. L'immigrant s'installait sur une concession sans savoir si la terre qu'il allait travailler convenait aux plantations qu'il allait faire et, par suite, s'il pouvait espérer en récolter des produits rémunérateurs.

Depuis peu d'années, il y a une chambre d'agriculture à Nouméa et un ingénieur agronome a été nommé en 1927. Il y a depuis longtemps, pour le service des mines, un laboratoire d'analyses qui peut faire l'analyse des terres mais il n'y a pas encore de jardin d'essai.

Le climat de la Nouvelle-Calédonie permet les cultures tropicales et celles des pays tempérés.

Les principales cultures de rapport sont les suivantes :

Le caféier. — Cet arbuste se cultive sous abri. Il ne commence à rapporter qu'après la troisième ou la quatrième année. Ce rapport en café marchand à l'hectare est le suivant : 3^e année, 180 kg ; 4^e année, 500 kg ; 5^e année et les suivantes, de 600 à 800 kg.

Le cotonnier. — Les espèces arbustives cultivées sont rustiques. La première récolte a lieu 9 ou 10 mois après la plantation. Le rendement moyen par hectare est de 800 à 1.000 kilogrammes de coton en graines.

Le cotonnier se trouve à l'état sauvage en Nouvelle-Calédonie où il n'avait jamais été cultivé. Ce n'est que depuis peu d'années que quelques colons en avaient entrepris la culture. L'Exposition coloniale de Marseille en 1922 ayant fait connaître aux filateurs qu'il était de qualité supérieure, tant par la résistance des fibres que par leur longueur, d'importantes entreprises de culture ont été créées et ces cotons sont très recherchés sur le marché du Havre.

Le cocotier. — Le climat de la Nouvelle-Calédonie convient particulièrement à la culture du cocotier. La plantation se fait à raison de 125 plants à l'hectare, à écartement de 8 mètres et sur lignes parallèles, elles-mêmes écartées de 10 mètres. Les premières noix se montrent de la 6^e à la 8^e année et l'arbre est en plein rapport de la 10^e à la 12^e année. Le rendement est de 1.000 kg de coprah à l'hectare.

L'enveloppe de la noix de coco est utilisée pour faire un charbon qui est employé dans les laboratoires pour la séparation des gaz rares de l'air. On obtient ce charbon en la faisant carboniser dans le vide.

Le cocotier a d'ailleurs bien d'autres emplois, comme on le verra plus loin.

Le riz. — Le riz n'est cultivé en Nouvelle-Calédonie que depuis peu d'années. Il réussit bien. On y cultive un paddy rouge de montagne qui donne un riz très blanc comparable aux plus belles sortes connues. Le rendement varie de deux à trois tonnes de riz marchand à l'hectare.

Le maïs. — Le maïs est cultivé comme culture intercalaire ou d'attente. Dans une plantation de cocotiers, il y a entre les plants un espace de terrain qu'on utilise pour des cultures intercalaires en attendant que les arbres plantés donnent des fruits. Ces cultures permettent de couvrir une partie des frais des plantations, sinon la totalité, Le maïs donne deux récoltes par an.

La vanille. — La vanille est peu cultivée en Nouvelle-Calédonie. La fécondation, la cueillette et la préparation exigent des soins minutieux,

La canne à sucre. — Elle a fait l'objet d'une grande culture quelques années après l'occupation du pays et on y produisait un rhum réputé qui s'appelait rhum de Koé. Cette culture fut abandonnée. La mission catholique de Saint-Louis l'a continuée et elle produit un rhum de très bonne qualité qui porte son nom. La culture de la canne à sucre vient d'être reprise à Bourail où il y a une usine pour produire du sucre et du rhum.

Le blé, l'avoine et l'orge. — Des essais de culture ont été faits sans succès et n'ont pas été renouvelés.

Les quantités suivantes des produits des cultures qui viennent d'être indiquées ont été exportées de la Colonie en 1927 :

Café : 804 tonnes.

Coprah : 3.200 tonnes.

Coton : 227 tonnes.

Maïs : 30 tonnes.

Vanille : 176 kg.

LES FORÊTS

Les forêts se présentent sous deux aspects : la forêt humide et la forêt sèche.

La forêt humide est celle qui se présente partout dans la zone tropicale avec ses grandes plantes de sous-bois, ses fougères et ses lianes. Les essences particulières à ce type sont : le kaori, le tamanou, le hêtre, le chêne-gomme, l'acajou, etc.

La forêt sèche est celle de la zone maritime. Elle recouvre un terrain essentiellement riche en chaux qui convient particulièrement à la culture du cotonnier. Les essences particulières à ce type sont le bourao, le chêne blanc, le bois de rose, le bois de santal, le palétuvier, le gaïac, le pin colonnaire, le bois de fer.

Entre ces deux zones forestières croît avec exubérance un arbre spécial à la Nouvelle-Calédonie, qu'on a cherché en vain à introduire aux Nouvelles-Hébrides et qui s'appelle le niaouli, déjà nommé. Il est très répandu et on le trouve partout.

Le bois de cet arbre sert aux édifications de barrières, aux constructions de cases et abris provisoires. Son écorce sert à couvrir les hangars et les dépendances des habitations. Ses feuilles servent à préparer une essence employée en pharmacie et qui s'appelle le gomenol.

Les forêts de la Nouvelle-Calédonie, qui étaient peu exploitées jusqu'à ces dernières années, donnent lieu en ce moment à des exploitations plus actives. Des sociétés se sont constituées dans ce but et, en 1927, les quantités de bois ci-après ont été exportées de la colonie :

Bois communs ; 6.732 m³.

Bois de santal : 4.325 kg.

LA PÊCHE

Les eaux de la Nouvelle-Calédonie sont très poissonneuses et les pêcheurs y trouvent toutes les espèces pour l'alimentation de la population.

On y trouve également des tortues, des huîtres perlières, des trocas et des burgaus qui sont recherchés pour la nacre qu'on en tire.

L'écaille de tortue n'est que fort peu exploitée.

Les trocas et les burgaus qui fournissent à l'industrie une nacre abondante font l'objet d'une pêche spéciale réglée comme celle des huîtres perlières par des arrêtés du gouverneur.

Un jeune savant, M. Risbecq, professeur au collège de Nouméa, vient d'être chargé par le gouvernement métropolitain d'une mission pour rechercher les richesses de la mer dans les eaux calédoniennes.

LES MINES

On trouve en Nouvelle-Calédonie de l'or, du nickel, du chrome, du cobalt, du manganèse, du gypse, des phosphates, du cuivre, du fer, de la houille, de l'antimoine, de l'étain, de la pierre lithographique, de la magnésie, du tungstène, etc. Un forage a révélé des traces de pétrole. De tous ces minerais, le nickel, le chrome, le cobalt et le charbon sont seuls exploités.

On y a exploité l'or au commencement de l'occupation. Une mine de cuivre et une mine de plomb argentifère ont été également exploitées il y a une trentaine d'années.

Dès la prise de possession de la Nouvelle-Calédonie, l'attention des premiers immigrants qui y sont arrivés a été attirée par les minerais qu'ils y ont trouvés. Mais ce n'est guère qu'après la découverte du nickel en 1875 que les exploitations minières ont été activement poussées.

La recherche des gisements de nickel fit découvrir des quantités importantes de chrome et de cobalt ainsi que d'autres matières premières qui n'ont pas été exploitées.

Les premières exploitations de nickel furent faites individuellement par des particuliers, et à leurs efforts vint s'ajouter ultérieurement le travail de puissantes

entreprises. C'est alors que se constitua la Société « le Nickel » en 1880 pour l'exploitation de ses mines de nickel et de cobalt.

D'autres sociétés se constituèrent ensuite et les maisons de commerce de Nouméa qui étaient les fournisseurs des exploitations s'y intéressèrent et favorisèrent leur développement en faisant des avances à ceux qui les entreprenaient. En quelques années, les exploitations minières prirent une très grande extension, qui fut favorisée par l'emploi : 1° des condamnés aux travaux forcés que l'Administration pénitentiaire mit à leur disposition ; 2° des libérés qui s'engagèrent à leur service.

Pendant que les minerais étaient extraits des gisements et expédiés en Europe, des prospecteurs étaient à la recherche de nouvelles mines et c'est ainsi que les exploitations minières ont pris en Nouvelle-Calédonie l'importance qu'elles ont et qui font la richesse de la Colonie.

L'exportation du minerai étant devenue par trop onéreuse en raison de la trop petite quantité de métal qu'il contenait, la Société « le Nickel » se détermina à tenter le traitement du minerai sur place. Les essais qu'elle fit ne réussirent pas et elle y renonça.

La maison Ballande, qui avait créé des usines d'affinage de nickel en Belgique et aux États-Unis, reprit les tentatives qui avaient été faites pour traiter le minerai sur place et ses efforts furent couronnés de succès en 1909.

L'industrie métallurgique qui venait de naître ainsi en Nouvelle-Calédonie se développa rapidement. Des hauts fourneaux furent organisés et, peu d'années après, des miniers de tonnes de mattes de nickel étaient expédiées en France. À partir de ce moment, on n'exporta plus du minerai de nickel.

Les autres sociétés ont suivi l'exemple donné par les « Hauts Fourneaux de Nouméa » et aujourd'hui, le minerai de nickel est traité en Nouvelle-Calédonie par trois usines qui sont :

1° Les Hauts Fourneaux devenus la Société « Calédonia » au capital de 50 millions à Nouméa ;

2° L'usine de Thio et l'usine de Yaté qui ont été équipées et organisées par la Société « le Nickel ».

Les chiffres suivants indiquent les mattes de nickel exportées en 1927 :

Hauts Fourneaux de Nouméa	3.033 t.
Société le Nickel et divers	1.256 t.
Total	4.289 t.

L'exploitation des mines de chrome et de cobalt a été poussée avec la même activité que l'exploitation des mines de nickel.

Toutefois, l'exploitation des gisements de cobalt a beaucoup diminué ces dernières années et semble vouloir être abandonnée.

L'activité de l'exploitation des mines de chrome s'est maintenue.

Les quantités de minerais de chrome et de cobalt exportés en 1927 sont indiquées par les chiffres suivants :

Minerai de chrome	42.885 t.
Minerai du cobalt	78 t

Dans ces dernières années, des gisements de manganèse ont été exploités et en 1927, il a été exporté 130 tonnes de ce minerai.

LE CHARBON EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La Nouvelle-Calédonie n'exploitant pas de mine de charbon a été jusqu'à ces derniers temps tributaire de l'étranger pour la fourniture de ce combustible. C'est l'Australie qui lui fournissait le charbon et le coke nécessaires à la marche des usines qui traitaient le

minerai de nickel. Lorsque le franc a subi la dépréciation que tout le monde connaît et qu'il baissait toujours, le prix du coke australien, qui était vendu au prix de la livre, était si élevé que l'industrie métallurgique de la Nouvelle-Calédonie a vu le moment où elle allait être obligée de fermer ses usines.

La Société « le Nickel » a alors substitué la houille blanche à la houille noire et elle a créé des usines hydro-métallurgiques.

Les « Hauts Fourneaux de Nouméa », mettant à profit tous les travaux qui avaient été faits en vue de l'exploitation des mines de charbon en Nouvelle-Calédonie où on en connaissait l'existence depuis 1863, entreprirent de rechercher le charbon sur place.

Un important gisement fut trouvé à Moindou sur une concession appartenant à la direction des Hauts Fourneaux.

Le charbon de ce gisement est un charbon maigre qui peut produire du coke en le mélangeant au charbon gras et seul il donne un excellent charbon pulvérisé.

La Nouvelle-Calédonie est devenue ainsi un pays producteur de charbon. Elle n'est plus tributaire de l'étranger pour la fourniture de ce produit et l'avenir de son industrie est assuré.

Les mines de Moindou fabriquent des briquettes pour les particuliers et produiront prochainement du coke métallurgique.

LES INDUSTRIES

Il n'y a que très peu d'industries en Nouvelle-Calédonie et celles qui y sont n'y sont établies que depuis peu de temps, à l'exception toutefois de la fabrication des conserves de viande dont la première usine remonte à une époque assez éloignée. La viande que pouvaient fournir les nombreux troupeaux de bovidés que les premiers colons avaient formés ne pouvant pas être consommée par la population, ceux qui en étaient propriétaires ne pouvaient en tirer un revenu qu'en fabriquant des conserves. C'est ce qui détermina la constitution d'une société qui installa une usine à Ouaco dans le Nord de la Colonie. Depuis cette époque, l'industrie de la fabrication des conserves de viande a pris de l'extension et aujourd'hui, il y a dans la colonie plusieurs usines qui se trouvent à Nouméa, à Bourail, à Muéo et à Ouaco.

L'industrie métallurgique dont il a été question précédemment a été créée en Nouvelle-Calédonie et a trois usines qui se trouvent à Nouméa, Thio et Yaté.

Une industrie nouvelle a été établie à Nouméa il y a peu d'années. C'est l'industrie du bouton de nacre. Une usine de dégrossissage y a été installée

LA MAIN-D'ŒUVRE

La main-d'œuvre est un point noir dans cette riche colonie qui ne doit sa prospérité qu'à une main-d'œuvre étrangère. La Nouvelle-Calédonie est tributaire du gouvernement de Java et du gouvernement de l'Indochine qui lui fournissent la main-d'œuvre.

Si, pour le moment, elle peut compter sur les bonnes dispositions de ces deux gouvernements pour lui continuer l'autorisation de recruter chez eux la main-d'œuvre dont elle a besoin, rien ne lui garantit la durée et la continuité de cet état de choses. Aussi la prudence semble imposer à notre jeune colonie le devoir de prendre des mesures pour mettre les indigènes calédoniens dans l'obligation de servir de main-d'œuvre dans les mêmes conditions que les Javanais et les Annamites qui lui sont envoyés.

[593]
NOUVELLE-CALÉDONIE ET NOUVELLES-HEBRIDES
Situation économique de la colonie.

[593] Commerce. — Le commerce général de la Nouvelle-Calédonie avec l'extérieur (entrées et sorties) s'est élevé en 1928, à 258.786.414 fr. en augmentation de 16.816.376 fr. sur les résultats de l'année 1927 qui se chiffraient par 241 millions 967.638 fr.

Les importations ont atteint 159.939.149 fr. contre 154.771.189 fr. en 1927, présentant ainsi une augmentation de 5.167.960 fr. sur le résultat de l'année précédente.

À la sortie, la valeur des produits exportés a été de 98.844.265 fr. supérieurs de 11.648.416 fr. au chiffre de l'année précédente qui était de 87.195.849 fr.

La part de la France dans le total général est de 110.520.669 fr., celle des colonies françaises de 8.555.236 fr. et celle de l'étranger de 139.707.509 fr.

Le commerce général (entrées et sorties) avec la métropole, pendant l'année écoulée, représente 42,70 p. 100 du trafic total de la Nouvelle-Calédonie. La proportion était de 47,28 p. 100 en 1927 et de 38,10 p. 100 en 1926.

Si l'on considère, non plus le mouvement des valeurs, mais le trafic des quantités, on remarque que le poids total des entrées et des sorties est passé de 222.868 tonnes en 1927 à 255.145 tonnes en 1928, en excédent de 32.877 tonnes.

De même qu'en 1927, on constate une différence considérable entre la valeur des importations et celle des exportations. Le déficit apparent s'élève à 81.096.884 fr.

En réalité, la balance commerciale est parfaitement équilibrée et le pouvoir d'achat de la colonie n'a pas diminué ainsi qu'en témoigne sa prospérité économique croissante.

La différence s'explique par les raisons suivantes :

Une partie de l'excédent des entrées sur les sorties provient de l'introduction de matériel destiné au développement de l'outillage industriel de la colonie (construction d'usines, installations minières, etc.). Ces importations ont encore présenté, au cours de l'année, une importance considérable. Elles correspondent à des dépenses de premier établissement et constituent, en fait, un apport de capitaux. Loin de représenter une perte de substance, elles se traduisent, au contraire, par une augmentation des moyens de production, par une capacité supérieure d'exportation et, par conséquent, par un enrichissement effectif du pays.

D'autre part, les produits de la colonisation sont valorisés sur la base des prix moyens d'achat sur le marché local, alors qu'il serait logique, puisque les exportateurs sont établis en Nouvelle-Calédonie, de leur attribuer la valeur de réalisation au pays de destination, déduction faite du fret et des frais accessoires.

Il faut remarquer, en outre, que le montant total des exportations comprend, d'une part, la valeur des produits du cru de la colonie expédiés à l'extérieur et, de l'autre, la valeur des marchandises ayant simplement transité par le port de Nouméa. Ces dernières, en provenance de France ou de l'étranger, sont destinées aux Nouvelles-Hébrides, ou provenant des Nouvelles-Hébrides, sont réexportées en France ou à l'étranger.

Or, depuis que les vapeurs de la Compagnie navale de l'Océanie et les paquebots des Messageries maritimes font escale, tant à l'aller qu'au retour, dans les ports de l'archipel, le mouvement du transit par Nouméa a grandement perdu de son

importance. Ces navires opèrent directement leurs débarquements et leurs embarquements à Port-Vila et à Santo et la valeur de ces opérations commerciales très importantes a cessé, par suite, de figurer aux statistiques de la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, la comparaison des chiffres des importations et des exportations est faussée par le fait que la valeur de facture des marchandises importées est, par application des règlements généraux du tarif, majorée du montant des frais postérieurs à l'achat (transport par chemin de fer, fret, assurance, etc.) (valeur C. I. F.) et que celle majoration qui, à elle seule, représente plus de 20 millions n'a pas sa contre-partie dans la valeur attribuée aux marchandises d'exportations (valeur F. O. B.)

Les chiffres indiqués au début de cet article représentent le commerce général de la colonie, c'est-à-dire la totalité des entrées et des sorties, y compris les marchandises qui ne font que transiter ou qui sont réexportées après un séjour plus ou moins long en entrepôt.

Le commerce effectif de la Nouvelle-Calédonie ne comprend à l'importation que les marchandises versées à la consommation dans la colonie et, à l'exportation, que les produits du cru.

Les premières sont évaluées en 1927 à la somme de 136.611.532

Les exportations de produits du cru atteignent 75.516.647

Soit un total de 212.128.179

présentant une augmentation d'environ 21 millions 974.000 fr. sur le commerce spécial de 1927 qui s'élevait à 190.154.000 fr.

Le tableau ci-après indique la situation comparée du commerce extérieur de la colonie pendant les dix dernières années :

En appliquant à ces chiffres le coefficient de dévalorisation du franc, le mouvement réel du trafic apparaît plus nettement dans le tableau ci-après :

Francs

Années	Importations	Exportations	Totaux
1919	24.715.000	23.688.000	48.603.000
1920	47.472.000	43.043.000	90.515.000
1921	48.565.000	26.676.000	76.241.000
1922	43.432.000	31.234.000	74.666.000
1923	49.195.000	32.008.000	21.207.000
1924	78.028.000	49.999.000	128.027.000
1925	91.749.000	54.739.000	146.488.000
1926	141.767.000	90.656.000	232.400.000
1927	154.771.000	87.196.000	241.967.000
1928	159.939.000	98.864.000	258.783.000

En appliquant à ces chiffres le coefficient de dévalorisation du franc, le mouvement réel du trafic apparaît plus nettement dans le tableau ci-après :

Années	Coefficient de dévalorisation	Totaux du commerce extérieur.
1919	1,44	33.613.000
1920	2,15	42.100.000
1921	2,11	36.133.000
1922	2,24	38.333.000
1923	3,11	26.433.000
1924	3,42	37.435.000
1925	4,15	35.298.000
1926	6,1	38 098.000
1927	4,95	48.882.000
1928	4,96	52.174.000

[594] Importations. — Nous avons vu plus haut que le montant des importations s'est élevé à 159 millions 939.109 fr., chiffre qui, comparé à celui de 1927, ci 154.771.189 fr., fait apparaître une augmentation de 5.167.960 fr.

Dans ce mouvement, la part de la France a été de 68.834.805 fr., soit 43,03 p. 100.

Celle des colonies françaises de 8.505.008 fr., soit 5,19 p. 100

Celle des Nouvelles-Hébrides de 8.652.160 fr., soit 6,41 p.

Celle de l'étranger de 74.147.176 fr., soit 46,37 p. 100.

Soit un total de 159.939.14g fr.

En 1927, les importations de ces provenances étaient respectivement de :

France, 79.995.068 fr., soit 51,6 p. 100.

Colonies françaises, 7.070.098 fr., soit 4,5 p 100.

Nouvelles-Hébrides, 6.393.046 fr., soit 4,1 p. 100.

Etranger, 61.309.977 fr., soit 39,8 p. 100.

Soit un total de 154.771.189 fr.

Si l'on considère le tonnage importé, les entrées se décomposent comme suit pour des années 1928 et 1927.

Année 1928

De France	30.763 tonnes
Des colonies françaises	5.761
Des Nouvelles-Hébrides	3.411
De l'étranger	111.307
Total	152.241

Année 1927.

De France	15.014
Des colonies françaises	3.493
Des Nouvelles-Hébrides	2.582
De l'étranger	108.377
Total	129.456

Importations en France. — La valeur des marchandises françaises importées en 1928 (68 millions 834.605 fr.) est inférieure de 11.263.263 fr. à celle des importations de 1927 bien que leur tonnage ait plus que doublé.

Mais il convient de remarquer que cet accroissement considérable du poids se rapporte entièrement à des produits lourds et de faible valeur relative.

En effet, aucun arrivage de gypse et de coke n'avait été constaté l'année précédente et les importations de l'espèce en 1928 se sont élevées respectivement à 8.587 et 8.444 tonnes.

Le fléchissement porte sur presque tous les produits : les denrées alimentaires, conserves de viandes et de légumes, charcuterie fabriquée, sardines en boîtes, sirops et bonbons, biscuits sucrés, chocolat, pâtes alimentaires, huiles, vins, liqueurs et boissons de toutes sortes, métaux, produits chimiques, compositions diverses, couleurs, poteries, verres et cristaux, fils, tissus, papiers,, ouvrages en peaux ou en cuir naturel ou artificiel, machines et mécaniques, ouvrages en métaux, meubles et ouvrages en bois et ouvrages en matières diverses.

Les seuls relèvements constatés en 1928 ont trait aux pierres, terres et combustibles minéraux (en plus 3.977.000 fr.), aux tabacs fabriqués (en plus 495.000 fr.) et aux voitures automobiles (en plus 2.490.000 fr.).

La part de la France dans le trafic total d'entrée est descendue de 51,6 p. 100 en 1927 à 43 p. 100 en 1928. Cet écart est dû partiellement à la grande activité des commandes en Australie en suite de la promulgation de la loi du 13 avril 1928 et en prévision de l'établissement à bref délai d'un tarif spécial à la colonie qui réduirait considérablement les droits actuels.

En présence d'un tel résultat, il semble logique et conforme à l'intérêt national de maintenir intacte la barrière protectrice à l'abri de laquelle se sont développées les relations commerciales de la métropole avec la Nouvelle-Calédonie.

Importation des colonies françaises. — Les arrivages des colonies françaises qui ont atteint le chiffre de 8.305.908 fr. contre 7.070.698 fr. en 1927. En quantités on a enregistré 5.761 tonnes au lieu de 3.943 tonnes.

Les principaux produits importés sont : le riz d'Indochine (7.184.000 fr.), le rhum de la Guadeloupe (297.000 fr.), les sacs de jute (i43.000 francs), le ciment (200.000 fr.), les denrées coloniales de consommation (129.000 fr.), les vêtements et la lingerie (101.000 fr.), le kapok (27.000 fr.).

Importation des Nouvelles-Hébrides. — L'archipel des Nouvelles-Hébrides régi par le condominium franco-britannique, est classé dans les relevés statistiques parmi les étrangers.

Il convient cependant de lui faire une place à part dans le trafic extérieur de la Nouvelle-Calédonie, en raison des liens étroits qui unissent les deux groupes, de l'énorme prépondérance des intérêts français dans ces îles et du fait que les produits de nos nationaux jouissent à leur entrée en France et en Nouvelle-Calédonie d'un régime de faveur.

La valeur des produits néo-hébridais débarqués à Nouméa en 1928 est de 8.651.160 fr. contre 6.393.0/16 fr. en 1927.

Le tableau ci-après donne comparativement les quantités et valeurs des principaux articles importés en 1928 et en 1927.

Produits	1928		1927	
	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
	Tonnes.	francs.	Tonnes.	francs.
Trocas	29	156.000	29	150.000
Maïs	356	518.000	55	68.000
Coprah	2.342	4.590.000	1.122	1.942.000
Café	51	393.000	71	539.000
Cacao	20	2.064.000	376	2.201.000
Bois de santal	204	43.000	19	43.000
Coton brut	216	648.000	564	1.272.000

Importations de l'étranger. — Il a été importé de l'étranger, déduction faite des produits néo-hébridais, pour 74.147.176 fr., contre 61.809.977 francs en 1927.

Les principaux excédents se rapportent à la farine (1.280.000 fr.), aux sucres bruts et raffinés (914.000 fr.), aux tabacs en feuilles (412.000 fr.), aux cigares et cigarettes (539.000 francs), à la houille (3.740.000 fr.), aux bois communs (1.214.000 fr.), aux machines et mécaniques et autres ouvrages en métaux (968.000 francs).

a) Australie. — L'Australie a vendu à la Nouvelle-Calédonie pendant l'année 1928 pour 38 millions 931.517 fr. de produits. L'année précédente, les importations de la même provenance s'étaient élevées à 41.061.278 fr.

Le déficit global est de 2.130.461 fr. : le seul chapitre des pierres, terres et combustibles minéraux étant en recul de 8.254.000 fr. (23.510.000 fr. en 1927 contre 15.226.000 fr. en 1928) ; cette régression cache en réalité un accroissement assez sensible des quantités et des valeurs des autres produits importés du Dominion.

Citons parmi les principales augmentations (francs) :

Désignation	1928	1927
Les produits et dépouilles d'animaux	1.922.000	1.190.000
Les farines alimentaires	8.233.000	6.805.000
Les denrées coloniales de consommation	4.855.000	3.987.000
Les ouvrages en métaux	1.563.000	1.340.000

En dehors du fléchissement signalé ci-dessus en ce qui concerne les pierres, terres et combustibles minéraux, une moins-value importante apparaît sur les tissus, les vêtements et la lingerie dont la valeur est descendue de 1.433.000 francs en 1927 à 684.000 fr. en 1928.

La valeur des marchandises australiennes atteint 48,6 p. 100 de la valeur des marchandises d'origine nationale. En 1927, la proportion s'élevait à 51,3 p. 100.

Dans l'ensemble des marchandises étrangères, les produits en provenance du Commonwealth représentent 58,8 p. 100. Pendant l'année précédente, ils formaient 60,6 p. 100 du total.

La Nouvelle-Calédonie achète surtout à l'Australie les denrées et marchandises de première nécessité qu'en raison de l'éloignement de la métropole, du caractère périssable des produits et de la différence du fret, elle peut faire venir de France,

Tels sont le fromage (29.000 kg, 331.000 fr.), le beurre (86.000 kg, 1.097.000 fr.), la farine de froment (3.842 tonnes, 7.178.000 fr.), les poissons secs, salés ou conservés (50.000 kg, 262.000 fr.), les pommes de terre (609 tonnes, 635.000 fr.), les fruits de table frais, secs ou confits (55.000 kg, 216.000 fr.), les sucres bruts ou raffinés (788 tonnes, 1.946.000 fr.), le thé (61.000 kg, 686.000 fr.), le tabac fabriqué (99 tonnes, 1.654.000 fr.), les légumes frais (303 tonnes, 489.000 fr.), la houille crue (28.553 tonnes, 6.585.000 fr.), le coke, 25.501 tonnes, 7.943.000 fr.), l'huile lourde (136 tonnes, 298.000 francs), le pétrole (69 tonnes, 111.000 fr.), les produits chimiques (83 tonnes, 348.000 fr.), les fils (24.000 kg, 280.000 fr.), les sacs de jute (83 tonnes, 439.000 fr.), le papier d'emballage (48.000 kg, 238.000 fr.), les peaux corroyées de vache (7.000 kg, 696.000 fr.), les ouvrages en métaux de toutes sortes (95.000 kg, 1 million 463.000 fr.), les armes et munitions (13.000 kg, 492.000 fr.).

Il a été également importé d'Australie au cours de l'année 1928 un petit vapeur jaugeant net 468 tonneaux, d'une valeur de 1 million 810.000 fr.

b) États-Unis d'Amérique. — Grâce à quelques occasions de fret direct, les importations des États-Unis d'Amérique conservent une certaine activité. Ce trafic s'est élevé à la somme de 8.084.000 fr., supérieure de 628.000 fr. à la valeur des envois reçus en 1927.

Son principal aliment est constitué par les huiles minérales raffinées et les essences dont il est arrivé seulement 1.219 tonnes d'une valeur de 1.802.000 fr. contre 2.647 tonnes valant 3 millions 696.000 fr. en 1927. Par contre, une augmentation a été constatée sur les huiles lourdes : 410 tonnes pour 825.000 fr. en 1928 contre 215 tonnes et 628.000 fr. l'année précédente.

Les autres produits d'origine et de provenance américaine sont : les poissons conservés (52.000 kg, 141.000 fr.), le sucre brut en poudre (58.000 kg, 141.000 fr.), les graines à ensemercer (2.000 kg, 48.000 fr.), les bois sciés (4.462 tonnes, 2.904.000 fr.), les légumes conservés (1.045 kg, 71.000 fr.), les tissus (1.500 kg, 72.000 fr.), les ouvrages en métaux (43.000 kg, 482.000 fr.), les ouvrages en bois (450 tonnes, 508.000 fr.).

c) Grande-Bretagne. — La valeur des importations directes de Grande-Bretagne s'est élevée en 1928 à 12.823.000 fr., en excédent de 10 millions 221.000 fr. sur le résultat correspondant de l'année 1927.

Les principaux articles figurant dans les relevés statistiques sont : la houille crue (8.527 tonnes, 2.444.000 fr.), le coke (27.522 tonnes, 7 millions 762.000 fr.), le fer étamé (204 tonnes, 665.000 fr.), les poteries (46 tonnes, 71.000 fr.), les fils (5.900 kg, 104.000 fr.), les tissus de coton (8.500 kg, 672.000 fr.), les machines et mécaniques (18.000 kg, 316.000 fr.) et les ouvrages divers en métaux (72.000 kg, 559.000 fr.).

Il convient de remarquer que l'augmentation constatée dans la valeur globale des marchandises en provenance du Royaume-Uni se rapporte entièrement aux chargements de houille et de charbon que la Société « Le Nickel » a reçus directement

des ports anglais. Jusqu'à la fin de 1927, l'usine de Thio s'approvisionnait de ces combustibles en Australie.

d) Belgique. — Les envois de ces pays ont atteint en 1928 une valeur de 4.119.000 fr. contre 4.876.000 fr. en 1927.

Ils consistent principalement en pierres et terres servant aux arts et métiers (710 tonnes, 532.000 fr.), en métaux (34 tonnes, 68.000 fr.), en sulfate de soude (501 tonnes, 448.000 fr.), en appareils électriques (11.000 kg), chaudières (109 tonnes, 286.000 fr.), pompes à vapeur (4.600 kg, 470.000 fr.), pièces détachées de machines (50.000 kg, 373.000 fr.), ouvrages en fonte (68.000 kg, 101.000 fr.), constructions métalliques (552 tonnes, 1.233.000 fr.) et tuyaux de toutes sortes (103 tonnes, 393.000 fr.).

Au cours d'une mission officielle dans la colonie où il a séjourné près de deux mois, M. le consul général de Belgique en Australie a visité les grands établissements commerciaux, et les principales exploitations industrielles, minières et agricoles de l'intérieur et du chef-lieu.

Il n'a pas caché son admiration pour les beaux résultats obtenus dans les diverses branches de l'activité économique du pays et, devant les vastes possibilités qui continuent à s'offrir aux entreprises bien conçues et bien dotées, il a exprimé sa foi dans un avenir encore plus brillant.

Le programme des grands travaux pour la mise en valeur de la colonie et pour l'utilisation intégrale de ses ressources a particulièrement retenu son attention et il s'est plu à rendre hommage à l'œuvre de progrès inlassablement poursuivie par le gouvernement local.

Une telle visite ne peut manquer d'exercer la plus heureuse influence sur le développement de nos relations commerciales avec la Belgique.

e) Nouvelle-Zélande. — Les importations de Nouvelle-Zélande se sont élevées à 1.295.000 fr. en progression de 571.000 fr. par rapport à l'année 1927.

Citons parmi les plus importantes : Les animaux vivants (21.000 fr.), les produits et dépouilles d'animaux (7.800 kg, 68.000 fr.), les pommes de terre (24.000 kg, 15.000 fr.), les fourrages (15.000 kg, 18.000 fr.), le pétrole et l'essence de pétrole (201 tonnes, 633.000 fr.), les huiles minérales lourdes (91 tonnes, 262.000 francs), la dynamite (8.000 kg, 170.000 fr.), les détonateurs (261 kg, 35.000 fr.), les mèches de mineurs (2.000 kg, 59.000 fr.).

f) Autres pays. — Les importations directes des autres pays se chiffrent en 1928 par 8 millions 7.000 fr.

Les principales proviennent de : Norvège : un bâtiment à vapeur en acier (1.210 tonneaux, 3.550.000 fr.).

Allemagne : un bâtiment de mer en bois (100 tonneaux, 82.000 fr.), bière (18.000 kg, 47.000 fr.), harmonicas, (2.100 kg, 43.000 fr.).

Des Pays-Bas : tissus de coton imprimés (300 kg, 77.000 fr.).

Des Indes néerlandaises : sucres bruts en poudre (950 tonnes, 1.764.000 fr.) et tissus de coton imprimés (1.000 kg, 86.000 fr.).

Du Japon : épices préparées (72.293 kg, 292.000 fr.).

De la Chine : sacs de jute (26.000 kg, 48.000 fr.) et tissus de soie (150 kg, 41.000 fr.).

Exportations. — La valeur des exportations de la colonie pour 1928 s'élève à 99.844.266 fr. contre 87.196.849 fr. en 1927 marquant une progression de 11.645.416 fr.

Cette plus-value considérable est due pour la plus grande part à la remarquable activité des expéditions de minerais de chrome et de malles de nickel.

Le tonnage global des produits embarqués à destination de l'extérieur en 1928 (103.903 tonnes) dépasse de 10.502 tonnes le tonnage correspondant de l'année

1927 ; déjà celle-ci avait vu se réaliser un excédent de 16.170 tonnes par rapport à l'année précédente.

Nous allons examiner en premier lieu les exportations des produits du cru qui représentent le commerce effectif de sortie de la colonie et parlant la partie de beaucoup la plus intéressante au point de vue économique.

Nous passerons ensuite en revue les éléments qui, provenant de l'importation, constituent le commerce de transit.

Exportations de produits du cru. — Ces produits représentent une valeur de 75.516.647 fr., en augmentation de 15.227.466 fr. sur le total de l'année 1927 qui s'élevait à 61.289.161 fr.

Le trafic en quantité a été de 64.450 tonnes contre 71.514 tonnes en 1927.

Nous énumérons ci-après les principales marchandises exportées en indiquant les différences pour l'année 1928 et les principales destinations.

Les conserves de viandes en boîtes figurent aux sorties pour 241.365 kg et 1.780.467 fr. contre 188.798 kg et 688.100 fr. en 1927. Cette industrie continue à traverser une crise grave en raison des cours élevés du bétail et de la raréfaction des commandes.

Les envois ont été dirigés principalement sur les Nouvelles-Hébrides (131 tonnes, 968.000 fr.), sur la France (48 tonnes, 328.000 fr.) et sur l'Australie (32 tonnes, 256.000 fr.).

Il a été expédié sur l'Australie 321 tonnes de peaux brutes de bœufs, veaux, moutons chèvres et cerfs pour une valeur de 970.000 fr. L'année précédente on en avait enregistré aux sorties 376 tonnes pour une valeur de 1.491.000 fr. La différence en moins provient d'un fléchissement dans le nombre des têtes de bétail abattues et dans le nombre des cerfs détruits.

Les suifs exportés à peu près exclusivement en Australie sont en diminution de 32.673 kg pour la même cause que ci-dessus.

L'exploitation du guano des îles Surprises, au nord de la colonie et de l'île Walpole, au sud, par la compagnie australienne « Austral Guano » a fourni 10.550 tonnes, en déficit de 254 tonnes sur les quantités embarquées au cours de l'année précédente. La totalité de la production a été expédiée sur la Nouvelle-Zélande.

Les trocas (coquillages de nacre) pêchés sur les récifs de la colonie ont été pour la presque totalité exportés en France. Ces expéditions s'élèvent à 358 tonnes, chiffre égal à celui de 1927, mais la valeur en 1928 (2.417.000 fr.) dépasse de 282.000 fr. celle des envois de l'année précédente.

Il n'a été exporté par contre que 23 tonnes de rondelles de nacre pour boutons d'une valeur de 512.000 fr. contre 32 tonnes évaluées 676.000 francs en 1927.

Le coprah (3.692 tonnes, 7.247 fr.) est, par rapport à 1927, en excédent de 492 tonnes et de 1.398.000 fr.

Les sorties de graines de coton du cru de la colonie se chiffrent par 953 tonnes d'une valeur de 207.000 fr. contre 432 tonnes et 86.000 fr. en 1927, marquant ainsi une progression très accentuée.

Les exportations de cafés en fèves accusent aussi d'importantes plus-values, passant de 809 tonnes et 8.107.000 fr. en 1927 à 952 tonnes et 10.524.000 fr. en 1928.

L'industrie familiale de l'essence de niaouli est en sérieux déclin ; les envois de ce produit, qui s'étaient élevés à 11.206 kg en 1926, sont tombés à 4.202 kg en 1927 et à 1.358 kg en 1928.

Les exportations de bois de kaori et de chêne-gomme provenant des exploitations forestières de la colonie et destinées presque toutes à l'Australie ont atteint 5.833 mètres cubes et une valeur de 1.970.000 fr., en recul de 902 mètres cubes et 843.000 fr. sur l'année 1927. Cette industrie est toujours prospère et le déficit signalé doit être attribué uniquement aux difficultés rencontrées pour l'affrètement de navires

susceptibles d'effectuer directement les opérations d'embarquement de bois à la baie des Pirogues, non loin de Nouméa.

Malgré l'envahissement des cotonneraies par les parasites, la culture du coton a produit d'excellents résultats en 1928.

Il a été exporté de la colonie 338 tonnes de coton en laine d'une valeur de 3.804.000 fr. contre 227 tonnes évaluées 1.762.000 fr. en 1927.

À l'exception d'un envoi de 1.185 kg dirigé sur l'Australie et d'un échantillon de 60 kg pour l'Indochine, la totalité de la production a été expédiée en France.

Les exportations de minerais de chrome ont présenté une activité considérable au cours de l'année 1928 : elles se sont élevées à 66.898 tonnes d'une valeur de 16.550.000 fr. dépassant de 14.013 tonnes et de 4.832.000 fr. les expéditions de l'année précédente.

Les chargements ont été effectués pour les destinations suivantes :

	Tonnes.
États-Unis d'Amérique	14.832
Pays-Bas	13.360
Belgique	13.154
Allemagne	7.467
France	4.908
Italie	2.032
Australie	1.145
	56.898

Les mattes de nickel qui constituent toujours le principal article d'exportation de la Nouvelle-Calédonie et dont les expéditions avaient marqué un fléchissement important en 1927 accusent en 1928 une progression sensible, passant de 4.429 tonnes à 5.426. La plus-value s'élève à 6.412.000 fr.

Les chantiers de construction ont fourni aux établissements français des Nouvelles-Hébrides quelques petits bâtiments à moteur d'une jauge totale de 136 tonneaux et d'une valeur de 291.000 fr.

Dans le commerce spécial d'exportation de la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire dans les sorties de produit du cru de la colonie, la France figure pour un chiffre de 35.299.000 fr. sur un total de 75.517.000 fr., soit 46,74 p. 100. La part de la métropole était en 1927 de 8.238.000 fr. sur un total de 61.289.000 fr., soit environ 46 p. 100.

Réexportation de marchandises françaises. — Une certaine quantité de marchandises françaises importées en Nouvelle-Calédonie est réexportée soit comme provisions de bord, soit sur d'autres colonies, soit sur l'étranger. Cet élément de trafic se chiffre en 1928 par 9.610.000 fr. contre 10.104.000 fr. en 1927, en diminution de 594.000 fr.

La majeure partie de ces réexportations a pour destination les Nouvelles-Hébrides qui ont reçu, en 1928, 8.892.000 fr. de marchandises françaises sortant des entrepôts de Nouméa ou transbordées dans ce port. En 1927, le même trafic portait sur une valeur de 8.669.000 fr.

Réexportation de marchandises étrangères. — La valeur des marchandises étrangères transitant par Nouméa et réexportées sur l'extérieur a été de 13.818.000 fr. au lieu de 16.802.000 fr. en 1927 et 20.255.000 fr. en 1926.

Cette branche du commerce extérieur comprend les envois dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides de marchandises étrangères placées dans la colonie sous le régime de l'entrepôt ainsi que les réexpéditions en France et à l'étranger des produits néo-hébridais ayant simplement transité à Nouméa ou ayant reçu un complément de main-d'œuvre dans les usines locales.

Les marchandises étrangères réexportées de Nouméa aux Nouvelles-Hébrides ont atteint le chiffre de 3.845.000 fr. contre 4.670.000 fr. en 1927.

Elles consistent principalement en poissons conservés (106.000 fr.), bois de construction (497.000 fr.), boissons de toutes sortes (141.000 francs), houille crue (109.000 fr.), pétrole et essence de pétrole (1.730.000 fr.), huile lourde (138.000 fr.), sacs de jute (299.000 fr.), tissus de colon (129.000 fr.), ouvrages en bois (113.000 francs).

Parmi les produits néo-hébridais qui transitent par Nouméa, on note :

[596]

DESTINATIONS	DÉSIGNATION		
	France (kg)	Étranger (kg)	Total (kg).
Les coquillages de nacre	29.078	—	29.678
Les graines de coton	333.503	454.960	29.678
Le coprah	1.956.253	—	1.956.253
Le bois de santal	19.648	19.427	39.075
Le cacao	179.325	67.850	247.175
Le coton	72.335	922	73.257

Comme on l'a signalé à la rubrique « Observations générales », l'importance de Nouméa comme port de transit des produits des Nouvelles-Hébrides a considérablement décliné depuis que les bateaux de la ligne de Panama font escale dans les rades de ce groupe et le mettent en relations directes avec la France. Cette tendance s'est particulièrement accentuée depuis l'installation dans l'archipel de compagnies de colonisation dotées de puissants capitaux et qui traitent le coton et le café sur place, dans leurs propres usines, au lieu de les confier aux industriels de Nouméa.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le commerce de la colonie se résume dans les importations pour la consommation et pour la réexportation et dans l'exportation des produits divers récoltés en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides.

Toutes les affaires concernant l'importation des matières premières nécessaires à la fusion des minerais et à la sortie des produits de transformation restent entre les mains des sociétés minières et des négociants ayant des intérêts dans ces entreprises.

Le commerce, en général, n'intervient pas dans ce genre de transactions.

Le mouvement commercial de la colonie qui, arrêté dans son essor en 1926 par des circonstances nées de la situation financière de la métropole et par la tension excessive du change anglo-saxon, avait marqué en 1927 une progression importante à la faveur de la stabilisation de fait réalisée sur la devise nationale et des prix rémunérateurs pratiqués sur la plupart des produits de la colonisation, a poursuivi en 1928 sa marche

ascendante rendue plus facile par le redressement définitif du franc et par la bonne tenue des cours offerts aux exportateurs.

De tels résultats, que soulignent ci-dessus les commentaires explicatifs des importations et des exportations, témoignent de l'activité commerciale de la colonie et de l'accroissement de sa prospérité.

Entrepôts.

L'entrepôt réel n'a pas encore été institué en Nouvelle-Calédonie. L'entrepôt fictif y fonctionne dans les conditions prévues par le décret du 31 janvier 1906 ; il est ouvert à toutes les catégories de marchandises soumises aux droits de douane et aux taxes d'importation, de consommation et d'octroi de mer.

Cette faveur a été étendue aux produits exempts de taxes d'entrée originaires des établissements français des Nouvelles-Hébrides, dans le but de leur éviter une double application du droit de quai ainsi que l'imposition des taxes de sortie dont sont passibles les produits similaires récoltés en Nouvelle-Calédonie. Mais (le fait a déjà été signalé plus haut), ces opérations ont beaucoup perdu de leur importance depuis que les vapeurs des Messageries maritimes et de la Compagnie navale de l'Océanie font escale aux Nouvelles-Hébrides à l'aller comme au retour.

Un magasin warrant géré par le service des douanes pour le compte de la colonie a été établi en 1914. Il reçoit les produits du cru de la colonie et des Nouvelles-Hébrides destinés à l'exportation et qui peuvent faire l'objet de warrants avant d'être embarqués.

En 1928, le poids des marchandises entrées dans le dock-warrant s'est élevé à 4.604.000 kg en diminution de 82.030 kg sur le résultat correspondant de 1927.

Les sommes avancées par la Banque de l'Indochine sur les marchandises warrantées ont atteint le chiffre de 2.585.241 fr., en recul de 288.829 fr. sur le total de l'année précédente.

Durant cette période, des espaces considérables ont été occupés à plusieurs reprises par des lots importants de riz en provenance d'Indochine et du sucre de Java à défaut de produits d'exportation.

Les relevés ci-dessous présentent le détail de ces opérations :

MARCHANDISES ENTREPOSÉES AU DOCK-WARRANT EN 1928

	kg
Riz en grains	2.642.000
Sucres	490.000
Coprah	390.000
Café en grains	388.950
Graines de coton	260.000
Sel marin	100.000
Conserves de viande	88.000
Maïs	75.000

Coton égrené	48.760
Sacs de jute	30.500
Trocas (coquillages de nacre)	15.000
Divers	76.000
Total	<u>4.601.010</u>

SOMMES AVANCÉES EN 1928 PAR LA BANQUE DE L'INDOCHINE sur les MARCHANDISES ENTREPOSÉES AU DOCK-WARRANT.

Riz en grains	1.571.281
Coton égrené	378.000
Sacs de jute	245.000
Sucres	90.000
Total	<u>2.585.241</u>

Industries

a) Industries minières. — L'industrie minière la plus large part parmi les industries locales.

Deux usines transforment les minerais de nickel et de cobalt en produits de demi-ouvroison : la Société « Le Nickel » à Thio et la Société « Caledonia » à Nouméa.

En outre, la première qui, dans le courant du premier semestre de 1927, avait complètement mis au point les travaux de barrage, d'installation et a'équipement, à Yaté, dans le sud de la colonie, d'une usine hydro-électrique d'une puissance considérable dans le but d'obtenir la fusion directe de tous les minerais et dont les premiers essais avaient abouti à la production, en 1927, de 119 tonnes de ferro-nickel, est entrée au cours de l'année 1928 dans la phase active d'exploitation de son procédé de fusion électrique.

L'usine, située sur la rivière Yaté, dans un cadre grandiose, est dominée par les travaux imposants du barrage, du tunnel et de la chambre de prise en charge. De cette dernière partent deux conduites forcées descendant sur le flanc de la montagne, supportées sur toute leur longueur par des massifs en béton et parcourues par les deux voies d'un va-et-vient par un moteur électrique.

Entièrement construite en béton armé, avec toiture en terrasse, elle offre un bel aspect, des lignes sobres et puissantes. Elle comporte une grande salle largement éclairée, dans laquelle sont montés 4 groupes de 1.500 chevaux sur les 6 dont l'emplacement est prévu.

Le démontage et la mise en place rapide des divers organes sont assurés par un pont roulant électrique de 10 tonnes, se déplaçant tout le long de la salle.

Les turbines sont à axe horizontal, leur vannage direct est actionné automatiquement par un régulateur à pression d'huile, à la fois sensible et puissant. Des alternateurs

fournissent le courant électrique en triphasé directement à la haute tension de 5.500 volts.

Derrière la salle des machines sont disposées les cellules renfermant les disjoncteurs et les transformateurs. Sur les côtés se trouvent le magasin des pièces de rechange, un atelier de réparations, une salle d'accumulateurs et des bureaux.

La puissance totale actuellement disponible est de 22.500 chevaux. C'est là une fort belle réalisation de centrale électrique dont la Nouvelle-Calédonie peut s'enorgueillir à juste titre.

Il convient de souligner l'effort considérable accompli pour réaliser la métallurgie du nickel près de l'extraction, pour obtenir directement à partir du minerai brut des fontes à teneur élevée dont l'affinage est rendu plus aisé et moins onéreux, ce qui doit permettre, dans un proche avenir, la fusion du fer si abondant dans toutes les régions et malheureusement inexploité jusqu'ici, ainsi que du chrome actuellement exporté à l'état brut.

De telles entreprises sont de nature à contribuer largement au développement économique de la colonie.

De son côté, la Société des hauts fourneaux de Nouméa a poursuivi durant toute l'année 1928 un vaste programme d'extension et de modernisation de son industrie nickelifère autour de laquelle se sont greffées des affaires importantes (exploitation de mines de charbons, fabrication de briquettes, cokerie). Dans sa dernière assemblée générale, elle a décidé de changer son appellation sociale qui portera désormais le titre plus général de « Calédonia ». (Charbonnage, minerais et métaux de la Nouvelle-Calédonie), et de porter son capital de 20 millions à 50 millions de francs. Le surplus, 30 millions, a été entièrement souscrit par les premiers porteurs d'actions.

Cette société possède, à la pointe Doniambo, une grande usine en pleine voie de transformation qui comprend actuellement 8 petits waterjackets du type cylindrique et 3 grands waterjackets à cuve rectangulaire.

Les aménagements en cours, non seulement pour la production du coke, mais pour l'amélioration des manutentions et de la fusion, doivent lui permettre d'assurer dès maintenant le traitement annuel de 100.000 tonnes de minerai.

En dehors des installations concernant strictement la fusion, l'usine comprend des annexes importantes pour l'entretien : une fonderie de fonte et bronze, un petit atelier de chaudronnerie et de soudure autogène, un grand atelier de mécanique, forge et ajustage, muni d'un marteau-pilon à vapeur, de tours, fraiseuses, mortaiseuses, perceuses radiales et ordinaires, qui assurent non seulement les réparations du matériel de l'usine, mais encore de celui des centres miniers ainsi que des machineries des remorqueurs, des chaloupes et des automobiles.

Un atelier à bois pourvu de machines modernes (scies circulaires et à rubans, raboteuses, dégauchisseuses) et d'une cale de halage, entreprend les réparations des chaloupes et chalands en bois, montent les charpentes et les menuiseries et bat les pieux pour un grand quai de débarquement en cours de construction.

L'usine possède également un laboratoire fort, bien outillé qui suit journallement la fusion, procède aux analyses de charbon et de produits divers, des magasins pour les matériaux, pour les pièces de rechange, pour les mattes, le sulfate et la silice.

Le déchargement du matériel et des machines arrivant par chalands est effectué par deux grues à vapeur de trois à sept tonnes se déplaçant le long d'appontements.

Le charbon est déchargé au moyen de bennes automatiques de grande capacité. Le déplacement des stocks est réalisé par un appareil transporteur amovible, inclinable à volonté.

[597] La cokerie dont la construction a commencé en 1927 est complètement terminée. Elle a fonctionné pour la première fois à la date du 17 décembre 1928 ; le produit obtenu donne toute satisfaction et la marche régulière de l'installation paraît définitivement assurée.

La production ne sera pas limitée au coke nécessaire aux fours de l'usine de fusion, elle s'étendra progressivement au benzol et autres produits et sous-produits de la distillation de la houille.

Aux charbonnages de Moindou, l'installation de l'appareil de « flottation » dont le fonctionnement était prévu pour le mois de juin 1928, n'a pu être réalisé que dans les premiers jours de décembre ; les débuts ont été assez pénibles et la marche normale de ce dispositif ne paraît devoir être obtenue qu'au début de l'année 1929 ; on pourra alors assurer tous les mois le lavage de plusieurs milliers de tonnes de charbon nécessaires à la briqueterie. Celle-ci, installée près de la cokerie, à la Pointe Doniambo, fonctionne depuis l'année 1927 mais les briquettes produites jusqu'à ce jour contiennent une trop forte proportion de cendres et sont utilisées exclusivement pour la chauffe des chaudières de l'usine de fusion.

Une centrale électrique d'une grande puissance complète le cycle des installations modernes groupées à Nouméa par la société « Caledonia ».

La création d'une cimenterie est à l'étude.

Une nouvelle société au capital de 7 millions s'est constituée dans les premiers mois de l'année 1926 sous le nom de « Société minière du Diahot » pour l'exploitation des minerais de cette région. Elle envisage dès maintenant l'installation d'une usine « de flottation » pour concentrer et séparer les minerais de zinc et de plomb argentifère à haute teneur et elle projette la reconstitution de l'ancien domaine minier Higginson (cuivre, or, chrome, manganèse, nickel, etc.).

Cette nouvelle industrie est susceptible de créer une grande animation dans le Nord de la colonie insuffisamment peuplé et à peine exploité jusqu'ici. Déjà les travaux de recherches ont commencé : un puits et un tunnel de prospection ont été creusés et le minerai de zinc et de plomb a été rencontré en masses compactes, à une profondeur de 17 mètres dans un lieu où, jusqu'alors, son existence n'était pas soupçonnée.

Cette découverte est de bon augure pour l'avenir et il est certain que lorsque le personnel technique et le matériel indispensable seront arrivés à pied d'œuvre, l'exploitation méthodique produira de très bons résultats. C'est une belle affaire en perspective pour la colonie.

D'autre part, une mission d'études pour le compte de la firme « Chalas de Paris et de Londres », composée d'un ingénieur des mines et d'un ingénieur métallurgique, et qui est arrivée dans le courant de mai 1928, a consacré plusieurs mois à la visite approfondie de certaines régions minières (Dumbéa, Plaine des Lacs, Nakéty, etc.).

Les nombreux gisements de nickel ont vivement intéressé ces personnalités qui ont remis un rapport favorable à la création d'une nouvelle industrie.

En conséquence, il vient de se fonder, sous le nom de « Société minière et métallurgique de l'Océanie »*, une société anonyme française au capital de 2 millions, dont le siège est à Paris, rue Saint-Lazare, 13, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur de toutes mines et concessions minières en Nouvelle-Calédonie, la création d'établissements métallurgiques pour le traitement des minerais, la transformation et l'utilisation des métaux et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières connexes.

Elle s'est déjà constituée sur divers points de la colonie un ensemble de territoires miniers représentant 50.000 hectares environ et s'est rendue acquéreur de 2.300 hectares de mines concédées.

Elle va commencer à la Baie du Carénage ses premiers travaux pour lesquels elle aura recours à la main-d'œuvre indochinoise et javanaise.

Cette affaire, susceptible d'un grand développement, apportera à la colonie de nouveaux éléments de prospérité.

b) Autres industries. — Des industries diverses, quoique moins importantes que l'industrie minière, tiennent également leur place dans l'activité générale de ce pays. Des efforts ont été tentés dans divers sens qui méritent d'être signalés.

La société forestière calédonienne exploite dans le sud de l'île, à la Baie des Pirogues, une concession s'étendant sur 10.000 hectares de forêt. Fondée avec des capitaux calédoniens, jugés par la suite insuffisants, elle a reçu, depuis, l'apport de capitaux australiens qui lui ont permis l'installation de deux scieries mécaniques à grand rendement, l'établissement de barrages et la construction d'une voie ferrée de 34 kilomètres.

L'exploitation est en pleine activité et les exportations en Australie de bois de kaori et de chêne-gomme ont pris en peu de temps un développement très marqué.

La société « Le Kaori », également pourvue d'un outillage perfectionné, exporte principalement aux Nouvelles-Hébrides et à Tahiti des bois sciés et rabotés tirés des essences du pays.

La société « L'Oregon » s'est constituée principalement pour l'importation des bois sciés des États-Unis d'Amérique.

La société « Le Bois calédonien », fondée au cours de l'année 1928, a déjà fourni des quantités importantes à la consommation locale et à l'exportation.

Un industriel australien s'est rendu adjudicataire des locations forestières de Ouengo, situées entre Voh et Hienghène, et il étudie actuellement la mise en exploitation de ces forêts, ainsi que l'installation d'une scierie.

Enfin, les « Établissements Gubbay frères » ont obtenu, dans le courant de l'année 1927, d'importantes concessions forestières dans la vallée du Diahot (2.600 hectares) et dans la région comprise entre Poya et Népoui (1.223 hectares).

Ils se sont aussitôt constitués en société anonyme en vue de l'exploitation industrielle de ces concessions.

En sus des quantités fourmes pour les besoins du pays, ces diverses sociétés ont exporté, en 1928, 6.475 tonnes de bois, d'une valeur de 2.479.000 fr.

Leurs affaires paraissent engagées dans une voie prospère.

Les usines de conserves de viandes de Ouaco et de Muéo ont expédié sur l'extérieur, durant l'année 1928, 252 tonnes de produits pour une valeur de 2.020.000 fr., principalement en Australie, dans les îles du Pacifique et en Europe.

Des essais de conserves de légumes effectués au cours de la saison de 1927 par la société de Ouaco ayant donné des résultats satisfaisants, la fabrication en a été poursuivie en 1928.

Elle a consisté principalement en conserves de petits pois, de haricots verts, de cassoulet et de purée de tomates. Cette nouvelle branche sera progressivement développée.

Trois usines d'égrenage (une à Koné, deux à Nouméa) traitent tout le coton récolté dans le pays et une partie de celui des Nouvelles-Hébrides. La plus importante de ces usines possède, en outre, les installations nécessaires pour l'ensilage des grains et un matériel complet pour décortiquer, dépulper et trier le café et le riz.

Une usine pour le traitement des coquillages de nacre dégrossit les trocas et les burgaus, les transforme en rondelles ou ébauches de boutons et les expédie en vue de la finition à la maison mère, la société des anciens établissements Guérault et Lemarinier dont le siège social est Andeville (Oise).

Elle en a exporté dans le courant de l'année 1928, 23.280 kg d'une valeur de 812.000 fr.

D'autre part, un industriel, représentant une importante société indochinoise¹⁵, est arrivé récemment dans la colonie pour créer une usine similaire avec le concours de trois spécialistes annamites. Il a importé un matériel complet destiné au découpage des

¹⁵ Probablement la Société anonyme industrielle de l'Annam-Tonkin.

coquilles et autres matières animales : trocas, burgaus, palourdes, os, cornes, écailles, etc.

La production de l'usine sera exportée à Hanoï où les rondelles de nacre seront transformées en boutons pour être ensuite réexpédiées sur la France.

Cette société très importante occupe en Indochine un personnel de 700 pêcheurs et de 700 ouvriers et sa fabrication mensuelle s'élève à 30.000 grosses de boutons. Son installation apportera un nouvel élément de prospérité à la colonie.

Une usine située au voisinage immédiat des quais produit en grande quantité la glace nécessaire au ravitaillement des navires et à la consommation locale et se livre en même temps à la fabrication des sirops, sodas, limonades gazeuses et liqueurs dont la vente journalière est considérable.

La distillerie fondée à Bourail par la Société d'études sucrières, et dont les premiers essais remontent au début de l'année 1927, a produit en 1928, en alcool pur, 18.834 litres d'excellente qualité.

Malheureusement, le contingent alloué à la Nouvelle-Calédonie pour l'admission des rhums dans la métropole en exemption de la surtaxe de compensation sur les alcools étant très insuffisant et les pressantes démarches effectuées par le gouvernement local en vue d'en obtenir le relèvement étant restées sans résultat, la société craint de se trouver dans l'obligation de liquider cette affaire ; cependant aucune résolution définitive n'a encore été prise.

Cette disparition serait regrettable : en effet, les cannes à sucre sont de toute beauté, les terrains de la région de Bourail se prêtent admirablement à l'extension continue des plantations et le moment ne semblait pas éloigné où la création projetée d'une usine à sucre aurait ressuscité dans le pays une industrie naguère florissante.

Il importe donc qu'une part plus large, conforme aux demandes présentées par le gouvernement local au gouvernement métropolitain, soit faite à la Nouvelle-Calédonie dans le contingentement des rhums.

Agriculture.

Les principaux produits agricoles de la colonie sont le coprah, le café et le coton.

La Nouvelle-Calédonie réunit les conditions les plus propices à ces cultures. Elle jouit d'un climat idéal qui présente les avantages sans avoir les inconvénients des climats tropicaux. Constamment balayée, grâce à sa forme étroite et allongée et à son orientation, par les alizés du Sud-Est, assez éloignée de tout continent pour ne pas subir l'influence des grandes masses terrestres qui augmentent les écarts de température, elle possède toutes les caractéristiques d'un climat marin. Les saisons n'y sont pas tranchées comme dans les autres pays de même latitude. Le régime des pluies, bien qu'assez irrégulier, se répartit sur la plus grande partie de l'année.

L'arête montagneuse qui court du nord au sud de l'île laisse à l'ouest une large bande de terrains dont la majeure partie est utilisée pour l'élevage. Mais on y rencontre aussi, avec des vallées fertiles propres à la culture du café, de nombreuses et importantes superficies où le coton peut être cultivé avec succès. Le versant est, très arrosé et d'une végétation plus luxuriante, se prête surtout aux plantations de caféiers et de cocotiers.

Les conditions d'habitat sont particulièrement favorables au cocotier qui pousse non seulement dans les terrains avoisinant la mer, mais aussi (ce qu'on ne rencontre pas ailleurs), dans les terrains d'altitude. L'éloge du café calédonien n'est plus à faire. Son arôme très fin et sa saveur légèrement amère le classent au rang des cafés les plus appréciés.

Il remplace avantageusement dans les mélanges de choix les qualités connues sous les noms de Martinique et de Bourbon.

Quant au coton, il est, lui aussi, de qualité supérieure. Par la longueur de sa fibre, il rivalise avec les produits les mieux cotés et lorsque les planteurs qui ont trop longtemps opéré d'une façon empirique auront amélioré leur production par une sélection judicieuse et par un classement méthodique des fibres de façon à obtenir des lots uniformes et bien conditionnés, le coton calédonien, déjà très estimé, sera particulièrement recherché sur le marché mondial.

Ainsi donc se trouvent concentrées sur un petit territoire des possibilités en denrées coloniales et matières premières qui ne se rencontrent, dans la plupart de nos autres possessions, que disséminées sur d'immenses étendues.

[598] La politique agraire du gouvernement de la colonie tend au rendement maximum de ces ressources par l'impulsion vigoureuse donnée à la commission permanente des terres, par l'attribution de terrains domaniaux aux fils de colons, aux anciens combattants et aux familles nombreuses, par la recherche des meilleurs procédés de culture et d'exploitation, par les encouragements donnés sous diverses formes à la colonisation, notamment par la réduction des droits de sortie sur les produits du sol, par l'allocation de subventions et par l'institution du crédit agricole.

En 1928, la production du café a marqué une légère progression. Les expéditions, exclusivement destinées à la métropole, ont atteint 952 tonnes d'une valeur de 10.524.000 fr., présentant par rapport aux résultats de 1927 un excédent de 63 tonnes et de 1.869.000 fr. Mais une vigoureuse impulsion a été donnée à la création de nouvelles plantations non seulement par les Européens, mais aussi, fait très intéressant, par les indigènes.

Pendant la même année, les exportations de coton en laine ont atteint 353 tonnes d'une valeur de 3.904.000 fr., contre 227 tonnes évaluées 1.762.000 fr. en 1927.

Le déficit constaté depuis plusieurs années dans la production de cette fibre est dû aux ravages des parasites qui ont envahi toutes les cotonneraies.

Le chef de la colonie, justement alarmé de cette situation, vient d'organiser un service biologique que dirigera M. Risbec, préparateur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, docteur ès-sciences, en mission dans la colonie.

Ce service d'études présentera un caractère à la fois scientifique et pratique.

Ses attributions comprennent la détermination des diverses espèces de parasites et des mesures à prendre pour leur destruction, l'étude des terres et des forêts, les essais de plantations nouvelles dans les propriétés existantes et non dans un jardin botanique officiel, la recherche des cultures pour les zones médiocres mais cependant utilisables, le choix des amendements et des engrais, etc.

Ce nouveau service a un rôle important à remplir dans les diverses branches de l'agriculture calédonienne. Mais son activité sera surtout consacrée à la lutte contre les parasites du coton, du café, du cacaoyer et du bananier. Cet organisme, qui répond à une nécessité très urgente, est appelé à rendre les plus éminents services à la colonisation.

Les plantations de riz, dont les premiers essais remontent à quelques années, continuent à donner des résultats satisfaisants ; les plus belles plantations se trouvent dans la région de Pouébo et de Ponérihouen (côte nord-est) où deux colons aussi actifs qu'avisés ont créé d'ingénieuses installations, là avec un appareillage électrique, ici avec appareillage hydraulique pour le traitement sur place de cette céréale : ce sont de magnifiques installations qui font l'admiration de tous les visiteurs.

Le riz calédonien, de qualité supérieure, est très apprécié sur place et donne lieu à quelques exportations encore peu importantes aux Nouvelles-Hébrides et à Tahiti.

L'industrie pastorale, qui fut l'une des branches les plus prospères de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie, voit depuis quelques années décroître son importance. Les colons ont tendance à abandonner peu à peu l'élevage pour entreprendre la culture du coton et du café, plus rémunératrice.

Aussi bien, les méthodes d'élevage extensif pratiquées jusqu'ici ne s'accordent plus avec les nécessités économiques nouvelles et il convient, pour sauver d'un irrémédiable déclin une source importante de richesse, de substituer à des errements surannés la pratique de l'élevage intensif.

C'est dans cette voie que le gouvernement local cherche à orienter les éleveurs.

Dans ce but, il a substitué à des locations précaires à court terme des concessions de quinze ans renouvelables permettant aux éleveurs d'entreprendre d'importants travaux d'aménagement et de création de pâturages.

Ces concessions ont eu pour contre-partie la reprise par le domaine d'un dixième de la superficie précédemment donnée à bail à titre précaire, afin de créer des lotissements pour la petite et la moyenne colonisation culturale.

Les actes de concessions temporaires de terrain d'élevage imposent désormais aux bénéficiaires l'obligation de débarrasser les pâturages des plantes parasites, de les améliorer de façon à nourrir sur une même surface un plus grand nombre de têtes de bétail.

C'est ainsi que la société de Ouaco, exécutant les clauses du cahier des charges établi en 1926 lors du renouvellement de son bail a, depuis cette date, porté un gros effort sur le nettoyage et la reconstitution de ses pâturages envahis par la brousse et le lantana.

La société « Muéo Méat C° », qui possède elle aussi d'immenses pâturages (10.000 hectares en propriétés et 10.000 hectares en location), a obtenu de l'administration des baux de longue durée sous la double condition d'augmenter son troupeau et d'entreprendre l'élevage des moutons.

En vue de reconstituer son cheptel et d'alimenter dans de bonnes conditions son usine de conserves de viandes de Muéo, elle envisage l'introduction de 500 génisses et de 200 moutons ou béliers de provenance australienne.

Une importation de cette importance sera évidemment subordonnée aux garanties les plus strictes et aux mesures les plus sévères afin d'éviter la contamination par maladies ou par parasites du troupeau calédonien indemne jusqu'à ce jour.

L'administration, qui attache le plus grand intérêt à la reprise de l'élevage du mouton jadis très prospère, s'efforce par tous les moyens d'en favoriser l'essor, le pays réunissant, à ce point de vue, au même titre que l'Algérie, les meilleures conditions de succès.

Pour atteindre ce résultat, elle croit pouvoir compter sur une part raisonnable dans le produit du droit spécial institué sur les peaux brutes de moutons et sur les laines, par les articles 40 et 46 de la loi de finances du 30 décembre 1928, soit sous forme de subventions, soit sous forme d'avances remboursables aux entreprises, œuvres et organismes publics ou privés n'ayant aucun caractère commercial et présentant un intérêt général pour le développement du cheptel ovin en Nouvelle-Calédonie.

Le petit élevage qu'on s'applique de plus en plus à conduire parallèlement avec les prairies artificielles, les cultures vivrières et parfois même les cultures d'exportation, a fourni comme, les années précédentes un appoint important à l'alimentation du pays concurremment avec la viande de cerf dont la consommation se généralise de plus en plus.

Comme en 1927, de nombreuses importations de matériel agricole de toutes sortes ont été effectuées ; cet accroissement de l'outillage est en rapport, avec l'extension des surfaces cultivées. Il convient cependant de remarquer que les essais de traction mécanique à grand rendement appliquée aux travaux agricoles ont dû, en général, être abandonnés en raison de la topographie tourmentée des diverses régions de la colonie et de la difficulté de se procurer la main-d'œuvre spéciale nécessaire à la conduite des tracteurs.

Un effort très marqué a été constaté au cours de l'année 1928 vers la modernisation des instruments de culture, de récolte et de préparation des produits du sol.

La chambre d'agriculture de Nouméa préconise dans cet ordre d'idées des démonstrations pratiques et la création, comme en France et dans certaines colonies, d'un organisme offrant des garanties sérieuses au consortium des fabricants français en vue d'obtenir un approvisionnement régulier des machines agricoles indispensables à la bonne marche des exploitations.

L'année 1928 a vu la reprise tant souhaitée des concours agricoles.

De nombreux lots ont été exposés réunissant les principales productions du pays. La présentation des cafés a été particulièrement remarquable. Signalons à ce sujet une manifestation commerciale d'une grandie portée éventuelle. Les demandes viennent, en effet, de parvenir pour la livraison, en boîtes zinguées de 2 kg, de cafés en cerises pour semences, destinés au Tonkin. Ce nouveau débouché très lucratif est dû à la valeur reconnue du café calédonien et à la situation exceptionnelle dont jouit la colonie par suite de l'absence officiellement établie du « stéphanodoron » dans ses plantations.

Outre leur importance économique, les concours agricoles présentent en Nouvelle-Calédonie, une importance sociale considérable.

Ces réunions doivent prendre l'ampleur des comices agricoles français et le gouvernement local les dirige dans cette voie en leur donnant tous ses encouragements et son appui.

La lutte contre les plantes parasites, en l'espèce les végétations arbustives (niaouli, goyaviers, cassis, lanlanas), à laquelle nous avons déjà fait allusion ci-dessus, a été poursuivie avec vigueur au cours de l'année 1928 : 250 caisses de solution arsenicale ont été employées à cet usage.

On a continué également la destruction des cerfs dont la pullulation dans certaines régions inspire les plus vives craintes à la colonisation en raison des ravages qu'ils causent dans les propriétés.

Malgré les hécatombes qui en sont faites" (50.000 peaux exportées en 1928, représentant environ le tiers du nombre des cervidés abattus) ces animaux malfaisants semblent se multiplier, dans toute l'île.

Des quantités importantes de chloropicrine ont été mises à la disposition des agriculteurs, pour la conservation des semences et du maïs en grains.

L'introduction de la main-d'œuvre javanaise, particulièrement apte aux travaux agricoles, a pris en 1928 une grande importance ; elle a été cependant inférieure aux besoins.

Beaucoup de ces travailleurs se fixent définitivement à la colonie en faveur des mesures libérales prises par l'administration et qui ont reçu l'agrément du gouvernement des Indes néerlandaises.

L'accord heureusement intervenu entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le gouvernement général de l'Indochine pour le recrutement et l'emploi dans nos possessions du Pacifique austral de la main-d'œuvre annamite a continué à porter ses fruits ; 2.409 coolies sont arrivés au cours de l'année 1928 pour être affectés aux grandes entreprises françaises d'exploitation agricole minière de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides ; 800 ont été dirigés sur cette dernière destination.

Sur les différents chantiers ouverts dans la colonie pour l'achèvement du réseau routier qui permettra de donner tout son essor à la vie économique du pays, le service des travaux publics a, comme l'année précédente, recouru largement à leurs services et le rendement obtenu a dépassé les espérances.

Les mesures les plus heureuses ont été prises en vue d'assurer aux engagés, durant leur séjour, le maximum de bien-être matériel et moral. Les importantes questions du logement, de l'installation, de la nourriture, de l'hygiène et de la prophylaxie, du respect des coutumes, etc., ont été résolues avec le plus grand soin et aucun point de détail n'a laissé indifférente l'administration soucieuse d'exercer en toutes circonstances sur les Indochinois une bienfaisante tutelle.

Le courant d'immigration qui s'est établi entre l'Indochine et la Nouvelle-Calédonie a eu d'heureuses conséquences commerciales. D'importantes transactions se sont effectuées entre la grande colonie d'Extrême-Orient et les possessions du Pacifique austral.

Les importations consistent principalement en riz, ciment, tabac, thé, objets sculptés et incrustés, poivre, broderies de soie, dentelles à la main, vannerie fine d'osier et de rotin, etc., et représentent des valeurs considérables.

Un débouché nouveau s'est ainsi offert à l'Indochine. Il est fonction de l'importance des envois de main-d'œuvre dont le recrutement n'est plus critiqué désormais par l'opinion et par la presse du Tonkin.

Dans l'ensemble, l'année agricole 1928 n'a pas réalisé toutes les espérances de la colonisation. Le début de l'année a été marqué par de violentes intempéries provoquées par de fortes dépressions cycloniques. Puis, à des chutes d'eau violentes et trop prolongées, ont succédé des sécheresses persistantes. Il en est résulté une diminution sensible dans les récoltes, principalement du café et du coton.

Le planteurs de café soignent généralement bien leurs cultures mais ils semblent accepter avec une confiance trop résignée l'opinion ancrée dans la masse que le caféier doit produire une seule bonne récolte tous les deux ou même tous les trois ans.

[599] Ils comptent sur la périodicité des inondations pour la restitution au sol des éléments fertilisants nécessaires au bon développement des arbustes et ils négligent trop souvent l'emploi rationnel des engrais en vue de la fructification et contre le fonctionnement des cryptogames.

La chambre d'agriculture, s'efforçant de réagir contre cette tendance, s'est appliquée de tout son pouvoir à propager la pratique de la fumure et engrais chimiques seuls capables de régulariser les récoltes et de diminuer dans une forte proportion les ravages de l'« *hemileia vaslatrix* ».

Les perspectives s'annoncent meilleures pour l'année 1929 grâce aux pluies survenues pendant la période la plus propice de la végétation.

La production de café semble devoir être d'autant plus importante que de jeunes plantations d'étendues assez grandes vont entrer en rapport au cours de cette année.

En effet, depuis six ans, la main-d'œuvre Javanaise a été principalement dirigée vers les exploitations agricoles et une grande partie des coolies ont été affectés à la création de nouvelles caféières »

On envisage le remplacement du cotonnier vivace mais entièrement parasité et par suite peu productif par le cotonnier annuel d'exploitation plus facile.

Le programme d'avenir comporte, en outre, la culture d'une plante d'assolement en vue de l'exportation. Le choix semble devoir se fixer sur le tabac qui croît admirablement à l'état sauvage dans toutes les régions de la colonie, et dont les produits seraient vendus à la régie française.

Cette question qui touche à des intérêts délicats et complexes devra, au préalable, être soumise à une étude approfondie, spécialement au point de vue des mesures de surveillance administratives qu'impose le fonctionnement à la colonie du monopole des tabacs.

La plus ancienne des cultures d'exportation de la Nouvelle-Calédonie, celle du cocotier, est soumise à peu d'aléas.

Le plus grand fléau des cocoteraies est le rat contre lequel est menée une lutte sans répit.

Des mesures efficaces vont être également prises pour la destruction des divers parasites du cocotier dont l'existence vient d'être signalée sur quelques points.

Les plantations de bananiers dont les fruits sont en Nouvelle-Calédonie d'une finesse remarquable et d'un parfum exquis paraissent devoir être entreprises sur une plus grande échelle à la suite de la création récente sur la place de Marseille d'un important débouché pour les bananes séchées du Pacifique.

En vue de parer aux conséquences d'une mauvaise récolte, les agriculteurs calédoniens, renonçant progressivement à la monoculture, exploitent en même temps que le café, le coton et le coprah et produisent en plus grandes quantités les légumes et les fruits.

La polyculture à laquelle se prêtent admirablement le climat, le sol, l'orographie et l'hydrographie de la Nouvelle-Calédonie est une des caractéristiques de l'agriculture en ce pays. Elle est la garantie de sa sécurité et contient la certitude du développement de la production par la petite et la moyenne colonisation pourvu que soient facilités la création des plantations nouvelles et les débuts des nouveaux colons issus du peuplement français calédonien qui s'accroît d'année en année et la sélection à faire dans la métropole suivant le programme qui a été soumis par le gouvernement local au département, en 1927. C'est pourquoi la Nouvelle-Calédonie est fondée à prétendre au bénéfice des subventions annuelles prévues par les pouvoirs publics métropolitains, en faveur de la production cotonnière dans nos colonies au moyen de la taxe instituée sur le coton importé en France par la loi de finances du 3i mars 1927, articles 17 et 18.

Ces subventions réservées à la production du coton aideraient indirectement à celles du café et du coprah puisque, par un privilège qui ne se rencontre pas ailleurs, ces productions peuvent être obtenues simultanément sur le terroir calédonien.

On a donné aux cultures vivrières, du reste fort rémunératrices, une importance plus grande pour satisfaire aux besoins croissants de la main-d'œuvre en service dans les installations minières lesquelles sont généralement situées au voisinage des centres agricoles.

Il convient d'encourager ce développement de l'industrie maraîchère dans l'intérêt de la population tout entière et dans le but de réduire au minimum le tribut payé à l'Australie pour les produits du sol.

Comme on l'a dit plus haut, la direction nouvelle imprimée à la politique agricole de la colonie, parallèlement à sa politique économique, vise à réaliser un meilleur équilibre de la balance commerciale par la production de la totalité des denrées alimentaires nécessaires à la population, d'une part, et, de l'autre, par l'extension continue des cultures d'exportation.

Pêches maritimes.

Au cours de l'année 1928, à la demande du gouvernement de la colonie, M. Risbec, ancien professeur au collège « La Pérouse » de Nouméa, titulaire du doctorat ès sciences, a été, après un stage au muséum d'histoire naturelle de Paris, détaché en mission pour s'occuper d'une façon permanente de toutes les questions à la fois scientifiques et techniques touchant à l'industrie des pêches en Nouvelle-Calédonie.

Son programme embrasse tout d'abord, en raison d'un intérêt économique très urgent, l'étude des conditions d'habitat, de reproduction et de pêche des « trocas » et autres coquillages de nacre et de la réglementation la plus propre à assurer la reconstitution des bancs ; et en second lieu, les recherches de toute nature concernant la flore et la faune sous-marines, l'extraction de l'huile et la préparation des peaux des cétacés et des requins, la transformation des algues et des lichens en vue de leur emploi dans l'agriculture, les procédés modernes de capture, de préparation et de conservation des crustacés et des poissons si abondants sur les côtes calédoniennes, la fabrication des conserves en vue de l'exportation, la pêche des huîtres perlières, des éponges, etc.

Spécialiste distingué, adapté depuis plusieurs années au milieu, possesseur d'une riche documentation, correspondant de plusieurs instituts scientifiques et de sociétés savantes de France et de l'étranger, pourvu d'un matériel et d'un outillage des plus modernes, très attaché par goût à ses études prenantes, M. Rosbec est plus que tout autre qualifié pour mener à bien cette œuvre d'envergure, susceptible de créer, avec l'exploitation rationnelle des richesses sous-marines, une nouvelle source de prospérité pour le pays.

Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, M. Risbec qui au cours de sa première tournée, avait signalé l'invasion de nos cotonneraies par de nombreux parasites, s'est vu confier en outre la direction d'un service biologique destiné à lutter efficacement contre la prorogation du fléau.

L'Académie des sciences lui a attribué, sur le fonds de recherches scientifiques, une somme de 8.000 fr. comme témoignage de l'intérêt qu'elle porte au succès de sa mission dans la colonie.

Navigation.

Nouméa est le seul port de la colonie ouvert au commerce extérieur. Toutefois, des autorisations sont accordées aux navires venant de l'étranger et se rendant sur la côte pour y charger du guano, du bois ou du minerai ou pour y débarquer du combustible, des fondants pour hauts fourneaux ou du matériel pour les usines ou les installations minières.

Pendant l'année 1928, il est arrivé en Nouvelle-Calédonie 11 vapeurs en provenance directe des ports métropolitains par les voies Panama Tahiti desservies par les services contractuels des Messageries maritimes et par la voie Suez-Batavia qu'empruntent désormais les navires de la Compagnie navale de l'Océanie, filiale des établissements Ballande, en suivant l'itinéraire suivant : Dunkerque, Bordeaux, Alger, Colombo, Batavia, Port-Vila, Nouméa. Les escales de retour sont : Port-Vila, Santo, Batavia, Colombo, Marseille, Le Havre et Dunkerque. L'avantage de cette nouvelle ligne est d'établir des communications régulières entre les Indes néerlandaises, les Nouvelles-Hébrides et la Nouvelle-Calédonie et de faciliter considérablement les relations entre l'Indochine et nos possessions de l'Océanie. De fréquentes correspondances sont en effet assurées entre Saïgon et Java, tant par les services qui touchent Singapour que par la société royale de paquebots, dont les navires, effectuant un service régulier, vont directement de Saïgon à Batavia,

Les arrivées à Nouméa des vapeurs de la compagnie s'intercalent avec celles des unités des services contractuels des Messageries maritimes.

La colonie est, en outre, reliée indirectement à la métropole par la ligne d'Australie des Messageries maritimes passant par Suez et desservie tous les deux mois ; elle aboutit à Sydney où s'effectue le transbordement des passagers, des colis postaux et d'un tonnage relativement faible de marchandises diverses.

La compagnie des Messageries maritimes assure enfin un service mensuel entre Sydney, Nouméa et les Nouvelles-Hébrides par le beau vapeur *Lapérouse*.

Deux vapeurs appartenant à la société « Caledonia » effectuant deux voyages par mois entre Sydney et la colonie : ils apportent principalement de la houille crue et du coke pour l'usine de fusion de Nouméa.

Les établissements Ballande ont assuré en 1928, sur la ligne d'Indochine, le transport et le rapatriement des coolies annamites employés dans les plantations des Nouvelles-Hébrides et les mines de Nouvelle-Calédonie, avec escales à Port-Vila, Santo, Saïgon et Haïphong. Ce service a été effectué par le vapeur *Gialong* pourvu des aménagements les plus modernes, qui a remplacé le *s/s Saint-François-Xavier* perdu dans un naufrage en juin 1927.

Pendant l'année 1928, la société le Nickel, qui précédemment importait d'Australie le coke, la houille et les fondants nécessaires à son usine de fusion de Thio, a reçu d'Europe, par vapeurs affrétés, la totalité de ses approvisionnements industriels.

Indépendamment des voyages réguliers du paquebot *Lapérouse*, trois petits vapeurs appartenant à deux maisons de commerce de la place relient Nouméa aux Nouvelles-Hébrides où ils assurent le trafic intérieur de l'archipel.

Deux autres accomplissent un service mensuel entre Nouméa, l'île des Pins et les îles Loyauté.

Les statistiques relatives à la navigation au long cours pour 1928 indiquent, à l'entrée, 139 navires jaugeant ensemble 244.902 tonneaux dont les chargements étaient composés de 171.071 tonnes de marchandises soit, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 10 unités d'un tonnage de jauge de 46.883 tonneaux et de 34.314 tonnes métriques de marchandises ; à la sortie, 140 navires jaugeant 232.967 tonneaux, ayant embarqué 89.031 tonnes de produits d'exportation, en accroissement de 6 unités, 42.142 tonneaux de jauge et 9.158 tonnes de marchandises sur les résultats correspondants de l'année 1927.

Le mouvement des pavillons à l'entrée se répartit comme suit :

Pavillons	Nombre	Jauge nette	Tonnage brut des marchandises
		tonneaux	tonnes.
Français	85	124.164	110.916
Anglais	39	85.936	39.003
Américain	5	13.166	1.946
Norvégien	4	7.001	9.414
Hollandais	5	10.300	318
Grec		3.325	5.014
	<u>139</u>	<u>244.902</u>	<u>171.671</u>

[600] À la sortie le mouvement se décompose comme ci-dessous :

Pavillons	Nombre	Jauge nette	Tonnage brut des marchandises.
		tonneaux.	tonnes.
Français	85	117.236	34.920
Anglais	40	83.154	41.352
Américain	5	13.166	11.529
Norvégien	4	7.001	1.230
Hollandais	6	12.360	—
	<u>140</u>	<u>232.967</u>	<u>89.031</u>

8 navires français, 25 anglais, 2 américains et 1 norvégien ont effectué en 1928 des opérations d'embarquement à Nouméa ou sur la côte.

Mouvement des passagers. — Le mouvement général des passagers a été en 1928 de 6.313 à l'entrée et de 2.640 à la sortie, en provenance ou à destination de la France, des colonies françaises, de l'Australie, des Nouvelles-Hébrides et des Indes néerlandaises.

Il est arrivé de Java 2.500 coolies employés dans les exploitations minières ou agricoles ; il en a été rapatrié 500.

Pendant la même période, il a été débarqué à Nouméa 1.609 Tonkinois pour la colonie et 800 pour les Nouvelles-Hébrides et il en a été ramené à Haïphong 471 ayant terminé leur engagement.

*
* *

L'exposé qui précède ne donnerait qu'une idée incomplète de l'œuvre que poursuit aux antipodes de la France une phalange de vaillants Français si nous n'esquissions en quelques traits la physionomie morale et politique de la Nouvelle-Calédonie et si nous passions sous silence les efforts accomplis et les résultats obtenus par la double action conjuguée des autorités locales, et des entreprises françaises dans le Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides.

Depuis bientôt cinq ans, l'une des caractéristiques de la vie publique en Nouvelle-Calédonie est la paix complète des esprits. L'origine de cet état de choses correspond à la prise de fonctions du gouverneur Guyon. Par une erreur trop souvent commise et qu'explique l'éloignement, on est porté dans la métropole, soit à ne voir la Nouvelle-Calédonie que sous la forme, depuis longtemps périmée de pays de transportation, soit à l'assimiler aux autres parties de notre domaine colonial où la masse de la population indigène est en état de tutelle sous notre souveraineté.

Nous sommes en présence, là-bas, d'un pays de peuplement, de colonisation libre, bref d'une véritable province française dont la vie est faite par des [citoyens français nombreux — près de 17.000 — juxtaposés à des collectivités indigènes — 28.000 — et asiatiques — 13.000 — avec lesquelles ils vivent d'ailleurs en parfaite harmonie.](#)

Nos compatriotes calédoniens sont, à juste titre, jaloux de leurs droits de citoyens et ils entendent les exercer pleinement selon les lois de la République.

C'est l'impression que ces droits n'étaient pas pleinement reconnus qui, dans un passé récent, avait produit, en Nouvelle-Calédonie, un profond malaise, une vive agitation.

Le gouverneur, en dissipant ces inquiétudes, en donnant satisfaction à des aspirations légitimes, a promptement réalisé l'union grâce à quoi a pu être conçu, entrepris et fermement poursuivi depuis cinq ans bientôt, en plein accord entre le gouvernement local et les assemblées dues, un programme de mise en valeur et de travaux dont l'exécution a été précisément un facteur essentiel de l'essor économique.

Par cette politique d'union et de collaboration étroite entre les pouvoirs publics et les administrés, a été obtenu de la population un effort fiscal considérable qui a permis la mise en œuvre de la partie la plus pressante du programme : construction de routes, extension des œuvres d'enseignement et d'assistance auxquelles a été consacrée une vingtaine de millions. La Nouvelle-Calédonie a aussi répondu avec un superbe élan à l'appel que le ministre des colonies adressait, en mars 1925, à toutes nos colonies pour qu'en attendant que la métropole put leur donner son concours financier elles s'appliquent à intensifier, par leurs propres moyens, leur mise en valeur.

C'est dire qu'elle mérite particulièrement que l'accueil le plus bienveillant soit fait aujourd'hui à son programme complet de grand outillage public à réaliser au moyen de l'emprunt avec garantie de l'État.

L'utilité pratique, la nécessité de l'exécution de ce programme, disons-le tout de suite, dépasse le cadre de l'intérêt local de la Nouvelle-Calédonie.

Tout ce qui renforcera l'organisation et mettra en œuvre les multiples possibilités de rendement de ce pays viendra puissamment, bien qu'indirectement, au soutien de la colonisation française dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides. Il y a, en effet, solidarité étroite entre les intérêts français de ces deux groupes de territoires et il ne faut pas oublier que la Nouvelle-Calédonie a été l'animatrice de notre colonisation néo-hébraïde.

Celle-ci est hautement prépondérante dans le Condominium. Nos amis britanniques le reconnaissent avec une franchise toute cordiale.

Nos nationaux aux Nouvelles-Hébrides sont aujourd'hui au nombre de 800 ; nos ressortissants 6.000. Les chiffres pour les Britanniques sont seulement de 200 et 100. Sur un commerce total de 89.389.000 fr. en 1928, la part française est de 69.556.000 fr.

Les pourcentages de la production française dans les exportations sont de : 61 p. 100 pour le coprah, 95 p. 100 pour le cacao, 97 p. 100 pour le coton, 99, 93 p. 100 pour le café.

Et pourtant nos colons ont été cruellement éprouvés, en février 1920, par un cyclone qui, dévastant leurs plantations à Santo, le centre de colonisation le plus important de l'archipel, en presque totalité français, leur a causé pour plus de 10 millions de dégâts. Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, haut commissaire de la France, a fait appel pour eux au secours de la mère-patrie. Il faudra que cet appel soit entendu. Nos colons, courageusement, ont, en s'imposant de douloureuses restrictions, continué leur tâche.

Ils font, une fois de plus, honneur à l'énergie française.

Terminons par un chiffre : Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides entrent déjà pour près de 330 millions dans l'économie générale de nos domaines d'outre-mer. C'est, pour des territoires qui en sont encore, au début de leur mise, en valeur, à un outillage économique rudimentaire, une indication décisive qui doit retenir l'attention de la métropole et la déterminer à un soutien vigoureux dans la claire perspective de plus larges réalisations.

LES PETITES COLONIES

NOUVELLE-CALÉDONIE
(*Les Annales coloniales*, 5 août 1930)

LÉS EVENEMENTS ET LES HOMMES

L'électricité à Nouméa

Les travaux pour l'installation de l'éclairage électrique à Nouméa se poursuivent toujours et entrent dans une voie de réalisation.

La petite colonisation en Nouvelle-Calédonie
(*La Dépêche coloniale*, 7 octobre 1930)

Une nouvelle expérience très intéressante va être tentée avec 118 colons choisis parmi d'anciens combattants

Une lettre de M. Philippe Paoli, président de l'Association des fonctionnaires coloniaux anciens combattants, lettre adressée au *Temps Colonial*, nous a annoncé une bonne nouvelle, à propos de « la Nouvelle » — lisez la Nouvelle-Calédonie :

En vertu d'un accord entre l'Office National du combattant, présidé par M. Maginot, et l'actif et brillant gouverneur de la Nouvelle-Calédonie M. Guyon, l'Office national du combattant mettra cette année, à la disposition de la Nouvelle-Calédonie, un crédit de 300.000 francs destiné à introduire, en Nouvelle-Calédonie, un certain nombre de colons, recrutés parmi les héros de la guerre. J'imagine d'ailleurs que ce crédit n'est qu'un premier pas, que d'autres seront concédés, en vue de cette œuvre de colonisation, au gouvernement de notre colonie du Pacifique.

Si je ne me trompe, il ne s'agit, pour commencer, que de ce qu'on pourrait appeler « une expérience » : car il n'est prévu que l'installation, en dix ans, de 118 colons anciens combattants « français ou calédoniens ». Et, s'il s'agit de « Calédoniens » — mettons une vingtaine — c'est environ cent nouveaux colons, français seulement, qui viendront accroître la population blanche de Nouvelle-Calédonie.

*
* *

Par rapport à la superficie de l'île, grande deux fois comme la Corse, qui nourrit 300.000 habitants mais en exporte, comme on sait, une certaine quantité en France, et dans nos colonies, précisément, de quoi l'on ne peut que se féliciter, le chiffre de cette population blanche n'est pas considérable. Mais il est intéressant de noter, avec M. Guyon, et, à sa suite, M. Paoli, qu'il s'accroît progressivement, surtout en raison d'une forte natalité : de 3.210 en 1885, le chiffre en est passé en 1930 à 6.700, les familles de dix enfants n'étant pas rares. Signalons ce phénomène : il signifie, en effet, que, comme dans tout pays neuf — au Canada par exemple — dès son adolescence l'enfant « rapporte », et que cet enfant, devenu adulte, n'aura pas de peine à s'établir à son tour.

Le climat, à peine subtropical, généralement tempéré, est favorable à la « petite » colonisation : l'Européen, en effet, peut, en Nouvelle-Calédonie, travailler lui-même, de ses bras, sans inconvénient pour sa santé. Les cultures « industrielles », cotonnier, caféier, cocotier, y sont — avec les « à-coups » que comporte toute culture industrielle

— rémunératrices. Ajoutez, à cela les cultures fruitières ou vivrières, et les ressources de l'élevage pour lequel on prévoit des facilités.

Il y aurait une enquête bien intéressante à faire, et qui devrait tenter un jeune sociologue de la colonisation, sur l'histoire et les résultats du peuplement européen plus ou moins officiel ou provoqué, dans nos colonies. Que sont devenus les colons, anciens militaires, et les autres, introduits en Algérie depuis Bugeaud ?

Les archives administratives sont là: elles pourraient nous le révéler. Mais pour la Nouvelle-Calédonie, les essais sont plus récents. On peut à peu près se rendre compte. Il y a eu, voici une trentaine d'années, l'appel — assez largement entendu en France — du gouverneur Feillet. Puis, plus récemment, à la suite d'un apostolat peut-être un peu légèrement mené, l'arrivée d'une centaine de familles provenant du Nord de la France. Les premiers échos qui, de cette tentative, parvinrent dans la métropole, ne furent pas en général favorables à celle-ci. Mais c'est que ce sont justement ceux qui ne réussissent pas qui écrivent, qui se plaignent, qui protestent, demandent à cor et à cri leur rapatriement, tandis que ceux qui réussissent ne disent rien, ou ne parlent que plus tard !

Il semble bien, tout compte fait, que, contrairement à la conclusion du livre amusant de M. Marc Le Goupils, *Comment on cesse d'être colon*, tous ceux qu'on a appelés « les colons Feillet » n'ont pas jeté le manche après la cognée. Il en est resté ; il a dû même en rester un nombre appréciable, j'oserai même écrire honorable. De même pour la plus récente immigration des colons venus de notre Nord, en particulier de la région Roubaix-Tourcoing. Le modeste, mais indépendant écrivain qui signera ces lignes, a eu l'occasion, l'année dernière, de reproduire dans la *Dépêche coloniale* certaines des lettres qu'ils écrivaient à leurs amis, aux compatriotes de leur petite patrie. On peut en résumer le sens ainsi : « Ceux qui ont lâché devaient lâcher. Ils n'étaient pas faits pour ça, mais nous, nous tenons bon, et nous entrevoyons un bel avenir, qui nous récompensera de nos peines ».

Ce n'est donc pas seulement l'excédent des naissances sur les décès qui a porté la population blanche de la Nouvelle-Calédonie de 3.240 habitants en 1885 à 6.700 en 1930 : c'est aussi l'immigration de nouveaux venus, *qui sont restés*. Et dans quelle proportion cet accroissement est-il dû à la natalité des anciens résidents d'une part, à l'immigration de l'autre, c'est tout d'abord ce qu'il faudrait savoir, ce que l'enquêteur devrait commencer par rechercher, ce qui n'est pas bien difficile.

Après quoi il devrait s'appliquer à démêler, ce qui l'est un peu davantage, pour quelles raisons, parmi ces immigrants, il en est qui ont réussi, ou du moins ont persisté, tandis que les autres repartaient. Quelles sont leurs origines — rurales ou urbaines — si ce sont des célibataires ou des gens mariés et leur âge même a ici de l'importance ; enfin combien, parmi ceux « qui sont restés », sont demeurés attachés au travail de la terre, à la colonisation proprement dite, ou bien ont regagné les centres urbains pour y vivre d'un petit commerce d'intermédiaire, ou comme employés des maisons privées ou des administrations ?

*
* *

Quand on saura tout cela, on diminuera le nombre des échecs dans l'avenir. Ceci dans l'intérêt même de la colonisation en général, et de chaque colonie en particulier. Il faut malheureusement partir de cet axiome qu'au point de vue de la réputation de celles-ci, un « ratage » a plus de retentissement que dix succès : car, je ne saurais trop le répéter encore, on n'entend guère que ceux qui réclament, *qui reviennent*, tandis que les satisfaits se taisent. Il y a donc des précautions à prendre..J'applaudis à « l'expérience » des 118 colons anciens combattants qui partiront, en dix ans, pour la Nouvelle-Calédonie, et je suis convaincu qu'on aura mis le plus grand soin à les choisir...

Il est une autre partie de notre domaine d'outre-mer où des colons anciens combattants ont été introduits : la Tunisie. Je dois dire que c'est dans les concessions qui leur ont été accordées qu'on a eu à regretter le plus de déchéances pour défaut de mise en culture : c'est que les bénéficiaires n'avaient pas été suffisamment sélectionnés.

Pierre Mille.

ANNEXE N° 5966

(Sess. extr. — 29 séance du 16 décembre 1931.)

(*Journal officiel de la République française*, 8 décembre 1931, p. 592 s)

(*Bulletin de l'Agence générale des colonies*, mai 1932, p. 866 s)

RAPPORT fait au nom de la commission des comptes définitifs et des économies chargée. d'examiner le projet de loi portant approbation des comptes définitifs (Exercice 1927) des colonies dont des emprunts sont garantis par l'État, par M. Pierre Perreau-Pradier, député.

Commerce.

Le commerce de la colonie est constitué des divers éléments qui ont été étudiés plus haut : importation pour la consommation et pour la réexportation, exportation des produits récoltés en Nouvelle-Calédonie, enfin partie de ceux récoltés aux Nouvelles-Hébrides.

Le commerce ne s'occupe généralement pas des transactions sur les matières premières nécessaires à la fusion des minerais ainsi que des opérations de sortie des produits de transformation, ces sortes d'affaires restant entre les mains des sociétés minières et des négociants ayant des intérêts dans ces firmes.

Un ralentissement sensible du trafic a pu être constaté dans la colonie au cours de l'année 1930 en raison de la crise mondiale qui a eu pour effet d'occasionner un resserrement général des crédits et une importante baisse des cours des produits coloniaux tels que le coton, le coprah, le cacao, et surtout le café.

Ces événements ont eu également une grosse répercussion dans les Établissements français des Nouvelles-Hébrides, clients du commerce néo-calédonien, ce qui a causé à ce dernier un sérieux préjudice, occasionnant la disparition d'une importante maison de Nouméa [Béchade], laquelle a dû être déclarée en faillite.

Industrie.

a) Industries minières.

Ces industries sont, de loin, les plus importantes du pays.

Deux sociétés possèdent des usines de transformation de minerai de nickel en produits de demi-ouvrage : ce sont la société « Le Nickel », à Thio et Yaté, et la société « Calédonia » à Nouméa.

La société « Le Nickel » a quatre mines en exploitation dans la vallée de Thio et trois à Karambé, N'Goyo et Poro.

[867] En pleine exploitation, ces mines peuvent donner annuellement 100.000 tonnes de minerai.

L'usine de fusion de Thio peut transformer journalièrement en mattes de nickel, environ 130 tonnes de minerai. L'usine hydroélectrique de Yaté, dotée des derniers perfectionnements, obtient du ferro-nickel par le traitement de minerais qu'elle peut utiliser à raison de 100 tonnes par jour.

La société « Calédonia », dans son usine de la pointe Doniambo à Nouméa, continue à transformer en mattes les minerais de nickel qu'elle reçoit de ses mines de Bourail, Koné, Voh. Cette société produit le coke qui lui est nécessaire en traitant de la houille d'Australie. Elle possède également à Poya une mine qui lui fournit le gypse indispensable à ses opérations.

La société « La Tiebaghi », la société « Chimique du Chrome » extraient du massif de la Tiebaghi, dans le nord de l'île, des minerais de chrome qui sont exportés en l'état.

Quelques petites mines de chrome appartenant à des particuliers sont également exploitées dans la même région ainsi que dans l'extrême sud de la colonie.

La société « Minière et Métallurgique de l'Océanie », instituée dans le but de rechercher et d'exploiter des mines de nickel, a continué ses prospections. La découverte d'un gisement de minerai de chrome aux environs de Nouméa, à la Couvelée, lui a ouvert des possibilités nouvelles et elle espère commencer l'exploitation de ce minerai qui paraît très riche, dans le courant de l'année 1931.

La société « Minière du Diahot* », fondée en 1928, n'a pas donné d'autres signes d'activité que des prospections dans les domaines qui leur ont été concédés.

Dans l'ensemble, l'activité minière de la colonie a été très satisfaisante. En effet, si la production du minerai de chrome a accusé, en 1930, un léger déficit par rapport à 1929, la production des matières nickelifères a été, au contraire, beaucoup plus importante qu'au cours des années précédentes.

b) Autres industries.

Des industries, bien que d'une importance moindre, méritent d'être signalées car elles tiennent un bon rang dans l'économie calédonienne.

[868] La « Nouvelle Compagnie Forestière Calédonienne* » est concessionnaire d'un domaine forestier de 10.000 hectares qu'elle a aménagé en y installant des scieries mécaniques, des barrages et une voie ferrée de 34 kilomètres.

Elle exporte en Australie des bois de kaori et de chêne gomme.

La société « La Kaori » possède également un outillage perfectionné.

La société « L'Orégon » ne s'occupe que de l'importation des bois sciés d'Amérique.

Indépendamment des quantités nécessaires aux besoins locaux, ces sociétés ont exporté en 1930, 1.505 mètres cubes de bois pour une valeur de 621.000 francs. L'Australie, qui est pour ainsi dire la seule cliente de la Nouvelle-Calédonie pour les bois, ayant vu sa situation économique devenir très mauvaise du fait de la crise mondiale qui a pris chez elle une acuité considérable, a grandement raréfié ses commandes à l'étranger en même temps qu'elle établissait une solide barrière de protection douanière. Il en résulte forcément pour les marchands de bois calédoniens une mévente à laquelle l'éloignement des autres pays consommateurs de bois ne permet pas de trouver un palliatif.

L'usine de conserve de viande de Ouaco* a exporté en 1930, 167 tonnes de produits pour une valeur de 1 million 2.000 francs. Des extraits de viande (380 kg. d'une valeur de 17.491 fr.) ont été expédiés, principalement aux Nouvelles-Hébrides et en Angleterre.

Cette industrie a souffert comme les autres de la crise mondiale et devant l'intérêt que présente sa bonne marche pour l'élevage local, on a recherché quelles dispositions pourraient être prises en vue de l'aider à passer sans trop de dommages, le cap de cette situation difficile.

À cet effet, le projet de régime douanier qui a été adressé au département pour approbation, dans le courant de l'année 1930 a prévu une tarification de faveur pour les fers étamés dont la société Ouaco importe de grosse quantités en vue de la fabrication de ses boîtes de conserves.

De son côté, la société de Ouaco, a adressé dans divers pays, aux Indes néerlandaises et en Indochine notamment, des échantillons de sa production.

Par ailleurs, M. le gouverneur Guyon, dont l'activité et [869] la sollicitude s'étendent à tous les domaines, a fait mettre à l'étude la recherche de tous les débouchés possibles. La fourniture de conserves aux services pénitentiaires de la Guyane et de l'Indochine ainsi qu'à l'Intendance militaire métropolitaine est d'ores et déjà envisagée.

Une usine qui fabrique de la glace, tant pour la consommation locale que pour l'avitaillement des navires, existe également à Nouméa. Elle fabrique des sirops, des sodas et de la limonade.

Une rhumerie, sise à Bourail, appartenant à la « Société d'études sucrières », a produit, au cours de sa campagne 1929-1930, 15.364 litres de rhum, en alcool pur. Malheureusement, de fortes inondations ont presque complètement détruit les plantations effectuées en 1930, mais la société a persévéré et compte pouvoir augmenter prochainement sa production si les demandes faites en France, tant par ses représentants, que par le chef de la colonie au cours de sa mission près du Ministre, aboutissent à l'augmentation du contingent alloué pour l'admission en franchise dans la métropole des rhums néo-calédoniens.

Il est à souhaiter que cette mesure se réalise, car la consommation locale ne constitue pas un débouché appréciable à cette industrie qui se verrait inévitablement dans l'obligation d'arrêter sa fabrication au grand dommage de la prospérité générale du pays.

Indépendamment de ces firmes principales, la colonie possède encore de petites usines de traitement du café et du coton et toute la gamme des industries indispensables à la vie de ses habitants (usine à gaz, ateliers de construction de marine, fondeurs-mécaniciens, ateliers de réparation automobile, une petite fabrique de chaussures, etc.).

Agriculture.

Les principaux produits agricoles de la Nouvelle-Calédonie sont le coprah, le café et le coton qui trouvent dans cette colonie les conditions d'existence les plus propices : pas de gros écarts de température, un régime des pluies qui se répartit sur la plus grande partie de l'année, un sol fertile, surtout dans les vallées du versant est.

[870] Le cocotier pousse, non seulement au voisinage de la mer, mais aussi dans les terrains élevés. Malheureusement à l'heure actuelle, un insecte parasite, le *Brontispa fregatti*, cause de grands ravages dans la colonie. Des études sérieuses ont été entreprises à ce sujet par M. Risbec, docteur ès sciences, directeur de la mission permanente d'études biologiques, et un ensemble de mesures ont été préconisées, qui doivent arrêter l'expansion du mal.

L'éloge du café calédonien n'est plus à faire, son arôme très fin et sa saveur légèrement amère le classent au rang des variétés les plus appréciées.

Quant au coton*, il rivalise avec les meilleurs produits et sera certainement très recherché lorsque sa culture sera effectuée d'une façon judicieuse. Mais là encore, les parasites ont accusé de gros ravages auxquels M. Risbec cherche à porter remède en invitant les colons à faire des sélections de semences et à prendre les mesures de protection qui s'imposent.

La politique agraire du Gouvernement a été la même que par le passé : la commission permanente des terres continue à procéder à l'attribution des terrains domaniaux aux fils de colons anciens combattants, etc. mais de ce côté, les demandes tendent à diminuer. La mission d'études biologiques, en même temps qu'elle organisait la lutte contre les parasites, a recherché de meilleurs procédés de culture et d'exploitation.

D'autre part, des mesures ont été prises pour la répartition aux ayants droit de la subvention accordée par la métropole aux planteurs de coton ; en attendant l'aboutissement des études poursuivies en France en vue d'établir un système efficace de protection des cafés calédoniens. Il a été institué en Nouvelle-Calédonie une prime à l'exportation des cafés.

La mesure a été également appliquée au coton et au coprah ; elle a pour effet de rembourser aux exportateurs le montant des droits de sorties qui frappent ces produits.

Par ailleurs, il est à présumer que la réalisation du programme des grands travaux permettra l'exploitation des terres très riches de l'intérieur, qui jusqu'à ce jour ont été délaissées en raison de l'impossibilité totale où l'on se trouve d'y accéder faute de moyens de communication.

Au point de vue de la quantité, la production agricole, de la colonie a été, en 1930, supérieure à celle de l'année 1929, sauf [871] en ce qui concerne le coton ainsi que l'on peut s'en rendre compte à la lecture du tableau suivant :

MATIÈRES	QUANTITÉS EXPORTÉES	
	1930	1929
	tonnes	tonnes
Coprah	3.865	2.856
Café	709	604
Coton en laine	152	179

Les valeurs de ces produits ont baissé d'une façon importante, à tel point qu'en ce qui concerne le coton, certains producteurs n'ont pu effectuer la récolte, le prix de la main-d'œuvre nécessaire à cette opération grevant la marchandise de frais rendant le prix de revient beaucoup plus élevé que le prix de vente.

Tout espoir n'est cependant pas perdu de ce côté, car on peut penser que le rendement des cotonniers calédoniens s'améliorera réellement lorsque la lutte sérieuse qui a été entreprise contre les parasites aura donné les résultats escomptés et lorsque les colons auront pris l'habitude des méthodes modernes de culture, ce à quoi s'emploient activement les organismes compétents.

Des essais sérieux de culture de tabac, dont on espère beaucoup, sont actuellement en cours, en vue, le cas échéant, de la fourniture de cette denrée à la Régie française.

Un des facteurs qui seraient les plus susceptibles de favoriser largement l'essor de l'agriculture calédonienne serait certainement la création du crédit agricole.

Ceci n'a pas échappé au Gouvernement local, lequel a procédé à la nomination d'une commission chargée d'étudier l'organisation de cette institution.

Élevage.

Cette branche de l'économie calédonienne, qui avait montré au cours de l'année 1929 une activité notable, a également [872] beaucoup souffert de la crise en raison de laquelle une grande diminution de consommation de viande de boucherie s'est produite : le nombre des consommateurs s'est trouvé réduit par le rapatriement de près de 3.000 coolies javanais et tonkinois et, d'autre part, une bonne partie de la population calédonienne, dont les ressources se sont trouvées très réduites, a dû s'imposer de sérieuses restrictions.

D'un autre côté, la réduction de l'activité de l'usine de conserves de viandes de Ouaco, pour laquelle de nouveaux débouchés sont recherchés, ainsi que je l'ai signalé plus haut, est aussi une cause très sensible de la mévente du bétail, dont les cours se sont affaiblis, mettant de nombreux éleveurs dans l'embarras.

Les efforts tentés en faveur de l'élevage lui permettront certainement d'attendre une reprise des affaires qui lui permettra de reprendre son essor et de se développer normalement.

La Nouvelle-Calédonie offre, du reste, des conditions très favorables à l'élevage, principalement des chevaux et des bœufs, par suite de l'abondance et de la valeur de ses pâturages. Parmi les produits de l'élevage, on peut encore citer le mouton et le porc qui fournissent, avec la volaille, un appoint non négligeable à l'alimentation du pays.

Pêches maritimes.

Parmi les pêches maritimes, celles des coquillages de nacre, et notamment des trocas, présentent un intérêt économique particulier.

La valeur des exportations de ces produits s'est élevée, en 1930, à la somme de 1.252.000 francs pour un tonnage de 183.000 kilogrammes.

Des résultats beaucoup plus intéressants ont été enregistrés au cours des années précédentes, mais la pêche intensive et faite sans discernement dont ces coquillages ont été l'objet en a fortement diminué la reproduction.

L'application stricte de la réglementation qui a été établie en la matière est d'ailleurs pratiquement impossible en raison des très lourdes dépenses qu'elle occasionnerait. Néanmoins, un contrôle très serré et très efficace a été effectué par le service des douanes sur toutes les quantités de coquillages apportées à Nouméa pour y être exportées, en vue de rechercher et de saisir, au préjudice des expéditeurs, les jeunes trocas pêchés avant d'avoir atteint les dimensions minima réglementaires.

Tourisme.

Il est indéniable que l'industrie touristique pourra devenir un facteur non négligeable de prospérité pour le pays.

Par sa situation géographique, par son climat délicieux, par la diversité de ses aspects, les beautés de ses sites, de son littoral, de ses montagnes et de ses forêts, par la fraîcheur de ses sources et de ses rivières, par la variété de sa production, par l'attrait de ses sports locaux (chasse aux cerfs, pêche des gros poissons), par l'originalité de ses mœurs et des coutumes indigènes, la Nouvelle-Calédonie présente pour le tourisme un attrait tout particulier.

Un actif syndicat d'initiative, avait réussi, par des efforts judicieux, à développer le tourisme dans la colonie au cours de l'année 1929. Malheureusement, là encore, la terrible crise qui étreint l'Australie a arrêté presque complètement la venue des touristes australiens que l'on voyait depuis quelques temps débarquer de plus en plus nombreux à Nouméa.

La reprise de ce mouvement ne se fera donc probablement sentir que lorsque la situation économique mondiale aura retrouvé son équilibre. À ce moment, l'accroissement du réseau routier calédonien, suite logique de l'accomplissement du programme des grands travaux que poursuit le gouverneur Guyon, en accord avec le conseil général, ajoutera bien des éléments de succès aux possibilités actuelles.

II. — NAVIGATION

Nouméa est le seul port de la colonie ouvert au commerce extérieur. Néanmoins des dérogations à cette règle sont accordées aux navires de provenance extérieure se rendant sur la côte pour y charger du bois, du minerai ou du guano ou pour y débarquer du matériel d'usines et de mines, du combustible et des fondants pour hauts-fourneaux.

Au cours de l'année 1930, 11 navires sont arrivés en Nouvelle-Calédonie, provenant directement des parts métropolitains par les voies Panama-Tahiti desservies par les services contractuels des Messageries maritimes et Suez-Batavia, itinéraires des navires de la Compagnie navale et commerciale de l'Océanie*.

Ces derniers bâtiments ont été acquis au cours de l'année par la compagnie des Messageries maritimes qui les a affectés à sa ligne France-Nouvelle-Calédonie via Panama.

M. le gouverneur Guyon, au cours de sa mission dans la métropole, a fait de pressantes demandes pour que les relations entre la Nouvelle-Calédonie et la mère-patrie soient facilitées. C'est ainsi que les voyages de la ligne via Panama, qui s'effectuaient tous les 60 jours, ont lieu maintenant tous les 45 jours, qu'un service

contractuel interinsulaire pour les Nouvelles-Hébrides a été établi, que les frets des principaux produits d'exportation ont été abaissés. D'autres demandes ont été faites pour obtenir le prolongement jusqu'à Nouméa de la ligne Marseille-Sidney ainsi qu'une diminution plus générale des frets Marseille-Nouméa dont l'élévation est un sérieux obstacle au développement du commerce d'exportation de la colonie. Ces questions sont actuellement à l'étude et l'on peut espérer qu'une solution favorable interviendra au cours de l'année 1931.

La société des services contractuels des Messageries maritimes a aussi acquis au cours de l'année le s/s « Gia-Long » de la C.N.C.O., lequel continue à assurer les relations directes entre la colonie et l'Indochine, sous le nom de « Dumont d'Urville ». Ce navire effectue le transport des coolies tonkinois employés en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides. Il transporte également d'importantes quantités de riz, de nattes, meubles en rotin, etc.

Le vapeur hollandais « Lemaire » de la Koninklijke Paketvast Maatschapij fait tous les 75 jours le voyage Indochine-Java-Nouméa, assurant le transport des coolies javanais et de quantités assez importantes de riz et de sucre.

Le paquebot « La Pérouse » de la compagnie des Messageries maritimes affecté au Service Sidney-Nouméa-Nouvelles-Hébrides, assure dans les deux sens, par transbordement, à Sidney la liaison avec la ligne France-Australie, de la même compagnie.

Le vapeur « Koeraki » de l'Union Steam Ship Co of New-Zeeland » qui faisait arrêt tous les 21 jours à Nouméa au cours de son voyage Sydney-Fidji a suspendu ses escales [875] au cours de l'année pour des raisons d'ordre financier. Il est à souhaiter que ce navire puisse reprendre ses relations antérieures avec la Nouvelle-Calédonie, car les touristes qu'il transportait contribuaient dans une certaine mesure à la prospérité du commerce local.

Le trafic entre Nouméa et les Nouvelles-Hébrides, qui était assuré au début de l'année, en dehors de la ligne contractuelle, par quatre petits vapeurs appartenant à des maisons de commerce locales, ne se fait plus que par deux navires depuis que les bâtiments appartenant à la Société des Établissements de Béchade*, en faillite, ont été désarmés.

Enfin, un service mensuel entre Nouméa et les îles Loyauté et un autre entre les différents points de la côte néo-calédonienne sont assurés par des navires de la société du « Tour de Côtes ».

Les statistiques de la navigation au long cours pour 1930 indiquent :

1° À l'entrée : 112 navires jaugeant ensemble 237.111 tonneaux et ayant débarqué au total 137.596 tonnes de marchandises, soit, par rapport à l'année 1929 les diminutions respectives suivantes : 30 navires, 35.998 tonneaux de jauge, 36.483 tonnes métriques.

2° À la sortie : 109 navires jaugeant ensemble 233.791 tonneaux et ayant chargé 74.316 tonnes de produits d'exportation, en diminution de 30 unités, de 37.702 tonneaux de jauge et de 15.444 tonnes métriques de marchandises, sur les résultats de l'année 1929.

Le mouvement des pavillons se répartit comme suit :

PAVILLONS	NOMRE de BATIMENTS	JAUGE NETTE .	TONNAGE des MARCHANDISES débarquées
		tonneaux	tonnes
Français	74	128.339	97.412

Anglais	31	92.737	34.618
Américains	1	2.429	675
Norvégiens	2	5.366	2.450
Hollandais	4	8.240	2.441
TOTAUX	112	237.111	137.596

À la sortie, la répartition par pavillon est la suivante :

PAVILLONS	NOMBRE de BATIMENTS	JAUGE NETTE tonneaux	TONNAGE des MARCHANDISES embarquées tonnes
Français	71	127.445	34.828
Anglais	30	89.289	38.791
Américains	1	2.499	134
Norvégiens	2	5.366	60
Hollandais	4	8.240	557
Panaméens	1	1.042	446
	109	233. 791	74.316

Au cours de l'année 1930, 10 vapeurs français et 12 anglais ont effectué des opérations d'embarquement sur la côte.

Mouvement des passagers. — Le mouvement général des passagers a été, en 1930, de 1.744 à l'entrée et de 5.464 à la sortie, en provenance ou à destination de la France, des colonies françaises, de l'Australie, des Nouvelles-Hébrides et des Indes néerlandaises.

1.301 coolies javanais ont été rapatriés. Il a été débarqué en outre à Nouméa 493 tonkinois ; 1.975 ont été ramenés à Haïphong.

La crise économique dans laquelle se débat le monde entier avait commencé en 1929 à faire sentir ses effets dans la colonie ; elle y a pris en 1930, ainsi que cela ressort de l'exposé qui précède, un développement très accentué.

Aussi, bien que moins éprouvée encore que certaines autres contrées, la Nouvelle-Calédonie voit son essor économique sérieusement enrayé. Elle possède heureusement des ressources très nombreuses et variées pour que leur exploitation méthodique et appropriée aux circonstances lui permette de redresser sa situation et de retrouver dans un avenir assez prochain les voies du progrès et d'une prospérité solide et durable.

Mais en ce qui concerne particulièrement l'agriculture, il semble qu'en présence de la surproduction générale qui provoque l'avilissement des prix de denrées, il devrait être opportun, pour certains produits, de rechercher, plutôt une augmentation des quantités, une amélioration de qualité visant à la création[877] de marques susceptibles d'être appréciées et pour lesquels des cours rémunérateurs pourraient alors s'établir.

Il y aurait, en outre, grand intérêt à organiser l'industrie laitière pour les produits de laquelle la colonie se trouve actuellement trop largement tributaire de l'extérieur. Dans un même ordre d'idées, les cultures vivrières seraient à développer.

À cet égard, la création de voies de communication prévues au programme de mise en valeur de la colonie ne pourra manquer de supprimer bien des difficultés.

À l'heure actuelle, des mesures sont réalisées, d'autres sont en cours de réalisation, en vue de remédier dans toute la mesure du possible, aux effets de la crise mondiale : primes à la production et à l'exportation, lutte contre les parasites, application de meilleures méthodes de culture, recherche de débouchés nouveaux, organisation du crédit agricole, développement des moyens de transports maritimes, abaissement du taux des frets, etc.

On ne saurait donc raisonnablement, en définitive, envisager avec pessimisme l'avenir de cette petite France du Pacifique où travaille une population blanche déjà nombreuse et essentiellement française, c'est-à-dire possédant toutes les qualités : clairvoyance, faculté d'adaptation, énergie, par quoi un peuple se trouve en mesure de regarder en face les difficultés et les épreuves, trouver les moyens d'y remédier et en résolutement jusqu'au succès.

L'Industrie du Chrome en Nouvelle-Calédonie en 1934
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1935)

Les statistiques douanières de la Nouvelle-Calédonie, interprétées par M. F. Legras, dans le *Bulletin du Commerce*, aboutissent aux résultats suivants pour le minerai de chrome.

Les exportations, qui avaient atteint 59.147 t. en 1929, ont rétrogradé jusqu'à 14.235 t. en 1932, pour se relever ensuite à 34.564 t. en 1933 et 37.210 t. en 1934. Ces 37.210 tonnes se répartissent ainsi : 23.369 t. aux États-Unis, 11.633 t. aux Pays-Bas, 1.445 t. au Japon, 306 t. en Australie et 457 t. seulement en France. Notre pays achète de préférence le minerai de chrome en Turquie.

La Société « Tiébaghi », qui possède la plus importante mine mondiale, à Paagoumène, produisant un minerai d'une teneur élevée de 56 % de moyenne, a exporté en 1934. 15.616 t. de minerai.

De 1914 à 1934, elle a exporté 446.662 tonnes et extrait environ 550.000 tonnes, le stock de la mine dépassant 100.000 tonnes.

La Société Chimique du Chrome exploite depuis quelques années la mine « Fantoche », située dans un repli du flanc du dôme de la Tiébaghi. L'exploitation souterraine est conduite méthodiquement.

Elle a exporté en :

1932	8.179 tonnes
1933	15.394 tonnes
1934	13.209 tonnes

Soit au total, durant ces trois années, 36.782 tonnes.

Tout le minerai de cette société est expédié aux États-Unis.

La succession Talon exploite la mine « Chagrin », située également sur un des flancs du dôme de la Tiébaghi ; elle livre sa production à la Société Tiébaghi, avec laquelle elle a un contrat.

La mine « Alice-Louise », à la succession Vernier, située dans le bassin des Pirogues, a aussi un contrat de livraison avec la Société Tiébaghi.

Dans le sud de la Colonie, plusieurs petites exploitations chromifères sont en activité : la mine « Claude » à M. Kashima qui a déjà exporté sur le Japon 11.200 tonnes sur un contrat passé de 6.000 tonnes ; la mine « Valérie », appartenant à la Société le Chrome, exploitée par M. H. Lafleur. Celui-ci a expédié 703 tonnes en Australie et au Japon ; deux mines la « G. R. 2 H. » et la « Chrome Rouge », la première exploitée par M. C. Brunelet, a commencé son extraction, la seconde, par M. H. Lafleur, va entrer sous peu en activité dès que les travaux d'installation seront terminés. Signalons également les mines de M. Péré : « Bienvenue » à Plum et « Bel Espoir » à la Coulée. Le propriétaire attend des offres pour commencer une extraction plus importante ; dans l'une 500 tonnes environ sont sur le carreau.

Enfin, la Pacific Chrome Cy prépare l'exploitation de la mine Simshine, à la Dumbéa.

Marché des Minerais et Métaux
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 septembre 1937)

.....
L'activité minière en Nouvelle-Calédonie continue sur un rythme progressif. Les recherches japonaises pour le minerai de nickel constatées depuis près de deux ans s'expliquent par les besoins d'une guerre dont les indices nous échappaient à l'époque. Il sera « curieux d'observer quel a été le tonnage expédié au Japon en 1937. En tous cas, à l'heure actuelle les exportations de minerai de nickel qui ont été négligeables pendant bien des années progressent fortement et l'aménagement de nouvelles mines également.

Ainsi, d'après le *Bulletin du Commerce de la Nouvelle-Calédonie*, la mine M.I.G.L., appartenant à M. H. Lafleur, est mise en exploitation par MM. Darches et Goulet ; la mine Bienvenue, appartenant à M. Chalas, est exploitée par M. H. Lafleur qui a obtenu un contrat de 12.000 t. avec la Sté Calédonickel sur lequel 3.000 tonnes (teneur 4,65 pour cent) avaient été livrées dès juillet. Cette mine occupe 60 ouvriers. Les mines de « Barbouillée » et Guilio » près de Nakety, acquises par M. Brunelet, vont entrer en activité et leur minerai sera dirigé sur le Japon.

Les taxes à l'exportation des minerais calédoniens, qui avaient été établies pour 10 ans par décret du 31 décembre 1927, vont être modifiées et une nouvelle tarification sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 1938. Le projet présenté par l'Administration a été modifié par le Conseil général qui propose les redevances suivantes :

Minerai de nickel : taxe exp. France-Colonies, 4,50 ; étrangers 5. Minerai de chrome, taxe exp. : moins de 4-5% Cr_2O_3 , France 1,20, étranger, 2,50 ; 45 à 4-9 %, France 4,50, étranger 5 ; 50 à 55 %, France 5, étranger 5,50 ; 55 % et plus, France 5, étranger 6.

Autres minerais : France 4,50 ; étranger 5, (30% de réduction pendant 2 ans).

L'EXPLOITATION MINIÈRE EN NOUVELLE-Calédonie
(*Les Cahiers coloniaux*, 1^{er} mars 1940)

Jusqu'à 1937, l'exploitation du chrome par deux entreprises, la Société chimique du chrome* et la Tiébaghi, a été très prospère. Depuis lors, le volume des stocks mondiaux, en pesant sur le marché du chrome, a freiné la production calédonienne. Néanmoins, à la date du 30 juin 1939, les quantités produites par la Tiébaghi atteignaient 50.000 tonnes et dépassaient 7.000 tonnes sur le carreau des mines de la Société chimique du chrome.

En 1937, les exportations de chrome calédonien s'étaient élevées à 70.000 tonnes. Les principaux acheteurs sont les États-Unis.

Le nickel est exploité par un certain nombre de sociétés de diverses importances. La fusion des deux principales entreprises, le « Nickel » et « Calédonia » a permis de réaliser la modernisation du matériel des exploitations, qui ont été étendues.

Depuis 1930, le minerai de nickel n'est plus traité exclusivement sur place. Les exportations de ce minerai étaient à peu près nulles en 1935. En 1937, ces exportations s'élevaient à 18.000 tonnes environ pour atteindre près de 30.000 tonnes en 1938.

La production du minerai de nickel exporté, d'une teneur de 4,1/2 % est due à une dizaine d'entreprises secondaires. Leur capacité de production serait de l'ordre de 150.000 tonnes.

Jusqu'à ces derniers temps, ces entreprises étaient soutenues principalement par l'Allemagne et le Japon.

Ce sont des capitaux australiens qui ont été investis dans les exploitations du minerai de chrome calédonien. Une société mère de Melbourne, la « Chrome Alluviols Limited », au capital de 25 millions de livres, a fondé en 1917, à Nouméa, une société française, la « Société d'Exploitation du Chrome ». Cette société exploite le gisement de Port-Prony, dans le sud de l'île. L'usine en activité traite 300 tonnes de minerai par jour.

Il existe dans la région de Noro un gisement de minerai de fer, qui s'étend sur 3.000 hectares environ.

Son importance a été évaluée à une vingtaine de millions de tonnes de minerai dont la teneur en fer est de 52 %.

Des capitaux français et japonais se sont associés pour la mise en valeur de ce gisement. En 1938, la Société « Le Fer » a été fondée. Elle est présidée par un Français.

Quand l'exploitation sera en pleine activité, on escompte qu'elle fournira pour l'exportation 500.000 tonnes de minerai de fer par an. Ce volume d'exportation nécessitera une flotte de 60 navires et l'aménagement d'appontements spéciaux.

L'exploitation d'un autre gisement de minerai de fer, également situé dans la région de Goro, est prévue. Les Japonais s'en occupent activement.

Soucis de la Nouvelle-Calédonie
(*L'Économie*, 2 octobre 1947)

Avec 400 kilomètres de longueur et 50 kilomètres de largeur, la Nouvelle-Calédonie est un des plus petits territoires de l'Union française. Territoire d'importance non négligeable cependant, en raison de ses ressources minières et aussi parce qu'elle est notre seule véritable colonie de peuplement. Son climat sain presque tout au long de l'année la rend particulièrement accessible aux Européens.

Mais ce n'est pas seulement par la douceur de son climat que la Nouvelle-Calédonie est comparable à la France. Comme la métropole, elle se trouve placée devant trois grands problèmes : énergie, main-d'œuvre, équilibre du commerce extérieur. À vrai dire, ils se présentent cependant sous un jour assez différent, celui du commerce extérieur surtout.

Un commerce bouleversé par la guerre

Pays assez bien équilibré au point de vue agricole, la Nouvelle-Calédonie n'a besoin que de peu d'importations alimentaires : des céréales (notamment du riz pour nourrir les Asiatiques qui forment une fraction importante de sa population), du sucre, du vin. Par contre, pays minier, mais dépourvu de sources d'énergie, elle doit acheter entièrement au dehors les produits nécessaires à son industrie : le charbon et les biens d'équipement constituent traditionnellement ses plus gros postes d'importations.

Avant la guerre, elle effectuait ses achats surtout en France et dans l'Empire (environ 45 % des importations). Venait ensuite l'Australie, son fournisseur de charbon (30 à 35 % des importations). Les États-Unis et le Japon intervenaient enfin, à parts également faibles.

Aux exportations, la place essentielle est tenue par les produits miniers, mattes de nickel et minerais de chrome, qui représentaient, avant-guerre, environ 85 % du total en valeur. Le principal poste était ensuite le café (1.500 à 1.800 tonnes), mais ce produit rencontrait déjà avant guerre de sérieuses difficultés, le prix de revient se trouvant au-dessus des cours mondiaux en raison des conditions d'exploitation, La Nouvelle-Calédonie exportait encore du coprah (3.000 tonnes), des peaux (500 tonnes), un peu de viande en conserve (300 tonnes en moyenne) et de la nacre. La France et l'Empire absorbaient de 50 à 60 % des exportations, le reste se dirigeant vers la Belgique, les États-Unis, l'Allemagne, le Japon. Gros fournisseur, l'Australie n'était qu'un fort petit client.

Séparée de la métropole après la débâcle de 1940, la Nouvelle-Calédonie dut chercher à organiser provisoirement ses échanges sur des bases nouvelles. Les États-Unis vinrent bientôt, d'ailleurs, la tirer de tout embarras. Intéressés à la production du nickel et du chrome, en leur qualité d'arsenal des pays ligués contre l'Allemagne, puis aussi contre le Japon, ils ne tardèrent pas à absorber 90 % des exportations néo-calédoniennes. De plus, avec le développement des opérations dans le Pacifique, ils envoyèrent leurs troupes dans l'île. Il y eut, par moments, plus de 150.000 soldats américains sur un territoire normalement peuplé d'environ 58.000 habitants. Ces circonstances eurent pour résultat une activité commerciale sans précédent dans la colonie. L'armée américaine acheta d'un seul coup toute la production de café d'une année. Cette prospérité ne fut pas sans mécomptes ; l'abattage excessif du bétail provoqua une diminution sensible du cheptel.

Quant à l'Australie, si elle devint, pour la Nouvelle-Calédonie, un meilleur client, sa part dans des exportations de l'île resta généralement inférieure à 10 %. En revanche, l'Australie fut, dès le début, le principal fournisseur de la colonie, mais,

progressivement, par leurs envois de denrées et d'équipements, les États-Unis la rejoignent dans ce rôle.

Dès la fin de la guerre, la « reconversion » qui s'amorça aux États-Unis fit sentir ses effets et les achats américains furent réduits de façon massive. En revanche, la France reprenait les siens dans la mesure où les transports le permettaient. Mais la colonie a dû, pour la masse de ses importations, continuer à s'adresser aux États-Unis et à l'Australie, de sorte qu'elle effectue plus de 40 % de ses achats dans la zone sterling et à peu près autant dans la zone dollar, le reste venant de la France et de l'Empire, alors qu'environ 75 % de les exportations restent dans la zone du franc, 10 à 12 % seulement allant vers les États-Unis et 10 % environ également vers l'Australie. Une telle situation crée évidemment un déséquilibre profond. La Nouvelle-Calédonie n'a, en principe, comme ressources en devises que la part que lui attribue le plan général d'importation sur le fonds commun constitué pour les besoins de l'ensemble des territoires d'outre-mer. Mais, compte tenu de sa situation particulière, il a été tout récemment reconnu nécessaire de proportionner le montant des devises mises à sa disposition à la différence entre ce qu'elle exporte vers la France et ce qu'elle en importe. Dans la mesure de ses besoins, tant que la France ne sera pas en mesure de mieux les satisfaire (puisqu'en 1946, la France et l'Union française n'ont exportés vers la Nouvelle-Calédonie que pour 44 millions de francs C.F.P., tandis qu'elles lui achetaient pour 173 millions de francs C.F.P.), la colonie pourra ainsi disposer d'un montant de devises d'autant plus large qu'elle réalisera un effort de production plus grand en faveur de la métropole et des autres territoires de l'Empire.

Défection du charbon australien

Bon an mal an, la Nouvelle-Calédonie a besoin d'importer environ 150.000 tonnes de charbon. Son fournisseur attitré est l'Australie. Pendant la guerre, les livraisons ont été assez régulières, mais, avec la fin du régime de mobilisation de la main-d'œuvre, l'Australie est entrée dans une phase de grèves répétées, qui ralentissent considérablement l'extraction. De 153.000 tonnes en 1944, ses exportations vers la Nouvelle-Calédonie sont tombées à 116.000 tonnes en 1945 et à 54.000 tonnes en 1946.

Or, dans les conditions actuelles, il n'y a pas d'autres fournisseurs possibles. La Nouvelle-Calédonie s'est vainement adressée à l'Indochine, le plus proche territoire français, mais la situation dans ce pays n'a pas permis de répondre aux demandes. Et, dans les six premiers mois de 1947, la Nouvelle-Calédonie n'a reçu que 12.000 tonnes de charbon australien.

La pénurie de charbon a entraîné la paralysie de l'industrie. C'est ainsi que la Société Le Nickel a dû interrompre, en juillet 1946, faute de coke, le traitement du minerai pour la préparation des mattes à 77 % qui, avant-guerre, représentaient les deux tiers en valeur, des exportations néo-calédoniennes. La production de mattes, pour l'année 1946, n'a été ainsi que de 1.800 tonnes environ, alors que les chiffres d'avant-guerre variaient de 8 à 9.000 tonnes. Le traitement du minerai n'a pu être repris qu'en mai 1947, par fusion électrique, grâce à la génératrice hydraulique de Yaté. Mais l'exemple de cette installation réalisée bien avant-guerre et dont l'utilisation avait été interrompue au bout de quelques années prouve que les conditions hydrographiques défavorables rendent onéreuse l'exploitation de la houille blanche dans l'île.

Pour l'immédiat, on procède actuellement à la pose d'une ligne de transport de force, afin de fournir à Nouméa le courant produit à Yaté, déchargeant ainsi la centrale thermique qui approvisionne le chef-lieu. Mais il est indispensable en même temps d'obtenir d'Australie des fournitures plus régulières de charbon, ce que l'on essaie de réaliser en lui fournissant en échange le bois dont elle a besoin et dont la Nouvelle-Calédonie est riche.

Où trouver la main-d'œuvre

La population fixe de l'île comprend [quelque 30.000 Canaques, pratiquement inassimilables à la civilisation et qui vivent dans des réserves](#), et 17 à 18.000 Européens, presque tous Français, qui sont fonctionnaires, colons, industriels ou commerçants. La main-d'œuvre de l'industrie et des plantations est constituée par des [immigrés temporaires indochinois et javanais](#). Embauchés par contrat collectif pour une durée de 5 ans, ceux-ci étaient, en 1939, au nombre de 9.000. Leur contrat venu à expiration, ils purent être maintenus au travail en raison de la mobilisation du temps de guerre. Mais une fois celle-ci terminée, ils demandèrent le statut de travailleurs libres. Beaucoup d'entre eux se refusent, d'ailleurs, à travailler. Ayant profité de la présence de l'armée américaine pour se livrer à maints négoce, plus ou moins licites, la plupart ont pris l'habitude de gagner facilement leur vie ; certains ont fait fortune, et ils réclament leur rapatriement. Ceci n'est déjà pas facile, leurs pays d'origine se trouvant en pleine insurrection.

Leur remplacement est plus difficile encore. Les autorités d'Indonésie, pas plus que celles d'Indochine, ne sont en mesure d'envoyer qui que ce soit actuellement. Sollicité, le général Mac Arthur a refusé la main-d'œuvre japonaise. Les autorités américaines d'occupation ont également éludé une demande formulée pour obtenir des Coréens.

La seule possibilité qui semble rester est de faire venir des Chinois. Elle paraît d'autant plus grande que la Malaisie britannique vient d'interdire l'accès de son territoire à des émigrants chinois. Ceux-ci pourraient être dirigés vers la Nouvelle-Calédonie. Mais il faut, pour cela, vaincre la prévention de la population de l'île qui redoute la tendance des Chinois à s'installer dans le commerce plutôt qu'à persévérer dans le travail manuel. C'est cependant à cette solution sans doute que le gouvernement de la colonie devra se rallier s'il veut que la Nouvelle-Calédonie retrouve, avec la production de ses mines, la prospérité et l'équilibre de naguère.

La France est évidemment intéressée à cette prospérité. Malgré ses faibles dimensions et son éloignement, ce morceau de terre française dans le Pacifique est précieux pour la métropole, pauvre en matières premières, puisqu'en temps normal, il peut, grâce à sa richesse minière, lui fournir assez de nickel pour la rendre complètement indépendante de l'étranger et lui permettre même de prendre position d'exportatrice.

Au conseil général de la Nouvelle-Calédonie
(*Les Annales coloniales*, 21 janvier 1936)

Le gouverneur Siadous a ouvert le 25 octobre dernier la 2^e session ordinaire du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie qui a été consacrée à l'examen du projet de budget de 1936.

SITUATION BUDGÉTAIRE

À ne considérer que la situation des comptes de la colonie depuis le premier budget dont M. Siadous a assuré l'exécution, celui de 1933, l'amélioration est sensible.

Le budget de 1932 s'était soldé par un déficit propre de 8.695.988 francs.

Celui de 1933 a eu un excédent de dépenses sur les recettes de 6.741.896 francs ; mais il avait supporté la charge d'un chiffre élevé de factures locales en retard et de près de 3.000.000 de transmissions des exercices de 1931 et 1932 non incorporées jusqu'alors faute de crédits.

L'exercice 1934 s'est clôturé par un excédent de recettes sur les dépenses de 859.097 fr. 91. Il avait, il est vrai, bénéficié d'une subvention de 1.800.000 fr. Le ministre des Finances ayant ordonné la reprise de l'excédent sus-indiqué, l'exercice 1934 n'a, en fait, bénéficié que d'une subvention de 940.902 fr. 09. Si donc il n'avait pas eu de subvention, le déficit eût été seulement de ce chiffre. Il eut été d'ailleurs plus réduit si l'exercice n'avait pas eu à supporter 758.856 fr. 05 de dépenses d'exercices clos.

On peut dire que, dès 1934, l'équilibre budgétaire était, pour ainsi dire, presque réalisé.

Le budget de 1935 s'est poursuivi à peu près normalement, sans subvention et son équilibre sera réalisé grâce aux prélèvements des décrets-lois qui viendront compenser le paiement de 1.210.881 francs fait aux fonctionnaires et planteurs de coton en vertu d'engagements formels et qui aurait dû être supporté par les exercices 1931 et 1932.

Le projet de budget que le gouverneur présente pour 1936 est aussi en équilibre, bien que des charges nouvelles ou plus importantes aient été prévues.

Ce projet de budget s'élève en recettes et en dépenses à 28.560.400 fr.

Les budgets précédents ont été de :

28.388.700 francs en 1933.

29.446.400 francs en 1934.

29.007.675 francs en 1935.

Celui de 1928 avait été de près de 37 millions et les recettes avaient atteint 41 millions.

Malgré cette différence énorme entre les derniers budgets et ceux de la période prospère, le conseil général a pu constater que les services administratifs n'ont pas été moins bien assurés ces dernières années qu'au moment où l'on disposait de beaucoup plus de millions.

Cette constatation est importante car elle marque, sans discussion possible, un progrès accompli.

Après cet exorde, le gouverneur a fait l'énumération des recettes inférieures à celles de l'année dernière et des dernières charges nouvelles ou plus importantes prévues.

L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE

Dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, M. Siadous a supprimé toute prime à la création de plantations des caféiers et a réduit la prime à la culture du coton.

En voici les raisons :

L'an passé, le conseil général avait prévu le don de plusieurs milliers de francs à tout créateur de caféerie nouvelle. Cette formule s'est trouvée trop lourde pour le budget. Au lieu du don, le gouverneur a pensé à une avance remboursable aux créateurs de cafétérias, ce qui a présenté le même vice ; car trop nombreux étaient ceux qui voulaient y avoir recours, La dépense était au-dessus des forces de la colonie.

En ce qui concerne la culture du coton, le gouverneur s'est adressé à plusieurs reprises au Département pour que l'Association cotonnière donnât aux cultivateurs calédoniens l'appui qu'il dispense à d'autres colonies. Il n'a reçu aucune réponse. Dans ces conditions, il a estimé qu'il serait imprudent d'engager les colons dans cette culture.

Passant à une autre catégorie de dépenses, M. Siadous a déclaré au Conseil général qu'il avait été obligé de maintenir à un chiffre de principe la prévision pour rachat de terres à distribuer à de jeunes Calédoniens. « Vous m'aviez suivi dans cette voie l'an passé. Je vous demande de grossir cette prévision dès que des disponibilités apparaîtront. »

Le gouverneur signale ensuite la réduction des dépenses de l'immigration pour l'introduction de la main-d'œuvre javanaise et tonkinoise et beaucoup de colons la trouvent encore trop chère.

En parlant de la main-d'oeuvre indigène, M. le gouverneur Siadous fait connaître à l'assemblée qu'en un an, malgré le travail accompli dans les tribus, les indigènes ont fourni aux colons 163.000 journées de travail, et à la collectivité 80.000 journées de prestations.

VOIES DE COMMUNICATION, INDUSTRIE ET SERVICES PUBLICS

Le souci qu'a l'Administration de M. Siadous, d'accord avec le Conseil général, d'aider l'habitant de l'intérieur, se retrouve au projet de budget dans l'inscription de l'annuité d'une nouvelle tranche d'emprunt pour pousser les routes de grandes communications jusque dans les régions reculées où des colons sont établis.

En même temps, le gouverneur a augmenté les crédits mis à la disposition des commissions municipales pour les aider à entretenir les chemins vicinaux.

La question d'imposer des prestations à la population blanche comme en France est soumise de nouveau au conseil général après l'avoir examinée à la session précédente.

Dans l'ensemble des mesures pour aider les colons, le gouverneur fait connaître l'inscription au budget du crédit nécessaire à la construction d'un frigorifique.

On a beaucoup parlé des fournitures de conserves de viande au Département de la Guerre.

« J'ai fait, dit M. Siadous, maintes démarches à cet effet ; j'aurais voulu obtenir l'assurance que la Nouvelle-Calédonie aurait une part de ces fournitures si elle aménageait l'usine de Ouaco selon les prescriptions imposées aux usines qui assurent ces fabrications. Il m'a été répondu que l'usine devait d'abord être aménagée, être reçue et qu'alors, rien ne s'opposerait à ce qu'elle prit part aux négociations

Le gouverneur a parlé ensuite de la protection de la santé publique et de la création d'infirmiers indigènes et de la création d'un dispensaire dans chaque centre médical. Il fait aménager pour les lépreux le sanatorium de Ducos et comme tous les lépreux ne pourront y être reçus, il poursuit activement la concentration des malades de l'intérieur dans les léproseries bien situées et de mieux en mieux aménagées.

Le budget des autres services publics n'appelle pas de considérations particulières du gouverneur, bien que, dans tous, au fur et à mesure que son attention est éveillée, il s'efforce d'apporter simplification et rendement.
